

CREDOC
BIBLIOTHEQUE

CREDOC

**LES INEGALITES
EN FRANCE**

Sou1974-2128

1974

Les Inégalités en France /
Pierre-Alain Mercier. (Janvier 1974).

CREDOC•Bibliothèque



**ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
GARE - 75634 PARIS CEDEX 13 TEL. : 707-97-59**

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

R⁵22

100-10

C R E D O C

Division Prospective Sociale

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Direction de la Prévision

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE



**LES INEGALITES
EN FRANCE**

Recherche réalisée par Pierre-Alain MERCIER

Direction scientifique : Victor SCARDIGLI

Collaboration : Dominique VERNIER

Pierre-Alain MERCIER/YG

N° 4250

Janvier 1974

A V A N T - P R O P O S

Ce rapport recense les principales informations disponibles en France en matière d'inégalités. Il couvre un très vaste champ d'observations, allant de l'état de santé et les caractéristiques familiales jusqu'à l'éducation, à la vie culturelle et à la situation du ménage, producteur et consommateur, face au système économique, en passant par la mobilité, la délinquance ou le suicide.

1 - On doit tout d'abord déplorer d'importantes carences de l'appareil statistique, ce qui interdit parfois une analyse rigoureuse de certaines inégalités, plus souvent de leur évolution dans le temps, et limite l'étude du cumul de situations favorables ou défavorables sur certains sous-groupes de la population.

2 - Malgré ces limites, le premier bilan qui ressort de cette analyse est accablant pour une société éprise d'équité. L'égalité des chances n'est, dans la plupart des domaines, qu'un leurre : les groupes défavorisés accèdent aujourd'hui seulement à l'état de santé, aux conditions de logement et, plus largement, aux modes de vie que connaissaient vingt à trente ans auparavant d'autres groupes de la population. L'éducation, l'information, se développent, mais la mobilité sociale reste faible pour les groupes les plus exposés à la pauvreté. Dans les rares cas où les statistiques permettent de retracer l'évolution récente, de nouvelles formes d'inégalités se substituent à celles qui semblent en voie d'atténuation.

3 - Les situations défavorables se cumulent sur un nombre restreint de groupes-cibles : c'est le cas, entre autres, des travailleurs non qualifiés, des retraités ; d'autres groupes sont vraisemblablement tout aussi atteints par certaines carences, mais n'apparaissent pas au niveau de ces premières statistiques.

Plus généralement, la dispersion de ces informations, leur hétérogénéité, limitent les possibilités d'une analyse descriptive et causale plus poussée. On peut simplement avancer, à titre d'hypothèse de travail, que si les politiques sociales visant à réduire les inégalités sont d'une efficacité réduite, c'est peut-être parce qu'elles relèvent d'une conception très sectorielle de lutte contre quelques causes premières de "pauvreté" ; alors que le problème semble devoir plutôt être posé en terme d'actions concertées sur un réseau de causes.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	Page	3
INTRODUCTION	"	5
<u>CHAPITRE I - LES INEGALITES DANS LE DOMAINE DEMOGRAPHIQUE</u>	"	13
I. - <u>Mortalité et morbidité</u>	"	15
1.1. - La mortalité adulte	"	16
1.2. - La mortalité infantile	"	22
1.3. - Différences de mortalité en fonction de la région	"	33
1.4. - La morbidité	"	35
1.5. - Le suicide	"	37
II. - <u>Nuptialité, divortialité, isolement</u>	"	42
2.1. - La nuptialité	"	42
2.2. - La divortialité	"	44
2.3. - L'isolement	"	49
III. - <u>Natalité, fécondité et dimension des familles</u>	"	52
3.1. - Natalité, fécondité et dimension des ménages	"	52
3.2. - Les implications des inégalités quant au nombre d'enfants	"	60
<u>CHAPITRE II - LES INEGALITES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE</u>	"	65
I. - <u>L'activité professionnelle et le chômage</u>	"	67
1.1. - L'activité professionnelle	"	68
1.2. - Le chômage	"	80
II. - <u>La nature et les conditions du travail</u>	"	88
2.1. - La nature du travail	"	88
2.2. - Les conditions de travail	"	94
III. - <u>Les revenus et les salaires</u>	"	110
3.1. - Les revenus des ménages	"	110
3.2. - Les salaires	"	127

IV. - <u>La consommation, l'équipement des ménages et leur patrimoine</u>	Page	152
4.1. - La consommation globale	"	152
4.2. - Quelques consommations spécifiques	"	166
 <u>CHAPITRE III - LES INEGALITES DANS LE DOMAINE SOCIO-CULTUREL</u>	"	189
 I. - <u>L'éducation</u>	"	191
1.1. - Durée et niveau global de la scolarisation	"	193
1.2. - Accès aux différentes filières d'enseignement	"	199
1.3. - Le niveau d'études final et son influence sur l'activité professionnelle	"	204
1.4. - Retards scolaires et quotients intellectuels	"	211
 II. - <u>La participation à la vie collective et à l'évolution de la société</u>	"	217
2.1. - L'information	"	217
2.1.1. - Les inégalités quant aux taux d'utilisation des médias	"	218
2.1.2. - Les inégalités quant au temps consacré aux diffé- rents médias	"	220
2.2. - La participation politique et syndicale	"	227
2.2.1. - La participation et l'intérêt pour la politique ..	"	227
2.2.2. - La participation syndicale	"	233
2.3. - La participation à l'élaboration des normes et des valeurs	"	236
2.4. - L'accès aux équipements collectifs	"	237
2.4.1. - Les inégalités d'équipement des régions françaises en biens et services collectifs	"	238
2.4.2. - Les inégalités d'accès des ménages aux équipements collectifs	"	243
 III. - <u>Quelques aspects des modes de vie : Habitat et loisirs</u> ...	"	253
3.1. - L'habitat	"	253
3.1.1. - Les inégalités quant au confort et à la densité de peuplement	"	254

3.1.2. - Les mauvais logements	Page	266
3.2. - Les loisirs	"	271
3.2.1. - Les loisirs culturels et sociaux	"	271
3.2.2. - Les autres types de loisirs	"	281
3.2.3. - Les vacances	"	289
IV - <u>Un indicateur de l'inadaptation sociale : la délinquance</u>	"	299
4.1. - La délinquance adulte	"	299
4.1.1. - Ampleur et évolution globale de la délinquance	"	301
4.1.2. - Les taux de délinquance des différents groupes socio-économiques	"	302
4.2. - La délinquance juvénile	"	314
V - <u>La mobilité sociale et socio-professionnelle</u>	"	320
5.1. - La mobilité trans-générationnelle	"	322
5.1.1. - La mobilité trans-générationnelle "globale" ...	"	324
5.1.2. - La mobilité trans-générationnelle à même niveau d'études	"	335
5.2. - La mobilité individuelle (ou biographique)	"	337
5.2.1. - Les changements d'établissement et leur incidence sur la mobilité socio-professionnelle	"	338
5.2.2. - Les flux entre les différentes catégories socio- professionnelles au sein d'une même génération ..	"	342
PREMIERS ELEMENTS DE SYNTHESE	"	351
BIBLIOGRAPHIE	"	382

o

o o

P R E S E N T A T I O N
D U R A P P O R T

P R E A M B U L E

La recherche dont nous présentons les premiers résultats dans ce rapport est réalisée à la demande de la Direction de la Prévision (MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES). Elle s'inscrit dans le cadre des travaux d'analyse sociale effectués par la Division Prospective Sociale du CREDOC : politiques sociales à l'égard des travailleurs à bas salaires ; inégalités d'accès aux équipements collectifs ; insertion des immigrés dans la société française ; évolution des relations professionnelles et des conflits du travail ; prospective des modes de vie en France ; rôle et place de la justice civile.

Le présent programme se propose d'apporter une contribution au problème général des inégalités en France, et de leur cumul au niveau de certaines populations marginales. Dans cette optique, un groupe de travail a été constitué, réunissant, sous la direction de Victor SCARDIGLI, trois chercheurs du CREDOC : Yves BARAQUIN (sociologue), Annette JOBERT (juriste et politologue) Pierre-Alain MERCIER (politologue et sociologue) ainsi qu'une collaboratrice scientifique Dominique VERNIER (économiste).

La première phase de ce programme de recherches a comporté essentiellement une analyse des inégalités et des processus de cumul, et une approche exploratoire des phénomènes de pauvreté et de marginalisation.

Le présent rapport rend compte du recueil et de l'analyse des informations statistiques globales sur le thème des inégalités.

Les autres travaux de cette phase déboucheront sur un approfondissement de la relation entre inégalités sociales et existence de populations marginales, des possibilités d'analyse des corrélations entre les inégalités relevant de différents domaines.

La deuxième phase de cette approche sera marquée par un développement de nos travaux dans les directions suivantes :

- étude monographique sur une population marginale spécifique ;
- contribution à l'analyse des causes de la pauvreté et de la marginalisation , et de leur fonction dans le système social global ;
- comparaison du cas français avec certains exemples étrangers (Etats-Unis, pays scandinaves).

I N T R O D U C T I O N

1. - La forte croissance économique connue par la France depuis la fin de la seconde guerre mondiale a permis une élévation importante du niveau de vie moyen. De 1950 à 1967, la consommation individuelle des Français a plus que doublé en termes réels.

Cette expansion, en autorisant la satisfaction d'un grand nombre des besoins "primaires" des Français s'est apparemment traduite par une homogénéisation de leurs conditions de vie. Certaines différences de statut ou de comportement entre les catégories sociales se sont estompées. Ainsi, l'accès beaucoup plus large à l'automobile, à la télévision, aux vacances.....en fait-il disparaître partiellement le caractère discriminant.

Parallèlement, le développement des médias et de la publicité-liée organiquement à la "société de consommation"- contribue à la diffusion d'une culture de masse, et, partant, au nivellement des différences socio-culturelles entre les cultures régionales, comme entre les classes sociales.

Une première approche de l'évolution de la société française, prenant en compte la croissance globale, la satisfaction des besoins primaires et l'uniformisation culturelle, nous inciterait donc à percevoir une tendance vers une plus grande égalité entre les modes de vie des diverses couches de la population. Mais lorsque l'on analyse la répartition effective des "fruits" de la croissance et de la modernisation dans les différentes sous-populations de notre société on est rapidement amené à tempérer ce jugement optimiste :

- tout d'abord , le retard pris par certains secteurs (logement, par exemple) par rapport au développement économique global laisse subsister un grand nombre de personnes défavorisées à cet égard ;
- de plus, même les avantages que le développement économique et le progrès social ont le plus diffusés demeurent inaccessibles à une minorité souvent importante ;
- enfin, la modernisation elle-même, par les bouleversements parfois violents qu'elle implique, se traduit par une dégradation relative des conditions de vie de certaines catégories économiquement archaïques (ruraux, petits commerçants, artisans ...)

Au total, les disparités semblent donc rester grandes entre les différentes catégories de Français. Les inégalités qui subsistent sont jugées d'autant plus choquantes que, pour les moins favorisés, le décalage s'accroît entre le niveau d'aspiration global -fondé sur les besoins créés et développés par la publicité, et, plus généralement, par la diffusion d'une "culture de l'abondance" - et la réalité vécue.

Au-delà de cette inégalité dans le domaine des biens et des ressources, d'autres écarts, plus difficiles à quantifier, se développent dans d'autres aspects des conditions de vie des Français. Ainsi, alors que ce thème est l'objet de préoccupations croissantes dans la société moderne, la dégradation de la qualité de la vie touche beaucoup plus fortement ceux qui se situent en bas de l'échelle sociale que les classes supérieures : par exemple ,le développement des temps de transport (et l'augmentation de l'inconfort des transports en commun) affectent-ils spécialement ceux que l'urbanisation rejette à la périphérie des métropoles ; la détérioration écologique en milieu urbain a une signification beaucoup plus théorique - même si elle est plus consciemment perçue -pour ceux qui disposent d'une résidence secondaire, ou du moins du moyen de partir assez régulièrement pendant les week-ends et les vacances, que pour les autres.....

2. - Le problème ainsi posé par l'existence et le maintien de fortes inégalités dans la société française présente de multiples aspects. Nous distinguerons des préoccupations de quatre ordres :
- a) - quelles sont ces inégalités, quelle est leur ampleur, quels domaines de la vie des Français affectent-elles le plus profondément ?
 - b) - quelles sont les populations qui en souffrent le plus, et en particulier, y-a-t-il certains groupes sociaux sur lesquels les différentes inégalités tendent à se concentrer ?
 - c) - peut-on distinguer, parmi les disparités caractéristiques de notre société , celles qui sont acceptables, voire "normales" eu égard au niveau du développement et aux fondements idéologiques du système social, de celles qui ne peuvent être reconnues que comme injustes et nuisibles ?

d) - comment peut-on lutter efficacement contre les inégalités les plus préjudiciables ,à quels niveaux les différentes politiques mises en oeuvre - ou simplement envisagées - peuvent-elles se révéler les plus efficaces.

3. - L'objectif essentiel du présent rapport est le présenter les données de base nécessaires à une recherche sur le point a) et, moins directement, sur le point b)

Nous avons voulu brosser un panorama assez large -puisque'il dépasse le cadre strictement économique- sans pour cela être exhaustif, des grandes inégalités qui caractérisent la société française actuelle,et de leur évolution au cours des dernières années.

L'analyse rapide des données rassemblées permet de déterminer, dès ce stade de la recherche, un certain nombre de groupes sociaux particulièrement défavorisés dans la mesure où ils cumulent plusieurs types d'inégalités.

4. - Notre travail a donc été de recueillir et de sélectionner les informations statistiques existant sur ce problème, de procéder à une première analyse de ces données de base, et d'essayer de faire apparaître un certain nombre d'indicateurs d'inégalités.

Plus précisément, cette approche a impliqué :

- une recherche bibliographique des principales sources d'information quant aux différents domaines de la vie sociale que nous voulions étudier ;
- une analyse critique de la valeur de ces informations, et ce, à deux niveaux ; à celui de la fiabilité et de la précision des méthodes de recueil ; et à celui de l'intérêt de ces données par rapport à notre problématique spécifique;
- une exploitation de ces informations, tant au niveau de leur analyse spécifique qu'à celui des possibilités de rapprochements plus ou moins pertinents entre plusieurs données.

Cette approche chiffrée s'est appuyée essentiellement sur les résultats de recensement ou d'enquêtes publiés par l'I.N.S.E.E, l'I.N.E.D, le C.R.E.D.O.C, diverses administrations; d'autres publications ont été utilisées en ce qui concerne certains niveaux spécifiques de notre analyse.

5. - Si la nécessité de ce recueil de données ne semble pas devoir être démontrée, il convient cependant de souligner dès maintenant les difficultés et les limites que rencontre leur interprétation.

Les difficultés : à l'extrême, la mise en lumière des inégalités impliquerait une analyse de la presque totalité des informations statistiques existant sur la vie des ménages - lorsqu'elles sont ventilées en fonction de critères socio-démographiques. En effet, dans la très grande majorité des cas, apparaissent, en fonction de ces critères, des différences - presque toujours significatives - entre les diverses populations. Mais ces différences ne peuvent pas nécessairement être présentées comme des inégalités. On peut à cet égard, retenir 3 niveaux d'interprétation.

A un premier niveau - lorsqu'il n'existe pas de norme équivoque permettant de hiérarchiser les situations, de la plus favorable à la plus défavorable - on ne peut constater que des différences : c'est le cas, par exemple, en ce qui concerne le nombre d'enfants, le travail des femmes etc... : si les différences entre les milieux sociaux peuvent indirectement déboucher sur l'accentuation de certaines inégalités (par exemple le plus grand nombre d'enfants des milieux modestes accentue les difficultés économiques de ces familles), rien ne nous permet de les présenter en elles-mêmes, comme des inégalités.

A un second niveau, lorsque les fondements culturels permettent de déterminer quelles sont les situations les plus favorables, et donc de désigner les groupes les plus défavorisés, il devient alors possible de parler d'inégalités : ainsi est-ce le cas pour l'inégale répartition des revenus. Mais, malgré l'idéal égalitariste hérité de 1789, ces disparités sont souvent largement acceptées par l'opinion publique ; elles apparaissent à beaucoup comme "normales". D'une part les inégalités de fait sont souvent masquées par l'existence d'une égalité de droits. Corrélativement, une idéologie méritocratique largement partagée vient souvent justifier certains éventails de situations (comme la hiérarchie des salaires, par exemple) ; seule l'analyse de cette hiérarchie est alors l'objet de contestations.

Enfin, à un troisième niveau, certaines inégalités sont parfois présentées comme des injustices : cette perception implique non seulement l'existence d'une norme, mais également un jugement moral ou idéologique.

Elle apparaît le plus souvent lorsque l'ampleur des inégalités semble trop importante (par exemple, pour les très bas salaires) ou lorsqu'elles se situent dans un domaine

ou la plupart s'accordent à penser qu'elles ne devraient plus exister (ce peut être le cas pour les inégalités devant la mort).

La pluralité des interprétations possibles fait apparaître d'une part l'importance de la notion de norme sociale, qui ne peut se réduire à une "réalité statistique objective", mais qui est souvent indispensable à une interprétation pertinente des données; d'autre part, l'impossibilité d'éliminer totalement tout pré-supposé idéologique dans une analyse du problème des inégalités.

Les limites : elles tiennent essentiellement à la nature même des informations dont nous disposons et à la façon dont elles sont présentées. En effet, très souvent, les critères de ventilation utilisés sont trop larges pour permettre une analyse détaillée des inégalités et la caractérisation des populations véritablement défavorisées ; il nous faut très souvent raisonner en terme de moyenne, isolant ainsi certains groupes sociaux au sein desquels il est probable qu'une minorité de ménages ne fait pas véritablement partie des ménages les plus handicapés. D'autre part, il est très rare que les critères utilisés soient les mêmes d'un tableau à l'autre : cet inconvénient, combiné à l'étalement dans le temps des différentes enquêtes d'où sont tirés les résultats étudiés, rend très difficile tout croisement de données. Enfin, toute analyse des données à travers les critères traditionnellement utilisés (la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, ou le niveau de qualification par exemple) risque de déboucher sur des conclusions quelque peu tautologique. En effet, beaucoup de ces critères ont été définis à partir de l'analyse de situations inégales et ne font donc que refléter l'existence d'une hiérarchie. Ainsi est-il peu révélateur de constater que les cadres supérieurs ont une rémunération plus élevée que les manoeuvres. Il est en revanche, plus intéressant de mesurer l'écart des revenus (et son évolution), ou de mettre en évidence des inégalités moins directement induites (en matière démographique, par exemple).

6. - Notre objectif essentiel pour ce rapport étant de présenter, le plus clairement possible, un certain nombre d'inégalités qui discriminent nettement les différents ménages français, nous classerons les informations retenues dans trois "domaines", chaque domaine se décomposant en plusieurs niveaux d'analyse.

Cette classification peut sembler au premier abord arbitraire et contestable. En effet, beaucoup d'inégalités relèvent de plusieurs domaines à la fois : pouvant être analysées dans différentes optiques,

elles semblent plutôt devoir être l'objet d'une interprétation en fonction de différents points de vue : ainsi l'inégalité d'accès aux équipements collectifs peut-elle s'analyser en termes économiques (c'est un des aspects du problème de la redistribution) ; en termes sociaux (utilisation des loisirs, participation à la vie sociale) ; en termes culturels etc...

Mais la classification en différents domaines est apparue comme la plus pratique à ce premier niveau de la recherche, même si elle n'exclue pas certaines possibilités de recoupement, d'un domaine à l'autre, ou certains regroupements qui peuvent sembler arbitraires.

Les trois domaines retenus sont les suivants :

- I - le domaine démographique, où seront présentées les inégalités entre les individus ou les ménages au niveau de la naissance, du mariage, de la maladie et de la mort.
- II - le domaine économique où nous nous intéresserons aux disparités qui séparent les individus dans leur activité économique, comme dans les ressources qu'ils en tirent, et l'affectation qu'ils donnent au fruit de leur travail : consommation et patrimoine.
- III - le domaine social et culturel, qui concerne plus largement encore les rapports des Français avec le système social, au niveau des avantages personnels qu'ils peuvent en tirer (éducation, équipements collectifs), des contacts qu'ils ont avec lui (participation, vie sociale et de loisirs) ou des difficultés qu'ils éprouvent à s'y adapter (délinquance)

C H A P I T R E I

LES INEGALITES DANS LE DOMAINE DEMOGRAPHIQUE

C H A P I T R E I

LES INEGALITES DANS LE DOMAINE DEMOGRAPHIQUE

INTRODUCTION

En France, le développement économique et social s'est doublé d'un progrès indéniable sur le plan de l'hygiène, de la santé et, plus largement, de la démographie.

Comme les autres sociétés occidentales, la société française connaît des caractéristiques démographiques qui l'opposent nettement aux pays du tiers monde ; à cet égard, mortalité, morbidité et natalité semblent constituer des indices pertinents du développement.

Globalement, les améliorations les plus spectaculaires sur le plan sanitaire sont acquises en France depuis de nombreuses années déjà. On peut par exemple, comparer la mortalité infantile de la France (1) à celle d'un pays en voie de développement comme l'Iran (2) : dans le premier cas, le taux est de 15,6 ‰ (il était déjà de 43,1 ‰ il y a vingt ans) ; dans le second cas, il est d'environ 139 ‰ .

Quant aux comportements à l'égard de la natalité, il y a longtemps, à cet égard, que la société française connaît la prégnance d'un modèle "petit bourgeois" dont les fondements malthusiens semblent solidement ancrés, et qui résiste assez largement à toutes les propagandes natalistes.

(1) - Source : I.N.S.E.E. - Collection M. 24 "Données sociales 1973 "

(2) - Source : Medhi AMANI "La Population de l'IRAN" - POPULATION - Mai/Juin 1972

Les progrès sur le plan sanitaire se sont accompagnés du développement des mécanismes de prévention et d'assistance sociales (de 1938 à 1970, le volume des prestations sociales est passé de 10 à 22 % du revenu national(1) qui, bénéficiant largement à la majeure partie de la population, tend à faire penser que l'égalité entre les Français existe au moins sur le plan démographique. Cette idée est confortée par le fait que les inégalités, à ce niveau, sont en général mal perçues par la population, et même par ceux qui en subissent les conséquences les plus lourdes. La distribution injuste, ou du moins inégale, des conditions de vie, apparaît de façon beaucoup plus sensible et immédiate sur le plan économique : dans ce domaine, les différences, même si elles sont sous-estimées, restent très visibles et, partant, choquantes.

Or, une analyse des caractères démographiques des différentes couches de la société française nous force à constater que l'égalité démographique est loin d'être réalisée.

Les Français restent profondément inégaux devant la mort, la maladie, ou même la famille ; les progrès réalisés n'ont pas pénétré de la même façon dans toutes les catégories . A ce niveau, certaines populations sont véritablement "sous-développées " par rapport à la moyenne.

Les principales sources d'information

Ce sont essentiellement les travaux publiés par l'I.N.E.D. et par l'I.N.S.E.E., plus accessoirement les études de l'I.N.S.E.R.M. La plupart sont repris dans les différentes publications de l'I.N.S.E.E. et dans la Revue " POPULATION " .

Une part importante des analyses et des tableaux sur lesquels nous avons travaillé ont été réalisés à partir de recensements ou d'enquêtes datant de plusieurs années déjà. Cet inconvénient n'a qu'une importance relative. En effet, les caractères démographiques d'une population ne se modifient que de façon très progressive (2) (sauf dans le cas d'un accident important - conflit armée, grave épidémie ... - ou de l'apparition et de la diffusion de techniques nouvelles de lutte contre certains facteurs fondamentaux de mortalité ou de morbidité, ce qui ne semble pas être le cas pour la France au cours des dix dernières années).

D'autre part, si les comportements "volontaires" semblent plus souples que les caractères tels que la morbidité ou la mortalité, cette souplesse reste relative : en dehors des périodes de "boom démographique", ou de forte nuptialité succédant à une phase de mariages différés (après un conflit, par exemple, avec le retour des prisonniers), les tendances globales varient peu.

(1) - Source : I.N.S.E.E. - Collection M.24 " Données sociales 1973"

(2) - Voir, sur l' "inertie " en matière de démographie, l'article de L. HENRY dans POPULATION, Mai/Juin 1972

Ainsi, par exemple, de 1966 à 1971, le taux de natalité se situe aux environs de 17 ‰ (1) (le maximum étant de 17,5 ‰ en 1966 et le minimum de 16,7 ‰ pour la période 1968 - 1970), et ce, malgré le développement des pratiques anti-conceptionnelles au cours des dernières années. Quant au taux de nuptialité, depuis la période 1951 - 1955, jusqu'en 1971, il oscille aux environs de 7,5 ‰ (1) , avec un maximum de 8,1 ‰ en 1971 et un minimum de 6,9 ‰ en 1966. Comparées à ces faibles variations dans le temps, les différences importantes d'une catégorie sociale à l'autre prennent toute leur signification.

Les principaux niveaux d'analyse

Compte tenu des sources d'information dont nous disposons sur le sujet nous avons organisé notre analyse des disparités démographiques à deux niveaux : - celui de la morbidité et de la mortalité, où les différences se traduisent en inégalités peu désirables, sinon injustes. Nous avons également inséré dans cette section les inégalités en matière de suicide, bien que ce thème puisse également constituer un indice d'inégalité " sociale " (voir 3ème chapitre) - celui du mariage, du divorce, de la fécondité, ou plus largement, de la famille. S'il existe des normes en ce domaine, il est cependant plus difficile de présenter les différences comme des inégalités ; c'est surtout au niveau des conséquences pour les individus (isolement, absence du premier relais et intégration que constitue la famille) et pour les ménages (charges représentées par une famille nombreuse etc...) que devront être analysées les différences.

Ce deuxième niveau d'analyse se décompose en deux thèmes : nuptialité et divorcialité d'une part ; natalité, fécondité et dimension des familles d'autre part.

I - MORTALITE et MORBIDITE

Nous étudierons d'abord la mortalité adulte, en analysant comment elle affecte les différentes catégories démographiques et sociales ; puis nous nous attacherons plus spécialement à la mortalité infantile, qui est souvent considérée comme un indice pertinent du développement sanitaire d'une population. Enfin, l'étude de la "pénétration" des différentes maladies nous apportera un éclairage supplémentaire.

(1) - Source : Annuaire Statistique de l'I.N.S.E.E. 1973

1.1. - La mortalité adulte

En 1970, l'âge moyen de décès pour l'ensemble des Français était de 69 ans (65,2 pour les hommes et 73,1 pour les femmes) (1) . La France connaît à cet égard un taux comparable à celui des pays les plus développés (aux Etats-Unis, pour la population blanche, l'espérance de vie à la naissance était en 1968 de 67,5 ans pour les hommes et de 74,9 ans pour les femmes; en Suède, pays qui est souvent considéré comme un modèle sur le plan des conditions sanitaires, elle était en 1967 de 71,9 ans pour les hommes, et de 76,5 ans pour les femmes (1) ,soit 3 à 7 ans de plus qu'en France)

A travers ces chiffres apparaît un phénomène très général, et assez largement connu : celui de la surmortalité masculine (il s'agit essentiellement d'une surmortalité adulte).

Au-delà de ces considérations globales, diverses approches s'offrent à nous pour mesurer la mortalité différentielle en fonction des critères socio-économiques.

La comparaison des taux généraux de mortalité des différentes catégories socio-professionnelles aurait l'inconvénient majeur de traduire en partie des différences de composition par âge entre les catégories étudiées. (ainsi par exemple, une surmortalité constatée dans la catégorie des agriculteurs pourrait-elle ne refléter que la part élevée de vieillards dans cette sous population).

Aussi semble-t-il plus pertinent de s'attacher à l'analyse de la mortalité d'une génération, ou d'une classe d'âge particulières. C'est ce que nous avons essayé de faire à travers 3 indices.

- Les indices retenus

Eu égard aux informations disponibles, nous nous sommes attachés à l'analyse de 3 indices relativement voisins : le quotient perspectif de mortalité à 35 ans (c'est à dire le rapport du nombre de décès survenus au cours d'une année, pour la population âgée de 35 ans, au nombre de survivants au 1er Janvier de cette année) ; l'espérance de vie à 35 ans (estimée à l'aide des quotients de mortalité observés jusqu'à 75 ans) ; enfin le nombre de survivants à 75 ans pour 1 000 vivants à 35 ans (calculé à l'aide des mêmes quotients). Nous nous sommes plus particulièrement intéressés à la génération des "35 ans" et à son devenir, d'une part parce que les inégalités sont plus "parlantes " quand elles frappent des individus jeunes, et d'autre part, parce que, comme nous le verrons, aux âges élevés, les écarts de mortalité s'estompent : on peut considérer que les vieillards appartenant aux catégories les plus défavorisées sur le plan démographique sont les rescapés d'une "sélection naturelle" relativement sévère et inégale, donc, à l'extrême, qu'ils sont anormaux au sein de leur classe d'appartenance.

(1) - Source : Annuaire statistique I.N.S.E.E. 1973

- Les sources

L'étude dont nous avons utilisé les principaux résultats sur la mortalité adulte a été effectuée par Guy DESPLANQUES, et publiée dans ECONOMIE ET STATISTIQUES d'Octobre 1973 (n° 49) sous le titre " A 35 , les instituteurs ont encore 41 ans à vivre, les manoeuvres 34 ans seulement".

L'étude de Guy DESPLANQUES porte sur la période de 1955 - 1965. Elle constitue une actualisation et un enrichissement du travail effectué par G.CALOT et M. FEBVRAY, couvrant la période 1955 - 1960 et paru en Novembre 1965 dans " Etudes et Conjonctures " (les résultats de cette recherche, portant sur 460 000 hommes ayant de 30 à 70 ans du recensement de 1954, et observés de 1955 à 1960, ont été repris dans ECONOMIE et STATISTIQUE de Juin 1973 (n° 46) et dans la Collection M. 24 de l'I.N.S.E.E. : "Données Sociales - 1973 ").

- Les inégalités au niveau de la mortalité adulte

L'étude de Guy DESPLANQUES a été conduite sur un échantillon de 500 000 Français nés en France ; seuls ont été retenus dans l'échantillon, les hommes âgés de 30 à 69 ans en 1954, inscrits au répertoire national d'identification des personnes.

Cet échantillon a été ventilé selon 17 catégories socio-professionnelles, catégories qui couvrent environ les trois quarts de la population masculine de 30 à 69 ans résidant en France en 1954.

Les résultats que nous avons retenus de cette analyse constituent le tableau n° 1.

Les trois indices présentés dans ce tableau nous montrent que les différences de mortalité en fonction du milieu d'appartenance sont très nettes.

A 35 ans, le risque de décès est quatre fois plus élevé pour un manoeuvre que pour un instituteur ; et à cet âge, l'espérance de vie des instituteurs est supérieure de plus de 7 ans à celle des manoeuvres. Enfin, si pour 1 000 instituteurs âgés de 35 ans, il en survivra nettement plus de la moitié (572) à 75 ans, en revanche, sur 1000 manoeuvres, il en restera moins du tiers (331).

Ces indices constituent trois approches différentes d'un même phénomène : la surmortalité masculine de certaines catégories socio-professionnelles. Si l'on ne peut attribuer aucune valeur absolue aux écarts (puisque'ils varient en fonction de l'indice), la hiérarchie, elle, reste pratiquement la même (et elle n'a, globalement, pas changé depuis l'étude de CALOT et FEBVRAY). Globalement, à travers cette hiérarchisation de la mortalité, deux phénomènes apparaissent : - à catégorie socio-professionnelle égale, les salariés du secteur public connaissent une espérance de vie plus élevée que ceux du secteur privé

- la mortalité adulte semble varier nettement en fonction du niveau socio-culturel (plus que du niveau socio-économique) ; ce qui se traduit par la situation particulièrement favorable des instituteurs (en revanche les commerçants et artisans ont une position nettement moins enviable).

Les 3 catégories qui connaissent la mortalité la plus forte sont les suivantes :

- . Les ouvriers spécialisés du secteur privé
- . Les salariés agricoles
- . Et surtout les manoeuvres

Ces trois catégories (et surtout la dernière) se situent nettement au-dessous de la moyenne de la population française.

Le graphique n° 1 montre que les écarts de mortalité diminuent très nettement avec l'âge ; à 75 ans, ce ne sont plus les manoeuvres, mais les ouvriers du secteur privé et les salariés agricoles qui meurent le plus.

Enfin, en dehors des indices retenus, il nous a semblé intéressant de publier le tableau n° 2 dans la mesure où y apparaît la "population hors échantillon", dont les quotients de mortalité ont été obtenus par différence.

Les quotients de mortalité de la population hors échantillon sont parmi les plus élevés.

Cette population est essentiellement composée des étrangers, des inactifs, des mineurs et des militaires . La surmortalité s'explique en partie par la guerre d'Algérie qui a affecté la population militaire jusqu'en 1962 ; mais elle traduit également un autre phénomène, qui nous intéresse plus directement : ce sont souvent les catégories qui ne sont pas prises en compte par les statistiques (donc les catégories "statistiquement marginales") qui connaissent les conditions de vie les plus défavorables.

TABLEAU N° 1

Mortalité des hommes selon les milieux socio-professionnels

(période 1955 - 1965)

(source : Article de Guy DESPLANQUES dans "Economie et Statistique, n° 49 - Octobre 1973)

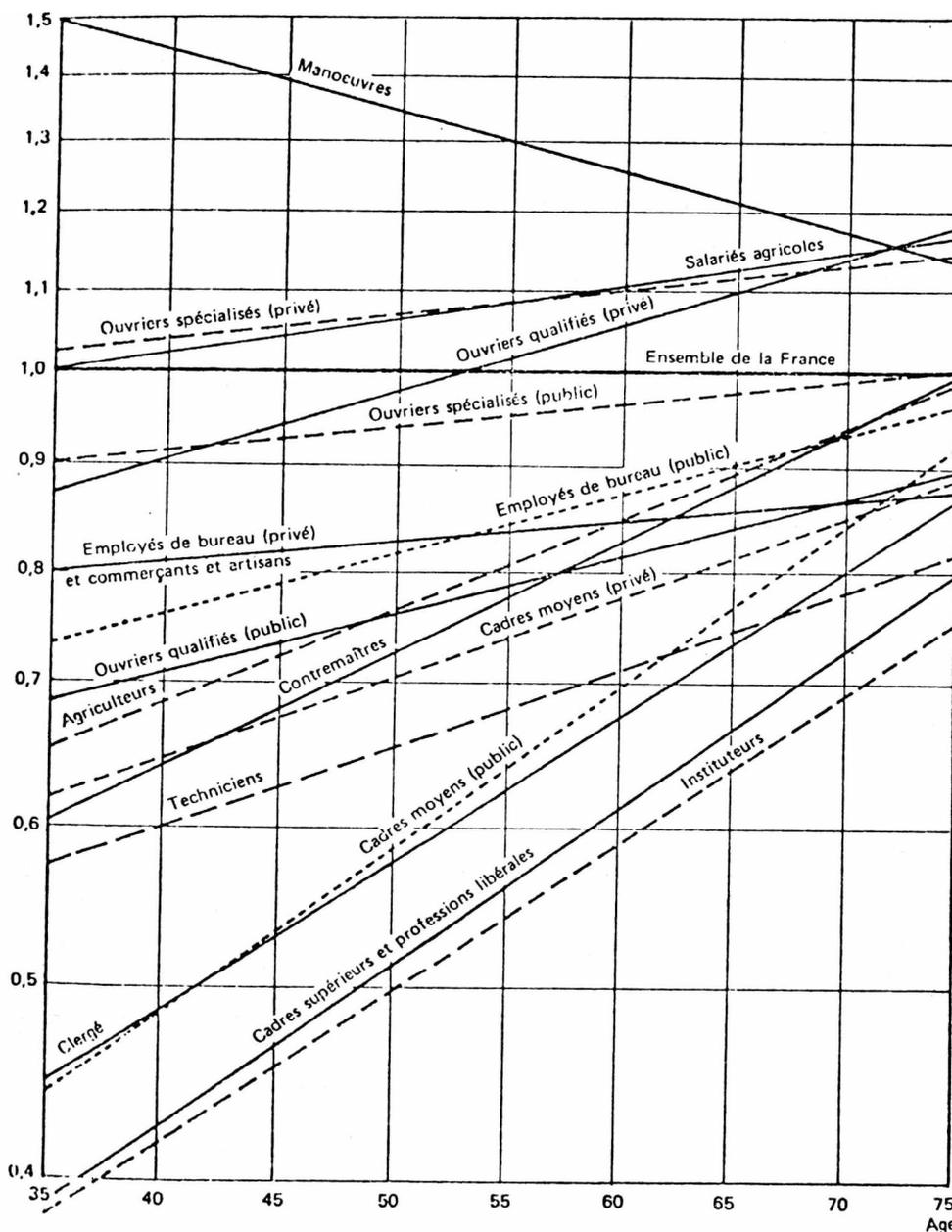
Code INSEE	Catégorie socio-professionnelle	Quotients prospectifs de mortalité à 35 ans x (‰)	Nombre de survivants à 75 ans pour 1000 vivants à 35 ans	Espérance de vie à 35 ans (en années)
42	Instituteurs (public)	1,0	572	40,8
39	Professions libérales et cadres supérieurs	1,0	555	40,3
81	Clergé catholique	1,2	518	39,2
45	Cadres moyens (public)	1,2	507	38,9
43	Techniciens (privé)	1,6	517	39,2
44	Cadres moyens (privé).....	1,7	490	38,4
62	Ouvriers qualifiés (public)	1,8	481	38,2
60	Contremaîtres (privé)	1,7	459	37,6
00	Agriculteurs	1,8	443	37,2
51	Employés de bureau (privé)	2,2	465	37,7
29	Commerçants et artisans	2,2	464	37,6
52	Employés de bureau (public)	2,0	450	37,3
64	Ouvriers spécialisés (public).....	2,5	417	36,3
61	Ouvriers qualifiés (privé)	2,4	374	35,2
63	Ouvriers spécialisés (privé)	2,8	368	34,9
10	Salariés agricoles	2,8	<u>366</u>	34,9
68	Manoeuvres	<u>4,1</u>	<u>331</u>	<u>33,5</u>
	Ensemble de la population	2,75	407	36,0

* - Le quotient prospectif de mortalité s'obtient en rapportant le nombre des décès survenus au cours d'une année, pour une génération, au nombre de survivants au 1er Janvier de cette même année.

GRAPHIQUE N° 1

Ecarts relatifs de mortalité par rapport à l'ensemble de la France selon la catégorie socio-professionnelle et l'âge (Résultats moyens ajustés 1955 - 1965, sexe masculin)

(source : G. DESPLANQUES - " A 35 ans, les instituteurs ont encore 41 ans à vivre..."
"Economie et Statistique n° 49, - Octobre 1973)



Ce graphique présente, suivant une échelle logarithmique pour chaque catégorie sociale, le rapport entre le quotient de mortalité de la catégorie et le quotient Ensemble de la population en fonction de l'âge. Les droites représentatives ont été obtenues en utilisant l'intervalle 35-75 ans. Les

résultats sont légèrement modifiés lorsque l'on utilise un intervalle différent, mais les conclusions restent les mêmes : aux âges élevés, les écarts de mortalité s'estompent entre certaines catégories.

TABLEAU N° 2

Population française, au 10 Mai 1954, et quotients de mortalité sur 11 ans (1955 à 1965) par groupe d'âge quinquennal et catégorie socio-professionnelle

(source : G. DESPLANQUES - A 35 ans, les instituteurs ont encore 41 ans à vivre... Economie et Statistique n° 49 - Octobre 1973)

TABLEAU 4. Population française, au 10 mai 1954, et quotients de mortalité sur 11 ans (1955 à 1965), par groupe d'âge quinquennal et catégorie socio-professionnelle

Code de la C.S.	Catégorie socio-professionnelle	Age au 1 ^{er} janvier 1955											
		35-39		40-44		45-49		50-54		55-59		60-64	
		effectif	quotient	effectif	quotient	effectif	quotient	effectif	quotient	effectif	quotient	effectif	quotient
	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	
00	Agriculteurs exploitants.....	9,7	4,0	13,9	6,3	16,1	10,0	18,1	15,7	18,4	24,1	18,5	36,1
10	Salariés agricoles.....	5,6	5,7	5,2	8,7	4,8	13,2	4,7	20,0	4,4	29,2	3,8	41,7
29	Commerçants et artisans....	8,8	4,5	11,4	6,8	12,1	10,4	11,6	15,7	11,6	23,1	11,3	33,8
39	Cadres supérieurs et professions libérales.....	3,8	2,5	3,8	4,1	3,7	6,8	3,7	11,1	3,9	17,9	4,1	28,2
42	Instituteurs.....	0,9	2,4	0,9	4,0	0,5	6,6	0,4	10,7	0,2	17,1	e	26,9
43	Techniciens.....	1,1	3,4	1,0	5,4	1,0	8,5	0,9	13,2	0,9	20,2	0,7	30,6
44	Cadres moyens (privé).....	2,0	3,7	1,7	5,8	1,6	9,1	1,8	14,4	1,9	21,6	1,8	32,3
45	Cadres moyens (public).....	1,4	2,9	1,4	4,7	1,2	7,7	1,3	12,7	1,7	20,3	1,5	31,8
51	Employés de bureau (privé)..	2,0	4,5	1,8	6,9	1,7	10,4	1,8	15,7	2,2	23,2	2,5	33,6
52	Employés de bureau (public)..	4,0	4,3	4,3	6,7	3,5	10,4	3,9	15,8	5,8	23,8	6,8	35,2
60 + 61	Ouvriers qualifiés, contremaîtres (privés).....	11,7	4,5	11,4	7,0	11,3	11,0	10,0	17,0	9,2	25,8	8,8	38,1
62	Ouvriers qualifiés (public)...	3,0	3,9	3,8	6,2	3,4	9,5	2,9	14,7	2,9	22,2	2,2	32,9
63	Ouvriers spécialisés (privé)..	6,3	5,8	6,3	8,8	6,3	13,3	5,4	20,0	4,6	29,1	3,8	41,4
64	Ouvriers spécialisés (public) ..	2,2	5,1	2,6	7,8	2,5	11,8	2,4	17,6	2,2	26,1	1,7	37,4
68	Manœuvres.....	4,4	7,8	4,2	11,3	4,4	16,1	4,4	22,8	4,2	31,9	4,0	43,4
81	Clergé catholique.....	0,4	2,9	0,4	4,7	0,3	7,7	0,3	12,4	0,2	19,8	0,2	30,8
	Population hors échantillon..	32,7	7,5	25,9	11,9	25,6	17,1	26,4	22,4	25,7	32,8	27,7	42,5
	France entière	100,0	5,6	100,0	8,3	100,0	12,4	100,0	18,4	100,0	26,7	100,0	37,9

Les quotients calculés sont les probabilités de décès au cours des onze années couvertes par l'enquête, pour des individus qui ont un âge compris dans un intervalle de cinq ans au 1^{er} janvier 1955. On a présenté, en même temps, la part de population (en pourcentage) que représentait chaque catégorie sociale à l'intérieur d'un

groupe. On en a déduit la part de population non couverte par l'enquête et sa mortalité.

Les quotients de mortalité de la population hors échantillon ont été obtenus par différence : on a calculé un nombre fictif de décès et un effectif théorique de décès puis on a formé le quotient de ces deux quantités.

1.2. - La mortalité infantile

La mortalité infantile est la mortalité des enfants de moins d'un an. Elle nous fournit un indice précieux du niveau de prévention sanitaire et sociale dont bénéficie une population.

En effet, l'expérience a montré que le taux de mortalité infantile pouvait très rapidement baisser de façon considérable avec la mise en place de structures modernes d'hygiène et de soins.

- Les indices retenus

On distingue traditionnellement, au sein de la mortalité infantile, la mortalité au cours du premier mois de celle qui atteint les enfants du deuxième au douzième mois.

Cette distinction correspond globalement à celle qui est faite entre mortalité endogène (dont les causes ont leur origine avant la naissance, et sur laquelle il est difficile d'agir) et mortalité exogène (dont les causes sont postérieures à la naissance, et pour laquelle une politique de prévention peut se révéler très efficace).

Aussi avons-nous retenu les trois indices (mortalité infantile globale, mortalité du premier mois, mortalité du 2ème au 12ème mois) pour notre analyse.

Cependant, nous nous attacherons surtout à la mortalité infantile globale. En effet, la distinction entre la mortalité du premier mois et celle des autres mois peut s'avérer utile au niveau de la présentation des informations, mais elle n'implique pas pour cela que l'on doive considérer la mortalité endogène comme une fatalité génétique contre laquelle il n'est rien à faire; les écarts entre les taux des différents groupes sociaux font penser, au contraire, que les malformations congénitales, ou les accidents de la vie intra-utérine, qui constituent deux facteurs importants de la mortalité endogène, reflètent assez largement le retard dans le développement sanitaire économique, culturel et social dont souffrent certaines sous-populations (d'où: mariages consanguins, mauvaise alimentation de la mère, travail pénible pendant la grossesse etc...)

Enfin, nous avons retenu, comme indice complémentaire, la mortalité périnatale, c'est à dire la part des mort-nés dans l'ensemble des naissances

- Les sources

Sur la mortalité infantile, notre source principale est une étude de M.C. GERARD et S. HEMRY, publiée dans ECONOMIE ET STATISTIQUE de Septembre 1973 (n° 48). Cette étude met à jour et complète les travaux de M. CROZE.

En ce qui concerne la mortalité nous avons utilisé d'une part les chiffres publiés par l'Annuaire Statistique 1973 de l'I.N.S.E.E. et, d'autre part, un article de F. MARECHAL " La mortalité périnatale en France", paru dans POPULATION de Mai/Juin 1972.

- Les inégalités au niveau de la mortalité infantile

Actuellement, le taux moyen de mortalité infantile en France est comparable à ceux que l'on peut observer aux Etats-Unis ou en Angleterre (voir Tableau n° 3)

La mortalité infantile française, qui était deux fois et demi plus élevée il y a une vingtaine d'années, a ainsi vu son niveau rejoindre celui des autres pays occidentaux.

Mais cette diminution n'a pas également profité à toutes les couches de la population.

Il nous a paru intéressant de présenter les différences de taux en fonction de la qualité juridique de l'enfant, de la nationalité des parents et de leur catégorie socio-professionnelle.

a) - Inégalités en fonction de la qualité juridique (légitime ou illégitime) des enfants

La mortalité infantile (globale - ou du 1er mois, ou des 11 mois suivants) n'est pas la même pour les naissances légitimes que pour les naissances illégitimes (voir tableau n° 4 et graphique n° 2)

L'analyse du tableau et surtout du graphique montre clairement que la réduction de la mortalité infantile au cours des quinze dernières années a porté plus sur la mortalité du 2ème au 12ème mois que sur la mortalité du premier mois ; dans le cadre de cette évolution globale, la mortalité des enfants illégitimes reste beaucoup plus importante que celle des enfants légitimes : elle la dépasse d'environ 60 %; elle diminue moins vite que celle des enfants légitimes, et par conséquent, l'écart s'accroît.

Cet écart est aussi net au niveau de la mortalité du 1er mois qu'à celui de la mortalité des autres mois.

Or, si l'on peut faire raisonnablement l'hypothèse que les naissances illégitimes sont plus fréquentes dans les milieux défavorisés que dans les catégories socio-professionnelles élevées (nous verrons plus bas que les conceptions prénuptiales sont, elles aussi, plus fréquentes dans les catégories modestes), les inégalités devant la mort entre enfants légitimes et illégitimes viennent alors s'ajouter à celles qui apparaissent en fonction de l'appartenance sociale/ ou de la nationalité), et qui ne sont calculées que sur les naissances légitimes.

b) - Inégalités en fonction de la nationalité des parents

Le niveau de mortalité infantile diffère en fonction de la nationalité des parents.

Dans le tableau n° 5 ,on a distingué parmi les parents :

- les Français (de naissance, ou ayant acquis la nationalité française)
- les Etrangers (autres qu'algériens) qui constituent une catégorie assez largement hétérogène
- les Algériens (classés à part en raison de leur importance numérique pendant toute la période étudiée) qui forment une population nettement plus homogène, dans la mesure où, dans la grande majorité, ils sont de condition modeste, et occupent des emplois non qualifiés.

L'analyse de ce tableau fait apparaître l'inégalité importante de mortalité entre les enfants d'origine française et ceux d'origine algérienne (apparemment la nationalité de la mère a pratiquement le même poids que celle du père). L'écart s'est largement maintenu entre les deux groupes : la mortalité des enfants de parents algériens est plus d'une fois et demie supérieure à celle des enfants de parents français . L'inégalité, faible durant le 1er mois, est très importante au niveau de la mortalité du 2ème au 12ème mois : le taux de mortalité des algériens est 3 fois supérieur à celui des français. Les enfants de parents étrangers - non algériens - connaissent un taux de mortalité beaucoup plus proche de celui des français, quoi que la différence se soit légèrement accentuée au cours de la période récente.

Mais cet écart entre les différentes nationalités ne constitue pas nécessairement la base d'une analyse spécifique : il traduit, vraisemblablement autant, sinon plus, une différence dans le statut socio-économique actuel dans le pays d'accueil que certains caractères spécifiques tels que le degré de développement socio-culturel et sanitaire de la nation ou de l'éthnie d'origine.

c) - Inégalités en fonction de la catégorie socio-professionnelle du père

La mortalité globale des enfants légitimes s'est réduite de plus de 10 points de la génération 1956/1960 à la génération 1966/1970 .

Le progrès a intéressé toutes les catégories socio-professionnelles (voir tableau n° 6) . Mais les différences sont restées pratiquement aussi importantes entre chacune d'elles, et la hiérarchie demeure globalement la même.

Au niveau global, l'écart entre les plus favorisés et les plus défavorisés reste environ de 1 à 2 1/2.

Cet écart a nettement diminué en ce qui concerne la mortalité du 2ème au 12ème mois ; mais c'est cependant là qu'il reste le plus important : la mortalité "exogène" des enfants du milieu "manoeuvres" est pratiquement quatre fois plus élevée que celle des enfants du milieu "professions libérales " .

En revanche, l'écart en ce qui concerne la mortalité du premier mois est nettement moindre (il est du simple au double, environ). Mais il n'a pas diminué, il s'est même légèrement accru.

Les salariés agricoles et les ouvrières restent les plus défavorisés au niveau de la mortalité infantile : on notera en particulier que ce taux chez les manoeuvres et les mineurs est comparable à celui de la population algérienne en France, alors qu'une part importante de ces ouvriers est de nationalité française.

La seule modification importante de l'échelle des mortalités (voir graphique n° 3) au cours de ces 15 dernières années concerne la place respective des mineurs et des manoeuvres, les seconds apparaissant maintenant comme les plus défavorisés. (Mais il faut noter que l'effectif de la catégorie "mineurs" ayant beaucoup diminué, il est possible qu'un phénomène de sélection ait influé sur le rythme d'évolution de la mortalité en ce milieu).

La mortalité du premier mois connaît certes moins de variations en fonction de la catégorie socio-professionnelle que celle des autres mois ; mais les différents taux de mortalité se hiérarchisent globalement de la même façon ; les catégories les plus handicapées restent les mêmes. Ce qui tend à faire penser que la mortalité endogène elle-même traduit, plus que l'existence d'aberrations physiologiques statistiquement inévitables, des handicaps sociaux inégalement répartis.

Les inégalités au niveau de la mortalité périnatale

L'Annuaire I.N.S.E.E. nous donne la répartition des mort-nés entre enfants légitimes et illégitimes (voir tableau n° 7) .

De 1969 à 1970, le taux global a diminué. (Notons qu'en 1972, le taux de mortalité périnatale est tombé à 2,12 % : chiffre cité par Marie-Madeleine DIENESCH dans Le Monde du 11 Décembre 1973). La part des mort-nés est beaucoup plus importante dans les naissances illégitimes.

L'analyse par catégorie socio-professionnelle (qui ne porte, là aussi, que sur les naissances légitimes : d'où possibilité de phénomènes de cumul) montre qu'à ce niveau également, ouvriers et salariés agricoles sont nettement défavorisés par rapport à la moyenne.

On peut aussi noter que la mortalité périnatale atteint assez fortement les enfants de pères non actifs.

TABLEAU N° 3

Taux moyen de mortalité infantile en 1970

(source : M.C. GERARD et S. HEMERY - La mortalité infantile en France suivant le milieu social - Economie et Statistique n° 48 - Septembre 1973)

PAYS	Taux pour 1000
ETATS UNIS	19,8 ‰
FRANCE	18,2 ‰
ROYAUME UNI	17,9 ‰
DANEMARK	14,2 ‰
PAYS BAS	12,7 ‰
SUEDE	12,4 ‰ *

* - (résultats de 1969)

TABLEAU N° 4

Taux de mortalité infantile suivant la qualité juridique et la durée de vie

(Source : M.C. GERARD et S. HEMERY - La mortalité infantile en France suivant le milieu social - Economie et Statistique n° 48 - Septembre 1973)

Pour 1 000 nés vivants

Qualité juridique	Mortalité du 1 ^{er} mois			Mortalité du 2 ^e au 12 ^e mois			Mortalité de la 1 ^{re} année		
	Génération			Génération			Génération		
	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1956-1960	1961-1965	1966-1970
Légitimes.....	18,4	15,7	13,4	11,2	7,4	5,5	29,6	23,1	18,9
Illégitimes.....	26,0	23,8	20,9	20,4	13,2	9,9	46,4	37,0	30,8
Ensemble	18,9	16,1	13,9	11,7	7,7	5,7	30,6	23,8	19,6

Graphique n° 2

Evolution de la mortalité infantile selon le statut juridique. Génération 1955-1970

(source : idem)

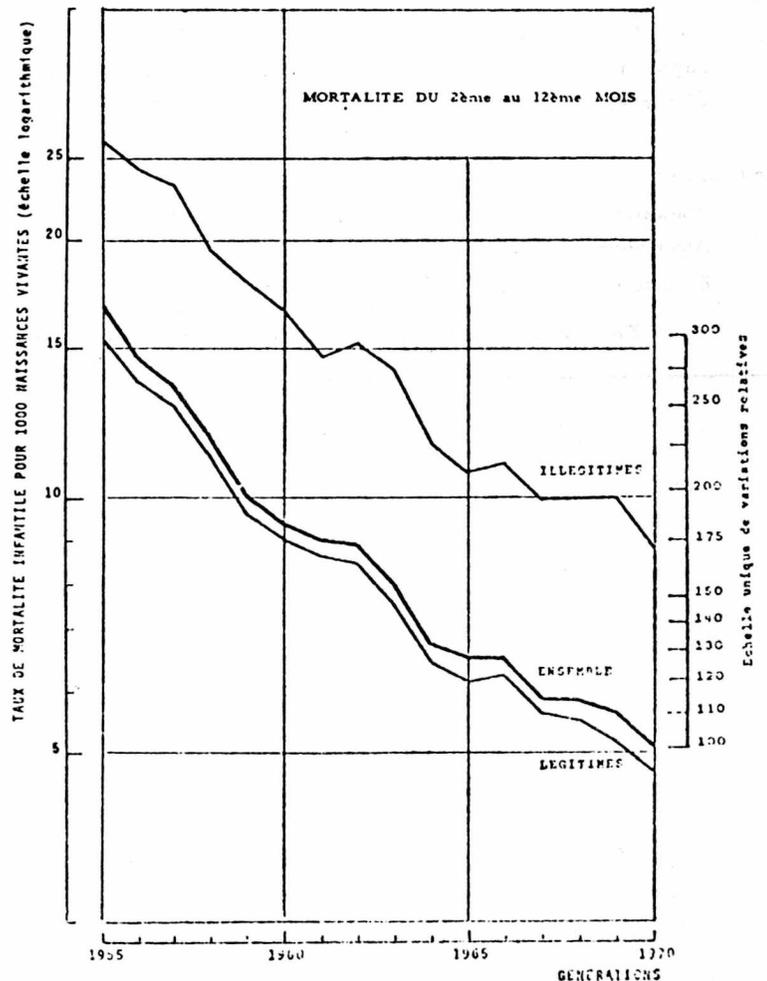
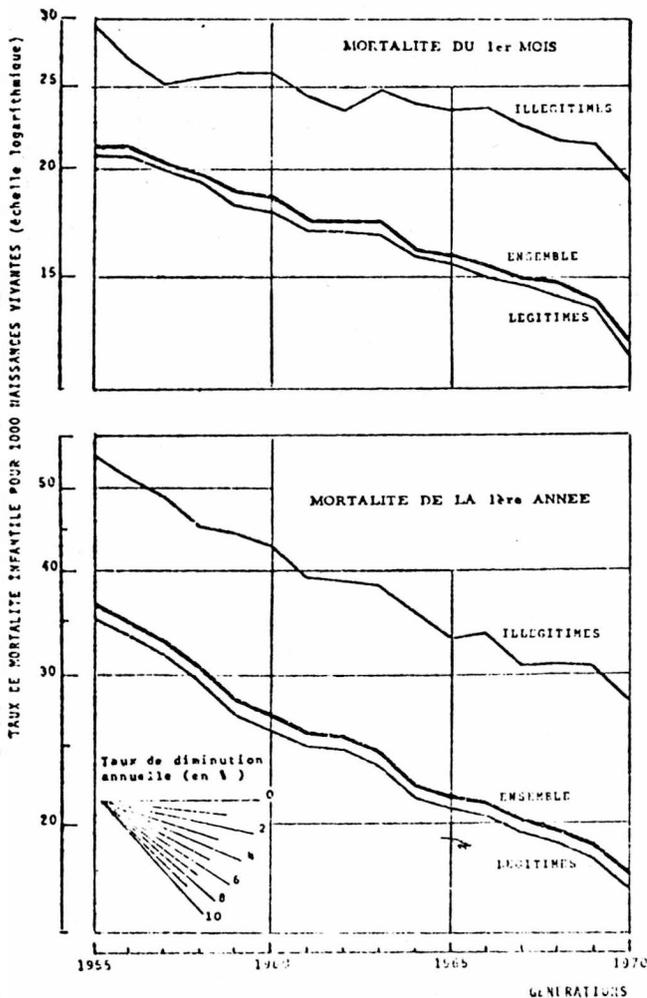


TABLEAU N° 5

Taux de mortalité infantile suivant la nationalité des parents et la durée de vie
(enfants nés légitimes)

(Source : M.C. GERARD - S. HEMERY - La mortalité infantile en France suivant le milieu social - Economie et statistique n° 48 - Septembre 1973)

Pour 1 000 nés vivants

Nationalité	Mortalité du 1 ^{er} mois			Mortalité du 2 ^e au 12 ^e mois			Mortalité de la 1 ^{re} année		
	Génération			Génération			Génération		
	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1956-1960	1961-1965	1966-1970
<i>Du père :</i>									
Français.....	18,4	15,6	13,2	10,8	6,9	5,0	29,2	22,6	18,3
Algérien.....	21,0	16,8	16,6	33,3	21,9	14,3	54,3	38,7	30,9
Étranger.....	18,4	15,5	14,8	13,1	8,9	7,6	31,5	24,4	22,4
<i>De la mère :</i>									
Française.....	18,4	15,6	13,3	10,9	7,2	5,1	29,3	22,6	18,4
Algérienne.....	21,0	17,0	16,8	36,5	23,4	14,9	57,5	40,4	31,7
Étrangère.....	17,9	15,5	14,6	12,7	9,0	7,9	30,6	24,4	22,4
Ensemble des légitimes	18,4	15,7	13,4	11,2	7,4	5,5	29,6	23,1	18,9

TABLEAU N° 6

Taux de mortalité infantile suivant la catégorie socio-professionnelle du père et la durée de vie

(Enfants nés légitimes)

(Source : M.C. GERARD - S. HEMERY - La mortalité infantile en France suivant le milieu social - Economie et Statistique n° 48 - Septembre 1973)

Pour 1 000 nés vivants

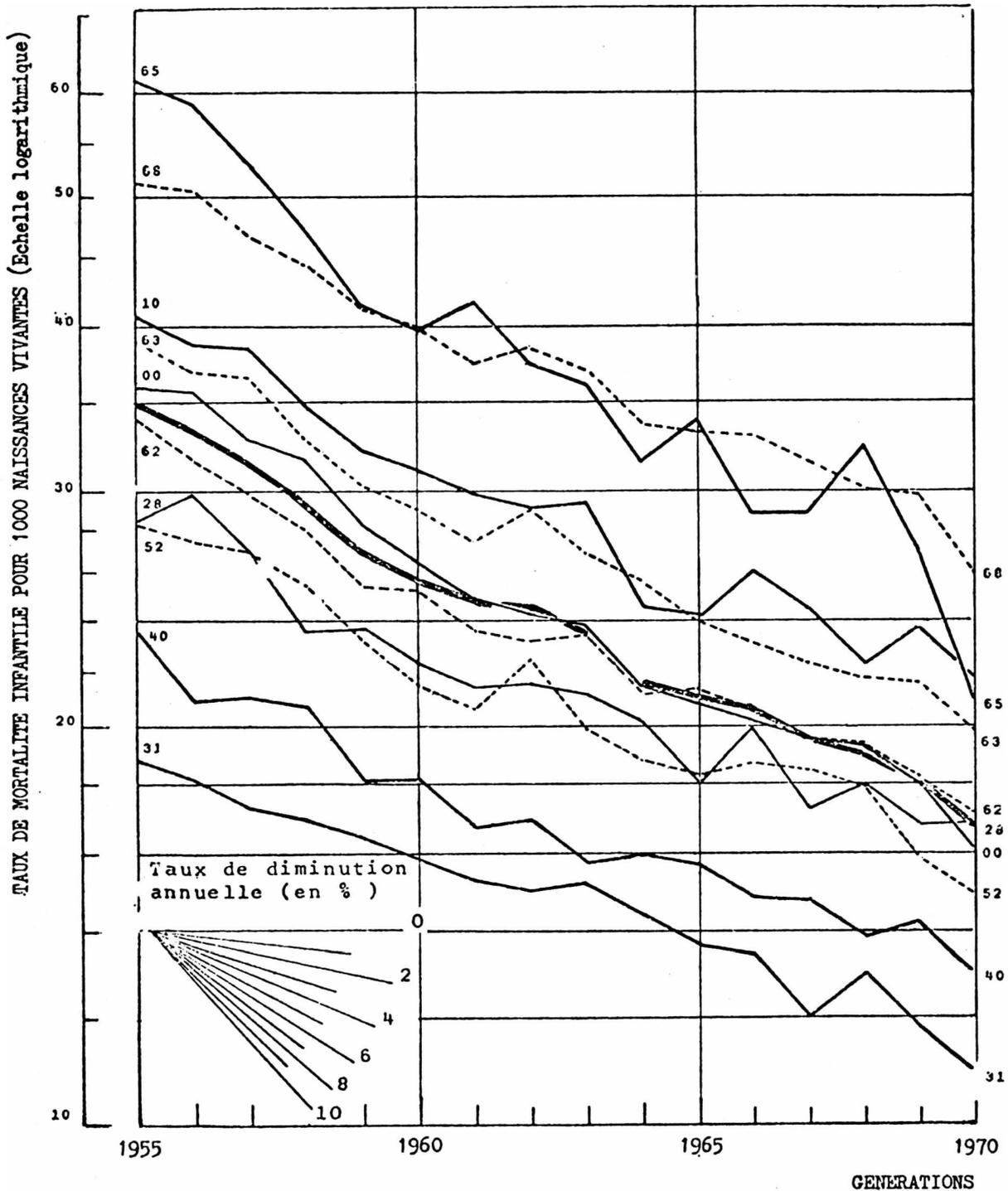
Catégorie socio-professionnelle du père	Mortalité du 1 ^{er} mois			Mortalité du 2 ^e au 12 ^e mois			Mortalité de la 1 ^{re} année		
	Génération			Génération			Génération		
	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1956-1960	1961-1965	1966-1970
00. Agriculteurs exploitants.....	20,8	16,7	13,8	10,4	6,4	4,9	31,2	23,1	18,7
10. Salariés agricoles.....	21,0	18,2	16,4	14,3	9,5	7,5	35,3	27,7	23,9
28. Patrons de l'industrie et du commerce.....	17,4	14,8	13,3	8,0	5,7	4,3	25,4	20,5	17,7
31. Professions libérales et cadres supérieurs.....	12,4	10,9	9,1	4,6	3,8	3,1	17,0	14,7	12,2
40. Cadres moyens.....	13,8	12,0	10,8	5,9	4,1	3,3	19,7	16,1	14,1
52. Employés.....	16,7	14,4	12,8	8,2	5,8	4,4	24,9	20,2	17,2
6. Ouvriers.....	19,3	16,7	14,3	13,5	8,9	6,5	32,8	25,6	20,8
dont :									
62. Ouvriers qualifiés et contre-maîtres.....	17,7	15,5	13,4	10,4	7,0	5,6	28,1	22,5	18,9
63. Ouvriers spécialisés.....	19,6	17,2	14,8	13,3	9,5	6,9	32,9	26,7	21,7
65. Mineurs.....	22,6	20,6	18,1	25,7	16,0	10,2	48,3	36,6	28,3
68. Manœuvres.....	23,1	20,4	18,4	21,7	15,8	12,0	44,8	36,2	30,4

GRAPHIQUE N° 3

Evolution de la mortalité infantile par catégorie socio-professionnelle du père, Générations 1955-1970

(enfants nés légitimes)

(Source : M.C. GERARD - S. HEMERY - La mortalité infantile en France selon le milieu social - Economie et Statistique n° 48 - Septembre 1973)



— ENSEMBLE.

60. Agriculteurs exploitants.
10. Salariés agricoles.

28. Patrons de l'industrie et du commerce.
31. Professions libérales et cadres supérieurs.
40. Cadres moyens.
52. Employés.

62. Ouvriers qualifiés et contremaîtres.
63. Ouvriers spécialisés.
65. Mineurs.
68. Manœuvres.

TABLEAU N° 7

Nés vivants et mort-nés suivant le sexe ou la légitimité - Année 1969 - 1970

(source : d'après Annuaire I.N.S.E.E. 1973)

	1 9 6 9							1 9 7 0						
	Ensemble	Garçons	Filles	Légitimes		Illégitimes		Ensemble	Garçons	Filles	Légitimes		Illégitimes	
				Nombre	%	Nombre	%				Nombre	%	Nombre	%
(1) Nés vivants	839 511	429 767	409 744	789 941		54 570		847 783	435 113	412 670	789 617		57 666	
Mort-Nés (2)	14 665	7 943	6 722	13 240	1,66	1 425	<u>2,54</u>	14 067	14 067	7 675	12 664	1,57	433	<u>2,37</u>
TOTAL	854 176	437 710	416 466	798 181		55 995		861 850	442 789	442 788	802 581		55 259	
Proportion(%)	100	51,2	48,8	93,4		6,6		100	51,4	48,6	93,1		6,9	
(1) - Déclarés vivants à l'Etat Civil														
(2) - Déclarés sans vie à l'Etat Civil														

TABLEAU N° 8

Mort-Nés pour 1 000 naissances au total

(source : F. MARECHAL - La mortalité périnatale en France - Population -Mai/Juin 1972)

Années	Toutes naissances	Naissances légitimes	Naissances illégitimes
1911-1915	43,7	41,3	66,6
1931-1935	33,6	32,3	49,1
1951-1955	22,4	21,8	30,6
1956-1960	21,5	20,9	30,6
1961-1965	19,8	19,2	29,7
1966-1969	18,0	17,3	27,4

Mort-Nés pour 1 000 naissances légitimes au total selon la catégorie socio-professionnelle du père

(source : idem)

Catégorie socio-professionnelle	1957-1959	1967-1969
Agriculteurs exploitants	21,5	18,8
Salariés agricoles	21,8	21,8
Patrons de l'industrie et du commerce	20,6	16,8
Professions libérales et cadres supérieurs	14,8	11,7
Cadres moyens	16,6	12,9
Employés	21,1	16,2
Ouvriers	21,8	18,5
Personnels de services	20,7	16,7
Autres personnes actives	17,9	14,8
Non actifs	23,4	20,8
-----	-----	-----
Ensemble	20,8	17,1

1.3. - Différences de mortalité en fonction de la région

Pour apporter un éclairage supplémentaire à cette étude de la mortalité différentielle, nous avons étudié les différences régionales au niveau de la durée moyenne de vie, et à celui de la mortalité infantile, à travers les chiffres publiés par les données démographiques de l'I.N.S.E.E. (voir tableau n° 9)

Les ventilations régionales font apparaître des différences relativement faibles quant à la mortalité infantile, qui varie de 16,9 ‰ à 25,5 ‰.

Les régions les plus défavorisées à cet égard sont soit certaines régions ouvrières - et particulièrement les régions minières - comme le Nord et la Lorraine, soit, au contraire, des régions sous-industrialisées (comme la Corse) alors que la Région Parisienne connaît le taux le plus faible de mortalité infantile.

Au niveau de la mortalité générale, (où les différences sont plus faibles) ce sont en revanche les régions peu industrialisées qui sont les plus favorisées : en Corse, la durée moyenne de vie est de 72,8 ans, alors qu'elle n'est que de 68,8 dans le Nord.

Globalement, on retrouve à travers ces ventilations régionales la surmortalité des manoeuvres et ouvriers non qualifiés, et les mauvaises conditions sanitaires dont souffrent les salariés agricoles.



A travers l'ensemble des informations statistiques sur la mortalité (adulte ou infantile) plusieurs traits apparaissent :

- le progrès global au cours de ces dernières années a été important
- Mais ce progrès n'a pas fait disparaître les écarts (qui se sont même parfois accrus) entre les différents milieux sociaux
- Aussi ces écarts sont-ils parfois analysés en termes de retard, certaines catégories ne faisant que "rattraper " le niveau que connaissaient les plus favorisés X années auparavant.

C'est ce que font Marie Claude GERARD et Solange HEMERY à propos de la mortalité infantile :

" En d'autres termes, la mortalité infantile de la catégorie "manoeuvres" a un retard de 4 ans sur celle des "salariés agricoles ", de 6 ans sur celle des " ouvriers spécialisés ", de 10 ans sur celles des "ouvriers qualifiés " et des "agriculteurs exploitants ", de 12 ans sur celle des " employés", de 19 ans sur celle des "cadres moyens ", et de 22 ans sur celle des "professions libérales et cadres supérieurs "

- Enfin, les catégories les plus défavorisées sont essentiellement :
 - . les salariés agricoles
 - . les ouvriers les moins qualifiés (manoeuvres) et les mineurs (lorsqu'ils font l'objet d'une analyse spécifique)

TABLEAU N° 9

Durée moyenne de vie et taux de mortalité infantile en 1967-1969, par région de programme

(source : d'après "Données de démographie régionale 1968"- I.N.S.E.E. - Collection D.23 - Septembre 1973)

Région de programme	Durée moyenne de vie, en années	Taux de mortalité infantile ‰
Région parisienne	72,1	16,9
Champagne	70,8	20,5
Picardie	70,3	22,3
Haute-Normandie	70,5	20,3
Centre	72,0	20,2
Basse-Normandie	70,4	20,2
Bourgogne	71,7	18,4
Région du Nord	68,8	25,5
Lorraine	69,9	24,3
Alsace	69,1	22,2
Franche Comté	71,1	23,0
Pays de la Loire	71,2	18,2
Bretagne	69,3	19,8
Poitou-Charentes	72,6	20,2
Aquitaine	71,9	20,2
Midi-Pyrénées	72,3	21,1
Limousin	72,5	17,9
Rhône-Alpes	71,2	18,5
Auvergne	71,0	22,9
Languedoc-Roussillon	72,3	21,2
Provence-Côte d'Azur	72,1	20,6
Corse	72,8	25,3
France entière	71,2	20,2

1.4. - La morbidité

Au delà de l'inégalité devant la mort, il est intéressant de mesurer la pénétration de la maladie dans les différentes couches sociales. Mais il est difficile d'appréhender statistiquement l'état de "morbidité" d'une population à un moment donné : la maladie échappe assez largement à la statistique lorsqu'elle ne se traduit pas en des conséquences extrêmes hospitalisation ou mort (1)

- Les indices retenus

En l'absence d'une enquête représentative de l'ensemble de la population française, et de ventilations suffisamment pertinentes par rapport à nos objectifs, nous avons étudié la morbidité à travers les causes de décès des adultes : il s'agit des causes de mortalité des hommes âgés de 46 à 55 ans, mortalité qui est donc à priori anormale puisqu'elle affecte une tranche d'âge située nettement au-dessous de l'espérance de vie moyenne. Il s'agit donc là d'un indicateur de morbidité et non d'une mesure exacte du phénomène : un certain nombre d'états morbides, ou de carences dans le domaine de la santé peuvent ne pas se traduire directement au niveau de la mortalité.

Par ailleurs, nous nous sommes plus particulièrement attachés au suicide qui semble susceptible de constituer, pour certains groupes sociaux, un indice pertinent de marginalité (2)

- Les sources

L'étude de G. CALOT et M. FEBVRAY, parue dans Etudes et Conjonctures n° 11. 1965 "Mortalité différentielle suivant le milieu social" et reprise par l'I.N.S.E.E. dans sa Collection M. 24, "Données sociales 1973", a servi de base à notre analyse (les résultats de cette étude portent sur 460 000 hommes ayant de 30 à 70 ans au recensement de 1954, et observés de 1955 à 1960. Cet échantillon est représentatif d'environ 70 % de la population française).

Sur le même thème, l'étude de Guy DESPLANQUES (parue dans ECONOMIE et STATISTIQUE d'Octobre 1973) apporte des informations plus récentes, mais légèrement différentes (la distinction public/privé n'apparaît plus ; la population globale (hommes et femmes) est étudiée, et non seulement les hommes) Sur le suicide, nous avons utilisé les chiffres de l'I.N.S.E.E. (présentés dans DONNEES SOCIALES 1973) et d'autres statistiques provenant de l'I.N.S.E.R.M.

(1) - Certes de telles informations sont accessibles par la voie de sondages spécifiques : c'est ainsi que l'équipe médicale du CREDOC a pu mettre au point un indicateur de morbidité qui a été testé à l'occasion d'une enquête sur la consommation médicale.

(2) - Voir à ce sujet Emile DURKHEIM , " Le Suicide "

- La pénétration inégale des différentes causes de mortalité

Globalement, la "mortalité morbide " (voir tableau n° 10) des hommes varie assez notablement (du simple au double) en fonction du milieu socio-professionnel (et encore, le tableau publié ne prend-t-il pas en compte toutes les catégories socio-professionnelles : ainsi le "haut de l'échelle" (cadres supérieurs, professions libérales) n'y figure-t-il pas).

Cette inégalité se retrouve au niveau de la plupart des causes de décès ; les salariés agricoles, les ouvriers spécialisés et les manoeuvres sont les plus défavorisés dans la plupart des cas.

Mais au sein des diverses causes morbides de la mortalité, certaines se traduisent par des différences très fortes dans les taux de décès, tandis que d'autres, au contraire, varient relativement peu d'une catégorie à l'autre.

Ainsi peut-on ordonner les grands facteurs de mortalité selon qu'ils varient plus ou moins en fonction de l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle. (voir tableau n° 11)

Quatre causes de mortalité sont très inégalement réparties dans les différentes couches socio-professionnelles, puisque les taux de décès qui leur sont imputables varient au moins de 1 à 4 !

Il s'agit de la cirrhose du foie (plus largement de l'alcoolisme), de la tuberculose, des accidents et du suicide. Ces facteurs constituent ce que l'on pourrait appeler la "morbidité sociale" (bien que suicides et accidents ne constituent pas strictement des maladies) ; elle atteint principalement les ouvriers non qualifiés et les salariés agricoles.

Les autres causes de mortalité varient beaucoup moins (de 1 à 1 1/2 environ - sauf pour la catégorie "autres causes, et non déclaré", dont le taux de mortalité intermédiaire traduit vraisemblablement le caractère assez hétérogène). Si l'on isole les affections cardiaques qui atteignent plus particulièrement les hommes de bureaux (employés, cadres) et les patrons (c'est l'image de l'infarctus du P.D.G.), pour les deux autres causes, tumeurs malignes, et lésions vasculaires cérébrales, bien que les différences soient plus faibles, ce sont toujours les mêmes catégories (ouvriers spécialisés, manoeuvres, salariés agricoles) qui sont les plus défavorisés. Il semble raisonnable de penser que ces affections atteignent également toutes les catégories des Français (rappelons que nous ne mesurons pas ici la morbidité en général, mais seulement ses conséquences vitales) mais que l'insuffisance de soins et d'"environnement médical et sanitaire" de certaines catégories explique leur surmortalité.

L'étude de Guy DESPLANQUES apporte des informations supplémentaires sur la pneumonie et la bronchite : ces maladies se traduisant assez rarement par la mort, entre 45 et 54 ans (11 ‰), mais c'est beaucoup plus souvent le cas pour les salariés agricoles et les manoeuvres (18 et 21 ‰), que pour les catégories plus favorisées.

1.5. - Le suicide

Les statistiques sur le suicide sont pratiquement toutes ventilées par sexe : le taux de suicide des hommes est en effet toujours nettement plus élevé que celui des femmes.

a) - Inégalités en fonction du sexe, de l'âge et de l'état matrimonial

(voir tableaux n° 12 et n° 13)

La part des suicides s'élève assez légèrement avec l'âge.

Les suicides des hommes sont devenus un peu moins fréquents, alors qu'ils sont au contraire un peu plus nombreux chez les femmes, depuis une vingtaine d'années.

Enfin, les suicides sont nettement plus fréquents chez les individus isolés (célibataires, veufs, divorcés) que chez les gens mariés.

Ainsi les inégalités devant le mariage apparaissent-elles indirectement comme une inégalité devant les possibilités d'intégration sociale et d'équilibre psychologique.

b) - Inégalités en fonction de la catégorie socio-professionnelle

Les salariés agricoles, les ouvriers, et, dans une moindre mesure, les exploitants agricoles sont **plus** atteints par le suicide que les autres catégories (voir tableau n° 14)

Mais pour les femmes, la hiérarchie n'est pas la même : les femmes appartenant à la catégorie des agriculteurs exploitants se suicident nettement plus souvent que les ouvrières.

Globalement, ce sont donc les ruraux, et les ouvriers qui se suicident le plus.

TABLEAU N° 10

Quotients moyens annuels de mortalité des hommes suivant la cause de décès (pour le groupe d'âge 46 - 55 ans)

(Source : I.N.S.E.E. Collection M. 24 : Données sociales 1973)

Quotients pour 10 000 :

Code INSEE	Catégorie socio-professionnelle	Toutes causes	Tuberculose	Tumeurs malignes	Lésions vasculaires cérébrales	Coronarites et autres affections cardiaques	Cirrhose du foie et alcoolisme	Accidents	Suicides	Autre cause et non spécifiée
43	Techniciens (secteur privé)	60,5	3,0	14,7	4,5	12,7	3,4	5,8	2,4	14,1
45	Cadres moyens (secteur public)	63,7	1,9	14,9	5,5	14,2	5,1	4,3	2,2	15,1
44	Cadres moyens (secteur privé)	69,1	3,9	15,3	4,7	14,1	5,0	5,5	2,9	17,1
62	Contremaîtres et ouvriers qualifiés (secteur public)	73,5	2,8	17,8	4,5	10,1	9,6	9,0	3,1	16,1
0	Agriculteurs exploitants	74,1	4,2	14,7	5,8	9,4	8,9	7,4	5,9	17,1
52	Employés de bureau (secteur public)	78,3	3,9	17,9	5,2	11,5	9,8	8,1	2,7	19,1
2	Patrons de l'industrie et du commerce	80,7	3,9	17,4	6,5	13,2	10,2	6,9	3,1	19,1
51	Employés de bureau (secteur privé)	82,2	4,4	20,3	5,3	13,5	8,1	5,8	2,5	22,1
60-61	Contremaîtres et ouvriers qualifiés (secteur privé)	90,9	6,1	21,5	5,0	12,1	10,2	10,2	3,8	22,1
64	Ouvriers spécialisés (secteur public)	91,1	3,9	19,0	6,4	9,6	14,4	12,1	4,7	21,1
63	Ouvriers spécialisés (secteur privé)	98,1	6,2	22,5	5,3	11,9	11,9	12,8	4,5	22,1
1	Salariés agricoles	101,6	5,3	17,3	6,7	10,1	12,7	17,8	8,8	22,1
68	Manoeuvres	129,5	9,8	23,1	6,6	12,7	18,8	19,7	7,2	31,1
	Ensemble de la France	97,8	7,1	19,8	6,3	13,2	11,4	10,2	4,6	25,1

TABLEAU N° 11

Rapport pour un certain nombre de causes de décès entre le taux de décès des hommes de la C.S.P. la plus défavorisée et celui des hommes de la C.S.P. la plus favorisée

(calculé d'après les quotients donnés par l'I.N.S.E.E. dans la collection M.24 : Données sociales 1973)

Cause de décès (pour les hommes de 46 à 55 ans)	Rapport entre le taux de la catégorie la plus défavorisée et celui de la catégorie la plus favorisée
Cirrhose du foie et alcoolisme	5,53
Tuberculose	5,16
Accidents	4,58
Suicides	4,00
Tumeurs malignes	1,57
Coronarites, et autres affec- tions cardiaques	1,51
Lésions vasculaires cérébrales ..	1,49
Autres causes, et non déclaré....	2,26
Toutes causes	2,14

Morbidité
"Sociale"

NOTA. - Il ne faut pas prêter de valeur absolue à ce rapport dans la mesure où certaines catégories socio-professionnelles "traditionnelles" (cadres supérieurs, professions libérales) ne figurent pas dans le tableau de l'I.N.S.E.E.

TABLEAU N° 12

Taux de suicide par sexe et âge à différentes époques

(source : Statistiques des causes de décès I.N.S.E.E.-ISERM. Pour la période 1887-1890 DURKHEIM, le suicide - cité par l'I.N.S.E.E., Collection M. 24 - Données sociales 1973)

Pour 100 000

Période	Sexe	Ensemble	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans
1887-90	Hommes			26,0		35,0		51,6		71,1		91,0		103	
1954	Hommes	25,5	4,4	7,1	13,6	17,6	20,6	31,0	41,1	54,2	55,3	57,4	61,0	69,9	76,4
	Femmes	7,6	2,6	4,2	4,0	4,4	4,7	7,3	9,4	13,0	15,7	16,9	17,8	15,6	18,8
1962	Hommes	23,2	4,7	8,8	13,4	17,8	21,7	26,0	32,2	47,0	55,0	56,6	51,5	53,2	77,7
	Femmes	7,5	2,0	4,6	4,0	5,9	6,8	5,8	10,4	12,9	14,6	15,0	17,2	17,3	16,7
1967	Hommes	22,5	5,9	11,1	15,6	17,0	22,8	29,6	38,5	38,8	48,3	52,1	50,8	59,6	64,5
	Femmes	8,4	3,5	6,4	6,0	6,7	8,8	7,5	11,6	14,1	16,6	15,3	15,7	18,6	22,0

TABLEAU N° 13

Taux de suicide selon l'état matrimonial et le sexe en 1952

(source : I.N.S.E.E. - Collection M. 24 - Données sociales 1973)

Taux pour 10 000
-Personnes âgées de 50 à 59 ans-

	Céliba- taires	Mariés	Veufs	Divorcés
Hommes	8,6	3,9	11,0	7,9
Femmes	1,8	1,2	1,8	1,3

TABLEAU N° 14

Mortalité par suicide selon la catégorie socio-professionnelle, le sexe, et le groupe d'âges (Année 1969)

(Source : INSERM (section information et santé publique) extrait du rapport sur l'état de santé de la population française .1971)

Taux pour 100 000 habitants - Année 1969

Catégorie socio-professionnelle		15 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Taux comparatifs	Indice base 1000 profession libé- rale et cadre supérieur
Agriculteur exploitant	M	11,4	23,0	56,6	127	44,5	235
	F	—	10,7	15,2	56,4	20,2	256
Salarié agricole	M	14,4	38,6	98,3	<u>278</u>	83,5	<u>447</u>
	F	—	—	—	163	43,5	<u>550</u>
Patron de l'industrie et du commerce	M	—	14,4	35,1	111	31,7	168
	F	—	5,4	12,2	27,5	11,9	150
Profession libérale et cadre supérieur	M	—	10,4	18,4	64,4	18,9	100
	F	—	11,2	11,4	—	7,9	100
Cadre moyen	M	8,9	13,8	23,3	70,3	23,3	123
	F	12,4	8,5	8,1	37,2	15,1	191
Employé	M	10,9	22,6	39,7	155	43,4	230
	F	3,7	4,9	11,0	50,3	15,8	200
Ouvrier	M	9,7	21,9	43,1	<u>231</u>	54,6	288
	F	3,3	6,6	8,8	27,3	10,9	139
Personnel de service	M	18,5	28,8	26,7	—	24,6	130
	F	7,8	10,0	9,4	18,5	11,2	142
Autres catégories	M	14,4	19,3	37,0	138	39,9	211
	F	—	—	—	—	4,3	55
Personne non active	M	6,7	48,0	48,8	47,8	38,9	206
	F	3,6	7,2	15,6	17,2	10,9	139
Total	M	8,6	21,8	44,3	65,9	23,6	125
	F	4,3	7,6	14,1	18,8	8,6	109

II - NUPTIALITE , DIVORTIALITE, ISOLEMENT

Les différences en matière de nuptialité et de divortialité peuvent connaître plusieurs interprétations.

On peut, d'une part, les analyser en termes de norme et de déviance: au 1er Janvier 1971, sur 100 hommes âgés de 20 à 44 ans, 77 étaient ou avaient été mariés (1), c'était le cas pour 85 % des femmes appartenant à la même tranche d'âge. La nuptialité traduit donc en partie la conformité à un modèle social dominant. A l'opposé, le divorce, relativement peu fréquent (par rapport à la population française mariée, âgée de plus de 20 ans, les divorcés représentent 3,95 %) apparaît comme l'indice d'une certaine déviance.

Mais au-delà de cette analyse en termes de conformisme et de déviance (qui rend assez bien compte de certains aspects du monde des artistes par exemple, où l'on rencontre une part importante de célibataires et de divorcés, mais qui risque d'être interprétée à un niveau trop "volontariste"), nuptialité et divortialité traduisent le plus souvent les plus ou moins grandes difficultés (souvent matérielles) qu'éprouvent effectivement certaines catégories de Français pour se marier et leur plus ou moins grande possibilité d'adaptation à la société et à la famille. Comme tels, ces deux indices peuvent être retenus comme révélateurs de certaines inégalités (voire de tendances à la marginalisation des sous-populations qui en sont victimes, dans la mesure où la famille apparaît souvent comme un premier degré d'intégration).

Nous nous pencherons d'abord sur la nuptialité des différents groupes sociaux ; puis sur leur divortialité (entendu au sens large : divorces et séparations de fait) ; enfin, sur la notion "d'isolement", résultant du non-mariage ou de la séparation.

2.1. - La nuptialité

La propension à se marier peut faire apparaître des inégalités devant le mariage en fonction de l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle; elle peut également être l'indicateur d'autres inégalités dans la mesure où le non-mariage semble souvent pouvoir être expliqué par des raisons économiques ou culturelles.

- Les indices retenus

Les différences de comportement quant au mariage peuvent être l'objet de plusieurs approches.

Il est possible de comparer les taux de nuptialité ; on peut également étudier l'âge moyen des hommes et des femmes au mariage, dans divers groupes sociaux ; il est, enfin, intéressant d'estimer la part de célibataires par rapport aux hommes mariés, dans une population donnée.

(1) - Source : I.N.S.E.E. - Annuaire Statistique 1973

En fait, l'âge moyen au mariage traduit davantage les modèles socio-culturels spécifiques des différentes catégories sociales que des inégalités socio-économiques ; ainsi, pour les professions libérales, il est, pour les époux, de 29,1 ans, tandis qu'il est de 27 ans pour les industriels et gros commerçants (1).

Il nous a paru plus intéressant d'étudier la proportion de célibataires à un âge donné (âge, si possible assez élevé, pour que les résultats ne soient pas biaisés par les différences d'âge au mariage), qui nous fournira "en négatif" une image de la nuptialité différentielle.

Le taux de célibat nous semble plus intéressant au niveau des hommes, dans la mesure où les caractères socio-économiques jouent un rôle plus important dans leurs possibilités de mariage que pour les femmes (chez ces dernières, l'hétérogamie est plus forte).

Aussi, avons-nous retenu comme indice de nuptialité le pourcentage d'hommes célibataires âgés de 40 à 49 ans.

- Les sources

Notre source principale sur la nuptialité est : l'étude de Louis ROUSSEL parue sous le titre "La Nuptialité en France " dans POPULATION de Novembre/ Décembre 1971.

- Les inégalités au niveau du mariage

D'après le tableau n° 15, il apparaît assez clairement que c'est dans le monde agricole, et dans le milieu des ouvriers non qualifiés que les hommes ont le plus de difficultés à se marier.

Parmi les causes essentielles de cette inégalité dans le mariage, on peut envisager : l'exode rural, qui atteint encore plus les filles que les garçons et qui se traduit par une surmasculinité accentuée des campagnes (dans les ménages agricoles, le rapport de masculinité - entre les hommes de 25 à 29 ans et les femmes de 20 à 24 ans - était en 1968 de 122 (2) . Cette difficulté à se reproduire, pour une population en voie de diminution, conduit vraisemblablement certains à se considérer comme rejetés par la société globale, "en marge" du développement, voire de la vie.

L'exode rurale et la surmasculinité paraissent avoir des conséquences particulièrement graves dans certaines régions. Aussi, dans le "Centre-Est " , 50% des ouvriers agricoles âgés de 40 à 49 ans ne sont pas mariés :

(1) - Source : G. CALOT, L. HENRY " Nuptialité et fécondité des mariages en France d'après l'enquête de 1962 " POPULATION , Mars/Avril 1972.

(2) - Source : Louis ROUSSEL " La nuptialité en France", POPULATION, Novembre/ Décembre 1971.

- en second lieu, l'absence de revenus suffisants pour fonder un foyer peut expliquer partiellement la faible nuptialité de certaines catégories (ouvriers non qualifiés, salariés agricoles)
- en troisième lieu, il est vraisemblable que certains groupes sociaux " en déclin" soient, de la part des femmes, l'objet d'un rejet plus ou moins conscient, voire d'une sorte de racisme : ainsi, non seulement la probabilité pour qu'une femme de ménage non agricole épouse un agriculteur est-elle très faible, mais encore, même lorsqu'elles appartiennent au monde agricole, beaucoup de jeunes filles cherchent à se marier avec des citadins (l'hétérogamie constitue alors pour elles un moyen d'ascension sociale).
- enfin, l'excessive mobilité géographique de certaines catégories constitue sans doute un frein important à leur nuptialité (ainsi une part importante des "gens de maison" restent-ils célibataires : 23% pour les hommes et 24 % pour les femmes (1))

2.2. - La divortialité

Malgré l'évolution des mœurs et le recul de la pratique religieuse, le divorce reste encore relativement peu répandu dans notre société . A travers le tableau n° 16, apparaît même une certaine diminution de la part des divorces entre la période 1951 - 1955 et 1964. Le taux de divorce d'une population peut être l'indication de deux types de phénomènes : d'une part, l'adoption d'un modèle urbain, moderne, laïc ,où le divorce apparaît comme relativement normal ; d'autre part, une certaine inadaptation sociale qui se traduit au niveau de la famille, ou du moins du couple.

Dans notre optique, le divorce - et la séparation de fait - sont intéressants dans la mesure où, avec le célibat, ils peuvent déboucher sur l'isolement fréquent des individus dans certains groupes sociaux.

(Un autre type d'analyse aurait peut-être pu faire apparaître d'autres types d'inégalité au niveau du divorce : ainsi, par exemple, peut-on penser que divorcer - ce qui est cher - n'est pas une possibilité facilement concevable pour certaines couches très défavorisées, qui résolvent alors leurs conflits conjugaux en une cohabitation cahotique, ou au mieux, par la séparation de fait).

- Les indices retenus

En ce qui concerne le divorce, nous avons retenu comme indice, le taux de divortialité (ou du moins son approche à travers les tentatives de conciliation), mais encore de façon complémentaire, la part des couples séparés de fait parmi les couples mariés.

(1) - Source : Louis ROUSSEL " La nuptialité en France " - POPULATION , Novembre/Décembre 1971.

- Les sources

Notre source principale, sur les divorces et séparations de fait, est l'étude réalisée, au Ministère de la Justice, par Anne BOIGEOL et Jacques COMMAILLE et publiée en 1973 par la Documentation Française sous le titre " Le divorce en France en 1970" (les principaux résultats de cette étude sont repris par l'I.N.S.E.E. dans "DONNEES SOCIALES 1973")

- Les inégalités au niveau du divorce

L'analyse de la part des tentatives de conciliation (voir tableau n° 17) (étant donné le très faible taux de réussite de la conciliation, cette proportion peut être considérée comme équivalente à un taux de divortialité) fait apparaître des tendances au divorce particulièrement importantes dans les classes moyennes urbaines (employés, cadres moyens). Les personnels de services connaissent également une part élevée de divorces. Mais les taux de séparation de fait ne connaissent pas la même hiérarchie : ce sont les catégories "personnels de service" et salariés agricoles (ces derniers pourtant divorcent relativement peu) qui pratiquent le plus souvent la séparation de fait.

Enfin, de même qu'il faut étudier, parallèlement aux divorces les séparations de fait, il ne faut pas oublier que les inégalités de situations commencent en aval : dans les catégories instables et défavorisées, la part des unions de fait est importante, ; il est vraisemblable que les séparations y sont particulièrement fréquentes.

TABLEAU N° 15

Pourcentage de célibataires entre 40 et 49 ans suivant la C.S.P. et la Région d'habitat (en 1968)

(Source : L.ROUSSEL, la nuptialité en France - Population, Novembre/Décembre 1971)

Catégorie Socio-professionnelle	Ensemble de la France	Z.E.A.T.							
		Région parisienne	Bassin parisien	Nord	Est	Ouest	Sud Ouest	Centre Est	Méditerranée
Exploitants agricoles	18	23	14	9	18	15	23	<u>25</u>	22
Ouvriers agricoles	<u>33</u>	31	30	28	41	43	31	<u>50</u>	20
Cadres supérieurs	4	3	3	2	3	4	3	3	3
Cadres moyens	5	5	4	4	4	4	5	5	5
Employés	8	8	6	6	6	7	8	9	8
Artisans, petits commerçants	7	-	-	-	-	-	-	-	-*
Ouvriers qualifiés	8	8	7	5	6	8	8	8	10
Ouvriers spécialisés, manoeuvres ..	13	13	11	10	12	11	13	14	14

* - Pas de ventilation pour cette catégorie

TABLEAU N° 16

Evolution des taux de divortialité de 1935 à 1964

(source : J. DELORS , Les indicateurs sociaux - Chapitre ; L'évolution de la Famille - Editions SEDEIS , 1971)

Année	Nombre de divorces prononcés pour 100.000 couples mariés
1935-1937	264
1951-1955	318
1964	297

TABLEAU N° 17

Dissolution de mariage par séparation de Fait ou de Droit selon le milieu socio-professionnel.

(source : I.N.S.E.E. , Données sociales, Collection M 24, 1973)

Catégorie socio-professionnelle de l'époux	Part des couples séparés de fait parmi les couples mariés (1) en %	Proportion de tentatives de conciliation en 1970 (2) en %
Agriculteurs exploitants	1,27	0,71
Salariés agricoles	3,50	2,40
Patrons de l'industrie et du Commerce	2,60	4,01
Professions libérales, cadres supérieurs	2,50	5,79
Cadres moyens	2,50	6,96
Employés	3,31	8,73
Ouvriers	2,50	4,73
Personnel de service	5,68	8,76
Autres catégories	-	5,00
Personnes non actives	2,39	1,24

- 1) - Source : Anne BOIGEOL et Jacques COMMAILLE " La séparation de fait, analyse des résultats du recensement de 1968" . Ministère de la Justice - Service de Coordination de la Recherche - Ronéoté.
- 2) - Rapport entre le nombre de tentatives de conciliation et le nombre de nouveaux mariés de chaque catégorie. Source : Ministère de la Justice.

2.3. - L'isolement

La notion d'isolement résulte de l'analyse de la nuptialité, de la divortialité et, accessoirement, du veuvage.

Les individus isolés (par rapport à la famille) sont les adultes qui sont célibataires, veufs ou divorcés.

La situation d'isolement étant traditionnellement considérée comme un facteur aggravant des conditions de vie surtout pour les personnes âgées, nous avons essayé d'estimer comment se répartissaient les individus isolés : c'est le tableau n° 18.

En 1971, 38 % des personnes âgées de plus de 50 ans étaient isolées.

Le tableau n° 19 ne porte que sur les hommes actifs (donc ce type d'informations n'est pas directement comparable avec les données du tableau précédent. En particulier, la part des veufs y est relativement faible).

Néanmoins, les inégalités apparaissent très nettement en fonction de la catégorie socio-professionnelle : ainsi plus de 40 % des salariés agricoles de plus de 50 ans sont-ils des isolés (du moins, tels que nous les avons définis) ; c'est le cas pour plus de 15 % des mineurs, des marins et pêcheurs, des personnels de service, et des artistes (dont, comme nous l'avons souligné, le célibat ou le divorce ne peut donner lieu au même type d'interprétation).

En revanche, 7,3 % seulement des cadres supérieurs se trouvent seuls à plus de 50 ans.

Part des célibataires veufs, divorcés et mariés dans la population de plus de 50

(source:d'après Population totale au 1er Janvier 1971 par sexe, âge, état matrimonial - Annuaire I.N.S.E.E. 1973)

Situation matrimoniale	Population totale de plus de 50 ans en 1971 : 13.206.731 = 100% dont :
Célibataires	8,65 %
Mariés	61,62 %
Veufs	26,07 %
Divorcés	3,66 %

TABLEAU N° 19

Part des célibataires, des veufs, des divorcés, âgés de plus de 50 ans dans la population totale selon la catégorie socio-professionnelle en 1968

(source : I.N.S.E.E., Données sociales - Collection M. 24)

Catégorie socio-professionnelle	Code	Veufs	Célibataires	Divorcés	Isolés
Agriculteurs exploitants	00	5,7	9,8	0,65	16,15
Salariés agricoles	10	6,3	29,8	4,1	40,20
Industriels, gros commerçants	21 + 26	4,9	2,1	1,6	8,6
Artisans, petits commerçants	22 + 27	2,1	4,7	2,2	9
Professions libérales	30	3,7	5,2	1,8	10,7
Cadres supérieurs	32 + 33 + 34	2,4	3,1	1,8	7,3
Instituteurs	41	2,6	7,3	1,7	11,6
Services médicaux et sociaux	42	3,2	7,8	1,7	12,7
Autres cadres moyens	43 + 44	3,2	3,8	1,8	8,8
Employés	51 + 53	3,8	6,8	3,7	14,3
Contremaîtres	60	2,8	2,0	1,3	6,1
Ouvriers qualifiés	61	4,4	6,6	2,8	13,8
Mineurs	65 + 66	2,7	9,4	3,1	15,2
Marins et pêcheurs					
Ouvriers spécialisés et manoeuvres .	63 + 68	4,6	7,4	1,4	13,4
Personnels de service	7	5,4	8,5	4,3	18,2
Artistes	80	5,3	11,8	6,3	23,4
Armée, police	82	2,8	2,7	1,7	7,2

3 - NATALITE , FECONDITE, et DIMENSION des FAMILLES

A priori, il semble difficile d'analyser la natalité, ou le nombre d'enfants par famille, en termes d'inégalité. Rien, en effet, ne nous permet d'affirmer que le nombre d'enfants par famille (2,73 en 1962) constitue un idéal, ou bien que le fait de ne pas avoir d'enfants, ou de n'en avoir qu'un, constitue une situation privilégiée.

Cependant, indirectement, la fécondité des ménages et la dimension des familles, constitue une cause d'inégalités. En effet, ces caractéristiques influent sur les conditions de vie et sur les possibilités de mobilité sociale : dans les milieux modestes, la restriction des naissances traduit souvent la volonté d'assurer à 1, ou au plus, à 2 enfants, de plus grandes chances de monter dans l'échelle sociale, ou, plus simplement, de "s'en sortir".

Enfin, il est vraisemblable que l'inégalité dans la dimension des familles traduit en partie l'inégale pénétration dans les différentes couches sociales, des pratiques anti-conceptionnelles.

Dans un premier temps, nous étudierons les caractères globaux de la natalité et des familles ; puis nous donnerons un aperçu des répercussions que peut avoir le nombre d'enfants sur les ressources d'un ménage.

3.1. - Natalité , fécondité et dimension des ménages

- Les indices retenus

En ce qui concerne la natalité, nous avons retenu la proportion de femmes enceintes hors du mariage (conceptions pré-nuptiales) en faisant l'hypothèse que ce rapport constitue un indicateur relativement satisfaisant de la répartition des naissances illégitimes. Dans le cadre d'une approche plus globale de la fécondité, et de la dimension des familles, nous avons retenu :

- le nombre moyen d'enfants par famille
- la part des familles nombreuses (nous avons retenu les familles ayant au moins 6 enfants) dont on peut considérer que dans les milieux de condition modeste, elles sont défavorisées,
- enfin le nombre idéal moyen d'enfants selon les milieux, ce qui constitue un éclairage supplémentaire à la fois sur la perception par chacun de ses conditions de vie, et sur les différentes normes socio-culturelles en la matière.

- Les sources

Notre source la plus importante est l'étude de G. CALOT et L. HENRY, "Nuptialité et fécondité des mariages en France", parue dans POPULATION de Mars/Avril 1972.

Accessoirement, nous avons utilisé les données de l'I.N.S.E.E., c'est à dire l'Annuaire Statistique de 1973 et "Données sociales 1973".

- Les inégalités au niveau de la natalité et de la famille

Le tableau n° 20 nous fournit une information intéressante sur l'évolution de la fécondité des ménages depuis la période malthusienne de l'avant-guerre. Dans toutes les catégories socio-professionnelles, le nombre d'enfants a augmenté. Chez les agriculteurs exploitants, cette augmentation a été relativement faible (5%) alors que, pour la plupart des autres catégories, elle se situe entre 20 et 30 %.

Mais en dépit de cette évolution, la hiérarchie ne s'est pratiquement pas modifiée, et l'écart entre la catégorie la plus féconde et celle qui a le moins d'enfants est pratiquement resté le même (il est environ de 1 à 1,55). Salariés agricoles, agriculteurs et ouvriers sont ceux qui ont le plus d'enfants dans les 10 premières années du mariage ; ce sont les classes moyennes (cadres moyens, employés) et les personnels de service qui en ont le moins.

Ces chiffres sont un peu anciens, les plus récents concernent la promotion 1945 - 1951, mais les résultats d'une enquête de 1962 montrent bien que les situations respectives ont peu changé : c'est dans le monde agricole et ouvrier (ouvriers non qualifiés) que l'on trouve les nombres moyens d'enfants les plus élevés.

Le tableau n° 21, sur la base de la même enquête de 1962 nous fournit des informations plus détaillées. Les catégories socio-professionnelles qui ont le plus d'enfants par famille complète (pour une génération de femmes nées entre 1892 et 1916 et mariées avant 45 ans) sont les suivantes :

- . salariés agricoles
- . agriculteurs exploitants
- . mineurs
- . et manoeuvres

Un autre indice, le nombre moyen d'enfants par C.S.P., confirme cette hiérarchie (voir tableau n° 22)

C'est dans les mêmes catégories que l'on trouve la proportion la plus importante (entre 11 et 15 %) de familles nombreuses (alors que chez les instituteurs et les employés de commerce, cette proportion s'établit entre 1,6 et 1,7 %).

Enfin, c'est toujours dans ces groupes sociaux que la part des femmes enceintes hors du mariage est la plus grande (plus de 20 %). Il s'agit là de conceptions pré-nuptiales (mesurées au niveau des naissances qui se sont produites au cours des 8 premiers mois du mariage) et non de naissances illégitimes.

Il semble néanmoins plausible de penser qu'il existe une relation entre les conceptions pré-nuptiales et les naissances illégitimes et que ces dernières se répartissent approximativement selon la même hiérarchie.

Le tableau n° 23 nous donne le rapport des naissances légitimes aux naissances illégitimes en 1970.

Enfin, une enquête effectuée par l'I.N.E.D. en 1967 (voir tableau) permet de connaître le nombre idéal moyen d'enfants selon que l'on appartient à telle ou telle catégorie socio-professionnelle (voir tableau n° 24)

Il était demandé aux intéressés d'indiquer le nombre d'enfants qu'ils pensaient souhaitables pour une famille, d'une part en France en général, et d'autre part dans leur propre milieu.

Les résultats essentiels que l'on peut dégager de cette enquête sont les suivants :

- à l'exception des cadres supérieurs, ce sont les ruraux qui ont tendance à situer ce nombre à un niveau élevé
- les salariés agricoles, cultivateurs et ouvriers citent pour leur propre milieu un nombre d'enfants supérieur à celui qu'ils connaissent en moyenne, alors que le phénomène est inverse pour les autres catégories
- enfin, seuls les cadres supérieurs veulent dans leur propre milieu un nombre plus élevé que pour le cas général (reconnaissant ainsi, implicitement, leur situation privilégiée)

TABLEAU N° 20

Nombre moyen d'enfants dans les dix premières années du mariage par catégorie socio-professionnelle d'après l'enquête de 1962

(source : G. CALOT - L. HENRY - Nuptialité et fécondité des mariages en France - Population - Mars / Avril 1972)

Groupes et catégories socio-professionnels	Nombre moyen d'enfants dans les dix premières années de mariage		
	Promotions		Augmentation relative %
	1920-1944	1945-1951	
Agriculteurs exploitants	2,29	2,40	5
Salariés agricoles	2,37	<u>2,86</u>	21
Patrons de l'industrie et du commerce	1,66	<u>1,86</u>	12
Professions libérales	1,87	2,27	21
Cadres supérieurs	1,77	2,18	23
Cadres moyens	1,55	<u>1,92</u>	24
Employés	1,64	2,02	23
Ouvriers	1,95	2,38	22
Personnel de service	1,52	1,99	31

TABLEAU N° 21

Caractéristiques de nuptialité et de fécondité suivant la catégorie socio-professionnelle

(Source : D'après G. CALOT - L.HENRY - Nuptialité et Fécondité des mariages en France d'après l'enquête de 1962 - Population - Mars/Avril 1972)

Code	Catégories socio-professionnelles	* Pourcentage de femmes enceintes hors du mariage	* Nbre moyen d'enfants par familles complètes	* Proportion de familles complètes ayant 6 enfants
0+ 1	<u>PAYSANS</u>	13,30	2,86	11,7
	dont :			
00	Agriculteurs exploitants	11,2	2,83	11,1
10	Salariés agricoles	20,5	3,00	14,9
2	<u>PATRONS de l'INDUSTRIE et du COMMERCE</u>	11,4	1,94	3,9
	dont :			
20	Industriels et gros commerçants	8,4	2,09	4,8
24	Artisans et petits commerçants	11,8	1,92	3,7
3	<u>PROFESSIONS LIBERALES et CADRES SUPERIEURS</u>	7,8	2,01	4,3
	dont :			
30	Professions libérales	7,1	2,06	4,2
33+35	Cadres supérieurs	7,9	2,00	4,3
33	a) Secteur privé	8,8	2,00	4,9
35	b) Secteur public	7,0	1,99	3,7
4	<u>CADRES MOYENS</u>	11,3	1,70	2,5
	dont :			
41	Instituteurs	11,3	1,69	1,7
43	Techniciens	12,5	1,67	2,1
44+45	Cadres administratifs moyens	10,4	1,71	2,9
44	a) Secteur privé	11,0	1,64	2,8
45	b) Secteur public	9,0	1,84	3,1
5	<u>EMPLOYES</u>	13,5	1,94	4,7
	dont :			
51+52	Employés de bureau	13,1	1,97	5,1
51	a) Secteur privé	12,8	1,83	4,7
52	b) Secteur public	13,2	2,04	5,4
53	Employés de commerce	15,5	1,68	1,6
6	<u>OUVRIERS</u>	19,9	2,34	8,4
	dont :			
00	Contremaîtres	15,5	1,94	3,3
61+62	Ouvriers qualifiés	18,7	2,10	6,6
61	a) Secteur privé	19,5	2,10	6,9
	b) Secteur public	14,2	2,10	5,6
63+64	Ouvriers spécialisés	21,2	2,42	9,3
63	a) Secteur privé	21,8	2,36	9,0
64	b) Secteur public	18,4	2,60	10,2
65	Mineurs	22,6	2,78	10,9
67	Marins et pêcheurs	13,6	2,44	9,4
68+69	Manoeuvres	21,6	2,77	12,3
68	a) Secteur privé	21,7	2,77	12,4
69	b) Secteur public	20,5	2,75	11,8
7	<u>PERSONNEL DE SERVICE</u>	14,6	1,76	4,9
8+9	<u>AUTRES CATEGORIES</u>	14,2	2,00	5,2
	dont :			
82	Armée et Police	13,6	2,04	4,3
0 à 9	<u>ENSEMBLE des CATEGORIES</u>	15,3	2,29	7,4

* - Femmes nées en 1892 - 1916 mariées avant 45 ans

TABLEAU N° 22

Nombre moyen d'enfants par catégorie socio-professionnelle d'après l'enquête de 1962

(source : G. CALOT - L.HENRY - Nuptialité et fécondité des mariages en France - Population Mars/Avril 1972)

Catégorie socio-professionnelle	Nombre Moyen d'enfants
Agriculteurs exploitants	3,11
Salariés agricoles	3,45
Industriels et gros commerçants	2,52
Artisans et petits commerçants	2,37
Professions libérales	2,68
Cadres supérieurs :	
Secteur privé	2,50
Secteur public	2,46
Instituteurs	2,09
Techniciens	2,11
Cadres administratifs moyens :	
Secteur privé	2,16
Secteur public	2,24
Employés de bureau :	
Secteur privé	2,35
Secteur public	2,49
Employés de commerce	2,15
Contremaîtres	2,34
Ouvriers qualifiés :	
Secteur privé	2,63
Secteur public	2,50
Ouvriers spécialisés :	
Secteur privé	3,17
Secteur public	3,02
Mineurs	3,12
Marins et pêcheurs	2,87
Manoeuvres :	
Secteur privé	3,20
Secteur public	3,16
Personnel de service	2,38
Armée et Police	2,43
ENSEMBLE DES CATEGORIES	2,73

TABLEAU N° 23

Part des enfants légitimes et illégitimes parmi les enfants nés en 1970

(d'après l'I.N.S.E.E., annuaire statistique 1973)

TOTAL des naissances	Nombre 847 783	Proportion (%) 100
Légitimes	789 917	93,17
Illégitimes	57 866	6,83

TABLEAU N° 24

Nombre idéal moyen d'enfants

(Source : enquête effectuée par l' I.N.E.D. en 1967, citée par l'I.N.S.E.E.
Collection M 24 : données sociales 1973)

Catégorie socio-professionnelle	Nombre idéal moyen d'enfants	
	dans son propre milieu	En Général
Cultivateurs	2,71	2,88
Salariés agricoles	2,61	2,83
Ouvriers	2,39	2,67
Artisans, commerçants	2,45	2,65
Employés	2,41	2,62
Cadres moyens	2,50	2,64
Cadres supérieurs, professions libérales	2,85	2,77

3.2. - Les implications des inégalités quant au nombre d'enfants

Sans vouloir empiéter sur les inégalités dans le domaine des revenus, nous pouvons, à travers les tableaux n° 25 et n° 26, montrer qu'au sein du monde ouvrier, un nombre élevé d'enfants a une incidence négative sur les ressources du ménage.

En effet, deux phénomènes apparaissent assez nettement à travers ces tableaux: d'une part, le niveau de vie des ménages décroît régulièrement avec le nombre d'enfants

d'autre part, de 1950 à 1970, les ressources des familles ouvrières ayant plusieurs (4) enfants, se sont nettement moins accrues que celles des ménages qui n'ont qu'un enfant et a fortiori que celles des ménages sans enfant.

TABLEAU N° 25

Evolution des ressources et du niveau de vie comparatif depuis 1950

(source : Paul PAILLAT - Influence du nombre d'enfants sur le niveau de vie de la famille - Evolution en France de 1950 à 1970 - POPULATION - Juin 1971)

Année	Ménage sans enfant			Ménage avec 1 enfant						Ménage avec 4 enfants					
	Ma- nœuvre	Ouvrier spé- cialisé	Ouvrier qualifié	Manœuvre		Ouvrier spécialisé		Ouvrier qualifié		Manœuvre		Ouvrier spécialisé		Ouvrier qualifié	
				Res- sources	Niveau de vie	Res- sources	Niveau de vie	Res- sources	Niveau de vie	Res- sources	Niveau de vie	Res- sources	Niveau de vie	Res- sources	Niveau de vie
1950.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1951.....	113	115	113	115	101	116	101	114	101	118	105	118	103	117	103
1952.....	113	115	115	113	100	115	100	115	100	114	101	114	99	114	99
1953.....	121	123	123	120	99	122	99	123	100	119	98	120	97	120	99
1954.....	126	127	127	124	99	125	99	126	99	123	98	124	97	124	98
1955.....	134	135	136	131	98	132	98	133	99	127	95	128	94	129	95
1956.....	146	147	147	141	97	142	97	143	98	131	94	133	90	134	95
1957.....	151	151	152	144	96	145	96	147	97	130	86	131	86	135	87
1958.....	145	146	146	138	95	139	96	141	97	122	84	126	86	126	86
1959.....	145	147	146	138	95	140	96	140	97	123	84	125	84	126	86
1960.....	150	152	152	142	93	144	94	145	96	125	83	127	83	129	85
1961.....	158	158	160	148	93	149	94	152	96	128	81	130	82	133	83
1962.....	165	167	168	154	92	157	94	159	95	133	81	136	81	139	82
1963.....	166	167	169	155	92	157	93	160	95	133	80	136	80	139	82
1964.....	171	173	175	158	92	162	93	165	95	135	79	138	79	142	81
1965.....	177	184	180	163	92	170	93	169	94	137	78	143	77	144	80
1966.....	181	182	183	160	91	169	93	172	94	139	77	142	78	146	79
1967.....	183	185	186	167	91	171	92	174	94	138	75	142	76	146	77
1968.....	198	200	200	180	90	183	92	186	93	147	74	151	75	155	76
1969.....	201	200	202	(1) 196	97	196	98	198	98	147	73	150	74	155	76
				(1) 182	90	183	91	188	93						
1970.....	211	209	211	(1) 203	96	202	97	205	97	154	73	156	74	162	76
				(1) 190	90	191	91	195	93						

(1) Enfant âgé de moins de 2 ans.

TABLEAU N° 26

Niveau de vie comparatif suivant le nombre d'enfants, la qualification du chef de famille et la durée hebdomadaire de travail

(40 heures ou heures supplémentaires : H.S.)

Référence : Ménage sans enfant, dont le chef fait 40 heures

(source : Paul PAILLAT - Influence du nombre d'enfants sur le niveau de vie de la famille : Evolution en France de 1950 à 1970 - POPULATION - Juin 1971).

Année	Ménage sans enfant (1)	Ménage avec 1 enfant de moins de 5 ans						Ménage avec 1 enfant de plus de 5 ans						Ménage avec 2 enfants					
		Manœuvre		Ouvrier spécialisé		Ouvrier qualifié		Manœuvre		Ouvrier spécialisé		Ouvrier qualifié		Manœuvre		Ouvrier spécialisé		Ouvrier qualifié	
		40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.
1950.....	100	92	107	90	106	88	104	85	101	84	100	83	99	100	103	95	108	91	104
1951.....	100	93	110	91	108	89	107	86	103	85	102	84	102	102	117	96	112	93	107
1952.....	100	92	107	90	105	88	103	85	100	84	99	83	98	100	112	95	108	91	103
1953.....	100	91	105	89	104	88	102	85	99	84	102	83	97	99	110	94	106	89	101
1954.....	100	91	107	89	106	87	104	85	101	84	101	83	100	98	112	93	107	89	103
1955.....	100	90	107	88	105	87	104	84	101	83	101	83	100	96	110	92	106	87	102
1956.....	100	89	108	87	106	86	105	84	103	83	102	82	101	93	108	89	105	85	99
1957.....	100	88	107	86	106	85	105	83	103	83	102	82	102	90	106	87	103	83	100
1958.....	100	87	105	86	104	85	103	83	101	82	100	82	99	89	104	86	100	83	97
1959.....	100	87	104	86	103	85	102	79	96	79	96	79	96	89	103	85	99	82	97
1960.....	100	86	105	85	104	84	102	79	97	79	97	79	97	87	103	84	99	81	96
1961.....	100	86	105	85	104	84	103	79	98	79	97	79	98	86	102	83	99	80	96
1962.....	100	85	105	85	104	84	103	79	98	79	98	79	98	86	102	83	99	80	96
1963.....	100	85	103	84	103	83	101	79	97	79	97	79	97	85	100	82	97	79	94
1964.....	100	85	101	84	100	83	100	79	95	79	95	79	95	84	98	82	95	79	93
1965.....	100	84	101	83	100	83	100	79	95	79	95	79	95	84	97	80	94	78	92
1966.....	100	84	100	83	100	83	100	79	98	79	95	79	95	83	96	90	94	78	92
1967.....	100	84	100	83	99	82	98	79	94	79	94	79	94	82	95	80	93	77	90
1968.....	100	83	90	83	98	82	98	79	94	79	94	79	94	81	94	79	92	77	98
1969.....	100	(a) 89	103	88	102	86	101	79	93	79	93	79	93	81	93	79	91	77	89
		(a) 83	97	82	97	82	96							80	92	78	90	86	88
1970.....	100	(a) 88	101	87	100	86	99	79	96	79	92	79	92	81	91	79	89	76	87
		82	96	82	95	82	95							79	90	77	88	75	86

(a) Enfant âgé de moins de 2 ans.
(1) Pour chaque qualification du chef de famille.

Année	Ménage sans enfant (1)	Ménage avec 3 enfants						Ménage avec 4 enfants					
		Manœuvre		Ouvrier spécialisé		Ouvrier qualifié		Manœuvre		Ouvrier spécialisé		Ouvrier qualifié	
		40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.	40 h.	H. S.
1950.....	100	107	118	100	111	93	105	108	118	101	110	93	102
1951.....	100	111	123	103	115	96	109	113	123	104	114	96	107
1952.....	100	107	118	100	110	93	104	109	118	100	109	92	102
1953.....	100	105	115	98	108	91	102	106	115	98	107	92	99
1954.....	100	105	117	98	110	91	103	108	116	98	109	91	101
1955.....	100	101	113	95	107	89	101	103	113	95	106	88	99
1956.....	100	97	111	91	105	86	99	102	109	91	103	85	97
1957.....	100	93	107	88	102	83	97	93	105	87	99	81	93
1958.....	100	92	104	87	99	82	95	91	102	87	96	80	91
1959.....	100	92	104	87	99	82	94	91	102	85	96	80	91
1960.....	100	90	103	85	98	81	93	90	102	84	95	79	90
1961.....	100	88	101	84	97	79	93	88	99	83	94	77	89
1962.....	100	88	101	83	97	79	93	87	99	82	93	76	88
1963.....	100	87	100	83	96	78	91	86	98	81	92	76	87
1964.....	100	86	98	82	93	78	89	85	96	80	90	75	85
1965.....	100	85	97	80	92	77	89	84	94	78	88	74	85
1966.....	100	84	96	80	92	76	88	83	93	78	88	74	81
1967.....	100	83	94	79	90	75	86	81	91	77	86	72	82
1968.....	100	81	92	78	89	74	86	80	90	76	86	72	81
1969.....	100	80	90	77	87	74	84	79	88	75	84	71	80
1970.....	100	80	89	77	86	73	82	79	87	75	83	71	79

(1) Pour chaque qualification du chef de famille.

*

*

*

Dès le niveau de l'analyse démographique, des inégalités importantes se font jour entre les différentes catégories de Français.

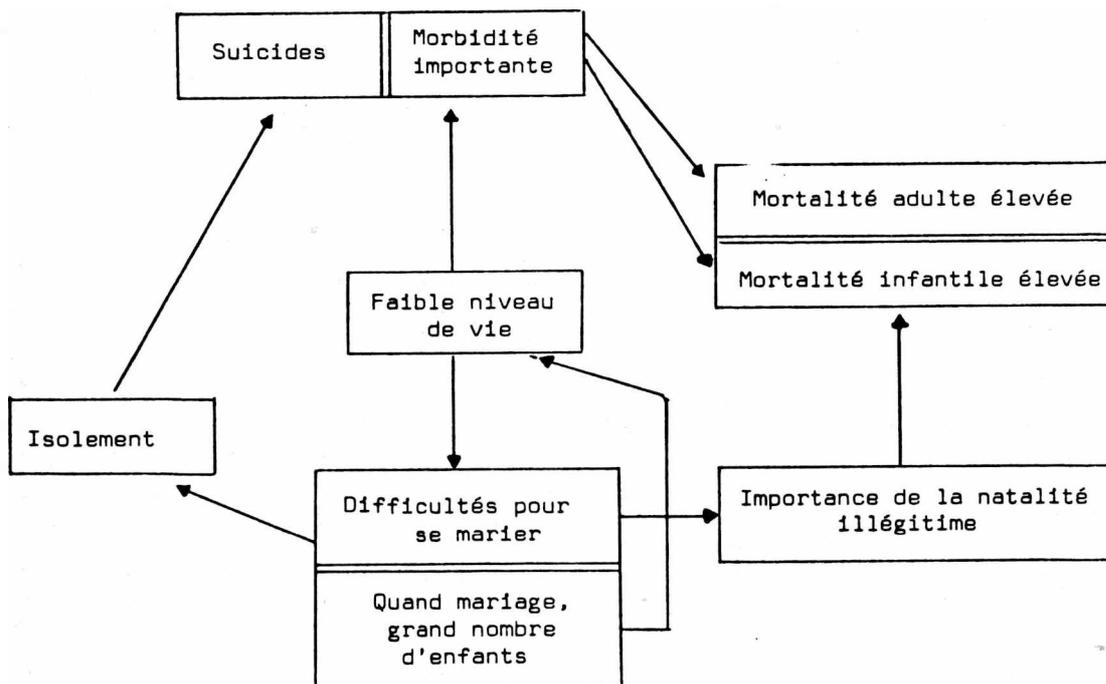
Ces inégalités se cumulent le plus souvent au détriment d'un petit nombre de groupes sociaux :

- . ouvriers, (surtout manoeuvres et mineurs)
- . salariés agricoles
- . dans une moindre mesure, agriculteurs et personnels de service .

Les groupes défavorisés connaissent de mauvaises conditions d'hygiène et de santé qui se traduisent par une surmortalité importante ; ils ont des difficultés à se marier ,et, de ce fait, se retrouvent souvent isolés,, en revanche, lorsqu'ils se marient, la dimension de leur famille constitue un obstacle à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Déjà, au niveau démographique apparaissent les liaisons entre les diverses inégalités, et, plus globalement, les phénomènes circulaires qui risquent de se traduire par la marginalisation des groupes les plus défavorisés.

Nous avons essayé de représenter graphiquement quelques unes des relations les plus évidentes entre les différentes inégalités démographiques :



C H A P I T R E I I

LES INEGALITES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

C H A P I T R E II

LES INEGALITES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

INTRODUCTION

Nous étudierons dans ce chapitre les disparités qui semblent découler directement des rapports des individus et des ménages avec le système de production.

Par cette définition, nous entendons montrer à la fois les limites et l'ampleur de ce champ d'analyse.

Soulignons-en tout d'abord les limites : car l'approche économique a trop souvent constitué le début et la fin de toute étude des inégalités.

Les raisons pour lesquelles ce type d'approche est généralement privilégié sont compréhensibles.

Les inégalités dans le domaine économique sont généralement faciles à mesurer, à chiffrer (c'est le cas, en particulier, dans le domaine des revenus, et particulièrement des salaires : pouvant être évaluées en Francs, les différences apparaissent particulièrement concrètes) : la mesure monétaire des inégalités leur donne un caractère à la fois objectif, indiscutable et frappant. De là à conclure que ces inégalités les plus évidentes sont les plus importantes, voire les plus fondamentales, il n'y a qu'un pas., souvent franchi : beaucoup d'auteurs estiment que les "inégalités" dans leur ensemble ne font que traduire une inégalité initiale - ou du moins déterminante, dans un processus cumulatif - l'inégalité de ressources monétaires.

Parallèlement, on a longtemps cru que la croissance économique devait soit permettre la résorption "spontanée" des injustices sociales, soit du moins alimenter un budget social destiné à faire disparaître les plus importantes.

C'est d'ailleurs l'hypothèse, sous-jacente dans notre société, selon laquelle l'argent permet d'acquérir le reste, qui tend à faire considérer les inégalités économiques comme primordiales ; cette conception a suscité beaucoup de politiques d'aide et de correction des inégalités (essentiellement fondées sur une redistribution monétaire globale, ou du moins sur l'attribution de subsides en argent aux catégories les plus défavorisées) ; en retour, le développement de ce type de politique vient lui-même renforcer, par un phénomène de feed-back, une telle approche des inégalités.

Ces raisonnements appelleront de notre part une analyse critique approfondie - dans le cadre de la seconde partie de notre programme de recherche - . Qu'il nous suffise ici de souligner que le caractère évident de l'inégalité économique joue parfois un rôle d'écran, car il empêche certains acteurs du système social de percevoir d'autres inégalités, moins aisément mesurables, mais non moins vecteurs de sentiments d'injustice sociale et de possibilités de révolte. De plus, il est loin d'être prouvé que les inégalités économiques jouent un rôle plus important que les autres inégalités dans les phénomènes de cumul ou de reproduction : il serait même possible de présenter les disparités en matière de revenus, par exemple, comme une résultante des différences de situation des ménages, sur le plan culturel ou démographique ... car les causalités sont souvent circulaires et il convient là encore de souligner la vanité qu'il y aurait à rechercher une inégalité première et "surdéterminante". Enfin, l'histoire des sociétés occidentales depuis la fin de la guerre prouve qu'une forte croissance n'est pas incompatible avec le maintien de populations très défavorisées ; et les Etats-Unis ne semblent pas avoir tiré les fruits escomptés de la politique d'aide monétaire massive mise en place depuis plusieurs années.

Les réserves que nous venons de faire ne doivent pas pour autant faire oublier l'ampleur du champ d'analyse délimité par notre définition. L'approche économique est susceptible de nous fournir fréquemment des indices pertinents sur l'importance des inégalités dans de nombreux domaines de la vie des français, à condition d'ordonner ces informations autour de deux phénomènes majeurs de l'évolution de notre société :

- la croissance rapide qui a caractérisé les deux dernières décennies - même si un ralentissement est possible dans la période à venir - : nous essaierons de faire apparaître dans quelle mesure cette croissance a réduit ou accentué les écarts entre les différentes catégories et, corrélativement, si la part des plus défavorisés a augmenté ou si elle a décrû.
- la modernisation de l'appareil de production: il importe de savoir si l'amélioration de la nature et des conditions du travail et les gains de productivité, ont directement bénéficié aux travailleurs les plus défavorisés.

Les données statistiques disponibles ne permettent cependant pas d'approfondir également ces divers champs d'analyse.

Les principales sources d'information

Les principales sources d'information que nous avons consultées pour mettre en lumière les inégalités économiques sont les suivantes :

- les publications de l'I.N.S.E.E. dans leur ensemble
- de nombreuses publications du CREDOC (en particulier en ce qui concerne la consommation des ménages, et les mécanismes de prélèvements collectifs et de redistribution)
- certains documents du C.E.R.C. (Centre d'Etudes des Revenus et des coûts)
- les documents du Ministère des Affaires Sociales (en particulier le Bulletin Mensuel de Statistique du Travail, et la Revue Française des Affaires Sociales)
- Certaines statistiques de l'O.N.U.
- Les documents publiés par le C.E.R.E.Q. (Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Emploi et la Qualification)
- Certaines publications du Centre d'Etudes de l'Emploi.

Les principaux niveaux d'analyse

Ce chapitre s'organise autour du thème de l'activité économique, de ses implications et de ses conséquences.

Nous analysons d'abord les inégalités globales quant à l'activité (la part des actifs et leur composition n'étant pas la même dans toutes les catégories de Français, et, plus précisément, quant à l'accès au travail et à la "pénétration" du chômage.)

En second lieu, nous nous pencherons sur les différences quant à la nature et aux conditions de travail.

Nous évoquons ensuite les principales disparités qui subsistent au niveau des revenus et, plus précisément, des salaires des différentes catégories de ménages.

Enfin, nous étudierons les répercussions de ces inégalités de ressources sur la consommation des ménages, leur équipement et, accessoirement, l'accumulation de patrimoines.

I - L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET LE CHOMAGE

Les Français ne sont pas égaux devant le travail. En effet, la proportion des travailleurs par rapport aux inactifs varie en fonction du milieu social et, plus encore, du sexe et de l'âge.

Mais cette inégalité ne peut donner lieu à une interprétation univoque. Elle reflète à la fois des différences au niveau des normes culturelles des groupes sociaux (par exemple, dans les milieux populaires, l'image de la femme au foyer reste vraisemblablement plus valorisée que dans les classes moyennes supérieures), et des inégalités proprement économiques (difficultés pour trouver du travail dans certaines catégories professionnelles ; nécessité de plusieurs salaires pour assurer la subsistance des ménages modestes ; coût de la garde des enfants et de l'aide ménagère quand la femme travaille ; impossibilité matérielle de faire poursuivre des études aux jeunes dans les familles pauvres....)

Aussi, l'analyse des taux différentiels d'activité apparaît-elle relativement complexe ; en revanche le chômage, qui n'affecte que ceux qui cherchent véritablement du travail, est relativement plus simple à interpréter.

1.1. - L'activité professionnelle

Le fait d'avoir une activité rémunérée peut être considéré :

- d'une part comme la conformité à une norme sociale (qui varie en fonction du sexe, de l'âge, et, globalement, du milieu social, ces différences constituant une première source d'inégalités)
- d'autre part, comme la source de la plupart des revenus dont disposent les ménages français.

Dans la mesure du possible, nous essaierons de faire la part de chacun de ces deux facteurs - norme et nécessité économique- dans notre analyse.

- Les indices retenus

Les principaux indices que nous avons retenus sont de deux ordres :

- d'une part, il s'agit de taux d'activité, c'est à dire de la proportion des actifs, dans une population donnée (pour l'ensemble de cette population, ou bien seulement pour ceux qui "sont en âge de travailler"). Ces taux peuvent varier en fonction de l'âge, du sexe, du nombre d'enfants, du milieu social. Ils ont l'inconvénient de refléter en partie la composition par âges de la population étudiée : une population où le nombre des vieillards est particulièrement élevé aura, normalement un taux d'activité assez faible, ou du moins plus faible que si la proportion de jeunes adultes était forte. Globalement, le taux d'activité débouche sur la notion de poids d'inactifs supporté par la population active.
- D'autre part, nous avons étudié, pour les jeunes et les femmes, leur répartition dans différentes catégories socio-professionnelles. L'interprétation de ce type d'indice est relativement complexe.

En effet, il traduit à la fois le déterminisme de l'origine sociale mais aussi l'accès plus ou moins large de femmes à certaines professions, et, pour les jeunes, il doit être souvent interprété dans le cadre d'un début de carrière (la part plus importante des jeunes dans le bas de la hiérarchie socio-professionnelle traduit en partie leur valeur encore faible, du fait de leur manque d'expérience sur le marché du travail).

- Les sources

Pour l'analyse globale, nous avons essentiellement utilisé les statistiques de l'I.N.S.E.E. (Annuaire 1973, et Données Sociales 1973) sur la population active.

En ce qui concerne les jeunes, nous avons également utilisé l'ouvrage de Monsieur MANGENOT, N. ALISE et F. REMOUSSIN " Les jeunes face à l'emploi " (Editions Universitaires - PARIS 1972). Mais il convient de citer en outre l'étude de J. ROUSSELET " Les activités marginales des jeunes", dont une synthèse est parue dans le Bulletin d'Informations du Centre d'Etudes de l'Emploi - PARIS - Novembre 1972.

Sur le travail des femmes, l'étude de N. TABARD, "Situation du travail des femmes en 1971", CREDOC 1973, constitue une source d'informations appréciable. L'analyse peut également être éclairée par l'ouvrage d'Evelyne SULLEROT, "Les Françaises au Travail ", HACHETTE - 1973.

- Les différents taux d'activité

Actuellement, sur 100 Français, on compte environ 40 actifs (voir tableau 28) ; en d'autres termes, chaque actif a la charge d'un inactif et demi.

Le poids des inactifs s'est plutôt accru au cours des dernières années (voir tableau 29), (malgré l'arrivée des générations d'après guerre sur le marché du travail) ; il devrait encore augmenter au cours des 10 ans à venir (1) , sous l'effet cumulé de plusieurs facteurs : abaissement des âges de départ à la retraite, développement de la scolarisation et des études supérieures, diminution de l'importance relative de la population agricole et des petits commerçants, dont les taux d'activité aux âges élevés sont nettement supérieurs à ceux de la moyenne de la population.

Il serait particulièrement intéressant de savoir, d'une part, dans quelles couches sociales la part d'inactifs est la plus importante ; d'autre part, si le "poids" de la population inactive est le même pour toutes les catégories d'actifs.

(1) - Sur ce problème, voir V. SCARDIGLI, P. KENDE, "Modes de vie en 1985 " CREDOC 1973

Sur le premier point, les informations semblent rares : en effet, dans la plupart des cas, les chefs de ménages inactifs sont considérés comme formant une catégorie socio-professionnelle spécifique ; il n'y a alors pas de ventilation des autres C.S.P. entre actifs et inactifs (peut-être pourrait-on estimer du moins le nombre d'inactifs à la charge des ménages dans divers groupes sociaux par le biais du nombre moyen de personnes (ou d'unité de consommation) par ménage; mais il faudrait parallèlement connaître le nombre moyen d'actifs par ménages)

Sur le deuxième point (qui "paie le plus" pour les inactifs, quels sont les inactifs qui reçoivent le plus) ; il s'agit d'un problème actuellement en cours d'étude dans le cadre des travaux de l'équipe "redistribution" du CREDOC(1)

Au-delà de cette approche globale, signalons que des analyses plus détaillées font apparaître des variations du taux d'activité à trois niveaux d'observation : l'âge de début, l'âge de cessation d'activité, et le taux d'activité féminine.

a) - L'âge d'entrée dans le monde du travail

Pour la majorité des jeunes, l'âge d'entrée au travail se situe entre 20 et 24 ans (voir tableau 30) : dans cette tranche d'âge, 79 % de la population travaille (il est intéressant de constater qu'il n'y a pas de différences à ce niveau entre hommes et femmes: le taux d'activité des femmes est nettement plus faible que celui des hommes de 15 à 19 ans ; il est également nettement plus faible après (sans doute dès la naissance du premier enfant) ; mais entre 20 et 24 ans l' égalité est la règle).

L'âge moyen d'entrée dans la vie professionnelle varie fortement selon la catégorie sociale, ce qui constitue, dans ce domaine, l'inégalité la plus importante. Mais nous l'étudierons plutôt au niveau de la durée des études (voir le chapitre Inégalités dans le domaine culturel), qui débouche directement sur l'âge d'entrée dans le monde du travail.

Corrélativement, si l'on étudie leur répartition entre les différentes catégories socio-professionnelles, on constate que les jeunes ont un poids relativement important dans les emplois peu qualifiés , tout particulièrement pour les jeunes de moins de 20 ans (voir tableau 31); cela pour deux raisons évidentes : AU début de leur entrée dans la vie professionnelle, les jeunes exercent des métiers moins qualifiés que ceux qu'ils seront amenés à avoir par la suite ; l'entrée dans les catégories socio-professionnelles supérieures est subordonnée à des études très longues.

Il serait, à ce niveau, particulièrement intéressant de connaître à la fois l'âge d'arrivée au travail et le niveau de qualification du premier emploi des jeunes en fonction de la catégorie socio-professionnelle de leurs parents.

Notons enfin, qu'il n'y a pas coïncidence parfaite entre la fin des études et le premier travail : parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études, tous ne trouvent pas de travail; beaucoup ont des difficultés à se faire embaucher avant leur service militaire etc...Le développement de ces situations anormales peut conduire certains jeunes de milieux défavorisés, qui ne trouvent pas de travail correspondant à leur qualification ou du moins, à leur niveau d'aspiration, à une certaine forme de marginalisation (2)

(1) - Voir à ce sujet : DESCE, FOULON, HATCHUEL, KENDE "Les prélèvements collectifs en 1965 " - CREDOC 1973

(2) - Sur ce sujet, voir Jean ROUSSELET, "Les activités marginales des jeunes" Bulletin d'Informations du Centre d'Etudes de l'Emploi - Paris - Novembre 1972.

b) - L'âge de cessation d'activité

Les situations à ce niveau, sont trop multiples (selon les branches, les secteurs) et trop mouvantes actuellement (abaisssement progressif de l'âge de la retraite) pour que l'on puisse en présenter un tableau à la fois global et détaillé. Il convient toutefois de noter :

- que la retraite n'a pas la même signification pour les travailleurs manuels, en particulier pour ceux qui effectuent des travaux peu qualifiés répétitifs, et peu enrichissants, que pour les "cols blancs" considérant parfois la mise à la retraite comme une déchéance intellectuelle et sociale.
- que globalement, certaines catégories, du fait de leurs traditions propres, de leurs faibles revenus, et de l'insuffisance des mécanismes de prévention (malgré les efforts qui ont été faits en ce domaine) ne connaissent pratiquement pas la notion de retraite, ou très peu : il s'agit essentiellement des artisans, des petits commerçants (1) et des agriculteurs (2) qui sont, à cet égard, victimes d'une véritable inégalité dans le domaine du travail.

D'une façon générale, il serait plus légitime de tenir compte à la fois de l'âge de début et de fin d'activité pour pouvoir disposer de deux indices :

- la durée totale de la vie active
- la durée totale de la vie non-active (enfance et scolarité + retraite)

Ce calcul pose de multiples problèmes, d'une part parce que ce sont des générations différentes qui sont concernées par ces indices (les âges de début et de fin d'activité évoluent dans le temps), d'autre part parce que, nous l'avons vu dans le chapitre "Démographie", l'espérance de vie varie fortement d'un groupe social à l'autre.

On peut cependant faire l'hypothèse que le rapport des deux périodes activité/ inactivité serait le plus fort pour les professions indépendantes et les agriculteurs, puis pour les professions manuelles, non qualifiées (scolarité très courte, mort plus précoce), et le plus faible pour les professions intellectuelles salariées (longue durée de la vie pré- et post-professionnelle).

(1) - Voir sur ce sujet, B. ZARCA et P. REYNAUD " Les petits commerçants âgés face à la cessation d'activité " CREDOC 1972

(2) - Voir sur ce sujet, B. ZARCA et P. REYNAUD " Les effets psycho-sociologiques et économiques de l'indemnité viagère de départ " CREDOC 1971-1972.

c) - L'activité des femmes

En France, parmi les femmes âgées de 16 à 64 ans, près d'une sur deux travaille (voir tableau 28), ce qui est loin d'être le cas dans d'autres pays européens (en Italie, en Belgique ou aux Pays-Bas, le taux d'activité des femmes de 14 à 59 ans se situait, en 1970, entre 27 et 34 % (1)

- Variations selon la classe sociale d'appartenance

Au sein même de la population française, le taux d'activité des femmes varie notablement en fonction du milieu social apprécié à travers la C.S.P. du mari (ce qui se répercute d'ailleurs sur les rapports actifs/inactifs au sein des différentes catégories).

Certes, les facteurs socio-culturels jouent un rôle important dans l'explication de ces différences : la conception traditionnaliste de la femme, fréquente dans les milieux populaires, tend à la confiner dans son rôle de femme au foyer, ce qui explique en partie le taux d'activité relativement faible des femmes de catégories modestes par rapport à celles des classes moyennes (voir tableau 32). Mais il ne faut pas pour autant sous-estimer la part des facteurs véritablement économiques : le nombre d'enfants par ménage est plus important en moyenne dans les couches sociales défavorisées (voir partie démographique); les femmes de ces niveaux éprouvent des difficultés matérielles à se faire aider pour les tâches ménagères et familiales (voir tableau 33) ; les frais occasionnés par le travail de la femme (ménage, garde des enfants, transport, habillement et toilette, impôts sur le revenu, perte des allocations de salaire unique et de logement) représentent parfois la quasi-totalité, voire plus, du salaire probable d'une ouvrière non qualifiée : souvent, en effet, ces femmes n'ont d'autre choix que de travailler en usine, contrairement aux femmes des classes moyennes qui exercent souvent des métiers moins pénibles physiquement et plus valorisés socialement.

A la lumière de cette analyse, les faibles taux d'activité des femmes des classes supérieures et dans les couches défavorisées prennent une signification très différente : globalement, c'est dans les niveaux où les ressources des ménages sont les plus faibles que les femmes éprouvent le plus de difficultés à exercer une activité rémunérée.

- Variation selon la profession de la femme

Les variations d'activité féminine peuvent encore être analysées en fonction de la profession, dont certaines "attirent" et d'autres "repoussent" les travailleurs féminins (voir tableau 34).

Ainsi, malgré un léger progrès depuis 1962, les femmes ne représentaient encore en 1968 que 3,15 % des ingénieurs; en revanche, parmi les personnels de service, on rencontre 79,07 % de femmes.

(1) - Source : "30 jours d'Europe, Juin 1970", cité par le Nouvel Observateur, " Faits et chiffres 1973 ".

Là aussi, une double interprétation doit être donnée de ce phénomène. D'une part, une inégalité qui frappe les femmes, dont l'accès est très difficile à certains emplois très qualifiés (ingénieurs, cadres administratifs supérieurs) ou, parfois, très durs physiquement (mineurs). D'autre part, on retrouve l'inégalité qui frappe les milieux sociaux défavorisés, où les femmes éprouvent d'importantes difficultés (socio-culturelles, mais surtout économiques) à travailler : ce qui explique le faible taux d'ouvrières (20,39 %) par rapport aux employées (59,80 %) ,ou qui ,au contraire, permet aux femmes de milieux très favorisés, dans lesquelles le salaire du mari est très important (nous faisons l'hypothèse, largement confirmée, selon laquelle le niveau socio-professionnel du mari est rarement inférieur à celui de la femme) de ne pas travailler à l'extérieur de leur foyer.

TABLEAU N° 28

Proportion des hommes et des femmes actifs au 1er Janvier 1971

(source : d'après l'I.N.S.E.E. - Annuaire statistique 1973)

	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
Population totale (en milliers)	51 012	24 926	26 086
Population âgée de 16 à 64 ans (en milliers)	31 007	15 572	15 435
-----	-----	-----	-----
% de la population âgée de 16 à 64 ans sur la population totale	60,78 %	62,47 %	59,17 %
% des actifs sur la population totale	40,52 %	52,27 %	29,34 %
% des actifs sur la population âgée de 16 à 64 ans	66,66 %	83,66 %	49,58 %

TABLEAU N° 29

Charge de la population non active pour la population active (1)

(source : CALOT, Population - cité dans V. SCARDIGLI - Modes de vie 1985 - CREDOC 1973)

ANNEES	POPULATION au 1er JANVIER (en milliers)		NOMBRE de PERSONNES INACTIVES pour 100 PERSONNES ACTIVES
	Population Totale	Population active disponible	
1965	48 562	20 531	136,5
1970	50 328	20 549	144,9
1975	52 119	20 898	149,4
1980	54 224	21 526	151,9
1985	56 486	22 428	151,9

(1) - Les prévisions de population données ici ne tiennent pas compte de l'immigration et correspondent aux hypothèses de mortalité décroissante et de fécondité constante par référence aux années antérieures. La population active comprend toutes les personnes exerçant habituellement une activité professionnelle, ainsi que la population disponible à la recherche d'un emploi.

TABLEAU N° 30

Taux d'activité des hommes et des femmes âgés de 15 à 24 ans en 1968

(source : d'après l'I.N.S.E.E. dépouillement au 1/20 du recensement de 1968, cité par MANGENOT, ALISE et REMOUSSIN dans "Les jeunes face à l'emploi " éditions universitaires - PARIS 1972)

	TOTAL	Actifs	Chômeurs	Etudiants
Hommes : 15 - 19 ans	100 %	42	1	57
20 - 24 ans	100 %	79	3	18
15 - 24 ans	100 %	58	2	40

Femmes : 15 - 19 ans	100 %	32	1	67
20 - 24 ans	100 %	79	4	17
15 - 24 ans	100 %	51	3	46

Ensemble : 15 - 19 ans	100 %	37	1	62
20 - 24 ans	100 %	79	3	18
15 - 24 ans	100 %	55	2	43

TABLEAU N° 32

Taux d'activité des femmes mariées vivant avec leur mari selon la catégorie socio-professionnelle du mari et selon l'âge

(source : I.N.S.E.E. cité dans J.C. CHAMBOREDON - J. PREVOT , "Le métier d'enfant" Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle - Revue Française de Sociologie - Juillet/ Septembre 1973)

C.S.P. DU MARI	TRANCHES D'AGE									
	≤ 24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	≥ 55	≥ 15	
Professions libérales	21,3	30,4	35,7	28,6	30,8	28,8	27,3	19,9	27,7	
Cadres supérieurs	43,7	44	34	29,8	27,6	26,8	23,2	16,3	29,4	
Cadres moyens	62,4	56,3	45,5	39	38,3	39,8	37,3	25	43,6	
Employés	64,7	53,7	43,6	38,7	39,4	39,9	37,7	31,8	42,9	
Ouvriers qualifiés	51,9	40,9	33,5	31,6	34,1	35,9	36	28,8	36,9	
Ouvriers spécialisés	46	34,4	28,9	29,3	31,0	34	35,2	29,6	33,4	
Manœuvres	35,5	21,6	20,6	20,2	22,9	20	28,4	22,7	22,7	
Toutes C. S.	50	42,5	36,4	35,2	36,7	38,4	37,6	20,6	33,7	
Total (en milliers) des femmes mariées	830	1.080	1.280	1.391	1.363	1.237	752	3.163,5	11.097	
Source : I.N.S.E.E. Population active 1968, pp. 187-189										

TABLEAU N° 33

Aide ménagère selon les charges familiales, l'activité de la femme et la profession du mari

(source : N. TABARD - Situation du travail des femmes en 1971 et premières analyses des attitudes sur le travail féminin - CREDOC - 1973)

Nombre actuel d'enfants	Le mari est cadre ou agent de maîtrise.				Le mari est employé, ouvrier ou manoeuvre.			
	Age du dernier-né		Age du dernier-né		Age du dernier-né		Age du dernier-né	
	0 à 2 ans (1)	(2)	3 ans ou plus (1)	(2)	0 à 2 ans (1)	(2)	3 ans ou plus (1)	(2)
	<i>Pourcentage de femmes employant une femme de ménage</i>							
2, 3	13	30	19	24	1	13	1	11
4 ou plus	27	34	13	20	1	10	1	4
	<i>Pourcentage de femmes employant une personne à demeure ou une jeune fille au pair.</i>							
2, 3	2	16	3	2	1	6	0	3
4 ou plus	10	32	8	11	0	1	1	4
	<i>Pourcentage de femmes aidées par leur mère au moins une fois par jour.</i>							
2, 3	0	6	3	7	0	15	4	5
4 ou plus	4	0	2	1	3	1	2	4
	<i>Pourcentage de femmes aidées par leur belle-mère au moins une fois par jour.</i>							
2, 3	0	3	1	4	3	6	1	2
4 ou plus	7	0	1	1	1	1	0	3
	<i>Pourcentage de femmes aidées par une parente au moins une fois par jour.</i>							
2, 3	0	5	3	1	1	11	2	3
4 ou plus	3	13	6	7	2	10	1	9

1 : La mère est au foyer

2 : La mère travaille

Plusieurs des formes d'aide ci-dessus peuvent être utilisées simultanément dans la même famille.

TABLEAU N° 34

Evolution des effectifs des différentes catégories socio-professionnelles - Ensemble et femmes

(source : d'après I.N.S.E.E., "Données Sociales" - Collection M. 24)

Catégories socio-professionnelles	Code	Ensemble Effectifs en 1968 en milliers	Part des femmes en 1968 (en %)	Reappel Part des femmes en 1968 (en %)
Agriculteurs exploitants	0	2 460	37,88	39,14
Salariés agricoles	1	588	10,37	11,50
Patrons de l'industrie et du commerce	2	1 962	34,91	36,67
Industriels	21	79	12,65	14,81
Artisans	22	623	14,44	15,98
Patrons pêcheurs	23	18	11,11	10,52
Gros commerçants	26	214	32,71	30,05
Petits commerçants	27	1 028	49,90	51,32
Professions libérales et cadres supérieurs	3	993	18,73	15,92
Professions libérales	30	143	19,58	17,60
Professeurs, professions littéraires et scientifiques	32	209	44,97	43,20
Ingénieurs	33	190	3,15	2,89
Cadres administratifs supérieurs	34	451	12,86	11,11
Cadres moyens	4	2 014	40,56	39,57
Instituteurs, professions intellectuelles diverses	41	564	62,41	65,32
Services médicaux et sociaux	42	177	83,61	84,54
Techniciens	43	534	11,23	7,84
Cadres administratifs moyens	44	739	34,77	31,78
Employés	5	3 030	59,80	58,84
Employés de bureau	51	2 410	61,53	59,36
Employés de commerce	53	620	57,90	43,05
Ouvriers	6	7 699	20,39	22,56
Contremaîtres	60	360	6,94	5,88
Ouvriers qualifiés	61	2 607	16,18	17,32
Ouvriers spécialisés	63	2 706	23,17	26,27
Mineurs	65	144		
Marins et pêcheurs	66	45	4,44	4,16
Apprentis ouvriers	67	263	11,01	13,94
Manœuvres	68	1 575	29,71	27,92
Personnels de service	7	1 171	79,07	80,89
Autres catégories	8	523	20,26	23,40

1.2. - Le chômage

La mesure de l'inégalité quant à l'accès au travail semble pouvoir se faire de façon pertinente à travers l'analyse des taux de chômage.

En effet, le chômage peut être considéré comme le signe d'une difficulté effective d'insertion dans le monde du travail, tandis que l'inactivité, comme nous l'avons noté, peut avoir une signification beaucoup plus complexe (incidence d'une norme culturelle, niveau de revenu du conjoint, nombre d'enfants, etc...) Aussi, semble-t-il intéressant d'analyser les différences de taux de chômage en fonction:

- du milieu social
- de la profession
- de la branche économique ou du secteur d'activité
- de la région ou du type d'habitat
- de l'âge, du sexe, etc...

Nous nous bornerons ici à approfondir deux exemples: la variation selon la profession et l'âge.

En tout état de cause, l'étude du chômage connaît d'évidentes limites dans la mesure où, en fonction des sources dont nous disposons, elle ne concerne pratiquement que la population salariée.

- Les indices retenus

En l'état actuel des statistiques, la mesure du chômage se heurte à un certain nombre de difficultés. Sans entrer dans le détail de ces problèmes de mesure (1) on peut rappeler globalement qu'il existe à cet égard deux sources principales d'informations : les statistiques administratives (celles du Ministère d'Etat chargé des Affaires Sociales, celle des A.S.S.E.D.I.C., et celles de l'Agence Nationale pour l'Emploi : ces chiffres visent à mesurer soit un flux - demandes d'emploi nouvelles, ou satisfaites au cours du mois -; soit une situation - nombre de bénéficiaires de l'aide publique ou des ASSEDIC, ou bilan des demandes d'emploi non satisfaites); les recensements et les enquêtes sur l'emploi, qui permettent de dégager la notion de population disponible à la recherche d'un emploi (P.D.R.E.) .

Le rapport entre les demandes d'emploi non satisfaites et la Population disponible à la recherche d'un emploi est souvent sujet à contestations; d'autre part le progrès dans le domaine des statistiques de l'emploi est en lui-même générateur de mouvements dans les courbes du chômage.

(1) - Sur ce problème, voir Jean Michel FAHY, "Pour évaluer le chômage " -
Projet n° 71 - Janvier 1973

En fonction des informations ,nous utiliserons soit le premier de ces indices (la D.E.N.S.) soit le second (la P.D.R.E.). Notre objet étant davantage de mesurer les taux différentiels que de donner une estimation globale de l'ampleur du chômage, l'utilisation alternative des deux indices ne présente pas un inconvénient majeur. En revanche, il convient de garder à l'esprit, pour cette analyse, l'extrême sensibilité des taux de chômage à la conjoncture économique (le chômage fait souvent l'objet d'évaluations mensuelles), ce qui constitue une limite à la recherche de tendances profondément différentes selon les catégories socio-démographiques.

- Les sources

Les sources essentielles d'information sur le chômage sont constituées par les publications de l'I.N.S.E.E. et du Ministère des Affaires Sociales. Nous avons plus particulièrement utilisé, en dehors des sources globales comme l'ANNUAIRE STATISTIQUE, un article de G. GOGUEL " La durée moyenne du chômage s'élève avec la classe d'âge "ECONOMIE et STATISTIQUE n° 9 - Février 1970, et accessoirement ,d'autres numéros (le n° 46 ,en particulier) de cette revue.

a) - Le chômage dans les différentes catégories socio-professionnelles

" Pénétration"du chômage

Nous avons élaboré le tableau 35 sur la base des données, pour 1962 et 1968 de l'Annuaire Statistique 1973 de l'I.N.S.E.E.

L'analyse rapide de ce tableau fait ressortir les deux caractéristiques suivantes :

- Au niveau global, de 1962 à 1968, le chômage global, c'est à dire le nombre de chômeurs, a nettement augmenté (+ 123 %) ; et le taux de chômage, c'est à dire le nombre de chômeurs rapporté aux effectifs de chaque C.S.P., a pratiquement doublé. Cet accroissement s'explique à la fois par l'amélioration des méthodes de recensement des chômeurs ,et par des facteurs conjoncturels et structurels sur lesquels nous ne nous étendons pas ici.
- L'augmentation du nombre de chômeurs a été particulièrement sensible au niveau des cadres moyens et supérieurs (de 136 à 174 %) et des ouvriers (137 %).

Elle a été plus faible pour les catégories qui ont vu leurs effectifs diminuer de façon importante (pour les salariés agricoles, qui ont diminué de 30 % au cours de ces 6 années, le nombre de chômeurs n'a augmenté que de 13,5 % - il s'agit d'une augmentation en valeur absolue ; étant donné la diminution des effectifs, le taux de chômage a nettement plus augmenté : il est passé de 1,05 % à 1,69 %) .

En effet, étant donné l'optique de notre recherche, il nous paraît préférable d'étudier les inégalités au niveau des taux de chômage. Or, en 1962 comme en 1968, les taux les plus importants se situent au niveau des personnels de service, des ouvriers (et en particulier des manoeuvres) et des employés.

Ces observations permettent d'avancer que l'opinion publique se fait une image fautive du chômage dans les différentes catégories professionnelles : Le taux de chômage des cadres est encore peu important, si l'on compare ce taux avec ceux des catégories les plus défavorisées : 5,70 % pour les manoeuvres, 4,08 % pour les personnels de service ; de plus, même lorsque ce taux de chômage varie en fonction de la conjoncture (ou d'autres facteurs), les écarts se maintiennent, le taux de chômage restant environ trois fois plus élevé chez les ouvriers que chez les cadres supérieurs.

- Composition de la population sans emploi

Le tableau 36 nous fournit un éclairage complémentaire, en présentant la composition de la Population Disponible à la Recherche d'un Emploi, par catégories socio-professionnelles en 1971 et 1972 : ce sont les ouvriers qui représentaient en 1971 la part la plus importante de cette population puisqu'ils constituaient 45,5 à 48 % des personnes ayant perdu un emploi et cherchant un nouvel emploi, alors qu'ils ne représentaient que 37 % de la population active en 1971.

b) - Le chômage en fonction de l'âge

Le tableau 37 montre assez clairement que le chômage "endémique" est essentiellement le fait des travailleurs âgés

Sur 100 demandeurs d'emploi âgés de 50 à 59 ans, 38 % sont inscrits depuis plus d'un an ; cette proportion s'élève à près de 55 % chez ceux qui sont âgés de 60 ans et plus.

Ces informations montrent qu'il faut accorder une signification différente au chômage selon qu'il atteint les travailleurs âgés ou les autres : à partir d'un certain âge, le chômage tend à devenir quasi-permanent ; on ne peut pas interpréter le chômage "conjoncturel" d'un jeune de la même façon que le chômage endémique d'un travailleur âgé.

Il y a là pratiquement une "inégalité devant le chômage", la perte d'un emploi devenant de plus en plus grave au fur et à mesure que l'on avance en âge.

Une confirmation de cette inégalité nous est apportée par le tableau 38. La période analysée (1965-1969) est trop courte pour donner lieu à des conclusions péremptoires, on peut cependant avancer l'hypothèse d'une exposition beaucoup plus forte des classes d'âge élevées aux a-coups conjoncturels. Les conséquences de l'élévation du nombre total de chômeurs en 1968 n'apparaissent pas dans les statistiques de Septembre 1968, mais un an après : en 1969, les autres classes d'âge ont retrouvé du travail, tandis que les travailleurs de 60 ans et plus constituent près du quart (23 %) des demandeurs d'emplois, et que le chômage endémique (demandes anciennes d'un an et plus) atteint 27 % du total.

Les différences ainsi constatées, au niveau de l'âge et de la C.S.P., s'expliquent sans doute dans une grande mesure par une différence de protection de l'emploi.

Les ouvriers et en particulier les ouvriers non qualifiés, ont de tout temps été des travailleurs horaires, c'est à dire pouvant être mis au chômage partiel ou total pratiquement sans préavis ; les récentes dispositions visant à développer leur "mensualisation" constituent de ce point de vue, un progrès considérable, mais dont beaucoup de manoeuvre, d'O.S. (et en particulier les travailleurs temporaires) n'ont pas encore bénéficié.

A qualification égale, les employés bénéficient d'une protection bien supérieure, puisque la plupart des conventions collectives leur assure un délai d'un mois de préavis ; le préavis est même de 3 mois, et souvent plus, pour les cadres, rendant le licenciement de ces catégories de personnel beaucoup plus coûteux , et donc plus rare.

Ces observations nous conduisent à penser que l'analyse du chômage devrait se situer dans le cadre d'une étude des différences en ce qui concerne la protection de l'emploi. On peut noter, de façon générale que les progrès observés de certaines branches et catégories de travailleurs "en place" sont obtenus au détriment d'autres catégories (que l'on pourrait qualifier de "non statutaires"):immigrés, travailleurs en sous-traitance dont l'importance numérique s'accroît (1)

(1) - Voir sur ce sujet : Annette JOBERT " Pratiques contractuelles et conflits du travail : Etude de cas : La S.N.C.F. " -CREDOC.1973

TABLEAU N° 35

Taux de chômage par catégorie socio-professionnelle en 1962 et 1968

(source : d'après l'Annuaire I.N.S.E.E. - 1973 - p. 64)

Effectifs et % C.S.P.	Nombre de salariés			Nombre de chômeurs			Proportion de chômeurs dans chaque C.S.P. %	
	1962	1968	Ecart en %	1962	1968	Ecart en %	1962	1968
Salariés agricoles ...	817 526	574 496	- 30 %	8 564	9 716	+ 13,5 %	1,05	1,69
Cadres supérieurs ...	633 768	840 604	+ 33 %	3 936	9 280	+ 136 %	0,62	1,10
Cadres moyens	1 458 797	1 934 804	+ 33 %	12 096	33 088	+ 174 %	0,83	1,71
Employés	2 354 845	2 907 612	+ 24 %	41 573	88 216	+ 112 %	1,77	3,03
Ouvriers	6 955 704	7 457 220	+ 7 %	105 086	248 532	+ 137 %	1,51	3,33
dont :								
- Contremaîtres	- (1)	360 500	-	-	2 716	-	-	0,75
- Ouvriers qualifiés	-	2 527 376	-	-	102 664	-	-	4,06
- Ouvriers spécialisés	-	2 615 836	-	-	54 492	-	-	2,08
- Mineurs	-	143 568	-	-	1 128	-	-	0,79
- Apprentis	-	256 208	-	-	-	-	-	-
- Manœuvres	-	1 511 760	-	-	86 160	-	-	5,70
Personnels de service	998 512	1 088 960	+ 9 %	22 286	44 388	+ 99 %	2,23	4,08
Autres catégories ...	381 645	370 916	- 13 %	2 133	2 892	+ 36 %	0,56	0,78
TOTAL	13 600 797	15 174 612	+ 12 %	195 671	436 112	+ 123 %	1,44	2,87

(1) - Cette ventilation entre les différentes catégories d'ouvriers n'a pas été faite pour 1962

TABLEAU N° 36

Répartition de la Population disponible à la recherche d'un emploi salarié par catégorie socio-professionnelle

(source : I.N.S.E.E. - Economie et Statistique n° 46 - Juin 1973 p. 40)

Catégorie socio-professionnelle de l'activité perdue ou abandonnée	Mars 1971			Mars 1972		
	Effectif	%	%	Effectif	%	%
Agriculteurs exploitants.....	4 100	1,2	1,0	2 400	0,7	0,6
Salariés agricoles	7 100	2,1	1,8	8 900	2,5	2,1
Patrons de l'industrie et du commerce.....	13 700	4,1	3,4	13 100	3,7	3,1
Professions libérales et cadres supérieurs.....	11 300	3,4	2,8	14 200	4,0	3,3
Cadres moyens.....	26 600	8,0	6,6	35 400	10,1	8,4
Employés.....	64 600	19,4	16,0	75 000	21,3	17,7
Ouvriers.....	160 000	48,1	39,7	160 100	45,5	37,8
Personnels de service.....	42 300	12,7	10,5	39 000	11,1	9,2
Autres catégories.....	3 400	1,0	0,8	3 800	1,1	0,9
Ensemble des personnes ayant perdu ou abandonné un emploi et cherchant un autre emploi.	333 100	100,0	82,6	351 900	100,0	83,1
Personnes à la recherche d'un premier emploi.....	69 900		17,4	71 700		16,9
Ensemble	403 000		100,0	423 600		100,0

TABLEAU N° 37

Proportion des demandeurs d'emploi qui étaient inscrits, à la fin de Septembre 1969, depuis plus d'une certaine durée, selon la classe d'âge.

(source : G. GOGUEL - La durée moyenne du chômage s'élève avec la classe d'âge - Economie et Statistique n° 9 - Février 1970)

Classe d'âge	% des demandeurs inscrits depuis plus de :				
	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans
Moins de 18 ans.....	41,2	11,3	3,3	0,7	0,2
18 à 21 ans.....	51,4	22,6	11,0	3,5	0,6
22 à 24 ans.....	61,0	34,3	19,0	7,3	1,6
25 à 39 ans.....	71,6	47,5	30,0	14,0	4,3
40 à 49 ans.....	80,5	59,9	42,5	23,3	9,3
50 à 59 ans.....	88,7	73,7	58,7	37,9	16,4
60 ans et plus.....	94,6	85,8	74,8	54,7	27,2
Ensemble	77,2	58,1	43,9	27,4	12,0

TABLEAU N° 38

Evolution de la répartition des demandes d'emploi non satisfaites de Septembre 1965 à Septembre 1969

(source : G. GOGUEL - La durée moyenne du chômage s'élève avec l'âge - Economie et Statistique n° 9 - Février 1970)

	Septembre 1965	Septembre 1966	Septembre 1967	Septembre 1968	Septembre 1969
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
a. Selon le sexe :					
Hommes.....	59,0	60,3	60,2	59,6	55,6
Femmes.....	41,0	39,7	39,8	40,4	44,4
b. Selon l'âge :					
Moins de 18 ans.....	10,9	9,8	8,6	6,3	5,5
18 ans à 24 ans.....	14,2	14,8	17,2	18,8	17,3
25 ans à 39 ans.....	18,6	18,5	20,1	20,4	17,3
40 ans à 49 ans.....	15,7	16,2	17,4	17,9	16,5
50 ans à 59 ans.....	23,3	22,3	20,8	20,0	20,5
60 ans et plus.....	17,3	18,4	15,9	16,6	22,9
c. Selon l'ancienneté de la demande :					
Moins d'un mois.....	29,1	29,0	28,4	22,9	22,8
De 1 mois à 3 mois.....	22,1	21,4	23,2	22,3	19,1
De 3 mois à 6 mois.....	15,3	14,1	16,1	17,3	14,2
De 6 mois à 1 an.....	15,7	14,9	15,1	18,1	16,5
De 1 an à 2 ans.....	9,3	11,6	9,0	11,5	15,4
Plus de 2 ans.....	8,5	9,0	8,2	7,9	12,0
d. Selon la qualification professionnelle :					
Manœuvres ordinaires.....	18,7	18,8	18,1	17,1	16,8
Personnel spécialisé.....	49,3	47,2	45,4	44,5	45,9
Personnel qualifié.....	26,6	27,8	30,4	31,5	29,0
Agents de maîtrise, techniciens, cadres.....	5,4	6,2	6,1	6,9	8,3

II - LA NATURE ET LES CONDITIONS DU TRAVAIL

Avant d'aborder le problème des revenus, il nous a paru intéressant d'analyser les inégalités dont souffrent certains travailleurs du fait de la nature même de leur travail, où des conditions dans lesquelles ils l'exercent.

Ces inégalités peuvent être la traduction d'un système de valeur (dévalorisation d'un certain type de tâches) ; mais elles se traduisent le plus souvent sur le plan matériel par une inégale pénibilité des différents emplois. En règle générale, ces deux facteurs se cumulent : les métiers les moins valorisés sont souvent les plus pénibles, ou les plus dangereux.

2.1. - La nature du travail

Malgré les efforts d'information, ou de revalorisation de certaines tâches, les différents métiers n'occupent pas, tant s'en faut, la même place dans la hiérarchie des valeurs sociales.

Les travaux manuels restent encore très dévalorisés par rapport aux emplois de bureau, ou même au commerce ; la qualification du travail constitue très souvent un élément du statut social des individus. Dans cette optique, même si les rémunérations étaient peu différentes, certaines catégories socio-professionnelles continueraient d'être affectées par d'importantes inégalités.

- Les indices retenus

Nous situant à un niveau global d'approche de la nature des tâches, nous avons retenu, comme indice d'évolution, la répartition de la population active dans les 3 grands secteurs économiques, et, à l'intérieur de ces secteurs, par catégories socio-professionnelles. En ce qui concerne la qualification, nous avons retenu le seul domaine industriel pour dégager, en fonction du secteur d'activité, et de la taille de l'établissement, la part des ouvriers spécialisés et des manoeuvres.

- Les sources

Les sources sur la structure de la population active sont essentiellement les publications de l'I.N.S.E.E. exploitant les divers recensements.

Au niveau de la part des ouvriers non qualifiés en fonction des secteurs, nous avons utilisé un article paru dans ECONOMIE ET STATISTIQUE d'Octobre 1972 "O.S. et manoeuvres forment un tiers des salariés de l'industrie".

a) - L'évolution des secteurs d'activité et des catégories socio-professionnelles

Le trait le plus apparent de l'évolution de la population active française, en particulier depuis la fin de la guerre, (voir Graphique n° 4) est la nette diminution du secteur primaire (essentiellement l'agriculture) au profit du secteur industriel et, surtout, du secteur tertiaire.

En 1971 (voir tableau 39), sur 100 personnes actives, près de la moitié (49 %) appartenaient au secteur tertiaire, 40 % au secteur secondaire et 11 % seulement au secteur primaire.

Parallèlement au développement du secteur tertiaire, la part des emplois de bureau s'est accrue plus que celle des emplois manuels.

Au total, on assiste donc à une réduction du poids des métiers manuels dans l'appareil productif ; il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude précise sur la signification psycho-sociale de cette évolution aux yeux des travailleurs eux-mêmes ; à titre d'hypothèse, nous avancerons que cette évolution contribue peut-être à déprécier de plus en plus le travail manuel, et que l'inégalité de statut social s'accroît entre travailleurs manuels et "bureaucrates".

Au-delà de cette optique normative, il faut se garder de penser que la "tertiarisation" de la société se traduit nécessairement par un progrès pour ceux qui en bénéficient : en effet, le développement du secteur tertiaire recouvre parfois l'apparition d'emplois extrêmement peu qualifiés, et aussi "aliénants" que certains métiers industriels (1).

b) - L'évolution de la qualification

Le clivage entre employés et ouvriers se trouve encore accentué par l'évolution des qualifications au sein du monde ouvrier (Graphique 5)

Contrairement à une opinion très répandue, de 1954 à 1968, la part des ouvriers qualifiés et contremaîtres a nettement diminué par rapport aux O.S. et aux manoeuvres : les premiers représentaient en 1954 près de la moitié (46 %) des emplois ouvriers ; en 1968, ils n'en représentaient plus que 39 %.

Le tableau 40 nous donne une idée relativement précise des types d'établissements où la part des ouvriers non qualifiés est la plus importante.

D'une part, c'est dans les petites et moyennes entreprises qu'ils sont les plus nombreux ; d'autre part, on les rencontre surtout dans les secteurs d'activité traditionnels qui n'ont été que médiocrement concernés par l'accroissement de la productivité : industries du bois et de l'ameublement, céramiques et matériaux de construction etc...

(1) - voir sur ce sujet Y. BARAQUIN, P.A. MERCIER "Pratiques contractuelles et conflits du travail, étude de cas : les hypermarchés" - CREDOC - 1973

En revanche, dans certains secteurs de haute technicité (pétrole et carburants, par exemple), leur poids est particulièrement faible.

GRAPHIQUE N° 4

Répartition de la population active par grands secteurs aux époques de recensement

(source : I.N.S.E.E. - Données sociales 1973)

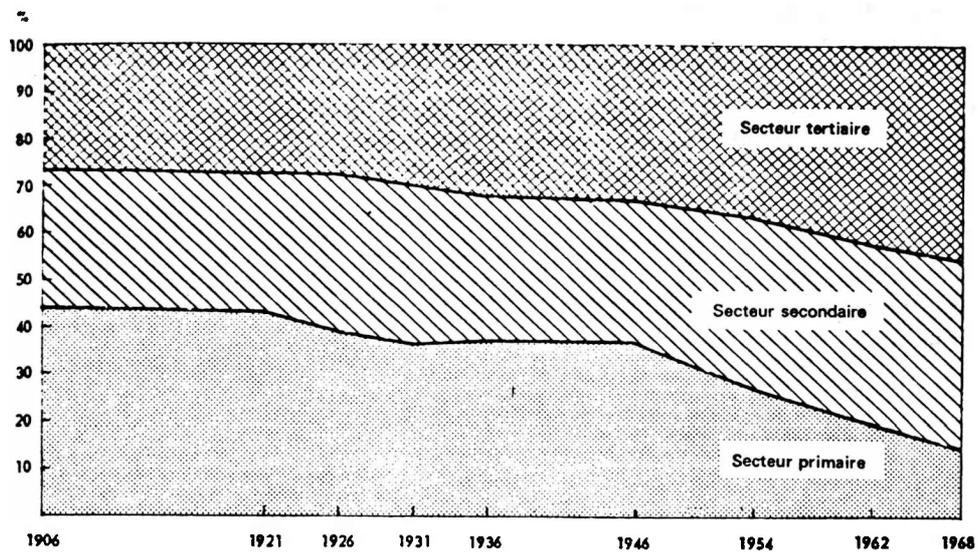


TABLEAU N° 39

Répartition de la population active par grands secteurs, en Mars 1971

(source : I.N.S.E.E. - Economie et Statistique - Mai 1972)

Secteur d'activité économique	Non salariés	Salariés	TOTAL
Primaire	45,5	2,2	11,4
Secondaire	16,0	45,9	39,6
dont : Industrie	9,0	36,2	30,5
Bâtiment et Travaux Publics	7,0	9,7	9,1
Tertiaire	38,5	51,9	49,0
dont : Transports	1,4	4,7	4,0
Services	19,7	15,1	16,1
Commerces	16,5	10,7	11,9
Institutions financières ...	0,8	18,8	14,9
Services domestiques	0,1	2,6	2,1
Total des 3 secteurs	100 %	100 %	100 %

GRAPHIQUE N° 5

Structure de la population active, par catégories socio-professionnelles d'après les recensements de 1954 - 1962 - 1968

(source : V. SCARDIGLI - P. KENDE - Modes de vie 1985 - CREDOC 1973)

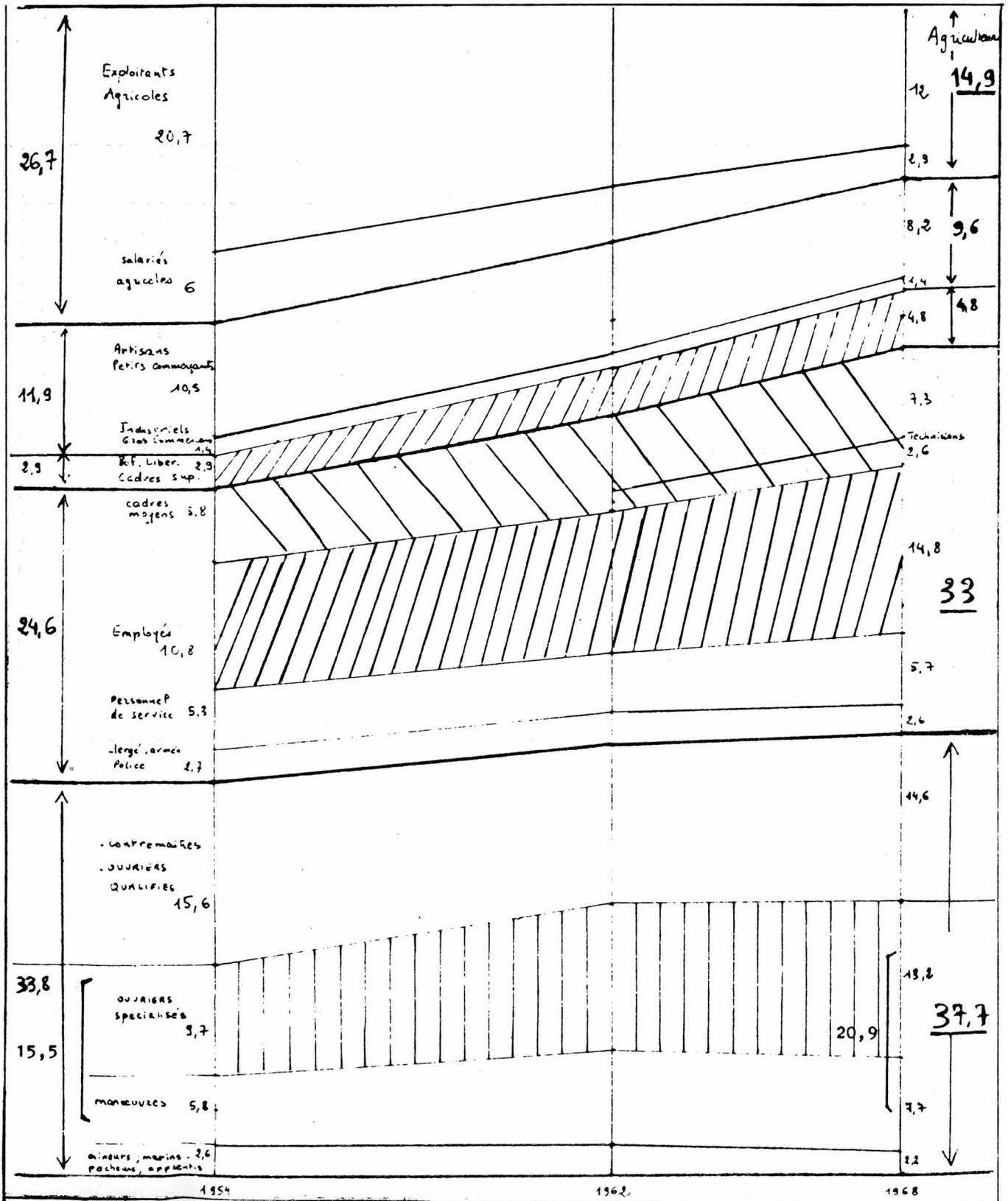


TABLEAU N° 40

Part des ouvriers qualifiés et non qualifiés dans les effectifs totaux des secteurs de l'industrie selon la taille des établissements

(source : D.S. et manoeuvres forment un tiers des salariés de l'industrie - Economie et Statistique - Octobre 1972)

Code A.E.A.S.	Secteurs d'activité	Établissements de ...								Tous établissements	
		Moins de 20 salariés		20 à 100 salariés		100 à 500 salariés		Plus de 500 salariés		Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
		Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés		
2	Eau, gaz, électricité, distributions urbaines.....	38,6	9,0	35,1	11,5	33,0	5,6	29,7	2,0	31,2	3,9
3	Pétrole et carburants liquides.....	18,9	9,1	17,5	14,5	24,3	8,6	26,5	3,7	24,1	7,1
4	Combustibles minéraux solides (1).....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Extraction de minerais divers et de matériaux de construction.....	38,4	26,8	39,0	29,0	49,5	23,9	51,5	27,8	45,5	27,0
6	Production des métaux.....	-	-	24,3	27,9	34,0	32,1	33,2	37,8	33,1	37,2
7	Première transformation des métaux, fonderie, grosse chaudronnerie, moteurs mécaniques et pompes.....	41,0	24,8	39,7	30,6	33,0	38,5	33,0	38,0	34,6	36,3
8	Mécanique générale, articles métalliques divers, précision, horlogerie et optique.....	39,3	32,2	32,7	40,7	27,1	46,3	23,4	37,5	28,3	41,2
9	Construction de machines, constructions navales, automobiles et cycles, construction aéronautique	47,8	17,3	43,8	23,8	38,2	29,8	30,4	41,8	34,2	36,3
10	Construction électrique.....	37,2	19,0	33,2	28,8	23,0	42,0	23,4	39,3	24,7	38,4
11	Industrie du verre.....	45,8	18,3	38,2	23,3	41,0	35,4	38,8	36,2	39,3	34,2
12	Céramique et matériaux de construction.....	31,2	40,1	29,4	45,2	29,7	46,1	24,8	56,7	28,9	47,3
13	Bâtiment et travaux publics.....	59,4	20,0	54,4	23,0	51,3	25,1	52,3	22,2	53,4	23,4
14	Industrie chimique, caoutchouc et amianté, tabac et allumettes.....	17,7	28,4	20,7	29,0	26,7	25,8	28,9	30,2	26,8	28,5
15	Industries agricoles et alimentaires.....	24,8	25,9	22,3	36,8	23,4	40,4	25,9	38,5	23,5	38,2
16	Industrie textile.....	49,6	22,6	49,9	27,0	47,5	33,4	39,7	36,9	45,7	32,8
17	Habillement et travail des étoffes.....	62,6	11,1	67,5	14,1	62,9	20,5	63,9	20,6	64,7	17,5
18	Cuir et peaux.....	52,1	24,6	50,8	32,8	53,0	31,9	48,3	31,7	51,1	32,6
19	Industrie du bois et de l'aménagement.....	37,3	40,5	30,8	48,7	25,3	52,9	15,3	68,9	28,0	51,3
20	Papier-carton.....	25,5	39,7	24,9	45,8	27,2	48,7	30,3	45,6	27,3	47,2
21	Industries polygraphiques.....	45,7	13,2	43,8	17,0	40,4	20,8	39,2	17,0	41,5	17,9
22	Industries diverses.....	26,9	41,7	24,6	47,9	23,7	52,6	25,3	48,8	24,5	49,6
	Ensemble de l'industrie	46,7	23,8	42,4	29,4	37,9	33,4	32,2	35,3	37,5	32,6

1. Pourcentages non significatifs.

2.2. - Les conditions de travail

Si les travailleurs sont incontestablement inégaux quant au statut social que leur confère leur activité professionnelle et leur qualification, ils le sont plus encore au niveau des conditions matérielles de leur travail.

L'homogénéisation relative des conditions de vie au niveau de certains comportements de consommation n'implique pas pour autant une égalisation quant à la vie professionnelle.

- Les indices retenus

Il n'existe pas de véritable indicateur du degré de pénibilité ou du plus ou moins grand intérêt des différentes activités professionnelles (certains chercheurs du CREDOC travaillent actuellement à l'élaboration d'indicateurs de ce type).

Aussi avons-nous dû retenir comme indices d'inégalité au niveau des conditions de travail :

- la durée hebdomadaire du travail (malheureusement la plupart des informations disponibles à ce niveau portent sur les seuls salariés, astreints à des horaires relativement rigides. Il serait beaucoup plus difficile de chiffrer le temps de travail de certaines catégories comme les professions libérales, les agriculteurs ou les commerçants).
- la durée des congés hebdomadaires
- dans une optique plus large, le temps consacré, directement ou indirectement, au cours de la journée, à l'activité professionnelle et, plus précisément, la durée des trajets domicile-travail.
- enfin, les taux d'accidents de travail qui constituent un indice, sinon de la pénibilité, du moins du danger de certaines branches professionnelles ou de certains emplois peu qualifiés.

- Les sources

Nos sources en ce domaine sont essentiellement les statistiques publiées par le Ministère du Travail (ou des "Affaires Sociales"), qui sont souvent reprises par l'I.N.S.E.E.

Il convient également de citer : sur le temps globalement consacré aux activités professionnelles, la Revue Française de Sociologie (n°6, 1965) dans son étude sur les budgets-temps des ménages, et l'enquête effectuée en 1967, par l'I.N.S.E.E. sur les Transports; sur les accidents du travail, un article du n° 48 (Septembre 1973) et Economie et Statistique "Les accidents du travail sont plus fréquents chez les immigrés".

a) - Les inégalités quant à la durée du travail

En fonction de leur profession, et indirectement, de leur origine sociale, les Français n'ont pas tous le même temps de travail à fournir pour assurer la subsistance de leur ménage.

Nous avons déjà noté, au niveau plus global de l'activité, d'importantes inégalités en ce qui concerne l'âge d'entrée dans le monde du travail, l'âge de départ à la retraite, et par conséquent le nombre d'années "ouvrées" au cours d'une vie.

Nous retrouvons des différences du même ordre en ce qui concerne la durée hebdomadaire du travail, les informations disponibles concernent essentiellement les salariés, et en particulier les ouvriers et les employés.

Au niveau moyen, le tableau 41 et le graphique 6 font apparaître une tendance à la réduction de la durée hebdomadaire du travail dans ces catégories de salariés, du moins depuis une dizaine d'années. Mais les ouvriers ont moins bénéficié que les employés de la diminution du travail hebdomadaire, bien au contraire, sur une longue période d'observation, l'écart ne cesse de s'accroître entre les deux catégories, passant de 1 heure environ en 1949 à 1 heure trois quarts en 1961, et 2 heures et demie en 1972.

D'après le tableau 42, on constate que les ouvriers se répartissent entre différentes situations quant à la durée hebdomadaire active du travail. En 1971, 16,4 % d'entre eux travaillaient encore plus de 48 heures par semaine. Nous ne disposons pas d'informations analogues sur les employés mais il est vraisemblable que ces derniers, fournissant un travail moins directement lié aux impératifs techniques de la production, connaissent à cet égard un éventail de situations moins ouvert.

Singalons en outre la situation très défavorable des salariés agricoles (voir graphique 7) dont plus de 25 % travaillaient plus de 60 heures par semaine en 1968.

L'analyse des durées de travail par branche (voir tableau 43) fait apparaître que certaines branches ou activités économiques sont relativement privilégiées : c'est le cas de l'énergie, par exemple (la durée moyenne chez les ouvriers et employés du pétrole est de 41 heures par semaine), activité dont nous avons déjà noté le haut niveau général de qualification; en revanche, la durée hebdomadaire du travail continue de se situer à un niveau très élevé dans le bâtiment (48 heures), les transports routiers, l'industrie du bois, etc... : secteurs qui connaissent de faibles gains de productivité, ou une qualification professionnelle plus faible.

Enfin, le tableau 44 montre que la réduction de la durée du travail a surtout intéressé les établissements relativement importants (plus de 100 salariés) ; au contraire, dans les petites entreprises, la diminution a été négligeable ; le temps de travail a même parfois augmenté au cours des 15 dernières années : c'est en particulier le cas des établissements de 11 à 20 salariés (+ 1 heure).

Les plus défavorisés au niveau de la durée du travail restent donc globalement les ouvriers, et plus particulièrement ceux des secteurs d'activité dont la productivité s'est relativement peu accrue, et ceux qui appartiennent à des petits établissements.

L'analyse des congés hebdomadaires accordés en 1970 par les établissements (voir tableau 45), confirme l'inégalité entre ouvriers et employés : en 1970 1 ouvrier sur 10 ne disposait que d'un jour de congé hebdomadaire, ce n'était le cas que pour moins d'un employé sur 20.

b) - Les inégalités quant au temps globalement consacré à l'activité professionnelle

La durée hebdomadaire "théorique" du travail ne rend pas compte du temps effectivement consacré, dans la journée, à toutes les activités liées au travail.

L'enquête effectuée en 1967 par l'I.N.S.E.E. sur les transports (voir tableau 46), met en lumière une assez grande inégalité des différentes catégories de travailleurs quant au temps nécessaire au déplacement domicile-travail ; ce sont d'abord les employés et cadres moyens puis les ouvriers et personnels de service qui sont essentiellement victimes de cette inégalité. Les classes supérieures, les petits patrons et les ruraux consacrent nettement moins de temps à ces déplacements.

Enfin, les plus défavorisés au niveau des temps de transports sont les habitants de la couronne sub-urbaine de Paris (c'est à dire surtout les catégories relativement modestes que la hausse des loyers a rejeté dans les banlieues plus lointaines) : 40 % d'entre eux consacrent plus de deux heures par jour à leurs trajets domicile-travail-domicile !

Une étude sur les "budget-temps" parue en 1965 dans la Revue Française de Sociologie (voir tableau 47) traduit également cette inégalité.

D'après ce tableau (qui prend pour base la C.S.P. des femmes) , ce sont bien les employés qui sont les plus victimes de l'allongement de la durée des trajets, globalement, ce sont ceux qui appartiennent aux milieux "ouvriers" qui consacrent le plus de temps au travail et aux trajets. Si l'on calcule le temps qui leur est en fin de compte consacré à l'activité professionnelle et aux trajets liés à cette activité, il est de 10,40 heures par semaine pour les maris d'ouvrières (1) .

c) - Les inégalités quant aux accidents du travail et autres risques

Les accidents du travail ne sont que l'un des indices de la pénibilité et du danger des diverses activités professionnelles.

(1) - L'article portant sur les femmes, les tableaux publiés ne renseignent que sur la profession des épouses.

Le tableau 48 nous donne un aperçu global de la façon dont se hiérarchisent différentes branches d'activité économique en fonction des dangers qu'elles présentent. Ainsi, dans le bâtiment et les Travaux Publics, le pourcentage d'accidents (avec arrêt du travail, sur l'ensemble des salariés) est six fois plus élevé que dans l'industrie du vêtement, et quatre à six fois plus que dans certaines activités de services (et les écarts seraient probablement encore plus importants si l'on disposait d'informations sur les administrations et services publics et nationalisés). De même en ce qui concerne les accidents graves (voir graphique 8), l'indice de gravité des incapacités permanentes est trois fois plus élevé que dans la branche commerciale ; l'évolution depuis 15 ans n'a que légèrement resserré l'éventail.

Citons encore, parmi les branches à forte probabilité d'accidents, les industries de carrières, la métallurgie, les transports, l'industrie du bois.

Enfin le tableau 49 montre que les travailleurs immigrés d'origine maghrébine sont beaucoup plus souvent victimes d'accidents du travail que les autres travailleurs étrangers, et, à fortiori, que les Français : ne représentant que 2,7 % des travailleurs, ils constituent néanmoins 10,2 % des victimes d'accidents avec arrêt. En fait, cette information supplémentaire traduit en partie la part importante des ouvriers immigrés dans certaines branches particulièrement dangereuses (bâtiment), leur affectation fréquente aux postes les moins qualifiés et les moins protégés, et leur très faible information en matière de règles de sécurité.

Une analyse différentielle des maladies professionnelles apporterait vraisemblablement des informations également précieuses sur les risques liés à l'exercice des différents métiers, et dans les diverses branches.

L'étude des inégalités quant aux conditions de travail, parmi les salariés, se prête particulièrement bien à une analyse par branches d'activité économique. Dans cette optique, un type d'activité paraît cumuler de façon frappante les inégalités ; il s'agit du bâtiment, qui se caractérise à la fois par des horaires de travail très lourds et un pourcentage important d'accidents. Il s'agit également d'un secteur où la part des ouvriers, qualifiés ou non qualifiés est particulièrement importante (voir tableau 40) : ils représentent plus des 3/4 des effectifs.

d) - Autres aspects de l'inégalité dans le travail

Il apparaît particulièrement souhaitable de développer les efforts en vue de rassembler d'autres indicateurs d'inégalité, en particulier sur les aspects suivants :

- mobilité professionnelle et géographique dans les diverses C.S.P. et branches,
- pénibilité physique du travail ,
- satisfaction retirée du travail,
- protections sociales,

En ce qui concerne la pénibilité du travail, par exemple, des travaux en cours au CREDOC, sur le cas de la Régie RENAULT (1), visent à constituer un indice de pénibilité , à partir de cinq composants de la fatigue ; les premiers résultats confirment le fait que les O.S. immigrés effectuent les travaux nettement les plus fatiguants ; loin après, viennent les O.S. français ; puis les ouvriers professionnels, dont la fatigue apparaît équivalente à celle des cadres ; les contremaîtres, et plus encore les techniciens apparaissent placés dans les conditions de travail les plus favorables de ce point de vue.

TABLEAU N° 41

Durée moyenne hebdomadaire de travail (en heures)

(source : Ministère du Travail, Statistiques Sociales - Données corrigées des variations saisonnières)

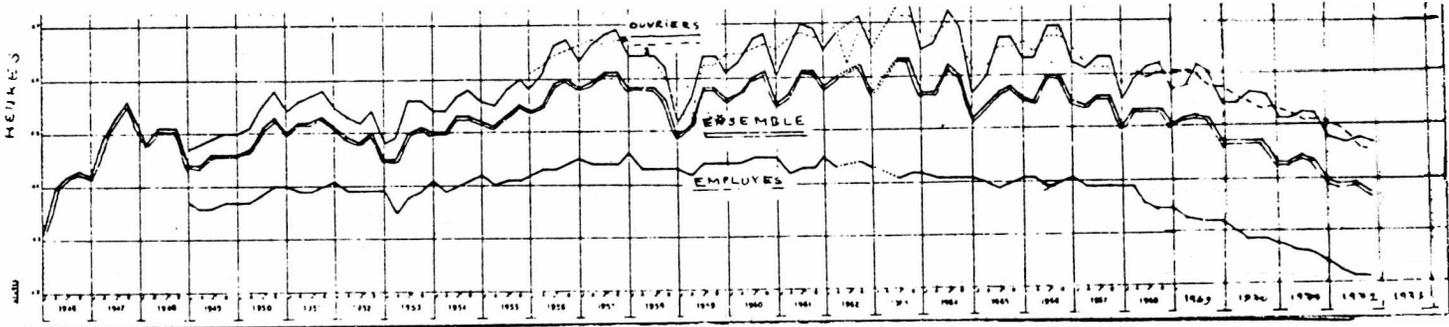
Années	Employés	Ouvriers
61	44,5	46,3
62	44,5	46,8
63	44,3	46,8
64	44,2	46,8
65	44,0	46,1
66	44,1	46,6
67	44,1	46,5
68	43,9	45,8
69	43,5	46,0
70	43,2	45,8
71	42,8	45,3

(1) - H. FAURE, J.C. BACKE - Travail et habitat - Rapport à paraître - CREDOC -1974

GRAPHIQUE N° 6

Evolution de la durée hebdomadaire du travail

(source : V. SCARDIGLI - Société française et conflits sociaux - CREDOC - 1973)



élaboré d'après les Bulletins Mensuels du Ministère du Travail et prolongé par le CREDOC

GRAPHIQUE N° 7

Répartition (en %) des salariés occupant un emploi permanent, en Avril 1968 selon le nombre d'heures de travail effectuées la semaine précédant l'enquête, selon la catégorie d'emploi.

(source : C. PUJOL - Les salaires et la main d'oeuvre salariée dans l'agriculture en Avril 1968 - Etudes et conjoncture n° 3 - Mars 1969)

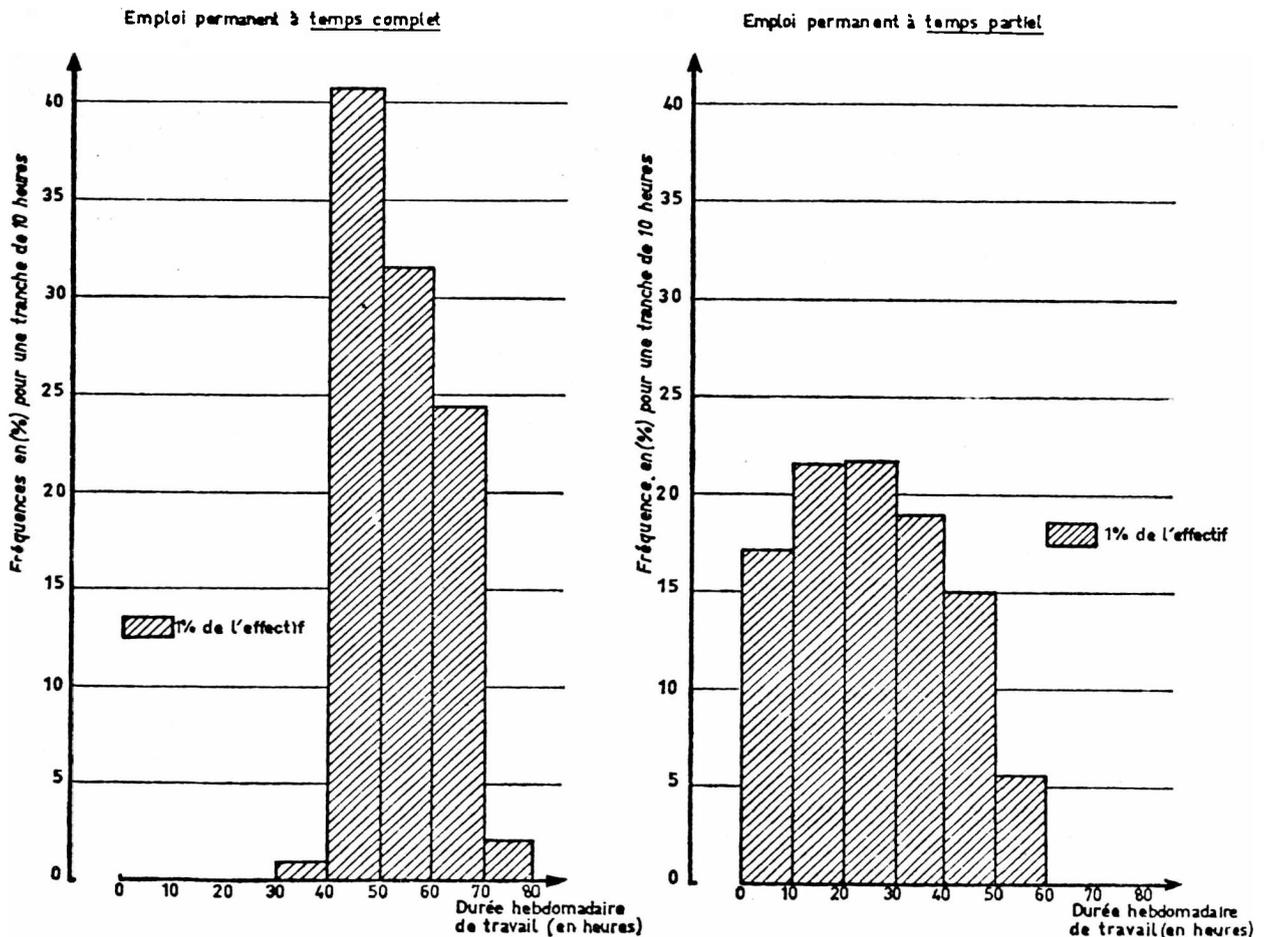


TABLEAU N° 42

Répartition des ouvriers selon la durée hebdomadaire de travail

(source : Ministère du Travail - cité dans SCARDIGLI - Modes de vie 1985 - CREDOC, 1973)

	1959	1971
Moins de 40 Heures	(2,3)	(1,1)
40 Heures	12,7	12,2
41 à 44 Heures	10,6	27,5
45 à 47 Heures	20,4	29,0
48 Heures	36,0	13,8
49 à 52 Heures	10,4	} 16,4
Plus de 53 Heures	7,6	
ENSEMBLE	100	100

TABLEAU N° 43

Durée du travail par branches (Durée hebdomadaire du travail de l'ensemble des salariés Ouvriers + Employés, selon le groupe d'activité)

(source - Bulletin Mensuel des Statistiques du Travail - Supplément 8 - 1972-p.4)

Moyennes annuelles	Unité - HEURE				
ACTIVITES DETAILLEES	1967	1968	1969	1970	1971
Eau, gaz, électricité	45,2	44,6	44,3	43,4	42,5
Pétrole, carburants liquides	44,8	43,9	42,5	41,7	41,0
Combustibles minéraux solides	42,8	41,5	41,8	41,5	40,6
Extraction de minerais divers	48,5	48,4	48,5	48,3	47,9
Production des métaux	47,3	47,1	46,4	45,7	45,0
Première transformation des métaux	46,6	46,6	46,5	46,0	45,5
Mécanique générale	46,2	45,8	45,8	45,5	44,9
Construction de machines	46,7	46,3	46,0	45,6	44,9
Construction électrique	45,8	45,6	45,2	44,6	44,1
Verre, céramique, matériaux de construction	46,6	46,3	45,9	45,3	44,4
Bâtiment et travaux publics	48,9	48,6	48,7	48,6	48,2
Industrie chimique, caoutchouc	44,7	44,4	44,2	43,7	42,9
Industries agricoles et alimentaires	46,6	46,5	46,2	46,0	45,7
Industrie textile	42,1	42,8	43,6	42,8	42,9
Habillement et travail des étoffes	41,5	41,6	42,2	41,3	41,6
Cuir et peaux	43,8	43,7	44,0	43,3	43,7
Industrie du bois, ameublement	47,7	47,1	46,9	46,5	46,4
Papier-carton	45,8	45,6	45,5	45,1	44,5
Industrie polygraphique	43,3	42,9	42,9	42,5	42,6
Industries diverses	44,8	44,6	44,9	44,5	44,3
S.N.C.F.	46,0	45,4	44,5	43,8	42,9
R.A.T.P.	45,0	44,3	42,9	41,7	41,1
Autres transports	48,2	47,9	47,6	47,1	46,8
Commerces agricoles et alimentaires	45,2	45,2	44,9	44,6	44,4
Commerces non alimentaires	44,3	44,2	44,0	43,8	43,7
Banques, assurances, agences	42,9	41,8	40,9	40,7	40,1
Spectacles	41,6	41,6	42,0	42,0	41,5
Hygiène	41,2	41,5	42,0	43,9	44,0
Professions libérales	44,4	43,9	42,3	41,7	41,1
ACTIVITES REGROUPEES					
ENERGIE	43,7	42,6	42,6	42,1	41,2
INDUSTRIES EXTRACTIVES	44,3	43,3	43,6	43,3	42,5
INDUSTRIES DE TRANSFORMATION: Y COMPRIS LE BATIMENT	45,8	45,7	45,8	45,3	45,0
INDUSTRIES DE TRANSFORMATION: NON COMPRIS LE BATIMENT	45,1	45,0	45,0	44,5	44,2
INDUSTRIES MECANIQUE ET ELECTRIQUE	46,4	46,2	45,9	45,5	44,9
TRANSPORTS	46,8	46,3	45,6	44,9	44,2
ACTIVITES COMMERCIALES ET LIBERALES	44,1	43,9	43,5	43,3	43,0
ENSEMBLE DES ACTIVITES	45,5	45,2	45,1	44,7	44,3

TABLEAU N° 44

Durée hebdomadaire moyenne du travail des ouvriers selon la taille de l'Etablissement employeur

(source : Enquête trimestrielle du Ministère du Travail - I.N.S.E.E. - Données sociales - Collection M. 24 - 1973)

Nombre de salariés de l'établissement	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
11 à 20	45,5	45,3	45,2	46,0	46,7	47,1	47,4	47,3	47,2	47,4	47,1	46,7	46,8	46,6	46,5
21 à 50	46,3	46,0	45,8	46,3	46,8	47,2	47,4	47,4	47,2	47,3	47,0	46,6	46,8	46,6	46,4
51 à 100	46,8	46,2	46,0	46,7	47,2	47,5	47,7	47,6	47,3	47,4	47,0	46,7	46,8	46,4	46,1
Plus de 100	46,9	46,3	45,9	46,4	46,7	46,7	46,9	46,6	46,1	46,4	45,8	45,8	45,7	45,1	44,7

TABLEAU N° 45

Jours de congé hebdomadaire accordés par les Etablissements (enquête de Juillet 1970)

(source : Statistiques Sociales C 15, Novembre 1971 - cité dans SCARDIGLI, Modes de vie 1985 - CREDOC 1973)

a) Durée

	1 jour	1 jour 1/2	2 jours	ENSEMBLE
Ouvriers	10,2	36,7	53,1	100
Employés	4,8	34,8	60,4	100

b) Répartition

	Ouvriers	Employés
Dimanche	8,1	3,1
Samedi après-midi et dimanche	33,6	31,4
Samedi et dimanche	44,9	50,3
Dimanche et lundi	6,7	7,8
Autres cas	6,7	7,4
ENSEMBLE	100	100

TABLEAU N° 46

Durée et longueur moyenne des trajets aller du domicile au lieu de travail par catégorie socio-professionnelle et catégorie de commune de résidence en 1967

(source : I.N.S.E.E. - Enquête Transports 1967 - Données sociales - Collection M. 24 - 1973)

Catégorie socio-professionnelle	Durée moyenne	Longueur moyenne
	mn	km
Agriculteurs exploitants	14	3,9
Salariés agricoles	13	4,0
Petits patrons	12	3,6
Industriels et gros commerçants	15	3,5
Professions libérales	7	2,0
Cadres supérieurs	20	7,2
Cadres moyens	23	7,2
Employés	23	6,1
Contremaitres, ouvriers qualifiés	20	6,3
Ouvriers spécialisés, manœuvres	19	5,6
Personnels de service	20	4,4
Autres actifs	23	8,4
Etudiants	21	5,9
Ensemble	20	6,0

Catégorie de commune de résidence (1)	Temps passé pour le trajet aller							Durée moyenne (en mn)	Longueur moyenne (en km)
	Moins de 10 mn	De 10 à 20 mn	De 20 à 30 mn	De 30 à 40 mn	De 40 à 60 mn	Plus d'une heure	Ensemble		
Communes rurales	24,8	41,2	12,6	10,1	5,7	5,6	100,0	19	7,9
Unités urbaines de moins de 10 000 habitants	28,6	42,3	10,6	10,4	5,2	2,9	100,0	16	5,5
Unités urbaines de 10 000 à moins de 50 000 habitants	32,0	50,9	9,5	4,6	1,4	1,6	100,0	13	3,6
Unités urbaines de 50 000 à moins de 100 000 habitants	24,2	53,3	13,9	5,8	1,6	1,2	100,0	14	3,5
Unités urbaines de 100 000 habitants et plus (sauf Paris)	19,9	47,4	15,2	10,2	4,3	3,0	100,0	17	4,5
Ville de Paris	8,2	22,2	21,4	26,4	16,7	5,1	100,0	27	4,7
Zone d'habitation collective et d'habitation mixte de l'agglomération parisienne (couronne urbaine)	10,5	27,2	9,7	13,1	19,5	20,0	100,0	32	7,8
Couronne suburbaine et zone d'attraction de l'agglomération parisienne	10,7	17,0	9,3	7,7	15,0	40,3	100,0	44	16,9
Ensemble	21,4	41,1	12,9	10,5	7,2	6,9	100,0	20	6,0

(1) D'après le recensement de 1962.
Source : enquête transports 1967.

TABLEAU N° 47

Budget-temps d'un jour d'activité et d'un jour de repos

(source : Revue Française de Sociologie , n° 6 - 1965 - cité dans SCARDIGLI - Modes de vie 1985 - CREDOC 1973)

ACTIVITES	Jour de Semaine						Jour de Repos					
	FEMMES ACTIVES			HOMMES ACTIFS			PEMMES ACTIVES			HOMMES		
	Ouvriers	Empl.	Cadres	Maris d'ouv	Maris d'emp.	Maris de cadres	Ouvr.	Empl.	Cadres	Maris d'Ouv.	Maris d'Emp.	Maris de Cadres
Travail professionnel	8,61	8,12	7,71	9,28	8,59	8,57	-	-	-	-	-	-
Trajets liés au travail professionnel	0,91	1,40	0,98	1,12	1,28	1,34	-	-	-	-	-	-
Sommeil	7,62	8,02	8,23	7,94	7,98	7,89	9,62	9,70	9,62	9,91	9,84	9,84
Repas	1,38	1,26	1,52	1,56	1,62	1,63	1,91	1,85	1,86	2,03	1,87	1,95
Activités ménagères	2,83	2,31	1,35	0,14	0,17	-	5,81	4,81	3,96	0,78	1,20	0,48
Soins aux enfants	0,95	1,27	1,46	-	0,15	0,04	0,93	1,87	2,82	-	0,29	0,79
Temps consacré uniquement aux loisirs et aux repas	0,28	0,44	1,53	1,62	1,67	2,57	3,87	3,87	3,96	7,16	7,73	6,71

TABLEAU N° 48

Accidents du travail selon la branche en 1970 (Français et Etrangers réunis)

(source : Economie et Statistique n° 48 - Septembre 1973)

BRANCHES d'ACTIVITE	Nombre de salariés	Nombre d'accidents avec arrêt	Taux d'accidents avec arrêt
01. Industries de la métallurgie	2 682 429	324 896	12,11 %
02. Industries du bâtiment et travaux publics	1 857 096	325 936	17,55 %
03. Industries du bois	346 676	40 438	11,66 %
04. Industries chimiques	368 949	24 691	6,70%
05. Industries des pierres et terre à feu .	270 940	39 890	14,72 %
06. Industries du caoutchouc, papier carton	255 741	24 935	9,75 %
07. Industries du livre	224 581	10 922	4,86 %
08. Industries textiles	419 705	23 966	5,71 %
09. Industries du vêtement	378 634	10 347	2,73 %
10. Industries des cuirs et peaux	152 379	6 589	4,32 %
11. Industries et commerce de l'alimenta- tion	1 004 619	85 730	8,53 %
12. Industries des transports et de la manutention	444 327	52 678	11,85 %
13. Industries de l'eau, du gaz et de l'Electricité	38 972	2 403	6,16 %
14. Commerces non alimentaires	1 031 588	47 404	4,59 %
15. Secteurs non déterminés	3 131 149	86 862	2,77 %

GRAPHIQUE N° 8

Variation de l'indice de gravité des incapacités permanentes pour 5 branches et l'ensemble de 1962 à 1971 avec rappel 1955

(source : Le Monde - 25 Septembre 1973)

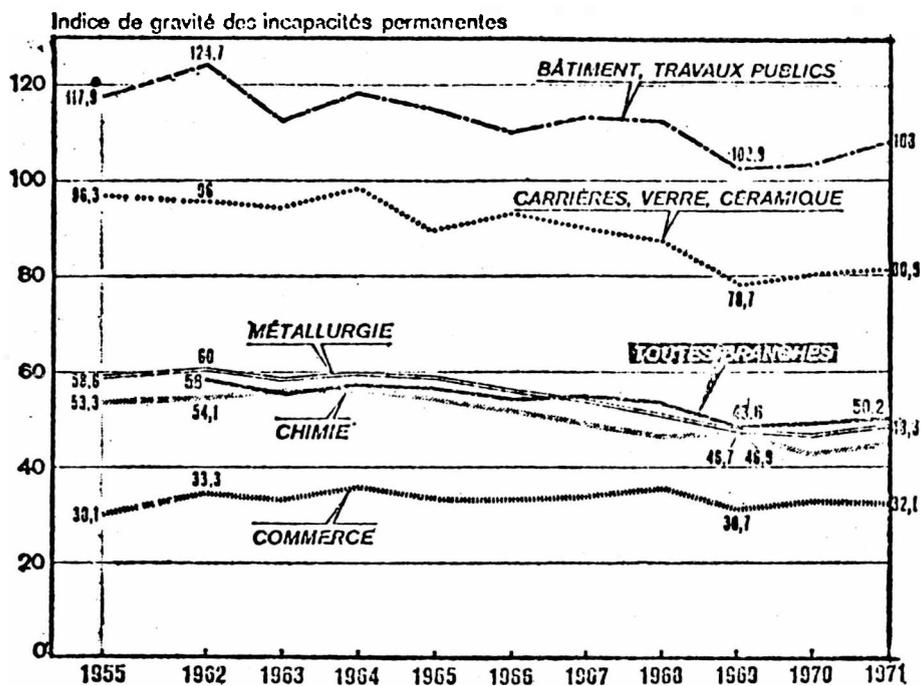


TABLEAU N° 49

Répartition des accidents suivant la nationalité de la victime

(source : Les accidents du travail sont plus fréquents chez les immigrés - Economie et Statistique n° 48 - Septembre 1973)

	Répartition des effectifs	Accidents avec arrêt ¹	Accidents graves ²	Journées perdues par I.T. ¹	Taux d'I.P. ²
	%	%	%	%	%
France.....	90,6	77,6	78,3	76,3	78,4
Algérie, Maroc, Tunisie.....	2,7	10,2	8,9	10,5	8,2
Autres pays étrangers.....	6,7	12,2	12,8	13,2	13,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Interruption de travail.
2. Incapacité permanente.

III - LES REVENUS ET LES SALAIRES

Une des inégalités les plus patentes et les plus souvent étudiées, se situe au niveau des revenus dont disposent les ménages.

Cette inégalité s'est inscrite, au cours des 20 dernières années, dans le cadre d'une forte croissance économique, intéressant pratiquement toutes les catégories de Français, et qui, dans une certaine mesure, a masqué le maintien des disparités.

Il est probable que, dans le cas d'un ralentissement de la croissance, l'importance des écarts semblerait encore beaucoup plus injuste.

Les ressources dont disposent les ménages français sont diverses. Il peut s'agir de ressources directes -primaires - ou indirectes -secondaires - (du fait des mécanismes de redistribution) ; de revenus du travail salarié, ou du capital, ou encore d'une exploitation industrielle et commerciale ... A cette diversité des ressources correspond une diversité d'approches du revenu global des ménages, et de comparaison de leur pouvoir d'achat.

Notre ambition à ce niveau se limite à présenter quelques unes des solutions possibles pour mesurer les inégalités en matière de revenus. Nous le ferons d'abord au niveau des revenus en général ; puis nous nous pencherons plus particulièrement sur le problème des salaires, qui constituent une source de plus en plus importante parmi les revenus des ménages.

3.1. - Les revenus des ménages

Le revenu des ménages est un indicateur particulièrement intéressant de leur niveau de vie ; mais il n'en constitue qu'un indicateur parmi d'autres, l'accès aux équipements collectifs, la qualité de l'habitat ou le niveau culturel ayant eux aussi une importance non négligeable dans la détermination du niveau et du mode de vie.

L'unité de base des statistiques sur les revenus étant le ménage, il convient de garder à l'esprit, pour les interpréter, les différences qui pondèrent les informations sur les revenus bruts ou nets : dimension moyenne différente des ménages en fonction du milieu (voir le chapitre démographique) qui peut s'analyser en deux notions : nombre de personnes par ménage ou nombre d'unité de consommation par ménage (calculé à partir d'une simplification de l' "échelle d'OXFORD" : le premier adulte du ménage représente 1 unité de consommation, les autres adultes 0,7, et les enfants de moins de 14 ans, 0,5 unités de consommation) ; part d'actifs différant en fonction du milieu etc...

Les informations sur les revenus ne se situent pas toutes au même niveau : les unes prennent en compte les revenus primaires, les autres les ressources disponibles (c'est à dire après déduction de prélèvements et addition des revenus de transfert-prestations sociales, etc...). Dans la mesure du possible, nous essaierons de situer notre analyse au niveau des ressources disponibles, qui

représentent effectivement ce dont dispose le ménage pour organiser son mode de vie. Mais nous serons parfois obligés de présenter des informations concernant les revenus primaires, négligeant ainsi les effets complexes de la redistribution (1), qui ont parfois pour effet d'aggraver encore la situation des plus défavorisés.

Enfin, beaucoup de statistiques sur les revenus sont présentés en Francs courants ; si l'on veut raisonner en terme de pouvoir d'achat, il faut tenir compte de l'inflation ; mais cet inconvénient n'a qu'une importance secondaire dans la mesure où notre analyse s'effectue le plus souvent sous forme de comparaisons à un instant donné : il importe alors simplement que les unités utilisées soient les mêmes d'une catégorie d'analyse à l'autre.

- Les indices retenus

Etant donné la quantité d'informations disponible dans le domaine des revenus, notre choix de quelques indices peut paraître relativement arbitraire. Mais nous n'avons, en l'occurrence, que cherché à évoquer une inégalité largement connue et reconnue, à travers quelques chiffres particulièrement significatifs.

Nous essaierons d'abord de donner une idée de l'éventail des revenus, c'est à dire de l'écart maximum entre le revenu de la catégorie la plus privilégiée et celui de la catégorie la plus défavorisée, que ce soit au niveau des revenus primaires ou à celui des revenus disponibles ; cette analyse sera faite essentiellement par catégories socio-professionnelles regroupées, et plus accessoirement, par professions.

Nous analyserons ensuite la dispersion des revenus à l'intérieur de chaque catégorie, ce qui permettra de savoir dans quelle mesure les revenus moyens d'une catégorie sont représentatifs des revenus réels dont dispose chaque ménage de cette catégorie.

Au niveau d'une catégorie particulière - les ouvriers - nous essaierons de déterminer la part de la qualification, de la zone d'habitat et du nombre d'enfants dans l'évolution des revenus des ménages.

A travers les sources fiscales, nous donnerons une estimation de ce que représentent actuellement les "bas revenus".

Enfin, il semble intéressant de connaître l'origine des revenus des divers types de ménages, en particulier pour donner une idée de la part des revenus du travail, et spécialement des revenus salariaux.

- Les sources

Les principales informations statistiques concernant les revenus des ménages sont publiées par l'I.N.S.E.E. dans ses diverses collections (Collection M. et ECONOMIE et STATISTIQUES) ; elles sont souvent reprises par l'Annuaire Statistiques et par "Données Sociales 1973 "

(1) - Voir à ce sujet, les travaux de l'équipe "redistribution" du CREDOC

Nous avons également utilisé les études du Centre d'Etudes sur les Revenus et les Coûts (C.E.R.C.) qui ont l'avantage de nous apporter des informations sur la perception par les Français de l'éventail des revenus.

Enfin, nous nous sommes assez largement servi du mémoire de Georges HATCHUEL "Le mécanisme et les résultats de la redistribution des revenus en France" soutenu en 1972 à la Faculté de Nanterre.

- L'éventail des revenus et les écarts entre les différentes catégories socio-professionnelles

Le tableau 50 présente les résultats d'une enquête du C.E.R.C. sur les revenus (moyens) vraisemblables, d'un certain nombre de professions, et la perception de ces revenus par l'opinion.

Deux traits saillants se dégagent de l'analyse de ce tableau. D'une part, les écarts de rémunération entre 2 catégories extrêmes (P.D.G. et manoeuvres) sont extrêmement importants, puisque leur revenu mensuel varie de 1 à 25 (l'éventail est beaucoup moins ouvert au niveau des C.S.P. puisqu'il s'agit de regroupements de professions). D'autre part, si les Français ont une conscience relativement précise des revenus des catégories moyennes, ils sous-estiment largement le niveau de revenu des professions très privilégiées - et leur perception est souvent fonction de la tradition plus ou moins prestigieuse des professions : ainsi pensent-ils que le revenu mensuel du médecin est supérieur à celui du P.D.G. d'une grande entreprise -. De ce fait, l'écart maximum perçu est nettement plus faible que l'écart réel : il n'est que de 1 à 12.

S'il faisait l'objet d'une perception plus exacte, l'éventail global des revenus risquerait d'être contesté de façon plus violente par les catégories défavorisées.

Le tableau 51 nous informe sur l'évolution de l'éventail des revenus primaires moyens de 1956 à 1965.

De 1956 à 1965, l'écart entre les revenus des cadres supérieurs et professions libérales, et celui des salariés agricoles (la catégorie "manoeuvre" ne figurant pas dans ce tableau) a assez nettement décroché, puisqu'il est passé de 1 à 7 à 1 à moins de 6 (les chiffres n'étant cependant pas strictement comparables en raison de l'établissement d'un nouveau compte de base pour l'année 1962.; mais le mouvement est assez net dans les deux sous-périodes - 1956 à 1962 et 1962 à 1965 - pour que l'on puisse dégager une tendance globale).

Le coefficient d'ouverture de l'éventail (voir tableau 52) varie moins nettement de 1956 à 1965 que ne le faisait prévoir le tableau 51 : il prend en effet en compte les revenus des ménages inactifs qui ont beaucoup moins progressé que les autres bas revenus : les ménages de couches supérieures et professions libérales disposent en moyenne d'un revenu 10 fois plus élevé que celui des inactifs.

Le tableau 53 nous fournit le "coefficient d'inégalité" au niveau de ces revenus primaires, c'est à dire le rapport entre la part des revenus détenue par les 10 % de la population ayant les plus hauts revenus et celle dont dispose les 30 % de la population ayant les plus bas revenus. Ce coefficient est particulièrement important en France (nettement plus qu'en Suède, au Royaume Uni ou en Allemagne occidentale) ; il s'est très fortement accru de 1956 à 1962, passant

de 5,50 à 7,67 !

Si l'on se place au niveau des revenus dont disposent effectivement les ménages après les prélèvements obligatoires et les transports, la hiérarchie se trouve beaucoup plus réduite : elle n'était plus en 1965 que de 1 à 4,43. Le léger écrasement de la hiérarchie depuis 1956 s'est fait au détriment de la position relative des professions les plus privilégiées : cadres supérieurs et professions libérales (voir tableaux 54 et 55).

Globalement, les effets de la redistribution apparaissent donc comme tendant à réduire les inégalités de revenu entre les ménages. Mais n'oublions pas que notre analyse se situe au niveau des catégories socio-professionnelles regroupées et qu'un éclatement de ces catégories en professions plus homogènes ne ferait pas nécessairement apparaître les mêmes tendances.

En tout état de cause, les écarts varient faiblement et la France reste, parmi les pays occidentaux, l'un de ceux où la hiérarchie des revenus est la plus ouverte.

- La dispersion des revenus en fonction de la catégorie socio-professionnelle

Le tableau 56, présentant le plus petit rapport (entre revenus maxima et minima) pour 80 % des ménages de chaque CSP permet d'estimer dans quelle mesure les moyennes que nous analysons sont proches des revenus réellement perçus de la majorité des ménages.

La dispersion est assez importante pour les professions indépendantes et surtout les inactifs (où l'éventail des revenus en dehors des 20 % de situations exceptionnelles, était de 1 à 9 en 1965). En revanche, elle est beaucoup plus faible pour les salariés, en particulier dans les catégories moyennes et inférieures (elle varie alors de 2,5 à 3,5).

Ces informations peuvent nous servir à interpréter de façon critique les statistiques dont nous disposons sur les revenus moyens : ainsi, alors que la catégorie des contremaîtres est relativement homogène à ce niveau, on trouve dans celle des artisans des situations beaucoup plus dissemblables puisque, dans cette catégorie, en 1965, certains ménages (non atypiques, puisque compris dans les 80 %) disposaient d'un revenu près de 6 fois supérieur à celui d'autres ménages.

- L'évolution des revenus mensuels des ouvriers en fonction de la zone d'habitat, de la qualification et du nombre d'enfants

Le tableau 57 présente l'évolution, depuis plus de 15 ans des revenus mensuels nets des ouvriers.

De ce tableau, il est possible de dégager les tendances suivantes :

- . dans tous les cas, l'évolution a été moins favorable aux manoeuvres qu'elle ne l'a été aux ouvriers professionnels ;
- . les pères de famille, et en particulier, de familles nombreuses, ont été moins favorisées que les célibataires ;
- . enfin les ouvriers habitant des villes de moyenne importance (zone 4 %) ont en général vu leurs revenus croître de façon plus importante que dans les grandes agglomérations (Paris).

Au sein du monde ouvrier, l'écart entre les plus favorisés et les plus défavorisés semble donc s'être légèrement accru, sauf au niveau du "rattrapage Province Paris". Alors qu'un manoeuvre, habitant l'agglomération parisienne, et père d'une famille de 5 enfants dont 2 de plus de 10 ans bénéficie au 1er Janvier 1972 d'un revenu supérieur de 167,7 % à celui qu'il aurait connu en 1956 la progression est de 256,1 % pour un ouvrier professionnel célibataire habitant une ville de moyenne importance.

- La part des bas revenus

Les principales sources utilisées pour élaborer les statistiques sur les différentes tranches de revenus sont essentiellement les déclarations fiscales des contribuables dont la crédibilité varie en fonction de la catégorie socio-professionnelle : chez les non-salariés, en particulier, les sous-estimations sont fréquentes (c'est en particulier le cas pour les agriculteurs exploitants).

Ces limites posées, l'analyse du tableau 58 nous permet de faire une estimation globale de la part des contribuables touchant de bas revenus.

En 1969, près de 3 millions de contribuables déclaraient des revenus annuels ne dépassant pas 10 000 F. : 30 % des contribuables disposant donc - apparemment - de bas revenus ; 0,5 % ne touchaient que de très bas revenus (moins de 5 000 F. par an).

Le tableau 59 nous donne une idée de la part de ces contribuables à bas revenus dans les différentes catégories socio-professionnelles. Il convient de considérer d'un oeil critique les déclarations des exploitants agricoles et des professions indépendantes, les sources fiscales n'étant qu'un instrument de mesure très imprécis pour les revenus de ces catégories.

En dehors de ces professions, les "bas revenus", inférieurs à 6 500 F. par an, représentaient en 1965 52,9 % des salariés agricoles, 57,7 % des inactifs, 14,3 % des ouvriers et 11,4 % des employés.

Eu égard au poids que représente chacune de ces catégories dans l'ensemble des ménages français, on peut considérer que l'on trouve essentiellement, parmi les bas revenus : d'abord des inactifs, puis des ouvriers, des employés et enfin des salariés agricoles (non considérés les exploitants agricoles et les professions indépendantes).

- L'origine des ressources des ménages

Les salaires constituaient en 1965 environ 42 % des ressources des ménages français (voir tableau 60) .Mais leur part est très inégalement répartie au sein des différentes catégories socio-professionnelles. Même au sein des catégories essentiellement salariées (cadres, employés, ouvriers, salariés agricoles), l'importance du salaire n'est pas la même pour tous ; le salaire représente une part plus importante du revenu des catégories moyennes (par exemple, les cadres moyens) que du revenu des catégories plus modestes où son insuffisance est en partie palliée par les prestations sociales (alors que chez les cadres supérieurs et professions libérales, ce sont les revenus bruts de l'entreprise individuelle - essentiellement pour les professions libérales - qui constituent une proportion importante des ressources globales).

Naturellement, la part des prestations sociales représente une grande partie (la moitié) des ressources des ménages inactifs.

x

x x

L'éventail des revenus des ménages, réduit par le jeu de la redistribution (du moins au niveau des catégories socio-professionnelles "larges") reste donc assez fort en France. L'inégale répartition des revenus se traduit de façon très parlante par le coefficient d'inégalité : en 1962, les 10 % de la population ayant les plus hauts revenus disposaient de ressources globales plus de sept fois supérieures à celle dont jouissaient les 30 % les plus pauvres.

Parmi ces 30 % de bas revenus, on trouve surtout des inactifs, des ouvriers non qualifiés, des employés et des salariés agricoles.

TABLEAU N° 50

Revenu mensuel en 1970 (vraisemblable et supposé)

(source : Etude C.E.R.C. citée par Le Monde, le 23 Octobre 1973)

	Vraisemblable	supposé par les Français
P.-D. G. d'une grande entreprise	20 000	8 550
Médecin	10 000	9 730
Préfet	6 500	6 670
Ingénieur	4 000	3 200
Commerçant	3 300	2 600
Professeur de l'enseignement secondaire	2 300	1 780
Contremaître	1 800	1 450
Guichetière des P.T.T.	1 200	1 020
Mancœuvre	780	730

TABLEAU N° 51

"Ecart" - entre les revenus primaires moyens des différentes catégories et celui des " Cadres Supérieurs et professions libérales "

(source : I.N.S.E.E. - cité dans G. HATCHUEL - Le mécanisme et les résultats de la redistribution des revenus en France - Faculté de Nanterre - 1972)

Catégories	Base 1959		Base 1962	
	1956	1962	1962	1965
Cadres Supérieurs et Professions libérales	1,00	1,00	1,00	1,00
Exploitants Agricoles	2,38	2,22	2,24	2,43
Employés	3,59	3,63	3,54	3,59
Ouvriers	4,07	4,20	4,10	3,92
Salariés Agricoles	6,96	6,45	6,12	5,87

TABLEAU N° 52

Coefficient d'ouverture de l'Eventail des Revenus Primaires Moyens entre catégories extrêmes.

(source : I.N.S.E.E. cité dans G. HATCHUEL - Le mécanisme et les résultats de la redistribution des revenus en France - Faculté de Nanterre - 1972)

	Base 1959		Base 1962	
	1956	1962	1962	1965
Coefficient d'ouverture	9,33	10,42	9,78	9,84

TABLEAU N° 53

Répartition du revenu avant impôt dans 8 pays européens

(source : O.N.U. cité dans G. HATCHUEL - Le mécanisme et les résultats de la redistribution des revenus en France - Faculté de Nanterre - 1972)

	Part en pourcentage de l'ensemble des revenus particuliers allant :		Coefficient d'inégalité (proportion entre la part détenue par les 10 % et celle des 30 %)
	aux 30 % de la population ayant les plus bas revenus	aux 10 % de la population ayant les plus hauts revenus	
Norvège - 1963	9,8	24,9	2,54
Danemark - 1963	9,7	27,1	2,79
Royaume Uni - 1964	9,3	29,3	3,15
Suède - 1963	8,5	27,9	3,28
Pays-Bas - 1962	8,2	33,8	4,12
Allemagne Occidentale 1964	10,0	41,4	4,14
Finlande - 1962	5,9	32,5	5,51
France { - 1956	6,2	34,1	5,50
- 1962	4,8	36,8	7,67

TABLEAU N° 54

Eventail des revenus disponibles (revenus primaires + transferts - prélèvements obligatoires) par catégorie socio-professionnelle.

(source : Données sociales - Collection M. 24 p. 155)

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	1956 (base 1959)	1962 (base 1959)	1962 (base 1962)	1965 (base 1962)
0 Exploitants agricoles	114	125	122	114
1 Salariés agricoles	53	55	57	60
2 Patrons de l'industrie et du commerce	198	199	200	195
3 Cadres supérieurs et professions libérales	262	262	257	248
4 Cadres moyens	153	151	150	136
5 Employés	88	89	89	88
6 Ouvriers	82	83	83	87
7 Personnels de service	63	62	62	65
8 Autres catégories	91	94	94	97
9 Inactifs	52	51	52	56
Ensemble	100	100	100	100

TABLEAU N° 55

Coefficient d'ouverture de l'éventail des revenus disponibles entre catégories extrêmes

(source : D'après l'I.N.S.E.E. - Collection M. 24 - Données sociales 1973)

Base 1959		Base 1962	
1956	1962	1962	1965
5,04	5,13	4,94	4,43

TABLEAU N° 56

Dispersion des revenus à l'intérieur de chaque catégorie socio-professionnelle

[source : G. HATCHUEL - Le mécanisme et le résultat de la redistribution des revenus en France - Faculté de Nanterre - 1972]

Catégories	Plus petit rapport comprenant 80 % des ménages	
	1956	1965
Inactifs	11	9
Travailleurs indépendants :		
Agriculteurs Exploitants	5,5	5,6
Industriels, gros Commerçants	5,4	4,6
Artisans	5	5,7
Petits Commerçants	5	5,5
Cadres Supérieurs et Professions libérales	4	4
Gens de Maison	5	5,7
Autres Personnels de Service	5	5,9
Cadres Moyens	3	3,5
Employés	3	3
Contremaitres	2,8	2,5
Ouvriers	3	2,9
Manoeuvres	3	3,5
Autres actifs	3,3	3,1

TABLEAU N° 57

Indices des revenus mensuels nets des ouvriers - Année 1967 à 1972

(source : I.N.S.E.E. - Annuaire 1973 p. 538)

Base 100 au 1er Janvier 1956

			1967	1968	1969	1970	1971	1971				1972
			Moyenne (1)	Moyenne (1)	Moyenne (1)	Moyenne (1)	Moyenne (1)	1 ^{er} Janv.	1 ^{er} avril	1 ^{er} juil.	1 ^{er} oct.	1 ^{er} Janv.
Célibataire	Zone 0 %	Professionnel.	234,9	255,1	277,1	298,3	326,0	309,8	318,4	326,3	335,2	347,9
		Manœuvre ...	232,5	252,4	273,9	295,4	322,0	306,7	314,4	323,3	330,6	332,4
		Ensemble	234,1	254,3	276,0	297,4	321,7	308,8	317,2	325,4	333,8	336,1
	Zone 4 % (2)	Professionnel.	241,5	262,2	287,9	312,1	343,8	324,9	334,0	341,3	354,3	356,1
		Manœuvre ...	228,8	251,0	279,0	304,0	332,5	315,9	324,2	331,0	341,3	341,7
		Ensemble	237,2	259,4	285,0	309,4	339,6	321,9	330,7	340,8	349,8	352,2
Père de famille de 2 enfants dont 1 de plus de 10 ans	Zone 0 %	Professionnel.	216,6	231,9	255,2	273,9	297,0	283,2	291,2	297,1	301,7	304,7
		Manœuvre ...	205,6	223,5	243,5	260,4	281,2	269,0	275,6	281,9	288,2	293,5
		Ensemble	212,8	231,0	251,1	269,3	291,6	278,4	285,9	291,9	299,0	300,8
	Zone 4 % (2)	Professionnel.	218,2	237,1	260,4	280,5	305,2	290,2	298,2	305,7	314,0	315,3
		Manœuvre ...	201,2	222,0	245,3	264,1	286,1	273,1	280,1	286,9	293,2	295,5
		Ensemble	212,1	231,7	254,9	271,5	298,1	281,1	291,8	299,0	306,5	303,2
Père de famille de 5 enfants dont 2 de plus de 10 ans	Zone 0 %	Professionnel.	203,7	221,2	237,7	253,9	273,8	263,2	268,0	272,5	281,1	282,4
		Manœuvre ...	194,7	211,8	227,6	242,2	260,1	251,0	255,1	259,0	266,9	267,7
		Ensemble	200,4	217,8	231,0	249,6	268,3	258,7	263,7	267,6	275,9	277,1
	Zone 4 % (2)	Professionnel.	205,8	223,8	241,9	253,7	279,6	268,5	273,6	278,4	287,7	288,5
		Manœuvre ...	194,2	213,3	230,9	246,7	265,4	255,9	260,1	264,2	272,1	273,8
		Ensemble	201,5	219,9	237,8	251,2	274,3	263,8	268,6	273,1	282,0	283,0

(1) Moyenne annuelle pondérée des renseignements trimestriels (enquêtes de janvier, avril, juillet, octobre et janvier de l'année suivante).

(2) Il ne s'agit ici que de la fraction de cette zone ayant existé selon les dispositions du décret du 30 octobre 1962 et qui correspond à des villes de moyenne importance. Bien que les taux d'abattement aient été supprimés (voir tableau II), les résultats publiés ici concernent les mêmes localités pour toute la période du tableau.

TABLEAU N° 58

Revenu des personnes physiques en 1969 (impôts sur le revenu des personnes physiques)
Rôles émis en 1970 au titre des revenus de 1969

(Source : I.N.S.E.E. - Annuaire 1973 p. 589)

Unité : million de francs

Nature des revenus	Tranche de revenus nets globaux										TOTAL
	10 F. à 5 000 F.		5 100 F. à 10.000 F.		10 010 F. à 15 000 F.		15 010 F. à 70 000 F.		70 000 F. et au-dessus		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Total des revenus....	254	0,14	23 263	12,93	35 373	19,66	103 784	57,68	17 238	9,58	179 912
Revenus nets globaux	243	0,14	22 737	13,15	34 192	19,78	99 138	57,37	16 474	9,53	172 781
Nombre de contribuables inscrites	53 779	0,54	2 921 066	29,62	2 751 438	27,90	3 847 213	39,01	131 485	1,33	9 860 486

TABLEAU N° 59

Part, en pourcentage, des classes de revenus inférieurs dans chaque catégorie socio-professionnelle, en 1965

(source : I.N.S.E.E. cité dans G. HATCHUEL - Le mécanisme et les résultats de la redistribution en France - Faculté de Nanterre - 1972)

Catégorie socio-professionnelle du chef du ménage	Tranche du revenu global annuel, en francs		
	inférieure à 3.000 frs	de 3.000 frs à 5.499 frs	de 5.500 frs à 6.499 frs
Exploitants agricoles	42,9 %	23,8 %	6,3 %
Salariés agricoles	14,9	26,2	11,8
Professions indépendantes	4,0	5,4	3,4
Cadres supérieurs	0,2	0,3	0,1
Cadres moyens	0,6	0,9	0,7
Employés	3,3	4,7	3,4
Ouvriers	2,9	6,5	4,9
Inactifs	29,1	21,5	7,1
Ensemble	13,5	11,3	4,8

3.2. - Les salaires

Les sources fiscales fournissent sur les salaires des informations souvent plus précises et plus détaillées que celles dont nous disposons quant aux revenus des ménages.

A cet égard, les déclarations "modèle 2460" (1) , souscrites chaque année auprès de l'Administration Fiscale par tous les employeurs de l'industrie, du commerce et des services (pour le secteur privé comme pour le secteur nationalisé) constituent pour les statisticiens une source précieuse : elles comportent en effet la liste de tous les salariés avec indication de leurs caractéristiques, de leur durée de paie et de leur salaire.

Cependant, l'étude de la répartition des salaires ne peut constituer qu'une approche partielle de l'inégalité des revenus : d'une part, malgré l'extension du salariat, les 15 millions de salariés ne constituaient encore, en 1968, que 76 % de la population active (2) ; d'autre part, en 1971, les salaires nets ne représentaient environ que 45 % du revenu disponible des ménages (voir plus haut). Aussi, les disparités salariales ne se traduisent-elles qu'au niveau d'une partie des revenus d'une partie des Français. (de plus, la part des salaires dans les ressources du ménage varie nettement d'une catégorie socio-professionnelle à l'autre : voir plus haut).

Dans le cadre de ces limites, l'étude de l'inégalité des salaires ne prend son sens que si elle constitue néanmoins un indice des disparités qui caractérisent les ressources des ménages. Or, si la plupart des informations sur les revenus des ménages ont précisément le ménage comme unité statistique, il n'en est pas de même pour celles qui concernent les salaires qui, le plus souvent, ne considèrent que l'individu; et il est en général très difficile de savoir si cet individu est ou non le chef de famille, si son conjoint travaille, s'il a d'autres ressources ,etc... ce qui permettrait de pondérer la signification des inégalités de salaires. D'une façon générale, il est toujours un peu hasardeux d'extrapoler à partir des sources salariales, car il n'existe pas de relation simple entre les salaires des travailleurs et les revenus des ménages (3)

Enfin l'étude des inégalités de salaires est limitée dans certains domaines par l'existence de "poches d'imprécision". En particulier, si les "déclarations 2460" précitées permettent en général des estimations assez précises, elles portent sur les salaires mensuels, ce qui ne permet pas toujours de faire la part des travailleurs à temps partiel ; dans certaines activités (la restauration, l'hygiène, les spectacles..) une partie du personnel est rémunérée au pourboire, et ne figure que forfaitairement, sur ces déclarations, pour un salaire égal au SMIC, ce qui conduit fréquemment à des sous-estimations. Et, en dehors du champ des "2460", certaines activités (salariés agricoles, gens de maisons) sont, le plus souvent, partiellement rémunérés en nature, ce qui donne lieu à des estimations souvent criticables.

(1) - Actuellement remplacées par les Déclarations Annuelles de Salaires (D.A.S.)

(2) - Source : d'après l'I.N.S.E.E. - Annuaire Statistique 1973

(3) - Sur cette difficulté de passer de la notion de travailleur à celle de ménage, voir SCARDIGLI, "Social Policies And the Working poor in France " - CREDOC 1970

En dépit de ces difficultés d'interprétation, les statistiques sur les salaires, nous fournissent un éclairage complémentaire très utile sur les conditions de vie des Français, d'autant que tout porte à croire que la part des revenus salariaux fera que s'accroître dans les prochaines décennies(1).

Nous essaierons de présenter sur les salaires deux optiques différentes: d'une part, nous étudierons la hiérarchie globale des salaires, et les différences de moyennes en fonction des critères socio-économiques ou démographiques ; d'autre part, nous nous intéresserons plus spécialement aux bas salaires, en essayant d'estimer la part qu'ils représentent dans les différentes couches socio-économiques.

- Les indices

Sur la hiérarchie globale des salaires et leur éventail, nous avons rassemblé un certain nombre d'informations sur les salaires moyens en fonction du sexe, de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle et de l'activité économique ; Comme indices de l'ampleur des inégalités, nous avons retenu, d'une part, l'éventail des salaires (de manoeuvre à cadre administratif supérieur) et son évolution de 1965 à 1968 ; d'autre part, la concentration des salariés dans le secteur privé, c'est à dire la comparaison entre l'effectif des salaires dans certaines C.S.P. et le pourcentage des salaires distribués à ces C.S.P.

Pour mesurer l'incidence des charges familiales sur les salaires, nous analysons le niveau des salaires des mères de famille travaillant selon la profession du père et le nombre d'enfants.

Il nous semble intéressant de nous pencher sur les salaires ouvriers -ensemble relativement homogène - pour en étudier la croissance en fonction du sexe, de la qualification, et de la branche d'activité économique (ce ,le plus souvent au niveau des salaires horaires).

Enfin, nous analysons plus spécialement les bas salaires, leur proportion et la variation de la part qu'ils représentent en fonction de la branche d'activité, de l'âge, de la région, de la taille de l'entreprise et de la situation de famille .Nous donnons également quelques informations complémentaires sur les salaires agricoles dont **une** très grande part peut être considérée comme de bas - voire de très bas- salaires.

- Les sources

Notre source d'informations principale en ce domaine est l'I.N.S.E.E. Il convient de citer en particulier : la Collection M. 21, qui vient d'être publiée et qui, se fondant sur les déclarations des salaires faites par les entreprises en 1971, donne une estimation du montant des salaires en 1973 ; sur les bas salaires, l'étude de René PADIEU publiée dans ECONOMIE ET STATISTIQUE n° 39 (Juillet 1972) ; enfin, sur les salaires agricoles, l'étude de C. PUJOL "Les salaires de la main-d'oeuvre salariée dans l'agriculture en Avril 1968" parue dans "Etudes et Conjoncture" n° 8 - Mars 1969.

En dehors des sources I.N.S.E.E., nous utilisons: l'étude de V. SCARDIGLI sur les bas revenus "SOCIAL POLICIES AND THE WORKING POOR IN FRANCE"- CREDOC 1970, et la thèse de G. HATCHUEL "Le mécanisme et les résultats de la redistribution des revenus en France" Faculté de Nanterre - 1972.

(1) - sur l'extension vraisemblable du salariat dans les 15 ans à venir, voir V. SCARDIGLI - P. KENDE "Modes de vie 1985" - CREDOC 1973.

- Les inégalités de salaire en fonction du sexe, de la catégorie socio-professionnelle et de l'activité

La majorité des statistiques publiées sur les salaires sont ventilées en fonction du sexe.

L' inégalité des rémunérations entre hommes et femmes est un phénomène constant, quelle que soit la C.S.P. ou la branche d'activité, son ampleur varie selon les cas, mais elle joue pratiquement toujours au détriment des femmes (à deux exceptions : la catégorie apprentis et jeunes ouvriers où les salaires des femmes sont un peu plus élevés que ceux des hommes ; et les "autres catégories" : voir tableau 61).

Les indicateurs publiés par J. DELORS (voir tableau 62) montrent que cette inégalité hommes/femmes est moins importante chez les employés qu'elle ne l'est parmi les ouvriers ou bien les cadres supérieurs : c'est dans les emplois de bureau non qualifiés que les femmes ont des salaires les plus proches de ceux des hommes (mais la différence atteignait cependant, même à ce niveau ,25 %). De 1962 à 1965, l'écart entre le salaire des femmes et celui des hommes est resté remarquablement constant.

L'analyse des salaires de 1973 (voir tableau 61) montre qu'un écart très important subsiste encore à cet égard .Un bref calcul nous permet de constater que cet écart a légèrement diminué au niveau des ouvriers (il est de 100 à 70), mais beaucoup plus faiblement au niveau des employés et des cadres supérieurs.

Certes, dans une certaine mesure, cet écart reflète des différences de qualification (autre inégalité !) entre hommes et femmes dans les différentes C.S.P. Mais même au sein d'une catégorie comme les manoeuvres, où ces différences devraient être pratiquement nulles, en 1973, le salaire moyen des femmes ne représentait que 80 % de celui des hommes.

Il convient de garder à l'esprit cette inégalité persistante qui peut se traduire au niveau d'autres analyses : ainsi les bas salaires globalement pratiqués dans certaines branches économiques correspondent-ils souvent à la forte proportion de femmes employées dans ces branches.

Que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, les catégories dont les revenus moyens se situent nettement au dessous du revenu moyen de l'ensemble des salariés sont les mêmes : ce sont essentiellement les ouvriers (et surtout les moins qualifiés d'entre eux) et les personnels de service (rappelons que les salariés agricoles en figurent pas dans le tableau 61; pour ce qui est des apprentis,-uniquement de très jeunes gens qui ne seront apprentis que pendant un temps très court- ils ne constituent pas à proprement parler une catégorie socio-professionnelle) .Le tableau 63 fait apparaître que l'écart entre 2 catégories extrêmes de salariés (cadres administratifs supérieurs et manoeuvres) s'est maintenu, de 1965 à 1966 , de 1 à 6.

Si l'on calcule cet écart à partir des chiffres de 1973, il semble avoir légèrement diminué (il est de 1 à 5,68 pour les hommes et 1 à 4,93 pour les femmes). Mais il est possible que ce rétrécissement de la hiérarchie traduise en partie le rajeunissement de la catégorie "cadres supérieurs", dont le salaire moyen tend par conséquent à s'établir à un niveau plus bas

(puisque la part de ceux qui sont en début de carrière y est plus importante).

Le tableau 64 nous fournit un autre indice de l'inégalité entre les différentes catégories professionnelles au niveau des salaires ; en effet, pour certaines catégories, la part des salaires distribués est nettement moindre que la part des effectifs : ainsi les ouvriers qui représentent pratiquement 64 % des effectifs salariés du secteur privé, ne se voient attribuer que 53 % des salaires ; en revanche, les cadres supérieurs, dont la part en effectifs est minime (5%) touchent 15 % de la masse salariale globale.

- Les inégalités de salaire en fonction de l'activité économique, du sexe et de la C.S.P.

Le tableau 65 présente une vue générale des salaires annuels moyens (pour les secteurs privés et semi-public) des hommes et des femmes, dans un certain nombre d'activités économiques, en fonction de leur catégorie socio-professionnelle ; à ce titre, il permet de donner une mesure plus précise de certaines disparités de salaires.

Si l'on néglige les activités hors métropole, c'est chez les cadres supérieurs du secteur "combustibles minéraux solides" que les salaires sont les plus élevés : ils s'établissent en moyenne, pour les deux sexes, à 61 367 F. par an. A l'autre extrémité de la hiérarchie, les ouvriers (hommes et femmes) de l'habillement et du travail des étoffes (activité où les femmes particulièrement nombreuses) sont les plus mal payés : 7 923 F. en moyenne. L'écart à ce niveau est donc de 1 à 7,75.

Pour éliminer l'incidence du sexe et de la catégorie socio-professionnelle, on peut analyser les différences salariales pour les hommes ouvriers en fonction de l'activité économique : les salaires varient encore dans ce cas de 1 à 2, certaines activités étant particulièrement privilégiées (pétroles et carburants liquides) d'autres au contraire, très défavorisés, en particulier : hôtelleries et débits de boisson (mais dans ce cas, l'évaluation forfaitaire du salaire, en partie distribué sous forme de pourboires, conduit à de fréquentes sous-estimations), hygiène et services domestiques (auxquels s'applique la même remarque), cuirs et peaux, industries du bois et de l'ameublement, bâtiments et Travaux Publics, commerces agricoles et alimentaires, et industrie textile.

La position défavorable de ces divers secteurs d'activité apparaît clairement dans le tableau 66.

- Les inégalités de salaire des mères de famille en fonction de la profession de leur mari et du nombre d'enfants

Etant donnée la faiblesse des effectifs enquêtés, le tableau 67 n'a qu'une valeur indicative (d'autant que les travaux à temps partiel ne sont pas distingués des travaux à temps plein). Toutefois, peut-on noter, dans le cadre de ces limites d'interprétations, que ce n'est qu'en milieu ouvrier que le salaire de la mère de famille décroît régulièrement en fonction du nombre d'enfants (ce qui rejoint les observations faites plus haut au niveau de l'activité des femmes.)

- L'évolution des salaires ouvriers

Les tableaux 68 et 69 nous présentent l'évolution des salaires ouvriers de 1946 à 1972.

Dans les 2 périodes considérées, les tendances sont les suivantes :

- d'une part la croissance des salaires varie en fonction de la qualification, les plus qualifiés ayant connu les plus fortes augmentations
- d'autre part, les hommes- qui sont déjà ,nous l'avons vu, nettement mieux payés que les femmes- ont également connu, dans la période 1946-1967, une croissance plus importante de leurs salaires. Cette tendance s'est légèrement modifiée de 1967 à 1972.

Cette double évolution tend donc à maintenir, et souvent à accroître, au sein du monde ouvrier, les écarts entre les plus défavorisés et les privilégiés. Par exemple, de 1949 à 1967, le salaire horaire des ouvriers professionnels hommes, a augmenté de 131 % ,tandis que celui des femmes manoeuvres ordinaires n'a accru que de 105 %. Dans la période récente, l'écart est moins net, mais il existe : de 1956 à 1972, la progression est de 269,8 contre 254,5 %. Au niveau des qualifications, ce mouvement se retrouve dans le tableau 70 : il apparaît là aussi que les ouvriers professionnels ont nettement plus profité de la croissance que les ouvriers spécialisés et, à fortiori, que les manoeuvres. Les différences en ce qui concerne les secteurs d'activité sont moins univoques .Certaines branches déjà très défavorisées (l'hygiène)ont, de surcroît, connu une évolution nettement inférieure à la moyenne; c'est également le cas de l'habillement, des commerces agricoles et alimentaires, des industries du bois et de l'ameublement, et des bâtiments et travaux publics: pour ces secteurs d'activité, il est vraisemblable que les écarts au niveau du salaire se sont encore accrus [notons qu'il s'agit en général de secteurs d'activité où les possibilités d'accroissement de la productivité sont limitées].

D'autres activités ont connu une évolution à peu près égale à la moyenne : c'est le cas des "cuirs et peaux", par exemple : si les écarts de salaires ne se sont pas accrus, il se sont du moins maintenus.

Enfin, dans des cas plus rares (le textile) l'accroissement des salaires, nettement supérieur à la moyenne, a permis de diminuer légèrement les disparités salariales dont souffraient les travailleurs.

Il n'en reste pas moins que certaines activités défavorisées cumulent les handicaps au niveau des salaires et voient leur position se détériorer dans la hiérarchie économique. Si l'on prend l'exemple des cuirs et peaux, dont la croissance n'a pas permis un "rattrapage" du niveau moyen des salaires: la faiblesse globale des salaires moyens traduit d'une part la féminisation élevée de cette activité, et la proportion peu importante d'emplois supérieurs ; mais ,même au niveau des ouvriers,hommes ou femmes ,pour chacun des deux sexes les salaires sont nettement inférieurs à ceux de l'ensemble des autres catégories.

- Les bas salaires

L'étude des bas salaires,et de leur inégale répartition dans les différents milieux de salariés constitue une autre approche des disparités en matière salariale.

Combien sont les salariés qui ne reçoivent que de "bas salaires" ?

Les tableaux 71 et 72 nous apprennent qu'en 1969, en ce qui concerne les salariés -non agricoles- des secteurs privés et semi-public, 35,5 % d'entre eux percevaient un salaire annuel net moyen de 10 000 F. au moins ; et qu'en 1973 , il y avait encore 28,1 % des salariés qui recevaient un salaire inférieur ou égal à 1 165 F. par mois. Le tableau 72 nous apprend également que ces bas salaires sont beaucoup plus fréquents chez les femmes (c'est le cas pour près de la moitié d'entre elles) que chez les hommes.

La définition d'un bas ou d'un très bas salaire étant toujours quelque peu arbitraire, à ce niveau de notre recherche, plus qu'à dénombrer ceux qui ne perçoivent que de bas salaires, nous chercherons à les situer, dans les différentes classes d'âge, régions, activités économiques, entreprises, et en fonction de leur statut familial .C'est d'ailleurs l'objectif principal que s'est fixé R. PADIEU dans son étude sur les bas salaires en 1972 (Economie et Statistique, n°39 - Novembre 1972).

Les tableaux 73 à 77 nous présentent le plus souvent la "pénétration" des bas salaires dans les différentes catégories (c'est à dire la proportion de salariés qu'ils affectent dans chacune de ces catégories) et parfois la composition de ceux qui touchent de bas salaires (c'est à dire le poids de chacune des catégories étudiées dans l'univers des salariés défavorisés).

Dans les chiffres publiés par R. PADIEU ,il convient de considérer essentiellement ceux qui portent sur les salaires allant de 745 F. à 1 000 F. par mois (en effet, les salaires inférieurs à 745 F. mensuels- c'est à dire, globalement inférieurs au SMIG, sont essentiellement ceux des apprentis, et ceux des salariés gagnant plus que le SMIC, mais ne travaillant pas 40 heures par semaine).

D'un parcours rapide des tableaux se dégage un certain nombre de catégories de salariés où la proportion des bas salaires est particulièrement importante.

Au niveau de l'âge, il s'agit surtout des jeunes (moins de 25 ans) et des vieux (plus de 50 et surtout plus de 60 ans) travailleurs ; les bas salaires sont particulièrement fréquents dans certaines activités économiques que nous avons déjà définies comme défavorisées au niveau des salaires moyens : habillement, cuirs et peaux , textile, bois et ameublement; ils représentent une part importante (plus de 15 %) des salaires distribués par les petites et moyennes entreprises (moins de 500 salariés) ; ils sont particulièrement nombreux dans un certain nombre de régions peu industrialisées , et situés le plus souvent au sud de la Loire (Limousin, Languedoc, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Aquitaine); enfin ils affectent plus souvent qu'en moyenne les hommes célibataires et sans enfants, et les femmes célibataires, ou mariées mais sans enfants (ce qui s'explique en partie par la jeunesse globale de ces catégories), ou au contraire, les mères de famille nombreuses (4 enfants et plus).

Si l'on raisonne maintenant en composition, lorsque les tableaux publiés nous le permettent, on s'aperçoit qu'environ la moitié des bas salaires affectent les jeunes de 25 ans ou moins, et des hommes et des femmes célibataires. Ce phénomène peut nous sembler relativement normal, voire acceptable, puisqu'il s'agit en général d'individus au début de leur vie professionnelle (donc sans expérience) et n'ayant pas de charges de famille .

En revanche, la pénétration des bas salaires dans certaines autres catégories peut sembler particulièrement injuste : il s'agit des travailleurs âgés, des

habitants de régions défavorisées ,des salariés appartenant à des secteurs d'activités traditionnels et parfois en déclin, et travaillant dans de petites entreprises ,enfin des mères de familles nombreuses.

La part importante des bas salaires dans ces catégories semble être à la fois le fruit d'une modernisation économique sacrifiant délibérément certains secteurs d'activité nécessaires mais dont la rentabilité est difficile à accroître, d'un déséquilibre régional difficile à enrayer, enfin de la violence de la loi de l'offre et de la demande sur le marché du travail qui incite celles qui en ont vraiment besoin (mères de familles nombreuses) à accepter des tâches mal rétribuées "parce qu'elles n'ont pas le choix".

- Les salaires agricoles

Les salaires agricoles, dont une grande partie peut être considérée comme de bas salaires, n'entrant pas dans le cadre de l'étude de René PADIEU, il semble utile de présenter un minimum d'informations à leur sujet.

L'appréciation des rémunérations des salariés agricoles est rendue difficile par la nécessité de donner une estimation des avantages en nature dont beaucoup bénéficient (logement ou nourriture).

En 1968, les salariés agricoles étaient environ 550 000. L'enquête effectuée par l'I.N.S.E.E. en Avril 1968 (voir tableau 78) nous indique que le salaire brut moyen perçu en espèces était pour eux de 487,60 F. Mais si l'on considère uniquement les salariés ni logés, ni nourris, ce salaire moyen était de 601,50 F. ce qui ne représente qu'environ la moitié du salaire brut moyen des autres catégories de salariés à cette époque : dans leur ensemble, les salariés agricoles peuvent être considérés comme percevant de bas, voire de très bas salaires.

Sur les salariés ni logés ni nourris, 29,3 % ne touchaient qu'un salaire inférieur à 500 F. mensuels. Si l'on fait l'hypothèse que, lorsqu'il existe des avantages en nature, ils correspondent approximativement au manque à gagner au niveau du salaire, près du tiers des salariés agricoles touchaient donc une rémunération (sous forme de salaire brut, et, éventuellement, de logement ou de nourriture) inférieure à 500 F. : ces "très bas salariés" étaient donc approximativement 160 000 en 1968.

L'inégalité importante qui affecte les salariés de l'agriculture serait encore beaucoup plus marquée si l'on situait notre analyse au niveau des salaires horaires ; le graphique 7 (dans le § sur les conditions de travail) nous a en effet montré qu'en 1968, nettement plus de la moitié des salariés à temps complet de ce secteur travaillaient plus de 50 heures par semaine !

Il convient cependant de rappeler que l'étude de C. PUJOL sur laquelle nous nous fondons ne rend compte que des salaires bruts; or la part des prestations sociales dans les revenus des salariés agricoles est relativement importante (23,2 %) : voir tableau 60) alors que le salaire proprement dit ne représente que moins de 60 % de leurs ressources totales.

x

x x

Les catégories les plus défavorisées au niveau des salaires, qu'il s'agisse du salaire moyen par catégorie, ou de la part des bas salaires dans chacune d'elles, sont donc essentiellement: les salariés de l'agriculture (quelle que soit leur qualification), les ouvriers peu qualifiés et les personnels de service.

Certains de ces groupes sociaux sont très handicapés, au niveau des salaires, dans leur ensemble : c'est le cas des salariés agricoles; d'autres tendent à se scinder, les plus qualifiés au sein de la catégorie connaissant une évolution tendant à les rapprocher de la moyenne des salaires, les moins qualifiés faisant en revanche "les frais" de cette promotion, et voyant leur position relative se dégrader au sein de la hiérarchie salariale : c'est le cas des ouvriers de l'industrie.

TABLEAU N° 61

Les salaires des travailleurs à temps complet en 1973

(source : I.N.S.E.E. Série M. 21 - cité dans Le Monde du 27 Décembre 1973)

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	EFFECTIFS (en milliers)		SALAIRE MENSUEL (1) (en francs)		INDEMNITES ET AVANTAGES EN NATURE (2) (En % du salaire net)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CADRES SUPERIEURS	401,2	40,5	6 565	4 210	6	2,8
Dont: ingénieurs	98,5	2,9	5 860	4 610	5,9	2,7
cadres administratifs supér.	283,1	28,9	6 930	4 560	6,2	2,8
CADRES MOYENS	829,1	230,4	3 335	2 380	4,5	1
Dont: techniciens	366,7	35,8	2 885	2 150	2,1	0,4
cadres administratifs moyens	418,5	98,8	3 755	2 880	5,7	1,2
EMPLOYES	840,4	1 377,1	1 877	1 436	2,7	0,5
CONTREMAITRES	353,3	28,4	2 688	2 186	2	0,3
OUVRIERS	4 809,3	1 140,1	—	—	—	—
Dont: ouvriers qualifiés	2 591,4	291,8	1 728	1 269	2	0,5
ouvriers spécialisés	1 566,4	645,5	1 482	1 050	2	0,5
manœuvres	560,5	202,8	1 156	925	1,4	0,9
mineurs	73,3	—	1 815	—	3,7	—
marins et pêcheurs	17,1	—	2 083	—	4,7	—
APPRENTIS ET JEUNES OUVRIERS	239,6	91,1	605	665	3,1	1,4
PERSONNELS DE SERVICE	140,3	253,5	1 407	1 096	3,2	2,7
AUTRES CATEGORIES	7,7	1,8	2 108	2 190	3,5	0,9
TOUTES CATEGORIES	7 620,8	3 163,1	2 070	1 381	3,3	0,8

(1) Salaire annuel divisé par douze.
(2) Enquête de 1970.

TABLEAU N° 62

Salaires nets moyens annuels des hommes et des femmes

(source : J. DELORS - Les indicateurs sociaux - S.E.D.E.I.S. - 1971)

en Francs

	Toutes catégories		Cadres supérieurs		Employés		Ouvriers	
	Montant	Indice	Montant	Indice	Montant	Indice	Montant	Indice
<u>1962</u>								
Hommes	10 274	100	-	-	9 243	100	7 900	100
Femmes	6 524	63	-	-	7 024	75	5 118	64
<u>1965</u>								
Hommes	11 855	100	39 495	100	10 949	100	9 235	100
Femmes	7 611	64	24 926	63	8 309	75	5 970	64

TABLEAU N° 63

Rapports de salaires annuels nets, moyens de différentes catégories de salariés,
au salaire annuel net moyen d'un manoeuvre

(source : I.N.S.E.E. cité dans G. HATCHUEL - Le mécanisme et les résultats de la redistribution en France - Faculté de Nanterre - 1972)

	1965	1966	1967	1968
Manoeuvre	1,00	1,00	1,00	1,00
Ouvrier spécialisé	1,21	1,23	1,21	1,21
Ouvrier qualifié	1,46	1,47	1,50	1,49
Cadre moyen	2,77	2,81	2,87	2,79
Ingénieur	5,02	5,00	5,10	5,16
Cadre adminis- tratif supérieur	5,97	5,96	6,17	6,02

TABLEAU N° 64

Concentration des salaires dans le secteur privé en 1968

(source : Economie et Statistique n° 20 - cité dans SCARDIGLI - Modes de vie 1985
CREDOC - 1973)

Catégorie socio-professionnelle du secteur <u>privé</u> industriel et commercial	Pourcentage dans l'ensemble des salariés de ce secteur	Pourcentage des salaires distribués dans ce secteur
Ouvriers	63,9	53
Employés	19,6	18
Cadres moyens	11,3	14
Cadres supérieurs	5,2	15

TABLEAU N° 65

Salaires nets annuels moyens suivant le sexe, la catégorie socio-professionnelle et l'activité économique (salariés à temps complet, secteurs privés et semi-publics) - Année 1969 (1)

(source : Annuaire I.N.S.E.E. - 1973 - p. 540)

Numéro de nomenclature (2)	Activité économique (2)	Effectifs toutes catégories (en milliers)	Salaires nets annuels moyens (en francs)								
			Toutes catégories			Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers		
			Les deux sexes (3)	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Les deux sexes	Les deux sexes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
01	Pêche	11,6	16.388	16.331	9.419	51.095	26.931	11.850	15.629	15.739	7.163
06 à 09	Eau, gaz, électricité, distributions urbaines	136,0	18.793	19.551	11.511	47.555	21.622	11.609	16.151	16.267	13.512
10	Pétroles et carburants liquides	44,0	26.290	28.039	16.961	54.977	28.035	17.755	20.517	20.612	18.870
11	Combustibles minéraux solides	131,3	15.436	15.539	11.676	61.367	21.359	18.477	14.300	14.376	7.865
06 à 11	Energie	311,3	45.437	43.815	44.745	52.405	25.031	15.826	15.509	15.573	13.113
12 à 15	Extraction de minerais divers et de matériaux de construction	72,1	15.251	15.403	12.022	54.706	30.263	15.677	13.191	13.456	9.250
16 à 18	Production de métaux	185,8	15.788	16.007	12.785	57.527	24.016	14.436	13.488	13.559	10.911
19 à 29	Première transformation des métaux, fonderie	318,6	15.217	15.703	11.832	54.226	25.275	13.591	12.587	12.858	9.192
22 à 24 et 29	Mécanique générale, appareils de précision	431,5	15.226	16.852	10.373	53.028	27.171	13.363	12.001	12.895	8.372
21 et 25 à 27	Constructions de machines, véhicules et nefs	304,6	15.815	16.409	11.831	53.037	25.406	14.196	13.208	13.526	10.013
28	Construction électrique	368,5	15.696	18.577	10.632	50.001	23.159	14.323	11.811	13.355	9.309
30	Industrie du verre	65,2	16.553	17.661	11.620	60.055	27.214	11.032	13.769	14.333	9.585
31 et 32	Céramique et matériaux de construction	143,1	13.395	13.998	9.768	43.572	25.212	13.712	11.121	11.838	7.870
33 et 34	Bâtiment et travaux publics	1.486,2	12.434	12.160	11.691	49.881	24.582	12.838	11.010	11.024	8.193
35 à 36	Industries chimiques et caoutchouc	375,9	17.835	20.104	12.696	59.799	28.854	15.612	13.354	14.436	10.311
39 à 46	Industries agricoles et alimentaires	428,3	13.615	14.813	9.076	50.119	24.679	11.611	10.899	11.710	8.224
47 à 48	Industrie textile	498,6	11.620	14.635	8.655	51.327	26.940	12.187	9.613	11.326	8.023
49	Habillement et travail des étoffes	246,3	9.860	13.538	8.022	46.827	27.814	11.966	7.923	11.276	7.439
50 à 52	Cuir et peaux	127,8	10.434	13.056	8.083	50.187	26.093	11.565	8.743	10.096	7.595
53	Industries du bois et de lameublement	180,0	11.830	12.338	9.538	46.190	27.868	12.128	10.077	10.481	7.791
54	Papier et carton	124,8	14.313	16.147	10.049	58.742	31.087	11.201	11.779	13.186	8.615
55	Industries polygraphiques	191,1	19.149	24.812	13.352	56.932	30.686	11.199	15.902	17.682	10.786
56 à 61	Industries diverses	169,0	13.147	16.119	9.329	49.005	26.170	13.089	10.398	12.071	8.153
62 à 68	Industrie	6.160,9	43.042	45.230	40.280	59.644	25.952	12.444	11.544	12.992	8.512
69 à 70	Transports, télécommunications	710,7	15.987	16.436	12.736	42.459	24.418	13.555	13.867	17.418	8.982
71 à 76	Commerces agricoles et alimentaires	477,6	12.592	14.160	8.955	42.541	23.290	10.867	10.604	11.180	7.647
77 à 78	Commerces divers	1.218,9	16.372	19.453	11.371	50.717	26.294	12.013	11.596	12.077	8.692
79 à 81	Hotellerie et débits de boissons	193,1	10.042	11.185	8.635	31.850	22.411	10.348	9.081	9.742	7.178
82 à 85	Commerce	1.889,6	11.770	17.365	10.492	48.515	25.821	11.644	11.014	11.604	8.208
86 à 88	Banques, assurances, agences	408,5	19.713	25.132	14.321	55.156	27.647	11.129	13.741	15.119	10.988
89 à 90	Spectacles	22,8	19.101	24.547	12.004	38.335	30.331	15.609	15.985	16.594	9.930
91 à 99	Hygiène et services domestiques	124,2	8.632	11.112	7.053	34.431	23.229	8.188	7.942	10.422	6.316
82 à 99	Professions libérales et services administratifs privés	675,7	14.822	19.185	12.179	38.338	18.216	12.395	11.007	12.156	9.572
00	Services	1.231,2	15.905	20.992	12.222	44.979	21.208	13.264	10.426	12.487	8.354
00	Activités hors métropole	1,9	29.235	42.191	17.844	66.741	30.985	18.280	11.373	13.059	5.842
	Ensemble	10.317,2	14.669	18.223	10.612	49.500	24.523	12.776	11.752	12.595	8.510

(1) Les chiffres pour l'année 1969 ne sont pas directement comparables à ceux des années précédentes (voir texte). — (2) Nomenclature des activités économiques (99 sections) de l'I.N.S.E.E. — (3) Y compris le personnel de service et les autres catégories socio-professionnelles.

TABLEAU N° 66

Salaires nets annuels moyens des ouvriers à temps complet, selon le sexe, dans certaines activités économiques défavorisées

(source : d'après l'I.N.S.E.E. - Annuaire Statistique 1973)

ACTIVITE ECONOMIQUE	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE		
		% salaire moyen des hommes 12 505 = 100 %		% salaire moyen des femmes 8 510 = 100 %		% salaire moyen des ouvriers 11 752 = 100 %	% salaire moyen toutes catégories 14 669=100 %
Hygiène et Services domestiques	10 422	83	6 316	74	7 942	67	54
Pêche	15 789	126	7 163	84	15 629	132	106
Habillement travail des étoffes	11 276	90	7 439	87	7 923	67	54
Hostellerie et débit de boissons	9 712	78	7 476	88	9 081	77	61
Cuir et peaux	10 096	81	7 595	89	8 741	74	59
Commerce agricole et alimentaire	11 180	89	7 647	90	10 604	90	72
Industries du bois et de l'ameublement..	10 481	84	7 794	92	10 077	85	68
Combustibles Minéraux Solides	14 376	114	7 866	92	14 300	121	97
Céramiques et matériaux de construction.	11 838	94	7 879	93	11 491	97	78
Bâtiment et Travaux Publics	11 024	80	8 193	96	11 010	93	75
Industrie textile	11 326	91	8 023	94	9 613	81	65
Industrie agricole et alimentaire	11 710	94	8 224	96	10 899	92	74

TABLEAU N° 67

Salaires des mères de famille travaillant actuellement * selon la profession du père et le nombre d'enfants

(source : N. TABARD - Situation du travail des femmes en 1971 et premières attitudes sur le travail féminin
CREDOC - 1973)

Catégorie socio-professionnelle du père de famille	2 enfants			3 enfants			4 enfants			5 enfants et plus			Ensemble des familles alloca- taires ayant 2 enfants et plus		
Cadres supérieurs	19700	.40	18	19500	.51	32	23900	.51	19	20100	.65	14	19800	.45	83
Cadres moyens, maîtrise	15200	.52	55	14400	.59	54	5900	1.10	32	13300	.35	33	14100	.58	174
Employés	12200	.50	25	14000	.38	36	11100	.44	20	7400	.71	23	12500	.47	104
Ouvriers professionnels et ouvriers qualifiés	13200	.34	30	10900	.51	48	8600	.55	26	8300	.57	28	11400	.47	132
Ouvriers spécialisés, manoeuvres et personnel de service	10400	.56	36	9400	.47	28	9100	.39	34	7700	.61	44	9900	.54	142
Ensemble (1)	13900	.51	183	13000	.57	211	9600	.70	153	10800	.52	162	13000	.56	709

(1) Y compris indépendants et professions non déclarées

* Qu'il s'agisse d'un travail à temps plein ou d'un travail à temps partiel

Les chiffres en italique sont les coefficients de variation du salaire (rapport de l'écart-type à la moyenne) pris comme indicateur de dispersion

Les chiffres en petits caractères : le nombre de réponses obtenues.

TABLEAU N° 68

Indices pondérés des taux de salaire horaire par qualification - Années 1946/1967

(Base 1949 = 100)

(Source : Ministère du Travail cité dans SCARDIGLI : Société française et conflits sociaux - CREDOC - 1973)

ANNEE	HOMMES					FEMMES					Ensemble	Augmen- tation per an %
	(1) M.O.	(2) M.S.	(3) O.S.	(4) O.Q.	(5) indice général	(1) M.O.	(2) M.S.	(3) O.S.	(4) O.Q.	(5) indice général		
1946	-	42	43	44	43	-	40	41	42	40	42	-
1947	59	58	58	60	58	60	58	58	60	58	58	38,1
1948	88	89	88	89	89	90	89	89	90	89	89	53,4
1949	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	12,4
1950	111	110	110	109	110	112	111	107	106	110	110	10,0
1951	138	137	136	134	139	141	139	137	134	140	140	25,3
1952	165	164	163	163	164	167	165	162	159	163	164	17,1
1953	169	168	167	168	168	169	167	164	163	165	167	1,8
1954	183	180	177	177	179	188	183	176	174	179	179	7,2
1955	199	194	190	169	192	205	199	190	187	194	192	7,3
1956	213	210	207	207	209	218	212	204	200	208	209	8,9
1957	229	227	225	226	227	230	226	219	216	222	226	8,1
1958	250	254	251	254	254	258	252	243	241	247	252	11,5
1959	273	270	267	269	270	274	268	258	256	263	268	6,3
1960	288	287	286	288	288	290	285	277	275	281	286	6,7
1961	307	308	308	311	310	306	304	300	298	302	308	7,7
1962	332	335	335	339	337	330	329	325	324	327	335	8,8
1963	363	365	365	371	368	358	357	353	353	355	365	9,0
1964	388	391	392	399	395	382	380	378	379	379	392	7,4
1965	412	414	416	423	420	404	402	399	401	401	415	5,9
1966	210	215	220	225	223	200	205	212	219	209	218	
1967	215	221	225	231	226	205	211	219	226	216	223	

Base 100 en 1949.

(1) Manœuvres ordinaires - (2) Manœuvres qualifiés (ées). - (3) Ouvriers (ères) spécialisés (ées) - (4) Ouvriers (ères) qualifiés (ées). - (5) Indice général.

TABLEAU N° 69

Indices moyens des taux de salaire horaire par sexe et qualification, des ouvriers
France entière - Années 1967 à 1972

(Source : Annuaire I.N.S.E.E. - 1973 p. 537)

Base 100 au 1^{er} janvier 1956.

Année	Hommes					Femmes					Ensemble
	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisé	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié	Indice général	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisée	Ouvrière spécialisée	Ouvrière qualifiée	Indice général	
1967. Moyenne (1) ..	222,0	227,6	232,9	238,3	233,3	212,8	217,6	225,5	233,1	222,5	230,7
1968. Moyenne (1) ..	251,0	255,2	259,1	263,2	259,5	216,5	219,7	255,0	262,7	253,5	258,6
1969. Moyenne (1) ..	279,1	283,1	285,6	289,5	286,3	276,9	279,9	284,6	291,6	283,2	285,5
1970. Moyenne (1) ..	307,3	311,9	314,5	318,4	315,1	305,0	309,9	314,1	321,3	312,5	314,5
1971. Moyenne (1) ..	339,7	345,8	347,9	353,2	349,1	337,9	344,2	349,2	355,7	346,9	348,5
1971. 1 ^{er} janvier ...	322,7	327,4	330,0	334,1	330,8	320,6	325,6	330,7	337,4	328,7	330,2
1 ^{er} avril	331,7	337,6	340,2	345,3	341,2	329,3	335,4	341,6	348,1	338,9	340,6
1 ^{er} juillet	340,2	345,8	348,1	353,2	349,2	338,4	344,5	348,2	354,6	346,4	348,5
1 ^{er} octobre	347,8	354,8	356,3	362,2	357,9	346,4	352,7	357,4	363,5	355,1	357,2
1972. 1 ^{er} janvier ...	355,4	362,2	364,0	369,8	365,5	354,5	363,1	368,4	376,0	365,6	365,5

(1) Moyenne annuelle pondérée des renseignements trimestriels (enquêtes de janvier, avril, juillet, octobre et janvier de l'année suivante).

TABLEAU N° 70

Croissance des salaires ouvriers par branches

(indices moyens des taux de salaire observés au 1er Octobre 1972)

(source : Bulletin Mensuel de Statistiques du Travail - Supplément 8-1972 -p.41)

1er janvier 1956 = 100

ACTIVITES	HOMMES					FEMMES				Indices moyens au:	
	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisée	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié	Ouvrier hautement qualifié	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisée	Ouvrière spécialisée	Ouvrière qualifiée	1er Juillet 1972	1er octobre 1972
Production des métaux.....	406,2	412,6	411,8	405,3	404,0	-	-	-	-	394,1	409,6
Industries mécanique et électrique.....	387,1	389,4	388,3	398,5	416,9	393,8	385,6	388,5	399,6	383,0	394,1
dont : Première transformation des métaux	388,4	390,1	390,5	404,2	411,8	399,4	399,0	391,7	408,0	381,0	395,5
Mécanique générale.....	384,9	384,6	384,0	395,5	416,5	386,3	383,1	387,7	402,2	381,5	391,3
Construction de machines.....	388,8	393,2	390,1	400,2	420,1	400,6	386,9	389,7	392,7	385,9	397,2
Construction électrique.....	385,1	382,9	386,1	387,1	405,0	396,6	378,0	387,6	397,9	380,2	387,7
Verre, céramique, matériaux de construction	392,0	400,4	404,0	411,0	417,6	385,2	398,1	390,2	410,6	394,7	401,4
Bâtiment et travaux publics.....	379,7	385,6	390,2	400,3	409,1	-	-	-	-	386,0	394,7
Industrie chimique, caoutchouc.....	410,6	419,6	420,1	428,1	433,6	394,4	406,0	410,7	417,2	407,1	418,1
Industries agricoles et alimentaires.....	398,0	402,7	404,5	406,9	403,6	396,8	399,3	406,6	421,2	390,7	402,3
Industrie textile.....	411,4	414,7	411,4	404,2	398,5	407,4	413,9	420,4	420,3	398,4	414,4
Habillement et travail des étoffes.....	384,6	380,6	377,9	391,0	399,6	381,2	385,0	392,5	400,6	382,2	390,4
Cuirs et peaux.....	378,9	389,3	397,7	407,3	416,1	381,9	391,3	403,4	407,2	388,2	397,7
Industrie du bois, ameublement.....	383,8	389,6	394,7	407,5	408,8	394,3	387,2	397,0	405,5	385,3	394,5
Papier-carton.....	396,6	404,0	405,6	419,4	419,8	387,1	393,2	397,9	412,3	391,0	403,6
Industrie polygraphique.....	393,1	386,9	382,2	389,2	384,9	411,9	411,5	407,3	394,5	379,7	391,8
Industries diverses.....	387,5	379,6	375,8	396,7	404,6	389,2	380,2	382,4	394,9	375,2	385,2
Transports (sauf S.N.C.F. et R.A.T.P.)..	390,7	392,2	399,6	402,4	402,4	-	-	-	-	392,3	398,5
Commerces agricoles et alimentaires.....	387,9	394,0	395,1	398,4	401,1	383,8	385,8	385,1	-	385,5	392,4
Commerces non alimentaires.....	376,3	383,5	395,3	403,9	400,0	381,4	391,9	396,1	397,4	381,8	390,0
Hygiène.....	353,9	365,1	372,9	367,9	398,4	353,9	355,5	368,5	373,2	353,5	361,9
ENSEMBLE DES ACTIVITES.....	387,7	394,8	395,7	401,8	409,5	387,2	395,6	401,1	407,4	387,4	397,9

TABLEAU N° 71

Répartition en % des salariés non agricoles suivant la tranche de salaire net annuel pour l'année 1969 (tous salariés à temps complet - secteurs privé et semi-public)

(source : D'après l'I.N.S.E.E. - Annuaire statistique 1973)

Effectifs totaux 10 317 000	= 100 %
Moins de 5 000 F.	4,3
De 5 000 à 6 000 F.	2,5
De 6 000 à 8 000 F.	12,3
De 8 000 à 10 000 F.	16,4
De 10 000 à 15 000 F.	34,2
De 15 000 à 20 000 F.	14,9
De 20 000 à 50 000 F.	13,4
50 000 F. et plus	2,0

Salaire annuel net moyen (en F.)	14 669

TABLEAU N° 72

Répartition des salariés (en %) selon le montant de leur salaire en 1973

(source : I.N.S.E.E. - Série M n° 21 cité dans Le Monde du 27 Décembre 1973)

SALAIRE MENSUEL (1)	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Moins de 700 F	5,1	8,9	6,2
De 700 F à 935 F	4,9	15,4	8
De 935 F à 1 165 F	10,2	22,6	13,9
De 1 165 F à 1 745 F	35	32,2	34,2
De 1 745 F à 2 330 F	21,2	12,5	18,6
De 2 330 F à 3 500 F	13,9	6,4	11,7
De 3 500 F à 4 660 F	4,5	1,3	3,6
De 4 660 F à 7 000 F	3,1	0,5	2,3
De 7 000 F à 9 350 F	1,1	0,1	0,8
Plus de 9 350 F	1	0,1	0,7
	20,2	47,9	28,1
	5,2	0,7	3,8

(1) Salaire annuel divisé par douze.

TABLEAU N° 73

Inégalités de salaires en fonction de l'âge - Estimation du nombre de salariés gagnant en Juillet 1972 : moins de 745 F., entre le SMIG et 1 000 F.

(source : R. PADIEU - Les bas salaires - Economie et statistique n° 39 - Novembre 1972)

Âge	Moins de 745 F		745 F à 1 000 F	
	% de la tranche d'âge	% de la colonne	% de la tranche d'âge	% de la colonne
Moins de 18 ans.....	76,1	33,4	19,8	4,5
18 à 20 ans.....	16,7	24,4	35,1	23,9
21 à 25 ans.....	4,9	11,3	17,9	19,8
26 à 30 ans.....	2,6	4,6	9,4	8,3
31 à 40 ans.....	2,3	7,9	8,3	13,7
41 à 50 ans.....	2,7	7,9	9,5	13,6
51 à 60 ans.....	3,7	6,4	12,7	10,9
61 à 65 ans.....	5,0	2,7	15,0	4,3
Plus de 65 ans.....	11,2	1,4	14,0	1,0
Total	6,8	100,0	14,0	100,0
Effectif (milliers).....	698		1 446	

TABLEAU N° 74

Inégalités des salaires en fonction des secteurs d'activité - Estimation du nombre de salariés gagnant en Juillet 1972 : moins de 745 F. ,entre le SMIG et 1 000 F.

(source : R. PADIEU - Les bas salaires - Economie et statistiques n° 39 - Novembre 1972)

Secteurs d'activité	Effectif en milliers	Dont :		
		moins de 745 F en milliers	Entre 745 F et 1 000 F	
			en milliers	en %
Habillement.....	246,8	50	93	37,7
Cuir et peaux.....	127,8	19	40	31,3
Textiles.....	408,5	29	116	28,4
Bois, ameublement.....	190,0	17	41	21,6
Autres activités.....	1 155,0	115	228	19,7
Industries agricoles et alimen- taires.....	428,3	35	79	18,5
Commerces.....	1 696,4	129	288	17,0
B.T.P.....	1 486,2	141	240	16,2
Céramique et matériaux de construction.....	143,1	5	23	16,1
Papier, carton.....	124,8	7	16	12,8
Spectacles.....	22,9	2	3	12,7
Construction électrique.....	368,5	15	38	10,3
Extr. de min. et mat. de const.	72,1	3	6	8,3
Métallurgie.....	1 584,6	72	127	8,0
Industrie polygraphique.....	191,1	10	14	7,3
Verre.....	65,2	2	5	7,2
Chimie, caoutchouc.....	375,9	9	27	7,2
Banques, assurances.....	408,5	14	21	5,1
Transports, télécommunica- tions.....	710,8	18	31	4,4
Production de métaux.....	185,8	3	6	3,2
Énergie.....	311,4	3	4	1,3
Ensemble	10 317,2	698	1 446	14,0

TABLEAU N° 75

Inégalités de salaire en fonction de la taille de l'entreprise - Estimation du nombre de salariés gagnant en Juillet 1972 : moins de 745 F., entre le SMIG et 1 000 F.

(source : R. PADIEU - Les bas salaires - Economie et statistique n° 39 - Novembre 1972)

Taille de l'entreprise (nombre de salariés au 1/1/1969)	Effectif	Dont :		
		moins de 745 F	Entre 745 F et 1 000 F	
			en milliers	en %
0 à 5.....	1 388	214	238	17,1
6 à 9.....	540	63	105	19,4
10 à 19.....	754	67	130	17,2
20 à 49.....	1 272	90	205	16,1
50 à 99.....	1 005	65	160	15,9
100 à 499.....	2 277	120	360	15,8
500 à 1 999.....	1 552	53	181	11,7
2 000 et plus.....	1 526	26	67	4,4
Total	10 317	698	1 446	14,0

NOTA. — La taille des entreprises étant inégale d'un secteur à l'autre, on retrouve dans ce tableau l'influence de l'activité économique sur le niveau des salaires. Aussi ne faut-il pas interpréter les différences entre les pourcentages de la dernière colonne ci-dessus comme un effet de la taille.

TABLEAU N° 76

Inégalités de salaire en fonction des régions : Estimation du nombre de salariés gagnant en Juillet 1972 : moins de 745 F., entre le SMIG et 1000 F.

(source : R. PADIEU - Les bas salaires - Economie et statistique n° 39 - Novembre 1972)

Régions	Effectif	Dont :		
		Moins de 745 F	Entre SMIG et 1 000 F	
			en milliers	en %
Limousin.....	105	10	27	25,7
Languedoc.....	242	23	55	22,7
Poitou-Charente.....	197	17	43	21,8
Midi-Pyrénées.....	318	34	68	21,4
Aquitaine.....	423	38	85	20,1
Bretagne.....	345	27	64	18,6
Basse Normandie.....	194	18	35	18,0
Pays-de-la-Loire.....	472	42	84	17,8
Centre.....	381	36	66	17,3
Auvergne.....	222	19	39	17,6
Nord.....	825	50	136	16,5
Bourgogne.....	274	23	44	16,1
Franche-Comté.....	229	14	37	16,1
Provence.....	585	44	92	15,7
Champagne.....	278	21	42	14,9
Picardie.....	329	27	47	14,3
Haute-Normandie.....	343	23	49	14,3
Lorraine.....	522	43	74	14,2
Rhône-Alpes.....	1 049	69	148	14,1
Alsace.....	318	31	44	13,8
Région parisienne.....	2 649	89	163	6,2
(Frontaliers).....	(17)	(e)	(e)	(...)
France	10 317	698	1 416	14,0

TABLEAU N° 77

Inégalités de salaire en fonction de la situation de famille - Estimation du nombre de salariés gagnant en Juillet 1972 : moins de 745 F., entre le SMIG et 1 000 F.

(source : R. PADIEU - Les bas salaires - Economie et statistique n° 39 - Novembre 1972)

Situation de famille	Effectif (en milliers)			Pourcentage dans la catégorie		Pourcentage de la catégorie dans la tranche de salaires	
	moins de 745 F	745 F à 1 000 F	Total	moins de 745 F	745 F à 1 000 F	moins de 745 F	745 F à 1 000 F
Hommes							
Célibataire.....	300	388	2 126	14,1	18,3	79,4	54,5
Marié, sans enfant.....	33	119	1 584	2,1	7,5	8,6	16,7
Marié, 1 enfant.....	15	64	1 221	1,2	5,2	3,9	9,0
Marié, 2 enfants.....	12	50	1 084	1,1	4,6	3,2	7,1
Marié, 3 enfants.....	7	34	645	1,1	5,3	1,8	4,8
Marié, 4 enfants et plus.....	9	46	621	1,4	7,4	2,4	6,4
Veuf ou divorcé ¹	3	11	95	3,2	11,6	0,8	1,5
Ensemble	378	712	7 376	5,1	9,7	100,0	100,0
Femmes							
Célibataire.....	203	354	1 208	16,8	29,3	63,4	48,3
Mariée, sans enfant.....	64	204	845	7,6	24,1	20,0	27,8
Mariée, 1 enfant.....	24	85	450	5,3	18,9	7,5	11,6
Mariée, 2 enfants.....	10	32	173	5,8	18,5	3,1	4,4
Mariée, 3 enfants.....	4	11	51	7,8	21,6	1,2	1,5
Mariée, 4 enfants et plus.....	2	6	23	8,7	26,1	0,7	0,9
Veuve ou divorcée ¹	13	40	191	6,8	20,9	4,1	5,5
Ensemble	320	734	2 941	10,9	25,0	100,0	100,0
Total des deux sexes	698	1 446	10 317	6,8	14,0	"	"

1. Les veufs et divorcés ayant des enfants à charge ont été comptés avec les mariés et ventilés suivant le nombre d'enfants.

TABLEAU N° 78

Répartition (en %) des salariés occupant un emploi permanent à temps complet selon la tranche de salaire mensuel brut perçu en espèces en Avril 1968 par catégorie professionnelle et mode de rémunération. (salariés agricoles)

(source : C. PUJOL - Les salaires et la main d'oeuvre salariée dans l'agriculture en Avril 1968 - Etudes et conjoncture - N° 3 - Mars 1969)

Catégorie professionnelle et mode de rémunération	Tranches de salaires mensuels							Salaire brut moyen en espèces perçu en avril 1968 (en francs)
	Moins de 50 F	De 50 F à moins de 100 F	De 100 F à moins de 150 F	De 150 F à moins de 200 F	De 200 F à moins de 300 F	De 300 F à moins de 400 F	De 400 F à moins de 500 F	
Personnel de direction.....	-	-	-	-	-	-	13,0	866,70
Ouvriers qualifiés.....	-	-	-	0,1	0,4	3,3	16,2	680,60
dont :								
Ni logés, ni nourris.....	-	-	-	-	0,4	2,2	7,3	723,80
Logés seulement.....	-	-	-	-	-	1,6	15,4	647,30
Logés et nourris.....	-	-	-	-	2,9	7,8	26,5	572,00
Ouvriers non qualifiés, domestiques de ferme.....	0,2	0,3	0,8	1,7	13,9	20,0	22,7	466,60
dont :								
Ni logés, ni nourris.....	-	-	-	-	-	5,8	16,9	610,50
Logés seulement.....	-	-	-	0,3	0,3	18,9	30,1	521,90
Nourris seulement.....	-	-	1,8	1,8	13,8	23,9	28,4	425,50
Logés et nourris.....	0,4	0,8	1,5	3,7	30,9	27,2	18,9	361,90
Ouvrières non qualifiées, servantes de ferme.....	0,6	0,6	2,5	6,8	20,4	25,9	30,9	369,60
Jeunes de 14 à 17 ans et ouvriers à capa- cité professionnelle réduite.....	8,3	14,0	26,6	20,3	19,3	5,3	2,3	176,40
dont : Logés et nourris.....	8,6	17,3	25,0	25,0	17,3	6,8	-	152,20
ENSEMBLE DES SALARIÉS.....	1,2	1,8	3,8	3,9	10,9	13,7	18,6	487,60
Salariés ni logés, ni nourris.....	0,3	0,9	1,4	2,2	3,0	7,0	14,5	601,50
Salariés logés seulement.....	-	-	0,1	0,1	0,9	11,4	22,7	598,40
Salariés nourris seulement.....	-	1,0	2,5	4,9	14,8	17,2	25,1	444,10
Salariés Logés et nourris.....	2,6	4,7	7,4	9,1	24,7	19,7	14,8	329,80

IV - LA CONSOMMATION, L'EQUIPEMENT DES MENAGES ET LEUR PATRIMOINE

La consommation d'un ménage constitue un autre mode d'approche de son revenu : globalement, la consommation est égale au revenu, déduction faite de l'épargne (en tenant compte des éventuels recours au crédit).

D'autre part, les informations sur la consommation semblent susceptibles de nous fournir une vue relativement concrète sur le mode de vie des ménages, et sur ce qui différencie à cet égard les différentes catégories sociales. Pour beaucoup d'économistes l'analyse de la structure d'un budget peut constituer une source d'informations précieuse à la fois sur le niveau de vie, l'appartenance socio-culturelle, voire la "psychologie" d'un individu ou d'un ménage.

Enfin, l'analyse de certaines consommations spécifiques (alimentation, dépenses médicales, ou même vêtements) pour faire apparaître des indices complémentaires du développement dans les domaines démographiques, sanitaires, culturels, etc...

Pour essayer de réaliser ces divers objectifs, il convient d'analyser à la fois : le niveau global (évalué monétairement) de la consommation ;

- sa structure, c'est à dire la façon dont se répartissent les dépenses du ménage entre divers postes
- enfin, l'équipement des ménages, qui résulte de dépenses présentes ou passées de biens durables.

Plus accessoirement, l'épargne et la constitution d'un patrimoine apparaissent comme des phénomènes complémentaires de la consommation, et nous intéressent dans la mesure où, très dépendant du milieu socio-économique, ils constituent souvent d'importantes sources d'inégalités.

4.1. - La consommation globale

Nous entendons par consommation globale non seulement le niveau des dépenses de consommation du ménage, mais aussi la répartition de ces dépenses par grands postes.

- Les indices retenus

Pour mesurer le niveau global de la consommation, nous analysons la valeur de la consommation totale des ménages (en francs courants) en fonction de la C.S.P. ; afin de pondérer les résultats obtenus, il convient d'une part de tenir compte du nombre moyen de personnes, ou du moins d'unités de consommation par ménage, et d'autre part de l'évolution des prix à la consommation par C.S.P. : en effet, du fait des différences de structures entre les budgets des ménages des diverses catégories socio-professionnelles, les hausses de prix n'ont pas eu la même incidence pour chacune d'entre elles.

En ce qui concerne la structure de la consommation nous analysons d'abord l'évolution globale des structures de consommation pour l'ensemble des Français ; puis, nous étudions les coefficients budgétaires affectés par les différentes catégories de ménage à quelques grands postes de consommation.

Au niveau de l'équipement des ménages, nous avons retenu les taux d'équipement pour un certain nombre de biens durables (de l'automobile à l'électrophone), et, d'autre part la part des achats à crédit (ce qui apporte un autre éclairage sur la forme de la consommation) pour quelques uns de ces biens.

- Les sources

Nos deux sources principales en la matière sont les statistiques publiées par l'I.N.S.E.E. et par le CREDOC.

En effet, beaucoup d'informations globales sur la valeur de la consommation, et les coefficients budgétaires, sont publiées par l'I.N.S.E.E. et reprises par "Données Sociales 1973" et l'Annuaire Statistique.

En ce qui concerne la structure globale de la consommation, son évolution présente et à venir, nous utilisons les travaux du CREDOC, en particulier l'étude de P. KENDE et V. SCARDIGLI "Modes de vie 1985".

Pour l'équipement des ménages, nous nous servons également des travaux du CREDOC; nous avons en particulier utilisé la Revue Consommation n° 4 de 1972.

- Les inégalités au niveau de la valeur globale de la consommation

Le tableau 80 nous donne une idée des écarts de consommation, en valeur, entre les ménages de différentes catégories socio-professionnelles.

Certes ces écarts sont relativement moins importants que ceux qui affectent les revenus, les catégories supérieures consacrant une part assez large de ces derniers à l'épargne. Ils restent néanmoins très importants : ainsi en 1965, la consommation moyenne des ménages "cadres supérieurs et professions libérales" était-elle quatre fois et demie supérieure à celle des ménages des gens de maison.

Bien sûr, tous les ménages n'ont pas la même dimension, mais on constate que ceux qui représentent le plus d'unités de consommation (agriculteurs et salariés agricoles) connaissent de plus, un niveau de consommation nettement inférieur à la moyenne. Ainsi l'écart entre la valeur de la consommation des salariés agricoles et celle des cadres supérieurs était-il globalement de 1 à 2,86 au niveau des ménages, mais si on calcule ce rapport au niveau des unités de consommation, il passe de 1 à 3,11.

Depuis 1956, l'éventail des situations s'est cependant très légèrement refermé ; ce phénomène a été quelque peu accentué par la hausse des prix. (voir tableau 81) qui a affecté davantage la catégorie la plus favorisée (cadres supérieurs, professions libérales) que le monde ouvrier ou agricole ; il est confirmé par l'analyse de la consommation pour l'année 1969 (voir tableau 82).

- Les différences au niveau de la structure de la consommation

Les parts affectées dans le budget d'un ménage aux divers types de dépenses reflètent à la fois son niveau de développement économique et son univers socio-culturel propre.

Le tableau 83 nous présente quelques grandes tendances de l'évolution actuelle de la consommation des ménages Français. On peut en particulier noter que la part de la consommation alimentaire tend - et tendra de plus en plus - à diminuer dans le budget des ménages (la consommation hors domicile devenant de plus en plus importante par rapport à la consommation à domicile) ; en revanche, la part des dépenses affectées au cadre de vie se sont nettement accrues et ne devraient cesser d'augmenter.

Ces dépenses restent essentiellement privées, la consommation collective intéressant essentiellement la santé et l'éducation.

Ces informations nous permettent d'esquisser ce que devrait être la structure budgétaire d'un ménage "économiquement avancé": une part aussi importante accordée au logement aux équipements et aux transports qu'à l'alimentation ; une part croissante accordée aux dépenses de santé, d'éducation, et de loisirs.

L'analyse du tableau 82 montre que beaucoup de ménages sont encore très loin de ce modèle.

Certes, de 1965 à 1969, l'évolution est assez sensible. Mais certaines catégories restent très "arriérées" dans la structure de leurs dépenses. Ainsi, chez les salariés agricoles, les dépenses d'alimentation représentent encore en 1969 plus de la moitié de la consommation globale ; leur part est de 47,27 chez les agriculteurs exploitants et de 40 % chez les ouvriers. En revanche les cadres supérieurs consacraient en 1969 seulement un peu plus du quart (27,7 %) de leur budget aux dépenses alimentaires.

A l'inverse, la part consacrée aux transports et télécommunications, et à la culture et aux loisirs est plus importante chez les catégories aisées que dans les couches défavorisées (en particulier, la part consacrée à la culture et aux loisirs a assez nettement décru chez les salariés et exploitants agricoles, de 1965 à 1969).

Le graphique 9 nous permet de déterminer quels sont, au sein de la consommation globale, les types de dépenses les plus déterminantes en fonction de l'appartenance socio-professionnelle. Il s'agit des transports et télécommunications, de la culture et des loisirs, de l'habillement et des dépenses d'habitation.

Mais quelle que soit l'ouverture de l'éventail, la hiérarchie de C.S.P., qui va des inactifs aux cadres supérieurs reste toujours la même !

La position des inactifs s'explique en partie par le fait que leurs ménages sont généralement de dimensions réduites. Mais si l'on prend l'exemple des salariés agricoles, dont la consommation par ménage est à peine supérieure à celle des inactifs, on peut ainsi constater que, même dans le cas de l'alimentation, où l'écart maximum est relativement réduit puisqu'il est environ du simple au double, non seulement les salariés agricoles sont ceux qui consacrent à ce poste la part la plus importante dans leur budget global (plus de 50 %) mais encore ils restent dans ce domaine les plus défavorisés ! A fortiori, dans les dépenses pour lesquelles le modèle "économiquement développé" prévoit une part de plus en plus grande, l'inégalité est encore beaucoup plus forte.

Le graphique 10 nous fournit un éclairage complémentaire sur le même problème. De 1956 à 1965, manoeuvres, salariés agricoles et agriculteurs exploitants ont connu un accroissement relativement faible de leurs dépenses. Le graphique prenant comme base les unités de consommation et non plus les ménages, les inactifs apparaissent comme ayant une position supérieure ou égale à ces 3 catégories. Enfin, au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale, les dépenses de vacances, de loisirs, d'hygiène et de santé, et d'habitation prennent une importance de plus en plus grande dans le budget global.

- Les inégalités au niveau de l'équipement des ménages

Nous avons utilisé conjointement, pour ce paragraphe, les tableaux 84 et 85 qui, bien que n'étant pas homogènes, nous fournissent des informations complémentaires, le premier étant plus récent et le second plus détaillé au niveau des ventilations, et certains équipements ne figurant que sur l'un ou l'autre de ces deux tableaux.

L'analyse de l'inégalité d'équipement des ménages varie en fonction de la nature du bien d'équipement. Il semble possible, à cet égard, de distinguer trois types de biens d'équipement : d'une part les appareils très largement répandus "passés dans les moeurs" et qui équipent la majorité des ménages dans presque toutes les catégories socio-professionnelles (largement définies) : c'est le cas du réfrigérateur, de la télévision, et de la machine à laver le linge. Pour ces équipements, les taux varient relativement peu entre les différentes catégories de ménage (sans préjuger pour cela de l'inégalité au niveau de la qualité des équipements)

: d'autre part certains appareils nouveaux, encore peu répandus, et pour lesquels, au contraire, les taux d'équipement varient beaucoup d'une catégorie à l'autre : c'est le cas de la machine à laver la vaisselle (le quart des ménages "professions libérales, cadres supérieurs" en possédaient une en 1969, alors que ce n'était le cas que pour un ménage de salariés agricoles sur 200 !), type d'équipement qui pénètre d'abord, et pratiquement exclusivement, au début, les catégories sociales "pilotes"; c'est également le cas pour le congélateur mais ici l'exemple est moins pur, la nature particulière de cet appareil le rendant plus utile à certaines catégories (ruraux, par exemple) qu'à d'autres.

: enfin, un certain nombre d'équipements qui, bien qu'assez largement répandus, n'ont pas encore perdu leur caractère discriminant, parfois pour des raisons culturelles : c'est le cas de l'électrophone (42 % des ménages français en possédaient un en 1971, mais les taux d'équipement par catégorie socio-professionnelle allaient de 83 % pour les professions libérales et cadres supérieurs à 12 % pour les ouvriers spécialisés et manoeuvres); de l'aspirateur, et, dans une moindre mesure, de la voiture qui est encore relativement peu répandue dans les ménages de catégories sociales défavorisées.

Globalement, les ménages les moins bien équipés appartiennent aux catégories suivantes : inactifs (dont le sous-équipement s'explique à la fois par des raisons économiques et par l'âge souvent élevé des chefs de ménage inactifs, ce qui les rend peu ouverts au modernisme).

: personnels de service, dont le sous-équipement semble avoir son explication essentielle dans l'insuffisance des revenus.

: salariés agricoles, qui cumulent insuffisance de revenu et faible pénétration des campagnes par le modernisme

: enfin ouvriers spécialisés et manoeuvres, dont le sous-équipement traduit à la fois la pauvreté et le faible niveau culturel ; et, dans certains cas, les agriculteurs exploitants, rebelles à certaines formes de modernisation.

- Les inégalités quant au recours au crédit

Il nous semble intéressant de présenter, dans le tableau 86, la part des achats à crédit de biens d'équipements, part qui varie assez notablement en fonction de la catégorie socio-professionnelle.

On peut noter, à ce niveau : que les classes supérieures, dont les revenus permettent souvent de se passer du crédit, l'utilisent moins souvent que les autres catégories ; que dans les classes moyennes rurales (agriculteurs exploitants) le crédit est moins souvent utilisé qu'en milieu urbain (employés cadres moyens), cela vraisemblablement du fait de normes culturelles différentes ; enfin que parmi les catégories défavorisées les actifs ont apparemment plus facilement accès au crédit (c'est le cas des salariés agricoles et des ouvriers) que les inactifs qui l'utilisent beaucoup moins dans la mesure où il leur est souvent plus difficile d'envisager des remboursements réguliers sur de longues échéances (et peut être aussi, parce que, souvent âgés, les chefs de famille inactifs répugnent encore souvent à cette forme de consommation). Quelle qu'en soit la cause, les inactifs apparaissent donc comme victimes d'une inégalité d'accès aux mécanismes de crédit.

TABLEAU N° 80

Valeur de la consommation totale des ménages ordinaires de 1956 à 1969

(source : Données sociales - Collection M. 24 - p. 72)

Code (8 postes)	Catégories socio-professionnelles	Nombre de ménages (en milliers)		Nombre moyen de personnes par ménage		Nombre moyen d'U.C. par ménage	
		1965	1969	1965	1969	1965	1969
0	Agriculteurs exploitants	1 413	1 277	3,83	3,93	2,80	2,88
1	Salariés agricoles	277	226	3,99	3,92	2,82	2,79
2	Professions indépendantes	1 392	1 150	3,44	3,21	2,55	2,39
	dont : professions libérales, Industriels et						
30.21.26	gros commerçants	209	214	3,76	3,23	2,78	2,42
3	Cadres supérieurs	606	735	3,54	3,58	2,60	2,61
4	Cadres moyens	1 746	1 914	3,55	3,33	2,57	2,44
60	dont : contremaitres	375	390	3,77	3,46	2,70	2,54
5	Employés	1 284	1 490	3,02	2,92	2,26	2,20
6	Ouvriers	4 338	4 406	3,65	3,68	2,62	2,64
61	dont : ouvriers qualifiés	1 971	1 851	3,65	3,66	2,62	2,62
7	Inactifs	4 286	4 853	2,03	1,99	1,70	1,67
	Ensemble	15 347	16 051	3,13	3,04	2,34	2,28
1956-1965 (1)							
Code	Catégories socio-professionnelles (nomenclature en 10 postes)	Consom- mation moyenne 1956 F courants	Ecart à la moyenne (%)	Consom- mation moyenne 1965 F courants	Ecart à la moyenne (%)	1965/56 (1956 = 100)	Accrois- sement annual moyen (%)
0	Exploitants agricoles	8 110	- 7	14 920	- 5	184	7,0
1	Salariés agricoles	5 480	- 28	11 380	- 28	208	8,5
21.26	Industriels et gros commer- çants	13 820*	+ 82*	22 260*	+ 41*	161*	5,4*
22.27	Artisans et petits commer- çants	9 120	+ 20	17 530	+ 14	192	7,5
3	Cadres supérieurs et profes- sions libérales	17 250	+ 127	32 590	+ 107	189	7,3
4	Cadres moyens	11 490	+ 51	23 880	+ 52	208	8,5
5	Employés	8 260	+ 9	17 720	+ 13	214	8,8
6	Ouvriers	10 230	+ 35	22 030	+ 40	215	8,9
60	dont { Contremaitres	8 010	+ 5	16 140	+ 3	202	8,1
68	Manœuvres	6 840	- 10	12 920	- 18	189	7,3
70	Gens de maison	3 640	- 52	7 330	- 53	201	8,1
71.72	Autres personnels de service	6 360	- 16	12 380	- 21	195	7,7
8	Autres actifs	9 440	+ 24	20 530	+ 30	218	9,1
9	Inactifs	4 400	- 42	9 920	- 37	226	9,5
	Ensemble	7 610	0	15 740	0	207	8,4

* Non statistiquement significatif.

(1) Les résultats présentés ici diffèrent légèrement de ceux publiés lors des comptes rendus qui ont été faits de chacune des enquêtes sur les « budgets des familles » en 1956 et les « conditions de vie des ménages » en 1965.

TABLEAU N° 81

Evolution des prix et de la consommation à prix constants (1956) par catégorie socio-professionnelle - 1956 - 1965

(source : Données sociales - Collection M. 24 - p. 71)

Catégories socio-professionnelles	Coefficient de hausse (1) des prix		Consommation totale en valeur réelle par ménage	
	1965/1956 (1956 = 100)	Croissance annuelle moyenne %	1965/1956 (1956 = 100)	Croissance annuelle moyenne %
Exploitants agricoles	146,3	4,3	125,7	2,6
Salariés agricoles	144,7	4,2	143,5	4,1
Industriels et gros commerçants	ns (1)	ns	ns	ns
Artisans et petits commerçants	147,5	4,4	130,3	3,0
Cadres supérieurs et professions libérales	152,0	4,8	124,3	2,5
Cadres moyens	149,0	4,5	139,0	3,7
Employés	148,2	4,5	144,3	4,2
Contremaîtres	145,7	4,3	147,3	4,4
Ouvriers	146,3	4,3	137,4	3,6
Manœuvres	146,2	4,3	128,9	2,9
Gens de maison	148,5	4,5	135,3	3,4
Autre personnel de service	148,4	4,5	131,0	3,1
Autres actifs	146,1	4,3	148,8	4,5
Inactifs	146,7	4,4	153,5	4,9
Ensemble	146,9	4,4	140,5	3,8

(1) Ce coefficient prend uniquement en compte les différences de structure entre les principaux postes de consommation, à l'exclusion des différences de qualité liées à chaque poste de consommation.

TABLEAU N° 82

Coefficients budgétaires par catégories socio-professionnelles en 1965 et 1969

(source : Données sociales - Collection M. 24 - 1973 ,p. 74-75)

Code	Catégories socio-professionnelles (nomenclature en 8 postes)	Consommation totale par ménage (F)		Alimentation		Habillement		Habitation		Hygiène et soins		Transports et télé-communications		Culture et loisirs		Divers	
		1965	1969	1965	1969	1965	1969	1965	1969	1965	1969	1965	1969	1965	1969	1965	1969
0	Agriculteurs exploitants	14 905	20 099	47,2	43,8	11,6	9,3	12,2	13,9	5,0	7,6	9,2	10,8	5,1	4,6	9,7	10,0
1	Salariés agricoles	11 428	15 325	50,3	50,8	11,9	10,4	9,7	11,5	7,1	7,3	9,3	9,6	6,1	4,4	5,6	5,8
2	Professions indépendantes	19 715	24 991	37,6	34,4	11,2	9,1	14,9	18,0	6,2	6,0	14,3	14,9	7,0	6,3	8,3	11,3
26	dont : professions libérales, in-																
30.21	dustriels et gros commerçants	29 191	34 408	31,2	29,4	14,0	9,6	15,8	16,9	6,2	5,2	17,7	17,2	7,5	8,0	7,6	13,7
3	Cadres supérieurs	31 574	38 823	28,9	27,7	12,8	11,0	16,0	17,6	7,5	7,3	14,7	15,0	8,4	6,8	11,7	14,5
4	Cadres moyens	22 839	28 328	33,3	31,3	11,0	10,3	16,1	13,5	7,3	7,3	15,0	14,6	7,4	7,3	10,1	10,7
60	dont : contremaîtres	21 800	25 760	36,4	33,9	10,3	10,2	14,4	17,0	7,1	7,8	13,0	12,9	7,3	6,9	11,4	11,3
5	Employés	16 828	20 803	37,9	34,9	12,2	10,3	16,5	19,2	7,6	9,0	10,6	12,2	7,7	6,3	7,5	8,1
6	Ouvriers	15 553	19 771	43,4	40,0	11,2	9,6	16,1	17,9	6,5	7,6	9,2	11,4	6,7	5,9	6,9	7,6
61	dont : ouvriers qualifiés	16 608	21 464	42,0	38,1	11,0	9,2	16,2	17,9	6,7	7,1	10,1	12,8	6,7	6,0	7,3	8,9
7	Inactifs	9 867	12 358	42,8	41,1	10,3	8,4	15,9	18,9	9,5	11,3	7,0	7,7	6,0	4,9	8,4	7,7
	Ensemble	15 776	19 830	39,7	36,9	11,3	9,6	15,6	17,9	7,1	8,2	10,9	11,9	6,8	6,0	8,6	9,5

TABLEAU N° 83

Evolution de la consommation des français de 1950 à 1985

(Source : V. SCARDIGLI - Société Française et conflits sociaux - CREDOC - 1973)

FONCTIONS	1950	1969	Une évolution possible vers 1985
I. Structure budgétaire des dépenses privées (a)			
- <u>Cadre de vie</u>			
. Logement et équipements	13,5	22,3	~ 27
. Transports	5,1	9,4	~ 13
	18,6	31,7	~ 40
- <u>Alimentation</u>			
. à domicile (y.c. tabac)	48,5	29,0	~ 15
. hors domicile (y.c. hôtel, café, restaurant)	6,3	10,7	~ 13,5
	54,8	39,7	~ 28,5
- <u>Habillement</u>	15,2	9,6	~ 6
- <u>Santé</u>	4,7	9,4	~ 12,5
- <u>Parure, beauté hygiène</u>	2,6	4,0	~ 5
- <u>Divers</u> (y.c. dépenses courantes d'éducation et de loisir)	4,2	5,8	~ 8
TOTAL	100	100	100
II. Part (%) du financement collectif dans le total des dépenses privées et publiques (b) relatives à la consommation des ménages			
	Année 1959		
- <u>Cadre de vie</u>			
. Logement	3,2	5,9	4 à 5
. Transports	14,7	14,5	15 ^(c)
- <u>Alimentation</u>	4,0	6,7	8 à 10(c)
- <u>Habillement</u>	1,6	1,4	1 à 2
- <u>Santé</u>	70,4	86,2	90
- <u>Education</u>	76,7	89,5	90 à 95
- <u>Culture, sports, loisirs</u>	6,9	9,6	15

a) En pourcentage du budget total des ménages - Source : "Modes de vie 1985" CREDOC 1973.

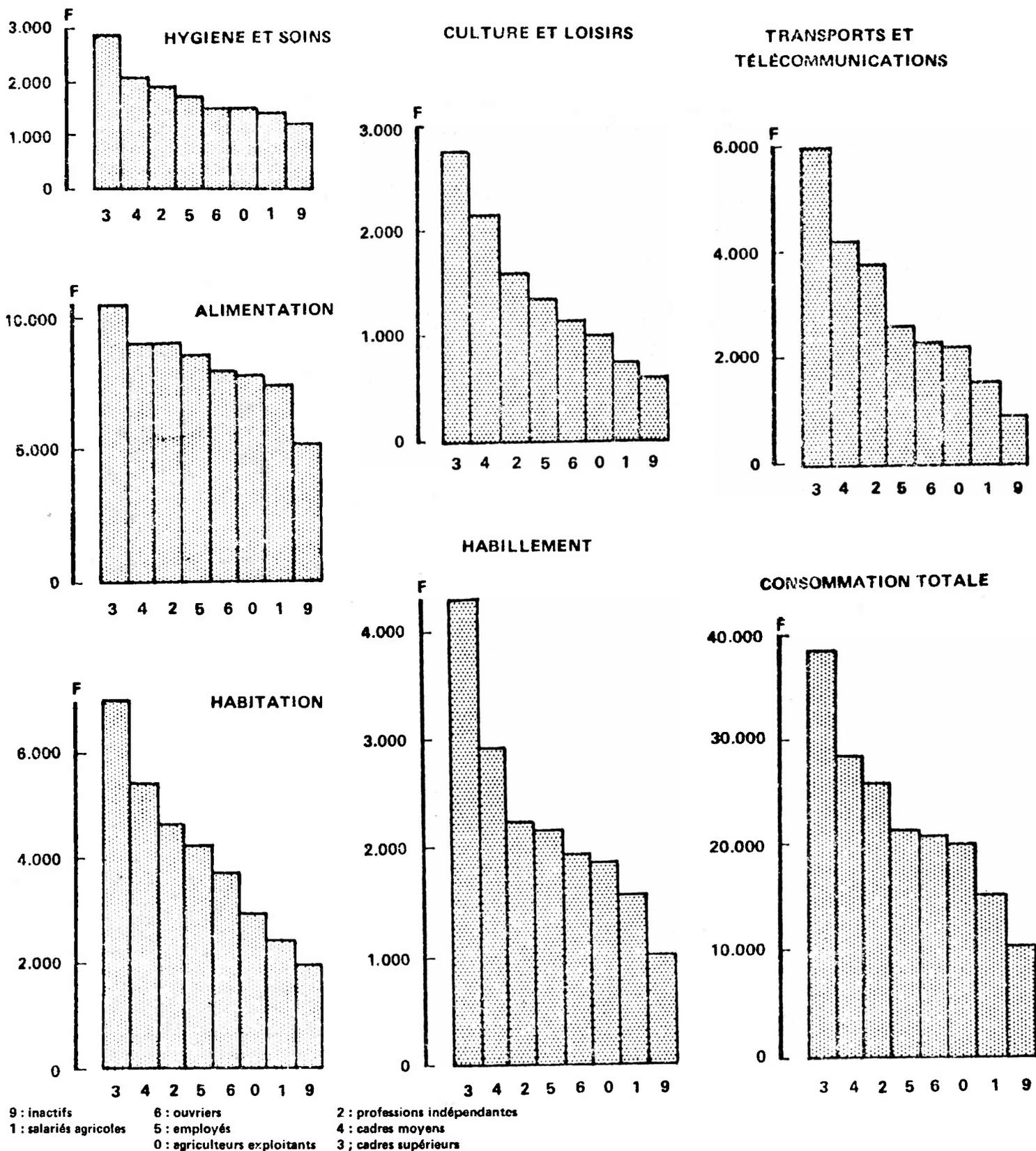
b) Source : Rapport CREDOC n° 4086/1972. "Consommation des ménages et consommation publique divisible 1959-1969" Tableau 10. Les estimations 1985 sont les nôtres.

c) Pour l'essentiel : subventions aux entreprises productrices.

GRAPHIQUE N° 9

Consommation annuelle moyenne par ménage ordinaire en 1969

(Source : Données sociales - Collection M. 24 , p. 68)



GRAPHIQUE N° 10

Evolution des dépenses des groupes sociaux français

(source : L'inégalité des revenus - Le Monde - Dossiers et documents - Avril 1973)

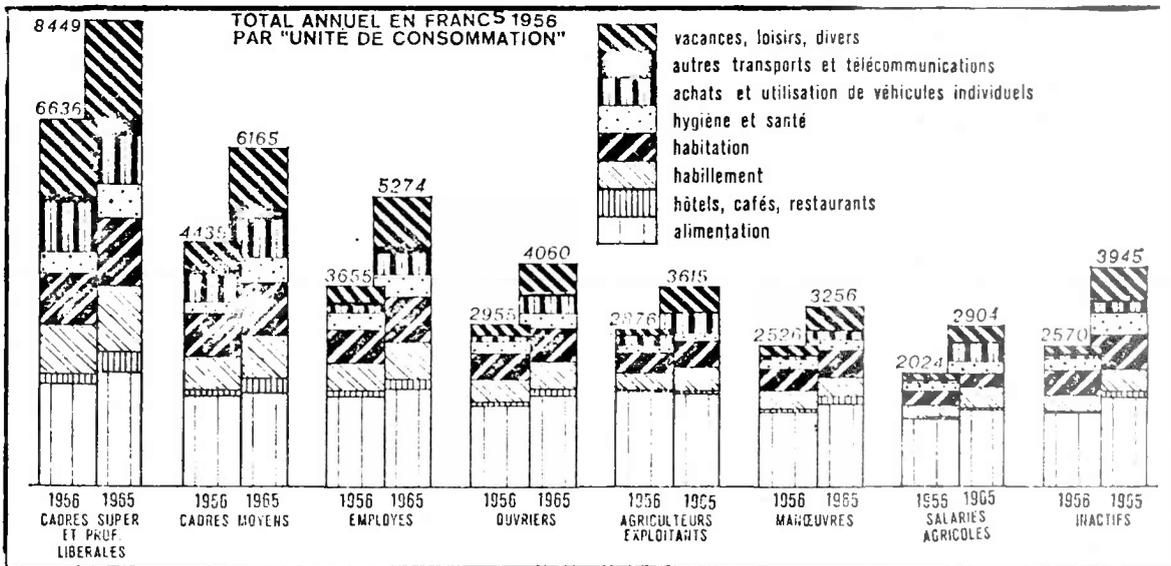


TABLEAU N° 84

Part d'équipement des ménages par catégorie socio-professionnelle

(source : La croissance en France - Le Monde - Dossier et Documents -
 Novembre 1973)

	Auto	Réfrigé- rateur	Machine à laver le linge	Télé- vision	Machine à laver la vaisselle	Congéla- teur
Agriculteurs	76.5	81.1	71.5	70.7	3.1	32.3
Salariés agricoles	47.8	72.3	57	72	0.5	8.7
Patrons de l'industrie et du commerce	79.2	90	77.1	86.6	12.2	11.7
Cadres supérieurs et professions libérales ..	87	97.3	83.1	83.1	25.5	10
Cadres moyens	85.9	94.7	74.9	81.5	7.2	5
Employés	67.7	90.1	66.9	81.1	2.7	3.6
Ouvriers	65.9	88.6	69.6	81.2	0.8	6
Personnels de service	41.7	79.4	45.9	69.8	1.7	3.1
Autres actifs	82.3	92.4	73.4	88.1	3.7	8.5
Non-actifs	30.7	74.1	43.8	68.7	1.1	3.2
Ensemble	61.1	85.2	63.8	77.5	4.4	7.4

TABLEAU N° 85

Ménages équipés pour 100 ménages par groupe socio-professionnel chef de ménage
Avril 1963 ou 1964 et 1965 et Décembre 1967 - 1969 et 1971 (1)

(source : Annuaire I.N.S.E.E. - 1973 - p. 575)

Nature de l'équipement	Date (3)	Ensemble	GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL (4)											Autres regroupements																
			Agriculteurs	Salariés agricoles	Patrons de l'industrie et du commerce	Professions libérales cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnel de service	Autres actifs	Non actifs	Artisans Petits commerçants	Industriels Gros commerçants Professions libérales Cadres supérieurs	Contremaîtres Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés Manœuvres														
																	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	2 sauf 21-26	21-26-3	60-61	6 sauf 60-61
Automobile (5)	Avril 1963	38,5	48,3	26,9	61,5	86,5	69,4	40,1	35,5	19,4	63,7	12,8	63,2	85,1	39,8	30,5														
	Avril 1965	46,3	57,7	31,5	72,8	88,6	71,8	48,9	44,7	25,1	75,6	17,3	70,9	88,0	50,8	33,0														
	Déc. 1967	52,7	69,0	16,6	75,9	88,7	81,5	55,3	54,4	29,9	81,5	22,7	74,5	88,3	61,9	46,5														
	Déc. 1969	55,4	73,5	12,0	81,9	91,8	81,0	59,8	61,7	35,9	83,0	21,1	76,4	91,6	70,1	51,9														
	Déc. 1971	58,3	74,0	52,0	80,2	90,0	85,4	61,8	66,6	31,2	83,8	27,5	79,7	89,5	73,9	58,2														
Télévision	Avril 1963	27,3	12,4	8,8	39,8	44,7	40,1	29,9	31,0	21,5	43,6	18,6	38,2	16,5	35,0	26,4														
	Avril 1965	40,8	21,0	21,7	54,8	60,5	52,9	16,6	15,9	33,1	62,3	28,8	52,3	62,7	50,5	40,7														
	Déc. 1967	58,0	40,1	38,5	69,3	71,6	69,1	65,1	64,1	51,7	75,1	46,5	67,5	73,1	68,0	59,9														
	Déc. 1969	66,4	51,9	52,5	82,9	78,1	74,7	71,3	71,3	61,0	82,2	55,6	77,5	79,7	75,1	67,3														
	Déc. 1971	74,2	64,7	59,7	84,9	78,9	81,4	78,8	79,4	66,1	85,5	65,1	81,4	80,0	82,1	76,0														
Réfrigérateur	Avril 1963	41,3	21,2	16,6	56,1	85,6	72,0	53,1	43,0	31,7	61,7	23,6	53,8	81,9	49,9	31,9														
	Avril 1965	54,0	36,0	32,7	65,8	92,7	77,2	67,6	56,1	46,5	78,4	35,9	62,3	91,5	64,1	47,7														
	Déc. 1967	68,5	59,1	53,7	77,9	93,7	88,5	80,2	72,6	61,3	81,9	50,9	75,9	93,1	79,5	65,1														
	Déc. 1969	76,5	71,2	62,3	90,5	95,7	89,2	83,1	80,5	68,0	91,1	63,0	81,9	95,6	85,3	71,9														
	Déc. 1971	82,8	79,7	71,0	88,1	97,5	94,5	89,7	86,4	73,8	92,9	71,4	87,1	97,5	90,3	81,8														
Machine à laver	Avril 1963	31,2	25,9	20,5	43,9	55,9	42,1	33,7	36,8	17,1	51,5	15,5	42,5	56,4	39,1	31,1														
	Avril 1965	38,5	31,8	30,1	51,9	61,5	49,7	43,2	41,0	20,7	58,7	20,0	50,0	62,1	45,4	42,3														
	Déc. 1967	47,5	19,2	41,9	61,3	71,5	59,8	51,7	51,8	30,8	66,6	29,1	59,3	72,2	51,1	40,1														
	Déc. 1969	53,2	60,1	42,8	72,0	73,9	65,4	54,3	60,5	33,1	73,0	33,1	67,2	74,5	63,9	57,1														
	Déc. 1971	69,1	67,2	52,1	75,0	80,1	74,0	64,6	67,5	41,6	72,5	40,1	75,1	79,6	70,6	63,9														
Aspirateur	Avril 1963	35,1	11,0	1,1	54,6	83,8	69,8	18,9	31,9	21,5	52,5	27,8	52,1	83,5	36,9	26,1														
	Avril 1965	43,3	14,3	8,1	61,4	88,9	76,6	57,5	39,8	28,6	61,5	32,1	58,0	88,1	46,7	32,1														
	Déc. 1967	49,8	21,2	18,8	66,1	90,8	80,7	60,0	47,9	42,1	69,3	37,5	63,1	90,2	57,6	37,5														
	Déc. 1969	51,8	26,6	16,9	72,8	91,3	78,4	65,5	47,5	42,8	69,9	40,1	66,9	90,9	55,7	38,9														
	Déc. 1971	54,9	27,6	16,3	70,2	90,7	81,3	69,1	52,8	43,2	72,6	41,8	68,1	90,3	59,0	45,5														
Electrophone, tourne-disques	Avril 1964	26,1	8,6	9,0	35,2	73,1	52,8	32,6	27,1	22,8	37,8	10,6	31,5	72,0	30,8	23,0														
	Avril 1965	30,5	10,2	8,0	39,7	77,1	63,2	45,0	30,7	21,7	50,0	13,1	35,2	75,9	31,1	26,9														
	Déc. 1967	35,1	15,4	17,8	45,9	79,7	64,1	48,8	37,1	31,0	56,5	15,2	42,7	77,7	42,9	36,8														
	Déc. 1969	37,6	20,1	16,9	52,7	82,1	65,7	47,2	40,5	31,7	61,9	17,0	48,0	80,1	46,1	31,8														
	Déc. 1971	42,4	26,0	19,4	53,0	83,1	74,2	51,9	48,2	40,1	61,7	17,9	51,1	81,6	53,6	42,0														
Nombre de ménages (en millions) (6)	Déc. 1971	16,4	1,1	0,2	1,2	1,0	1,5	1,2	4,5	0,4	0,3	5,0	1,1	1,2	2,1	2,1														

(1) Proportion des ménages, en pour cent, équipés d'au moins un appareil. — (2) On pourra se reporter aux Collections de l'I.N.S.E.E. - Série M, n° 12 - Enquêtes sur les intentions d'achat et les équipements des ménages. — (3) Les résultats d'avril sont obtenus en faisant la moyenne arithmétique des résultats des deux enquêtes de janvier et de juin. Les résultats de décembre sont obtenus en faisant la moyenne arithmétique des résultats des deux enquêtes de novembre et de janvier. — (4) Code des catégories socio-professionnelles (I.N.S.E.E. 1969) (N° des groupes 0 à 9). — (5) Voitures particulières et commerciales, françaises et étrangères, y compris les taxis, mais non compris les véhicules à usage exclusivement professionnel ou mis à la disposition de leurs collaborateurs par certaines sociétés. — (6) Nombre de ménages estimé d'après l'enquête sur les équipements et les intentions d'achat des ménages de décembre 1971.

TABLEAU N° 86

Part des achats à crédit dans l'achat de biens durables selon la catégorie socio-professionnelle en 1969

(source : Consommation n° 4 - 1972 -p. 33)

	Automobiles		Télé- viseurs	Réfri- gérateurs	Machines à laver
	Neuves	Occasion			
Agriculteurs	51	20	37	10	16
Salariés agricoles	69	28	86	44	32
Profession indépendante	45	24	28	10	18
Cadres supérieurs	42	28	21	—	13
Cadres moyens	47	34	40	19	28
Employés	69	43	46	29	37
Ouvriers	61	33	59	33	47
Inactifs	27	24	28	15	19
Ensemble	49	31	43	22	31

4.2. - Quelques consommations spécifiques

Certains postes spécifiques de consommation sont particulièrement intéressants à analyser car les inégalités entre catégories sociales qui les caractérisent traduisent un véritable "sous-développement" des groupes les plus défavorisés : il s'agit essentiellement de la consommation alimentaire des dépenses de santé.

Il nous semble également pertinent d'évoquer les dépenses en matière d'habillement dont les implications semblent moins importantes, mais qui restent, malgré l'expansion économique, assez révélatrices des inégalités qui subsistent entre les différents groupes socio-culturels.

- Les indices retenus

En ce qui concerne l'alimentation, nous étudions d'abord la répartition de cette consommation (domicile et hors domicile) pour faire apparaître quels sont les groupes sociaux qui sont "en retard" par rapport aux tendances actuelles. Nous analysons ensuite le niveau de la consommation alimentaire globale - en valeur - suivant la catégorie socio-professionnelle et l'habitat des ménages; Enfin, plus particulièrement, les différences, en fonction des groupes sociaux, de la valeur de consommation de certains produits alimentaires spécifiques.

Pour les dépenses de santé, nous nous situons d'abord au niveau des dépenses moyennes d'hygiène et de santé par ménage, en fonction de la catégorie socio-professionnelle et de la catégorie d'habitat ; puis nous étudions la répartition de ces dépenses par grands postes (actes de médecins, produits et analyses, soins dentaires) pour déterminer à quel niveau les inégalités restent les plus importantes, en fonction du sexe, de l'âge et surtout de la C.S.P.

Enfin, au niveau de l'habillement, nous étudions la variation des dépenses d'habillement en fonction de quatre grands regroupements des catégories socio-professionnelles.

- Les sources

Pour l'étude de ces quelques consommations particulières, nous utilisons essentiellement la collection M.21 de l'I.N.S.E.E. (Février 1973) qui présente les principaux résultats d'une étude réalisée en 1971 sur les conditions de vie des ménages français.

Dans une moindre mesure, nous nous servons de l'étude "Modes de vie 1985" (par V. SCARDIGLI et P. KENDE - CREDOC 1973) qui fournit d'intéressantes informations sur les tendances globales d'évolution de ces consommations et de leurs contenus.

Enfin, plus accessoirement, nous avons recours aux "Données Sociales 1973" de l'I.N.S.E.E.

- Les inégalités en matière de consommation alimentaire

Le tableau 87 montre que la part, en valeur, de la consommation hors domicile s'accroît et devrait continuer à s'accroître au cours des années à venir. Certes le poste "consommation hors domicile" est quelque peu hétérogène, puisqu'il regroupe également les dépenses d'hôtel (donc de tourisme). Mais il constitue néanmoins un indicateur des tendances globales qui sont dans le sens d'une réduction de la part de l'alimentation consommée dans le foyer: la consommation à l'extérieur apparaît de moins en moins comme "un luxe". Comme le notent V. SCARDIGLI et P. KENDE (Modes de vie 1985, pré-cité) "le développement de la consommation hors domicilepeut introduire un changement non moins important dans les conduites des ménages, en reversant la tendance à se replier sur le logement pour les activités de loisir et vie sociale".

L'analyse de la part effectivement consacrée par les ménages à cette consommation hors domicile (tableau 88) montre que certains groupes sociaux sont encore très loin de ce modèle : il s'agit essentiellement des inactifs, des agriculteurs exploitants et des salariés agricoles ; en revanche, pour les cadres et les employés, la consommation alimentaire à l'extérieur tient déjà une place importante.

Ces différences selon la C.S.P. semblent pouvoir recevoir plusieurs explications. D'une part la différence des modèles culturels entre ruraux et urbains explique en partie la propension des "agricoles" à la consommation dans le cadre du foyer, propension renforcée par la possibilité fréquente d'auto-consommation pour ces catégories; et d'autre part, le faible niveau de ressource des inactifs et des salariés agricoles limite fortement leurs possibilités de consommation à l'extérieur ; enfin l'isolement des inactifs, et leur âge souvent élevé se traduit à la fois par la prégnance des comportements traditionnels et par un faible niveau de vie sociale.

Le tableau 89 fait apparaître la valeur peu élevée de la consommation alimentaire des ménages d'inactifs, d'employés et de salariés agricoles. Mais ce tableau ne tient pas compte de la dimension des ménages. En fait, si l'on divise cette consommation globale par le nombre d'unités de consommation par ménage, les catégories les plus défavorisées sont les suivantes : salariés agricoles et ouvriers.

Le tableau 90 fait apparaître des différences relativement faibles en fonction de la catégorie d'habitat : seule la population rurale non agricole semble vraisemblablement défavorisée au niveau de la consommation alimentaire.

Au-delà de ces inégalités au niveau de la valeur globale de la consommation alimentaire, le contenu - voire la richesse - de cette consommation varie d'une catégorie à l'autre.

Le tableau 91 nous présente la composition en valeur de l'alimentation moyenne des ménages français, les viandes, volailles, oeufs et poissons constituant la part la plus importante (près de 40 % de la consommation alimentaire totale). Au niveau de ces différents types de produits, les inégalités de consommation sont souvent beaucoup plus nettes qu'en ce qui concerne la valeur globale. Alors qu'au niveau de la viande de boeuf (qui constitue un des plus grands postes de dépenses alimentaires), les différences de consommation reflètent la hiérarchie socio-professionnelle (voir graphique 11 : les professions libérales et les industriels en consomment presque 2 fois plus que les salariés agricoles) l'ordre s'inverse au niveau de certaines autres consommations (de substitution ?) comme les pâtes alimentaires, le sucre, ou les vins ordinaires.

Il semble donc que c'est plus au niveau de la structure et du contenu de la consommation alimentaire qu'à celui de sa valeur globale que devrait se situer une analyse approfondie des inégalités dans ce domaine.

- Les inégalités en matière de dépenses, d'hygiène et de santé

Au niveau de l'ensemble des dépenses d'hygiène et de santé (voir tableau 92) les écarts sont très importants entre les différentes catégories de ménage : ainsi les cadres supérieurs dépensent chaque année deux fois et demi plus que les salariés agricoles pour l'hygiène et la santé. Plus largement, ce sont les salariés agricoles, les agriculteurs exploitants, les inactifs ou les ouvriers qui font les dépenses les plus faibles par ménage en ce domaine (mais la position des inactifs s'explique uniquement du fait des faibles dimensions de leurs ménages : le tableau 93, où les dépenses sont évaluées par personne, les fait au contraire apparaître comme de gros consommateurs, ce qui s'explique par le poids important des personnes âgées - retraités - dans la catégorie).

La sous-consommation de certaines catégories socio-professionnelles apparaît dans le tableau 94, extrait d'une enquête sur les soins médicaux réalisée en 1965 - 1966, dans la Région Parisienne, par l'équipe médicale du CREDOC. Certes les dimensions restreintes de l'échantillon et les différences de composition par âge des catégories socio-professionnelles (les retraités ont été regroupés dans leur catégorie d'origine), limite la portée des résultats. Il n'en reste pas moins très net que le taux de consommation médicale des cadres supérieurs, à morbidité - ressentie - égale, est plus de deux fois supérieur à celui des O.S. et manoeuvres, et des artisans et petits commerçants (la variable culturelle jouant apparemment davantage que le statut socio-économique).

Par ailleurs, il semble que l'on puisse distinguer assez nettement au sein du monde ouvrier, les O.S. et manoeuvres des ouvriers qualifiés et contremaîtres, l'écart entre les deux groupes étant plus important qu'entre les ouvriers qualifiés et les cadres supérieurs.

L'analyse par catégorie d'habitat (tableau 95) fait ressortir la faible consommation sanitaire de la population agricole et, à l'opposé, une très forte consommation dans la région parisienne.

D'une étude plus fine des divers types de dépense d'hygiène et de santé, (dépenses de santé proprement dites/ dépenses d'hygiène et de soins personnels/ dépenses de pharmacie : voir tableau 92 ; ou bien actes de médecins/ produits et analyses / séances de soins dentaires : voir tableau 96) ressort que les différences sont plus ou moins accusées en fonction du type de dépenses : ainsi la catégorie socio-professionnelle apparaît-elle beaucoup plus discriminante au niveau de la consommation d'"hygiène et de soins personnels" (le rapport maximum est pratiquement de 1 à 5) qu'à celui des dépenses de santé proprement dites (où l'éventail des consommations ne varie que de 1 à 1 1/2).

Le tableau 96, mesurant la consommation médicale et sanitaire non plus en valeur mais au niveau des actes, produits et analyses fait aussi apparaître le caractère inégalement discriminant de ces divers types de dépenses.

En dehors des phénomènes globaux (surconsommation des classes d'âges jeunes et très âgés) la ventilation par sexe traduit la tendance des femmes à consommer davantage de produits, d'analyses et d'actes de médecins que les hommes, alors qu'au niveau des soins dentaires la tendance est inverse; la ventilation par C.S.P. traduit le caractère très discriminant des séances de soins dentaires (les cadres moyens en subissent 4 fois et demi plus que les salariés agricoles) alors que les différences sont beaucoup moins accusées au niveau des autres types de dépenses (il faut mettre à part les inactifs, catégorie dont l'âge moyen élevé explique le large recours aux dépenses médicales).

Deux tendances ressortent donc globalement de cette analyse de la consommation médicale : d'une part, ce sont souvent les catégories qui connaissent la morbidité la plus forte (voir chapitre démographique) qui consomment le moins de soins médicaux; et d'autre part, si l'on peut noter une certaine tendance à la diminution des différences globales en ce domaine, les écarts restent très importants au niveau de certaines dépenses (soins dentaires, par exemple) qui, malgré leur évidente nécessité, sont parfois considérées comme relativement sophistiquées, et, partant, chères, mal remboursées : ces dépenses sont encore peu accessibles aux catégories sociales modestes.

- Les inégalités en matière de dépenses d'habillement

Sans approfondir l'analyse au niveau de ce type de dépenses, il nous semble intéressant de constater que, malgré la diminution globale de la part du budget des ménages consacrée à ce poste, des différences importantes subsistent en fonction de l'appartenance socio-culturelle.

Le tableau 97 présente une ventilation des dépenses d'habillement par catégories socio-professionnelles regroupées (ce regroupement a été effectué en fonction de critères socio-culturels plus qu'économiques ; les catégories en sont trop larges pour toute analyse détaillée).

Il est néanmoins possible de faire apparaître la sous-consommation, en ce domaine, des ouvriers et personnels de service ; en revanche, les classes citadines moyennes et supérieures (employés, cadres moyens et supérieurs) consacrent, par personne, deux fois plus que les ouvriers à leur habillement.

TABLEAU N° 87

Evolution de la consommation à travers quelques indicateurs

(source : V. SCARDIGLI - Modes de vie 1985 - CREDOC 1973)

	Passé	Situation présente	Vers 1985
	(1950)	(1969)	
1. Consommation à domicile (% du budget total des dépenses des ménages, en prix courants)	48,5	29,0	14 à 16
2. Consommation hors-domicile (cafés, restaurants, cantine) *	54,8	39,7	28 à 29
(% du budget des dépenses des ménages)	6,3	10,7	13 à 14
3. Différenciation sociale : niveau de consommation des cadres moyens, si la catégorie la moins favorisée (ouvriers, ou employés) dépense 100. Y compris alimentation hors-domicile.	(1956) 115	(1969) 120	
4. Déjeuner à domicile (% de travailleurs rentrant déjeuner chez eux)		(1967) 53 %	

* - Y compris les hôtels, ce qui explique la part importante de ce poste : pour les seules dépenses alimentaires, la consommation hors domicile représentait en 1969 : 4,21 % de la consommation totale des ménages, soit 13,36 % de leur consommation alimentaire.

TABLEAU N° 88

Repas et consommations pris hors du domicile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

(source : D'après l'I.N.S.E.E. - Collection M. 21 - Enquêtes sur les conditions de vie des ménages en 1971 - Février 1971)

C.S.P. du chef de ménage	Dépense moyenne hors domicile annuelle par ménage	Part de cette dépense dans la consommation alimentaire totale	Dans la consommation hors domicile	
			Repas pris au restaurant	Repas pris dans une cantine (entreprise ou scolaire)
Agriculteurs exploitants	681	7,26	114	374
Salariés agricoles	831	10,76	224	309
Professions indépendantes	1 392	16,25	832	210
Cadres supérieurs	2 070	21,58	1 204	518
Cadres moyens	1 691	20,55	826	511
Employés	1 341	19,08	577	432
Ouvriers	1 083	13,52	450	357
Inactifs	416	7,61	190	71
ENSEMBLE	1 016	13,77	461	292

TABLEAU N° 89

Consommation moyenne annuelle par ménages de produits alimentaires selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage - d'après les deux enquêtes permanentes de 1971

(source : I.N.S.E.E. - Collection M. 21 - Enquête sur les conditions de vie des ménages en 1971 - Février 1973)

Unité : F

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Enquête sur les conditions de vie	Enquête sur la consom- mation alimentaire
Agriculteurs exploitants.....	9 386	9 474
Salariés agricoles.....	7 722	7 735
Professions indépendantes.....	8 565	8 596
Cadres supérieurs.....	9 594	9 443
Cadres moyens.....	8 229	8 325
Employés.....	7 027	6 974
Ouvriers.....	8 008	8 202
Inactifs.....	5 463	5 505
Ensemble.....	7 380	7 538

TABLEAU N° 90

Consommation moyenne annuelle par ménage de produits alimentaires selon la catégorie d'habitat de résidence, d'après les deux enquêtes permanentes de 1971

(source : I.N.S.E.E. - Collection M. 21 - Enquête sur les conditions de vie des ménages en 1971 - Février 1973)

Unité : F

Catégorie d'habitat	Enquête sur les conditions de vie	Enquête sur la consommation alimentaire
<i>Population agricole</i>	7 711	7 734
Des communes rurales.....	7 757	7 710
Des unités urbaines.....	7 489	7 850
<i>Population non agricole</i>	7 328	7 501
Des communes rurales.....	6 869	7 478
Des villes et agglomérations de moins de 20 000 habitants.....	7 353	7 527(1)
Des villes et agglomérations de 20 000 à moins de 100 000 habitants.....	7 414	7 582(2)
Des villes et agglomérations de 100 000 habitants et plus.	7 361	7 299
De l'agglomération parisienne.	7 637	7 766
Ensemble	7 380	7 538

(1) Résultat se rapportant aux ménages non agricoles résidant dans une ville ou agglomération de moins de 10 000 habitants.

(2) Ville ou agglomération de 10 000 à moins de 100 000 habitants (cf. [1]).

TABLEAU N° 5.

Consommation moyenne annuelle par ménage de produits alimentaires d'après les deux enquêtes permanentes de 1971

(source : I.N.S.E.E. Collection M. 21 - Enquête sur les conditions de vie des ménages en 1971 - Février 1973)

Unité : F

Produits alimentaires	Enquête sur les conditions de vie	Enquête sur la consommation alimentaire
Produits à base de céréales et assimilés.....	745	716
Légumes.....	714	766
Fruits.....	465	490
Viandes, volailles, œufs, poissons.	2 878	2 931
Lait et fromage.....	742	775
Beurre et autres corps gras.....	462	492
Sucre et produits alimentaires divers.....	274	281
Boissons.....	1 100	1 096
Ensemble des produits alimentaires.....	7 380	7 538

GRAPHIQUE N° 11

Inégalités de consommation alimentaire selon la catégorie socio-professionnelle

(source : Le Monde - Dossiers et documents - La croissance en France n° 5 - Novembre 1973)

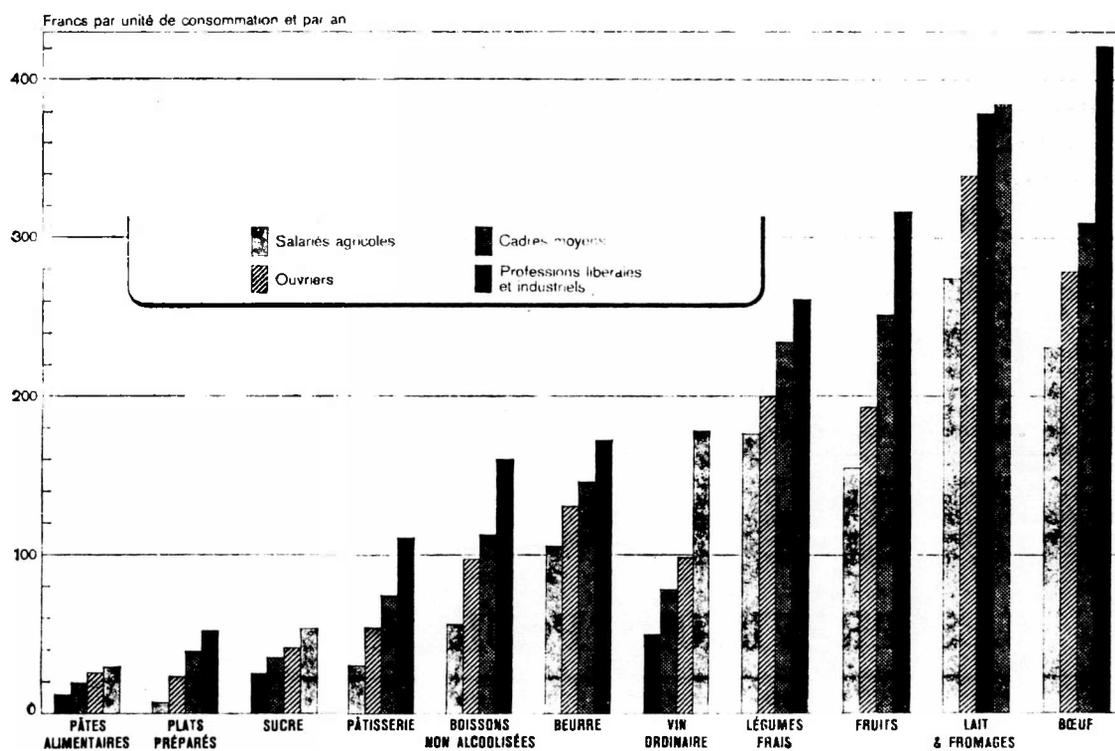


TABLEAU N° 92

Dépenses moyennes d'hygiène et santé selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

(source : I.N.S.E.E. - Collection M. 21 - Enquête sur les conditions de vie des ménages en 1971 - Février 1973)

Unité : F

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Hygiène et soins personnels	Santé	Dont : pharmacie	Ensemble hygiène, santé	Consommation moyenne annuelle par ménage
Agriculteurs exploitants.....	225	1 300	657	1 525	22 519
Salariés agricoles.....	187	1 029	562	1 216	18 019
Professions indépendantes.....	433	1 324	643	1 757	27 811
Cadres supérieurs.....	882	1 933	818	2 815	42 959
Cadres moyens.....	605	1 672	796	2 277	30 894
Employés.....	569	1 264	583	1 833	24 053
Ouvriers.....	375	1 355	560	1 730	22 852
Inactifs.....	280	1 415	847	1 695	14 285
Ensemble.....	405	1 418	702	1 823	22 527

TABLEAU N° 93

Dépenses moyennes de santé par personne et par an, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

(source : I.N.S.E.E. - Collection M. 21 - Enquête sur les conditions de vie des ménages en 1971 - Février 1973)

Unité : F

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Ensemble	Dont : Pharmacie
Agriculteurs exploitants.	324	164
Salariés agricoles.....	261	143
Professions indépendantes.....	424	206
Cadres supérieurs.....	551	233
Cadres moyens.....	485	231
Employés.....	442	204
Ouvriers.....	372	154
Inactifs.....	708	424
Ensemble.....	468	232

TABLEAU N° 94

Morbidité ressentie et consommation médicale selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

(source : Résultat de l'enquête sur les soins médicaux - 1965/1966 - présenté dans "un indicateur de morbidité ", par A. et A. MIZRAHI et G. ROSCH , - CONSOMMATION n° 3 - 1973)

C.S.C.	Nombre de personnes dans l'échantillon	Morbidité moyenne	Écart moyen	Consommation (en francs observée (en francs par personne en 6 mois)	Consommation théorique	Taux de consommation à morbidité égale
O.S. et manœuvres ...	170	1,82	0,07	148,90	242,50	61,4
Ouvriers qualifiés et contremaîtres	275	1,68	0,09	240,19	222,15	108,1
Employés de bureau et employés de commerce	90	2,08	0,04	285,46	229,16	124,6
Cadres moyens	162	1,54	0,02	205,60	209,08	98,3
Cadres supérieurs	118	1,42	- 0,17	234,47	165,93	141,3
Artisans et petits commerçants	94	1,96	- 0,10	126,47	209,35	60,4
Autres professions ...	153	-	-	-	-	-
Ensemble de la population.....	1 062	1,70	0	217,63	217,63	100,0

TABLEAU N° 95

Dépenses moyennes de santé par ménage et par an, selon la catégorie d'habitat de résidence

(source : I.N.S.E.E. - Collection M. 21 - Enquête sur les conditions de vie des ménages en 1971 - Février 1973)

Unité : F

Catégorie d'habitat de résidence	Ensemble	Dont : Pharmacie
<i>Population agricole.....</i>	1 202	645
<i>Population non agricole.....</i>	1 452	711
Des communes rurales.....	1 462	685
Des villes et agglomérations de moins de 20 000 habitants.	1 362	717
Des villes et agglomérations de 20 000 à moins de 100 000 habitants.....	1 345	705
Des villes et agglomérations de 100 000 habitants et plus...	1 344	677
De l'agglomération parisienne.	1 722	731
Ensemble	1 418	702

TABLEAU N° 96

Nombre moyen d'actes de médecin, de produits et analyses, de séances de soins dentaires - Année 1962

(source : Données sociales - Collection M. 24 , p. 136)

I selon le sexe et l'âge										
	Moins de 2 ans	2 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 et plus
Actes de médecin										
Hommes	709	295	296	247	223	321	323	511	570	377
Femmes	571	305	215	342	281	400	391	511	589	449
Produits et analyses										
Hommes	2 233	850	479	437	633	820	1 091	1 533	1 392	1 410
Femmes	1 340	783	637	839	1 274	1 107	1 402	2 083	1 827	2 006
Séances de soins dentaires										
Hommes	—	71	219	367	187	126	128	113	88	14
Femmes	—	143	240	461	303	209	119	124	132	—
II selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage										
Agriculteurs exploitants	Salariés agricoles	Patrons de l'industrie et du commerce	Professions libérales Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnels de service	Autres catégories	Inactifs	
Actes de médecin										
241	196	342	402	443	376	348	395	456	4 422	
Produits et analyses										
516	709	849	852	1 110	1 160	1 034	1 416	1 053	1 536	
Séances de soins dentaires										
108	85	242	301	391	314	157	125	386	104	
III selon le nombre de personnes du ménage										
1	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus		
Actes de médecin										
558	409	378	332	295	331	295	371	118		
Produits et analyses										
1 946	1 479	1 043	925	815	743	559	881	330		
Séances de soins dentaires										
140	198	180	221	174	201	68	260	55		

TABLEAU N° 97

Dépenses d'habillement par catégorie socio-professionnelle

(source : V. SCARDIGLI - Modes de vie 1985 - CREDOC 1973)

Catégorie socio-professionnelle	Dépense ann.moyenne p.pers.				Coefficient budgétaire				Elasticité-revenu instantané			
	o1	o3	o4	o5	o1	o3	o4	o5	o1	o3	o4	o5
Classe I	389,30	250,2	119,30	14,10	9,85	6,26	3,10	0,38	0,59	0,61	0,50	0,73
Classe II	643,70	421,50	179,40	33,70	10,77	7,05	3,00	0,60	0,57	0,56	0,57	1,06
Classe III	387,20	240,70	124,70	12,60	10,95	6,84	3,54	0,38	0,62	0,68	0,57	0,83
Classe IV	317,10	196,70	103,20	15,30	8,80	5,25	3,05	0,47	0,87	0,99	0,63	1,20

Classe I : agriculteurs, salariés agricoles, patrons de l'industrie et du commerce, professions libérales.

Classe II : Cadres supérieurs, cadres moyens, employés "autres catégories"

Classe III : Ouvriers et personnel de service

Classe IV : Inactifs

o1 : Ensemble de l'habillement (sauf chaussures)
o3 : Vêtements principaux
o4 : Lingerie, bonneterie
o5 : Accessoires du vêtement

source : PLANQUIER et DAVID - Etudes et conjonctures - Paris - Mars 1969.

4.3. - Le patrimoine

La perpétuation des inégalités en matière de revenus se traduit au niveau des patrimoines.

Le tableau 98 fait apparaître l'étroite relation entre niveau de revenu et valeur du patrimoine.

En 1966, 20 % des Français ne possédaient pratiquement aucun patrimoine; en revanche, une petite minorité de privilégiés (moins de 5 %) disposaient de près de 40 % du patrimoine des Français. L'inégalité en ce domaine est beaucoup plus accusée encore qu'elle ne l'est au niveau des revenus (les 10 % les plus favorisés jouissent de 27 % du montant total des revenus).

Cette accentuation des inégalités économiques au niveau du patrimoine apparaît assez nettement à travers le graphique 12 qui analyse les disparités par catégories socio-professionnelles. Seuls les inactifs semblent un peu moins défavorisés au niveau du patrimoine, puisqu'il s'agit souvent de retraités qui ont eu au cours de leur existence la possibilité d'accumuler un certain patrimoine, susceptible, dans une certaine mesure, de pallier leur insuffisance en matière de revenus.

Les écarts sont encore plus forts, en réalité. Si l'on analyse la composition du patrimoine, on s'aperçoit en effet que les ménages aisés parviennent à se prémunir efficacement contre l'inflation, puisqu'une forte partie de leur patrimoine est composé de biens immobiliers, les ménages plus modestes n'ont le plus souvent que des biens d'équipement du logement (frigidaires, meubles..) ou des liquidités monétaires (voir tableau 99).

TABLEAU N° 98

Distribution du revenu et patrimoine en 1966

(source : BABEAU cité dans G. HATCHUEL - Le mécanisme et les résultats de la redistribution des revenus en France - Faculté de Nanterre - 1972)

Tranche de revenu global (annuel)	Effectif dans chaque tranche, en %	Distribution de la masse totale du revenu	Valeur du patrimoine	Effectif ds chaque tranche en %	Distribution du montant total du patrimoine
Moins de 3.000 F	7,17	0,93	0	19,73	0
de 3.000 à 6.000 F	12,95	3,58	de 0 à 20.000 F	27,87	1,7
de 6.000 à 10.000 F	14,60	7,25	de 20.000 à 30.000 F	9,04	2,5
de 10.000 à 15.000 F	22,47	17,39	de 30.000 à 50.000 F	12,90	8,2
de 15.000 à 20.000 F	16,83	18,06	de 50.000 à 100.000 F	14,83	20,0
de 20.000 à 30.000 F	15,74	23,51	de 100.000 à 200.000 F	11,16	29,1
de 30.000 à 50.000 F	7,58	17,4	de 200.000 à 500.000 F	3,66	20,3
de 50.000 à 75.000 F	1,97	7,17	de 500.000 à 1.000.000 F	0,68	8,2
de 75.000 à 100.000 F	0,37	1,9	de 1.000.000 à 1.500.000 F	0,08	1,7
Plus de 100.000 F	0,32	2,81	plus de 1.500.000 F	0,05	8,3
	100	100		100	100

GRAPHIQUE N° 12

Disparités de revenu et de patrimoine par catégories socio-professionnelles

(source : Les disparités de patrimoine - Economie et Statistique n° 42 - Février 1973)

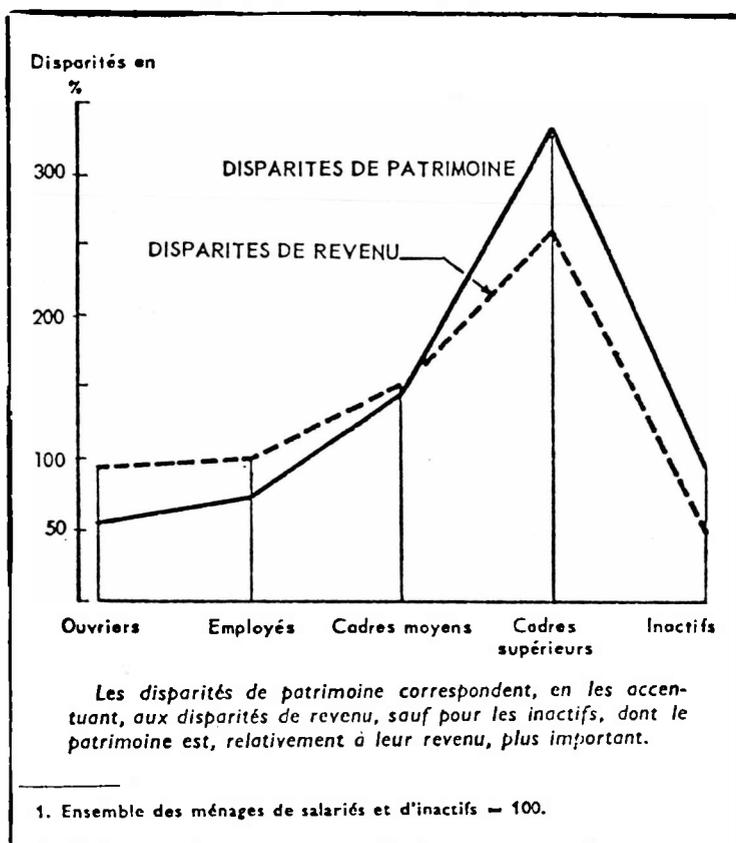


TABLEAU N° 99

Structure du patrimoine selon le niveau de fortune et selon la C.S.P.

(source : CREP - cité par V. SCARDIGLI dans "Société Française et conflits sociaux" - CREDOC - 1973)

A - Structure du patrimoine (avant endettement) selon son niveau

Composantes du Niveau de fortune (en francs)	Patrimoine immobilier	Dont logement principal	Biens durables	Porte-feuille	Or et objets divers	Epargne liquide et bons	Disponibilités monétaires	Total
Moins de 10 000.	-	-	55	9	2	19	15	100
de 10 000 à 50 000	2	É	80	1	1	8	8	100
de 50 000 à 100 000	15	8	60	5	3	10	7	100
de 100 000 à 200 000	47	34	32	6	1	9	5	100
de 200 000 à 500 000	58	34	18	13	2	6	3	100
de 500 000 à 700 000	62	31	13	16	2	4	3	100
de 700 000 à 1 000 000	63	25	8	19	1	5	4	100
Plus de 1 000 000	51	13	4	32	5	4	4	100

Source : C.R.E.P., 1971

B - A la fin de l'année 1970, la structure du patrimoine par C.S.P. était (1)

Composantes du patrimoine Catégories socio-professionnelles	Patrimoine immobilier	Biens durables	Porte-feuille	Or et objets divers	Epargne liquide	Disponibilités monétaires	Total	Logement principal patrimoine total
1. Agriculteurs et petits commerçants	65	10	10	5	7	3	100	15
2. Gros industriels et gros commerçants	53	6	32	3	2	4	100	17
3. Professions libérales	52	8	22	7	7	4	100	18
4. Cadres supérieurs	57	17	14	2	5	5	100	26
5. Cadres moyens	52	26	10	3	6	3	100	33
6. Employés	43	38	5	3	8	3	100	32
7. Ouvriers, personnel de service, salariés agric.	40	46	3	1	6	4	100	31
8. Autres actifs	40	44	4	1	5	6	100	16
9. Inactifs, retraités	48	11	29	3	6	3	100	22
10. Non déclarés	51	24	12	1	7	5	100	29

Source : C.R.E.P.

(1) Les résultats sont extraits d'une enquête permanente effectuée par le C.R.E.P. sur un échantillon non représentatif de la population nationale, mais avec sur-représentation des tranches de revenus élevées dans chaque C.S.P. afin de mieux mettre en évidence les comportements patrimoniaux.

x

x x

Ce rapide survol des inégalités en matière économique fait également ressortir un certain nombre de phénomènes de cumuls qui accroissent les écarts de situation entre les catégories moyennes ou supérieures et les plus défavorisées.

Globalement, il faut souligner que ce sont les emplois les plus pénibles et les moins valorisés (travailleurs manuels non qualifiés, personnels de services) qui sont les moins bien rémunérés. Cette insuffisance des rémunérations s'amplifie au niveau des revenus des ménages par les charges familiales plus lourdes des catégories modestes et les difficultés qu'éprouvent les femmes de ces milieux à trouver et à exercer une activité "normalement" payée.

L'inégalité frappe souvent plus lourdement encore ceux qui n'exercent pas directement une activité productive (retraités, par exemple).

L'insuffisance des revenus se traduit au niveau de la consommation globale, qui reste largement inégale en fonction de l'appartenance socio-professionnelle, et de certaines consommations spécifiques (dépenses d'alimentation, de santé, de culture) dont le faible niveau ne facilite pas la promotion des ménages les plus pauvres. Elle se traduit plus encore au niveau de la constitution des patrimoines, qui sont très inégalement répartis, et qui accentuent, par la voie de l'accumulation et de l'héritage, les disparités entre les groupes sociaux.

C H A P I T R E I I I

LES INEGALITES DANS LE DOMAINE SOCIO-CULTUREL

C H A P I T R E I I I

LES INEGALITES DANS LE DOMAINE SOCIO-CULTUREL

INTRODUCTION

Après avoir analysé les inégalités qui affectent les individus et les ménages dans leur vie "biologique" et familiale, et celles qui se situent au niveau de leur activité professionnelle et des fruits qu'ils en tirent, nous étudions dans ce chapitre ce qui les discrimine dans les relations qu'ils entretiennent avec le système socio-culturel.

Ce troisième domaine peut sembler assez largement hétérogène. La vie sociale présente en effet de multiples aspects dont beaucoup ont déjà été abordés puisque la vie familiale ou les rapports à l'économie sont souvent sources d'inégalités sociales au sens très large. Mais malgré l'importance croissante des préoccupations concernant le bien-être et le progrès social, on doit bien observer que la vie sociale et culturelle n'est pas considérée comme une notion centrale dans la plupart des analyses sur les inégalités et les populations défavorisées : le social n'apparaît que comme un "accessoire" de l'économique, dont il découle ou dont - par le biais des "politiques sociales", des "travailleurs sociaux", etc.- il doit tempérer les conséquences les plus injustes. J.M. ALBERTINI rend compte de cette perception lorsqu'il écrit (1) "le social n'est que l'Armée du Salut de l'économie".

(1) - Source : J.M. ALBERTINI " La pauvreté dans les pays riches " Economie et HUMANISME - Mai/Juin 1967

Le caractère résiduel des notions de social ou de culturel s'explique en grande partie par le fait qu'elles ne se prêtent pas aux mêmes calculs en termes de coûts et de rentabilité que l'économique, et qu'elles ne sont pas directement intéressées par les accroissements de productivité ; enfin, il est souvent très difficile dans ces domaines de fixer des normes ou des finalités vers lesquelles devraient tendre les efforts de la collectivité.

Au sein du domaine inévitablement hétérogène de la vie sociale et des rapports avec la culture dominante, les différentes dimensions que nous avons retenues pour cette analyse des inégalités correspondent d'une part aux inégalités d'accès des individus à un certain nombre de moyens de participer à la vie sociale et culturelle (par l'éducation ou l'utilisation des équipements collectifs, par exemple) ; d'autre part aux résultats ou répercussions plus larges de ces inégalités d'accès au niveau du mode de vie, de la mobilité sociale, en y incluant les répercussions négatives (phénomènes d'inadaptation).

Les principales sources d'information

Les principales sources statistiques sur lesquelles nous fondons notre analyse des inégalités dans le domaine socio-culturel sont les suivantes :

- les publications de l'I.N.S.E.E. dans leur ensemble
- certaines des études du CREDOC, en particulier celles qui concernent le logement, les équipements collectifs et les dépenses culturelles ou de loisirs
- les statistiques du Ministère des Affaires Sociales
- sur les problèmes d'éducation, l'ouvrage de BAUDELLOT et ESTABLET, "L'Ecole capitaliste en France", MASPERO 1971, certains numéros de la Revue "L'Ecole et la Nation", et les publications de l'I.N.E.D.
- sur les accidents et la délinquance, les statistiques du Ministère de la Justice
- en ce qui concerne plus spécialement les problèmes de déviance et de délinquance un article de J.C. CHAMBOREDON sur la délinquance juvénile, paru dans la Revue de Sociologie de Juillet - Septembre 1971
- et sur la participation à la vie syndicale, l'ouvrage de Messieurs ADAM, BON et CAPDEVIELLE "L'ouvrier Français en 1970" - ARMAND COLIN 1970.

Une analyse plus approfondie des différents thèmes traités dans ce chapitre impliquerait vraisemblablement l'étude d'autres sources d'information parmi lesquelles il convient en particulier de citer :

- sur l'éducation, les ouvrages de BOURDIEU et PASSERON, "La reproduction" et "les héritiers" (Edition de Minuit)
- sur les modes de vie, l'information, et la participation à la vie publique, un grand nombre d'enquêtes effectuées par les différents instituts de sondages (SOFRES et IFOP, en particulier), et les documents publiés régulièrement par le Centre d'Etudes des Supports de Publicité

- sur les problèmes d'inadaptation sociale, le mémoire de Dominique VERNIER "Economie et marginalité : problème et fonction de l'inadaptation sociale " Université de PARIS I - 1974

Les principales dimensions d'analyses

En ce qui concerne la participation au système socio-culturel, notre analyse se situera sur deux plans :

- celui de l'éducation
- et celui de la participation à la vie collective (sur le plan syndical et politique, sur celui de l'information, et sur celui de la participation à l'évolution des normes et des valeurs en ce qui concerne l'accès aux équipements collectifs)

Pour ce qui est des conséquences de cette inégale participation au système social global, nous étudierons :

- certaines inégalités sociales au niveau de mode de vie (logement et loisirs)
- l'inégale répartition des phénomènes d'inadaptation sociale (en particulier de la délinquance)
- et la mobilité des individus appartenant à différents groupes socio-culturels

I - L'EDUCATION

Les inégalités en matière d'accès au système d'enseignement et de niveau d'éducation ne reflètent qu'un aspect des inégalités culturelles.

Elles sont en effet, le plus souvent, amplifiées par des inégalités dans "l'environnement culturel " dont bénéficient les enfants des différents groupes sociaux, et par l'inégal accès à certains équipements culturels. Nous retrouverons ces aspects au niveau de l'analyse différentielle des comportements de loisirs, et à celui de l'accès aux équipements collectifs.

- Les indices retenus

Les inégalités des Français devant le système éducatif peuvent être mesurées de plusieurs façons : la durée des études n'est pas la même pour tout le monde - ce qui se traduit par une part particulièrement faible de certaines couches sociales dans l'enseignement secondaire, à fortiori supérieur; certaines filières d'enseignement sont essentiellement l'apanage des classes moyennes et supérieures, alors que d'autres semblent réservées aux catégories défavorisées ; corrélativement, le "niveau de fin d'études" - qui se

traduit directement par les emplois occupés - est, en moyenne, très dépendant de l'appartenance sociale ; enfin dans le cadre d'une même filière d'enseignement, ce sont souvent ceux qui proviennent des milieux socio-économiques les plus défavorisés qui ont le plus de difficultés à suivre les études, et qui, par conséquent, ont le plus tendance à prendre du retard.

Par les différents indices retenus, nous essaierons de rendre compte de cette pluralité d'approches.

Nous présenterons d'abord, après une appréciation globale de l'importance des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation de la moyenne des Français, la part des différentes catégories socio-professionnelles dans ces effectifs que ce soit en "pénétration" (proportion de jeunes scolarisés dans les diverses C.S.P.) ou en composition (proportion de jeune parvenant de telle ou telle C.S.P. dans l'ensemble des élèves ou des étudiants).

Puis, en fonction du poids qu'ils représentent à l'intérieur des différentes filières d'enseignement, nous estimerons dans quelle mesure certaines de ces filières semblent réservées à certains groupes sociaux, et quelle est la traduction - au niveau des premiers emplois occupés (donc des salaires) - de cette inégalité d'accès aux différents cycles.

En troisième lieu, nous étudierons la répartition des Français selon le niveau d'études - ou "de diplôme" - dans les différentes catégories socio-professionnelles, et nous essaierons de déterminer par ce biais l'importance du niveau scolaire ou universitaire dans l'accès à certaines catégories professionnelles. Enfin, nous présenterons certains indices susceptibles de nous aider à mesurer l'influence de l'origine sociale sur le déroulement des études (réussites, échecs, retards, mesure du "quotient intellectuel" des enfants ? dans les différentes catégories sociales). Des conséquences plus globales de ces observations seront présentées plus loin, dans le paragraphe consacré à la mobilité sociale.

- Les sources

Ce sont principalement : les documents globaux de l'I.N.S.E.E. (annuaire **statistique** et données sociales) ; l'ouvrage de BAUDELLOT et ESTABLET. Parmi les autres sources I.N.S.E.E., il faut citer deux numéros d'ECONOMIE et STATISTIQUES, intéressants en ce qui concerne le niveau d'études : le n° 9 (Février 1970) pour les informations sur "la population active suivant le niveau de diplôme", le n° 42 (Février 1973) pour un article sur "Les cadres et leurs diplômes".

Nous avons également utilisé, sur le problème des différentes filières d'aménagement un numéro (183, Novembre 1969) de la revue "l'École et la Nation", et un numéro de POPULATION (Mars/Avril 1972) pour une étude de BASTIDE, ROSET et CAZENAVE sur "La formation ou le devenir professionnel d'une promotion de jeunes après des études courtes".

Il convient enfin de citer, au sujet des différences de quotient intellectuel entre les catégories sociales, une étude de l'I.N.E.D. - I.N.O.P. de 1973 sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire, études dont quelques uns des principaux résultats sont présentés dans le n° 60 (Juillet 1973) de Populations et Sociétés.

1.1. - Durée et niveau global de la scolarisation

Le tableau 100 nous donne une idée du volume des effectifs scolaires et universitaires au cours des dernières années. En 1969 - 1970, plus de 12 millions d'enfants, d'adolescents, voire d'adultes, étudiaient dans le cadre de l'enseignement public et privé. Les effectifs varient encore fortement selon le niveau d'enseignement: pour cette même année, alors que plus de 5 millions d'enfants étaient scolarisés dans les classes pré-scolaires, élémentaires ou spéciales, on ne comptait que 727 000 étudiants.

Notons toutefois, que, de 1966 à 1971, la part des effectifs de l'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur s'est accrue notablement par rapport à ceux de l'enseignement élémentaire (pour lequel le nombre des enfants scolarisés a même décru). Durant cette période, le nombre des étudiants d'université a augmenté de 42 %.

A travers ces chiffres, il apparaît donc assez nettement que l'accès aux enseignements secondaires et supérieurs est ouvert à de plus larges couches de la population.

Le graphique 13 traduit ce développement relativement régulier de la scolarisation, avec de nettes montées lorsque la durée de la scolarité obligatoire augmente. Cependant, comme le font remarquer BAUDELOT et ESTABLET, l'allongement de la fin de la scolarité obligatoire n'influe apparemment pas sur la proportion de ceux qui quittent l'école à la fin de cette scolarité (environ 25 %) ; d'autre part et surtout, malgré l'évolution, les écarts de scolarisation entre les différentes classes d'âge restent pratiquement les mêmes.

Le taux de scolarisation des jeunes âgés de 16 à 18 ans n'est pas le même selon leur origine sociale (voir tableau 101). Certes, la progression constatée a largement bénéficié à toutes les catégories, entre 1954 et 1968, mais les écarts restent très importants : pour certaines catégories, plus de la moitié des enfants âgés de 16 à 18 ans ont déjà quitté l'école : c'est le cas pour les salariés agricoles (ou l'on trouve 70 % de non scolarisés à ces âges !) des ouvriers (64,6 %) et des agriculteurs exploitants (61,2 %) dont la position relative s'est pourtant nettement améliorée, en particulier par rapport aux ouvriers.

Cette inégalité de scolarisation se traduit dans la composition par origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire (voir tableau 102). La part des professions libérales et celle des cadres est particulièrement forte au niveau de la seconde (ces catégories représentaient, pour l'année 1967 - 1968, 28,2 % des effectifs scolarisés en seconde, alors qu'elles ne concernaient, à cette époque, que 15 % de la population active).

Le phénomène est inverse en ce qui concerne les ouvriers, agriculteurs (exploitants ou salariés), personnels de service. En revanche, les enfants d'ouvriers constituent la majorité des élèves de 1ère année de C.A.P., cycle qui, débouchant sur l'acquisition rapide d'un diplôme leur permettant un accès précoce au monde du travail, à un niveau de qualification relativement peu élevé, leur semble particulièrement destiné.

Toujours pour l'année 1967 - 1968, le tableau 103 nous présente l'origine sociale des étudiants des universités : à ce niveau d'enseignement, la sur-représentation des catégories privilégiées est encore plus flagrante: près de la moitié (48,2 %) des étudiants provient d'une minorité (15 %) de couches socio-professionnelles privilégiées (professions libérales) alors qu'ouvriers, salariés agricoles et personnels de service, qui, dans une hypothèse égalitaire, devraient constituer 46 % des effectifs étudiants n'en forment que 11,7 %.

A ce stade de notre recherche, il ne semble pas utile d'insister davantage sur le caractère extrêmement sélectif de l'enseignement supérieur qui, malgré une évolution sensible au cours des dernières années, reste très net, et assez largement reconnu.

TABLEAU N° 100

Effectifs scolaires et universitaires - Années scolaires 1966 - 1967 à 1970-1971

(source : Annuaire I.N.S.E.E. 1973 - p. 83)

Unité : millier.

ENSEIGNEMENT	1966-1967			1967-1968			1968-1969			1969-1970			1970-1971		
	Public	Privé	ENSEMBLE	Public	Privé	ENSEMBLE	Public	Privé	ENSEMBLE	Public	Privé	ENSEMBLE	Public	Privé	ENSEMBLE
ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE	1.600	285	1.885	1.688	302	1.990	1.727	313	2.040	1.794	322	2.116	1.891	323	2.213
ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET SPECIAL															
Classes élémentaires	4.140	713	4.853	4.139	694	4.833	4.114	679	4.793	4.109	676	4.785	4.127	672	4.799
Classes de fin d'études	513	69	582	450	53	503	334	36	370	213	22	235	126	14	141
Enseignement spécial	125	16	141	143	17	160	161	22	183	174	24	198	182	25	206
TOTAL	4.778	798	5.576	4.732	764	5.496	4.609	737	5.346	4.496	722	5.218	4.436	712	5.147
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE															
1 ^{er} CYCLE															
Lycées	545	241	786	540	250	790	538	271	809	526	285	811	478	295	773
C.E.S.	331	///	331	514	///	514	758	///	758	994	///	994	1.235	-	1.235
C.E.G.	667	192	859	634	202	836	615	208	823	599	215	814	546(3)	217	763
TOTAL 1 ^{er} CYCLE	1.543	433	1.976	1.488	452	1.940	1.911	479	2.390	2.119	590	2.709	2.259(3)	512	2.771
2 ^{ème} CYCLE															
Professionnel court															
C.E.T.	341	169	510	378	166	544	418	179	595	432r	172	604r	438	169	607
Lycées, C.E.G., C.E.S.	64	2	66	61	2	63	68	5	73	57	4	61	47(3)	4	51
Long															
Préparation bacc. A. B.	412	146	558	471	158	629	458	154	612	493r	164r	657r	516	173	689
C. D. E.															
Préparation bacc. de technicien et brevet de technicien	172	34	206	108	22	130	107	22	129	118r	23r	141	126	25	151
TOTAL 2 ^{ème} CYCLE	889	351	1.240	1.018	348	1.366	1.048	340	1.408	1.100r	263	1.363r	1.127(3)	271	1.408(3)
TOTAL	2.532	784	3.316	2.706	800	3.506	2.960	839	3.799	3.219r	863	4.082r	3.386(3)	883	4.269(3)
ECOLES NORMALES D'INSTITUTEURS	31	///	31	30	///	30	28	///	28	31	///	31	27	///	27
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR															
Classes supérieures (1)	46	12	58	47	16	63	50	10	60	50	9	59	51	11	62
Universités	459	///	459	508	///	508	598r	///	598r	619r	///	619r	651	///	651
Grandes Ecoles (2)	*	*	*	48	12	60	57	12	69	57r	11r	67r
ENSEMBLE	*	*	*	9.759	1.834	11.633	10.029r	1.911	11.940r	10.266r	1.927r	12.193r

GRAPHIQUE N° 13

Taux de scolarisation par âge de 13 à 21 ans

(source : BAUDELLOT - ESTABLET - l'école capitaliste en France - Ed. MASPERO -1971)

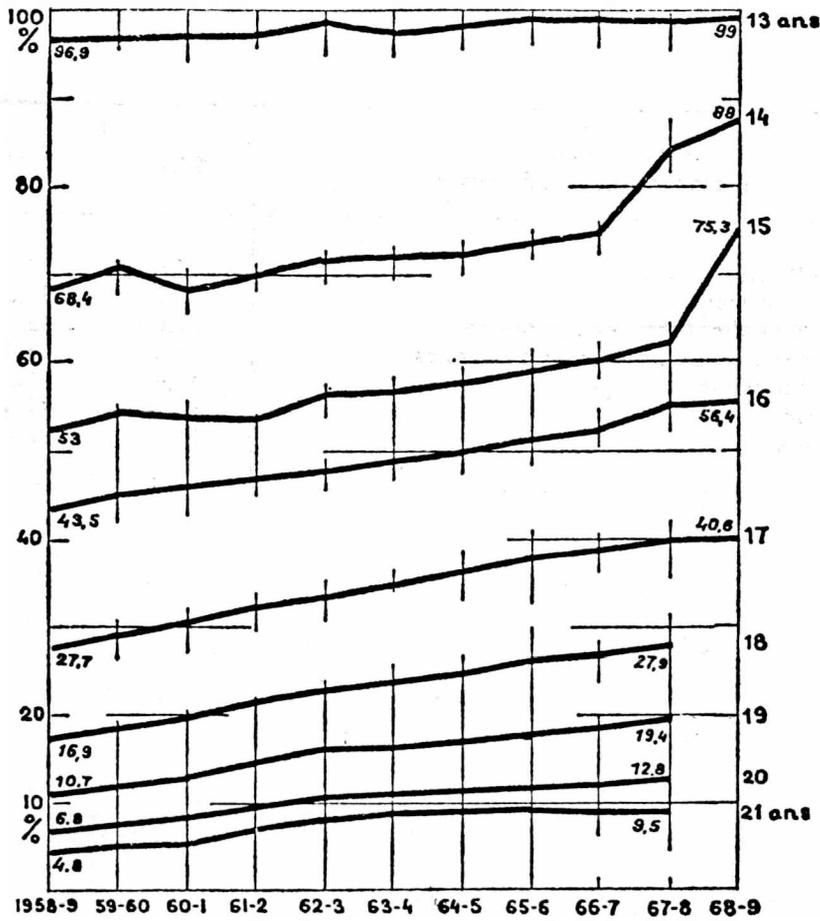


TABLEAU N° 101

Taux de scolarisation des jeunes gens âgés de 16 à 18 ans selon la profession du père aux époques de recensement

(source : I.N.S.E.E. - Données sociales - Collection M. 24 - 1973 - p. 105)

Code	Profession du père (nomenclature en 34 postes)	En %		
		1954	1962	1968
0	Agriculteurs exploitants	7,5	22,5	38,8
1	Salariés agricoles	6,0	23,3	29,7
2	Patrons de l'industrie et commerce	30,0	45,0	51,7
3	Cadres supérieurs, professions libérales	59,3	87,0	90,0
4	Cadres moyens	42,6	71,0	74,6
5	Employés	34,9	47,0	54,3
6 + 7	Ouvriers	16,3	26,1	35,4

TABLEAU N° 102

Origine sociale des élèves

(source : I.N.S.E.E. - Données sociales - Collection M. 24 - p. 105)

Profession des parents	Enseignement secondaire		
	Niveau 4 ^e	1 ^{re} année de C.A.P. 3 ans	Niveau seconde
Agriculteurs exploitants	7,9	6,0	7,3
Salariés agricoles	2,8	3,2	1,9
Patrons de l'industrie et commerce	10,5	6,7	12,1
Professions libérales et cadres supérieurs	10,4	1,6	13,6
Cadres moyens	11,6	5,4	14,6
Employés	11,1	8,5	12,4
Ouvriers	35,1	54,0	27,6
Personnels de service	1,8	3,0	1,6
Autres catégories	6,0	6,1	3,3
Sans profession et profession inconnue	2,8	5,5	5,6
	100	100	100

TABLEAU N° 103

Origine sociale des étudiants :

(source : I.N.S.E.E., Données Sociales - Collection M. 24 -p.105)

Profession des parents	Etudiants des Universités
Agriculteurs exploitants	5,7
Salariés agricoles	0,7
Patrons de l'industrie et du commerce	14,2
Professions libérales et cadres supérieurs ..	32,1
Cadres moyens	16,1
Employés	8,8
Ouvriers	10,2
Personnels de service	0,8
Autres catégories	2,8
Sans profession et profession inconnue	8,6
	----- 100,-

1.2. - Accès aux différentes filières d'enseignement

Au delà des différences globales de taux de scolarisation, il convient de constater que, selon leur origine sociale, les enfants et adolescents ne sont pas "dirigés" par le système socio-culturel vers les mêmes types d'enseignements.

On peut globalement distinguer, au sein de l'enseignement secondaire, les cycles courts des cycles longs, et les formations classiques ou modernes (ou simplement générales) de la formation technique.

Le tableau 104 nous indique l'évolution en effectifs des différents cycles de l'année à l'année 1968 - 1969. Une analyse rapide de ce tableau fait ressortir que :

- les effectifs globaux ont doublé au cours de ces 10 années
- en revanche, leur répartition selon les différents cycles n'a pratiquement pas été modifiée
- si ce n'est, au sein du second cycle long, un léger progrès de la part du "technique" - par rapport aux enseignements classiques et modernes

Au sein de l'enseignement secondaire, la comparaison, pour l'année 1968, de la composition des effectifs de 4ème (C.E.S. - C.E.G. - Lycées) avec celle des effectifs de 2ème (lycées seulement) (voir tableau 105) fait apparaître que, dans le cadre du phénomène global de la sur-représentation des catégories favorisées dans les effectifs de l'enseignement secondaire, l'inégalité est particulièrement accentuée au niveau du lycée (seconde). A cela, une double explication : d'une part le taux d'échec important des catégories ne bénéficiant pas d'un "environnement culturel" favorable, et de ce fait ne parvenant que rarement au niveau de la seconde (classe qui n'existait d'ailleurs pas dans les C.E.G. et C.E.S.); d'autre part, l'accès aux C.E.G. puis C.E.S. semble plus aisé aux couches sociales modestes que l'accès aux lycées qui restent une des filières de formation traditionnelle des catégories favorisées.

Le tableau 106 constitue une autre mesure des inégalités en fonction de l'origine sociale : il présente la situation des adolescents des différents milieux 5 ans après leur sortie du cycle élémentaire (travail, ou différents cycles d'enseignement). Une part importante de ceux qui sont issus des catégories rurales ou défavorisées (salariés agricoles, cultivateurs, ouvriers) sont déjà au travail, ceux qui sont scolarisés le sont le plus souvent dans l'enseignement professionnel court, le reste se partageant entre le C.E.G. (ou la part des classes moyennes semble importante) et les lycées (il est donc vraisemblable que l'effort fourni pour parvenir à ce niveau est beaucoup plus important pour ces couches sociales que pour celles qui peuvent considérer le lycée comme une filière naturelle : enfants des milieux professions libérales, ou cadres supérieurs, dont on retrouve les 3/4 au lycée 5 ans après leur sortie du cycle élémentaire.)

Les tableaux 107 et 108, dont les résultats proviennent d'une enquête, poursuivie pendant 9 ans, dans l'agglomération parisienne, sur la promotion d'enfants qui a quitté le cycle primaire en 1962, nous fournit le même type d'informations, en particulier en ce qui concerne la formation scolaire, et la formation technique.

La lecture de ces deux tableaux fait ressortir le fait que la formation technique - alors qu'elle est globalement moins valorisée dans le cadre du système général d'enseignement - constitue en revanche un acquis positif, par rapport à la formation générale, au niveau des seules études courtes, surtout lorsqu'elle est sanctionnée par un diplôme (lorsqu'elle n'est pas utilisée, cette formation technique conduit surtout ceux qui en ont bénéficié à occuper un emploi non ouvrier, mais non spécialisé : il y a à la fois déqualification et promotion sociale dans la mesure où les travaux non manuels restent en général plus valorisés que les autres).

Deux conséquences principales semblent donc découler de l'étude des inégalités d'accès aux différentes filières d'enseignement : les catégories privilégiées continuent de former une part plus importante que celle que leur poids dans l'ensemble des ménages ne devrait normalement les amener à occuper dans les cycles longs en particulier classiques ou modernes ; mais parmi les groupes sociaux modestes, l'enseignement technique, qui débouche sur des emplois relativement qualifiés, semble prioritairement l'apanage des moins défavorisés.

TABLEAU N° 104

Evolution des effectifs d'élèves dans les différents cycles

(source : BAUDELLOT - ESTABLET - "L'école capitaliste en France" - Ed. MASPERO - 1971)

		58-59	59-60	60-61	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69
Premier cycle	publ. + pr.	1 174	1 311	1 455	1 601	1 721	1 775	1 815	1 904	1 977	2 140	2 390
	publ. + pr.	330	364	383	398	468	496	528	561	574	607	660
Second cycle long	Class. et mod.	269	299	331	376	440	491	531	563	579	527	493
	Technique	71	82	91	103	129	157	183	200	206	250	261
Technique + Classique + Mod.		340	381	422	479	569	648	914	763	785	777	754

TABLEAU N° 105

Origine sociale des élèves - Année scolaire 1967 - 1968

(source : 50 Millions de consommateurs - n° 34 - Octobre 1973)

	4° (CES, CEG, Lycées)		2° (Lycées)		Population active	
Agriculteurs	7,9 %	} 10,7 %	8,7 %	} 10,5 %	14 %	} 17 %
Salariés agricoles	2,8 %		1,8 %			
Patrons Ind. Commer.	10,5 %	} 33,5 %	18 %	} 46 %	9,5 %	} 24,2 %
Prof. Lib. Cadres Sup.	10,4 %		14,9 %			
Cadres Moyens	11,6 %	} 46,2 %	13,1 %	} 35,3 %	9,9 %	} 52,5 %
Employés	11,1 %		10,8 %			
Ouvriers	35,1 %	} 46,2 %	24,5 %	} 35,3 %	37,7 %	} 52,5 %
Divers	9,6 %		8,8 %		6,3 %	

TABLEAU N° 106

Devenirs des élèves cinq ans après la sortie du cycle élémentaire

(source : L'école et la Nation - n° 183 - Novembre 1969)

Profession du père	Travail	Enveloppement professionnel court	C.E.G.	Lycée
Sans profession - divers	55,2 %	19,3 %	9,2 %	16,3 %
Salariés agricoles	55,6 %	18,6 %	9,1 %	16,7 %
Cultivateurs	40,1 %	26,2 %	11,7 %	22,- %
Ouvriers	42,8 %	25,5 %	11,8 %	19,9 %
Artisans - commerçants	25,3 %	20,4 %	15,2 %	39,1 %
Employés	22,7 %	22,6 %	16,1 %	38,6 %
Cadres moyens	9,7 %	13,4 %	14,8 %	62,1 %
Professions libérales	7,8 %	8,8 %	9,7 %	73,7 %
Cadres supérieurs	2,7 %	8,2 %	12,3 %	76,8 %

TABLEAU N° 107

Première activité professionnelle selon la formation scolaire

(source : A. BASTIDE - M. ROSET - CAZENAVE - Formation et devenir professionnel d'une promotion de jeunes après des études courtes - Population Mars/Avril 1972)

Première activité professionnelle	Formation générale seulement	Formation technique	
		Sans diplôme	Avec diplôme
Militaires (engagés).....	1,5	0,4	0,8
Manœuvres, manutentionnaires.....	23,6	11,4	2,3
Apprentis sous contrat ou sur le tas.....	29,2	15,2	8,1
Ouvriers spécialisés (OS ¹ , OS ²).....	7,0	10,5	8,5
Ouvriers qualifiés (P ¹ , P ² , P ³).....	0,5	3,0	15,4
Employés de commerce ⁽¹⁾	10,6	7,2	3,1
Employés sans spécialisation ⁽²⁾	21,6	33,3	23,9
Employés avec spécialisation ⁽³⁾	5,5	16,9	26,3
Cadres moyens et techniciens ⁽⁴⁾	0,5	2,1	11,6
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0

⁽¹⁾ Vendeuse, livreur, aide-étalagiste, commis, etc.
⁽²⁾ Employé aux écritures, platon, standardiste, etc.
⁽³⁾ Secrétaire, sténo-dactylo, comptable, correspondancier, etc.
⁽⁴⁾ Institutrice, dessinateur, maquettiste, programmeur, laborantine, etc.

TABLEAU N° 108

Activité professionnelle selon la formation technique

(source : idem)

Situation au jour de l'enquête	Pas de formation technique	Formation technique			
		Avec diplôme		Sans diplôme	
		utilisée	non utilisée	utilisée	non utilisée
Manœuvres.....	9,9	-	6,1	-	8,9
Ouvriers spécialisés.....	23,7	8,3	6,1	13,0	13,8
Ouvriers qualifiés.....	7,9	31,1	4,1	8,8	5,7
Employés de commerce.....	17,8	3,2	10,2	3,5	13,0
Employés sans spécialisation.....	21,8	17,0	22,5	25,3	35,1
Employés avec spécialisation.....	12,9	28,1	32,7	31,1	19,5
Cadres moyens, techniciens.....	3,0	10,3	16,3	4,7	2,4
Militaires.....	3,0	2,0	2,0	13,6	1,6
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1.3. - Le niveau d'études final et son influence sur l'activité professionnelle

Le tableau 109 indique la part, dans chaque catégorie socio-professionnelle de ceux qui ont obtenu soit un diplôme d'enseignement général, soit un diplôme de formation professionnelle ou technique.

En ce qui concerne les diplômes d'enseignement général, les inégalités apparaissent clairement corrélées avec la catégorie socio-professionnelle d'appartenance : ainsi 76,4 % des cadres supérieurs (hommes) possèdent-ils un diplôme supérieur ou égal au B.E.P.C. alors que ce n'est le cas que pour 1,6 % des salariés agricoles (dont les 3/4 n'ont même pas le certificat d'études primaire) 2,7 % des exploitants agricoles, 2,9 % des ouvriers, 19,2 % des employés... Pour les diplômes supérieurs au baccalauréat, les écarts sont encore plus importants : la moitié des cadres supérieurs en ont un alors que ce n'est le cas que pour 0,2 % des salariés agricoles ou des ouvriers. D'autre part, à travers ce tableau, apparaît l'inégale facilité d'accès à la vie professionnelle pour les hommes et pour les femmes : ainsi, alors que les femmes sont nettement moins nombreuses que les hommes à disposer d'un diplôme supérieur (pour l'ensemble de la population âgée de plus de 14 ans, 6,6% des hommes ont le baccalauréat ou un diplôme supérieur, alors que ce n'est le cas que pour 4,5 % des femmes) leur entrée dans la vie professionnelle semble nécessiter - en particulier pour les professions relativement qualifiées - un niveau d'études supérieures à celui qui est exigé des hommes : ainsi, parmi les cadres supérieurs, 52,2 % des femmes ont un diplôme d'enseignement supérieur (contre 49,6 % des hommes); chez les cadres moyens, la différence est de 8,9 % contre 7,7 % (différence beaucoup plus importante, d'ailleurs, si l'on se situe au niveau du baccalauréat). C'est seulement dans le cas de certaines professions où le travail de la femme est particulièrement peu qualifié (exploitants agricoles, personnels de service) que cette tendance s'inverse.

En ce qui concerne les diplômes de formation professionnelle ou technique, on constate d'une part que la possession de ces diplômes ne donne souvent accès qu'à des emplois peu ou moyennement qualifiés (45,6 % des cadres moyens ont un diplôme de formation professionnelle ou technique, alors que ce n'est le cas que pour 27,1 % des cadres supérieurs), et d'autre part que les plus valorisés de ces diplômes (lycée technique, etc..) restent cependant avant tout réservés aux catégories favorisées (c'est chez les cadres supérieurs et les cadres moyens que l'on trouve la proportion la plus importante de diplômés d'un lycée technique, d'une E.N.T., Brevet technique ou Brevet Technique Supérieur).

Le tableau 110 présente la composition, par C.S.P., des actifs ayant un diplôme supérieur au baccalauréat, lors du recensement de 1968 : les cadres supérieurs et professions libérales, qui représentaient alors 2,6 % des actifs, constituent 64,7 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Plus largement, cadres (supérieurs et moyens) et professions libérales composent presque les 9/10 des diplômés.

L'inégalité entre les sexes se mesure à travers ces chiffres, puisque, parmi les diplômés, la part des cadres moyens par rapport aux cadres supérieurs et professions libérales est nettement plus importante chez les femmes.

Le tableau 111 nous permet de mesurer les progrès dans la proportion des diplômés, à travers l'analyse du niveau d'études de deux sous-ensembles de la population active : ceux qui sont nés avant 1918 et ceux qui sont nés après.

On peut constater globalement :

- la nette diminution de la proportion de ceux qui n'ont aucun diplôme
- un léger progrès des enseignements secondaires et supérieurs, mais qui s'est essentiellement traduit au niveau des catégories moyennes et supérieures
- un très net progrès de la part de l'enseignement technique qui a intéressé surtout les catégories moyennes et modestes.

Ainsi, alors que, d'une génération à l'autre, la part des ouvriers disposant d'un niveau d'études secondaires n'est passé que de 0,6 % à 1,2 %, la proportion des diplômés de l'enseignement technique parmi eux a plus que triplé (de 9 à 29,1 %). La formation générale continue donc, dans une large mesure à être réservée aux catégories relativement favorisées.

En ce qui concerne plus spécialement les ouvriers, les employés et les personnels de services, les tableaux 112 et 113 nous informent sur les niveaux d'enseignement dans les différentes qualifications.

L'importance du diplôme dans la détermination du niveau de qualification apparaît clairement : ainsi, alors que 62,7 % des manoeuvres hommes n'ont aucun diplôme, ce n'est le cas que de 12,4 % des ouvriers hautement qualifiés, et de 2 % des employés de bureau qualifiés. La part de ceux qui ont suivi un enseignement secondaire ou supérieur est particulièrement faible chez les ouvriers, même qualifiés, par rapport aux employés (c'est le cas pour seulement 1,9 % des ouvriers hautement qualifiés, mais par contre, pour 16,1 % des employés de bureau non qualifiés) : on retrouve ici la traduction de l'existence de filières d'enseignement largement déterministes.

En fait, à travers le tableau 113, apparaît la sous-qualification des femmes par rapport aux hommes, à même niveau d'études, et leurs faibles possibilités de carrière, que reflète la situation peu enviable des ouvrières âgées de 30 ans et plus.

Sur 100 ouvriers âgés de 30 ans et plus, et titulaires d'un certificat d'aptitude professionnel ou d'un brevet professionnel, les 3/4 (74,7 %) occupent des emplois qualifiés ou hautement qualifiés ; ce n'est le cas que pour 37,7 % des femmes appartenant à la même génération, et bénéficiant de la même formation !.

Les ouvrières de moins de 30 ans sont moins défavorisées : lorsqu'elles possèdent ce niveau d'études, 53,5 % d'entre elles occupent des emplois qualifiés.

Part de la population de plus de 14 ans par catégorie socio-professionnelle et sexe ayant déclaré avoir obtenu : (d'après le recensement de 1968 au 1/20)

(source : I.N.S.E.E. - Données sociales - Collection M. 24 - p. 104)

1) un diplôme d'enseignement général

En %

Catégorie socio-professionnelle	Code	C.E.P.		B.E.P.C.		Baccalauréat		Diplômes supérieurs au baccalauréat	
		H	F	H	F	H	F	H	F
		Exploitants agricoles	0	41,3	42,1	1,6	1,6	0,7	0,3
Salariés agricoles	1	22,0	24,4	1,0	1,1	0,4	0,5	0,2	0,2
Patrons de l'industrie et du commerce	2	52,9	53,2	6,4	9,4	3,0	1,9	1,9	0,5
Cadres supérieurs et Professions libérales	3	17,2	10,7	11,5	12,6	12,3	11,6	49,6	52,2
Cadres moyens	4	43,8	22,4	19,0	25,9	16,5	32,0	7,7	8,9
Employés	5	54,1	55,9	14,0	22,9	3,7	3,1	1,5	0,6
Ouvriers	6	43,6	42,9	2,3	2,5	0,4	0,6	0,2	0,2
Personnels de service	7	46,6	40,9	5,5	3,5	1,4	0,7	0,5	0,2
Autres catégories	8	55,1	30,8	13,5	16,7	7,9	7,1	5,2	4,1
Ensemble des actifs	0 à 8	43,2	43,4	6,1	11,6	3,4	5,3	4,3	2,8
Inactifs (sauf scolaires)	9 sauf 91	30,6	34,7	4,5	6,3	2,8	2,1	2,5	0,8
Ensemble de la population de + 14 ans	0 à 9	37,2	35,1	5,3	7,7	3,0	3,1	3,6	1,4

2) un diplôme de formation professionnelle ou technique

En %

Catégorie socio-professionnelle	Code	Examen fin apprentissage artisanal		Certificat de stage F.P.A.		C.A.P.		Brevet professionnel etc.		B.E.I. B.E.C. etc.		Dipl. d'un lycée techn., d'une E.N.P. B.T.-B.T.S.		Autres diplômes professionnels	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
		Exploitants agricoles	0	0,2	0,1	0,2	0,1	2,4	1,4	0,5	0,1	1,7	0,6	0,1	ε
Salariés agricoles	1	0,2	0,2	0,2	0,2	2,4	1,4	0,4	0,2	0,8	0,6	0,1	ε	1,0	0,7
Patrons de l'industrie et du commerce	2	2,0	0,6	0,6	0,1	11,9	5,3	3,2	2,3	1,5	1,6	0,7	0,1	2,6	3,0
Cadres supérieurs et Professions libérales	3	0,2	ε	0,2	0,1	5,6	5,5	2,3	1,1	3,7	2,9	4,2	1,3	10,9	9,7
Cadres moyens	4	0,5	0,2	0,8	0,2	19,3	20,1	4,0	1,6	7,5	5,8	4,4	1,4	9,1	19,3
Employés	5	0,9	0,4	0,7	0,3	12,1	18,6	1,2	0,6	2,2	5,7	0,5	0,3	3,3	8,6
Ouvriers	6	1,4	0,5	1,3	0,1	15,1	5,6	0,8	0,2	0,9	0,6	0,3	0,1	1,1	1,2
Personnels de service	7	1,0	0,5	0,6	0,1	10,7	6,5	1,9	0,8	1,1	0,4	0,2	0,1	2,2	2,5
Autres catégories	8	0,8	0,3	0,7	0,1	13,7	7,1	2,0	1,5	2,1	1,8	0,8	0,3	7,5	19,3
Ensemble des actifs	0 à 8	1,0	0,4	0,8	0,2	12,3	10,1	1,5	0,8	2,0	2,7	1,0	0,3	3,0	6,0
Inactifs (sauf scolaires)	9 sauf 91	0,5	0,2	0,2	0,1	3,7	3,2	0,7	0,2	0,6	0,8	0,6	0,1	1,7	2,1
Ensemble de la population de plus de 14 ans	0 à 9	0,8	0,3	0,7	0,1	9,6	5,5	1,2	0,4	1,5	1,4	0,8	0,2	2,5	3,3

TABLEAU N° 110

Répartition selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle des actifs (1)
ayant un diplôme supérieur au baccalauréat

[source : "Les cadres et leurs diplômes " Economie et Statistique n° 42 -
Février 1973]

Catégorie socio-professionnelle	Recensement de 1968					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculteurs exploitants.....	5 400	0,9	580	0,3	5 980	0,8
Salariés agricoles.....	1 000	0,2	120	0,1	1 120	0,1
Patrons de l'industrie et du commerce.....	24 780	4,3	3 740	1,9	28 520	3,7
Professions libérales.....	88 220	15,4	18 140	9,2	106 360	13,8
Professeurs, professions littéraires et scienti- fiques.....	79 220	13,8	65 680	33,4	144 900	18,8
Ingénieurs.....	117 460	20,5	4 080	2,1	121 560	15,8
Cadres administratifs supérieurs.....	114 940	20,1	10 480	5,3	125 420	16,3
Cadres supérieurs et professions libérales	399 860	69,8	98 380	50,0	498 240	64,7
Instituteurs, professions intellectuelles diverses.....	37 100	6,5	48 880	24,8	85 980	11,2
Services sanitaires et sociaux.....	4 120	0,7	11 860	6,0	15 980	2,1
Techniciens.....	16 800	2,9	2 700	1,4	19 500	2,5
Cadres administratifs moyens.....	33 700	5,9	9 540	4,8	43 240	5,6
Cadres moyens	91 720	16,0	72 980	37,0	164 700	21,4
Employés.....	17 520	3,1	11 480	5,8	29 000	3,8
Ouvriers.....	9 540	1,5	3 640	1,8	13 180	1,7
Personnel de service.....	1 240	0,2	1 800	0,9	3 040	0,4
Autres catégoriques.....	21 860	3,8	4 280	2,2	26 140	3,4
dont clergé.....	15 020	2,6	2 860	1,5	17 880	2,3
Ensemble des actifs	572 920	100	197 000	100	769 920	100

(1) Les diplômés inactifs sont 173 280 (85 880 hommes et 87 400 femmes)

65 % des actifs diplômés appartiennent au groupe « professions libérales et cadres supérieurs », plus de 20 % occupent des postes de cadres moyens. Cette répartition varie avec le sexe : la moitié seulement des femmes diplômées actives sont « cadres supérieurs et professions libérales » ; les « cadres moyens » féminins représentent 37 % et les employées 6 % des diplômées.

TABLEAU N° 111

Population active, répartie selon le niveau de diplôme

(source : Economie et Statistique n° 9 - Février 1970)

Population active, née avant 1918, répartie selon le niveau de diplômes

Niveau de diplôme \ Groupe socio-professionnel	Population active, née avant 1918, répartie selon le niveau de diplômes									
	Agriculteurs exploitants	Salariés agricoles	Patrons de l'industrie et du commerce	Professions libérales, professeurs, ingénieurs	Cadres administratifs, commerciaux et techniques	Employés	Ouvriers	Personnels de service	Autres actifs	Ensemble
1. Population masculine										
I. Aucun diplôme.....	65,5	81,5	35,2	2,3	14,3	22,8	62,5	61,8	21,9	48,3
II. C.E.P.....	30,5	16,7	45,0	4,8	33,2	51,2	27,9	31,3	40,2	32,9
III. Enseignement secondaire.	1,2	-	5,5	13,6	22,6	10,3	0,6	-	14,1	5,6
IV. Enseignement technique.	2,8	1,8	10,8	15,7	20,0	13,8	9,0	3,9	17,2	9,6
V. Enseignement supérieur..	-	-	2,5	63,6	9,9	1,9	-	-	6,6	3,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	860 800	220 600	634 500	120 400	507 000	402 200	1 392 200	102 000	102 400	4 342 100
2. Population féminine										
I. Aucun diplôme.....	69,3	84,6	35,6	1,1	8,9	20,1	66,4	70,2	22,2	51,1
II. C.E.P.....	30,1	15,4	49,2	11,1	11,7	48,2	31,9	25,7	23,8	31,4
III. Enseignement secondaire.	0,3	-	7,4	22,3	45,1	13,7	0,9	-	23,7	6,8
IV. Enseignement technique.	0,3	-	7,6	5,5	27,9	17,3	0,8	4,1	30,3	6,3
V. Enseignement supérieur..	-	-	0,2	(0,0)	6,4	0,7	-	-	-	0,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	625 800	52 000	47 000	18 000	186 400	489 800	133 100	416 200	37 000	3 676 000

Population active, née en 1918 ou après, répartie selon le niveau de diplôme

Niveau de diplôme \ Groupe socio-professionnel	Population active, née en 1918 ou après, répartie selon le niveau de diplôme									
	Agriculteurs exploitants	Salariés agricoles	Patrons de l'industrie et du commerce	Professions libérales, professeurs, ingénieurs	Cadres administratifs, commerciaux et techniques	Employés	Ouvriers	Personnels de service	Autres actifs	Ensemble
1. Population masculine										
I. Aucun diplôme.....	45,6	69,4	21,4	0,5	7,7	12,6	39,7	27,8	10,4	30,8
II. Certificat d'études primaires (C.E.P.)...	38,1	20,7	42,5	5,1	18,2	42,5	29,9	55,5	36,2	31,1
III. Enseignement secondaire.	1,2	0,4	5,8	9,2	20,1	15,2	1,2	2,2	7,3	5,9
IV. Enseignement technique.	14,9	9,5	28,6	17,3	40,4	27,6	29,1	14,5	30,9	27,6
V. Enseignement supérieur..	0,2	-	1,7	67,9	13,6	2,1	0,1	-	15,2	4,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	776 400	284 200	566 000	202 600	960 000	831 000	3 566 400	93 600	256 600	7 536 800
2. Population féminine										
I. Aucun diplôme.....	50,8	84,3	23,3	0,6	4,2	9,3	47,1	48,4	11,5	31,3
II. C.E.P.....	40,4	13,5	52,2	1,6	9,3	36,9	39,6	40,0	16,1	36,2
III. Enseignement secondaire.	1,9	-	6,8	7,1	47,3	13,4	0,7	0,4	37,2	9,2
IV. Enseignement technique.	6,8	2,2	16,9	11,2	27,8	39,3	12,5	9,7	27,3	20,7
V. Enseignement supérieur..	0,1	-	0,8	79,5	11,4	1,1	0,1	1,5	7,9	2,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	830 000	89 000	472 200	76 400	544 800	1 881 000	1 814 100	742 600	55 800	6 536 200

TABLEAU N° 112

Niveau de qualification atteint dans certaines catégories socio-professionnelles

(source : Economie et Statistique n° 9 - Février 1970)

Ouvriers hautement qualifiés et ouvriers qualifiés

Niveau de diplôme obtenu	Ouvriers hautement qualifiés (hommes)	Ouvriers qualifiés	
		Hommes	Femmes
I. Aucun diplôme.....	12,4	27,4	33,8
II. C.E.P.....	24,3	27,3	41,1
III et V. Enseignements secondaire et supérieur.....	1,9	1,1	1,4
IV 1. Enseignement technique court (C.A.P., B.P.).....	54,9	42,4	21,0
IV 2. Enseignement technique long.....	6,5	1,8	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0
	248 800	1 342 800	449 800

1. Les ouvrières hautement qualifiées sont trop peu nombreuses pour que leur répartition par niveau de diplôme soit significative.

Ouvriers spécialisés (y compris mineurs et marins-pêcheurs) ; manœuvres

Niveau de diplôme obtenu	Ouvriers spécialisés		Manœuvres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
I. Aucun diplôme.....	49,9	49,9	62,7	58,0
II. C.E.P.....	29,3	38,2	28,4	39,2
III et V. Enseignements secondaire et supérieur.....	1,5	0,7	1,0	-
IV 1. Enseignement technique court (C.A.P., B.P.).....	19,2	10,8	7,9	2,8
IV 2. Enseignement technique long.....	0,1	0,4	-	-
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
	1 224 800	883 600	570 600	436 600

Niveau de diplôme obtenu	Emplois de bureau qualifiés		Autres emplois de bureau		Vendeurs et représentants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
I. Aucun diplôme.....	2,0	3,8	14,7	12,0	15,5	21,1
II. C.E.P.....	26,4	27,1	46,0	41,1	45,8	58,7
III. Enseignement secondaire.....	20,9	12,0	14,5	19,1	12,3	4,0
IV. Enseignement technique.....	48,5	55,7	23,2	27,0	22,3	15,5
V. Enseignement supérieur.....	2,2	1,4	1,6	0,8	4,1	0,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	148 200	916 600	522 000	693 800	160 400	270 600

Niveau de diplôme obtenu	Gens de maison femmes de ménage	Autres personnels de service
I. Aucun diplôme.....	54,8	38,8
II. C.E.P.....	39,2	41,3
III et V. Enseignements secondaire et supérieur.....	0,4	4,2
IV 1. Enseignement technique court (C.A.P., B.P.).....	5,6	15,4
IV 2. Enseignement technique long.....	-	0,3
Ensemble	100,0	100,0
	444 200	298 400

TABLEAU N° 113

Niveau de qualification atteint par les ouvriers selon le niveau de diplôme obtenu

(source : Economie et Statistique n° 9 - Février 1970)

Niveau de qualification atteint par les ouvriers selon le niveau de diplôme obtenu

Qualification \ Niveau de diplôme	Aucun diplôme		C.E.P.		C.A.P.; B.P.	
	Moins de 30 ans	30 ans et plus	Moins de 30 ans	30 ans et plus	Moins de 30 ans	30 ans et plus
Manœuvre	28,3	25,0	19,4	15,8	5,5	3,0
Ouvrier spécialisé	42,2	46,1	38,9	37,3	23,6	22,3
Ouvrier qualifié	28,6	26,0	38,8	38,6	63,1	51,1
Ouvrier hautement qualifié	0,9	2,9	2,9	8,3	7,8	23,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Niveau de qualification atteint par les ouvrières selon le niveau de diplôme obtenu

Qualification \ Niveau de diplôme	Aucun diplôme		C.E.P.		C.A.P.; B.P.	
	Moins de 30 ans	30 ans et plus	Moins de 30 ans	30 ans et plus	Moins de 30 ans	30 ans et plus
Manœuvre	33,2	28,0	25,9	23,6	1,4	14,5
Ouvrière spécialisée	47,4	54,9	45,6	51,5	45,1	47,8
Ouvrière qualifiée (1)	19,4	17,1	28,5	24,9	53,5	37,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. On n'a pas tenu compte des postes d'ouvrières hautement qualifiées trop faiblement représentées.

1.4. - Retards scolaires et quotients intellectuels

Il nous a semblé intéressant de faire apparaître le poids de l'origine sociale dans la réussite ou les échecs de la scolarité.

En 1967- 1968, sur les quelques 800 000 enfants nés en 1953, et donc âgés de 14 - 15 ans, plus de la moitié (52 %) d'entre eux se trouvaient en retard sur la situation scolaire "normale" (voir tableau 114).

Mais la proportion des élèves en retard (ce qui n'est qu'un indice d'une certaine inadaptation au système scolaire) varie assez largement en fonction de l'appartenance sociale : cette importance du milieu apparaît clairement à travers le tableau 115 : moins du quart des ouvriers agricoles se trouvent dans une situation scolaire "moyenne" ou bonne, alors que c'est le cas pour près des trois quarts des enfants de milieu "cadres supérieurs" les enfants d'ouvriers et d'agriculteurs se trouvant dans une situation intermédiaire.

Le tableau 116, plus détaillé, donne une idée du retard des enfants de différents milieux au niveau du Cours Moyen 2ème année en 1962.

76 % des enfants de milieu "cadres supérieurs" se trouvaient à l'heure ou en avance, alors que ce n'était le cas que pour 27 % des enfants de salariés agricoles, ou 36 % des enfants d'ouvriers, dont la majorité se trouvent donc handicapés dans leurs études dès la fin du cycle primaire. 29 % des enfants de salariés agricoles avaient déjà, dès ce niveau, accumulé deux ans de retard ou davantage ! Dans ce milieu, les élèves ont, en moyenne, 1 an de plus que ceux des cadres supérieurs.

Ces disparités reflètent, dans une certaine mesure, des inégalités mesurables au niveau des "quotients intellectuels". Le tableau 117 montre que ces quotients se hiérarchisent parallèlement aux milieux sociaux d'appartenance. Soulignons ici qu'il ne s'agit pas de différences au niveau de l'"intelligence absolue" (si tant est que cette notion ait une signification quelconque) mais bien plutôt de possibilités d'adaptation à l'école et à la vie ultérieure, en fonction de l'environnement culturel de chacun, à un type de **culture** principalement déterminé par les modèles des classes urbaines dominantes. Les difficultés d'adaptation des couches sociales défavorisées se traduit donc par leurs échecs scolaires, et, indirectement leurs difficultés d'accès aux cycles d'enseignement "nobles" (secondaire, classique et moderne, à fortiori supérieur).

TABLEAU N° 114

Situation scolaire en 1967, 1968, de la génération née en 1953

(source : BAUDELLOT - ESTABLET - L'école capitaliste en France - Ed.MASPERO - 1971)

	Effectifs	%
Hors de l'école	123 169	15,2
Deux ans de retard au moins	214 428	26,0
C. E. T.	117 717	14,4
Classes de troisième ou de seconde : à l'heure ou en avance	147 990	18,5
Classes de quatrième : un an de retard	211 296	25,9

TABLEAU N° 115

Réussite scolaire et retard scolaire selon la catégorie socio-professionnelle

(source : BAUDELLOT-ESTABLET- L'école capitaliste en France -Ed. MASPERO -1971)

	% d'élèves à l'heure ou en avance ayant des résultats moyens, bons ou excellents	% des autres élèves	TOTAL
Ouvriers agricoles ..	22,6	77,4	100
Ouvriers	40,3	59,7	100
Agriculteurs	40,4	59,6	100
Cadres supérieurs ..	71,2	28,8	100

TABLEAU N° 116

Retardés scolaires en CM² selon la catégorie socio-professionnelle (en 1962)

(source : BAUDELLOT - ESTABLET - L'école capitaliste en France - Ed. MASPERO -1971)

Profession du père	Age moyen au 31-12-1962	% d'élèves à l'heure ou en avance	% d'élèves en retard	dont retard de : 1 an	dont retard de : 2 ans	dont retard de : 3 ans et +
Ouvriers agricoles	12,57	27	73	44	22	7
Agriculteurs	12,24	41	59	44	13	2
Ouvriers	12,33	36	64	45	17	2
Commerçants Artisans	12,03	51	49	38	10	1
Employés	12,09	48	52	39	11	2
Cadres moyens ..	11,69	71	29	23	5	1
Industriels - Prof. libérales	11,64	69	31	25	5	1
Cadres supérieurs	11,52	76	24	19	4	1
ENSEMBLE	12,15	45	55	40	13	2

TABLEAU N° 117

Quotients intellectuels moyens selon le milieu socio-professionnel

(source : Population et Sociétés n° 60 - Juillet 1973 d'après l'I.N.E.D. et l'I.N.O.P. - Enquête nationale sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire)

Agriculteurs	O.S. Manœuvres	Ouvriers qualifiés	Employés	Commerçants	Classes supérieures
95,6	94,8	98,8	101,8	103,0	108,9

TABLEAU N° 118

Corrélation entre scolarisation précoce et adaptation scolaire

(source : idem)

A fréquenté une maternelle	Retard scolaire moyen	Fréquence d'inadaptation	O. I. moyen
Oui	- 0,4 an	3,5 %	100,9
Non	- 0,7 an	5,0 %	97,2

x

x x

Ce paragraphe ne constitue qu'un aperçu rapide des inégalités dans la fréquentation du système éducatif, et dans les bénéfices qu'en tirent les différents groupes de la population française.

Les recherches et ouvrages que nous avons mentionnés ont d'ailleurs déjà largement répandu certaines de ces informations. Il serait en outre, intéressant, dans une phase ultérieure, d'en étendre le champ d'analyse. Par exemple, certains auteurs notent d'importantes inégalités en fonction du milieu social dès le niveau de l'école maternelle (1): or les premiers résultats laissent penser que les enfants qui n'ont pas été scolarisés avant 6 ans courent, un peu plus que les autres, un risque d'inadaptation ultérieure au système socio-éducatif et de retards scolaires (voir tableau 118); une analyse plus fine en fonction de l'âge précis de début de la préscolarisation montrerait sans doute des différences encore plus nettes.

Il conviendrait par ailleurs d'étudier avec attention les formes concrètes et les implications du système actuel de Formation Permanente, qui, en l'état actuel, profite peut être plus à ceux qui occupent déjà des positions privilégiées dans l'échelle socio-professionnelle qu'à ceux qui, défavorisés par leur formation scolaire initiale, devraient pouvoir en attendre de réelles possibilités de promotion.

Toutefois, les quelques indices présentés devraient permettre de mettre en lumière le caractère encore largement inégalitaire de l'accès à l'éducation. On peut essayer de résumer ces inégalités d'une façon rapide et schématique :

- la part des couches sociales défavorisées dans la population scolaire décroît au fur et à mesure que l'élève le niveau d'études
- les catégories modestes accèdent surtout à l'enseignement technique et rarement à l'enseignement classique ou moderne ; or le technique ne jouit **encore, actuellement**, que d'un statut et d'un prestige faible; il ne donne que rarement accès à des situations supérieures
- En conséquence, le niveau et la qualité des études dépend largement de l'appartenance sociale ; or ce niveau d'études détermine assez étroitement la profession, ou du moins la catégorie socio-professionnelle .Les progrès de la scolarisation se sont surtout traduits par un développement de l'importance de l'enseignement technique (mais encore peu valorisé), alors que l'enseignement secondaire reste essentiellement destiné aux classes moyennes et supérieures.

Le prolongement de la scolarité n'a donc pas fait disparaître les clivages qui existent sur ce point.

(1) - Voir à ce sujet, les travaux du Groupe d'Etudes pour la Défense et la Rénovation de l'Ecole Maternelle (G.E.D.R.E.M.) qui publie le bulletin "Petite Enfance ".

- Enfin. les inégalités dans la réussite, voire les différences de quotient intellectuel des enfants en fonction de l'origine sociale confortent à la fois les différences du niveau global d'études et le rejet des enfants de milieux modestes vers des filières d'enseignement peu valorisées.

Toutes ces constatations font apparaître qu'une réelle "égalité des chances" est encore loin d'exister dans le domaine de l'enseignement. Plutôt que de permettre la mobilité sociale d'une génération à l'autre le système tend plutôt à perpétuer les différences de milieux : l'appartenance sociale des parents détermine fortement la forme et le niveau des études, qui, elles-mêmes se traduiront par la détermination de la catégorie socio-professionnelle des enfants.

2 - LA PARTICIPATION A LA VIE COLLECTIVE ET A L'EVOLUTION DE LA SOCIETE

Le niveau de participation à la vie sociale et collective varie d'un individu à l'autre.

Déjà l'éducation, par l'intégration d'un certain nombre de normes et de valeurs, et par l'acquisition d'un "bagage culturel", offre à ceux qui en bénéficient le mieux la possibilité de "se faire une place" dans le système social, voire d'exercer une influence sur son évolution. Il existe d'autres moyens d'être "en prise" sur le système social, moyens qui ne sont pas également utilisés par tous les groupes sociaux.

Nous avons distingué en particulier :

- l'information
- la participation syndicale et politique
- l'accès aux équipements collectifs

Les différences de participation se traduisent globalement par un poids inégal des différentes catégories socio-économiques dans l'élaboration et la modification des normes et valeurs, et dans un plus ou moins grand retard par rapport au système culturel dominant.

2.1. - L'information

L'information est souvent considérée comme une première étape dans la voie de la participation sociale. Elle constitue pour l'individu un moyen de se "désaliéner", de dépasser ses problèmes personnels, ou du moins, de les mieux situer dans leur contexte social ; à l'extrême, elle est un premier pas vers le pouvoir.

Les inégalités quant au niveau d'information impliquent donc une inégale participation à la vie collective des ménages et des groupes sociaux, partant, d'inégales possibilités d'exercer une influence sur l'évolution politique, culturelle, ou sociale.

Pour mesurer les disparités dans l'information de façon satisfaisante, il importerait d'envisager divers aspects du phénomène :

- celui de la quantité d'informations dont dispose chacun
- celui de la qualité (contenu et forme) de cette information
- celui de l'usage qui en est fait (de la consommation pure et simple à la perception critique en fonction d'un acquis culturel)
- celui de la participation à l'élaboration de l'information, de l'influence que l'on peut avoir sur elle.

Mais étant donné la difficulté de recueillir des indices statistiques sur les trois derniers aspects, c'est essentiellement sur la quantité d'information reçue à travers les différents médias que nous centrerons ce paragraphe.

- Les indices retenus

Les indices que nous avons recueillis sur le degré d'information des différents groupes socio - culturels concernent les trois principaux médias actuels : presse écrite, radio, télévision.

Nous analysons d'une part les taux de lecture (des quotidiens, les revues et livres ayant un caractère moins strictement informatif) et les taux d'écoute de la radio et de la télévision, c'est à dire la proportion, dans les différents groupes socio-démographiques, de ceux qui déclarent lire un quotidien au moins plusieurs fois par semaine, celle des personnes qui regardent la télévision tous les jours ou presque, et la part de ceux qui écoutent la radio tous les jours ou presque, ou, au moins un jour sur deux.

Nous donnons d'autre part quelques indications sur le temps consacré, dans la journée des Français, aux différents moyens d'information.

- Les sources

Nous utilisons essentiellement les documents de L'I.N.S.E.E. Données Sociales, et la Collection M. 25 (Août 1973) qui rend compte des principaux résultats d'une enquête effectuée en 1967 sur les comportements de loisirs des Français.

Dans une phase ultérieure, l'analyse pourrait être actualisée et approfondie par l'exploitation des documents annuellement publiés par le C.E.S.P. qui présentent pour chaque média, et, à l'intérieur de chacun d'eux, pour les principaux supports d'information, diverses évaluations de la lecture, ou de l'écoute, ventilées en fonction de plusieurs critères.

2.1.1. - Les inégalités quant aux taux d'utilisation des médias

Le tableau 119, qui se fonde sur les résultats d'une enquête sur les "budgets-temps" réalisée en 1967 en milieu urbain (dans 6 grandes villes de France, dont PARIS et NIMES), donne une idée de la part des citadins qui, quotidiennement écoutent la radio, regardent la télévision, ou lisent (que ce soit des journaux, des périodiques ou des livres)

Sans analyser dans le détail les résultats présentés, il est toutefois intéressant de constater que :

- globalement, la "pratique" de la télévision est aussi fréquente que celle de la lecture (près de la moitié des hommes et environ la moitié des femmes l'exercent quotidiennement) ; en revanche, la part de ceux qui écoutent quotidiennement la radio est beaucoup plus faible (de 5 à 20%).
- les hommes s'informent (se distraient et se cultivent) en général plus que les femmes
- les femmes sont nettement plus nombreuses à regarder la télévision qu'à lire, alors que chez les hommes, les taux sont voisins
- la non-activité offre aux femmes plus de possibilités de lire, d'écouter la radio et de regarder la télévision que lorsqu'elles travaillent
- le célibat se caractérise souvent par une écoute de la radio plus fréquente qu'en moyenne
- enfin, le recours à ces différents modes d'information ou de culture varie en fonction des jours de la semaine : la radio est plus écoutée les jours ouvrés et le dimanche, la télévision le samedi et le dimanche.

La ventilation des résultats entre Paris et Nîmes fait en général apparaître de plus forts taux d'écoute et de lecture à Nîmes, ce qui tend à faire penser que les citadins habitant la province consacrent un temps plus grand à ces modes de culture et d'information que les Parisiens.

Au-delà de ce cadre global, les tableaux 120 et 121 nous fournissent des informations sur les taux d'écoute (de la radio et de la télévision) et de lecture (des quotidiens) définis plus largement (voir "indices retenus") en fonction d'un certain nombre de critères.

Le pourcentage de ceux qui **recourent** à ces différents moyens d'information varie assez largement en fonction du sexe, du revenu, de la taille de l'agglomération habitée, de l'âge, du niveau d'éducation, et de la catégorie socio-professionnelle.

Globalement, les hommes sont plus nombreux à s'informer que les femmes ; certaines catégories socio-professionnelles (salariés agricoles) semblent particulièrement sous-informées ainsi que ceux qui ne disposent que de très bas revenus.

Au-delà de cette analyse globale, une analyse au niveau de chacun des médias fait apparaître que certains critères socio-démographiques n'ont pas la même influence sur l'utilisation de chacun d'eux. On peut, en particulier, distinguer la lecture des quotidiens des deux autres modes d'information.

Le pourcentage de lecteurs réguliers - ou quasi-réguliers - de quotidiens s'accroît en effet assez régulièrement en fonction du revenu, du niveau de diplôme et de l'âge. (En ce qui concerne la catégorie d'habitat, c'est

dans les villes moyennes (20 000 à 100 000 habitants) que les lecteurs sont les plus nombreux, alors que leur part est plus faible en zone rurale et dans la région parisienne). La lecture des quotidiens paraît donc assez directement corrélée avec les éléments objectifs du statut économique-culturel des individus. En revanche, au niveau de l'écoute de la télévision, les variations sont loin d'être aussi univoques : ainsi, ceux qui ont un niveau d'éducation supérieur ou égal au baccalauréat, sont moins nombreux à l'écouter régulièrement que ceux qui n'ont aucun diplôme. Et en ce qui concerne les revenus, au delà d'un certain niveau, le taux d'écoute n'augmente plus ; il tend même à diminuer.

Par ailleurs, le caractère souvent passif de l'écoute de la radio, et surtout de la télévision (impact de l'image, aspect "direct" de la réception de l'information, qui n'exige que peu d'efforts de celui qui la reçoit) semble pouvoir être opposé au caractère souvent plus volontaire de la lecture des quotidiens (qui exige plus d'efforts, et s'accompagne plus souvent d'une réflexion critique) : au niveau de la stricte information, nous sommes donc tentés d'accorder un statut privilégié au quotidien par rapport aux autres médias.

Le graphique 14 peut être analysé de la façon suivante : au-delà d'un certain niveau de ressources (qui permet la possession d'un appareil de radio, ou de télévision), les taux d'écoute se stabilisent ; ils diminuent même parfois, laissant plus de place à l'information écrite (le taux de lecture continue d'augmenter), plus valorisante, et qui apparaît plus comme un moyen de participation, de réflexion (et d'action) que la radio ou la télévision.

Cette hypothèse nous conduit à l'élaboration du graphique 15, qui permet de déterminer des populations nettement sous-informées (agriculteurs, salariés agricoles) qui souffrent, au niveau de l'information, d'une inégalité "quantitative", et des populations que nous appelons provisoirement "intoxiquées", pour lesquelles l'écoute de la télévision tend à remplacer la lecture du quotidien, et qui sont victimes d'une inégalité "qualitative"

2.1.2. - Les inégalités quant au temps consacré aux différents médias

Le tableau 122 nous donne une idée du temps consacré journalièrement par les citadins à la radio, à la télévision et à la lecture. Radio et télévision occupent nettement plus longtemps (plus d'une heure par jour chacun) les hommes et les femmes que la lecture . La population globalement la plus défavorisée est constituée par les femmes actives mariées (ce qui est peu étonnant) qui disposent particulièrement de peu de temps, en particulier pour l'écoute de la radio et pour la lecture.

TABLEAU N° 119

Proportion de personnes qui chaque jour écoutent la radio, regardent la télévision ou lisent (en %)

(source : I.N.S.E.E. - Données sociales - Collection M. 24 - p. 91 - 1973 résultats de l'enquête "Budget-Temps "de 1967)

		Radio			Télévision			Lecture				
		Six villes	Paris	Nîmes	Six villes	Paris	Nîmes	Six villes	Paris	Nîmes		
Sexe	Hommes	10,8	10,2	11,6	56,3	52,8	62,4	57,9	40,8	70,1		
	Femmes	8,5	8,1	11,0	50,8	50,4	60,0	45,5	31,5	52,5		
Sexe, activité et état matrimonial	Hommes actifs	Mariés	15,9	9,7	8,6	56,0	52,3	64,7	57,2	40,4	68,8	
		Mariés	15,9	9,6	7,7	57,1	53,5	61,3	59,0	40,6	69,5	
		Non mariés	16,1	9,7	14,0	48,5	45,2	50,2	44,2	39,3	63,2	
	Femmes actives	Mariées	8,5	7,5	9,1	41,8	42,8	50,0	42,2	51,5	47,5	
		Mariées	5,3	6,5	3,8	40,5	48,2	57,8	35,6	49,6	38,8	
		Non mariées	12,6	10,4	15,4	43,4	28,1	40,7	51,1	36,7	51,3	
	Femmes non actives	Mariées	8,6	8,9	12,5	58,2	44,7	67,2	48,2	44,7	56,1	
		Mariées	8,0	8,4	9,7	58,6	43,8	63,7	40,9	43,8	55,8	
		Non mariées	13,6	11,5	27,5	54,9	49,9	53,8	60,6	43,3	57,7	
	Sexe, activité et jour de la semaine	Hommes actifs	Lundi au vendredi	15,8	9,1	7,1	52,7	50,2	61,5	58,0	35,4	73,1
			Samedi	13,5	6,9	11,8	65,4	47,2	63,2	64,5	50,4	69,4
			Dimanche	19,7	20,5	12,5	63,5	66,8	71,0	47,4	58,8	47,6
Femmes actives		Lundi au vendredi	9,2	6,8	4,8	38,9	39,9	48,7	42,5	28,8	48,0	
		Samedi	5,6	14,0	19,4	50,6	44,1	36,1	45,0	38,7	50,3	
		Dimanche	6,9	4,8	17,3	47,7	53,5	68,7	33,8	33,4	42,7	
Femmes non actives		Lundi au vendredi	9,4	11,4	11,8	55,0	57,5	66,1	50,8	49,9	57,3	
		Samedi	7,3	0,0	11,5	63,3	63,8	63,5	46,4	36,5	63,2	
		Dimanche	7,7	5,3	17,0	67,0	67,5	75,4	36,3	27,5	33,2	
Ensemble		9,4	9,0	11,3	53,4	51,3	61,3	51,3	33,9	61,2		

TABLEAU N° 120

Taux d'écoute de la radio et de la télévision

(source : Enquête sur les comportements de loisirs des français en 1967 -
I.N.S.E.E. - Collection M. 25 - Août 1973)

Caractéristiques socio-démographiques	Loisirs	RADIO	TELEVISION
<u>ENSEMBLE</u>		72,2	51,3
Hommes		70,2	53,3
Femmes		74,1	49,5
<u>REVENU ANNUEL</u>			
Moins de 6 000 F.....		63,9	29,1
De 6 000 F. à 10 000 F.		73,5	43,7
De 10 000 F. à 15 000 F.....		73,0	55,3
De 15 000 F. à 20 000 F.		74,6	58,7
20 000 F. et plus		73,6	58,7
Non déclaré		66,2	45,9
<u>TAILLE de l'AGGLOMERATION</u>			
Communes rurales		70,9	43,1
Agglomérations de moins de 20 000 habitants		74,6	55,1
Agglomérations de 20 à 100 000 habitants		68,0	56,6
Agglomérations de plus de 100 000 habitants (sauf Paris)		70,2	56,7
Agglomération parisienne		78,9	52,3
<u>AGE</u>			
De 14 à 24 ans		77,4	46,3
De 25 à 39 ans		77,5	53,7
De 40 à 59 ans		72,5	58,2
De 60 ans et plus		62,8	45,3
<u>DIPLOMES</u>			
Pas de diplôme		68,1	47,9
Certificat d'Etudes		73,0	56,0
"Brevet"		75,4	53,5
Baccalauréat et Etudes Supérieures		80,4	43,9
<u>CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE</u>			
Agriculteurs exploitants		73,2	40,2
Salariés agricoles		68,0	46,9
Patrons de l'industrie et du commerce		73,4	61,2
Cadres supérieurs et professions libérales		75,9	46,7
Cadres moyens		78,6	54,6
Employés		75,5	55,7
Ouvriers		72,5	54,4
Personnel de service		62,0	52,2
Autres actifs		70,3	63,5
Inactifs		69,0	45,1

TABLEAU N° 121

Taux de lecture des quotidiens

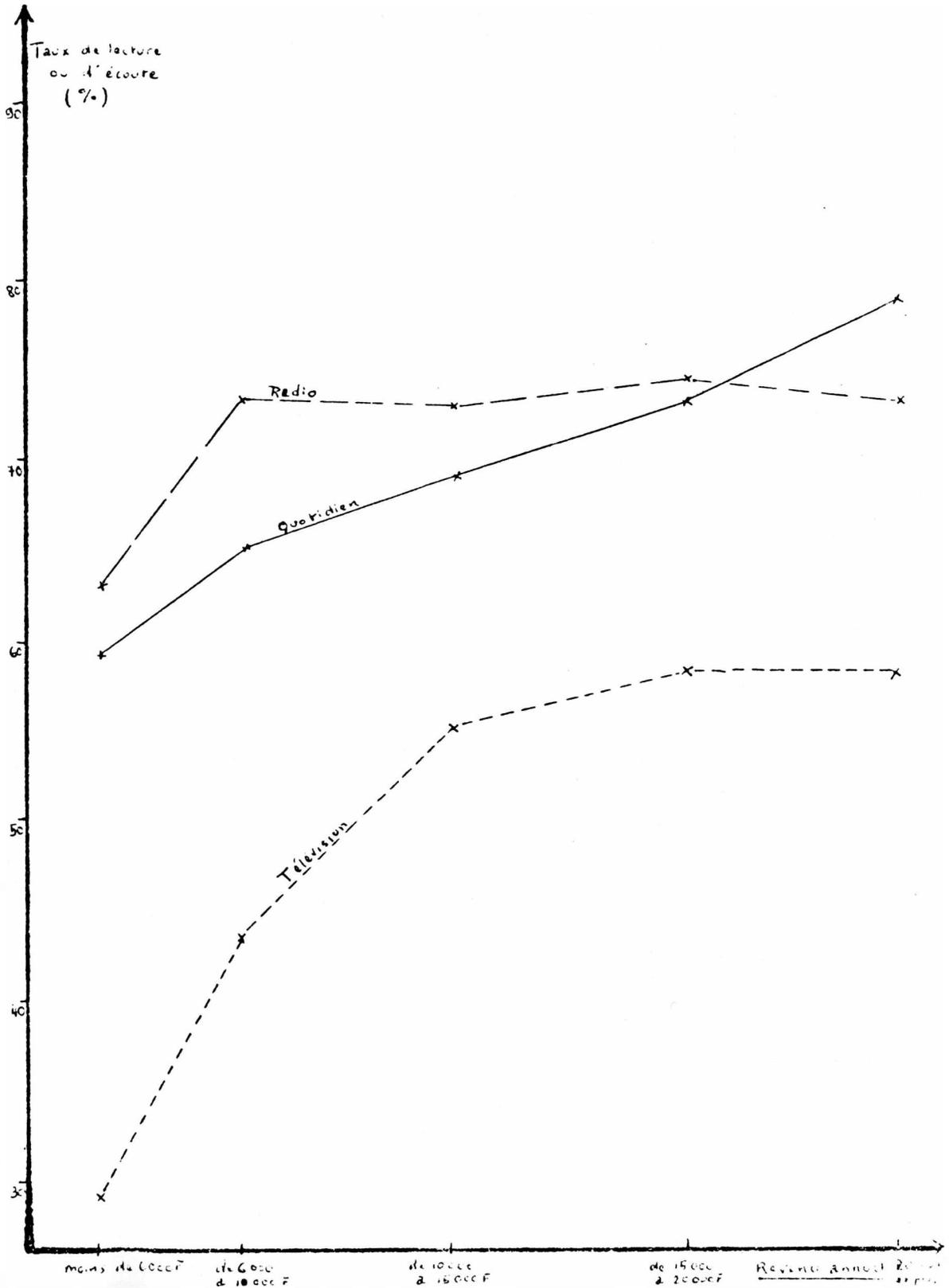
(source : Enquête sur les comportements de loisirs des français en 1967 - I.N.S.E.E.
Collection M. 25 - Août 1973)

Caractéristiques socio-démographiques	Loisirs	Lecture de quotidiens
<u>ENSEMBLE</u>		71,1
Hommes		74,6
Femmes		68,2
<u>REVENU ANNUEL</u>		
Moins de 6 000 F.....		59,7
De 6 000 F. à 10 000 F.		66,2
De 10 000 F. à 15 000 F.....		69,5
De 15 000 F. à 20 000 F.		73,9
20 000 F. et plus		78,0
Non déclaré		72,8
<u>TAILLE de l'AGGLOMERATION</u>		
Communes rurales		65,8
Agglomérations de moins de 20 000 habitants		72,9
Agglomérations de 20 à 100 000 habitants		77,4
Agglomérations de plus de 100 000 habitants (sauf Paris)		75,7
Agglomération parisienne		68,7
<u>AGE</u>		
De 14 à 24 ans		64,7
De 25 à 39 ans		68,9
De 40 à 59 ans		74,3
De 60 ans et plus		74,7
<u>DIPLOMES</u>		
Pas de diplôme		63,6
Certificat d'Etudes		74,6
"Brevet"		76,8
Baccalauréat et Etudes Supérieures		77,9
<u>CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE</u>		
Agriculteurs exploitants		64,0
Salariés agricoles		49,1
Patrons de l'industrie et du commerce		81,5
Cadres supérieurs et professions libérales		79,2
Cadres moyens		72,8
Employés		77,1
Ouvriers		67,3
Personnel de service		72,1
Autres actifs		85,2
Inactifs		70,3

GRAPHIQUE N° 14

Taux d'écoute de la radio, de la télévision, et taux de lecture de quotidiens pour différentes classes de revenus.

(source : d'après les données de l'I.N.S.E.E. : enquête sur les comportements de loisirs des Français, et 1967 - Collection M. 25 - Août 1973)



GRAPHIQUE N° 15

Taux de lecture des quotidiens, en fonction du taux d'écoute de la télévision, pour certaines catégories socio-professionnelles

(source : d'après les données de l'I.N.S.E.E. : enquête sur les comportements de loisirs des Français en 1967, Collection M. 25 - Août 1973)

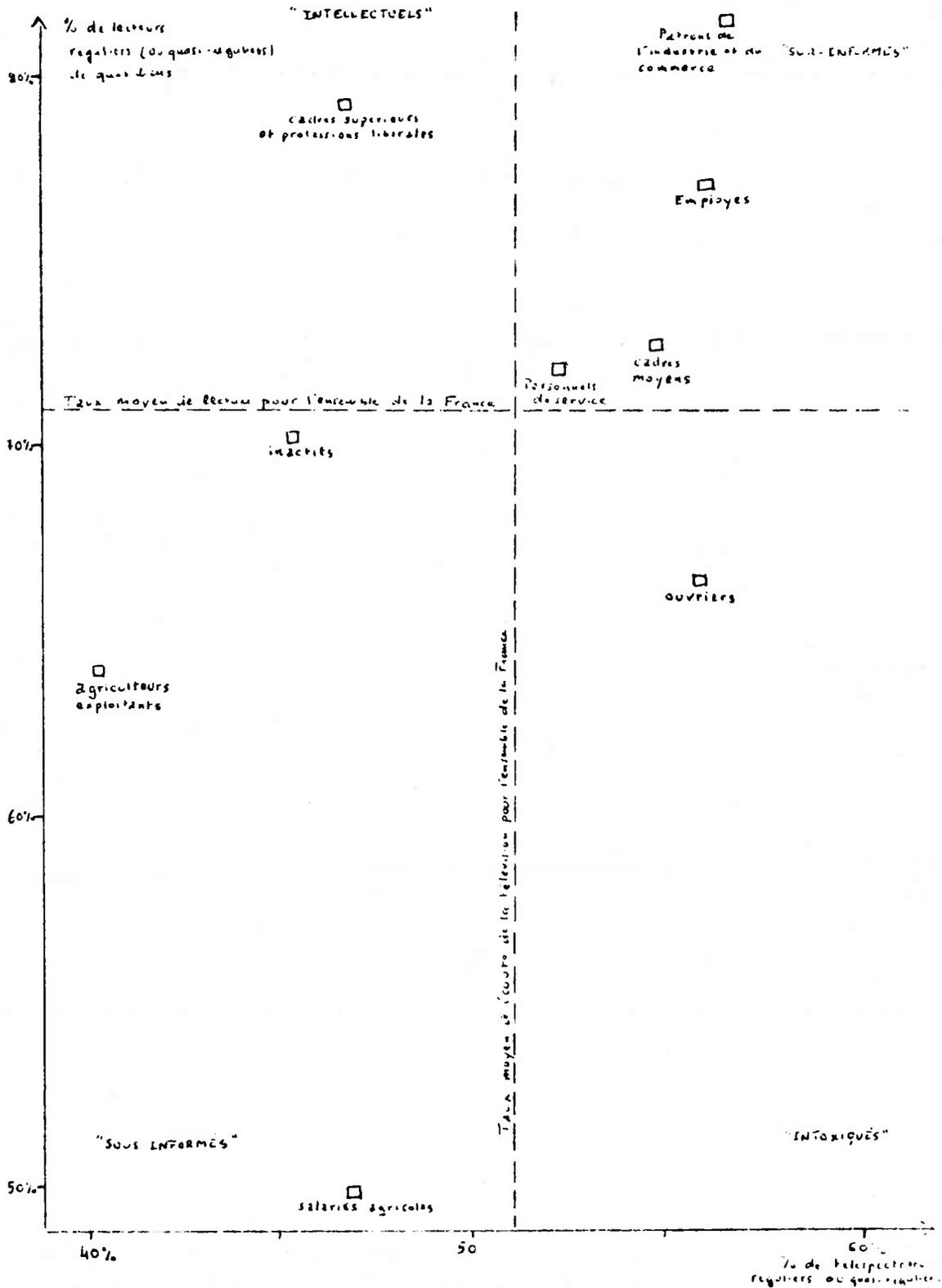


TABLEAU N° 122

Temps consacré à la radio, à la télévision et à la lecture (en heures)

(source : I.N.S.E.E. - Données sociales - Collection M. 24 -p. 92 - 1973
résultats de l'enquête Budget-Temps" de 1967)

		Radio			Télévision			Lecture		
		Six villes	Paris	Nîmes	Six villes	Paris	Nîmes	Six villes	Paris	Nîmes
Sexe	Hommes	0,1	0,1	0,1	1,0	0,9	1,1	0,5	0,4	0,6
	Femmes	0,1	0,1	0,1	0,9	0,7	1,0	0,3	0,3	0,3
Sexe, activité et état matrimonial	Hommes actifs									
	total	0,1	0,1	0,1	0,9	0,3	1,1	0,5	0,4	0,5
	Mariés	0,1	0,1	0,0	1,0	0,9	1,1	0,5	0,4	0,5
	Non mariés	0,1	0,1	0,2	0,8	0,8	1,0	0,4	0,4	0,4
	Femmes actives									
	total	0,0	0,1	0,1	0,7	0,6	0,8	0,3	0,2	0,3
	Mariées	0,0	0,1	0,0	0,7	0,7	0,9	0,2	0,2	0,2
	Non mariées	0,1	0,1	0,2	0,7	0,4	0,8	0,4	0,2	0,3
	Femmes non actives									
	total	0,1	0,1	0,1	1,0	0,9	1,2	0,4	0,3	0,4
	Mariées	0,1	0,0	0,1	1,0	0,9	1,2	0,3	0,3	0,4
	Non mariées	0,1	0,1	0,2	1,1	0,6	1,1	0,6	0,4	0,6
Sexe, activité et jour de la semaine	Hommes actifs									
	Lundi au vendredi	0,1	0,0	0,0	0,8	0,6	0,9	0,5	0,3	0,5
	Samedi	0,1	0,0	0,1	1,2	0,8	1,3	0,6	0,5	0,5
	Dimanche	0,1	0,2	0,2	1,8	2,0	1,9	0,5	0,6	0,3
	Femmes actives									
	Lundi au vendredi	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,7	0,3	0,2	0,3
	Samedi	0,0	0,1	0,1	0,8	0,7	0,6	0,3	0,3	0,3
	Dimanche	0,0	0,1	0,4	1,6	1,4	1,7	0,3	0,4	0,3
	Femmes non actives									
	Lundi au vendredi	0,1	0,1	0,1	0,8	0,7	1,0	0,4	0,4	0,4
	Samedi	0,0	0,0	0,1	1,2	0,9	0,9	0,3	0,2	0,5
	Dimanche	0,1	0,1	0,2	2,0	1,6	2,3	0,3	0,2	0,4
Ensemble										
		0,1	0,1	0,1	0,9	0,8	1,0	0,4	0,3	0,5

2.2. - La participation politique et syndicale

La participation politique et syndicale constitue un indicateur plus direct encore de la participation à la vie collective.

Le vote, a fortiori le militarisme ou l'adhésion à un parti, et la syndicalisation, sont l'expression d'une volonté active de défendre ses droits où même d'influer sur l'évolution de la société globale ou du monde du travail.

Or, ce ne sont pas nécessairement ceux qui auraient le plus à gagner d'un changement social qui font le plus souvent usage des moyens que leur offre la démocratie de faire entendre leur voix.

2.2.1. - La participation et l'intérêt pour la politique

La participation politique constitue à la fois un indice d'intérêt pour la vie collective, et une parcelle de pouvoir sur l'évolution de la société. Les inégalités quant à la participation se situent sur différents plans. On peut en effet tenter de les mesurer :

- par les différences d'accès au droit de vote (il semble inutile de souligner ici que de larges fractions de la population, qui jouent un rôle très important dans le système productif - jeunes travailleurs, immigrés - ne bénéficient pas du droit de vote),
- par les différences quant à l'inscription sur les registres électoraux : par manque d'information, ou manque d'intérêt, etc. une minorité de Français, ayant le droit de vote, ne se font même pas inscrire sur les registres électoraux, alors que cette démarche constitue l'indice d'un minimum de participation à la vie collective. Il semble très difficile d'estimer le nombre et la composition sociale de ces "super-abstentionnistes". Par ailleurs, l'extrême mobilité de certains "marginiaux" débouche souvent sur l'impossibilité matérielle de se faire inscrire à temps sur les registres de la commune qu'ils habitent lors des consultations électorales.
- par les différences quant à l'intérêt déclaré (lors de sondages) pour la politique
- par les différences quant à la participation électorale (inégal taux d'abstentions selon le milieu social ou culturel...)
- par les différences quant à la "participation active" (adhésion à un parti, militantisme, exercice de responsabilités dans le cadre d'une organisation politique ou de fonctions électives etc...)

Il serait possible de multiplier les indices ; mais notre objet n'est ici que de suggérer l'existence d'une inégalité dans la participation politique ; aussi ne retiendrons nous que certains d'entre eux.

Cette approche socio-politique pourrait être enrichie par quelques comparaisons simples (mais vraisemblablement difficiles à interpréter). Par exemple, il serait intéressant de rapprocher la part des différentes C.S.P., sinon dans le statut, du moins dans l'origine sociale (profession des parents) des parlementaires de celle qu'elle représente dans l'ensemble de la population.

- Les indices retenus

Nous avons retenu comme indice principal du degré de participation à la vie publique l'intérêt déclaré pour la politique.

Le choix de cet indice peut paraître criticable ; la part des abstentionnistes -ou du moins de ceux qui déclarent qu'ils se sont abstenus lors d'un vote ou qu'ils s'abstiendront à la prochaine consultation électorale - aurait pu être préféré. Mais l'abstention est souvent un phénomène difficile à interpréter, dans la mesure où elle peut être le reflet d'un choix politique aussi bien que celui d'un manque d'intérêt pour la chose publique.

Nous avons cependant analysé les variations de ce deuxième indice (le taux d'abstention) dans le cadre d'une analyse complémentaire des inégalités de participation politique dans le monde ouvrier.

- Les sources

Nous utilisons principalement l'ouvrage de DEUTSCH, LINDON et WEILL, "Les familles politiques aujourd'hui en France" - Edition de Minuit, 1966, dont on peut regretter l'ancienneté, et le manque de finesse des ventilations.

Une analyse approfondie des différences de participation aux consultations électorales impliquerait un recours aux ouvrages d'Alain LANCELOT sur l'abstention (1).

En ce qui concerne plus particulièrement le monde ouvrier, nous nous servons des informations publiées par G. ADAM, F. BON, J. CAPDEVIELLE et R. MOURIAUX dans l'"Ouvrier Français en 1970" , Fondation Nationale de Sciences Politiques, PARIS - ARMAND COLIN - 1970.

Les résultats présentés par les deux ouvrages utilisés proviennent de sondages d'opinions effectués à diverses époques auprès d'échantillons représentatifs des populations étudiées.

- L'inégal intérêt des Français pour la politique

Le tableau 123 présente la répartition des réponses d'un échantillon représentatif de la population française adulte à la question : " d'une manière générale estimez-vous que vous, personnellement, vous vous intéressez à la politique : beaucoup, un peu, très peu ou pas du tout ?" (posée en 1966)

(1) - en particulier : Alain LANCELOT "L'abstentionnisme électoral en France" Paris - ARMAND COLIN - 1968.

En moyenne, 35 % des Français déclarent ne pas du tout s'intéresser à la politique. Mais la part des indifférents varie en fonction de la catégorie socio-professionnelle : elle est particulièrement forte chez les agriculteurs (47 %) et, dans une moindre mesure, chez les petits commerçants et chez les inactifs.

D'autre part, l'intérêt pour la politique croît avec la taille de l'agglomération habitée : 43 % des ruraux ne s'intéressent pas du tout à la politique (ce qui semble lié avec l'indifférence des agriculteurs) alors que 25 % seulement des parisiens donnent cette réponse. Enfin, l'intérêt pour la politique est d'autant plus grand que le niveau d'études est élevé.

Agriculteurs, retraités, petits indépendants, ruraux ou habitants de petites villes, personnes de faible niveau d'instruction : dans tous ces groupes socio-démographiques, la marginalisation par rapport au modèle moderne de développement socio-économique se double d'une tendance à rejeter - par manque d'informations, ou par méfiance à l'égard d'institutions dont ils se sentent de plus en plus coupés - le recours à la voie politique.

Les ouvriers et personnels de services, dans leur ensemble, s'intéressent un peu plus à la politique que la moyenne de la population ; ils lui sont cependant plus souvent indifférents que les employés, les cadres, ou les industriels.

Mais une analyse plus détaillée montre que l'intérêt pour la politique et la proportion des votants varient, dans le monde ouvrier, en fonction de critères socio-économiques ou culturels.

- Les inégalités de participation et d'intérêt pour la politique au sein du monde ouvrier

Les résultats de l'étude sur "l'ouvrier Français en 1970 " permettent de distinguer des différences dans le comportement et les attitudes politiques, en fonction des caractéristiques socio-économiques des interviewés.

A l'époque de l'enquête, 24 % des ouvriers interrogés déclarent ne pas avoir voté au référendum d'Avril 1969 (ce qui est supérieur à la moyenne nationale : en 1969, 19,4 % seulement des Français se sont abstenus de voter au référendum) ; 27 % disaient n'éprouver aucun intérêt pour la politique.

Les deux indices utilisés (vote ou abstention et intérêt pour la politique) varient parallèlement en fonction du sexe, de la qualification et de la syndicalisation (voir tableau 124) : les hommes participent plus que les femmes ; les plus qualifiés votent et s'intéressent plus souvent à la politique que ceux qui se situent au bas de la hiérarchie ouvrière; les syndiqués ont une attitude et un comportement plus "participants" que les autres. Si on fait l'hypothèse que ces facteurs se cumulent, ce sont alors les femmes non qualifiées et non syndiquées qui manifestent globalement le plus faible degré d'intérêt et de participation.

En ce qui concerne les revenus, les deux indices ne varient pas de la même façon : l'intérêt pour la politique va croissant avec le revenu ; mais ce sont les mieux payés (plus de 2 500 F. mensuels) qui sont les plus nombreux à s'abstenir, les plus mal payés venant en second, alors que ce sont ceux qui bénéficient de revenus moyens (de 1 250 à 2 500 F.) qui sont

les plus nombreux à voter. On peut proposer différentes interprétations à ce phénomène; il est possible de penser que la participation électorale nécessite une prise de conscience minimum d'intérêts communs, liée à un statut socio-culturel minimum qui fait défaut aux catégories les moins bien payées ; en revanche, la satisfaction tirée d'un niveau de revenu élevé fait disparaître certaines des motivations (revendicatives) du vote.

Mais il convient, comme nous l'avons souligné plus haut, d'interpréter avec prudence les taux d'abstention, qui ne sont pas seulement révélateurs d'un faible intérêt pour la politique, mais qui peuvent également traduire au contraire une attitude très structurée devant le choix électoral (on peut en particulier rappeler les slogans de certains partis politiques, en 1969, comme "s'abstenir c'est agir")

Si l'on considère uniquement l'intérêt pour la politique, il est alors possible de penser que, si les ouvriers qualifiés (O.P., contremaîtres ...), ceux qui disposent de revenus relativement élevés, et en particulier les hommes, s'y intéressent autant, sinon plus que les autres catégories socio-professionnelles, il n'en est pas de même pour les ouvrières, pour les bas revenus, et les manoeuvres, qui tendent fortement à s'en désintéresser.

Par ailleurs, les non syndiqués étant plus nombreux à se désintéresser de la politique que les ouvriers syndiqués, il existe vraisemblablement une relation entre vote et syndicalisation, qui sont deux formes de participation à la vie collective.

TABLEAU N° 123

Intérêt pour la politique en fonction de différents critères socio-économiques
(1960)

(source : DEUTSCH, LINDON et WEILL " Les familles politiques aujourd'hui en France " . Edition de Mounet 1966)

	Ensemble des interviewés	<u>S'intéressant à la politique</u>	
		Beaucoup, un peu ou très peu	Pas du tout
<u>Profession du chef de famille</u>			
Agriculteur	100 %	53	<u>47</u>
Petit commerçant	100 %	64	<u>36</u>
Industriel, Cadre	100 %	88	12
Employé , divers	100 %	70	30
Ouvrier, personnel de services ..	100 %	68	32
Retraité, inactif	100 %	64	<u>36</u>
<hr/>			
<u>Catégorie d' agglomération</u>			
Moins de 2 000 habitants	100 %	57	43
De 2 000 à 10 000 habitants	100 %	63	37
De 10 000 à 50 000 habitants ...	100 %	70	30
Plus de 50 000 habitants	100 %	74	26
Agglomération parisienne	100 %	75	25
<hr/>			
<u>Niveau d'instruction</u>			
Primaire	100 %	59	41
Primaire supérieur	100 %	76	24
Technique	100 %	78	22
Secondaire	100 %	84	16
Supérieur	100 %	90	10
<hr/>			
TOTAL	100 %	65	35

TABLEAU N° 124

Comportements électoraux (au référendum du 27 Avril 1969) et intérêt pour la politique des ouvriers français (en fonction du sexe, du revenu, de la qualification et de la syndicalisation)

(source : G. ADAM, F. BON, J. CAPDEVIELLE, R. MOURIAUX " L'ouvrier français en 1970", ARMAND COLIN 1970)

	Comportements au référendum			Intérêt pour la politique		
	Vote	Abstention	Sans réponse	De "beau coup" à "un peu"	"Pas du tout"	Sans réponse
<u>Sexe</u> : Hommes	68 %	21 %	10 %	75 %	25 %	0 %
Femmes	54 %	34 %	12 %	62 %	38 %	0 %
<u>Revenus</u> : Sans réponse ..	45 %	31 %	24 %	63 %	37 %	0 %
Moins de 800 F.....	53 %	33 %	14 %	63 %	37 %	0 %
De 800 à 999 F.	64 %	26 %	11 %	66 %	34 %	0 %
De 1.000 à 1 249 F...	68 %	24 %	9 %	68 %	32 %	0 %
De 1 250 à 1 499 F...	70 %	19 %	11 %	73 %	27 %	0 %
De 1 500 à 1 749 F...	70 %	22 %	8 %	77 %	23 %	0 %
De 1 750 à 2 499 F...	73 %	18 %	9 %	79 %	19 %	1 %
2 500 F. et plus	53 %	39 %	7 %	82 %	18 %	0 %
<u>Qualification</u> :						
Manoeuvres	52 %	38 %	10 %	59 %	40 %	0 %
Ouvriers spécialisés	66 %	24 %	10 %	67 %	33 %	1 %
Ouvriers professionnels	70 %	20 %	10 %	79 %	21 %	1 %
Agents de maîtrise, techniciens	71 %	14 %	16 %	81 %	19 %	0 %
<u>Syndicalisation</u> :						
Non syndiqués	62 %	27 %	11 %	69 %	30 %	0 %
<u>Ensemble</u>	66 %	24 %	10 %	72 %	27 %	0 %

2.2.2. - La participation syndicale

Le monde du travail peut constituer, pour les actifs, un relais d'intégration ou du moins de participation à la vie sociale. En ce qui concerne la vie professionnelle, comme en ce qui concerne la vie politique, divers indices de participation peuvent être considérés.

Par exemple, on pourrait envisager les inégalités d'accès à la fonction de délégué du personnel (mesurées au niveau de la représentation des divers groupes sociaux parmi les délégués, ou simplement de la possibilité d'être élu à cette fonction).

Il serait alors possible de faire apparaître une inégalité frappant les travailleurs (involontairement) mobiles du fait de leur faible niveau de qualification qui les rend particulièrement sensibles à la conjoncture économique et aux besoins variables des entreprises : le temps de présence dans l'entreprise exigé pour être élu délégué du personnel (et, de ce fait, bénéficier d'une plus grande protection de l'emploi), ne leur permet pas, en général, d'accéder à ce mandat.

Nous avons préféré étudier les différences de syndicalisation dans le monde ouvrier, car, si, s'être syndiqué n'est le fait que d'une minorité de travailleurs, c'est un état qui se prête à une mesure relativement simple, et il semble possible de présenter les différences à cet égard comme les signes d'une plus ou moins grande participation des couches socio-professionnelles à la vie collective de leur groupe social.

- L'indice retenu

Nous étudions la part représentée par les syndiqués (en particulier dans les trois grandes centrales ouvrières : C.G.T. - C.F.D.T. - F.O.) par rapport à celle des non syndiqués dans les différentes sous-populations du monde ouvrier.

- La source

Il s'agit encore de l'ouvrage d'ADAM, BON, CAPDEVIELLE et MOURIAUX, "l'ouvrier Français en 1970" (pré-cité).

- Les inégalités dans la syndicalisation

Le tableau 125 rassemble plusieurs ventilations sur l'appartenance syndicale des ouvriers.

Les hommes sont plus souvent syndiqués que les femmes (28 contre 24 % dans les trois grandes centrales). Le pourcentage de syndiqués augmente régulièrement à mesure que s'élèvent les tranches d'âge.

En ce qui concerne les revenus et la qualification, la relation est plus complexe : très bas revenus (moins de 800 F. mensuels) et emplois non qualifiés (manoeuvres) comportent une part relativement faible de syndiqués, puis cette proportion s'accroît rapidement dans les tranches immédiatement

supérieures, pour décroître vers le haut de l'échelle (phénomène que nous avons déjà déjà noté au niveau du vote pour les différentes tranches de revenus). Les travailleurs moyennement payés et moyennement qualifiés semblent bien intégrés au monde ouvrier, auquel ils participent souvent par l'adhésion à un syndicat ; ceux qui appartiennent au bas de la hiérarchie ouvrière ne connaissent pas le même degré de participation, et sont vraisemblablement victimes d'une inégalité à cet égard ; en revanche, les travailleurs qui se situent tout en haut de cette hiérarchie (salariés touchant plus de 2 500. mensuels, agents de maîtrise et techniciens), s'ils semblent eux aussi marginaux (par le haut) par rapport au monde ouvrier, traduisent plutôt, par leur faible degré de syndicalisation, un statut sans doute plus proche de celui des classes moyennes que de celui du prolétariat.

La ventilation par niveau d'études fait apparaître une plus forte tendance à se syndiquer pour ceux qui ont suivi des filières d'enseignement "classique" (C.E.P.- B.E.P.C.- B.I.C. - Baccalauréat) que pour ceux qui ont une formation technique.

Le taux de syndicalisation croît régulièrement en fonction de la taille de l'établissement (à une exception près : il est plus faible dans les très grands établissements - 2000 personnes et plus - que dans les établissements employant de 500 à 2 000 personnes).

Il varie également en fonction des branches d'activité (étant particulièrement faibles dans certaines activités précédemment définies comme peu favorisées : Bâtiment et Travaux Publics, Industrie extractives, bois ,papier et carton) et de la taille de la commune (ce qui doit surtout traduire la sur-représentation des grandes entreprises dans les communes urbaines importantes).

Enfin, la deuxième ventilation confirme la relation que nous avons notée entre intérêt pour la politique et syndicalisation.

°
° °

Cette rapide analyse nous conduit à déterminer un certain nombre de groupes sociaux qui tendent à se situer en marge de la vie collective.

Agriculteurs, retraités, petits commerçants, manoeuvres (et, en général travailleurs à bas revenus) ne manifestent que peu d'intérêt pour la vie publique et n'utilisent que relativement peu souvent les moyens de participer à la vie collective (politique ou professionnelle) dont ils disposent.

TABLEAU N° 125

Profil syndical des ouvriers : caractéristiques socio-professionnelles politiques et culturelles

(source : d'après G. ADAM - F. BON - J. CAPDEVIELLE - R. MOURIAUX ."L'ouvrier français en 1970 " - Enquête nationale auprès de 1 116 ouvriers d'industrie en 1970 - A. COLIN - 1970)

	C.G.T. C.F.D.T. F.O.	Autres syndicats S.R.	Non syndiqués	TOTAL
Ensemble	27	5	68	100
<u>SEXE</u>				
Hommes	28	5	67	100
Femmes	24	4	72	100
<u>AGE</u>				
15 à 19 ans	10	2	88	100
20 à 24 ans	25	3	72	100
25 à 34 ans	23	4	73	100
35 à 49 ans	34	6	60	100
50 ans et plus	28	7	65	100
<u>REVENU</u>				
S.R.	23	2	75	100
Moins de 800 F.	23	3	74	100
800 à 999 F.	33	6	61	100
1 000 à 1 249 F.	29	3	68	100
1 250 F. à 1 499 F.	28	4	68	100
1 500 F. à 1 749 F.	30	5	65	100
1 750 F. à 2 499 F.	26	7	67	100
2 500 F. et plus	17	6	77	100
<u>QUALIFICATION</u>				
Manœuvres	23	4	73	100
Ouvriers spécialisés (O.S.)	29	3	68	100
Ouvriers professionnels (O.P. -O.H.Q.)..	30	5	65	100
Agents de maîtrise, techniciens	18	10	72	100
<u>NIVEAU d'ETUDES</u>				
S.R.	32	4	64	100
C.E.P.	28	4	68	100
C.A.P.	28	8	64	100
Autres (B.E.P.C.-B.I.C. -Bac,divers)....	22	4	74	100
<u>TAILLE de l'ETABLISSEMENT</u>				
Moins de 10	8	2	90	100
10 à 49	16	2	82	100
50 à 99	25	4	71	100
100 à 199	31	4	65	100
200 à 499	36	6	58	100
500 à 999	35	11	54	100
1 000 à 1 999	46	7	47	100
2 000 et plus	37	8	55	100
<u>BRANCHES</u>				
Divers	29	11	60	100
Industries extractives	17	9	74	100
Bâtiment, travaux publics	17	1	82	100
Industrie chimique	37	1	62	100
Métallurgie	32	5	63	100
Industrie alimentaire	23	7	70	100
Textiles	25	5	70	100
Bois, papier, carton	19	1	80	100
Transports	33	8	59	100
Eau, gaz, électricité	54	0	46	100
<u>TAILLE des COMMUNES</u>				
Rurales	23	4	73	100
Moins de 20 000 habitants	22	3	75	100
De 20 000 à 100 000 habitants	29	6	65	100
Plus de 100 000 habitants	30	5	65	100
Région parisienne	30	3	67	100
<u>INTERET pour le POLITIQUE</u>				
Beaucoup	47	4	49	100
Assez	27	5	68	100
Un peu	26	4	70	100
Pas du tout	20	6	74	100

2.3. - La participation à l'élaboration des normes et des valeurs

Nous n'avons retenu, à ce niveau, aucun indice chiffré des inégalités. L'inégale influence des différentes catégories de Français sur l'évolution de la culture globale paraît au premier abord difficile à estimer statistiquement ; il n'est cependant pas exclu de penser que l'élaboration de certains indicateurs composites (prenant en compte le niveau culturel, certaines pratiques de participation, les écarts de comportements, dans certains domaines, par rapport à la norme "moderne", etc...) permettraient de faire apparaître ce phénomène.

Mais en l'absence d'indicateurs de cet ordre, il nous paraît important de souligner ce niveau d'inégalités, en réservant toute tentative de quantification pour une phase ultérieure.

L'inégalité de poids des différentes catégories sociales sur la production et l'évolution de la culture globale présente deux aspects étroitement corrélés.

D'une part, les principaux caractères de la culture dominante sont essentiellement le fait des classes bourgeoises (beaucoup de sociologues contestent l'existence d'une véritable "culture de la pauvreté"). Cet impérialisme culturel des couches sociales les plus favorisées (disposant des moyens d'accès à la culture, et de possibilités de production culturelle et information) apparaît clairement à travers les phénomènes de mode et de "leadership" culturel. Moeurs et idées nouvelles se diffusent généralement à partir du haut de l'échelle sociale et atteignent progressivement les catégories moins favorisées. A cet égard, ces dernières sont dans une situation de dépendance par rapport aux normes bourgeoises, qu'elles sont fortement incitées à intégrer (publicité, médias, et plus largement, "pression sociale" revêtant ces normes d'un caractère pratiquement contraignant) et sur lesquelles elles n'ont que peu de possibilités d'exercer une influence notable.

D'autre part, même lorsqu'ils adoptent le modèle culturel des catégories aisées, les plus défavorisés sont le plus souvent victimes d'un perpétuel décalage temporel. Malgré l'accélération des moyens de diffusion (télévision, etc...) les plus pauvres sont toujours en retard sur "la mode", ou, plus largement, sur les modes de vie, de comportement, de consommation (1). des classes bourgeoises. Moins "cultivés", moins bien informés, devant adapter le modèle proposé à leurs possibilités matérielles limitées, ils ne modifient leurs attitudes et comportements que quelques mois ou quelques années après les couches citadines privilégiées (c'est à dire souvent lorsque le modèle "moderne" proposé est déjà largement dépassé par des innovations plus récentes).

On retrouve ici le constant retard entre privilégiés et défavorisés, retard que nous avons déjà noté aux niveaux démographique et économique, et qui est une des traductions majeures des phénomènes d'inégalités dans une société en perpétuelles croissance et modernisation.

(1) - Sur ce sujet, voir J. DEBACHE "Pattern (5) de mode de vie et structures budgétaires" CREDOC 1972

2.4. - L'accès aux équipements collectifs

Les disparités de revenus se traduisent directement par une inégalité globale dans la consommation privée des ménages (voir plus haut, chapitre économique).

Mais on peut également noter d'importantes inégalités - qui ne s'expliquent pas toujours par les différences de revenus - dans l'utilisation (qu'elle soit payante ou gratuite) des équipements collectifs. Or beaucoup de ces équipements devraient au contraire compenser au niveau de la dépense collective les limites que connaissent les ménages défavorisés à leurs dépenses privées.

Si l'on se place au niveau d'une définition large des équipements collectifs, les différences de fréquentations scolaire et universitaire (voir paragraphe sur l'éducation), constituent vraisemblablement la plus importante des inégalités. Par ailleurs, beaucoup de disparités quant à l'accès et à la fréquentation des équipements collectifs apparaissent à travers d'autres niveaux d'inégalités déjà étudiés. Ainsi est-il évident que ceux qui ne possèdent pas de voiture individuelle (voir le paragraphe "équipement des ménages" dans le chapitre économique) profitent beaucoup moins que les autres de l'infrastructure routière, financée par la collectivité ; de même, ceux qui ne possèdent pas de récepteurs ne peuvent-ils pas jouir de l'écoute de la radio d'Etat et de la télévision ; enfin la zone d'habitat et le confort du logement se traduisent-ils souvent par une utilisation plus ou moins grande de certains équipements (gaz, électricité, eau courante, tout-à-l'égoût, etc...)

En dehors de cette approche indirecte, les données statistiques sur l'accès inégal aux équipements collectifs (publics et privés) sont relativement rares, et souvent sectorielles. Il nous semble cependant intéressant de présenter quelques indices d'inégalité - même si les possibilités d'interprétation sont limitées - ne serait ce que pour préciser certaines orientations éventuelles d'une phase ultérieure.

- Les indices retenus

L'inégalité d'accès aux divers équipements collectifs traduit essentiellement deux phénomènes : l'existence ou l'inexistence de ces équipements dans la zone d'habitat des ménages ; et, lorsque l'équipement existe, des différences d'utilisation qui s'expliquent par divers facteurs (choix entre consommation collective et consommation privée ; difficultés financières d'accès pour certains ménages ; difficultés d'ordre socio-culturel ,etc...)

Pour rendre compte de ce double aspect, nous présentons, d'une part, les taux d'équipement des régions françaises (en fonction du nombre d'habitants) dans trois domaines différents : salles de cinéma, hôpitaux, lignes téléphoniques ; d'autre part le taux d'utilisation de certains équipements collectifs (équipements sportifs, socio-éducatifs et culturels pour enfants, ou pour adultes et enfants) en fonction du milieu socio-professionnel, du niveau d'éducation, du revenu ...

- Les sources

En ce qui concerne les équipements des différentes régions, nous utilisons les informations fournies par l'Annuaire de l'I.N.S.E.E.

Pour ce qui est de l'accès inégal à différents types d'équipements, nous présentons quelques résultats extraits d'une étude effectuée en 1966 par le CREDOC (fondée sur l'analyse d'une enquête réalisée en 1964) dont les auteurs sont R. BERCOFF, A. PITROU et B. MATALON : "étude sur les consommations collectives". Malheureusement, ces résultats sont déjà anciens et ils ne concernent que l'utilisation par les enfants des ménages d'un petit nombre de biens et services collectifs (crèches, étude et cantine scolaire, clubs d'enfants, cinémas, piscines, salles de sports, colonies de vacances, dispensaires ...). Nous utilisons également quelques unes des conclusions d'une recherche de V. SCARDIGLI comportant une enquête exploratoire sur l'utilisation d'une trentaine de services collectifs par des ménages salariés (employés et ouvriers) avec enfants, habitant dans 4 aires d'enquêtes (deux dans la périphérie de TOULOUSE; NEVERS et CHALONS-sur-SAONE). Les résultats les plus importants de cette étude (à partir desquels il est malheureusement difficile d'extrapoler) sont repris dans CONSOMMATION - 1970 - N° 1.

Pour certains équipements particuliers (théâtres publics parisiens, bibliothèques), nous avons utilisé les résultats d'enquêtes spécifiques.

2.4.1. - Les inégalités d'équipement des régions françaises en biens et services collectifs

Nous avons choisi de présenter des indices d'équipements dans trois domaines très différents car les positions relatives des différentes régions ne sont pas nécessairement les mêmes au niveau de tous les types de biens et de services collectifs.

Le tableau 126 nous permet de déterminer quelles sont les régions particulièrement sous-équipées dans le domaine de télécommunications (téléphone), dans celui de l'équipement hospitalier (lits d'hôpital) et dans celui des équipements de loisirs (nombre de salles de cinéma).

Nous avons rapporté la population totale de chaque région au nombre de fauteuils disponibles dans les salles de cinéma, au nombre de lits d'hôpital, et au nombre de lignes téléphoniques principales, ce qui nous donne le nombre de personnes "disposant" d'une place au cinéma, à l'hôpital, ou d'une ligne téléphonique (à ce niveau, il faut interpréter les résultats avec prudence, beaucoup de lignes étant à la disposition des entreprises ou administrations, et non des personnes).

Une analyse rapide de ce tableau fait apparaître l'ordre différent dans lequel se hiérarchisent les régions en fonction du type d'équipement : par exemple, Nord, Aquitaine et Lorraine font partie des régions relativement favorisées en ce qui concerne le cinéma, mais elles sont nettement sous-équipées en hôpitaux ; les pays de la Loire, sous-équipés en lignes téléphoniques, connaissent une situation relativement satisfaisante (par rapport à la moyenne nationale) en ce qui concerne hôpitaux et cinémas.

Les graphiques 16 et 17 donnent une idée de la position relative des différentes régions au niveau de deux types d'équipements à la fois : cinéma et téléphone, cinéma et lits d'hôpitaux. A travers le graphique 16, semble apparaître une légère corrélation négative entre équipements en cinémas et nombre de lits d'hôpitaux. Ainsi, certaines régions (urbaines) bien équipées en cinémas(1)(Nord) sont très pauvres du point de vue hospitalier ; en revanche, le Limousin, par exemple, où le nombre d'habitants pour une seule place de cinéma est particulièrement élevé, connaît, en ce qui concerne les hôpitaux, une situation plus favorable que la moyenne nationale.

Ces observations tendent à faire penser que plusieurs facteurs d'ordres différents expliquent les inégalités d'équipements des régions : plus ou moins grande urbanisation, région qui se dépeuple ou qui, au contraire, connaît une forte progression démographique qui se traduit par un retard au niveau des équipements sociaux ; richesse économique ; centralisation administrative (qui explique en grande partie, par la localisation des sièges sociaux, administrations, etc.. le fort taux d'équipement téléphonique de PARIS).

S'il est globalement difficile de déterminer les régions les plus favorisées au niveau des trois types d'équipements combinés, certaines semblent en revanche sous-équipées à tout point de vue. Citons en particulier : la Corse, et la banlieue parisienne ; c'est à dire d'une part une région peu urbanisée, pauvre, et à accroissement démographique relativement faible (la population a augmenté de 2,25 % du 1er Janvier 1970 au 1er Janvier 1972), et d'autre part une région très urbanisée de population ayant souvent un statut économique modeste, et s'étant fortement accrue des dernières années (+ 4,96 % de 1970 à 1972).

Il serait particulièrement intéressant de disposer d'autres ventilations sur les taux d'équipement distinguant, en particulier, ruraux et citadins) qui nous permettraient d'affiner notre analyse des inégalités en ce domaine.

(1) - Le graphique 18 montre nettement le sous-équipement en cinéma des communes rurales par rapport aux grandes agglomérations.

TABLEAU N° 126

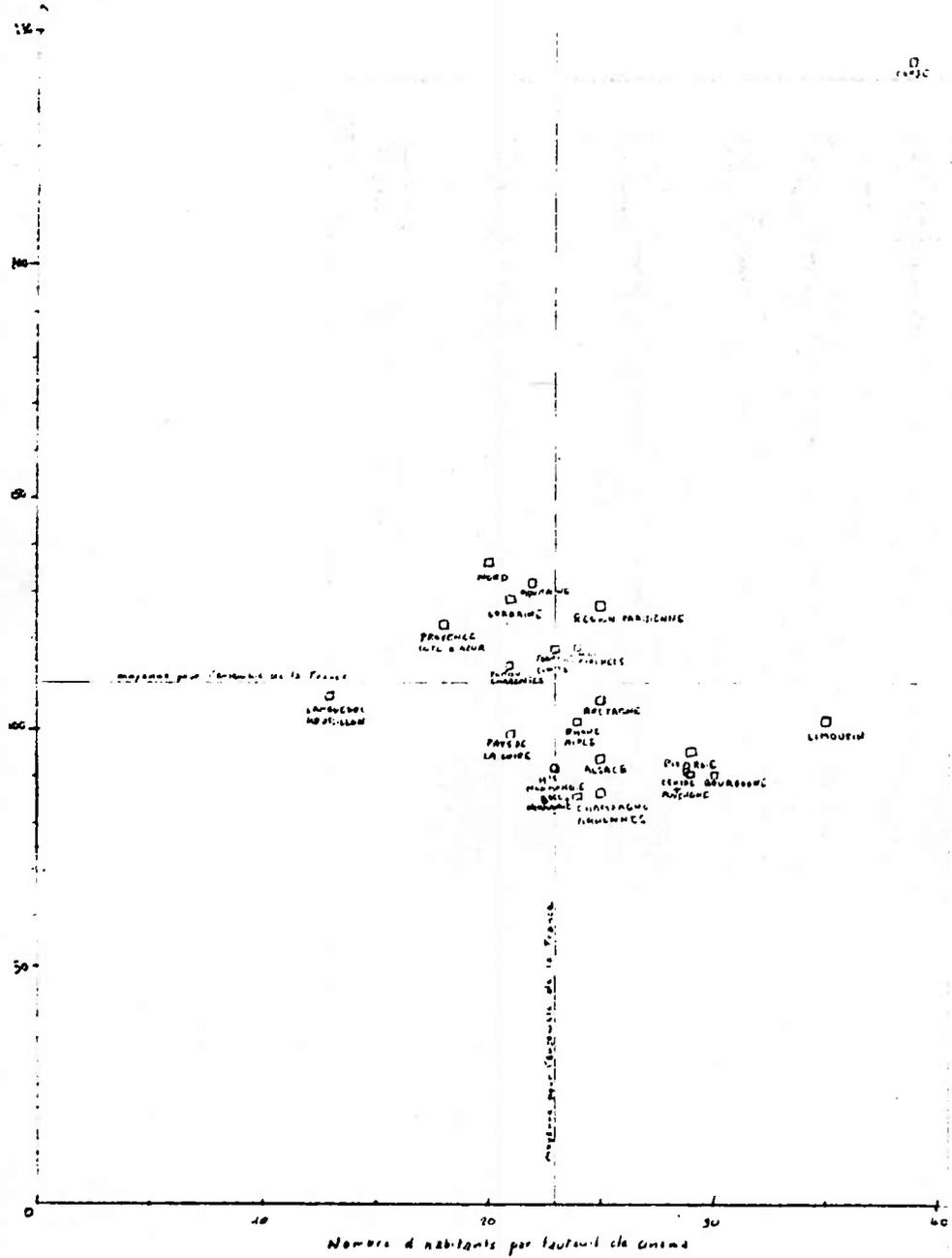
Equipped en cinémas (format standard) hôpitaux et hospices, et téléphone
(lignes principales) par région (Juin 1970)

(source :d'après l'Annuaire Statistique de l'I.N.S.E.E. - 1972)

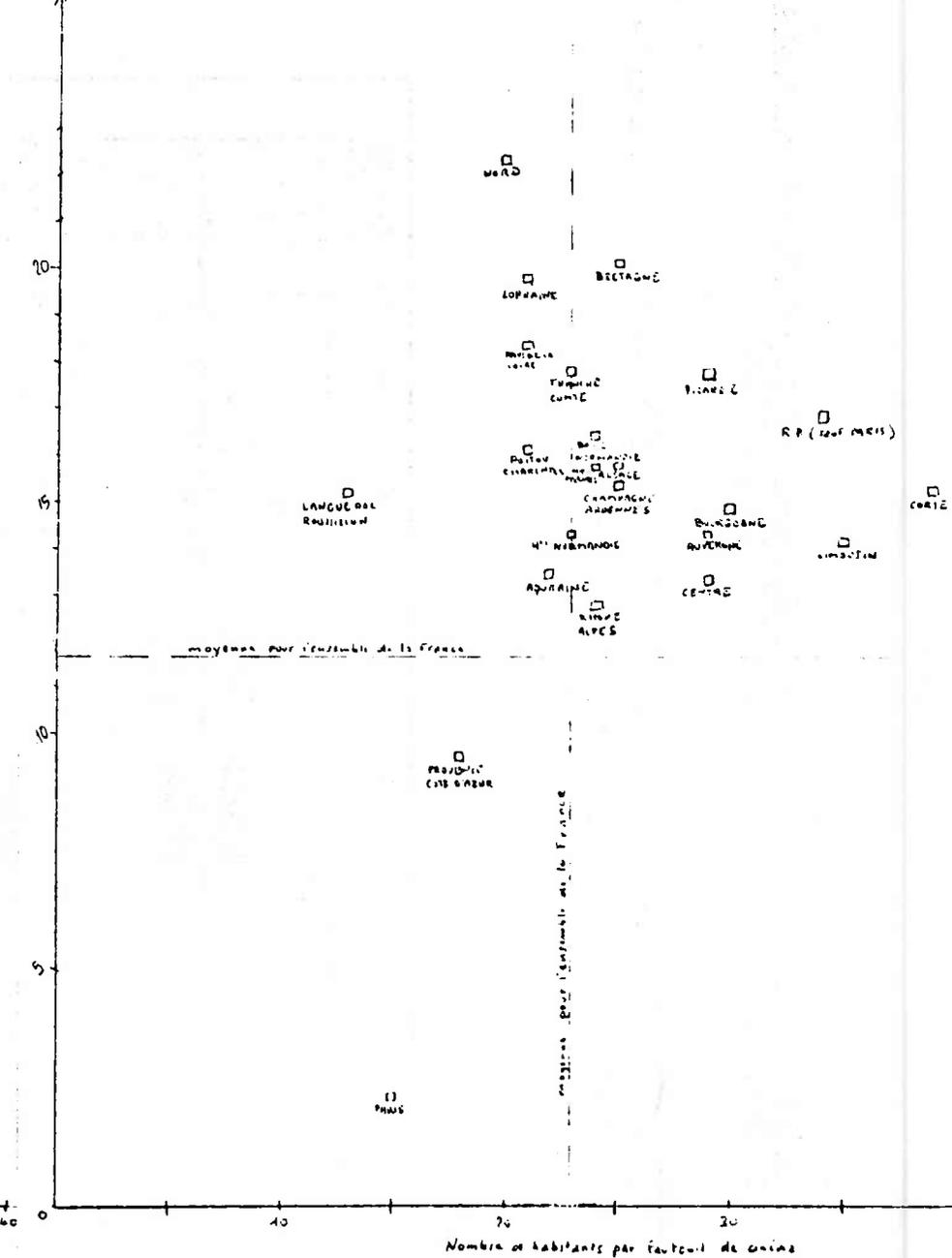
REGION	Nombre d'habitants par fauteuil (rap- port de la popu- lation totale de la région au nom- bre des fauteuils des salles de ci- néma)	Nombre d'habitants par lit d'hôpital ou d'hospice (1967)	Nombre d'habitants par ligne télépho- nique principale (1970)
PARIS	15	-	2,18
Région parisienne (sauf Paris)	34	-	16,94
Région parisienne (Paris compris)	25	127	5,84
Champagne - Ardenne	25	86	5,43
Picardie	29	95	17,52
Haute Normandie	23	92	14,38
Centre	29	91	13,34
Basse Normandie	24	86	16,48
Bourgogne	30	90	14,21
Nord	20	136	22,45
Lorraine.....	21	128	19,83
Alsace	25	94	15,90
Franche-Comté	23	118	17,92
Pays de la Loire	21	99	18,46
Bretagne	25	106	20,04
Poitou-Charentes	21	113	16,14
Aquitaine	22	131	13,50
Midi-Pyrénées	24	117	15,87
Limousin	35	102	14,17
Rhône -Alpes	24	102	12,53
Auvergne	29	91	14,26
Languedoc-Roussillon	13	107	15,20
Provence- Côte d'Azur ..	18	123	9,51
Corse	39	243	15,25
-----	-----	-----	-----
ENSEMBLE	23	110	11,66

(élaborés d'après les chiffres de l'Annuaire Statistique 1973 de l'I.N.S.E.E.)

Nombre d'habitants
pour un lit d'hôpital
ou d'espèce



Nombre d'habitants
par ligne téléphonique
principale



2.4.2. - Les inégalités d'accès des ménages aux équipements collectifs

La nature des données dont nous disposons à cet égard limite assez étroitement les possibilités d'interprétation.

Les résultats présentés dans les tableaux 127 à 130 sont tirés d'une enquête effectuée en 1964 auprès de 2 000 ménages. Ils mesurent l'utilisation des services collectifs pour enfants à fréquentation facultative.

Le tableau 127 fait apparaître la nette influence du niveau de revenu sur la fréquentation des équipements collectifs. Mais lorsque l'on distingue les différents types d'équipements, les taux de fréquentation ne varient pas toujours dans le même sens pour chacun d'eux (tableaux 128 à 130).

Pour éviter que le revenu fasse écran à la perception de l'influence des autres variables, beaucoup de résultats sont présentés d'une part pour les "hauts" et d'autre part pour les "bas revenus".

Nous n'avons pas ici le besoin de reprendre les analyses détaillées qui ont été faites de ces informations dans les rapports publiés par le CREDOC en 1967 et 1968. Notons seulement que : à l'intérieur des équipements étudiés, il convient de séparer les équipements "utilitaires", qui viennent souvent compenser une dépense privée que certains ménages ne peuvent faire (exemple : consultation ou vaccination au dispensaire), des équipements de loisirs (piscine, théâtre, etc...), dont la fréquentation tend à croître avec le revenu et la place dans l'échelle socio-professionnelle :

- mais, même en ce qui concerne certains équipements utilitaires (par exemple : cantine, garderie) ce ne sont pas forcément les plus mal placés sur cette échelle (ici, les ouvriers) qui en bénéficient le plus : ce sont plus souvent les catégories moyennes (employés) qui ont accès à ce type d'équipements,
- enfin, en ce qui concerne la fréquentation de bibliothèques, équipements gratuits qui devraient permettre un accès à la culture à ceux qui ne peuvent s'acheter de livres, l'ordre des taux de fréquentation sont pratiquement l'ordre des catégories professionnelles : -pour les "hauts revenus" - le taux de fréquentation des ouvriers est de 22 %, celui des employés, cadres moyens, artisans et commerçants, d'environ 30% ; celui des cadres supérieurs de 36 %.

Cette tendance est confirmée par les résultats du tableau 131: ce sont surtout les classes moyennes citadines qui utilisent les bibliothèques. Les emprunteurs ouvriers ne constituent que 3,4% des emprunteurs de livres, alors que cette catégorie socio-professionnelle représente 17 % de la population.

Une remarque de même ordre peut être faite en ce qui concerne la fréquentation de théâtre public parisien : d'après une enquête réalisée en 1968 par l'I.F.O.P. (voir tableau 132), plus du tiers des cadres supérieurs fréquentent ces théâtres alors que ce n'est le cas que pour 10 % des ouvriers. Si les taux de fréquentation diminuent avec l'âge, ils augmentent très nettement avec le niveau du revenu.

Les tableaux 133 et 134 présentent les réponses données à une série de questions tendant à mesurer les attitudes quant à l'importance respective du foyer et de la vie collective ou sociale, et les opinions sur certains services collectifs.

Les réponses à la première batterie de questions font apparaître une nette tendance à un certain "exclusivisme familial" des "bas revenus" qui tendent à se refermer sur eux-mêmes, et, par là même, à moins bénéficier des services collectifs et sociaux qui pourraient les aider à échapper à leur pauvreté culturelle et sociale.

Les opinions favorables au regroupement familial, à la vie du foyer fermée sur elle-même, diminuent sensiblement quand le revenu est plus élevé.

Le tableau 134 nous donne des exemples de l'influence variable que peut avoir le niveau de revenu sur l'opinion, pour divers types de services collectifs. L'ensemble des services est en général jugé très favorablement. Mais alors que les interviewés "bas revenus" sont aussi favorables, sinon plus, que les autres interviewés, aux services de type traditionnels (colonie de vacances, garderie), ils sont plutôt plus réticents que les "hauts revenus" en ce qui concerne des services collectifs relativement nouveaux (classes de neige, mouvements d'enfants) dont l'utilité pratique semble peut-être parfois moins évidente, et dont certains peuvent craindre qu'ils empiètent sur le domaine familial traditionnel.

Les conclusions de l'enquête réalisée en 1965, à TOULOUSE, NEVERS et CHALONS-sur-SAONE (voir V. SCARDIGLI " La fréquentation des équipements collectifs", Consommation - 1970 - n° 1) soulignent elles aussi la nécessité de ce "passage d'une certaine autarcie de la vie familiale à un mode de vie intégrant l'utilisation d'un grand nombre d'équipements et de services extérieurs du foyer".

Revenu, catégorie professionnelle, niveau culturel, habitat (collectif ou individuel) influent diversement sur le mode de fréquentation des équipements collectifs ; bien souvent, la consommation collective de biens et de services semble refléter les mêmes inégalités que celles qui caractérisent la consommation privée.

o

o o

Faible niveau culturel et insuffisance de revenus semblent se conjuguer pour exclure certaines catégories de français de toute réelle participation à la vie collective et sociale.

Mal informés, repliés sur eux-mêmes, ou sur la famille, ces groupes défavorisés comptant peu d'électeurs actifs, ou de syndicalistes, ils ne connaissent qu'un accès étroit aux dépenses collectives qui sont plutôt le fait des catégories moyennes.

Rejetés à la périphérie de la vie sociale, ils n'ont qu'une très faible influence sur l'évolution collective (vie politique, évolution du monde du travail, normes culturelles, etc...) qu'ils subissent (souvent avec retard) plus qu'ils n'en bénéficient.

TABLEAU N° 127

Effet du revenu sur l'indice de fréquentation des services collectifs pour les
6 - 13 ans et 13 - 21 ans

(source : Etude sur les consommations collectives , conduites et attitudes envers les services collectifs et revenus - CREDOC - Janvier 1967)

Indice (1)	Aucun équip ^t	Moins de 20 %	20 % à 30 %	Plus de 30 %
Revenus mensuels inférieurs à 1 200 F	10	43	28	19
Revenus compris entre 1 200 et 2 000 francs.	8	39	33	20
Revenus supérieurs à 2 000 F	4	35	32	29

13 à 21 ans :

	Moins de 20 %	20 % à 30 %	Plus de 30 %
Revenus mensuels inférieurs à 1 200 F	25	45	30
Revenus compris entre 1 200 F et 2 000 F	18	44	38
Revenus supérieurs à 2 000 F	10	45	45

(1) - Rapport du nombre d'équipements fréquentés sur le nombre des équipements offerts à un âge donné

TABLEAU N° 128

Taux de fréquentation des équipements collectifs selon la C.S.P. du père (hauts revenus)

(source : Etude sur les consommations collectives - Facteurs socio-économiques - Enquête 1964 - CREDOC - 1966)

	Hauts revenus						Moyenne
	Ouvriers	Emplo- yés	Artisans Commerçants	Cadres moyens	Cadres supérieurs	Divers	
<u>Scolaires</u>							
Etude	40	32	8	26	21	31	27
Cantine	31	41	27	36	28	27	32
<u>Socio-éducatif</u>							
Patronage	8	13	4	6	7	21	8
Groupes Mvts	21	14	21	20	19	20	19
Colonie	23	32	12	18	20	21	20
Garderie	6	19	11	3	3	8	6
<u>Sportif</u>							
Piscine	43	39	46	49	51	41	47
Salle de sport	27	23	13	19	26	10	21
Club sportif	27	22	8	18	21	14	20
<u>Culturel</u>							
Bibliothèque	22	30	29	30	36	22	30
Théâtre concert	36	44	30	49	58	41	47
Cinéma	70	79	71	72	66	69	70
régulièrement	28	18	38	17	17	41	22
irrégul.	42	61	33	55	49	28	48
Bal	17	32	10	22	11	6	17
<u>Santé</u>							
Consultation	13	5	-	4	2	5	5
Vaccination	52	39	37	40	27	42	37

TABLEAU N° 129

Taux de fréquentation des équipements collectifs selon la catégorie socio-professionnelle du père (bas revenus)

(source : Etude sur les consommations collectives - Facteurs socio-économiques
Enquête 1964 - CREDOC - 1966)

	Bas revenus						Moyenne
	Ouvriers	Emplo- yés	Artisans Commerc ^{ts}	Cadres moyens	Cadres supér.(1)	Divers	
<u>Scolaire</u>							
Etude	21	18	13	15	-	26	20
Cantine	24	18	7	20	-	14	20
<u>Socio-éducatif</u>							
Patronage	29	17	12	9	-	13	19
Groupes Mvts	13	13	14	17	-	14	14
Colonie	19	27	16	19	-	28	22
Garderie	10	8	-	14	-	3	8
<u>Sportif</u>							
Piscine	26	32	42	25	-	36	29
Salle de sport	13	8	8	3	-	8	10
Club sportif	15	9	8	-	-	17	12
<u>Culturel</u>							
Bibliothèque	17	31	23	19	-	18	21
Théâtre concert	21	34	40	25	-	22	26
Cinéma	50	58	57	60	-	52	53
régulièrement ^t	22	19	27	16	-	24	21
irrégul.	28	39	30	44	-	28	32
Bal	14	-	-	30	-	10	11
<u>Santé</u>							
Consultation	6	7	2	2	-	10	6
Vaccination	53	57	43	42	-	55	52

(1) - catégorie évidemment non représentée à l'intérieur du groupe des bas revenus

TABLEAU N° 130

Taux de fréquentation des équipements collectifs selon le niveau d'instruction du père (hauts et bas revenus)

(source : Etude sur les consommations collectives - Facteurs socio-économiques - Enquête 1964 - CREDOC - 1966)

	Bas revenus				Hauts revenus			
	Moins C.E.P.	C.E.P.	Secondaire Supérieur	Moyenne	C.E.P.	Bacc. ou BEPC + écoles spécialisées	Bacc. et études supérieures	Moyenne
<u>Scolaire</u>								
Etude	25	18	17	20	36	29	16	27
Cantine	24	20	18	20	31	34	30	32
<u>Socio-éducatif</u>								
Patronage	24	19	13	19	9	8	7	8
Groupes, Mvts	16	12	15	14	17	22	17	19
Colonie	24	20	21	22	21	25	14	20
Garderie	7	11	4	8	6	8	3	6
<u>Sportif</u>								
Piscine	25	31	30	29	40	52	48	47
Salle de sport	6	10	13	10	24	17	25	21
Club sportif	6	14	12	12	24	16	19	20
<u>Culturel</u>								
Bibliothèque	20	22	19	21	26	26	38	30
Théâtre Concert	28	23	35	26	39	44	65	47
Cinema régulier	47	55	54	53	77	69	65	70
irrégul.	22	21	20	21	30	20	17	22
	27	34	34	32	47	49	48	48
<u>Santé</u>								
Consultation	7	6	4	6	9	4	2	5
Vaccination	61	52	47	53	50	39	24	37

TABLEAU N° 131

Caractéristiques socio-professionnelles des lecteurs des bibliothèques municipales en 1970 (comparaison avec l'ensemble de la population)

(source : Bibliothèques Municipales - Statistiques 1970 - Bulletin des Bibliothèques de France - Mai 1972)

Catégorie socio-professionnelle	Ensemble de la population (%)	Emprunteurs %
Agriculteurs	0,5	0,3
Patrons Industrie et commerce	3,9	1,1
Professions libérales - Cadres supérieurs (sauf professeurs)	2,2	2,1
Professeurs	0,7	2,5
Cadres moyens (sauf instituteurs).....	4,1	3,2
Instituteurs	1,3	2,6
Employés	8,3	6,9
Ouvriers	17,-	3,4
Personnel de service	2,7	0,7
Etudiants et élèves	7,3	21,4
Personnes non actives	27,5	15,9
Artistes - clergé - police - armée	1,3	1,4
Moins de 14 ans	21,6	24,7
14 à 16 ans	4,6	13,8

TABLEAU N° 132

Taux de fréquentation du théâtre public parisien

(source : Enquête I.F.O.P. - 1968)

Sexe	Hommes	21 %
	Femmes	17,5 %
Profession Chef de ménage	Cadres supérieurs	37,- %
	Employés	22,5 %
	Ouvriers	10,5 %
	Inactifs	12,8 %
Age	16 - 19 ans	40,- %
	20 - 34 ans	27,5 %
	35 - 49 ans	13,7 %
	50 ans et plus	12,6 %
Revenu annuel	Moins de 15 000 F./an	11,5 %
	15 000 F. à 29 999 F.	23,8 %
	30 000 F. et plus	58,- %

TABLEAU N° 133

Attitudes envers la vie familiale et les apports de l'extérieur selon le revenu

(source : Etude sur les consommations collectives ,conduites et attitudes envers les services collectifs et revenus - CREDOC - 1967)

	On n'est jamais si bien que chez soi		Le dimanche est une bonne détente parce qu'il permet de rester à la maison		On ne mange jamais si bien qu'à la maison	
	Accord	Désaccord	Accord	Désaccord	Accord	Désaccord
Bas revenus	95	5	46	54	70	30
Moyens revenus	92	8	40	60	71	29
Hauts revenus	88	12	40	60	58	42
	Hors de la maison les enfants sont soumis à de mauvaises influences		Il est agréable pour les parents d'être parfois sans les enfants le dimanche.		Il est inadmissible que les époux aillent au cinéma séparément	
	Accord	Désaccord	Accord	Désaccord	Accord	Désaccord
Bas revenus	48	52	59	41	73	27
Moyens revenus	47	53	64	36	68	32
Hauts revenus	36	64	73	27	60	40
	De nos jours, les familles ne sont plus aussi unies qu'autrefois.		La place d'une femme est au foyer.			
	Accord	Désaccord	Accord	Désaccord		
Bas revenus	56	44	94	6		
Moyens revenus	49	55	86	14		
Hauts revenus	38	62	78	22		

TABLEAU N° 134

Exemples de services collectifs envers lesquels l'opinion favorable croît ou décroît avec le revenu

(source : Etude sur les consommations collectives, conduites et attitudes envers les services collectifs et revenus - CREDOC - 1967)

Exemples de services envers lesquels l'opinion favorable décroît avec le revenu

	Colonie de vacances			Garderie	
	Opinion favorable	Opinion nuancée	Opinion défavorable	Opinion favorable ou moyenne	Opinion défavorable
	Bas revenus	57	20	23	82
Moyens revenus	54	23	23	79	21
Hauts revenus	44	33	23	62	38

Exemples de services envers lesquels l'opinion favorable croît avec le revenu

	Classes de neige		Mouvements d'enfants	
	Opinion favorable	Opinion défavorable	Opinion favorable	Opinion défavorable
	Bas revenus	82	18	78
Moyens revenus	87	13	84	16
Hauts revenus	90	10	91	9

3 - QUELQUES ASPECTS DES MODES DE VIE : HABITAT ET LOISIRS

Les inégalités en ce qui concerne les modes de vie peuvent sembler assez largement fonction des différences de situation économique. Mais elles dépendent également du niveau socio-culturel des différents ménages, et traduisent souvent des disparités d'accès au "bien-être collectif".

Nous avons choisi d'analyser plus particulièrement les inégalités dans le domaine de l'habitat (qui nous paraît un des éléments essentiels des conditions sociales de la vie des ménages) et dans celui des loisirs (loisirs "sociaux", en particulier, et vacances).

3.1. - L'Habitat

L'habitat du ménage constitue un aspect majeur, à la fois de sa vie privée (confort du logement, espace dont peut disposer chaque personne, etc..) et de sa vie sociale (habitat individuel ou collectif, urbain ou rural, place du logement dans la trame urbaine, etc...)

Nous étudierons surtout, dans ce paragraphe, les inégalités dans le confort et la densité de peuplement. Les autres thèmes nous paraissent également importants, mais leur analyse relève essentiellement d'une approche urbanistique qui ne débouche pas nécessairement sur une quantification. Il serait intéressant, au cours d'une phase ultérieure, d'étudier, par exemple, comment le rejet de certaines couches défavorisées à la périphérie des grandes villes conduit à une paupérisation croissante sur les plans économique, social et culturel (allongement des temps de transports, "cités dortoirs", ségrégation sociale, sous-équipement socio-culturel des banlieues, etc...)

De l'avis de beaucoup, l'habitat peut constituer, selon le cas, soit une étape dans la voie de l'intégration sociale, soit, au contraire, une phase déterminante dans un processus de marginalisation.

- Les indices retenus

Les principaux indices que nous avons retenus sont, d'une part, la densité de logement (c'est à dire le rapport entre le nombre de pièces et la dimension du ménage) qui débouche sur la détermination de logements en "sous-peuplement" (accentué ou modéré), en "peuplement normal", et en "surpeuplement" (modéré ou accentué) ; et d'autre part, la présence (en %) d'un certain nombre d'éléments de confort : eau courante (chaude ou froide) dans le logement, baignoire ou douche, W.C. intérieurs, gaz de ville, etc...

Nous présentons de plus, certaines informations sur le statut d'occupation (propriétaire, locataire, logé à titre gratuit, etc..) , sur la date de construction du logement, le loyer, la part de ceux qui sont logés en H.L.M. ou dans des immeubles soumis à la loi de 1948, et la plus ou moins grande satisfaction des occupants pour leur propre logement.

- Les sources

Pour ce paragraphe sur le logement, nous avons essentiellement recours à deux sources d'informations : d'une part, deux enquêtes sur le logement réalisées par l'I.N.S.E.E. et le CREDOC en 1967 et 1970 ; d'autre part, le recensement général de 1968. Les renseignements tirés de l'exploitation de ces deux enquêtes sont principalement repris par :

- l'Annuaire de l'I.N.S.E.E.
- Données sociales 1973
- l'étude réalisée en 1973 par le CREDOC (P. MARECHAL, B. JOUSSELIN, M. TALLARD) sur les causes socio-économiques des mauvais logements

Notons en particulier que, dans le Tome I de l'Etude du CREDOC, un chapitre important est consacré à un recensement et à une analyse critique des différentes méthodes d'enquête utilisées dans le domaine du logement.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'habitat insalubre, citons le recensement effectué en 1970, à la demande du Ministère de l'Équipement et du Logement, par l'Administration préfectorale (dont quelques résultats figurent dans le rapport de la commission "Handicapés-inadaptés" du VI Plan).

3.1.1. - Les inégalités quant au confort et à la densité de peuplement

Divers éléments de confort des logements sont pris en compte par le recensement :

- l'alimentation en eau, les installations sanitaires, la présence ou l'absence de W.C., l'alimentation en gaz..

Le tableau 135 présente les caractères du parc des logements français en 1968 par rapport à ces différents éléments de confort.

Il y avait, en 1968, près de 16 millions de résidences principales en France. 91 % de ces logements disposaient d'un poste d'eau courante intérieur (mais dans un peu plus de la moitié des cas seulement, de l'eau chaude).

1 résidence sur 10 n'avait pas l'eau courante à l'intérieur du logement, et, dans ce cas, le plus souvent, ce poste d'eau était à l'extérieur de la maison. Au niveau des installations sanitaires, les conditions de logement des français étaient particulièrement peu satisfaisantes : dans plus de la moitié des cas, les résidences n'avaient ni baignoire ni douche, 55 % seulement étaient équipés de W.C. intérieurs.

Enfin, le raccordement à un réseau de distribution de gaz ne concernait que 43,5 % des résidences.

Le tableau 136 nous permet de compléter ces informations globales : 15 % seulement des résidences avaient le téléphone, en 1968 ; 35 % étaient équipées du chauffage central individuel ou collectif.

Compte tenu de l'importance encore grande de la part des logements "peu confortables" à ces différents points de vue, le tableau 136 fait apparaître l'inégalité des conditions d'habitat des différentes catégories socio-professionnelles.

La part des logements bénéficiant d'"équipements modernes" (W.C., baignoire ou douche, téléphone, chauffage central..) est particulièrement faible ; dans le monde rural (exploitants et surtout salariés agricoles); chez les inactifs, chez les ouvriers et chez les personnels de service.

En revanche, la très grande majorité des cadres supérieurs et membres des professions libérales disposent de W.C. intérieurs et d'une baignoire ou douche, ainsi que du chauffage central ; dans 58 % des cas (taux près de 4 fois supérieur à la moyenne nationale) leurs résidences sont équipées du téléphone.

Les tableaux 137 et 138 présentent des indices de peuplement des logements des ménages, en 1967 et 1968, en fonction de la catégorie socio-professionnelle (relativement détaillée dans un cas, regroupée à l'intérieur de 4 groupes dans l'autre cas).

Le surpeuplement est particulièrement fréquent chez les **ouvriers**, les agriculteurs, et les personnels de services ; chez les cadres supérieurs et chez les inactifs, la tendance est au contraire au sous-peuplement du logement.

Le graphique 19 traduit la corrélation assez nette entre surpeuplement et absence de confort du logement (l'indice de confort retenu étant la présence de W.C. et d'une baignoire ou d'une douche à l'intérieur du logement). Seuls les inactifs échappent assez nettement à cette règle: constituant le plus souvent des ménages réduits (couples seuls, voire individu isolé) après le départ des enfants ils gardent leur ancien logement, dont ils sont souvent propriétaires ; mais leurs ressources ne leur permettent plus d'améliorer un habitat souvent vétuste, et dont l'équipement laisse grandement à désirer.

Le tableau 139, qui ventile un certain nombre de conditions de logements en fonction de l'âge du chef de ménage, confirme cette observation. Les mieux logés, sur le plan du confort, sont les ménages dont le chef est dans "la force de l'âge" (25 à 44 ans); alors que la part des propriétaires augmente avec l'âge du chef de famille (l'accumulation du capital au cours de la vie ne permettant souvent qu'une accession relativement tardive à la propriété), la part des logements confortables décroît très rapidement à partir de certaines tranches d'âge (au-delà de 44 ans). C'est ce que traduit le graphique 20.

Cette double tendance (part des propriétaires augmentant avec l'âge du chef de ménage mais diminution de la part des logements confortables) implique que les mauvaises conditions de logement tendent à présenter un caractère beaucoup plus définitif lorsqu'il s'agit de chefs de ménages âgés alors que lorsqu'elles affectent des jeunes, elles correspondent souvent à une situation passagère qu'un déménagement pourra éventuellement améliorer.

Par ailleurs, le tableau 139 indique que la part de ceux qui s'estiment mal logés décroît avec l'âge, ce qui rend encore plus définitif les mauvaises conditions de logements des personnes âgées (qui se résignent, voient leur niveau d'aspiration diminuer, et, du fait de leur isolement, sont victimes d'un phénomène de cécité culturelle).

- Autres indices d'inégalité

Les tableaux 136 - 139 et 140 nous fournissent d'autres indices d'inégalité dans le domaine du logement : l'ancienneté du logement, le statut d'occupation, la part des ménages mal logés dans les H.L.M. et dans les logements soumis à la loi de 1948 (loyers à la surface corrigée), le montant moyen des loyers et la part d'achat des logements, et les jugements des occupants sur leurs propres conditions d'habitation (s'estiment-ils ou non mal logés?)

A travers le tableau 140, en particulier, on peut déceler une nette amélioration des conditions globales de logement entre 1963 et 1970. L'amélioration - réelle et perçue - est particulièrement sensible pour les ouvriers. Mais les écarts restent très importants entre les différentes catégories de ménages. Notons par ailleurs que la proportion de ceux qui habitent en H.L.M. n'était en 1970, pratiquement pas plus importante chez les ouvriers et personnels de services qu'elle ne l'était pour les catégories moyennes (cadres moyens, employés) : le public des H.L.M. semble s'être légèrement élargi depuis 1963 ; ce type d'habitations semble moins nettement destiné en priorité aux catégories modestes, pour lesquelles il devait contribuer à pallier les carences au niveau du logement.

Le tableau 141 récapitule sommairement les conditions d'habitation de différentes catégories de ménages. Il semble possible de distinguer globalement :

- des catégories nettement favorisées (et satisfaites) à tout point de vue, comme les cadres supérieurs ; des catégories connaissant des conditions de logement moyennes : cadres moyens, employés, patrons de l'industrie et du commerce, ces derniers ayant assez fortement tendance à être propriétaires de leur logement ; des catégories nettement défavorisées, que ce soit surtout au niveau de la densité du peuplement (ouvriers, personnels de services), ou des conditions de confort (agriculteurs, qui sont très souvent propriétaires) ; enfin la catégorie des inactifs, souvent propriétaires disposant fréquemment de logements relativement vastes par rapport au nombre de personnes du ménage, bénéficiant encore dans de nombreux cas de la législation de 1948, mais habitant **pour beaucoup** d'entre eux des logements vétustes, peu confortables, et malgré cela, satisfaits, pour une large majorité, de leurs conditions d'habitation.

TABLEAU N° 135

Résidences principales suivant divers éléments de confort - Recensement de 1968
 (sondage au 1/20)

(source : Annuaire I.N.S.E.E. 1973 - p. 104)

7/5 AB ELEMENT DE CONFORT	ENSEMBLE DES RESIDENCES PRINCIPALES		dont : logements ordinaires	ELEMENT DE CONFORT	ENSEMBLE DES RESIDENCES PRINCIPALES		dont : logements ordinaires
	Nombre absolu	%			Nombre absolu	%	
ENSEMBLE des logements	15.778.100	100,0	15.189.980	ENSEMBLE des logements	15.778.100	100,0	15.189.980
<i>Alimentation en eau</i>				<i>Cabinets d'aisances</i>			
Eau courante dans le logement	14.330.260	90,8	13.893.600	A l'intérieur du logement	8.642.320	54,8	8.539.540
- un ou plusieurs postes d'eau chaude	7.902.360		7.769.280	soit : avec chasse d'eau	8.174.040		8.065.620
- eau froide seulement	6.427.900		6.124.320	sans chasse d'eau	468.280		453.920
Pas d'eau courante dans le logement mais poste d'eau à l'intérieur de la maison	269.800	1,7	201.300	A l'extérieur du logement mais réservé au ménage	4.403.620	27,9	4.125.060
Poste d'eau en dehors de la maison	1.178.040	7,5	1.095.080	soit : avec chasse d'eau	1.229.240		1.056.320
				sans chasse d'eau	3.174.380		3.068.740
				Autres cas	2.732.160	17,3	2.525.330
ENSEMBLE des logements	15.778.100	100,0	15.189.980	ENSEMBLE des logements	15.778.100	100,0	15.189.980
<i>Installations sanitaires</i>				<i>Alimentation en gaz</i>			
Baignoire ou douche installée	7.500.900	47,5	7.424.460	Logement raccordé à un réseau de distribution	6.859.580	43,5	6.680.410
Ni baignoire ni douche	8.277.200	52,5	7.765.520	dont : utilisant également le gaz en bouteille	367.220		497.960
				Logement utilisant le gaz en bouteille seulement	7.956.700	50,4	7.721.240
				Logement non raccordé à un réseau de distribution et n'utilisant pas le gaz en bouteille	961.820	6,1	785.320

TABLEAU N° 136

Conditions de logement en résidences principales des ménages ordinaires selon la catégorie socio-professionnelle - Recensement de 1968 (sondage au 1/20)

(source : I.N.S.E.E. - Annuaire Statistique 1973)

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage		Ensemble des résidences principales	Résidences principales achevées après 1948 %	Résidences principales ayant des W.C. dans le logement et une baignoire ou une douche %	Résidences principales ayant le chauffage central individuel ou collectif %	Résidences principales disposant du téléphone %	Chefs de ménage propriétaires de leur résidence principale %
Agriculteurs exploitants	Logements.....	1 265 620	9,8	16,6	8,7	11,6	63,7
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	4 977 020	10,7	18,4	9,2	12,9	62,3
	%	= 100,0					
Salariés agricoles	Logements.....	303 500	13,3	17,4	7,8	5,0	
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	1 137 500	15,6	20,0	8,1	5,5	
	%	= 100,0					
Patrons de l'industrie et du commerce	Logements.....	1 281 320	26,9	53,4	42,0	47,6	55,2
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	4 327 200	29,5	56,6	43,5	49,9	56,9
	%	= 100,0					
Professions libérales et cadres supérieurs	Logements.....	798 620	50,6	87,7	80,1	57,9	43,1
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	2 846 840	51,5	90,4	82,1	61,2	15,3
	%	= 100,0					
Cadres moyens	Logements.....	1 167 800	50,7	71,7	61,4	24,0	34,3
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	3 679 660	55,5	76,8	63,4	24,7	37,4
	%	= 100,0					
Employés	Logements.....	1 184 120	40,0	53,9	47,7	12,5	31,0
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	3 585 820	46,6	60,4	49,2	12,3	34,1
	%	= 100,0					
Ouvriers	Logements.....	4 412 300	37,3	42,8	32,4	3,9	32,3
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	16 325 700	43,1	48,4	33,6	3,8	35,0
	%	= 100,0					
Personnels de service	Logements.....	387 940	26,5	35,4	39,0	10,8	24,7
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	951 720	34,9	45,2	42,0	12,3	28,2
	%	= 100,0					
Artistes, clergé, Armées, Police	Logements.....	307 900	47,5	64,7	51,5	15,7	21,1
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	1 103 340	53,2	69,4	53,8	13,1	22,0
	%	= 100,0					
Personnes non actives	Logements.....	4 668 980	16,1	27,6	25,0	10,1	52,1
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	9 376 140	19,0	31,7	26,4	11,0	53,9
	%	= 100,0					
ENSEMBLE DES MENAGES	Logements.....	15 778 100	29,3	42,1	34,9	15,2	43,3
	%	= 100,0					
	Nombre de personnes	48 319 940	35,0	48,1	36,9	16,3	44,4
	%	= 100,0					

TABLEAU N° 137

Indices de peuplement par catégorie socio-professionnelle

(source : d'après l'enquête logement I.N.S.E.E. - CREDOC - 1967 - cité dans MARECHAL et TALLARD - "Les causes socio-économiques des mauvais logements" - CREDOC 1973)

	Patrons de l'industrie et cadres supérieurs cadres moyens	Employés ouvriers personnel de service	Autres actifs	Inactifs	Ensemble
Surpeuplement	12,7	31,0	23,5	11,0	20,0
Peuplement normal	47,4	50,1	53,9	44,0	47,6
Sous-peuplement	39,9	18,9	22,6	45	32,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU N° 138

Résidences principales suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, le statut d'occupation et l'indice de peuplement." Recensement de 1968 (sondage au 1/20)

(source : I.N.S.E.E. Annuaire Statistique 1973)

Catégorie socio-professionnelle du Chef de ménage et statut d'occupation	Ensemble des résidences principales	INDICE du PEUPEMENT (1)				
		Sous-peuplement accentué %	Sous-peuplement modéré %	Peuplement normal %	Surpeuplement modéré %	Surpeuplement accentué %
Agriculteurs (exploitants et salariés) ou anciens agriculteurs	2 140 940 = 100,0	22,0	21,0	25,6	19,5	11,9
Patrons de l'industrie et du commerce	1 281 320 = 100,0	25,5	23,8	27,2	16,8	6,7
Professions libérales et cadres supérieurs	798 620 = 100,0	32,1	27,6	26,2	12,1	2,0
Cadres moyens	1 167 800 = 100,0	15,8	25,7	33,8	20,8	3,9
Employés	1 184 120 = 100,0	9,8	19,6	34,2	28,2	8,2
Ouvriers	4 412 300 = 100,0	7,6	17,0	31,8	29,1	14,5
Personnels de service	387 940 = 100,0	6,5	14,3	29,6	37,7	11,9
Artistes,clergé, armée et police	307 900 = 100,0	12,6	20,9	37,1	23,2	6,2
Personnes non actives (3)	4 097 160 = 100,0	22,3	24,9	29,1	19,0	4,7
Ensemble des propriétaires	6 834 720 = 100,0	26,9	26,9	26,4	13,8	6,0
Ensemble des locataires (2)	8 943 380 = 100,0	9,3	17,5	32,6	29,6	11,0
ENSEMBLE	115 778 400 = 100,0	16,9	21,5	30,0	22,7	8,9

(1) - Pour calculer l'indice de peuplement, on définit un nombre de pièces normatif de la façon suivante : 2 pièces par couple (légitime ou non) ; 2 pièces par personne célibataire, divorcée, veuve ou mariée dont le conjoint ne fait pas partie du ménage ; 1 pièce pour 2 enfants de moins de 7 ans ; 1 pièce pour 2 enfants de 7 à 18 ans (ou éventuellement de 0 à 18 ans) s'ils sont de même sexe ; 1 pièce pour l'ensemble des domestiques et salariés logés.

L'indice de peuplement est alors calculé ainsi :

- sous-peuplement accentué : le nombre de pièces du logement dépasse d'au moins 2 le nombre de pièces normatif ;
- sous-peuplement modéré : le nombre de pièces du logement dépasse d'une unité le nombre de pièces normatif ;
- peuplement normal : le nombre de pièces du logement est égal au nombre de pièces normatif ;
- surpeuplement modéré : le nombre de pièces du logement est inférieur d'une unité au nombre de pièces normatif ;
- surpeuplement accentué : le nombre de pièces du logement est inférieur d'au moins deux unités au nombre de pièces normatif.

(2) - Locataires à titre gratuit ou onéreux

(3) - A l'exception des anciens agriculteurs

GRAPHIQUE N° 19

Conditions de logement des ménages de diverses C.S.P. : part des logements ayant des W.C. intérieurs et une baignoire ou une douche et part des logements en "surpeuplement accentué".

(source : d'après l'I.N.S.E.E. - Annuaire Statistique 1973) - Résultats du recensement de 1968

% de logements
(cat. devenues principales)
ayant des W.C. dans le
logement et une baignoire
ou une douche

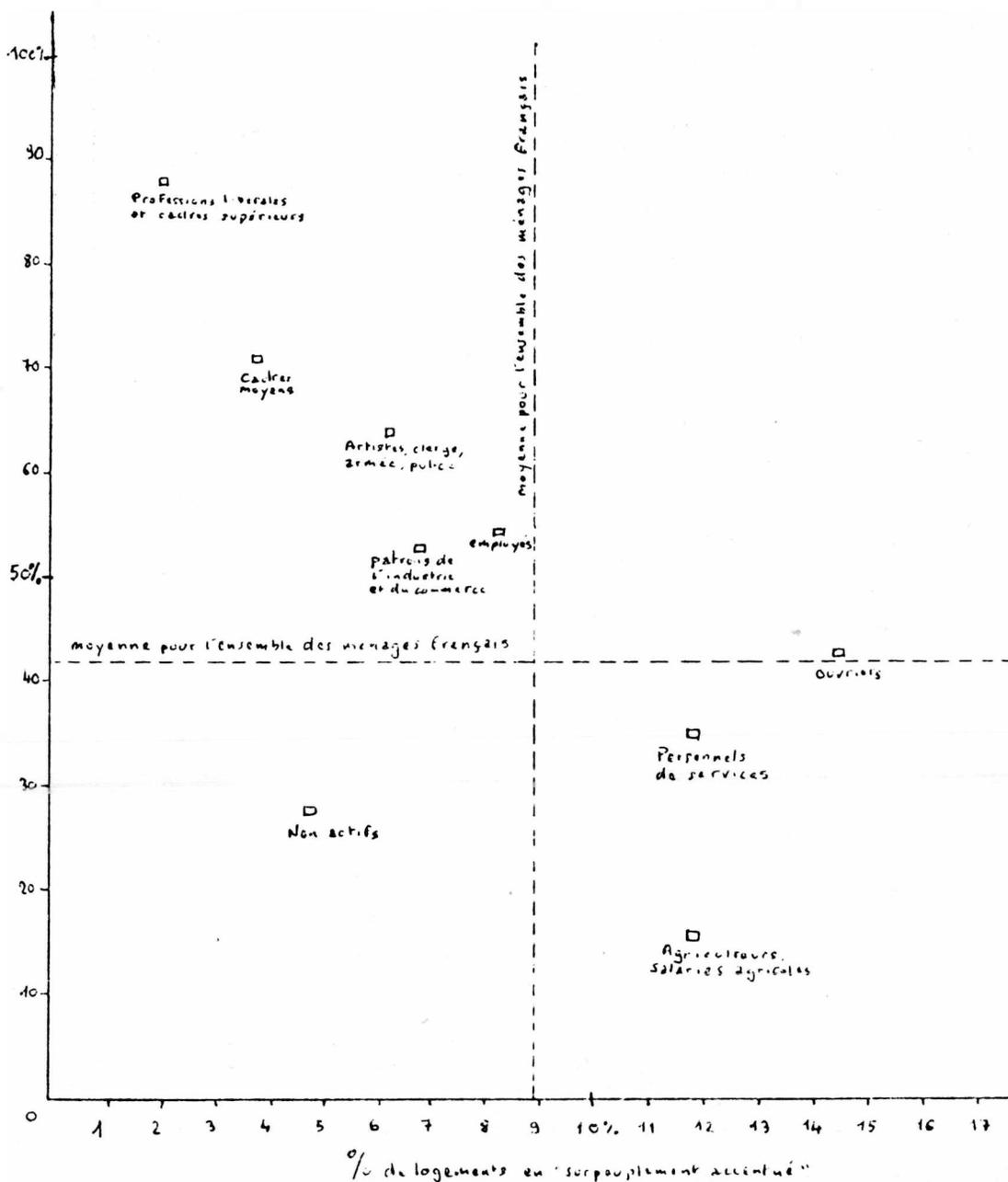


TABLEAU N° 139

Conditions de logement selon l'âge du chef de ménage en 1970

(source : Enquête nationale sur le logement de 1970 - I.N.S.E.E. - CREDOC - cité dans Données sociales - Collection M. 24 - I.N.S.E.E. p 121)

Ensemble des ménages	En %						
	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans ou plus
Part des ménages occupant des logements achevés depuis 1949							
33,6	40,5	50,6	48,3	40,2	23,5	15,0	10,2
Part des ménages propriétaires de leur logement (y compris les accédants)							
44,8	5,6	23,8	44,4	49,6	54,9	54,8	50,6
Part des ménages accédant à la propriété							
14,2	3,0	17,6	27,7	20,5	9,9	2,4	1,0
Part des ménages ayant emménagé chaque année en moyenne							
8,6	27,5	18,8	10,1	6,3	4,5	3,2	2,2
Part des ménages occupant des H.L.M.							
11,6	16,4	19,7	17,5	14,5	6,2	4,5	3,3
Part des ménages occupant des logements soumis à la loi de 1948 (1)							
8,5	7,1	5,8	5,6	6,5	9,6	13,1	13,7
Part des ménages occupant des logements « confortables » (2)							
34,3	38,3	49,3	45,2	34,6	25,7	21,4	17,7
Loyer moyen net (3) des ménages locataires (en F)							
2 130	2 470	2 540	2 400	2 280	1 810	1 390	1 400
Prix moyen des logements récemment acquis ou en accession à la propriété (4) (en F)							
90 400	62 400	87 400	97 600	93 000	89 200	71 400	
Ensemble des ménages							
	Moins de 30 ans	30-39	40-49	50-64	65 ou plus		
Part des ménages s'estimant « mal logés »							
16,5	19,8	18,9	16,1	16,9	13,4		
Part des ménages souhaitant déménager							
19,9	42,4	30,1	20,0	15,1	7,6		
(1) Logements à surface corrigée ou système forfaitaire. (2) Résidences principales avec eau, W.C., baignoire ou douche et chauffage central. (3) Loyer sans charges, déduction faite de l'allocation de logement. (4) Logements neufs ou d'occasion acquis depuis 1967.							

Part des ménages propriétaires de leur logement et part des ménages occupant des logements confortables en fonction de l'âge du chef de ménage

(élaboré à partir des résultats de l'enquête nationale I.N.S.E.E.- CREDOC - 1970)

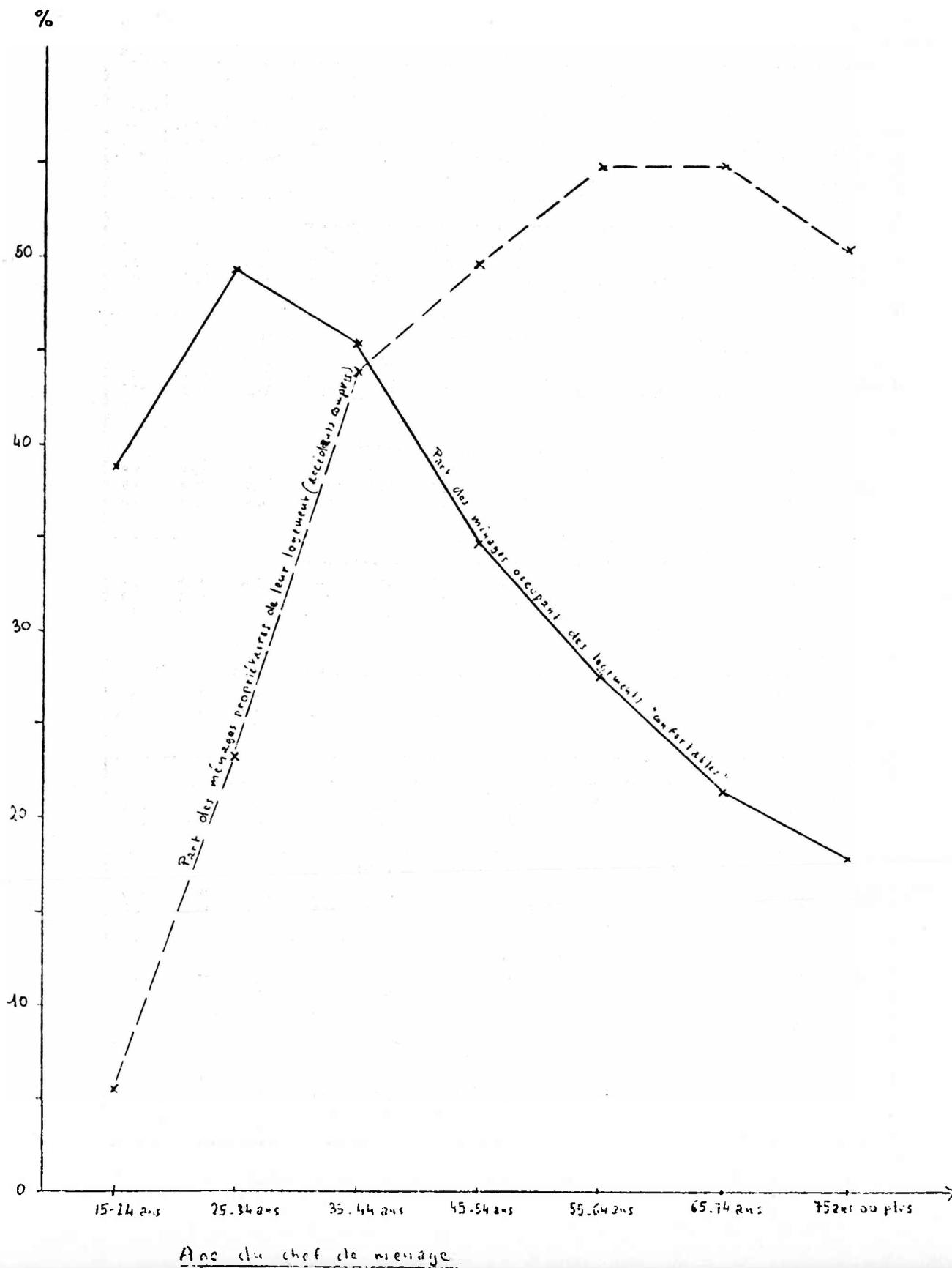


TABLEAU N° 140

Conditions de logement des ménages selon la catégorie socio-professionnelle du Chef de ménage

[source : enquête nationale sur le logement I.N.S.E.E. - CREDOC - Cité par l'I.N.S.E.E. Collection M. 24 - Données sociales 1973]

Date d'enquête	Ensemble des ménages	Agriculteurs exploitants	Salariés agricoles	Patrons de l'industrie ou du commerce	Professions libérales ou cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnels de service	Autres actifs	En %
											Personnes non actives
Part des ménages occupant des logements achevés depuis 1949											
1963	22,4	—	—	17,6	36,6	38,2	31,5	26,5	11,9	38,6	9,0
1967	28,8	—	—	22,5	50,1	50,2	38,6	33,9	19,8	43,5	13,3
1970	33,6 (35,7) (1)	9,1	17,3	28,1	61,1	61,3	44,5	41,4	32,8	50,5	18,7
Part des ménages propriétaires de leur logement (y compris les accédants)											
1963	39,0	—	—	54,4	40,7	35,4	30,4	30,4	22,0	20,2	50,1
1967	41,7	—	—	57,1	47,5	37,8	30,6	33,6	27,0	18,1	50,8
1970	44,8 (43,2)	68,6	33,6	58,3	50,3	40,0	34,5	35,8	21,2	22,3	51,2
Part des ménages accédant à la propriété											
1963	9,3	—	—	9,4	17,8	18,7	13,2	11,5	4,6	10,1	1,8
1967	11,7	—	—	13,2	22,5	22,2	15,2	14,9	8,5	11,7	2,9
1970	14,2 (14,5)	10,5	13,9	18,4	29,2	28,6	19,1	18,2	8,6	15,2	3,6
Part des ménages ayant emménagé chaque année en moyenne											
1963	8,2	—	—	6,1	10,8	12,7	11,1	10,3	7,6	14,2	3,8
1967	9,1	—	—	6,6	11,7	13,7	11,8	11,7	9,9	17,0	4,2
1970	8,6 (9,1)	2,2	8,7	6,2	13,1	13,0	12,6	11,5	10,5	14,7	4,5
Part des ménages occupant des HLM (en location ou en accession à la propriété)											
1963	6,2	—	—	1,7	4,2	9,3	9,3	10,1	14,8	13,5	2,0
1967	8,8	—	—	3,1	7,2	14,6	13,5	14,0	6,3	13,1	3,0
1970	11,6 (12,7)	0,5	6,5	4,2	8,6	18,9	19,3	19,5	14,7	17,0	5,9
Part des ménages occupant des logements soumis à la loi de 1948 (à la surface corrigée seulement)											
1967	10,6	—	—	8,3	10,1	9,7	12,6	8,3	15,0	7,0	13,1
1970	7,7 (8,4)	—	—	6,9	6,3	7,1	8,9	6,2	13,2	10,4	10,7
Part des ménages occupant des logements « confortables » (3)											
1967	29,4	—	—	33,3	75,6	53,1	37,3	23,5	17,5	38,8	17,5
1970	34,3 (36,6)	9,6	8,8	40,0	83,5	64,7	42,6	33,1	28,8	40,2	22,3
Part des ménages s'estimant « mal logés »											
1963	23,8	—	—	22,4	15,4	23,3	24,0	30,2	34,7	25,0	17,2
1967	18,7	—	—	20,8	9,4	16,3	19,0	22,3	24,1	—	—
1970	16,5 (16,1)	20,2	25,5	17,9	9,8	12,5	17,3	19,1	20,1	15,5	14,6
Part des ménages souhaitant déménager											
1963	24,2	—	—	16,3	27,8	35,7	29,8	32,5	29,3	25,2	10,9
1967	21,7	—	—	16,8	27,1	33,1	27,9	28,9	25,6	27,5	9,7
1970	19,9 (20,9)	7,1	16,5	20,4	28,7	31,9	29,2	25,9	23,7	25,6	10,2

(1) - Les chiffres entre parenthèses correspondent au pourcentage moyen en 1970 pour les ménages non agricoles seulement. C'est ce chiffre qui est directement comparable à celui de 1967 et 1963.

(3) - Résidences principales ayant eau, W.C., baignoire ou douche et le chauffage central

TABLEAU N° 141

Conditions de logement des différentes catégories socio-professionnelles(élaboré d'après les résultats du recensement de 1968 et les enquêtes I.N.S.E.E.-
C.R.E.D.O.C. - 1967 - 1973)

C.S.P.	Statut d'occupation	Densité du peuplement	Confort du logement (W.C. + 1 douche ou baignoire)	Ancienneté du logement (part des résidences achevées après 1948)	Part des M.L.M.	Part des logements soumis à la loi de 1948	Satisfaction d'après la part des ménages s'estimant mal logés
Agriculteurs et salariés agricoles	très souvent propriétaires (63%)	Feu différents de la moyenne	Très peu de logements confortables (17%)	Très peu de logements modernes (11%)	Très faible (1%)	Null	Une part importante des ménages s'estimant mal logés (plus de 20%)
Patrons de l'industrie et du commerce	Souvent propriétaires (55%)	Surtout normal et sous-peuplé	Assez forte part de logements confortables (53%)	Part normale de logements modernes	Faible (4%)	légèrement inférieure à la moyenne	Satisfaction moyenne
Professions libérales et cadres supérieurs	Proportion moyenne de propriétaire	Surtout sous-peuplé et normal	très forte part de logements confortables (86%)	Beaucoup de logements modernes (51%)	Inférieure à la moyenne (9%)	Légèrement inférieure à la moyenne	Forte satisfaction (10% seulement s'estiment mal logés)
Cadres moyens	Un peu moins de propriétaires qu'en moyenne	Surtout normal et modérément sous et sur-peuplé	Forte part de logements confortables (72%)	Beaucoup de logements modernes (51%)	Forte (19%)	Très légèrement inférieure à la moyenne	Assez forte satisfaction (12,5% s'estiment mal logés)
Employés	Un peu moins de propriétaires qu'en moyenne	Surtout normal et modérément sous et sur-peuplé	Assez forte part de logements confortables (54%)	Part assez élevée de logements modernes (40%)	Forte (19%)	Supérieure à la moyenne	Satisfaction moyenne
Ouvriers	Un peu moins de propriétaires qu'en moyenne	Tendance au surpeuplement (44%)	Part moyenne de logements confortables (43%)	Part assez élevée de logements modernes (37%)	Forte (20%)	Inférieure à la moyenne	Une part assez importante (19%) des ménages s'estime mal logés
Personnels de service	Faible part de propriétaires (25%)	Tendance au surpeuplement (50%)	Peu de logements confortables (35%)	Part normale de logements modernes	Assez forte (15%)	Très supérieure à la moyenne	Une part importante (20%) des ménages s'estiment mal logés
Inactifs	Souvent propriétaires (52%)	Tendance au sous-peuplement (47%)	Très peu de logements confortables (28%)	Feu de logements modernes (16%)	Faible (6%)	Supérieure à la moyenne	Satisfaction moyenne, (15% des ménages s'estiment mal logés)

3.1.2. - Les mauvais logements

La période de l'après-guerre s'est caractérisée, en France par une très grave crise du logement. De larges couches de la population pouvaient à juste titre s'estimer mal- voire très mal- logées tant au niveau du confort qu'à celui de la densité d'habitation.

Les programmes de construction et de reconstruction, les aides aux logements sociaux (H.L.M.) ont permis dans une large mesure, de diminuer la part de l'habitat insalubre.

Mais ce progrès n'a pas concerné, tant s'en faut, toute la population française. Ceux qui restent très mal logés apparaissent maintenant comme encore plus injustement défavorisés ; ils ne subissent plus avec le reste de la population, les conséquences d'une pénurie générale de logement ; au contraire, l'écart tend à se resserrer entre leurs conditions d'habitation et celles du reste des ménages, et ils sont alors victimes d'un phénomène de marginalisation.

En fonction des critères de définition, et des méthodes d'enquêtes, les estimations sur le nombre et la répartition des mauvais logements insalubres, varient largement.

D'après l'enquête effectuée par les préfetures, en 1970, à la demande du Ministère de l'Équipement et du Logement (1), on pouvait estimer que 800 000 à 1 000 000 de personnes étaient victimes d'un habitat insalubre (cet habitat étant défini de façon relativement floue, compte tenu de critères multiples : bidonvilles, autres habitations de fortune, baraquements, constructions en dur insalubres ou vétustes, et non améliorables).

Plus du tiers de ces personnes habitaient la région parisienne ; parmi les autres, on trouvait plus de la moitié dans 9 départements : Nord, Seine Maritime, Loire, Pas de Calais, Gard, Hérault, Isère, Rhône, Bouches du Rhône.

Globalement, on peut compter, parmi les mal logés, de 20 à 25 % d'étrangers.

Les informations fournies par le Recensement Général de la Population de 1968 (voir tableau 142), permet d'autres estimations. D'après ces résultats, en 1968, les habitations de fortune et constructions provisoires à titre d'habitation représentaient 136 380 logements (ces deux catégories d'habitations ne constituant qu'une faible partie des mauvais logements) et étaient occupées par 459 360 personnes : ce qui signifie que le "très mauvais logement", ainsi défini, affecte 0,86 % des résidences principales et 0,95 % de la population totale.

Notons que le nombre moyen de personnes par pièces, pour les constructions provisoires ou habitations de fortune est nettement plus élevé (1,34 et 1,76) que pour l'ensemble du parc des logements français (0,81), ce qui confirme la corrélation suggérée plus haut, entre surpeuplement et "inconfort". Plus du quart des constructions provisoires sont d'ailleurs en état de surpeuplement accentué.

Selon les cas, le logement insalubre présente un caractère provisoire ou quasi-définitif.

(1) - Enquête citée et commentée dans le rapport de la Commission "Handicapés-inadaptés" du VI Plan (Commissariat Général au Plan, la Documentation Française - PARIS 1971) et dans JOUSSELIN, MARECHAL, TALLARD " Les causes socio-économiques des mauvais logements" CREDOC 1973.

Le tableau 143 présente le statut d'occupation des mauvais logements, tels que les définit l'I.N.S.E.E., en fonction des revenus des occupants.

Pour reprendre le raisonnement de P. MARECHAL et M. TALLARD (pré-cité), ceux qui ont de très bas revenus sont très souvent propriétaires de leur mauvais logement, alors que ceux qui disposent de revenus un peu plus élevés, ne sont en général que locataires de ces mauvais logements : pour ces derniers, habiter un mauvais logement est en général un état passager, susceptible de changer à la faveur d'une amélioration des ressources (hypothèse que nous avons déjà avancée plus haut, pour distinguer le cas des inactifs de celui des mal logés non propriétaires).

La liaison entre bas revenus et propriété de maisons inconfortables est d'autant plus remarquable qu'en règle générale, les propriétaires sont mieux logés que les locataires (voir tableau 144 pour les logements anciens).

Enfin, le tableau 145 montre que la part des propriétaires de mauvais logements croît quand augmente l'âge des chefs de ménages, ce qui vérifie la déduction que nous avons faite à partir de l'analyse de la double évolution des conditions d'habitation en fonction de l'âge : augmentation du pourcentage des propriétaires, et augmentation de la part des logements inconfortables.

o

o o

Les conditions globales du logement en France semblent donc encore relativement peu satisfaisantes (en 1968, plus de la moitié des logements n'avait pas de poste d'eau chaude intérieur; le tiers était en état de surpeuplement modéré ou accentué).

Ces mauvaises conditions sont particulièrement fréquentes chez certaines catégories défavorisées, tant en ce qui concerne le confort (agriculteurs, personnels de services, inactifs), qu'en ce qui concerne le surpeuplement (ouvriers, personnels de services).

Mais alors que le mauvais logement "passager" atteint de larges couches de la population, il tend à affecter de façon définitive certains groupes spécifiques : personnes âgées (en général inactives), et ménages ne disposant que de très bas revenus.

Etat des logements selon le nombre de pièces - Nombre de pièces, nombre de personnes et nombre de logements en surpeuplement accentué selon l'état des logements - Recensement de 1968 (sondage au 1/20)

(source : Annuaire I.N.S.E.E. 1973 - p. 105)

ABC	ETAT DES LOGEMENTS	TOTAL	Nombre de logements ayant pièces d'habitation (1)						Nombre de pièces		Nombre de personnes			Logements en surpeuplement accentué (2)	
			1	2	3	4	5	6 ou plus	TOTAL	par logement	TOTAL	par logement	par pièce	TOTAL	%
	LOGEMENTS ORDINAIRES	15.189.580	1.392.360	3.167.080	4.241.260	3.489.860	1.683.640	1.215.760	51.039.820	3,36	47.150.920	3,10	0,92	1.286.700	8,5
	possédant une cuisine (ou pourvus d'une installation pour faire la cuisine dans les petits logements de 1 ou 2 pièces)	14.620.560	1.270.360	3.078.060	4.062.940	3.376.940	1.640.100	1.191.160	49.376.920	3,38	45.529.520	3,11	0,92	1.210.400	8,3
	→ murs et toiture en dur	14.084.500	1.217.420	2.950.660	3.911.580	3.264.040	1.584.920	1.155.880	47.649.220	3,38	43.867.460	3,11	0,92	1.149.440	8,2
	→ immeuble raccordé à une canalisation d'eau	13.419.020	1.119.260	2.740.940	3.738.060	3.153.100	1.539.260	1.128.400	45.758.620	3,41	41.924.500	3,12	0,92	1.039.160	7,7
	→ avant l'eau courante à l'intérieur du logement	13.128.100	1.056.040	2.657.800	3.674.200	3.109.040	1.518.560	1.112.460	44.951.600	3,42	41.155.080	3,13	0,92	1.001.020	7,6
	→ cabinets d'aisances à l'intérieur du logement	8.217.480	360.080	1.283.000	2.403.580	2.225.480	1.111.760	833.580	30.286.800	3,69	27.265.660	3,32	0,90	428.740	5,2
	→ avec baignoire ou douche	6.524.800	196.240	792.420	1.862.080	1.929.140	994.580	750.340	25.188.540	3,86	22.855.140	3,50	0,91	394.520	4,5
	→ construit après 1948	3.937.440	110.480	426.580	1.179.500	1.332.780	611.420	274.680	14.686.540	3,73	14.685.480	3,73	1,00	185.760	4,7
	→ de 1915 à 1948	1.062.800	41.260	161.320	307.240	255.880	147.360	149.720	4.075.340	3,83	3.255.400	3,06	0,80	45.560	4,3
	→ de 1871 à 1914	899.640	25.900	124.160	227.420	202.600	135.200	184.340	3.741.540	4,16	2.848.420	3,17	0,76	34.400	3,8
	→ avant 1871	624.920	18.580	78.340	147.920	137.880	100.600	141.600	2.685.120	4,30	2.065.840	3,31	0,77	28.800	4,6
	→ ni baignoire, ni douche	1.692.680	163.840	490.580	541.500	296.340	117.180	83.240	5.098.260	3,01	4.410.520	2,61	0,87	134.220	7,9
	→ construit après 1914	721.580	74.600	194.940	237.660	136.200	50.260	27.920	2.156.500	2,99	1.955.440	2,71	0,91	59.800	8,3
	→ de 1871 à 1914	554.020	50.380	181.600	177.140	84.720	33.440	26.740	1.630.480	2,94	1.364.060	2,46	0,84	39.160	7,1
	→ avant 1871	417.080	38.860	114.040	126.700	75.420	33.480	28.580	1.311.280	3,14	1.091.020	2,62	0,83	35.260	8,5
	→ cabinets d'aisances à l'extérieur du logement	4.910.620	655.960	1.374.800	1.270.620	883.560	406.800	278.880	14.664.800	2,99	13.889.420	2,83	0,95	572.280	11,7
	→ construit après 1914	1.256.500	164.320	307.260	331.040	258.180	117.620	78.080	3.903.840	3,11	3.666.720	2,92	0,94	133.780	10,6
	→ de 1871 à 1914	1.755.590	264.060	522.240	444.200	297.560	135.180	92.260	5.116.320	2,91	4.820.100	2,75	0,94	199.820	11,4
	→ avant 1871	1.898.620	267.580	545.300	495.380	327.820	154.000	108.540	5.644.640	2,97	5.402.600	2,85	0,96	238.680	12,6
	→ n'ayant pas l'eau courante à l'intérieur du logement	290.920	63.220	83.140	63.860	44.050	20.700	15.940	803.020	2,78	769.420	2,64	0,95	38.140	13,1
	→ construit après 1914	68.100	12.180	16.840	16.460	12.760	5.860	4.000	202.220	2,97	188.960	2,77	0,93	7.940	11,7
	→ de 1871 à 1914	92.510	23.140	25.620	19.540	12.680	6.300	5.260	250.660	2,71	236.280	2,56	0,95	11.820	12,8
	→ avant 1871	130.280	27.900	40.680	27.860	18.620	8.540	6.680	355.140	2,73	343.580	2,64	0,97	18.380	14,1
	→ immeuble non raccordé à une canalisation d'eau	665.480	98.160	209.720	173.520	110.940	45.660	27.480	1.889.600	2,84	1.942.960	2,92	1,02	110.280	16,6
	→ construit après 1914	116.920	14.940	30.660	31.160	22.150	11.280	6.720	358.480	3,07	359.880	3,08	1,00	17.400	14,9
	→ de 1871 à 1914	190.400	27.400	58.840	50.420	33.440	12.480	7.820	543.360	2,85	561.100	2,95	1,03	32.740	17,2
	→ avant 1871	358.160	55.820	120.220	91.940	55.340	21.900	12.940	987.760	2,76	1.021.980	2,85	1,03	60.140	16,8
	→ murs ou toiture en matériaux précaires	536.060	52.940	128.400	151.360	112.900	55.180	35.280	1.727.700	3,22	1.662.060	3,10	0,96	60.960	11,4
	→ dont : logement disposant de l'eau courante et de cabinets d'aisances	174.500	7.480	29.400	51.040	44.800	23.740	18.040	640.980	3,67	594.460	3,41	0,93	11.900	6,8
	→ autres	361.560	45.460	99.000	100.320	68.100	31.440	17.240	1.086.720	3,01	1.067.600	2,95	0,98	49.060	13,6
	→ Logements ordinaires sans cuisine ni installation pour faire la cuisine, y compris logements de 3 pièces ou plus pourvus seulement d'une installation pour faire la cuisine	569.420	122.000	88.020	178.340	112.920	43.540	24.600	1.662.900	2,92	1.621.400	2,85	0,98	76.300	13,4
	→ de 3 pièces ou plus sans cuisine, mais avec une installation pour faire la cuisine	267.740	///	///	130.280	84.520	33.560	19.380	1.023.960	3,82	921.420	3,44	0,90	23.680	8,8
	→ sans cuisine, ni installation pour faire la cuisine	301.680	122.000	88.020	48.060	28.400	9.980	5.220	638.940	2,12	699.980	2,32	1,10	52.620	17,4
	→ PIÈCES INDÉPENDANTES	167.040	135.160	20.300	5.860	3.320	1.220	1.180	220.940	1,32	254.920	1,53	1,15	19.760	11,8
	→ CHAMBRES NEULES	284.700	256.800	19.400	4.220	1.720	760	2.000	334.420	1,17	445.740	1,57	1,33	51.380	18,0
	→ CONSTRUCTIONS PROVISOIRES A USAGE D'HABITATION	83.300	15.820	22.400	27.500	12.780	3.460	1.280	219.920	2,64	294.620	3,54	1,34	21.760	26,1
	→ HABITATIONS DE FORTUNE	53.080	28.720	13.620	7.260	2.240	820	420	93.560	1,76	164.740	3,10	1,76	19.080	35,9
	→ ENSEMBLE des RESIDENCES PRINCIPALES	15.778.100	1.828.660	3.242.860	4.286.120	3.509.920	1.689.900	1.220.640	51.908.660	3,29	48.310.940	3,06	0,93	1.398.620	8,9
	→ RESIDENCES SECONDAIRES et logements loués pour des séjours touristiques	1.255.360	185.260	309.380	324.020	208.300	100.420	127.960	4.033.960	3,21	///	///	///	///	///
	→ dont : avec cuisine (ou installation pour), murs et toiture en dur, eau courante et cabinets d'aisances	577.480	46.100	110.060	153.700	114.240	62.220	91.160	2.162.120	3,74	///	///	///	///	///
	→ autres	677.880	139.180	199.320	170.320	94.060	38.200	36.800	1.871.840	2,76	///	///	///	///	///
	→ LOGEMENTS VACANTS	1.222.660	197.140	327.900	326.900	220.760	88.300	61.660	3.585.600	2,93	///	///	///	///	///
	→ dont : avec cuisine (ou installation pour), murs et toiture en dur, eau courante et cabinets d'aisances	441.080	35.600	87.060	132.220	109.140	45.120	31.940	1.490.900	3,38	///	///	///	///	///
	→ autres	781.580	161.540	240.840	194.680	111.620	43.180	29.720	2.094.700	2,68	///	///	///	///	///
	→ ENSEMBLE des LOGEMENTS d'HABITATION	18.256.120	2.211.040	3.840.140	4.937.040	3.988.960	1.878.600	1.410.260	59.523.220	3,26	48.310.940	3,06	0,91	1.398.620	8,9

TABLEAU N° 143

Statut d'occupation des mauvais logements (définition I.N.S.E.E. : Logements sans eau-ou-logement avec eau, sans installation sanitaire ni W.C.- ou- logements avec eau, et installation sanitaire ou W.C.) en fonction des revenus des occupants

(source : enquête logement I.N.S.E.E. - CREDOC - 1967, citée par JOUSSELIN, MARECHAL et TALLARD " Les causes socio-économiques des mauvais logements, CREDOC - 1973).

Statut d'occupation	Revenu								Ensemble
	3000 F.	3000 à 5000	5000 à 7000	7000 à 10 000	10 000 à 15 000	15 000 à 20 000	20 000 à 30 000	30 000 à 50 000	
Locataire d'un local vide	31,4	38,2	39,0	43,9	46,1	46,3	48,8	56,2	42,5
Locataire d'un meublé ou sous-locataire	1,4	1,8	3,1	7,4	6,0	4,6	4,7	0,6	4,3
Propriétaire accédant	0,2	0,0	1,2	2,1	5,5	6,3	8,4	4,0	3,5
Propriétaire non accédant	43,7	42,7	38,3	30,2	25,3	22,8	21,0	20,9	31,3
Logé gratuitement	22,8	16,8	16,4	13,0	13,7	15,7	13,6	12,6	15,7
Logé par l'employeur (payant)	0,4	0,5	1,9	3,4	3,4	4,2	3,5	5,7	2,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU N° 144

Confort des logements anciens selon leur statut d'occupation

(source : enquêtes I.N.S.E.E. - CREDOC - 1963 -1967 , citées par JOUSSELIN, MARECHAL, TALLARD " Les causes socio-économiques des mauvais logements - CREDOC - 1973)

Statut d'occupation	Sans eau	Eau seulement	Eau, WC ou I.S.	Eau, WC I.S. sans C.C.	Eau, WC I.S. et C.C.	Ensemble
Locataires 1963	16,5	29,5	33,2	13,1	7,7	100,0
1967	11,4	30,1	34,8	14,1	9,6	100,0
Propriétaires 1963	15,7	10,9	38,8	17,8	16,8	100,0
1967	10,6	11,5	35,7	20,4	21,8	100,0
Logés gratuitement 1963	16,7	20,0	39,8	12,9	10,6	100,0
1967	10,2	17,7	39,3	17,6	14,9	100,0
Ensemble 1963	16,2	21,3	36,3	14,7	11,5	100,0
1967	11,3	20,8	35,9	17,1	14,9	100,0

TABLEAU N° 145

Age des chefs de ménages occupant de mauvais logements (définition I.N.S.E.E. : logements sans eau - ou - logements avec eau, sans installation sanitaire ni W.C. - ou - logements avec eau, installation sanitaire - ou - W.C.) en fonction du statut d'occupation

(source : Enquête logement I.N.S.E.E. - CREDOC 1967, citée par JOUSSELIN - MARECHAL - TALLARD : "Les causes socio-économiques des mauvais logements " - CREDOC - 1973)

	65 ans et +	< 30 ans	entre 30 et 50 ans	entre 50 et 65 ans	TOTAL
Locataire d'un local vide	37,8	50,5	45,4	42,9	42,6
Locataire d'un meublé ou sous-locataire	0,7	17,9	5,2	2,7	4,3
Propriétaire accédent	0,4	5,1	7,8	2,4	3,5
Propriétaire non accédent	45,4	4,4	19,6	35,9	31,4
Logé gratuitement	15,2	17,4	18,3	12,8	15,6
Logé par l'employeur	0,5	4,7	3,7	3,3	2,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2. - Les loisirs

Nous entendrons par loisirs les diverses façons dont les Français occupent leur temps libre (le temps libre étant ce qui, dans le "budget-temps" d'une personne, n'est pas directement consacré à l'alimentation, au sommeil, aux activités liées au travail, aux activités ménagères ou familiales).

L'importance de ce temps libre varie en fonction du milieu social, de l'activité, du nombre d'enfants, etc.., ce qui nous avons déjà noté dans le chapitre économique (dans le § sur les conditions de travail).

Nous nous attacherons plus particulièrement aux loisirs "culturels" (au sens large : lecture, spectacles, etc..) et aux loisirs sociaux, c'est-à-dire qui impliquent un contact avec le monde extérieur (parents, amis, relations extérieures, etc..) ou une participation à la vie sociale (activités dans le cadre d'associations, etc..).

Enfin, dans le cadre des inégalités qui affectent les Français dans leurs comportements de loisirs, nous étudierons la part des départs en vacances dans différents milieux sociaux.

Ces quelques pages sur les loisirs (dans l'acceptation assez large que nous avons retenue) peuvent confirmer les inégalités soulignées au niveau de la culture ou de la participation sociale ; mais elles nous paraissent encore plus intéressantes dans la mesure où "le loisir", dans la possibilité qu'il offre à l'individu d'améliorer la "qualité" de sa vie, devrait voir son importance augmenter par rapport aux autres préoccupations des Français, même si le temps qui lui est globalement consacré ne s'accroît pas ; Aussi, les inégalités à cet égard risquent-elles d'être plus consciemment perçues, voir plus contestées, d'autant que, comme le notent V. SCARDIGLI et P. KENDE ("Modes de vie 1985", pré-cité) : " la réduction des inégalités attendue dans d'autres domaines n'aura peut-être pas encore produit son effet, à l'horizon 1985, dans le domaine des loisirs".

3.2.1. - Les loisirs culturels et sociaux

- Les indices retenus

Nous analysons surtout les taux de pratique de telle ou telle activité de loisirs pour certains groupes sociaux.

Accessoirement, nous retenons comme indice le temps moyen consacré à quelques-unes de ces activités.

Parmi les nombreuses formes de loisirs "culturels", nous prenons en considération la lecture et la fréquentation des spectacles ; pour les loisirs sociaux, nous considérons comme assez significatifs les taux de participation à une association, et le temps consacré à divers modes de "relations sociales".

- Les sources

Ce sont les enquêtes réalisées par l'I.N.S.E.E. en 1967 sur les comportements de loisirs des Français, et sur leurs "budgets-temps". Les résultats de ces enquêtes sont repris et exploités dans "Données Sociales 1973" (Collection M.21) et surtout dans la Collection M. 25 (Août 1973) "Les comportements de loisirs des Français".

- Les inégalités quant à la lecture

Le tableau 146 rassemble un certain nombre d'informations sur les comportements de lecture (d'hebdomadaires, de mensuels, de revues et de livres) des Français : part de ceux qui lisent un hebdomadaire régulièrement, ou de temps en temps ; un mensuel, régulièrement ou de temps en temps ; part de ceux qui ont consacré plus de 20 minutes à la lecture d'une revue dans le délai de parution de cette revue, de ceux qui ont lu au moins un livre au cours de la semaine précédant l'interview, de ceux qui lisent au moins un livre par mois.

Pour presque toutes les ventilations, ces différents indices varient dans le même sens : globalement, les hommes "lisent plus" que les femmes (à l'exception des hebdomadaires); la lecture croît régulièrement avec le revenu (ainsi, parmi ceux qui ont un revenu annuel de 20 000 F. et plus, la part de ceux qui lisent au moins un livre par mois, est trois fois plus importante que chez ceux qui disposent de moins de 6 000 F. par an), et avec la taille de la commune (les ruraux étant le plus souvent de "petits lecteurs"); plus le niveau de diplôme est élevé, plus la part des lecteurs est grande.

De façon générale, les jeunes sont plus nombreux à lire que ceux qui sont plus âgés; en revanche, en ce qui concerne le temps consacré à la lecture de revues, ceux qui y consacrent un moment relativement long (lisant véritablement, et ne se contentant pas de feuilleter des périodiques) sont plus nombreux dans les tranches d'âges élevées.

En fonction de la catégorie socio-professionnelle, il est possible de distinguer grossièrement :

- les catégories où la propension à la lecture est forte (cadres supérieurs, cadres moyens)
- celles où elle est moyenne (employés, patrons de l'industrie et du commerce)
- celle où elle est faible (agriculteurs exploitants, ouvriers, personnels de services, inactifs),
- celle où elle est très faible : salariés agricoles

Bien sûr, la répartition de la lecture (entre livres et périodiques, en particulier) n'est pas toujours la même entre les catégories ainsi regroupées. Mais globalement les catégories les plus "lectrices" sont à la fois mieux informées et plus "cultivées" que les autres ; leur position privilégiée leur permet d'ailleurs un accès plus facile aux "loisirs culturels".

- Les inégalités de fréquentation de différents types de spectacles

Le tableau 147 nous informe sur la fréquentation, par les diverses couches de la population, de quelques types de spectacles dont le caractère "culturel" n'est pas toujours manifeste (variétés, spectacles sportifs)

En ce qui concerne le théâtre, le concert, les spectacles de variétés, et les spectacles **sportifs**, la fréquentation fait l'objet d'une double mesure: part de ceux qui "y sont déjà allé", et part de ceux qui "y vont encore actuellement" (c'est à dire au moins 1 à 4 fois l'an pour les spectacles sportifs, et au moins 5 à 6 fois l'an pour les autres types de spectacles). Si le premier indice semble intéressant pour la détermination de populations souffrant d'un "sous-développement absolu" dans son comportement culturel, le second semble plus directement susceptible de rendre compte des inégalités dans les pratiques actuelles.

En ce qui concerne cinéma, théâtre et concert, le niveau culturel et la dimension de l'agglomération habitée exercent une influence directe sur la fréquentation ; en outre, ceux qui ne disposent que de très bas revenus (moins de 6 000 F. annuels) ne peuvent que difficilement accéder à ces formes de loisirs. L'influence de l'âge est moins univoque : cinéma et théâtre connaissent de forts taux de fréquentation par les jeunes ; mais en ce qui concerne les concerts, les taux de fréquentation sont aussi importants dans les tranches d'âges plus élevées.

Pour ces trois formes de spectacles, c'est dans les catégories "cadres" (supérieurs et moyens) que la fréquentation est la plus importante ; elle est en revanche particulièrement faible en milieu agricole (ce qui traduit à la fois un retard socio-économique et culturel, et l'insuffisance des équipements culturels en zone rurale).

Ouvriers et personnels de services connaissent des taux de fréquentation inférieurs à la moyenne nationale, sauf en ce qui concerne le cinéma, pour lequel ils ne sont pas particulièrement défavorisés (mais la fréquentation du cinéma n'est pas l'objet de la même valorisation culturelle que celle du théâtre ou du concert).

Les taux de fréquentation des spectacles de variétés et des spectacles sportifs ne s'ordonnent pas tout à fait de la même façon. (c'est le plus souvent dans les catégories culturelles moyennes (cadres moyens, employés, patrons) que la part des spectateurs est la plus importante ; les inactifs sont, quant à eux, peu nombreux à pratiquer ces activités; les taux de fréquentation des parisiens sont particulièrement faibles pour ces spectacles, contrairement à ce qui se passe pour le théâtre, le cinéma, ou le concert. Enfin, les spectacles sportifs présentent un caractère beaucoup plus nettement masculin (le taux de fréquentation des hommes est deux fois et demi supérieur à celui des femmes) que les autres types de spectacles.

Cependant, au-delà de cette distinction entre spectacles proprement culturels et autres types de spectacles, certaines couches socio-culturelles restent uniformément défavorisées : ainsi, les très bas revenus (moins de 6 000 F. annuels) connaissent-ils toujours les taux de fréquentation les plus bas ; c'est également le cas de ceux qui n'ont qu'un très faible niveau culturel (pas de diplôme) : s'il semble relativement évident que ces catégories fréquentent moins le théâtre que ceux qui disposent de hauts

revenus, ou ont fait des études supérieures, il est plus surprenant de constater que leur fréquentation des stades est aussi nettement plus faible.

Le tableau 148 mesure la fréquentation des spectacles par le temps qui leur est en moyenne consacré par jour (en ce qui concerne les spectacles, un temps moyen par semaine ou par mois nous semblerait mieux adapté). Ce sont les hommes célibataires et actifs qui consacrent dans la journée le plus de temps aux spectacles (environ 24 minutes par jour, soit près de 3 heures par semaine) ; en revanche, les femmes mariées actives n'ont pratiquement pas le temps d'y aller.

- Les inégalités dans les "relations sociales"

Le tableau 149 présentant lui aussi certains résultats de l'enquête effectuée en 1967 par l'I.N.S.E.E. sur les loisirs des Français, nous informe sur les taux de pratique des "relations sociales", c'est à dire :

- Réception et invitation de parents ou d'amis, "définition restreinte" (au moins une à deux fois par mois)
- et réception et invitation selon la "définition large" (au moins une à deux fois par mois, ou même plus rarement)

La "définition large", trop large pour donner une idée précise des comportements des relations sociales des Français, permet en revanche d'estimer globalement la part de ceux qui semblent isolés, exclus de toute vie sociale : ainsi, près de 19 % des Français ne sont-ils pratiquement jamais reçus par leurs parents ou par leurs amis.

Les différentes ventilations du tableau nous amènent à dégager les liens qui existent entre niveau culturel, revenu et vie sociale : les très pauvres (moins de 6 000 F. de revenu annuel) n'ont pour beaucoup, aucune relation sociale : 43 % d'entre eux ne sont pratiquement jamais reçus ; 32 % n'invitent jamais leurs parents ou leurs amis ; parmi ceux qui n'ont aucun diplôme scolaire, 25 % ne reçoivent jamais, et 28 % ne sont jamais invités.

L'effet des autres variables (socio-démographiques) est plus complexe. Il semble à cet égard pertinent de distinguer "invitations" de "réceptions". Ainsi, les femmes reçoivent-elles plutôt plus souvent que les hommes, alors que les hommes sont un peu plus nombreux à être reçus ; ce sont les personnes d'âge moyen (25 à 59 ans) qui reçoivent le plus, alors que les "plus souvent invités" se trouvent plutôt dans les tranches d'âges jeunes (14 à 39 ans). Enfin, si les relations sociales, dans leur ensemble, semblent assez denses dans l'agglomération parisienne, et plutôt rares en milieu rural, les taux de pratique pour les différents indices ne s'ordonnent pas de la même façon entre les trois autres catégories d'agglomération.

Mais, qu'il s'agisse de définitions larges ou restreintes, les catégories socio-professionnelles où la proportion de ceux qui "ont des relations sociales" est la plus forte sont le plus souvent les mêmes : cadres supérieurs, cadres moyens, dans une moindre mesure employés et patrons. Ces relations sont en revanche relativement rares chez les inactifs (souvent âgés et isolés) ; chez les personnels de services, et chez les agriculteurs (exploitants ou salariés). Dans le chapitre

démographique, nous avons déjà défini ces catégories comme comportant une part importante d'individus "isolés" familialement (par le célibat, le divorce, le veuvage, etc...)

- Les différences dans les taux de participation à une association

Pour le tableau 150, la "participation restreinte" ,ou active est celle des personnes qui exercent des responsabilités dans une ou plusieurs associations, ou qui, du moins, participent régulièrement aux activités de cette (ces) association (s). La "participation large" est le fait de ceux qui, simplement, font au moins "partie" d'une association.

Une lecture rapide de ce tableau permet de déterminer quelles sont les couches (démographiques, économiques ou socio-culturelles) où les taux de participation (large ou restreinte) sont les plus élevés.

Les hommes participent nettement plus que les femmes à des associations ; les taux de participation croissent relativement nettement avec les revenus; ils sont importants chez les habitants d'agglomérations moyennes ou grandes (de 20 000 à plus de 100 000 habitants, excepté PARIS) mais relativement faibles dans la région parisienne et en milieu rural ; ils croissent fortement avec le niveau culturel (le taux de participation chez les bacheliers est plus de 4 fois supérieur à ce qu'il est chez ceux qui n'ont aucun diplôme scolaire).

Enfin, les taux de participation **augmentent** avec l'âge jusqu'à la tranche 40 - 59 ans .Mais ils **diminuent** fortement pour les personnes plus âgées, ce qui n'est qu'un aspect de l'isolement des vieillards.

Les catégories qui ont, globalement, le plus tendance à participer sont les cadres supérieurs, cadres moyens et "autres actifs" ; celles où les taux les plus faibles sont les salariés agricoles, les personnels de services et, dans une moindre mesure, les ouvriers.

La participation à une association ne vient donc pas compenser l'insuffisance des relations avec des parents ou amis ; elle tend au contraire, à accentuer les différences dans le degré de "contact social" entre les catégories favorisées et relativement "intégrées" et celles dont le faible statut économique et culturel s'accompagne d'une tendance à l'isolement et au repliement sur soi-même.

TABLEAU N° 146

Taux de lecture des hebdomadaires - mensuels - revues et livres

(source : I.N.S.E.E. - Enquête 1967 - Collection M. 25 - Août 1973)

Loisirs	Lecture d'hebdomadaires	Lecture de mensuels	Temps de lecture de revues	Date de la dernière lecture d'un livre	Nombre de livres lus par mois
Ensemble	67,1	44,8	44,1	25,9	32,7
Hommes	64,5	45,4	48,1	26,2	34,6
Femmes	69,5	44,1	40,6	25,7	31,0
Revenu annuel :					
Moins de 6 000 F	46,8	26,2	39,3	13,3	16,0
De 6 000 à 10 000 F	56,0	33,0	41,0	19,5	22,1
De 10 000 à 15 000 F	67,6	42,0	40,2	20,0	28,8
De 15 000 à 20 000 F	70,3	46,2	42,9	27,9	35,5
20 000 F et plus	80,4	60,2	53,5	39,6	48,9
Non déclaré	64,0	50,3	40,4	25,3	29,1
Taille de l'agglomération :					
Communes rurales	63,3	39,5	36,9	15,3	20,6
Agglomérations de moins de 20 000 h	64,2	38,7	41,4	19,9	27,0
Agglomérations de 20 à 100 000 habitants	71,8	52,7	44,4	28,8	34,8
Agglomérations de plus de 100 000 h (sauf Paris)	67,7	43,8	47,5	30,9	41,3
Agglomération parisienne	72,5	54,8	56,0	43,5	49,2
Age :					
De 14 à 24 ans	75,1	52,0	35,1	41,6	57,2
De 25 à 39 ans	70,5	47,9	40,6	25,2	33,4
De 40 à 59 ans	68,0	44,5	46,5	24,0	27,4
De 60 ans et plus	56,4	36,0	52,0	15,9	18,0
Diplôme :					
Pas de diplômes	53,6	29,2	35,4	14,5	18,5
Certificat d'Etudes	71,4	45,3	44,7	22,7	28,7
« Brevet »	78,3	61,4	49,7	38,8	50,5
Baccalauréat et études supérieures	85,3	74,4	66,0	59,9	72,6
Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage :					
Agriculteurs exploitants	67,1	37,4	31,5	10,3	14,0
Salariés agricoles	48,9	23,5	25,5	10,4	10,4
Patrons de l'industrie et du commerce	75,9	56,3	41,9	30,8	36,6
Cadres supérieurs et professions libérales	85,2	73,8	64,2	60,9	71,6
Cadres moyens	84,5	67,1	52,2	40,7	56,1
Employés	74,9	48,9	44,4	30,9	42,1
Ouvriers	63,1	35,9	37,7	21,4	28,2
Personnel de service	57,6	37,3	36,7	25,8	29,0
Autres actifs	87,8	70,5	69,5	43,6	47,1
Inactifs	56,6	38,5	50,8	20,9	25,8

TABLEAU N° 147

Fréquentation de différents types de spectacles

(source : I.N.S.E.E. - Les comportements de loisirs des français - Enquête 1967 -
Collection M. 25 - Août 1973)

	Fréquentation du cinéma	Théâtre		Concert		Variétés		Spectacles sportifs	
		Y sont déjà allés	Y vont encore actuellement	Y sont déjà allés	Y vont encore actuellement	Y sont déjà allés	Y vont encore actuellement	Y sont déjà allés	Y vont encore actuellement
ENSEMBLE	28,0	60,5	20,9	32,0	8,5	68,5	20,9	58,0	29,3
Hommes	30,8	60,5	21,3	33,8	9,1	71,1	24,2	75,1	43,2
Femmes	25,6	60,4	20,4	30,4	7,9	66,1	18,0	43,0	17,1
REVENU ANNUEL									
Moins de 6 000 F.	9,4	47,9	6,3	24,1	1,7	50,8	7,0	36,4	10,9
De 6 000 F. à 10 000 F.	20,7	54,0	12,4	28,1	6,6	65,5	17,1	50,5	22,6
De 10 000 F. à 15 000 F.	27,0	54,7	14,5	25,8	5,8	67,6	20,6	62,7	34,1
De 15 000 F. à 20 000 F.	31,0	59,2	19,6	27,6	6,8	71,3	21,2	63,5	34,2
20 000 F. et plus	39,9	75,7	38,9	45,8	16,4	76,2	29,3	64,7	33,3
Non déclaré	24,8	64,0	24,1	38,9	8,0	99,6	51,0	49,2	26,1
TAILLE de l'AGGLOMERATION									
Communes rurales	18,9	43,5	11,1	20,6	4,1	54,7	14,3	51,8	28,9
Agglomérations de moins de 20 000 habitants	23,7	49,5	11,8	26,3	5,3	72,3	23,5	60,7	33,0
Agglomérations de 20 à 100 000 habitants	29,7	68,4	22,1	35,6	8,7	75,3	21,2	61,5	31,8
Agglomérations de plus de 100 000 habitants (sauf Paris)	34,4	70,1	25,8	37,9	12,2	76,9	23,5	64,3	31,7
Agglomération parisienne	40,7	85,2	41,3	47,3	15,3	75,4	27,9	56,5	21,2
AGE									
De 14 à 24 ans	67,6	47,8	28,6	21,4	11,0	69,2	38,0	67,9	51,0
De 25 à 39 ans	28,7	62,8	25,9	31,0	10,1	73,2	26,1	65,2	36,2
De 40 à 59 ans	17,8	66,7	20,3	37,2	8,6	71,1	17,0	60,8	26,0
De 60 ans et plus	6,7	61,6	10,5	35,8	14,8	60,5	6,6	39,9	8,6
DIPLOMES									
Pas de diplôme	17,9	45,5	10,3	20,2	3,7	59,9	13,9	49,2	21,9
Certificat d'Etudes	24,8	59,5	16,0	28,3	5,3	66,7	19,8	59,0	30,9
"Brevet"	44,5	77,0	34,2	45,3	15,0	81,6	33,2	70,0	40,8
Baccalauréat et Etudes Supérieures	51,6	94,2	56,9	68,7	27,7	86,5	32,0	68,4	32,6
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE									
Agriculteurs exploitants	16,3	37,1	9,7	13,1	4,1	48,9	15,2	42,8	21,9
Salariés agricoles	10,7	39,6	8,7	10,1	3,0	59,8	22,1	60,7	25,6
Patrons de l'industrie et du commerce	34,3	73,3	31,6	36,9	8,5	74,9	25,8	65,9	36,8
Cadres supérieurs et professions libérales	56,4	94,5	60,0	67,3	30,5	85,3	31,6	60,9	30,2
Cadres moyens	40,0	86,7	42,6	50,2	18,6	84,8	35,7	69,6	35,7
Employés	31,1	76,5	27,8	35,4	11,2	71,2	25,9	57,5	37,7
Ouvriers	28,7	49,0	19,2	22,1	4,3	66,8	19,6	62,2	33,6
Personnel de service	33,7	55,7	19,1	25,4	4,3	77,8	23,6	62,3	29,6
Autres actifs	26,8	75,0	31,9	54,1	13,0	82,7	25,2	69,5	31,3
Inactifs	18,7	58,8	13,6	35,9	6,9	64,0	13,0	45,8	18,3

TABLEAU N° 148

Temps consacré aux spectacles

(source : D'après l'enquête sur les budgets temps de 1967 citée dans Données Sociales Collection M. 21 - p. 91)

Activités primaires										En heures		
Hommes actifs			Femmes actives			Femmes non actives			Ensemble des femmes	Activités primaires et secondaires		
Mariés	Non mariés	Total	Mariées	Non mariées	Total	Mariées	Non mariées	Total		Ensemble des hommes actifs	Ensemble des femmes actives	Ensemble des femmes non actives
0,1	0,4	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

TABLEAU N° 149

Temps consacré aux relations sociales

(source : I.N.S.E.E. - Les comportements de loisirs des français - Enquête 1967
Collection M. 25 - Août 1973)

	*	* *	*	* *
	Réception parents, amis (définition) (restreinte)	Réception parents, amis (définition) (large)	Invitations parents, amis (définition) (restreinte)	Invitations parents, amis (définition) (large)
ENSEMBLE	38,6	81,4	36,5	80,9
Hommes	37,0	80,9	37,1	82,0
Femmes	40,1	81,8	35,9	79,9
REVENU ANNUEL				
Moins de 6 000 F.	18,6	56,7	26,3	68,0
De 6 000 F. à 10 000 F.	32,8	75,6	32,7	76,5
De 10 000 F. à 15 000 F.	34,8	82,4	33,5	81,3
De 15 000 F. à 20 000 F.	40,8	86,5	37,4	84,3
20 000 F. et plus	53,8	77,8	45,7	86,3
Non déclaré	35,0	77,0	13,1	79,8
TAILLE de l'AGGLOMERATION				
Communes rurales	31,2	79,4	35,5	80,9
Agglomérations de moins de 20 000 habitants	37,2	83,5	36,1	78,4
Agglomérations de 20 à 100 000 habitants	38,0	81,7	35,9	78,6
Agglomérations de plus de 100 000 habitants (sauf Paris)	43,1	81,2	41,2	82,8
Agglomération parisienne	49,4	82,8	48,7	82,7
AGE				
De 14 à 24 ans	40,6	79,7	45,1	87,5
De 25 à 39 ans	43,3	86,8	46,1	87,4
De 40 à 59 ans	40,4	86,9	30,9	82,3
De 60 ans et plus	39,4	71,2	26,9	67,7
DIPLOMES				
Pas de diplôme	31,0	75,1	26,7	72,0
Certificat d'Etudes	37,8	82,9	34,6	82,3
"Brevet"	47,3	86,6	50,0	90,0
Baccalauréat et Etudes Supérieures	56,3	91,2	68,7	95,1
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE				
Agriculteurs exploitants	30,6	87,3	20,5	85,6
Salariés agricoles	32,3	65,8	34,9	79,8
Patrons de l'industrie et du commerce	46,9	84,6	41,9	86,0
Cadres supérieurs et professions libérales	67,6	96,3	66,6	96,3
Cadres moyens	52,0	92,3	55,1	92,5
Employés	44,9	84,6	43,7	92,7
Ouvriers	36,3	82,3	33,1	77,7
Personnel de service	31,9	79,8	31,2	67,7
Autres actifs	38,1	79,8	36,2	79,9
Inactifs	29,4	69,6	30,6	71,4

* - de plusieurs fois par semaine à 1 ou 2 fois par mois

* * - de plusieurs fois par semaine à 1 ou 2 fois par mois et plus rarement

TABLEAU N° 150

Taux de participation à une association en 1967

(source : Enquête sur les comportements de loisirs des français en 1967 -
I.N.S.E.E. - Collection M. 25 - Août 1973)

Type de participation Caractéristiques socio-démographiques	Association (participation) (restreinte)	Association (participation) (large)
<u>ENSEMBLE</u>	11,2	27,8
Hommes	15,7	37,2
Femmes	7,2	19,6
<u>REVENU ANNUEL</u>		
Moins de 6 000 F.....	5,6	18,1
De 6 000 F. à 10 000 F.	7,9	20,8
De 10 000 F. à 15 000 F.....	11,1	27,2
De 15 000 F. à 20 000 F.	9,4	29,4
20 000 F. et plus	16,9	36,2
Non déclaré	12,3	25,6
<u>TAILLE de l'AGGLOMERATION</u>		
Communes rurales	10,1	25,3
Agglomérations de moins de 20 000 habitants	10,0	27,7
Agglomérations de 20 à 100 000 habitants	13,7	31,7
Agglomérations de plus de 100 000 habitants (sauf Paris)	12,2	30,1
Agglomération parisienne	11,1	26,8
<u>AGE</u>		
De 14 à 24 ans	10,8	19,3
De 25 à 39 ans	12,9	30,8
De 40 à 59 ans	13,6	37,6
De 60 ans et plus	7,2	20,9
<u>DIPLOMES</u>		
Pas de diplôme	5,7	19,2
Certificat d'Etudes	11,2	28,1
"Brevet"	16,1	34,9
Baccalauréat et Etudes Supérieures	24,7	49,3
<u>CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE</u>		
Agriculteurs exploitants	13,0	29,4
Salariés agricoles	4,9	17,2
Patrons de l'industrie et du commerce	13,7	33,7
Cadres supérieurs et professions libérales	26,9	48,0
Cadres moyens	19,7	40,5
Employés	11,6	29,7
Ouvriers	7,1	22,4
Personnel de service	6,7	21,7
Autres actifs	21,3	39,8
Inactifs	7,8	22,4

3.2.2. - Les autres types de loisirs

L'enquête réalisée en 1967 par l'I.N.S.E.E. porte sur une large gamme d'activités de loisirs qui va de la visite de monuments au bricolage ou au jardinage.

Nous ne pouvons analyser les différences dans la pratique de toutes (23) ces activités. Aussi, en dehors de celles dont nous avons déjà parlé plus haut, avons-nous seulement retenu : la pratique des sports (à l'égard de laquelle la France garde souvent l'image d'un pays relativement "sous-développé", en comparaison avec d'autres sociétés de niveau de vie plus élevé, comme les Etats-Unis).

- le bricolage et l'entretien du véhicule, activités qui nous semblent intéressantes à étudier dans la mesure où, à l'inverse des "relations sociales", elles sont le plus souvent exercées à l'intérieur du foyer.

- Les indices retenus

Pour le sport, nous présentons la proportion de ceux qui, dans différentes couches socio-démographiques, ont répondu aux enquêteurs "pratiquer" au moins un sport.

En ce qui concerne l'entretien du véhicule, nous avons retenu la part de ceux qui y consacrent au moins 20 minutes par semaine (rapportée à l'ensemble des possesseurs d'un véhicule : voiture, vélo ou cyclomoteur). Enfin pour le bricolage, la définition restreinte concerne ceux qui s'y consacrent au moins une à deux fois par semaine, et la définition large ceux qui s'y consacrent au moins une à deux fois par mois, ou même plus rarement.

- Les sources

C'est encore principalement l'enquête de l'I.N.S.E.E. sur les comportements de loisirs en 1967. Pour les sports, nous disposons de chiffres un peu plus récents, provenant d'un sondage effectué en 1968 par la SOFRES auprès d'un échantillon représentatif des Français âgés de 15 ans et plus.

- L'inégale pratique des sports

D'après l'enquête I.N.S.E.E. de 1967, 25,5 % des hommes et 51,5 % des femmes déclaraient n'avoir jamais pratiqué de sports.

Dans l'enquête SOFRES de 1968 (voir tableau 151), 13 % des Français âgés de 15 ans et plus déclaraient pratiquer un sport de façon régulière. Quelle que soit la couche socio-démographique considérée, les "sportifs" ainsi définis ne constituent qu'une minorité. Mais la part qu'ils représentent varie significativement d'une catégorie à l'autre.

Les hommes sont beaucoup plus souvent sportifs que les femmes ; la pratique d'un sport, importante chez les adolescents (42 % pour les 15-20 ans) décroît rapidement avec l'âge (chez les personnes âgées de 45 ans et plus, on ne trouve plus que 5 % de sportifs) ; enfin, le fait de pratiquer un sport est beaucoup plus fréquent dans les catégories à statut socio-professionnel élevé (27 % chez les cadres supérieurs, professions libérales et gros commerçants) que chez les ouvriers (12 %) ou les salariés et exploitants agricoles (8 %) pour lesquels on pourrait cependant penser que le caractère généralement rural de l'habitat favorise les activités sportives.

Le faible taux de pratique des inactifs et retraités s'explique vraisemblablement par la moyenne d'âge élevée de cette catégorie.

A ce niveau là également, il y a donc cumul et non compensation des inégalités: les cols-blancs (statut socio-professionnel élevé) connaissent un taux de pratique sportive important, alors que les manuels ont nettement moins accès à ce type -relativement valorisant- de loisirs, leurs moyens physiques étant davantage consacrés à une activité professionnelle dévalorisée qu'au développement de leur personnalité à travers les loisirs sportifs.

Une analyse plus détaillée, distinguant les diverses activités sportives ferait vraisemblablement apparaître des différences encore plus accentuées en ce qui concerne certains sports "nobles" ou du moins chers (tennis par exemple), et plus faibles pour les sports moins valorisants socialement (boules, foot-ball, etc..)

- Le bricolage et l'entretien du véhicule

Il s'agit là d'activités peu génératrices de contacts sociaux.

Ce sont avant tout des loisirs masculins (voir tableau 152). Leur pratique, qui semble peu dépendante de l'urbanisation, semble être essentiellement le fait des couches économico-culturelles modestes, mais non des plus défavorisés (faible taux chez ceux qui disposent de moins de 6 000 F. par an, et chez les "non diplômés"). Bricolage et entretien sont souvent pratiqués par des hommes jeunes (25 à 39 ans); ceux qui s'y adonnent sont assez nombreux chez les salariés agricoles, les cadres moyens et les ouvriers.

Mais le bricolage, qui peut être davantage considéré comme un loisir volontaire que l'entretien du véhicule (souvent indispensable à ceux qui possèdent des véhicules en mauvais état, et ne peuvent supporter les frais de leur réparation par les professionnels) est nettement plus fréquent que ce dernier dans les catégories supérieures.

o

o o

Les inégalités dans les loisirs sont donc à la fois un facteur et un reflet de l'"inégalité sociale" largement entendue.

Facteur, parce que les difficultés éprouvées par les catégories défavorisées pour accéder aux loisirs culturels ou sociaux diminuent leur possibilités

d'intégration et de promotion sociales ; reflet dans la mesure où les activités et loisirs prennent une importance grandissante dans les modes de vie, et que les différences qualitatives et quantitatives qui discriminent à cet égard les Français, viennent s'ajouter à celles qui les atteignent au niveau du travail, des revenus, ou des conditions de vie dans leur ensemble.

Pour présenter une vue d'ensemble des différences de pratique quant à l'information ou au loisir, nous avons joint, sans les commenter, les tableaux 153 à 155 qui fournissent des indices quant aux taux de pratique (tableau 153), au temps consacré à différentes activités, (tableau 154) et à la part du budget des ménages qui leur est imputée (tableau 155).

Pour le tableau 153, le pourcentage de ceux qui pratiquent une activité est défini de la façon suivante :

No	Pratique	Pourcentage de personnes
1	Lecture de quotidiens	déclarant en lire un tous les jours ou presque
2	Lecture d'hebdomadaires	déclarant lire régulièrement
3	Lecture de mensuels ou trimestriels	déclarant en lire régulièrement
4	Temps passé à la lecture de livres et de journaux	déclarant y consacrer plus de 10 mn par jour (a)
5	Lecture récente d'un livre	ayant lu un livre en cours des douze derniers mois
6	Lectures de livres	lisant au moins 1 ou 2 livres par mois (b)
7	Cinéma	allant au cinéma 5 à 6 fois par an
8	Théâtre	y allant au moins 1 fois par an
9	Variétés	y allant au moins 1 fois par an
10	Concerts	y allant au moins 1 fois par an
11	Visites de châteaux et de monuments	en ayant visité depuis moins d'un an
12	Visites de musées d'art	en ayant visité depuis moins d'un an
13	Visites de salons ou de foires-expositions	en ayant visité depuis moins d'un an
14	Sorties au café	sortant au café au moins une fois par mois
15	Sorties au restaurant	« allant au restaurant » (c)
16	Réception de parents et d'amis	recevant des parents et des amis au moins une fois par an
17	Sorties le soir	sortant au moins une fois par mois
18	Invitation de parents et d'amis	invitées au moins une fois par mois
19	Participation à des associations	participant au moins irrégulièrement à des associations
20	Entretien du véhicule	
21	Jardinage	pratiquant le jardinage au moins une fois par mois (d)
22	Bricolage	pratiquant le bricolage au moins une fois par mois
23	Télévision	regardant la télévision tous les jours ou presque (e)

(a) Y compris lecture en train, métro, etc. ; (b) Compte tenu des lectures de vacances ; (c) Pour leur « plaisir »
(d) A la belle saison ; (e) Y compris en dehors de leur domicile.

TABLEAU N° 151

Proportion de français qui pratiquent un ou plusieurs sports selon le sexe, l'âge et la profession du chef de famille .

(source : V. SCARDIGLI - Modes de vie 1985 - CREDOC 1973 : résultats d'une enquête SOFRES - 1968)

		Pratiquent un ou plusieurs sports	Ne pratiquent aucun sport
TOTAL = 100 %		13	87
SEXE			
- Homme	= 100 %	18	82
- Femme	= 100 %	9	91
AGE			
- 15 à 20 ans	= 100 %	42	58
- 21 à 24 ans	= 100 %	23	77
- 25 à 34 ans	= 100 %	13	87
- 35 à 44 ans	= 100 %	10	90
- 45 ans et plus	= 100 %	5	95
PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE			
- Agriculteur, salarié agricole	= 100 %	8	92
- Petit commerçant, artisan	= 100 %	17	83
- Cadre supérieur, profession libérale, gros commerçant	= 100 %	27	73
- Cadre moyen, employé divers	= 100 %	20	80
- Ouvrier, personnel de service	= 100 %	12	88
- Retraité, inactif	= 100 %	4	96

TABLEAU N° 152

Taux de pratique du bricolage et de l'entretien du véhicule

(source : I.N.S.E.E. - M. 25 - Août 1973 - Enquête 1967)

Lolain	Entretien véhicule	Bricolage (Définition restreinte)	Bricolage (Définition large)
	19,7	21,0	45,8
Ensemble	31,5	38,5	74,7
Hommes	6,9	5,5	20,3
Femmes			
Revenu annuel :			
Moins de 6 000 F	14,9	12,6	27,5
De 6 000 à 10 000 F	21,7	21,9	45,4
De 10 000 à 15 000 F	21,0	21,3	48,4
De 15 000 à 20 000 F	23,7	23,1	50,3
20 000 F et plus	17,0	23,5	50,0
Non déclaré	11,6	13,3	34,8
Toile de l'agglomération :			
Communes rurales	18,5	21,3	45,2
Agglomérations de moins de 20 000 h.	19,2	20,1	42,5
Agglomérations de 20 à 100 000 habitants ..	21,0	19,7	42,5
Agglomérations de plus de 100 000 h. (sauf Paris)	21,8	20,4	47,0
Agglomération parisienne	18,8	23,1	51,5
Age :			
De 14 à 24 ans	18,7	19,6	52,3
De 25 à 39 ans	24,7	25,3	52,6
De 40 à 59 ans	22,3	24,9	51,4
De 60 ans et plus	9,6	13,6	27,5
Diplôme :			
Pas de diplômes	16,3	17,4	40,3
Certificat d'Etudes	22,5	21,8	45,8
« Brevet »	21,9	24,8	52,5
Baccalauréat et études supérieures	17,7	25,3	56,0
Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage :			
Agriculteurs exploitants	19,5	18,0	48,1
Salariés agricoles	28,0	27,0	53,5
Patrons de l'industrie et du commerce ..	23,4	23,3	45,0
Cadres supérieurs et professions libérales ..	9,8	21,9	52,8
Cadres moyens	19,3	25,2	52,3
Employés	22,0	18,8	45,6
Ouvriers	23,9	24,5	51,4
Personnel de service	19,3	16,4	41,6
Autres actifs	17,6	18,4	40,5
Inactifs	14,9	15,8	33,5

TABLEAU N° 153

Tableau synoptique de quelques pratiques culturelles

(source : I.N.S.E.E. - Données sociales - Collection M. 24 - 1973).

Catégorie socio-professionnelle	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
	Lecture de quotidiens	Lecture d'hebdomadaires	Lecture de mensuels, trimestriels	Temps passé à la lecture de livres, journaux	Lecture récente d'un livre	Lecture de livres	Cinéma	Théâtre	Variétés	Concerts	Château, monument	Musées d'art	Salon ou foire exposition	Sorties au café	Sorties au restaurant	Réceptions de parents et d'amis	Sorties le soir	Invitation de parents et d'amis	Participation à des associations	Entretien du véhicule	Jardinage	Bricolage	Télévision
Salariés agricoles	39,3	26,2	14,5	41,6	33,9	10,4	10,6	8,7	22,0	3,0	18,3	9,9	26,8	24,9	17,5	32,3	28,5	34,9	12,5	51,1	55,1	38,2	46,9
Agriculteurs exploitants	53,9	50,9	25,3	55,6	34,9	13,7	16,2	9,6	15,1	4,1	18,3	3,9	30,3	35,5	9,1	30,6	22,5	20,5	19,9	40,0	70,6	39,7	40,2
Personnels de service	49,7	37,3	19,1	54,3	54,3	29,0	33,6	19,1	23,6	4,3	25,9	15,4	44,1	25,0	25,2	31,9	31,6	31,2	13,5	26,9	20,7	29,9	52,2
Ouvriers	56,0	43,9	20,8	60,5	51,9	27,9	28,6	12,3	19,5	4,3	27,2	12,5	30,8	36,1	24,0	36,3	29,4	33,1	11,5	40,1	42,6	41,5	54,4
Employés	60,8	47,9	30,2	72,0	69,4	42,1	31,0	27,7	25,9	11,2	36,3	21,0	42,2	30,7	40,2	44,9	36,1	43,7	17,3	31,8	23,7	34,9	55,7
Professions indépendantes	71,3	54,3	35,2	73,5	66,6	36,6	34,2	31,5	25,8	8,6	38,5	20,7	44,0	40,4	42,4	46,9	35,3	41,9	17,0	38,0	36,3	35,8	61,2
Cadres moyens	62,2	59,7	47,3	75,7	88,2	55,8	40,0	42,5	35,7	18,6	55,8	38,2	49,5	32,9	54,2	52,0	45,3	55,1	26,6	38,8	35,0	41,4	54,6
Cadres supérieurs	65,2	72,7	57,7	83,5	92,9	71,6	56,4	59,9	31,5	30,5	66,0	54,5	48,2	31,6	65,6	67,6	52,2	66,6	34,7	24,4	32,6	40,4	46,7
Autres actifs	74,4	69,1	33,9	84,1	85,3	47,1	26,9	31,9	25,2	13,0	39,0	23,0	46,2	23,4	27,8	38,1	31,7	36,2	25,8	32,9	35,8	34,0	63,5
Inactifs	60,4	40,5	26,2	68,2	44,9	25,4	18,7	13,6	13,0	6,9	18,5	13,1	19,6	22,8	19,1	29,4	19,9	30,6	11,4	23,4	48,1	26,8	45,1
Revenu annuel du ménage																							
Moins de 6 000 F	49,8	29,6	15,6	56,6	31,3	15,6	9,3	6,2	6,8	1,7	9,3	5,5	15,1	16,9	7,9	18,6	13,0	26,3	8,8	21,6	51,3	21,2	29,1
De 6 000 à 10 000 F	53,5	38,0	22,0	58,5	43,0	21,5	20,7	12,3	17,1	6,6	20,9	10,5	22,4	25,7	16,5	32,8	23,0	32,7	11,6	35,4	48,5	34,8	43,7
De 10 000 à 15 000 F	57,8	46,9	26,5	65,1	50,3	28,7	27,1	14,5	20,5	6,2	27,4	13,9	32,1	35,7	24,4	34,8	30,5	33,5	15,8	38,6	45,7	38,9	53,3
De 15 000 à 20 000 F	59,9	50,5	28,8	65,8	60,6	35,5	31,1	19,6	21,1	6,8	31,6	17,3	38,9	37,6	30,9	40,6	33,8	37,4	16,1	38,5	41,2	39,4	58,7
20 000 F et plus	68,3	61,2	40,9	77,5	75,2	48,8	39,9	38,8	29,3	16,4	46,7	31,8	45,4	34,0	48,7	53,8	29,9	45,7	22,5	33,2	35,8	40,2	58,7
Niveau d'études																							
Pas de diplôme	52,2	36,3	16,3	56,1	36,2	18,1	17,9	10,2	13,7	3,7	16,9	8,9	24,6	27,9	14,7	31,0	19,8	26,7	9,6	30,1	47,5	30,8	47,9
Certificat d'études primaires	63,5	49,8	28,5	68,7	58,1	28,5	24,8	16,0	19,8	5,3	29,2	13,3	33,4	31,6	27,7	37,8	26,9	34,6	16,0	35,1	46,7	36,8	56,0
Brevet	64,8	59,4	40,9	75,4	81,4	50,5	44,5	34,2	33,1	15,0	43,3	28,7	46,2	35,8	46,9	47,3	47,7	50,0	22,3	38,9	34,0	42,5	53,5
Baccalauréat, et études supér.	66,1	67,7	57,4	82,4	52,8	72,3	51,7	57,0	31,9	27,7	62,5	50,3	46,4	38,9	58,4	56,3	53,4	58,7	32,0	37,6	30,6	45,6	43,9
Sexe																							
Hommes	63,5	45,8	30,4	67,8	57,9	34,4	30,8	21,4	24,2	9,1	31,5	18,8	36,9	52,4	28,7	37,0	33,3	37,1	22,4	56,2	47,1	62,3	54,3
Femmes	56,4	50,0	27,3	65,1	56,3	30,7	25,5	20,3	17,9	7,8	28,9	16,8	30,3	13,3	29,1	40,1	27,3	35,9	10,6	14,9	40,1	13,4	44,2
Ensemble	59,7	48,0	28,8	66,3	57,0	32,5	28,0	20,8	20,8	8,5	30,1	17,8	33,3	31,6	29,0	38,6	30,2	36,5	16,1	34,2	43,3	36,4	51,3
Age																							
14 à 24 ans	50,3	53,3	30,9	60,2	81,8	57,1	67,6	28,5	38,0	11,0	42,6	27,7	47,2	45,0	32,5	40,6	54,0	45,1	14,8	43,3	30,1	43,2	43,1
25 à 39 ans	55,8	51,0	31,9	64,4	61,4	33,3	28,5	25,9	26,0	10,1	37,6	20,0	38,7	34,0	39,1	43,3	38,7	46,0	18,5	40,4	42,6	42,1	55,1
40 à 59 ans	65,6	48,1	29,6	59,8	53,5	27,1	27,7	20,2	17,0	9,6	29,1	16,8	32,3	32,4	29,3	40,4	23,0	30,9	20,3	38,6	50,9	40,1	56,6
60 ans et plus	64,1	40,7	23,0	69,2	36,5	17,6	6,7	10,5	6,5	4,8	14,1	8,4	18,3	17,1	16,0	30,4	10,7	26,9	15,9	46,1	20,9	56,7	

TABLEAU N° 154

Temps consacré à diverses activités suivant le sexe, l'activité et l'état matrimonial à Paris

(source : I.N.S.E.E. - Données sociales - Collection M. 24 - p. 91)

	Activités primaires										Activités primaires et secondaires		
	Hommes actifs			Femmes actives			Femmes non actives			Ensemble des femmes	Ensemble des hommes actifs	Ensemble des femmes actives	Ensemble des femmes non actives
	Mariés	Non mariés	Total	Mariées	Non mariées	Total	Mariées	Non mariées	Total				
Education	0,1	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	4,0	0,6	0,3	0,1	0,0	0,6
« Participation »	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Radio	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,8	1,4	1,6
Télévision	0,9	0,8	0,9	0,7	0,4	0,6	0,9	0,6	0,9	0,7	1,4	1,3	1,7
Lecture	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,7	0,6	0,6
Rapports sociaux	0,5	1,0	0,6	0,5	0,7	0,5	0,7	0,8	0,7	0,6	0,7	0,5	0,8
Conversation	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,6	0,6	0,6	0,4	4,8	4,7	4,9
Promenade	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,3
Sports	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Spectacles	0,1	0,4	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres loisirs	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,8	0,7	0,8	0,5	0,4	0,5	0,9
Repos	0,7	0,6	0,7	0,5	0,7	0,6	0,8	1,0	0,8	0,7	0,9	0,7	0,9
Temps libre	3,8	4,7	3,9	2,7	3,1	2,8	4,7	8,8	5,3	3,9	10,2	9,9	12,5

Sources : enquête sur des budgets-temps de 1967.

Recherche comparative internationale sur les budgets-temps par C. GOGUEL, Etudes et conjoncture n° 9, 1966.

Eléments sur les budgets-temps des citoyens, Economie et statistique par Y. LEMEL, n° 33, 1972.

Les activités primaires sont celles auxquelles la personne concernée se consacre à titre principal, les activités secondaires sont éventuellement réalisées en même temps qu'une activité primaire.

Le temps libre est le temps qui n'est pas consacré au travail, au sommeil, aux repas et soins personnels et aux obligations domestiques (ménage et soins aux enfants). Il peut être un temps de repos, de lecture, d'écoute de la radio ou de la télévision, ou d'activités diverses que l'on retrouve dans le tableau ci-dessus.

TABLEAU N° 155

Répartition par catégorie socio-professionnelle des différents postes de dépenses de "Culture et Loisirs "

(source : V. SCARDIGLI - Modes de vie 1985 - CREDOC 1973 -d'après l'I.N.S.E.E résultats pour 1967)

(En %)

	Agricult. Exploit.	Cadres Sup ^{rs}	Employés	Ouvriers	Inactifs	ENSEMBLE
Récepteurs de radio, télé, électrophone, magnétophone	18,70	6,97	14,76	20,66	18,95	15,60
(dont téléviseur neuf)	(16,38)	(4,30)	(11,45)	(17,76)	(15,78)	(12,65)
Appareils de photo, caméra, projecteur	0,07	1,70	1,17	0,29	0,47	0,86
Disques, films, bandes magnétiques	0,85	3,03	3,51	1,81	1,95	2,30
Articles de sport, de camping, jouets	5,80	8,11	7,33	7,92	5,50	6,86
Spectacles	9,04	11,22	11,99	10,06	7,66	9,92
Livres	3,02	8,63	6,53	3,48	5,27	6,06
Journaux, revues, papeterie	11,91	14,29	16,35	12,68	19,54	14,84
Plantes, fleurs, matériel de jardin	5,23	10,67	9,84	7,66	12,17	10,12
Frais d'instruction scolaire	22,30	20,26	10,73	6,82	4,00	10,87
Tabacs, cigarettes, allumettes	23,08	15,12	17,79	28,62	24,49	22,57
TOTAL Culture et Loisirs	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Consommation moyenne (Francs)	841,35	2 504,17	1 209,62	1 066,62	564,54	1 066,79

3.2.3. - Les vacances

Malgré un ralentissement notable, dans la période 1956 - 1968, de la progression des départs en vacances, la proportion de ceux qui partent a beaucoup augmenté au cours des 20 dernières années.

Divers facteurs peuvent expliquer ce phénomène : l'augmentation générale de la durée des congés payés; l'élévation du niveau de vie moyen ; l'urbanisation accélérée qui, par ses conséquences, accentue la nécessité physique et psychologique des départs en vacances etc..

Mais si le départ en vacances apparaît comme de plus en plus nécessaire à l'épanouissement ou au simple "équilibre" de chacun, et s'il tend à devenir un élément important des modes de vie actuels (1), il concerne encore très inégalement les différentes catégories de Français.

- Les indices retenus

Nous aurions pu fonder notre analyse sur l'accès (largement entendu) aux vacances ce qui aurait expliqué une étude des divers régimes de congés payés, de leur extension, etc.. Cette approche aurait en partie recoupé l'étude des inégalités quant au temps de travail (voir plus haut, chapitre économique).

Nous préférons, dans une optique plus concrète, analyser les taux de départs effectifs pour les vacances.

D'après l'I.N.S.E.E., les séjours d'été (juin à Septembre inclus) représentaient encore en 1969 la grande majorité (72,4 %) des séjours de vacances. Aussi, avons nous retenu comme indice la proportion de ceux qui partent pour les vacances d'été.

Certes, les départs "hors saison" se sont notablement accrus au cours des dernières années. Mais la signification de cette évolution est complexe.

Comme le soulignent P. KENDE et V. SCARDIGLI (pré-cité), les vacances prises hors de la période estivale peuvent être selon le cas :

- "un substitut des vacances d'été pour les groupes dont les taux de départ sur 12 mois sont faibles (ménages à revenu faible, agriculteurs, inactifs) ;
- un complément des vacances d'été pour les groupes de taux de départ élevés qui sont la principale cause du développement des séjours hors été ".

Nous présentons d'abord quelques chiffres globaux sur l'évolution des départs (taux de départ et nombre de journées de vacances pour ceux qui partent)de 1966 à 1971, et sur la forme des vacances d'été (suivant le genre de régions et le mode d'hébergement).

(1) - Dans leur recherche, P. KENDE et V. SCARDIGLI (pré-cité) pronostiquent pour un proche avenir un "accroissement...des activités...de contact avec la nature : développement des déplacements de week-end, et surtout des longs congés d'été et d'hiver....."

Puis nous analysons : d'une part les taux de départ (proportion de personnes ayant quitté leur domicile plus de 4 jours consécutifs entre le 1er Mai et le 30 Septembre, les départs pour raisons de santé, pour obligations familiales impératives ou pour obligations professionnelles n'étant pas pris en compte) en fonction de critères socio-économiques; d'autre part, le nombre de journées de vacances par personne partie, dans différentes sous-populations.

- Les sources

Les départs en vacances sont suivis par l'I.N.S.E.E. depuis 1951, avec une régularité croissante. Notre analyse se fonde essentiellement sur les résultats des plus récentes de ces enquêtes, résultats souvent repris dans l'Annuaire Statistique 1973 et dans "Données sociales 1973".

Parmi les autres publications de l'I.N.S.E.E., nous utilisons en particulier le numéro d'Avril 1972 "d'Economie et Statistique" qui présente des résultats pour les vacances de l'été 1971.

Enfin, nous nous servons assez largement, pour ce paragraphe, des hypothèses et observations de P. KENDE et V. SCARDIGLI.

- Ampleur et formes des vacances d'été

A travers le tableau 156, apparaît une assez nette augmentation des taux de départ en vacances des Français, entre 1966 et 1971 : la proportion de ceux qui partent est passée de 41,7 à 46 %. L'accroissement du nombre des vacanciers concerne aussi bien les adultes que les enfants (qui connaissent des taux de départ supérieurs).

En revanche, le nombre de journées de vacances par personne partie n'a que très faiblement augmenté, passant de 26,2 à 26,7.

Le tableau 157 nous apporte plus de précisions sur le contenu réel des vacances de l'été 1971. Les vacances à l'étranger ne représentent encore qu'une minorité (17 % des journées).

Parmi les différentes régions de vacances, ce sont les côtes qui attirent le plus les Français, puis la campagne, la montagne (rappelons qu'il s'agit des vacances d'été), les circuits, et enfin la ville. P.KENDE et V. SCARDIGLI notent à cet égard une régression des vacances passées à la campagne, et plus encore à la ville, alors que les vacances passées à la montagne ou au bord de la mer, et dans une moindre mesure, les circuits, se sont développés assez rapidement.

La part des journées passées dans des habitations en location ou à l'hôtel, est moins importante que celle que l'on passe chez des parents ou des amis, bien que les auteurs de "Modes de vie 1985" notent une certaine désaffection à l'égard de cette forme traditionnelle de vacances.

Il serait sans doute intéressant de distinguer un type de vacances "ancienne manière" (en France, à la campagne, chez des parents ou amis) d'un type plus "moderne" (à l'étranger, dans le cadre d'un circuit ou à la mer ou la montagne, à l'hôtel ou en location) pour estimer quelle est la part de ces deux types de séjour dans les différents groupes sociaux (les couches modestes étant vraisemblablement plus portées que les catégories privilégiées à passer des vacances "traditionnelles" pour des raisons économiques et culturelles à la fois).

- Les inégalités dans les taux de départ en vacances

Les tableaux 158 à 161 se recoupent largement quant aux informations qu'ils contiennent. Nous les publions tous cependant car chacun d'entre eux apporte une information complémentaire spécifique du fait des dates de référence différentes, ou de certaines ventilations particulières.

La lecture du tableau 158 nous permet de constater que la proportion de ceux qui partent en vacances décroît régulièrement avec l'âge (à 70 ans et au-delà, ils ne sont plus que 20 %), croît très nettement avec la taille de l'agglomération habitée (81 % des habitants de PARIS "intra-muros" étaient partis pour les vacances de l'été 1971, tandis que ce n'était le cas que pour 20 % des ruraux) et avec le revenu.

A travers le tableau 159 apparaît un léger resserrement des écarts entre les diverses catégories de communes, les ruraux se rapprochant un petit peu de la moyenne quant aux taux de départ, mais restant cependant très défavorisés : le départ en vacances n'est le comportement "majoritaire" que dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants.

L'effet du revenu a également vu son importance légèrement décroître de 1965 à 1970 (voir tableau 162). Mais l'interprétation de ce résultat est difficile : du fait de la dépréciation monétaire, les classes de revenus définies en 1965 ne correspondant pas quant au pouvoir d'achat, à celles qui font l'objet de la même définition en 1970.

Les tableaux 158, 160 et 161 présentent également les taux différentiels de départ en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'appartenance

On peut distinguer des catégories pour lesquelles le départ en vacances d'été tend à devenir la norme (cadres supérieurs et moyens, professions libérales, "autres actifs"(1)) ; celles pour lesquelles les départs sont relativement fréquents, mais sont encore loin d'être pratiqués par la grande majorité (employés, personnels de services, patrons de l'industrie et du commerce, ouvriers) ; enfin, les catégories les plus défavorisées pour lesquelles les départs constituent une exception (inactifs, et surtout agriculteurs -exploitants ou salariés).

On peut toutefois noter un certain tassement des écarts depuis 1965 (voir graphique 21) : professions libérales et cadres supérieurs ne sont pas plus nombreux à partir pour l'été 1971 qu'ils l'étaient 6 ans auparavant ; en revanche les autres catégories (en particulier inactifs et agriculteurs) connaissent une part un peu plus importante de départs.

Mais les inégalités restent extrêmement importantes : dans la catégorie la plus favorisée, la proportion de ceux qui partent est 7 fois plus importante que chez les agriculteurs !

(1) - Rappelons qu'il s'agit d'une catégorie assez hétérogène : artistes, clergé, armée et police.

D'autre part, une analyse plus fouillée de la population des "partants" permettrait de constater, comme l'ont fait P. KENDE et V. SCARDIGLI, que:

- "la population partant en vacances d'été ne se renouvelle guère d'une année sur l'autre : à l'enquête d'octobre-novembre 1969, 46,9 % des personnes interrogées n'étaient parties ni en 1967, ni en 1968, ni en 1969.

D'autre part, en moyenne, les deux tiers des personnes partant en vacances d'été une année donnée sont déjà partis chacun des deux étés antérieurs.

Il existe donc pratiquement deux populations : celle des personnes qui partent en vacances pratiquement tous les étés (et souvent une seconde fois dans l'année), et celle des personnes qui ne partent pratiquement jamais".

Enfin, le renchérissement relatif des vacances (développement de l'hôtellerie de luxe, du tourisme côtier - qui fait monter les prix des terrains et des logements, et, plus globalement, coût plus élevé des "types modernes" de vacances par rapport aux formes traditionnelles) ne semble pas pouvoir permettre de réduire fortement les inégalités en ce domaine.

- Les inégalités quant à la durée des séjours

Le tableau 160 présente le nombre moyen de journées de vacances par personnes parties. Il concerne donc la minorité relativement favorisée de ceux qui partent.

Les différences sont à cet égard moins accusées qu'en ce qui concerne les taux de départ. En particulier, les inactifs -qui partent peu- tendent à faire des séjours assez longs lorsqu'ils partent (ce que leur permet justement leur inactivité). Ce sont néanmoins ceux qui sont les plus nombreux à partir (professions libérales et cadres supérieurs) qui font les séjours les plus longs, alors que ceux qui partent le moins (agriculteurs) restent également le moins longtemps en vacances. Les disparités de situation se cumulent donc pour les catégories extrêmes, ce qui amplifie l'inégalité globale quant aux vacances.

Ainsi, sur 100 cadres supérieurs, 83 sont partis en vacances d'été (en 1971) pour des séjours d'une durée moyenne de 32,4 jours: ce qui fait en tout (83,1 x 32,4) : 2 692 jours de vacances pour ces 100 personnes.

Sur 100 agriculteurs, 12 seulement sont partis, pour des séjours d'une durée moyenne de 15,1 jours, soit en tout : 184 jours de vacances.

Le rapport est alors de 1 à 15 entre les vacances prises en moyenne par les personnes appartenant à ces deux catégories !

Ces inégalités dans le domaine des vacances constituent un aspect d'autant plus important des inégalités de modes de vie que le fait de partir en vacances tend à être de plus en plus considéré comme une activité indispensable à l'épanouissement de chacun.

D'autre part, les très faibles taux de départ de certaines catégories (agriculteurs et inactifs) contribuent à accentuer leur isolement social et géographique.

TABLEAU N° 156

Principaux résultats concernant les vacances d'été - Etés 1966 à 1971

(source : I.N.S.E.E. - Annuaire I.N.S.E.E. 1973 - p. 436)

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Effectif de la population française à la date de l'enquête (en milliers)	49.275	49.110	49.815	50.315	50.710	51.260
Population des ménages ordinaires située dans le champ de l'enquête (en milliers)	46.220	47.020	47.930	47.880	48.410	48.100
Nombre de partants (en milliers)	19.269	20.010	19.910	20.160	21.530	22.260
Taux de départ en vacances (ensemble de la population des ménages ordinaires) (en %)	41,7	42,6	41,6	42,7	44,6	46,0
soit : enfants (jusqu'à 13 ans) (en %)	19,7	19,8	17,3	19,1	30,8	33,2
adultes (14 ans et plus) (en %)	39,1	40,2	39,9	40,8	42,7	43,8
Nombre de journées de vacances (en millions)	510,0	550,0	537,0	555,7	590,0	593,0
Nombre moyen de journées de vacances par personne partie	26,5	27,5	26,9	27,2	27,3	26,7

TABLEAU N° 157

Répartition des journées de vacances au cours de l'été 1971 entre France et Etranger et suivant le genre de région de vacances et le mode d'hébergement.

(source : I.N.S.E.E. - Annuaire I.N.S.E.E. - 1973 - p. 437)

	Ensemble		Soit :			
	Nbre de journées (en millions)	Répartition (en %)	France		Etranger	
			Nbre de journées (en millions)	Répartition (en %)	Nbre de journées (en millions)	Répartition (en %)
Ensemble	593	100	495	100	98	100
<i>Suivant le genre de région de vacances :</i>						
soit :						
Circuit	54	9	30	6	21	25
Mer	233	43	213	43	40	41
Montagne	96	16	84	17	12	12
Campagne	148	25	138	28	10	10
Ville	42	7	30	6	12	12
<i>Suivant le mode d'hébergement :</i>						
soit :						
Hôtel	79	13	50	10	29	30
Location	91	15	79	16	12	12
Résidence secondaire	53	9	50	10	3	3
Chez des parents ou amis	214	36	183	37	31	32
Tente ou caravane	105	18	89	18	16	16
Autres	51	9	41	9	7	7

TABLEAU N° 158

Evolution du taux de départ en vacances au cours des étés 1969 à 1971

(source : I.N.S.E.E. - Annuaire I.N.S.E.E. - 1973 - p. 437)

	1969	1970	1971
Ensemble de la population des ménages ordinaires	42,7	44,6	46,0
<i>Suivant l'âge :</i>			
Moins de 14 ans	49,1	50,8	53,2
14 à 19 ans	48,7	51,0	53,9
20 à 24 ans	49,0	49,6	51,1
25 à 29 ans	51,6	54,3	54,9
30 à 34 ans	48,4	51,0	52,6
35 à 39 ans	43,4	45,7	46,3
40 à 44 ans	43,4	42,8	44,1
45 à 49 ans	37,3	36,1	40,7
50 à 54 ans	29,3	31,0	32,7
55 à 59 ans	25,9	25,8	25,3
60 ans et plus	19,6	20,3	20,0
<i>Suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage :</i>			
Exploitants et salariés agricoles	7,8	10,2	12,2
Patrons de l'industrie et du commerce	47,9	47,7	47,8
Cadres supérieurs, profess. libérales	84,3	85,8	83,1
Cadres moyens	73,8	75,0	77,0
Employés	59,5	58,7	58,6
Ouvriers	41,6	43,5	43,4
Personnels de service	43,6	41,2	49,3
Autres actifs	63,0	67,8	70,6
Non actifs	26,6	26,2	26,5
<i>Suivant la catégorie de commune ou d'agglomération de résidence (recensement de 1968) :</i>			
Communes rurales	17,4	17,4	20,1
Agglomérations de moins de 20.000 habitants	35,3	35,6	37,0
Agglomérations de 20.000 à 100.000 habitants	49,5	50,6	52,9
Agglomérations de plus de 100.000 habitants (sauf agglomération parisienne)	53,4	55,6	57,0
Ville de Paris	79,7	77,0	81,2
Agglomération parisienne (sauf ville de Paris)	74,5	77,9	73,8
<i>Suivant la tranche de revenu annuel du ménage :</i>			
Moins de 6.000 F	11,6	11,6	13,0
De 6.000 F à moins de 10.000 F	19,8	21,0	17,4
De 10.000 F à moins de 15.000 F	33,8	32,1	29,9
De 15.000 F à moins de 20.000 F	42,9	42,2	42,1
De 20.000 F à moins de 30.000 F	57,3	55,4	55,5
De 30.000 F à moins de 50.000 F	71,9	68,8	62,2
50.000 F et plus	78,8	81,1	82,5
Revenu non déclaré	36,1	31,1	37,5

TABLEAU N° 159

Vacances d'été suivant la catégorie de commune de résidence principale

(source : Les vacances de l'été 1971 - Economie et Statistique - Avril 1972)

Catégorie de commune de résidence principale	Taux de départ en vacances			Nombre moyen de journées de vacances par personne partie		
	1965	1970	1971	1965	1970	1971
Communes rurales.....	16,6	17,4	20,1	22,3	20,6	19,7
Agglomérations de moins de 20 000 habitants ¹	34,3	35,6	37,0	25,0	22,9	21,5
Agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants ¹	49,4	50,6	52,9	24,7	24,8	23,7
Agglomérations de plus de 100 000 habitants ¹ (sauf agglomération pari- sienne).....	54,4	55,6	57,0	26,5	27,9	27,4
Ville de Paris.....	77,1	77,0	81,2	35,4	36,2	36,0
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne (sauf ville de Paris).....	71,1	77,9	73,8	30,9	30,8	31,8
Ensemble	41,0	44,6	46,0	27,2	27,3	26,7

1. En 1962 pour les estimations relatives à l'année 1965 et en 1968 pour celles relatives à 1970 et 1971.

TABLEAU N° 160

Taux de départ en vacances et nombre de journées de vacances par catégorie socio-professionnelle

(source : Les vacances de l'été 1971 - Economie et Statistique - Avril 1972)

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Taux de départ en vacances			Nombre moyen de journées de vacances par personne partie		
	1965	1970	1971	1965	1970	1971
	%	%	%	j.	j.	j.
Exploitants et salariés agricoles.....	8,4	10,2	12,2	21,6	17,7	15,1
Patrons de l'industrie et du commerce.....	41,7	47,7	47,8	22,6	25,4	22,5
Professions libérales et cadres supérieurs.....	83,7	85,8	83,1	34,9	32,9	32,4
Cadres moyens.....	74,7	75,0	77,0	28,5	28,8	27,8
Employés.....	56,5	58,7	58,6	25,5	26,0	23,6
Ouvriers.....	41,4	43,5	45,4	24,5	24,8	25,0
Personnels de service.....	44,0	44,2	49,3	25,3	29,3	27,9
Autres actifs.....	52,6	67,8	70,6	36,3	28,8	29,6
Inactifs.....	25,0	26,2	26,5	30,0	30,1	30,1
Ensemble.....	41,0	44,6	46,0	27,2	27,3	26,7

GRAPHIQUE N° 21

Taux de départs en vacances des diverses C.S.P. en 1965 et 1971

(élaboré d'après les résultats des enquêtes I.N.S.E.E.)

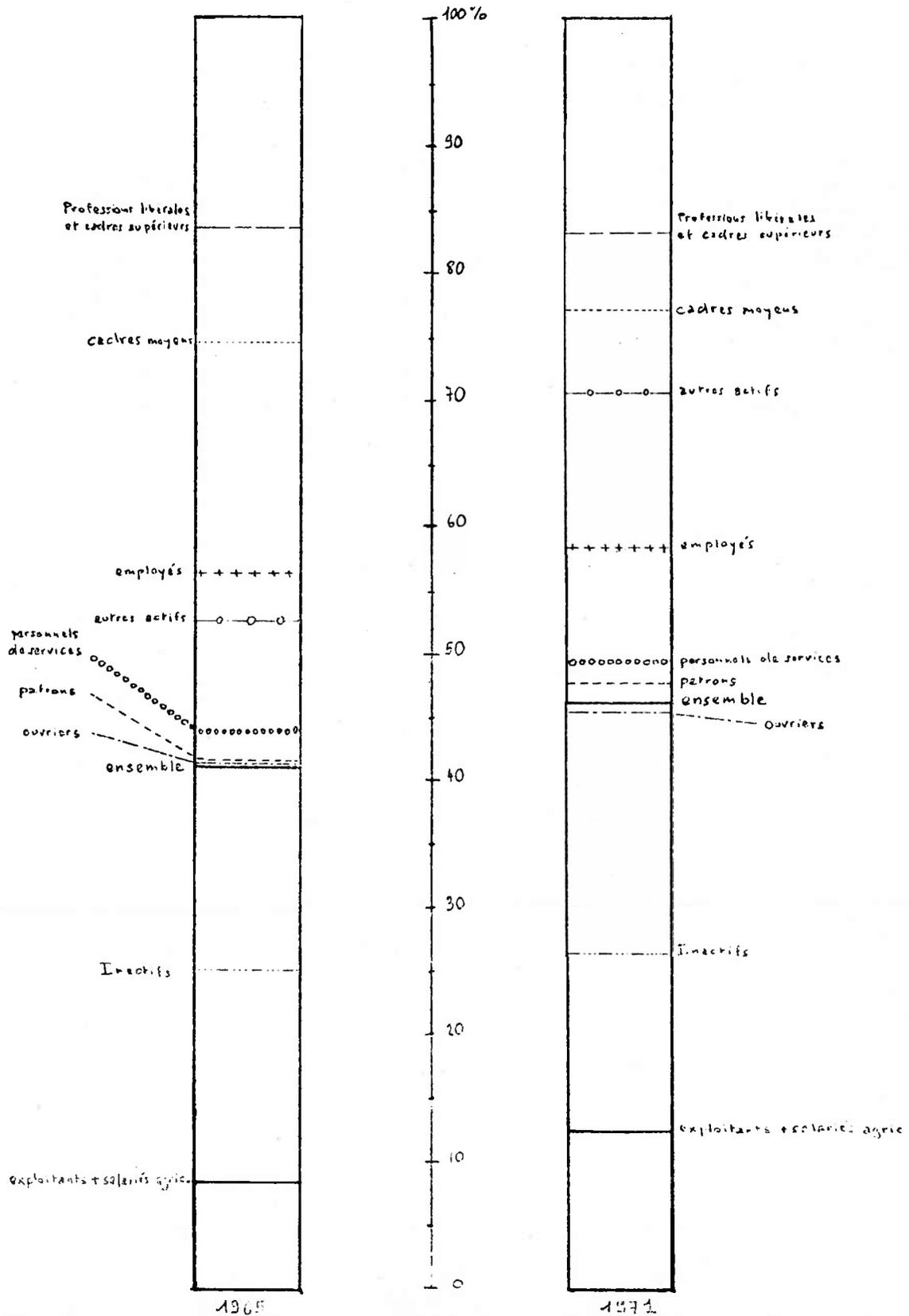


TABLEAU N° 161

Taux de départ en vacances selon la catégorie socio-professionnelle (été)

(source : I.N.S.E.E. - Données sociales - Collection M. 24 - 1973 - p. 88)

En %

Code	Catégorie socio-professionnelle	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
0 et 1	Exploitants et salariés agricoles	8,4	9,3	9,2	12,0	7,8	10,2	12,2
2	Patrons de l'industrie et du commerce	41,7	43,4	42,9	46,1	47,9	47,7	47,8
3	Professions libérales et cadres supérieurs	83,7	83,9	85,1	83,3	84,3	85,8	83,1
4	Cadres moyens	74,7	74,9	69,9	73,8	73,8	75,0	77,0
5	Employés	56,5	58,8	59,0	56,2	59,5	58,7	58,6
6	Ouvriers	41,4	41,2	42,7	40,1	41,6	43,5	45,4
7	Personnels de service	44,0	43,5	42,9	39,5	43,6	44,2	49,3
8	Autres actifs	52,6	63,3	72,7	64,3	63,0	67,8	70,6
9	Inactifs	25,0	24,7	27,9	25,2	26,6	26,2	26,5
	Ensemble	41,0	41,7	42,6	41,6	42,7	44,6	46,0

TABLEAU N° 162

Taux de départ en vacances selon le revenu annuel déclaré (été)

(source : Idem)

En %

Revenu annuel déclaré	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Moins de 6 000 F	13,2	13,9	15,2	12,1	11,6	11,6
De 6 000 à moins de 10 000 F	27,4	24,9	24,6	22,5	19,8	21,0
De 10 000 à moins de 15 000 F	40,4	37,7	38,2	34,8	33,8	32,1
De 15 000 à moins de 20 000 F	52,1	54,6	49,6	46,1	42,9	42,2
De 20 000 à moins de 30 000 F	65,9	64,1	64,2	59,6	57,3	55,4
De 30 000 à moins de 50 000 F	74,7	74,4	71,6	71,0	71,9	68,8
Plus de 50 000 F	84,1	78,0	78,8	76,6	78,8	81,1
Non déclaré	34,3	28,4	33,7	33,1	36,1	31,1
Ensemble	41,0	41,7	42,6	41,6	42,7	44,6

4 - UN INDICATEUR DE L'INADAPTATION SOCIALE : LA DELINQUANCE

Les inégalités dans la participation et l'intégration au système social global peuvent également se traduire par une pénétration très différente des phénomènes de déviance et d'inadaptation d'un milieu à un autre.

Les formes que revêtent ces phénomènes sont multiples : alcoolisme, prostitution, toxicomanie, maladie mentale, délinquance ...Elles débouchent très souvent, malgré - ou à travers - les institutions de prévention et de répression, sur une marginalisation de ceux qui en sont victimes.

Nous n'avons pas ici l'ambition de faire une véritable analyse de l'inadaptation sociale et de sa signification. Notons simplement que déviance et inadaptation, du fait de la multiplicité de leurs aspects (elles sont les fruits des inégalités socio-culturelles et économiques, accentuées, par ailleurs, du fait de la réticence du système social à reconnaître les différences de comportement par rapport à la norme dominante, et conduisent à un rejet de certains groupes à la frontière de ce système) constituent vraisemblablement un élément important dans la relation entre inégalités structurelles et marginalisation.

A ce stade de notre recherche, nous n'avons étudié que la délinquance comme "révélateur" de ces phénomènes d'inadaptation (dont on peut d'ailleurs penser qu'ils sont assez étroitement liés les uns aux autres).

Il existe en effet des possibilités relativement simples de mesurer la délinquance (du moins celle qui est sanctionnée) ; l'existence d'une frontière juridique précise entre délinquant et non délinquant permet, dans une certaine mesure, de limiter l'arbitraire dans la définition de cette forme d'inadaptation.

Nous situerons notre analyse de la délinquance à deux niveaux principaux :

- celui de la délinquance adulte
- et celui de la délinquance juvénile, c'est à dire celle des jeunes de moins de 18 ans, à laquelle il faut attacher une importance particulière dans la mesure où ses conséquences ont un poids particulièrement lourd sur l'avenir (professionnel, social, familial...) d'individus qui sans cela, disposeraient encore de chances théoriques d'accès à des situations relativement favorisées.

La délinquance apparente (et ses implications : condamnation, souvent emprisonnement, casier judiciaire, etc..) est à la fois indice et cause de marginalisation ; au niveau de la délinquance juvénile, l'aspect "cause" semble particulièrement pesant.

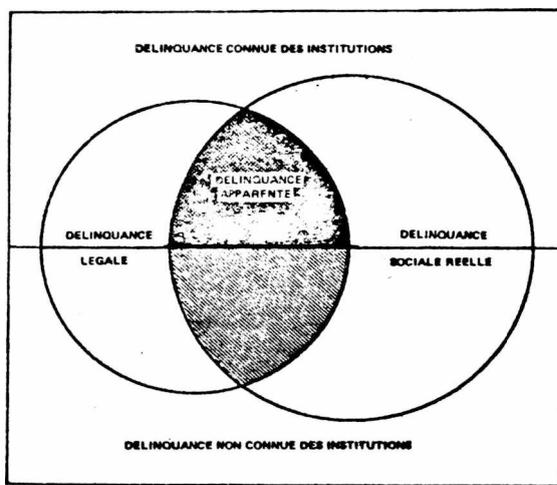
4.1. - La délinquance adulte

Nous ne pouvons situer notre analyse chiffrée de la délinquance que dans le cadre de la "délinquance légale apparente", c'est à dire des infractions sanctionnées par la Loi dont les auteurs ont été effectivement

déférés devant les juridictions pénales. (Nous ne retiendrons que crimes et délits, et non les contraventions passibles des tribunaux de police).

Il ne s'agit ici que d'une fraction de la délinquance légale ou sociale lato sensu. Pour situer la part de cette délinquance statistiquement analysable, reprenons les définitions et le schéma explicatif des auteurs du paragraphe "Délinquance" de Données Sociales (I.N.S.E.E., Collection M.24 1973) :

" La délinquance légale réelle serait constituée par l'ensemble des infractions de toutes natures commises à l'encontre de la loi à une époque déterminée, et dans un état donné de la législation. La délinquance sociale réelle est constituée d'une part d'une fraction de la précédente, celle que explicitement ou implicitement une société poursuit et réprime à travers ses institutions ; et d'autre part d'une fraction complémentaire constituée des actes réprouvés mais non légalement répréhensibles ; si les notions sont pratiquement les mêmes pour les crimes de sang ou certains types de violence physique grave, elle peut diverger notablement en fonction de l'époque et de la conjoncture sociale, comme le montre l'exemple de la réglementation sur les chèques. Enfin, la délinquance légale apparente concerne les individus qui ont effectivement été déférés devant les juridictions pénales, c'est à dire à nouveau une fraction de la délinquance réelle."



- Les indices retenus

Nous présentons d'abord quelques chiffres globaux sur l'évolution de la délinquance (adulte et juvénile) au cours de ces dernières années.

Puis, en ce qui concerne la population adulte (pénalement), nous analysons certains chiffres permettant de mesurer la "propension" à la délinquance de diverses couches démographiques ou de différents milieux sociaux : il s'agit soit de comparer les divers taux de délinquance (rapport du nombre des délinquants de chaque catégorie analysée, à la population totale de cette catégorie, exprimé en pourcentage, ou en indice), soit de mettre en parallèle la composition des délinquants avec celle de la population adulte.

Nous présentons également une tentative de l'I.N.S.E.E. de mettre en relation l'évolution de la délinquance et de la récidive avec celle du chômage.

Pour la délinquance juvénile, nous appuyons essentiellement notre analyse sur la comparaison de la composition des délinquants (en fonction de la catégorie sociale du chef de ménage, donc, le plus souvent, de leurs parents) avec celle de la population totale des chefs de ménage. Par ailleurs, nous présentons certaines informations sur le peuplement des "îlots" de délinquance juvénile.

- Les sources

Ce sont le plus souvent les statistiques du Ministère de la Justice, en particulier celles qui proviennent de l'exploitation du casier judiciaire, et le Compte Général du Ministère de la Justice.

Ces chiffres sont largement repris et parfois analysés par l'I.N.S.E.E. (dans l'Annuaire Statistique et dans "Données Sociales").

Certaines de ces informations ont été utilisées dans le cadre d'une recherche réalisée par J. LION et J.N. PRUVOT, pour le compte de la Direction de l'Action Sociale au Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale: " Recherche Economique sur l'Inadaptation Sociale : les effectifs, les coûts, le contexte socio-économique", ACT - Février 1973.

4.1.1. - Ampleur et évolution globale de la délinquance

D'après les statistiques du Ministère de la Justice (telles que les présente l'Annuaire de l'I.N.S.E.E.), en 1970, 306 441 personnes ont été condamnées par les Cours d'Assises (crimes) et par les Tribunaux Correctionnels et Cours d'Appel (délits) (voir tableau 163). En fait, sur ce total, les condamnés par les Cours d'Assises ne représentent qu'une toute petite minorité (un peu plus de 1 000 personnes).

La très grande majorité (87 %) des délinquants sont des hommes.

De 1966 à 1970, le nombre des condamnés a augmenté de 13 %; mais cette croissance n'est pas régulière (en 1969, le nombre de condamnés a décliné par rapport aux 3 années précédentes) (1).

Sur les Français âgés de 18 ans et plus, les condamnés pour délits et crimes au cours d'une année représentent donc environ 0,85 %.

Mais du fait de la "sur-délinquance" masculine, le taux de délinquance annuelle pour les hommes est beaucoup plus élevé : en 1970, il était de 1,55 % (Aussi, semble-t-il souvent plus intéressant de situer l'analyse au niveau de la seule délinquance apparente masculine).

Parmi les différents types de délits (voir tableau 164), on peut noter,

(1) - Cette relative stabilité du nombre des délits sanctionnés n'impliquant d'ailleurs pas nécessairement une stabilité de la délinquance réelle.

entre ceux qui reviennent le plus fréquemment: les délits relativement "classiques", comme vol ou recel, qui constituaient, en 1970, 23 % de l'ensemble des délits sanctionnés; d'autres qui se sont particulièrement développés au cours des dernières années, du fait de l'évolution économique et culturelle : ainsi la part des délinquants condamnés pour des "problèmes de chèques" est-elle passée de 9 % en 1966 à 15 % en 1970; enfin, une part importante (17 % en 1970) de la délinquance est constituée par les délits liés à l'automobile (conduite en état d'ivresse, condition de circulation des véhicules, défaut d'assurance, sans compter les homicides involontaires dus à la circulation automobile).

Dans plus de la moitié des cas (54%), les délinquants sont condamnés à des peines de prison (souvent assorties de sursis)

Dès cette approche globale, il semble que, dans notre optique, une analyse plus fine des phénomènes de délinquance impliquerait une typologie des délits et des condamnations prenant en compte à la fois la nature du délit ("classique" ou "nouveau", "accessible à tous" ou supposant un niveau économique minimum - possession d'une voiture, ou d'un carnet de chèques-) et de celle de la peine (simple amende ou emprisonnement - avec ou sans sursis-), typologie qui serait susceptible de distinguer les différentes significations de la délinquance, et ses inégales implications (degré de marginalisation entraînée par la condamnation). Mais les statistiques du Ministère de la Justice ne permettent pas toujours ces distinctions.

4.1.2. - Les taux de délinquance des différents groupes socio-économiques

La "pénétration" de la délinquance globale, ou de certaines de ses formes spécifiques, varie largement d'une couche démographique à une autre, ou d'un milieu socio-professionnel à un autre.

- La délinquance en fonction de l'âge

Le tableau 165 et le graphique 22 nous apprennent que les taux de délinquance les plus élevés, chez les hommes, sont ceux des "21 à 30 ans", et plus particulièrement des "21 à 25 ans". Au-delà de 25 ans, les taux de délinquance diminuent régulièrement, à mesure que l'âge augmente, pour les hommes âgés de 60 ans et plus, ils sont pratiquement négligeables.

La délinquance est donc essentiellement le fait d'hommes jeunes.

Mais si l'on analyse la fréquence des divers types de délits dans les différentes classes d'âge, les taux ne varient pas de la même façon. Ainsi, les formes "banales" de délinquance (contre les biens ou les personnes) sont celles particulièrement fréquentes chez les hommes très jeunes (25 ans et moins) tandis que la délinquance "astucieuse" contre les biens (escroquerie, abus de confiance) atteint-elle davantage des hommes plus mûrs (environ 30 ans) et décroît elle moins rapidement avec l'âge.

On peut estimer le niveau de délinquance en fonction de la catégorie professionnelle, soit par la composition (comparaison de la composition de la population délinquante masculine avec celle de la composition active masculine globale : voir tableau 167), soit par la pénétration de la délinquance (proportion des délinquants de chaque C.S.P. par rapport à l'effectif de cette C.S.P. voir tableau 166) ce qui peut permettre l'élaboration d'un indice de délinquance (voir tableau 170).

A travers le tableau 167, dont les ventilations sont un peu plus détaillées que dans les autres tableaux, apparaît la sur-représentation de certaines catégories socio-professionnelles parmi les délinquants et criminels : ouvriers et personnels de services, en particulier.

Les patrons de l'industrie et du commerce sont plus nombreux à être condamnés par les Tribunaux Correctionnels que leur poids dans la population active ne le laisserait présumer, mais ils sont plutôt sous-représentés dans la "clientèle" des Cours d'Assises ; à l'inverse, les salariés agricoles n'ont qu'une propension moyenne à la délinquance, mais constituent une part non négligeable des criminels.

Parmi les catégories "sous-représentées" dans l'univers des délinquants, on trouve les cadres supérieurs, cadres moyens, employés et "autres catégories"

Le tableau 166 n'analyse que la délinquance proprement dite (et non la criminalité). Industriels, commerçants (petits et gros) et ouvriers connaissent des taux de délinquance nettement supérieurs à la moyenne nationale.

Le tableau 168 nous apprend par ailleurs que le niveau de délinquance dans le secteur public est beaucoup plus faible que dans le secteur privé.

Cette lecture rapide des chiffres fait donc apparaître une forte propension à la délinquance non seulement des ouvriers, mais aussi de catégories apparemment plus favorisées (gros industriels, gros commerçants).

Mais si l'on tient compte, dans l'analyse, de la nature des délits (tableau 166) on s'aperçoit que les taux de délinquance ne s'ordonnent pas de la même manière pour les différents types de délits. En particulier, la délinquance "banale" (contre les biens ou les personnes) est très forte chez les ouvriers, tandis que le niveau élevé de délinquance des "professions indépendantes" s'explique en grande partie par leur forte propension à la "délinquance astucieuse" (voir graphique 23).

Pour une analyse plus fouillée, nous aurions intérêt à distinguer cette délinquance "astucieuse" "évoluée", pour laquelle les risques sont souvent relativement mesurés, de la délinquance "prolétaire" (banale, peu élaborée) qui reste essentiellement le fait de catégories défavorisées. Il n'est pas évident, par ailleurs, que la lourdeur des peines, et en particulier la part des emprisonnements effectifs, soient équivalents pour ces deux types de délinquance.

Il serait à cet égard intéressant de comparer la composition de la population pénale masculine (délinquants emprisonnés et prévenus) avec la composition de la population masculine active par C.S.P.

- La délinquance en fonction du statut familial

Les tableaux 170, 171 et 172 présentent les taux de délinquance apparente et la composition des délinquants en fonction du statut familial (ou état matrimonial) en 1968 et 1970.

Les résultats pour 1970 (tableaux 171 et 172) ont été calculé sur la population adulte totale, le tableau 170 distingue, pour 1968, les hommes des femmes.

Le statut familial semble exercer une influence importante sur la propension à la délinquance : célibataires, et surtout divorcés sont beaucoup plus souvent délinquants que ne le sont les gens mariés.

La forte propension à la délinquance des célibataires s'explique en partie par la sur-délinquance des classes d'âges jeunes (où la part des célibataires est particulièrement importante). En revanche, le fort taux de délinquance des divorcés ne peut être expliqué de la même façon, puisqu'il s'agit d'une population nettement plus âgée en moyenne. Aussi peut-on raisonnablement penser qu'il existe une relation entre délinquance et non-intégration à une structure familiale, non intégration qui, comme nous l'avons souligné (voir chapitre démographique) affecte davantage les catégories défavorisées que les couches privilégiées de la population.

- La délinquance en fonction de la taille de l'agglomération de résidence

Une analyse rapide des indices publiés dans le tableau 169 fait nettement ressortir que la délinquance croît avec la taille de l'agglomération : il s'agit surtout d'un phénomène urbain. Cependant, de 1962 à 1968, l'écart s'est nettement réduit entre les deux extrêmes : le taux de délinquance des ruraux était, en 1968, nettement supérieur à la moitié de celui que connaissent les parisiens.

- Délinquance et chômage

Dans Données Sociales 1973, l'I.N.S.E.E. compare l'évolution du chômage avec celle de la délinquance primaire et de la récidive (graphique 24). Délinquance primaire et récidive n'ont pas connu la même évolution : la première semble beaucoup plus perméable aux aléas de la conjoncture, tandis que la récidive (indice, souvent, d'une délinquance "professionnelle", ou "quasi-professionnelle") croît relativement régulièrement avec l'urbanisation, et le développement d'un certain type de délits (automobile, chèques sans provision, etc..)

L'I.N.S.E.E. souligne la relative proximité des courbes de délinquance primaire et de chômage. Une corrélation entre ces deux phénomènes semble vraisemblable, la dégradation des conditions économiques -qui peut se traduire par la montée du chômage- incitant les individus les plus "vulnérables" à entrer dans la délinquance.

TABLEAU N° 163

Juridictions criminelles : condamnés selon l'état matrimonial, le nombre d'enfants, la catégorie socio-professionnelle et la nationalité - Années 1966 à 1970.

(source : Ministère de la Justice - cité par l'I.N.S.E.E. - Collection M. 24
Données sociales 1973)

	Cours d'assises					Tribunaux correctionnels et cours d'appel				
	1966	1967	1968	1969	1970	1966	1967	1968	1969	1970
Etat matrimonial										
Célibataire	797	680	588	561	493	95.671	102.283	101.011	93.358	104.207
Marlé	657	593	575	536	476	135.115	111.721	117.781	121.867	152.061
Veuf	77	82	57	63	46	5.328	5.721	5.772	4.670	5.302
Divorcé	75	77	67	71	56	11.770	16.111	16.610	15.019	17.037
Nou déclaré	35	23	42	17	27	17.083	18.169	19.693	19.050	22.731
Total	1.641	1.455	1.329	1.248	1.098	268.575	297.311	293.930	256.931	305.343
Nombre d'enfants										
0	883	728	614	631	526	112.353	120.038	121.019	110.533	119.641
1	200	166	176	156	120	37.001	39.135	40.279	31.316	40.161
2	138	159	143	125	113	36.491	39.082	40.197	31.612	41.720
3 et plus	363	371	301	316	275	57.973	63.220	61.253	51.912	56.571
Non déclaré	57	31	62	17	61	21.751	25.536	25.152	13.191	37.201
Total	1.641	1.455	1.329	1.248	1.098	268.575	287.311	293.930	256.894	305.343
Catégorie socio-professionnelle										
Agriculteurs, exploitants	32	39	30	32	19	8.717	8.779	8.383	6.382	7.977
Salarés agricoles	70	65	64	72	50	8.486	8.307	7.801	6.474	6.392
Patrons de l'industrie et du commerce	81	73	70	52	59	39.422	40.608	40.180	27.353	49.709
Professions libérales et cadres supérieurs	6	15	18	14	16	6.203	6.873	10.079	9.637	11.021
Cadres moyens	51	52	32	37	21	12.765	11.450	13.171	11.168	12.707
Employés	80	65	67	52	63	11.811	16.511	17.723	15.585	20.310
Ouvriers	965	835	735	696	586	117.058	121.288	126.137	116.593	132.290
Personnel de service	55	53	45	52	56	6.919	7.736	8.053	7.319	8.451
Autres catégories (artistes, clergé, armée, police)	24	18	19	22	24	3.150	3.201	3.146	6.799	8.582
Personnes non actives	264	229	238	214	186	41.222	41.686	47.331	37.711	43.330
Non déterminée	13	11	11	5	15	9.789	11.862	10.791	11.510	13.271
Total	1.641	1.455	1.329	1.248	1.098	268.575	287.311	293.930	256.894	305.343
Nationalité										
Français	1.315	1.218	1.157	1.103	964	231.787	243.163	257.017	221.781	267.646
Etrangers	296	237	172	145	131	36.788	33.843	36.913	32.110	37.697
Total	1.641	1.455	1.329	1.248	1.098	268.575	297.311	293.930	256.894	305.343

TABLEAU N° 164

Tribunaux correctionnels et cours d'appel : Condamnés suivant le sexe, la nature du délit et de la condamnation .Années 1966 à 1970

(source : Chiffres du Ministère de la Justice, repris par l'I.N.S.E.E. Annuaire Statistique 1973)

Nature du délit ou de la condamnation	Ensemble des deux sexes					dont sexe masculin				
	1966	1967	1968	1969	1970	1966	1967	1968	1969	1970
A. - Nature du délit										
Homicide involontaire et blessures involontaires ..	20.413	21.231	21.018	15.917	18.139	19.044	19.670	19.500	14.756	16.711
Blessures volontaires	13.840	14.738	14.127	10.763	12.549	12.499	13.387	12.891	9.987	11.528
Vol, recel	57.351	63.583	61.389	57.101	69.527	47.018	51.920	52.734	47.567	56.287
Escroquerie, abus de con- fiance, détournement	9.179	10.004	10.540	10.199	10.106	7.953	8.588	9.091	8.862	8.885
Mœurs	8.673	8.400	7.193	5.555	5.734	7.258	7.091	6.112	4.671	4.810
Abandon de famille	8.485	9.259	9.443	8.798	10.069	8.110	8.811	9.051	8.393	9.667
Chèques	22.921	28.769	35.019	36.915	45.978	18.219	22.315	26.591	27.777	33.569
Conduite en état d'ivresse ..	18.525	19.929	19.963	17.218	20.780	19.360	19.756	19.766	17.086	20.586
Condition de circulation des véhicules	17.787	18.440	19.018	17.573	22.600	17.108	17.706	18.260	16.864	21.653
Conduite sans permis	13.504	12.273	11.365	8.867	7.212	12.888	11.665	10.751	8.356	6.725
Défaut d'assurance	21.869	23.280	21.416	22.502	31.201	20.809	22.173	23.208	21.437	29.781
Autres délits	55.525	57.392	57.379	45.456	51.418	49.221	51.115	51.056	40.561	46.585
Total	268.575	287.311	293.930	256.894	305.343	238.500	254.233	259.011	228.220	266.621
B. - Nature de la condamnation										
Emprisonnement :										
3 ans et plus	1.146	1.223	1.254	1.331	1.090	1.104	1.171	1.195	1.270	1.015
1 an à moins de 3 ans ..	10.720	11.696	11.341	12.623	13.074	10.031	10.913	10.633	11.765	12.158
plus de 3 mois à moins d'un an	32.417	36.289	35.058	39.553	43.172	29.579	33.075	32.009	36.212	39.147
3 mois et moins	91.676	102.660	106.611	87.352	108.412	80.278	89.518	92.577	75.928	93.316
Amende (1)	132.616	135.443	139.666	116.035	139.595	117.505	119.526	122.597	101.015	120.955
Total	268.575	287.311	293.930	256.894	305.343	233.500	254.233	259.011	228.220	266.621
dont :										
Récidive (2)	83.499	80.536	93.735	81.175	60.308	78.481	75.530	87.875	49.163	57.138
Interdiction de séjour, re- légalion	2.691	2.515	2.236	2.117	1.627	2.622	2.426	2.163	2.051	1.572
Sursis (3)	71.581	84.967	87.025	70.880	97.273	59.577	70.641	72.265	59.418	71.164

(1) Y compris, le cas échéant, les condamnés dont les peines ne sont pas mentionnées. — (2) Il faut entendre par récidiviste tout individu dont le casier judiciaire porte mention d'une condamnation quelconque. — (3) Y compris « sursis avec mise à l'épreuve ».

TABLEAU N° 165

Taux de délinquance apparente masculine selon l'âge vers 1967 - 1968

(source : I.N.S.E.E. - Collection M. 24 - Données sociales 1973)

Pour 1 000

Nature des délits	Moins de 21 ans	21 ans à 25 ans	25 ans à 30 ans	30 ans à 35 ans	35 ans à 40 ans	40 ans à 45 ans	45 ans à 50 ans	50 ans à 55 ans	55 ans à 60 ans	60 ans et plus et non déclarés	Ensemble
Violence contre les personnes	2,4	2,9	2,5	2,1	1,8	1,3	1,1	0,8	0,6	0,3	1,4
Atteintes contre les biens - banales	12,7	10,2	6,7	4,6	3,3	2,3	1,7	1,3	0,8	0,3	3,9
- astucieuses	0,4	3,8	4,7	4,1	3,5	3,0	2,5	1,8	1,2	0,4	2,4
Ensemble	13,0	14,0	11,4	8,7	6,9	5,3	4,2	3,0	2,0	0,8	6,2
Atteintes aux mœurs	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3
Atteintes à l'ordre public	1,3	2,1	2,1	1,9	1,6	1,2	1,1	0,9	0,6	0,2	1,2
Abandon de famille	0,04	0,4	0,8	1,1	1,1	0,9	0,6	0,4	0,2	0,1	0,5
Circulation	7,6	11,4	9,3	7,9	7,0	5,5	4,6	3,4	2,4	0,9	5,4
Autres	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,3
Ensemble	25,3	31,7	26,9	22,3	19,0	14,9	12,0	9,0	6,2	2,4	15,4
Vers 1962-63	22,0	23,3	23,4	20,4	16,1	13,5	10,7	8,3	5,7	2,2	13,1

TABLEAU N° 166

Taux de délinquance apparente masculine selon le groupe socio-professionnel vers 1967 - 1968

(source : I.N.S.E.E. Collection M. 24, Données sociales 1973)

Pour 1 000

Nature des délits	Agriculteurs	Gros Industriels Gros commerçants	Petits indépendants	Salariés (sauf ouvriers) à fonction adm. ou commerciale	Salariés (sauf ouvriers) à fonction autre	Ouvriers	Ensemble
	(00 + 10)	(21 + 26)	(22 + 23 + 27)	(34 + 44 + 53)	(30 + 32 + 33 + 41 + 42 + 43 + 51 + 60)	(61 + 63 + autres 6 + 7)	
Violences contre les personnes	0,8	1,6	1,6	1,1	1,0	2,2	1,4
Atteintes contre les biens							
banales	1,2	2,3	2,4	2,9	1,4	5,8	3,9
astucieuses	0,6	10,3	11,3	5,6	1,5	1,5	2,4
Ensemble	1,9	12,6	13,7	8,5	2,9	7,3	6,2
Atteintes aux mœurs	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,4	0,3
Atteintes à l'ordre public	0,6	1,3	1,7	0,6	0,4	1,3	1,2
Abandon de famille	0,2	0,5	0,6	0,7	0,4	0,7	0,5
Circulation	3,6	19,1	7,2	4,9	2,8	8,6	5,4
Autres	0,2	1,4	0,7	0,5	0,2	0,2	0,3
Ensemble	7,5	36,6	25,8	16,6	8,0	20,9	15,4
Vers 1962-63	6,6	30,4	24,0	10,8	6,8	18,8	13,1

GRAPHIQUE N° 22

Taux de délinquance légale (sexe masculin) selon l'âge à la commission du délit vers 1967-1968

(source : I.N.S.E.E. - Données sociales 1973)

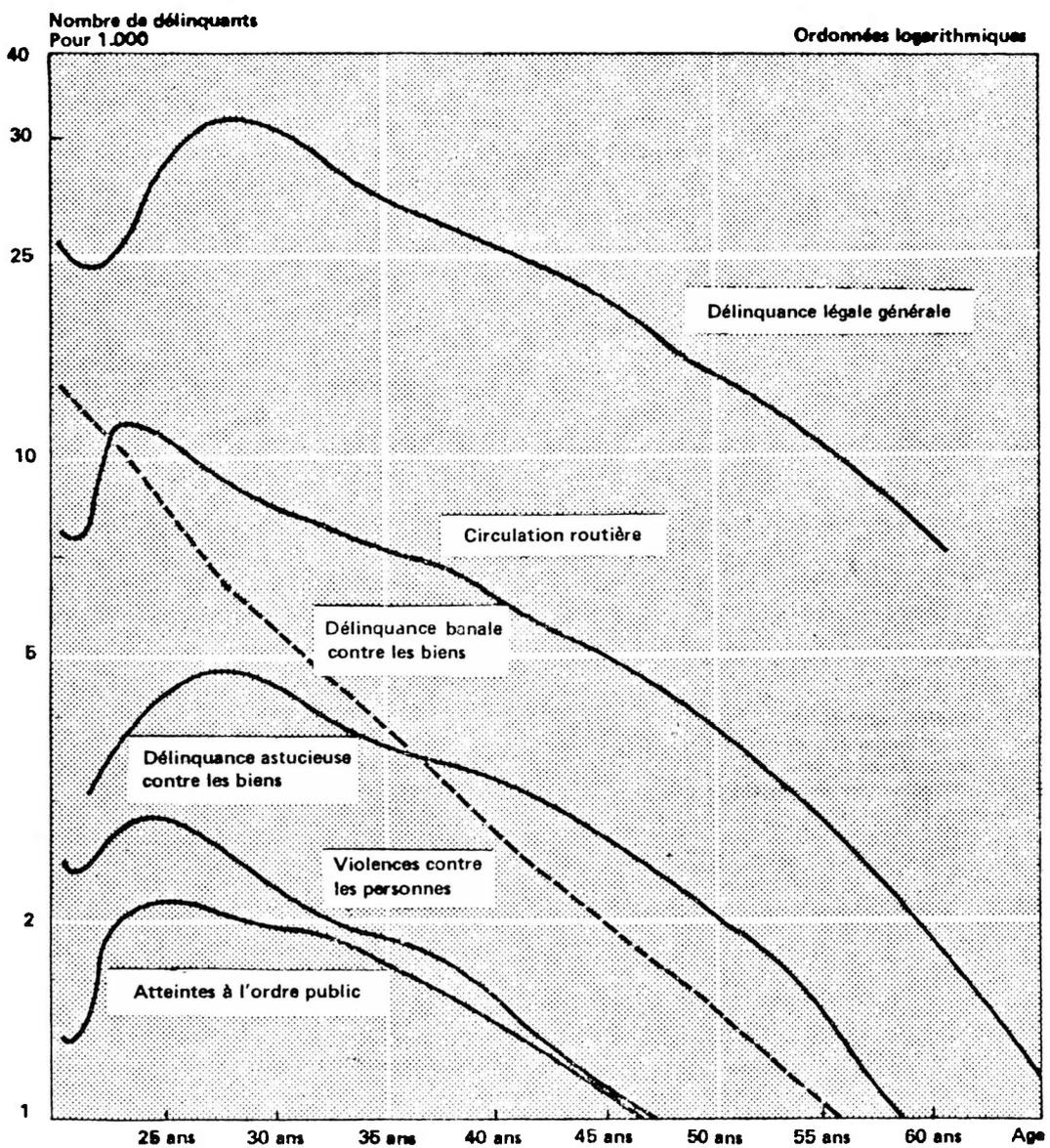


TABLEAU N° 167

Catégories socio-professionnelles des adultes masculins condamnés en 1969
en Cour d'Assises ou devant les Tribunaux correctionnels

(sources: Compte Général du Ministère de la Justice (1969) - Recensement I.N.S.E.E. 1968 - repris par J. LION et J.N. PROVOT : Recherche économique sur l'inadaptation sociale - Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale - ACT 1973)

	Cour d'Assises		Tribunaux Correctionnels		Popula- tion acti- ve mascu- line glo- bale
	Nombre	%	Nombre	%	
Exploitants agricoles	29	3	5 821	3,1	11,5
Salariés agricoles	71	7,3	6 366	3,4	4,0
Patrons de l'industrie et du commerce	51	5,3	23 306	12,3	9,6
Professions libérales et cadres supérieurs	7	0,7	6 600	3,5	6,1
Cadres moyens	40	4,1	12 369	6,6	9,0
Employés	45	4,6	12 500	6,7	8,9
Ouvriers (dont manouvres, ouvriers spécialisés, ap- prentis)	674 (345)	69,7 (35,5)	114 142 (57 225)	60,6 (30,2)	46,0 (25,7)
Personnel de service	40	4,1	4 642	2,5	1,8
Autres catégories (artistes, clergé, armée, police)	12	1,2	2 396	1,3	3,1
TOTAL	969	100	188 142	100	100

GRAPHIQUE N° 23

Taux de délinquance apparente masculine pour quelques catégories socio-professionnelles : délinquance globale, "atteintes banales" et "atteintes astucieuses" contre les biens

(source : d'après l'I.N.S.E.E. " Données sociales 1973 " ,chiffres pour 1967 - 1968)

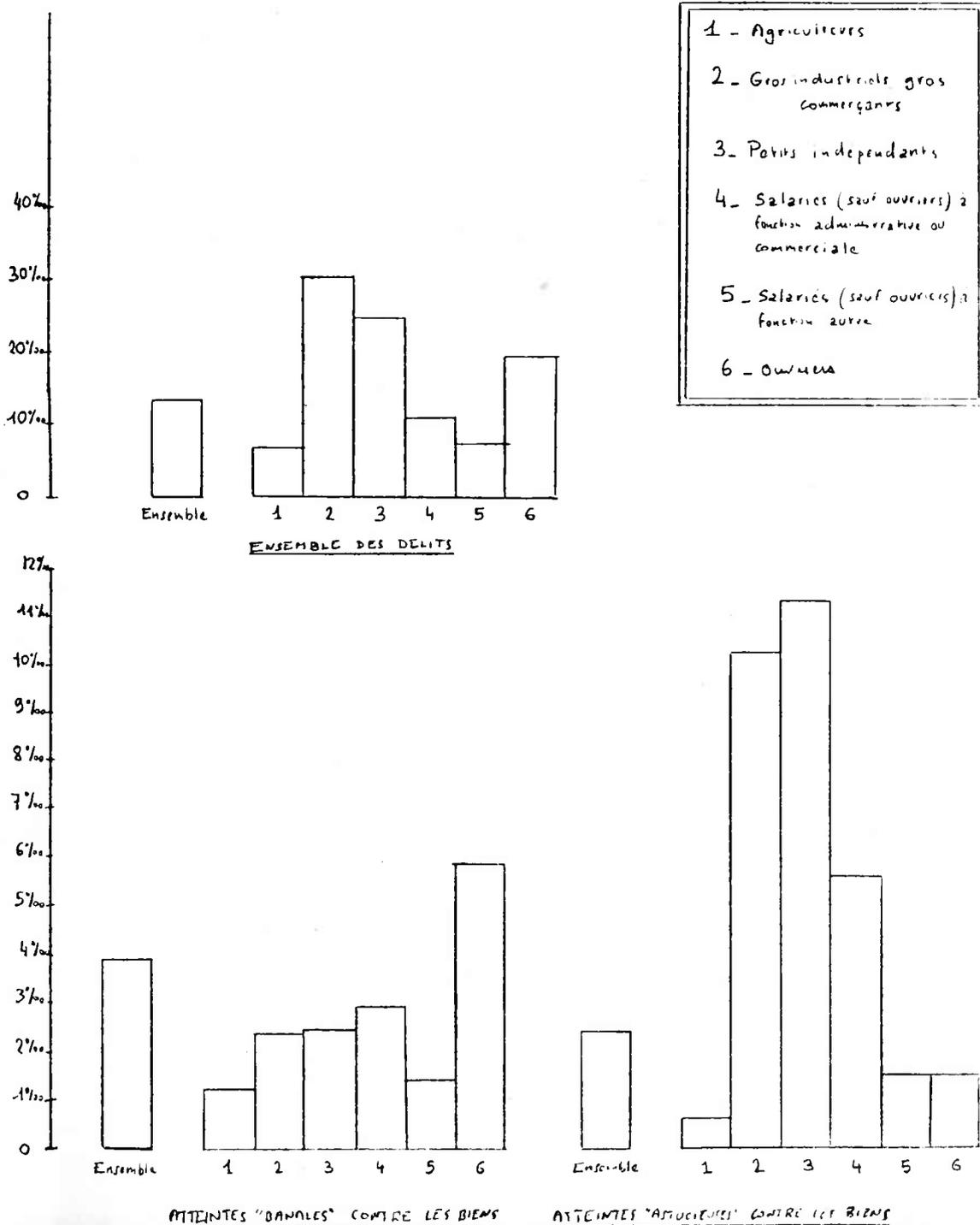


TABLEAU N° 168

Niveau de délinquance apparente en 1962 - (Niveau de délinquance moyenne = 100)

(source : Données sociales - Collection M. 24 - 1973 - p. 190)

	Secteur privé	Secteur public
Cadres supérieurs	67	16
Cadres moyens	53	19
Employés	91	39
Ouvriers	131	51

TABLEAU N° 169

Indice comparatif de délinquance apparente selon la catégorie de commune de résidence en 1962 et 1968

(source : Données sociales - Collection M. 24 - 1973 - p. 188)

Catégorie de commune de résidence	1962	1968
Communes rurales	69	77
Agglomérations urbaines de moins de 5 000 habitants	85	84
5 000 à 10 000 habitants	93	92
10 000 à 20 000 habitants	98	100
20 000 à 50 000 habitants	110	105
50 000 à 100 000 habitants	112	108
100 000 à 200 000 habitants	128	110
200 000 habitants et plus (sauf agglomération parisienne)	129	115
Agglomération parisienne	142	133
France entière	100	100

TABLEAU N° 170

Indice comparatif de délinquance apparente⁽¹⁾ selon l'état matrimonial en 1968

(source : idem)

	Ensemble	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
Hommes	100	146	77	100	270
Femmes	100	104	89	118	300

(1) - Rapport entre la proportion des condamnés par les Tribunaux Correctionnels et la proportion de la population correspondante âgée de 18 à 65 ans.

TABLEAU N° 171

Taux de délinquance apparente selon le statut familial en 1970

(calculé d'après les chiffres publiés dans l'Annuaire I.N.S.E.E. 1973)

Célibataires.....	<u>146,18</u> ‰/‰‰
Mariés	63,95 ‰/‰‰
Veufs	14,37 ‰/‰‰
Divorcés	<u>182,12</u> ‰/‰‰
<hr/>	
ENSEMBLE	85,25 ‰/‰‰

TABLEAU N° 172

Composition (en fonction du statut familial) de la population des délinquants (en 1970)

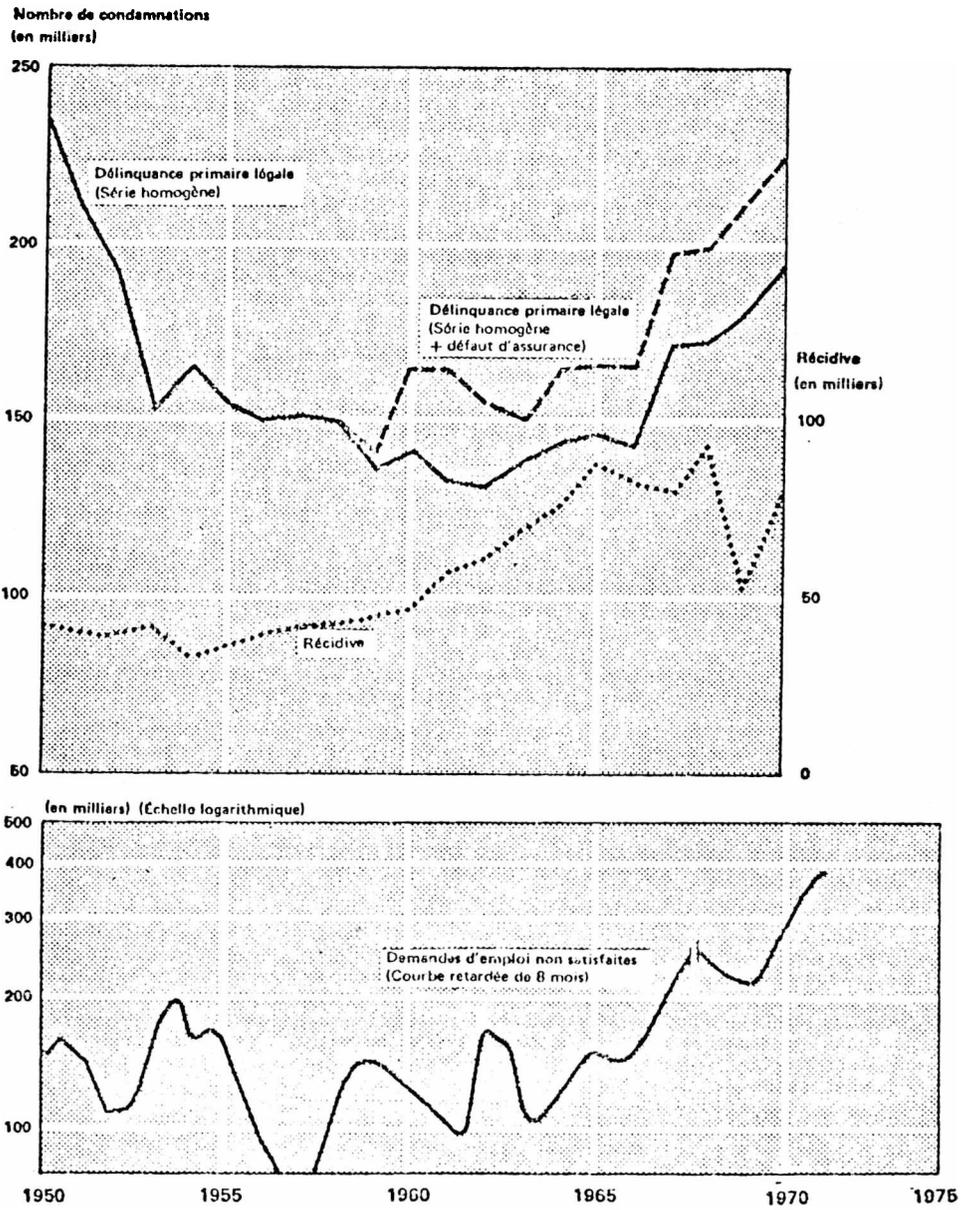
(source : idem)

	Condamnés par les Cours d'Assises, les Tribunaux correctionnels et cours d'Appel %	Population française âgée de 18 ans et plus %	Population française âgée de 18 à 64 ans %
Célibataires	38,32	20,73	23,38
Mariés	53,77	66,48	70,62
Veufs	1,89	10,37	3,66
Divorcés	6,03	2,42	2,34
<hr/>			
Ensemble	100 %	100 %	100 %

GRAPHIQUE N° 24

Evolution de la délinquance et de la récidive - Comparaison avec l'évolution du chômage.

(source : I.N.S.E.E. - Collection M. 24 - Données sociales 1973)



4.2. - La délinquance juvénile

Souvent futurs délinquants adultes, handicapés dès leur jeunesse, les jeunes délinquants sont en grande partie l'expression d'une inadaptation fondamentale de certains milieux socio-économiques et culturels et la société contemporaine.

Facteur important de marginalisation, ou de reproduction d'une certaine forme d'exclusion sociale, la délinquance juvénile peut constituer un indice du cumul des inégalités sur des populations particulièrement défavorisées.

- Les indices retenus

Il s'agit essentiellement de la comparaison entre la structure des statuts professionnels ou des origines sociales des jeunes délinquants et celle de l'ensemble des jeunes (jusqu'à 18 ans, ou de 15 à 18 ans), pour la France entière, où dans certains cas précis (grands ensembles par exemple).

- Les sources

En dehors des sources déjà citées car elles ont déjà été utilisées pour l'analyse de la délinquance adulte, nous avons utilisé : d'une part les enquêtes du Centre de VAUCRESSON, et en particulier un ouvrage publié en 1972 par ce Centre, "les jeunes en danger"; d'autre part un article de J.C. CHAMBOREDON : "la délinquance juvénile, essai de construction d'objet", paru dans la Revue Française de Sociologie de Juillet/Septembre 1971.

- Statut socio-professionnel des jeunes délinquants

Le tableau 173 permet de comparer la situation socio-professionnelle des délinquants âgés de 15 à 18 ans (essentiellement de garçons) à celle de l'ensemble des garçons de cette tranche d'âges.

Les inactifs, c'est à dire essentiellement ceux qui sont scolarisés - donc dans une situation déjà privilégiée par rapport à ceux qui travaillent déjà - représentent une part relativement faible des délinquants (32 %) alors qu'ils constituent plus de la moitié (58 %) des jeunes de 15 à 18 ans. En revanche, les ouvriers, et surtout les O.S. et manoeuvres, sont nettement sur-représentés parmi les jeunes délinquants : 1 jeune délinquant sur 4 (de 15 à 18 ans) est ouvrier non qualifié, alors que ce n'est le cas que pour 1 jeune homme sur 8.

Ceux qui exercent une profession "moyenne ou supérieure" sont très peu nombreux parmi les délinquants. Enfin, la part des jeunes agriculteurs exploitants est pratiquement nulle, alors que 3,5 % des jeunes exercent ce métier.

La propension à la délinquance est donc plus grande chez les jeunes qui travaillent que chez ceux qui poursuivent leurs études; elle est d'autant plus forte qu'ils occupent des emplois non qualifiés, en particulier dans le secteur industriel

- Origine sociale des jeunes délinquants

Le tableau 174 a été repris par J. LION et J.N. PRUVOT (pré-cité) d'une étude dont les résultats sont parus en 1965, dans les "Annales de VAUCRESSON". Ces résultats proviennent d'une enquête effectuée en 1963 sur un échantillon de 400 sujets ayant été jugés en tant que mineurs délinquants (ordonnance de 1945) en 1949 et 1950, soit plus de 10 ans après leur condamnation, ce qui a permis aux auteurs de donner un aperçu du devenir de ces jeunes délinquants. Sur les 400 individus interrogés, 200 étaient considérés comme "réadaptés" au moment de l'enquête, et 200 "non réadaptés" dont certains "multi-récidivistes" (6 à 10 condamnations en correctionnelle).

Malgré l'ancienneté de cette enquête, la faible ampleur de l'échantillon et les regroupements relativement grossiers de C.S.P., les résultats nous semblent particulièrement significatifs :

- les "petits salariés", et en particulier les ouvriers ont beaucoup plus fréquemment des enfants délinquants que les cadres ou les membres de professions indépendantes : ainsi exploitants, artisans et cadres représentant 43 % des chefs de ménage, ces catégories ne sont que dans 19 % des cas les milieux d'origine des jeunes délinquants. En revanche, les ouvriers représentant 41 % des chefs de ménage, mais 55 % des parents des délinquants
- cette tendance s'accroît nettement en ce qui concerne les multi-récidivistes : près de 70 % d'entre eux sont d'origine ouvrière et moins de 9 % de milieux "exploitants, artisans" (alors que les effectifs globaux de ces deux catégories sont pratiquement équivalents).

Aussi, peut-on penser, à la lecture de ces chiffres que, seulement la délinquance juvénile atteint nettement plus souvent les milieux urbains défavorisés, mais encore les jeunes délinquants de ces milieux défavorisés ont nettement moins de chances que les autres de se réadapter .

Il y a là cumul de deux formes d'inégalités : dans un cas, la délinquance est relativement rare, et a de fortes chances de rester un "accident" (la famille, le milieu social, se chargeant en grande partie d'en amortir les conséquences); dans l'autre, la délinquance est plus fréquente et le jeune a beaucoup plus de chances de la subir comme le début d'un processus de marginalisation qui lui laisse peu d'espoir de se réadapter.

- Grands ensembles et "flots de délinquance"

Les tableaux 175 à 177 sont extraits du même article de J.C. CHAMBOREDON sur la délinquance juvénile. L'étude sur laquelle se fonde cet article concerne 1 244 ménages dans une commune - dont le nom n'est pas dévoilé - et a été complétée par l'exploitation d'archives (pour la période 1961 - 1967) d'une "Consultation d'Orientation Educative".

Le tableau 175 confirme l'observation que nous avons faite plus haut : les catégories modestes et défavorisées (ouvriers, employés) sont sur-représentées parmi les jeunes délinquants, alors que la part du "haut de l'échelle sociale" est relativement faible.

Le tableau 176 permet de comparer la population d'un "flot de délinquance" (grand ensemble jugé comme tel par les services de police et d'assistance) à celle des autres flots et à celle des délinquants. Les couches sociales qui connaissent une sur-représentation accentuée parmi les jeunes délinquants (manoeuvres et employés) sont particulièrement importantes dans l'flot de délinquance. En revanche, O.S., O.P., classes moyennes et supérieures y sont plus rares. Mais s'il y a une relation entre les conditions d'habitation et la délinquance juvénile, il ne semble pas possible d'en déduire une causalité : le fait d'habiter un grand ensemble où la propension à la délinquance est forte induit peut-être des conduites délinquantes; mais on peut également penser que la fréquence de ces comportements ne fait que traduire les caractéristiques socio-professionnelles de leur peuple-

ment.

Le tableau 177 nous permet de typer, dans une certaine mesure, la délinquance juvénile propre aux grands ensembles : la composition des délinquants juvéniles des grands ensembles traduit la part importante des ouvriers dans ce type d'habitation; mais la propension à la délinquance des jeunes de milieu "ou ouvrier moyen" (O.S. - O.P...) est plutôt moins forte que dans les autres zones d'habitation ; en revanche, classes moyennes et supérieures semblent connaître une propension un peu plus forte à la délinquance juvénile lorsqu'elles habitent un grand ensemble.

°

° . °

Catégories socio-professionnelles des jeunes délinquants comparées avec celles de la population active d'âge correspondant (1968)

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	Délinquants de 15 à 19 ans ⁽¹⁾		Population de sexe masculin de 15 à 19 ans	
	Nombre en unité	%	Nombre en milliers	%
Salariés agricoles	690	2,3	55,0	2,6
Ouvriers qualifiés apprentis ouvriers	7 615	31,8	350,5	17,0
Ouvriers spécialisés manoeuvres	6 044	25,4	255,9	12,1
Mineurs, marins, pêcheurs	238	0,9	7,9	0,4
Employés	1 157	4,9	84,9	4,0
Personnel de service au- tre que famille de ménage	450	1,9	21,7	1,0
Agriculteurs exploitants	-	-	72,0	3,5
Cadres supérieurs, indus- triels,	-	-	1,9	0,1
Artisans, petits commer- çants, cadres moyens, contramaîtres	-	-	29,6	1,4
Professions libérales, artistes	-	-	4,0	0,2
Scolaires, inactifs	7 697	32,2	1 228,8	57,7
	223 891	100	2 122,2	100

(1) 92,5% constitués par des garçons

TABLEAU N° 174

Catégories socio-professionnelles des parents des jeunes délinquants

(source : Annales de VAUCRESSON et recensement I.N.S.E.E. 1954 cités par J. LION et J.N. PRUVOT (pré-cité)

C. S. P.	Profession du chef de famille de jeunes délinquants condamnés en 1949-50		
	51 (1)	réadmis en 1950	multi-récidivistes
	répartition générale des ménages selon C.S.P. du chef de famille (2)		
Ouvriers d'industrie et agricoles	55,0 %	69,6 %	41,3 %
Employés petits fonctionnaires	16,0 %	13,0 %	12,8 %
Exploitants, artisans, cadres	19,0 %	8,7 %	43,2 %
Divers	10,0 %	8,7 %	2,7 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Sources : (1) Annales de Vaucresson N° 6 1955

(2) Recensement I.N.S.E.E. 1954, (population de référence).

La propension à la délinquance dans les différentes catégories socio-professionnelles

(source : J.C. CHAMBOREDON - La délinquance juvénile, essai de construction d'objet
Revue Française de Sociologie - Juillet/Septembre 1971)

	MANŒUVRES	O.S.	O.P.	EMPLOYÉS	CADRES MOYENS ARTISANS- COMMERÇANTS	CADRES SUPÉR. PROFESSIONS LIBÉRALES
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Répartition jeunes de 10 à 18 ans, par csp du chef de ménage (échantillon recensement 1968).	5,5	10,4	30,7	12,4	24,5	16,7
		41			41,2	
		59				
Répartition jeunes délinquants par csp du chef de ménage (61-66).	11	40	22	11	11	
		73			22	

TABLEAU N° 176

Taux des ménages "anomiques" par catégorie socio-professionnelle

(source : idem)

	DÉLINQUANTS	POPULATION « ORDINAIRE »	
		D'un « flot à délinquance »*	De plusieurs flots au hasard
	(%)	(%)	(%)
Manœuvres	36	27	18,5
Ouvriers	27	10	11
Employés	23	27,5	27
Cadres moyens et artisans commerçants	13	16	14
Cadres supérieurs et membres des professions libérales	28,5	9	8
Ensemble	26,5	16	15

* Il s'agit d'un flot du grand ensemble que les services de police et d'assistance considèrent comme l'un des « points chauds » de la délinquance juvénile dans la commune.

TABLEAU N° 177

Comparaison des délinquants et de l'ensemble des jeunes (grand ensemble et reste de la commune)

(source : idem)

	GRAND ENSEMBLE		RESTE DE LA COMMUNE	
	Jeunes de 10 à 18 ans par C.S. du chef de ménage (échantillon 1968)	Délinquants	Jeunes de 10 à 18 ans par C.S. du chef de ménage (échantillon 1968)	Délinquants
	(%)	(%)	(%)	(%)
Manœuvres	7,5	→ 23	3,5	→ 6,5
Ouvriers	59	← 42	29	→ 41
Employés	16	→ 21	10	→ 21
Cadres moyens et artisans commerçants ..	14	10,5	32	← 11,5
Cadres supérieurs et membres des professions libérales ..	3,5	3,5	26	← 13

La délinquance, juvénile ou adulte, atteint donc principalement les catégories sociales modestes : ouvriers, employés, petits patrons . Accentuée par l'urbanisation ,elle affecte relativement peu le monde agricole.

Mais il importe de distinguer certaines formes de délinquance relativement nouvelles, ou du moins astucieuses, qui caractérisent souvent la délinquance des "cols blancs", des formes plus banales, et vraisemblablement plus faciles à sanctionner, qui restent surtout le fait des plus défavorisés.

Ces catégories très "vulnérables" aux phénomènes d'inadaptation, subissent par ailleurs un certain nombre d'inégalités socio-économiques et culturelles, en particulier en ce qui concerne les conditions d'habitation et les structures familiales (part importante d'isolés, d'époux séparés, souvent de familles très nombreuses, etc..) qui renforcent leur propension à la délinquance, et, de ce fait, les risques de marginalisation.

Cette analyse rapide des phénomènes de délinquance et de leur signification aurait pu se situer dans le cadre d'une étude des inégalités des Français devant la justice. On pourrait en particulier se demander :

- si dans le cas de la justice pénale, les jugements et leur application effective (possibilité d'obtenir le sursis , ou une remise de peine, etc..) sont totalement indépendants de l'origine et du statut social - ou ethnique- des prévenus. Mais une approche scientifique de ce problème (qui supposerait, par exemple, l'étude d'un très grand nombre de cas de personnes ayant commis exactement le même délit, de leur jugement, et de l'application de la peine, en fonction de nombreuses caractéristiques socio-démographiques ou culturelles) semble difficilement réalisable.
- si les catégories modestes, qui sont sur-représentées dans la "clientèle" de la justice pénale connaissent un accès aussi facile à la justice civile, quand ils pourraient être demandeurs (1). La justice pénale ne tend-elle pas à devenir celle des défavorisés, et la justice civile celle des classes moyennes et supérieures? Ne peut-on pas dire que, si les pauvres sont exclus par la justice pénale, ils sont aussi exclus de la justice civile ?(2)

Cette interrogation pourrait constituer un élément d'une étude des inégalités des Français face à l'Administration en général.

Par ailleurs, les statistiques et les études du Ministère de la Justice semblent parfois susceptibles d'apporter certains compléments d'information à notre recherche. Ainsi, par exemple, d'une étude de J. COMAILLE et Y. DEZALAY sur les accidents de la circulation(3) se dégage nettement une double inégalité qui frappe dans ce domaine les catégories les plus défavorisées : c'est parmi elles que l'on trouve la plus forte proportion d'accidentés graves (puisqu'il s'agit très souvent de piétons) et, le plus souvent les conséquences sont particulièrement dommageables pour ces victimes d'accidents de la route, dans la mesure où elles sont beaucoup plus rarement couvertes par les assurances.

(1) - voir à ce sujet l'étude qualitative d'Yves BARAQUIN "Les justiciables face à la justice civile", CREDOC 1973, et l'étude extensive dont les résultats doivent paraître en 1974

(2) - Voir Catherine RAGUIN "Le défi juridique" in "l'Homme et la Société" N° 20 - Avril - Juin 1971, édition ANTHROPOS - PARIS

(3) - J. COMAILLE, Y. DEZALAY: la réparation judiciaire des dommages causés par les accidents de la circulation, Ministère de la Justice - 1971

5 - LA MOBILITE SOCIALE ET SOCIO-PROFESSIONNELLE

La "viscosité sociale", c'est à dire la difficulté éprouvée par les individus pour changer de milieu social -par l'éducation, le travail, le mariage, l'épargne, etc..- est un des éléments essentiels de la reproduction des inégalités.

L'existence d'une véritable mobilité sociale est indispensable à l'instauration d'une réelle égalité des chances. En effet, une mobilité "totale" impliquerait que chacun, quelles que soient les caractéristiques sociales, économiques, culturelles, familiales, géographiques...de son milieu d'origine, ait, au début de sa vie, les mêmes possibilités d'accéder à tel ou tel statut économique, social et culturel déterminé (un enfant de milieu pauvre -sur les plans économique, culturel,...- aurait alors autant de chances de connaître la "réussite sociale" qu'un enfant de milieu riche ; ils auraient également tous les deux la même probabilité de devenir pauvres). Par ailleurs, une telle mobilité devrait se traduire par une plus grande facilité, pour les individus, de changer, au cours de leur vie, de statut social, professionnel ou économique, que ce soit par une ascension, ou par une régression.

Cette mobilité totale théorique n'aboutirait pas nécessairement à la disparition des inégalités synchroniques : il y aurait toujours, au sein d'une génération, des privilégiés et des défavorisés par le jeu des caractéristiques individuelles de chacun, du hasard des "accidents de parcours", de la conjoncture etc..; mais elle interdirait la reproduction systématique de ces inégalités au sein des mêmes groupes sociaux (la notion de groupe social tendant alors à perdre une grande partie de son contenu).

Cependant, la disparition des phénomènes de reproduction ne resterait pas sans effet sur l'ampleur des inégalités de situation "en bout de ligne".

En effet :

- l'existence de la mobilité totale serait amenée à faire disparaître, ou du moins, à réduire les différences quant à la "valeur" associée à telle ou telle fonction économique : ainsi les possibilités de passage d'un type d'emploi à un autre, diminueraient-elles par exemple, le clivage entre "intellectuels" et manuels.
- la possibilité plus grande de réparer un "mauvais départ" dans la vie professionnelle et sociale rendrait les inégalités moins définitives, et de ce fait, moins graves.
- enfin, l'existence d'une inégalité des chances au départ est fortement liée au maintien des autres types de disparités (quant à l'accès aux équipements collectifs en général ; entre les différents statuts professionnels, qui rendent difficile le passage d'une C.S.P. à une autre ; quant à l'habitat et à la localisation géographique qui, par leurs effets de cloisonnement, tendent à reproduire et à perpétuer les inégalités, quant aux conditions démographiques, qui permettent une ascension sociale plus facile aux enfants de familles peu nombreuses, etc...)

Aussi, l'existence d'une inégalité "au départ" et l'ampleur des inégalités "à l'arrivée" sont-elles strictement dépendantes, et les interactions sont-elles nombreuses.

Ce paragraphe, qui traite de la mobilité sociale et de sa faible intensité, aurait donc pu constituer un premier élément de synthèse puisque l'absence de mobilité apparaît à la fois comme la résultante diachronique et le facteur aggravant de nombreuses inégalités ; elle est un élément majeur de la re-production des inégalités au détriment des mêmes couches de la population, donc de la paupérisation, voire de la marginalisation de ceux qui appartiennent aux milieux défavorisés. Dans le cadre global de notre recherche, l'étude de la mobilité semble donc susceptible d'apporter un éclairage indispensable à la relation entre inégalités et populations marginales.

Mais la mobilité sociale, qui n'est pas la même pour tous les groupes sociaux, et la mobilité professionnelle, qui n'a pas la même signification dans les différents milieux socio-professionnels, constituent également un domaine d'inégalités spécifiques qui viennent s'ajouter aux disparités déjà observées, et les accentuer. C'est dans cette optique, que, pour cette première phase de la recherche, nous traiterons de la mobilité et des inégalités sociales - parmi d'autres- qu'elle implique.

L'étude de la mobilité sociale est un des thèmes majeurs de la sociologie de l'éducation. Mais comme nous le verrons, l'inégal accès au système d'enseignement n'explique pas totalement les caractéristiques de la mobilité- ou de la non-mobilité - sociale en France, ce qui nous conduira à une approche plus globale du problème.

Nous essaierons, au long de ce paragraphe, de présenter un aperçu de différents types de mobilité - socio-professionnelle, professionnelle proprement dite,; de génération à génération, ou au cours de la vie du même individu, etc..

L'interprétation des données disponibles en ce domaine est souvent très complexe, ce qui limite les possibilités d'approfondissement de ce thème pour le premier stade de la recherche.

Ainsi, l'interprétation de nombreux résultats implique-t-elle, par exemple, la prise en considération de variables structurelles (1) (évolution de la structure des emplois, accessoirement du niveau de vie général, de l'urbanisation, etc..) : ainsi le fait qu'un fils d'agriculteur ait d'assez fortes chances de ne pas devenir lui-même agriculteur n'implique-t-il pas nécessairement l'existence d'une relative mobilité entre les différents secteurs d'activité, et traduit-il surtout l'importance de l'exode rurale. La même remarque pourrait être faite en ce qui concerne le développement des emplois de bureau par rapport aux activités manuelles.

Nous étudierons d'abord la mobilité sociale d'une génération à l'autre, puis la mobilité (sociale et professionnelle) des individus au cours de leur vie.

(1) - Voir à ce sujet la critique que fait R. BOUDON ("La sociologie des inégalités dans l'impasse?" in Analyse et Prévision, Janvier 1974) du livre de C. JENCKS "Inequality, a reassessment of the effect of family and schooling in America".

5.1. - La mobilité trans-générationnelle

La mobilité trans-générationnelle (ou inter-générationnelle) est celle des individus qui ont une position sociale (ou socio-professionnelle) différente de celle de leurs parents.

Son analyse permet de mesurer l'influence de l'origine sociale sur la position occupée dans la société par des personnes appartenant à diverses couches de la population.

Lorsqu'il existe apparemment - dans le système de valeurs dominant- une hiérarchie entre les différentes catégories socio-professionnelles, les changements de catégorie d'une génération à l'autre peuvent-être présentés comme des phénomènes d'ascension ou de régression sociale, selon le cas. Mais une telle interprétation est souvent difficile : ainsi comment savoir, par exemple, si, sur les plans de la "perception commune" des caractéristiques économiques ou culturelles, le fait pour un fils de petit patron de devenir "col blanc" constitue une ascension ou une régression ? Et lorsqu'une hiérarchie existe effectivement entre les valorisations de deux C.S.P., la nature même des regroupements utilisés pour la présentation des résultats(le plus souvent, pas de ventilation parmi les ouvriers; les "patrons" peuvent aussi bien être de petits commerçants ayant un employé que des P.D.G. de grandes entreprises industrielles, etc..) confère un grand degré d'imprécision à toute interprétation d'une mobilité.

- Les indices retenus

Le plus souvent, la mobilité ne peut pas être l'objet du même type de mesure pour les hommes que pour les femmes. Cela s'explique en partie par un phénomène proprement sociologique : prégnance de la profession du mari dans toute détermination du statut social (du fait de "l'androcentrisme" encore très marqué de notre société). C'est aussi, dans une large mesure, la conséquence directe de la méthode utilisée par les statisticiens pour définir la C.S.P. du ménage : on ne considère que la profession du chef de ménage, c'est-à-dire, dans la majorité des cas (couples mariés) celle de l'homme.

Statistiquement parlant, la mobilité sociale des hommes résulte donc le plus souvent de leur travail (et, plus largement, de l'acquisition d'un statut socio-professionnel) tandis que celle des femmes résulte (dans le cas "classique" où la jeune fille quitte ses parents pour se marier) de leur mariage.

A ce premier stade de notre recherche, nous nous centrerons essentiellement sur la mobilité des hommes (statuts des fils par rapport à ceux de leurs pères).

La grande majorité des statistiques sur la mobilité sociale en France prennent en considération la catégorie socio-professionnelle comme indice du statut social. Cette méthode, adaptée aux données statistiques françaises, n'est pas totalement satisfaisante (voir plus haut). On pourrait en envisager d'autres. Rappelons, à cet égard, les travaux de WARNER, aux Etats-Unis, qui l'ont conduit à distinguer six catégories sociales, qui vont de la "lower-lower class" à la "upper-upper-class".

Nous aurions également pu privilégier la variable culturelle, en prenant en considération le niveau d'éducation des "enfants" par rapport à celui des parents (voir paragraphe "éducation"), niveau d'éducation qui est d'ailleurs assez étroitement lié au statut socio-professionnel (compte-tenu de l'élévation, entre les deux périodes de référence, du niveau global moyen d'instruction).

Nous situons cette analyse sommaire de la mobilité trans-générationnelle sur deux plans : un plan "global", pour lequel nous avons retenu comme indices :

- la profession des fils par rapport à celle de leur père, pour une génération donnée d'hommes adultes, à un âge où les chances de changer de C.S.P. par mobilité individuelle sont faibles: ces résultats peuvent être l'objet de deux types d'analyse, selon que l'on considère les pourcentages horizontaux ou verticaux : dans un cas, on étudie comment se répartit entre les diverses C.S.P. une population qui a la même origine sociale; dans l'autre, quelle est la part des diverses origines sociales parmi ceux qui appartiennent à la même C.S.P.
- enfin, le statut social et "socio-économique" du fils par rapport à celui de son père, les C.S.P. ayant été regroupées dans ces deux cas, en 3 classes, dans le premier cas "classe dirigeante", "classes moyennes" et "classes supérieures", dans le second "non-manuels", "ouvriers" et "paysans" :
 - un plan plus précis où nous présentons la profession des fils par rapport à celle des pères, à un même niveau d'études (primaire) ce qui permet d'éliminer dans une large mesure l'influence de la variable "éducation"

- Les sources

Les études sur la mobilité sociale, et sur "l'égalité des chances" sont nombreuses.

Citons en particulier les ouvrages d'Alain GIRARD ("Le choix du conjoint" PARIS P.U.F. 1964, et "La réussite sociale en France", PARIS P.U.F. 1961); ceux de BAUDELLOT et ESTABLET, et de BOURDIEU et PASSERON (déjà cités dans le paragraphe sur l'éducation); celui de Christopher JENCKS ("Inequality, a reassessment of the effect of family and schooling in America") et celui de R. BOUDON ("L'inégalité des chances", Paris, Armand Colin, 1973).

Nous utilisons plus spécialement les données de différentes enquêtes réalisées par l'I.N.S.E.E. depuis 1953, et surtout de celle qui a été effectuée en 1964, dite enquête "Formation-Qualification Professionnelle" (F.Q.P.) (une enquête du même type ayant été réalisée en 1970).

Les résultats de cette enquête de 1964 sont repris dans de nombreux documents et articles. Pour notre recherche, nous nous servons essentiellement des tableaux publiés : dans DONNEES SOCIALES; dans un article de D. BERTAUX : "L'hérédité sociale en France", ECONOMIE et STATISTIQUE N°9 Février 1970, dans un article de L. LEVY GARBOUA "Rémunère-t-on les études", Consommation - N°3 - 1973.

5.1.1. - La mobilité trans-générationnelle "globale"

Elle se traduit par la possibilité, pour les "enfants" d'avoir un statut social différent de celui de leurs parents.

Pour les femmes, un indice de cette mobilité est le taux "d'hétérogamie" (mesurant la propension des femmes à se marier hors de leur milieu) pour lequel nous ne présentons pas de données chiffrées; pour les hommes, c'est le rapport des professions des fils (ou de leur groupe social) à celles des pères (où de leur groupe social)

- La mobilité au niveau des catégories socio-professionnelles

Le tableau 178 présente la répartition des hommes et des femmes ayant la même origine sociale selon leur statut socio-professionnel en 1964.

Il prend en considération la génération des hommes et celle des femmes nés après 1917 et ayant travaillé 5 ans au moins en 1964 (c'est à dire en gros, la génération née entre les deux guerres), et une génération globalement plus jeune : ceux et celles qui sont entrés en activité depuis 1959.

Nous nous intéresserons essentiellement à la catégorie socio-professionnelle des hommes : en effet, alors que l'activité est la norme pour les hommes d'âge moyen, seulement la moitié des femmes sont actives entre 16 et 64 ans (voir chapitre économique), et leurs taux d'activité sont très différents d'une C.S.P. à l'autre, ce qui risque d'introduire un biais dans l'interprétation des résultats.

Dans l'hypothèse d'une mobilité parfaite (c'est à dire si l'origine sociale n'exerçait aucune influence sur le statut socio-professionnel) la répartition d'une population d'une origine donnée, entre les différents statuts socio-professionnels serait la même que la répartition de l'ensemble de la population : ainsi, par exemple, pour l'échantillon des hommes entrés en activité depuis 1959, 8 % des fils d'agriculteurs seraient devenus agriculteurs, 8 % des fils de patrons le seraient également devenus, ainsi que 8 % des fils d'ouvriers, etc..

Or la répartition observée est loin de reproduire cette répartition théorique, pour l'un comme pour l'autre des échantillons. La première tendance qui se dégage nettement est la sur-représentation systématique du statut socio-professionnel correspondant à l'origine : quelle que soit l'origine sociale, la chance de retrouver la même catégorie socio-professionnelle que son père est plus forte (souvent beaucoup plus forte) que ce qu'elle devrait être dans une hypothèse de mobilité parfaite : c'est un indice, sinon d'une immobilité, du moins d'une viscosité sociale réelle. Ainsi, un fils de cadre supérieur, appartenant à la génération des "entrés en activité" en 1959 ou après, avait 33,3 chances sur 100 de se retrouver cadre supérieur (alors que ses chances théoriques, en cas de mobilité parfaite, étaient de 5,2 %) ; de même un fils d'ouvrier, dans 74,4 % des cas se retrouvait ouvrier (chances théoriques : 53,7 %).

Au-delà de cette tendance à l'immobilité, certains mouvements privilégiés se dessinent entre C.S.P. D'abord, pour les catégories dont les effectifs ont fortement décru, en particulier agriculteurs (exploitants ou salariés) et patrons de l'industrie et du commerce : les agriculteurs ont une nette tendance, lorsqu'ils quittent la terre (ou du moins, les fils d'agriculteurs, quand ils n'exercent pas le métier de leurs parents, "l'exode rurale" étant beaucoup plus le fait du refus des jeunes de devenir agriculteurs que d'une véritable exode), à devenir ouvriers. Cette tendance est certes moins forte que leurs chances théoriques d'accès à la catégorie des ouvriers, mais étant donné "l'immobilité" de départ, il faudrait recalculer les chances d'accès aux autres catégories pour les seuls mobiles.

Les patrons de l'industrie et du commerce voient aussi, souvent, leurs fils devenir ouvriers; mais également employés ou cadres, comme si la catégorie des indépendants se vidait à la fois "par le haut" (fils de gros commerçants, ou d'industriels devenant salariés supérieurs) et "par le bas" (prolétarianisation des enfants de petits indépendants).

Il existe d'autres part, des relations privilégiées, de pères à fils, entre les employés, cadres moyens et cadres supérieurs - professions libérales (mais les employés connaissent également des mouvements vers le monde ouvrier supérieurs à ceux qui résulteraient d'une "mobilité parfaite", en particulier pour la génération "plus jeune" entrés en activité depuis 1959).

Enfin, pour les rares fils d'ouvriers qui ne sont pas devenus ouvriers, il existe des chances moyennes d'appartenir aux catégories "employés", "personnels de services" ou "autres actifs"; en revanche, la possibilité, de passer dans les catégories moyennes ou supérieures (patrons, cadres, professions libérales...) sont particulièrement faibles.

Le tableau 179, d'après les résultats pour l'échantillon "actifs en 1959 et 1964", présentent la distribution de 10 000 hommes actifs selon leur origine et leur position socio-professionnelles. Ce tableau a l'avantage de pouvoir se lire parfaitement dans les deux sens : ainsi, voit-on, par exemple que, si la majorité des fils d'agriculteurs ne deviennent pas agriculteurs, en revanche, parmi les agriculteurs actuels, presque tous (1 129 sur 1227 soit 92%) proviennent du milieu agricole.

Nous avons essayé de traduire graphiquement cette distribution globale des positions en fonction des origines sociales (graphique 25). La diagonale constitue la "ligne d'immobilité sociale" : elle relie les effectifs de ceux dont le statut socio-professionnel est le même que celui de leur père.

A partir des chiffres du tableau 179, il semble possible de calculer un indice "d'immobilité sociale" : indice brut : part de ceux qui ont la même C.S.P. que leur père dans l'effectif total : 45,56 %; ou net : part des "immobiles" en isolant l'effet des modifications de la structure socio-professionnelle globale : l'indice est alors calculé sur l'effectif total après déduction de ceux qui, dans les catégories qui se sont vidées - artisans, petits commerçants, exploitants agricoles, industriels et gros commerçants - auraient, du seul fait de l'évolution des emplois, été obligés de changer de catégorie) : il est de 59,28 %.

Sur la génération considérée, 4 hommes sur 10 seulement appartiennent à une catégorie socio-professionnelle différente de celle de leur père du fait d'une mobilité nette (c'est à dire compte non tenu des mouvements dus à la modification de la structure des emplois).

La mobilité des agriculteurs est essentiellement une mobilité structurelle, due à la diminution des emplois dans l'agriculture (les paysans actuels sont, pour leur très grande majorité, des fils de paysans) ; ceux qui quittent la terre deviennent essentiellement ouvriers, et, dans une moindre mesure, employés et personnels de services.

Pour la majorité d'entre eux, les fils d'ouvriers deviennent ouvriers (10 % d'entre eux seulement deviennent cadres moyens ou supérieurs - ils seraient 15 % dans le cas d'une mobilité parfaite); la majorité des fils de cadres moyens et supérieurs restent cadres ; une minorité d'entre eux seulement **devient** ouvriers (16 %)

La mobilité nette entre les différentes C.S.P. reste donc un phénomène minoritaire. L'insuffisance de mobilité tend à reproduire d'une génération à l'autre les inégalités globalement constatées entre les conditions de vie des diverses catégories, l'amélioration globale de la situation de ceux qui appartiennent aux couches défavorisées ne provenant le plus souvent que du progrès global de la structure des emplois.

Une analyse de la mobilité différentielle des groupes sociaux impliquerait un calcul plus complexe, fondé sur le rapport entre les flux réels observés, d'une catégorie vers les autres, aux flux théoriques en cas de mobilité parfaite (1).

- La mobilité entre les différentes catégories sociales ou socio-économiques

Les tableaux 180 et 181 ont été élaborés sur la base des résultats de l'enquête 1964, après regroupement des différentes C.S.P. en grandes catégories sociales (classe supérieure, classes moyennes, classes populaires : tableau 180) ou socio-économiques (non manuels, ouvriers, paysans : tableau 181).

Les graphiques 26 et 27 illustrent ces résultats .Globalement, quelques observations peuvent être faites : qu'il s'agisse de catégories sociales, ou socio-économiques, la non-mobilité (même position sociale que l'origine) est toujours plus importante que ce qu'elle devrait être théoriquement; l'ascension sociale est toujours plus importante vers la catégorie immédiatement supérieure que vers le "haut de l'échelle" : rares sont, dans un cas les fils de paysans, dans l'autre les fils de non-manuels, qui accèdent directement à un statut de non-manuels, ou de membre de la "classe dirigeante", "grillant ainsi une étape"; le plus souvent, pour ceux qui en ont la chance ,il faudra deux générations pour connaître une telle ascension; la même remarque peut être faite en ce qui concerne les phénomènes de régression (plus rares, du fait de l'évolution globale de la structure sociale).

Dans le graphique 28, à partir des résultats du tableau 181, nous présentons les probabilités "vécues", pour une personne issue de l'un des trois niveaux socio-économiques définis, de passer dans l'un des deux autres milieux, par rapport aux probabilités théoriques (hypothèse de mobilité parfaite).

Dans la seconde partie de ce graphique, nous avons estimé le devenir probable des fils dont les pères forment la génération prise en considération dans l'enquête si la mobilité réelle présentait toujours les mêmes caractères (c'est à dire en appliquant le même rapport des flux réels aux flux théoriques), en nous fondant sur la répartition des classes socio-économiques prévue en 1985 par V.SCARDIGLI et P. KENDE (pré-cité).

(1) - voir à ce sujet l'article de D. BERTAUX ,(pré-cité)

Dans ce cas, malgré l'augmentation importante de la part des emplois non-manuels, un fils d'ouvrier garderait près de deux chances sur trois (64%) d'être ouvrier; deux fils de paysans sur dix resteraient à la terre, le reste se partageant également entre le monde ouvrier et les emplois non manuels. En revanche, les fils de non manuels deviendraient dans 78 % des cas des non-manuels.

La seule mobilité structurelle ne devrait donc pas suffire pour faire disparaître l'indéniable déterminisme qui ne permet pas à la majorité de ceux qui sont issus de catégories sociales modestes (paysans et ouvriers) d'accéder à des emplois non manuels; en revanche, la mobilité régressive des classes moyennes et supérieures devrait encore s'amenuiser au cours des années à venir.

TABLEAU N° 178

Répartition des personnes actives selon leur catégorie socio-professionnelle et la catégorie socio-professionnelle de leur père

(source : Données sociales - Collection M. 24 - 1973 -p.181 : Résultats de l'enquête F.Q.P. - 1964)

Hommes nés en 1918 et après, actifs au 1 ^{er} janvier 1964, entrés en activité depuis 1959																				
Catégorie socio-professionnelle du père	Catégorie socio-professionnelle du fils										Total									
	0	1	2	3	4	5	6	7	8											
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%										
0 Agriculteurs exploitants	89 400	41,6	9 000	4,2	3 200	1,5	7 800	3,6	11 600	5,4	18 000	8,4	69 400	32,3	—	—	4 400	3,0	214 800	100,0
1 Salariés agricoles	3 000	4,5	23 000	35,0	—	—	—	—	1 400	2,1	7 400	11,2	31 000	47,2	—	—	—	—	45 800	100,0
2 Patrons de l'industrie et du commerce	—	—	1 200	0,7	34 400	20,3	10 000	5,9	21 600	12,8	16 000	9,5	74 000	43,7	9 400	5,6	2 600	1,5	169 200	100,0
3 Professions libérales et cadres supérieurs	—	—	—	—	2 000	3,2	20 800	33,3	17 600	28,2	11 000	17,6	8 200	13,1	200	0,4	2 600	4,2	62 400	100,0
4 Cadres moyens	—	—	—	—	4 000	6,9	8 000	13,8	23 000	39,7	8 200	14,1	13 400	23,1	1 000	1,7	400	0,7	58 000	100,0
5 Employés	—	—	2 000	2,2	2 000	2,2	2 400	2,7	10 400	11,5	15 000	16,6	57 200	63,3	—	—	1 400	1,5	90 400	100,0
6 Ouvriers	3 000	0,6	7 000	1,4	4 400	0,9	10 600	2,2	32 000	6,5	48 600	9,9	365 000	74,4	11 000	2,2	8 800	1,9	490 400	100,0
7 Personnels de service	—	—	—	—	2 000	12,3	200	1,2	1 000	6,2	4 000	24,7	9 000	55,6	—	—	—	—	16 200	100,0
8 Autres actifs	1 000	2,2	—	—	400	0,9	3 200	7,0	9 600	21,0	3 000	6,6	25 800	56,3	—	—	2 800	6,0	45 800	100,0
Ensemble	96 400	8,0	42 200	3,5	52 400	4,3	63 000	5,2	128 200	10,6	131 200	10,8	653 000	53,7	21 600	1,8	25 000	2,1	1 213 000	100,0

Femmes nées en 1918 et après, actives au 1 ^{er} janvier 1964, entrées dans la vie active après 1959																				
Catégorie socio-professionnelle du père	Catégorie socio-professionnelle de la fille										Total									
	0	1	2	3	4	5	6	7	8											
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%										
0 Agriculteurs exploitants	80 000	37,1	4 000	1,9	9 400	4,4	3 800	1,8	13 800	6,4	36 600	17,0	30 000	13,9	37 800	17,5	—	—	215 400	100,0
1 Salariés agricoles	2 000	3,8	2 000	3,8	3 800	7,2	—	—	2 800	5,3	12 000	22,8	8 000	15,2	22 000	41,9	—	—	52 600	100,0
2 Patrons de l'industrie et du commerce	1 000	0,7	—	—	23 400	15,6	2 200	1,5	27 800	18,5	52 400	34,9	19 000	12,7	21 200	14,1	4 000	2,0	150 000	100,0
3 Professions libérales et cadres supérieurs	—	—	—	—	1 200	2,0	5 000	8,5	20 800	35,2	22 000	37,3	4 000	6,8	2 000	3,4	4 000	6,8	59 000	100,0
4 Cadres moyens	—	—	—	—	6 000	10,8	3 600	6,4	17 400	31,2	18 800	33,7	8 000	14,3	2 000	3,6	—	—	55 600	100,0
5 Employés	—	—	—	—	1 000	1,4	800	1,1	7 800	10,9	30 600	43,7	28 400	39,7	3 000	4,2	—	—	71 600	100,0
6 Ouvriers	6 000	1,2	3 000	0,6	14 200	3,0	2 200	0,5	32 400	6,8	140 200	29,3	203 400	42,6	75 800	15,9	400	0,1	477 600	100,0
7 Personnels de service	—	—	—	—	—	—	—	—	3 200	13,6	9 400	39,8	6 000	25,4	5 000	21,2	—	—	23 600	100,0
8 Autres actifs	—	—	—	—	2 200	6,7	200	0,6	6 400	19,5	15 000	45,7	7 000	21,4	2 000	6,1	—	—	32 800	100,0
Ensemble	89 000	7,8	9 000	0,8	61 200	5,4	17 800	1,6	132 400	11,6	337 000	29,6	313 800	27,6	170 800	15,0	7 400	0,6	1 138 400	100,0

Hommes nés en 1918 et après, actifs en 1959 et en 1964																				
Catégorie socio-professionnelle du père	Catégorie socio-professionnelle du fils										Total									
	0	1	2	3	4	5	6	7	8											
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%										
0 Agriculteurs exploitants	597 600	40,8	106 000	7,2	74 600	5,1	21 800	1,5	41 800	2,9	84 000	5,7	479 800	32,8	15 000	1,0	43 600	3,0	1 464 200	100,0
1 Salariés agricoles	9 000	3,2	62 000	21,7	12 000	4,2	2 000	0,7	6 600	2,3	13 400	4,7	170 600	59,6	2 000	0,7	8 400	2,9	286 000	100,0
2 Patrons de l'industrie et du commerce	9 600	1,2	8 000	1,0	219 400	28,2	72 600	9,3	86 400	11,1	70 800	9,1	274 400	35,3	17 200	2,2	20 000	2,6	778 400	100,0
3 Cadres supérieurs et professions libérales	5 000	2,8	1 000	0,6	12 200	6,9	72 600	41,3	41 200	23,4	17 600	10,0	16 000	9,1	—	—	10 400	5,9	176 000	100,0
4 Cadres moyens	4 000	1,9	4 000	1,9	9 200	4,5	34 600	16,8	73 600	35,8	22 600	11,0	43 800	21,3	—	—	14 000	6,8	205 800	100,0
5 Employés	4 400	1,3	—	—	25 200	7,4	26 200	7,7	60 400	17,7	50 800	14,9	148 400	43,5	4 000	1,2	21 600	6,3	341 000	100,0
6 Ouvriers	16 000	0,9	12 000	0,7	96 000	5,2	37 400	2,0	157 800	8,5	156 800	8,4	1 316 200	70,8	9 800	0,5	56 600	3,0	1 658 600	100,0
7 Personnels de service	—	—	2 000	3,5	3 000	5,3	3 400	6,0	5 000	8,8	10 400	18,2	29 000	50,8	1 000	1,8	3 200	5,6	57 000	100,0
8 Autres actifs	2 000	1,4	—	—	7 800	5,3	9 600	6,8	18 400	13,0	16 200	11,4	65 000	45,7	—	—	23 000	16,2	142 000	100,0
Total	647 600	12,2	195 000	3,7	459 400	8,7	280 200	5,3	491 200	9,3	442 600	8,3	2 543 200	47,8	49 000	0,9	200 000	3,8	5 309 000	100,0

Femmes nées en 1918 et après, actives en 1959 et en 1964																				
Catégorie socio-professionnelle du père	Catégorie socio-professionnelle de la fille										Total									
	0	1	2	3	4	5	6	7	8											
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%										
0 Agriculteurs exploitants	518 000	60,0	4 000	0,5	79 200	9,2	2 800	0,3	33 800	3,9	47 600	5,5	87 600	10,2	77 400	9,0	12 400	1,4	862 800	100,0
1 Salariés agricoles	18 000	15,2	6 000	5,1	6 200	5,2	—	—	2 400	2,0	13 400	11,4	39 000	33,0	30 000	25,4	3 200	2,7	118 200	100,0
2 Patrons de l'industrie et du commerce	18 000	4,4	—	—	113 000	27,6	11 200	2,7	60 400	14,8	127 600	31,2	42 800	10,5	35 000	8,6	800	0,2	408 800	100,0
3 Cadres supérieurs et professions libérales	2 000	2,0	—	—	7 200	7,2	17 600	17,6	42 200	42,1	22 200	22,2	2 600	2,6	6 000	6,0	400	0,3	100 200	100,0
4 Cadres moyens	—	—	—	—	5 200	4,9	4 800	4,5	35 200	33,0	46 000	43,2	5 000	4,7	10 400	9,7	—	—	106 600	100,0
5 Employés	—	—	—	—	14 200	6,7	6 200	2,9	40 000	13,9	96 800	45,8	39 600	18,7	12 000	5,7	2 800	1,3	211 600	100,0
6 Ouvriers	34 000	3,5	8 000	0,8	78 000	8,0	4 000	0,4	88 800	9,0	273 800	28,0	380 000	38,8	105 000	10,7	7 600	0,8	979 200	100,0
7 Personnels de service	—	—	—	—	2 000	6,4	200	0,6	5 000	16,0	8 000	25,7	14 000	44,9	2 000	6,4	—	—	31 200	100,0
8 Autres actifs	2 000	—	—	—	11 200	16,8	1 200	1,8	13 200	20,0	21 200	31,9	6 000	9,0	4 000	6,0	7 600	11,4	66 400	100,0
Total	592 000	20,5	18 000	0,6	316 200	11,0	48 000	1,7	321 000	11,1	656 600	22,7	616 600	21,4	281 800	9,8	34 800	1,2	2 885 000	100,0

TABLEAU N° 179

Distribution de 10 000 hommes actifs en 1959 et 1964 ,nés après 1918 selon leur origine sociale

(source : D. BERTAUX - L'hérédité sociale en France-Economie et Statistique n° 9 Février 1970)

Position sociale Origine sociale	Industriels gros commerçants	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés services	Petits commerçants artisans	Ouvriers	Agricul- teurs	Salariés agricoles	
Industriels, gros commerçants	48	44	43	26	-	33	-	-	212
Cadres supérieurs.....	5	97	77	53	18	30	9	2	331
Cadres moyens.....	5	65	139	69	12	82	8	8	388
Employés, services.....	12	74	158	245	56	456	12	4	1 047
Petits commerçants, artisans.....	39	93	118	173	303	474	18	15	1 237
Ouvriers.....	25	70	297	421	153	2 478	3	23	3 501
Agriculteurs.....	6	41	81	272	133	919	1 129	199	2 779
Salariés agricoles.....	1	4	12	45	22	321	17	117	539
	141	528	925	1 304	717	4 790	1 227	368	10 000 (5 309 000)

Distribution de 10 000 hommes actifs en 1959 et 1964, nés après 1918, selon leur origine sociale (les surfaces des carrés sont proportionnelles aux effectifs)

(source : D'après les chiffres extraits de l'enquête F.Q.P. 1964 par D. BERTAUX "L' hérédité sociale en France" ECONOMIE et STATISTIQUE N° 9, Février 1970)

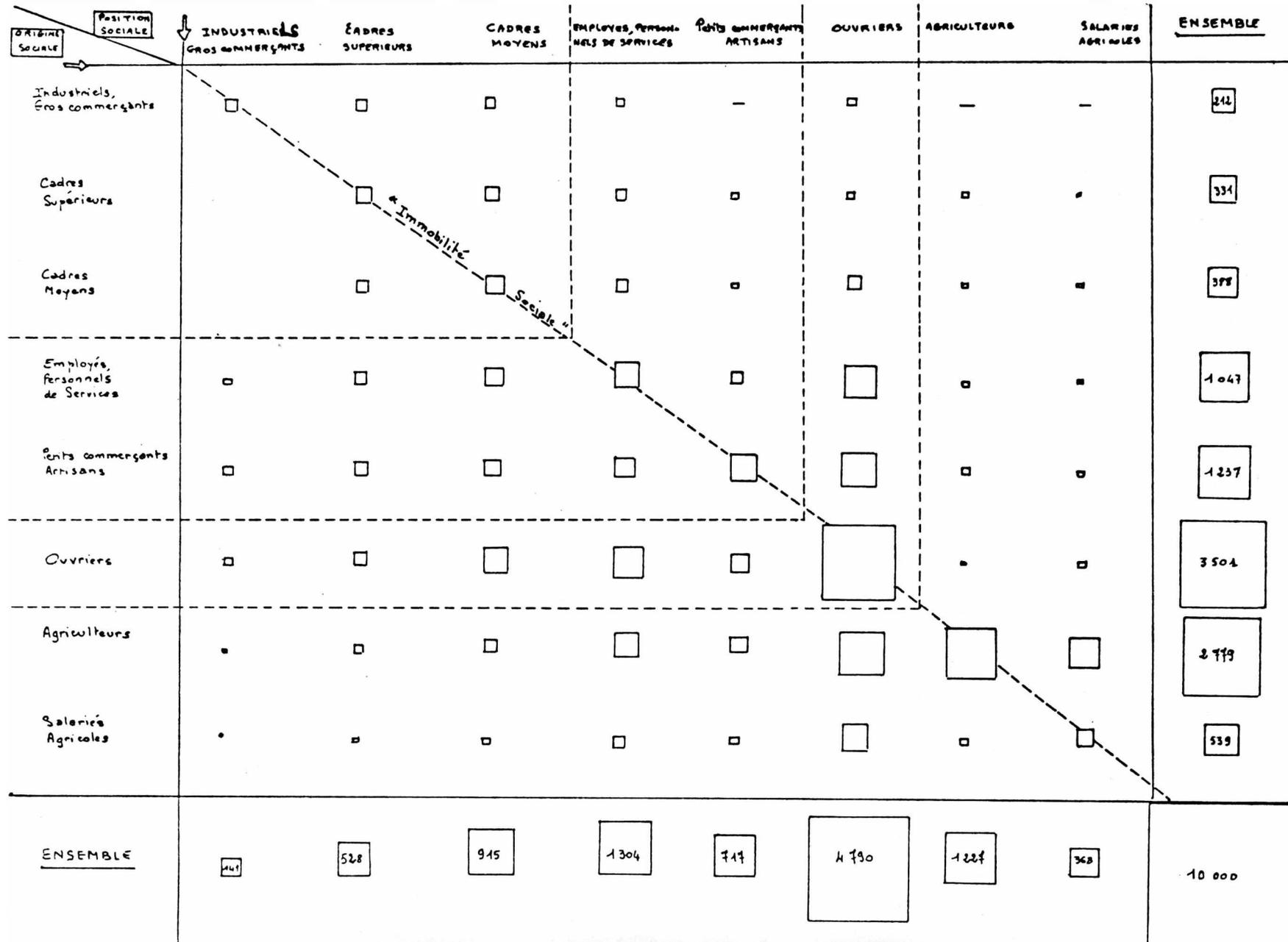


TABLEAU N° 180

Mobilité sociale en France selon trois grandes catégories sociales (1964)

(source : D. BERTAUX - L'hérédité sociale en France - Economie et Statistiques - n° 9 - Février 1970)

Position sociale (fils) Origine sociale (père)		En %			(*)
		Classe dirigeante	Classes moyennes	Classes populaires	
Classe dirigeante...	2,3 (43%)	2,4 (44%)	0,7 (13%)	5,4 (100)	
Classes moyennes...	2,9 (11%)	12,7 (48%)	10,8 (41%)	26,4 (100)	
Classes populaires...	1,5 (2%)	14,3 (21%)	52,4 (77%)	68,2 (100)	
(*)	6,7	29,4	63,9	100,0	

Regroupements utilisés :

Classe dirigeante : *industriels, gros commerçants, cadres supérieurs, professions libérales;*

Classes moyennes : *employés, services, cadres subalternes de l'armée et de la police, cadres moyens, artisans, petits commerçants, artistes.*

Classes populaires : *salariés agricoles, agriculteurs, ouvriers dont contre-mâtres*

TABLEAU N° 181

Mobilité sociale en France selon trois grandes catégories économiques (1964)

(source : idem)

Position sociale Origine sociale		En %			(*)
		Non-manuels	Ouvriers	Paysans	
Non-manuels.....	20,2	10,8	0,8	31,8	
Ouvriers.....	9,9	24,8	0,5	35,2	
Paysans.....	6,1	12,3	14,6	33,0	
(*)	36,2	47,9	15,9	100,0	

Regroupements utilisés :

Paysans : *agriculteurs exploitants, salariés agricoles;*

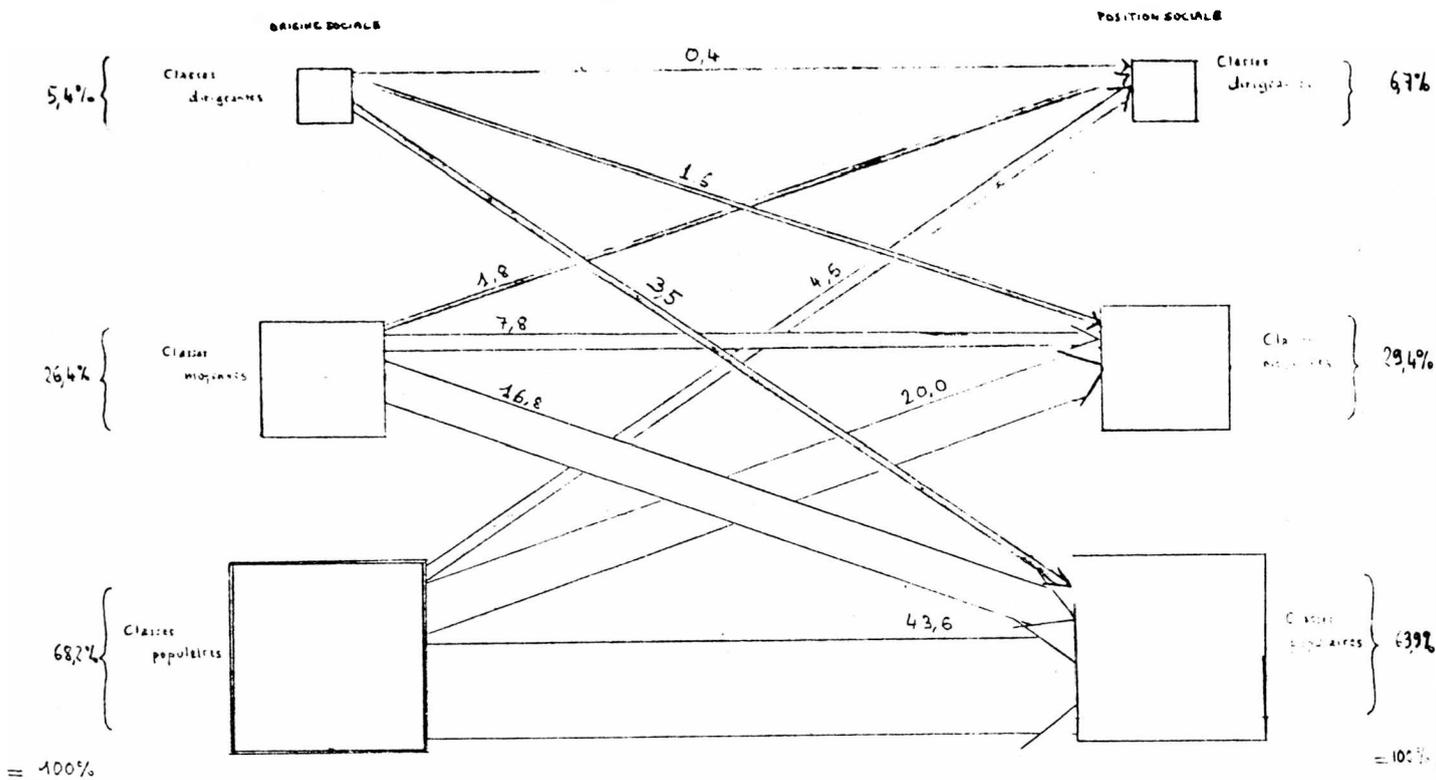
Ouvriers : *manœuvres, ouvriers spécialisés, mineurs, ouvriers qualifiés, contre-mâtres;*

Non-manuels : *toutes les autres catégories.*

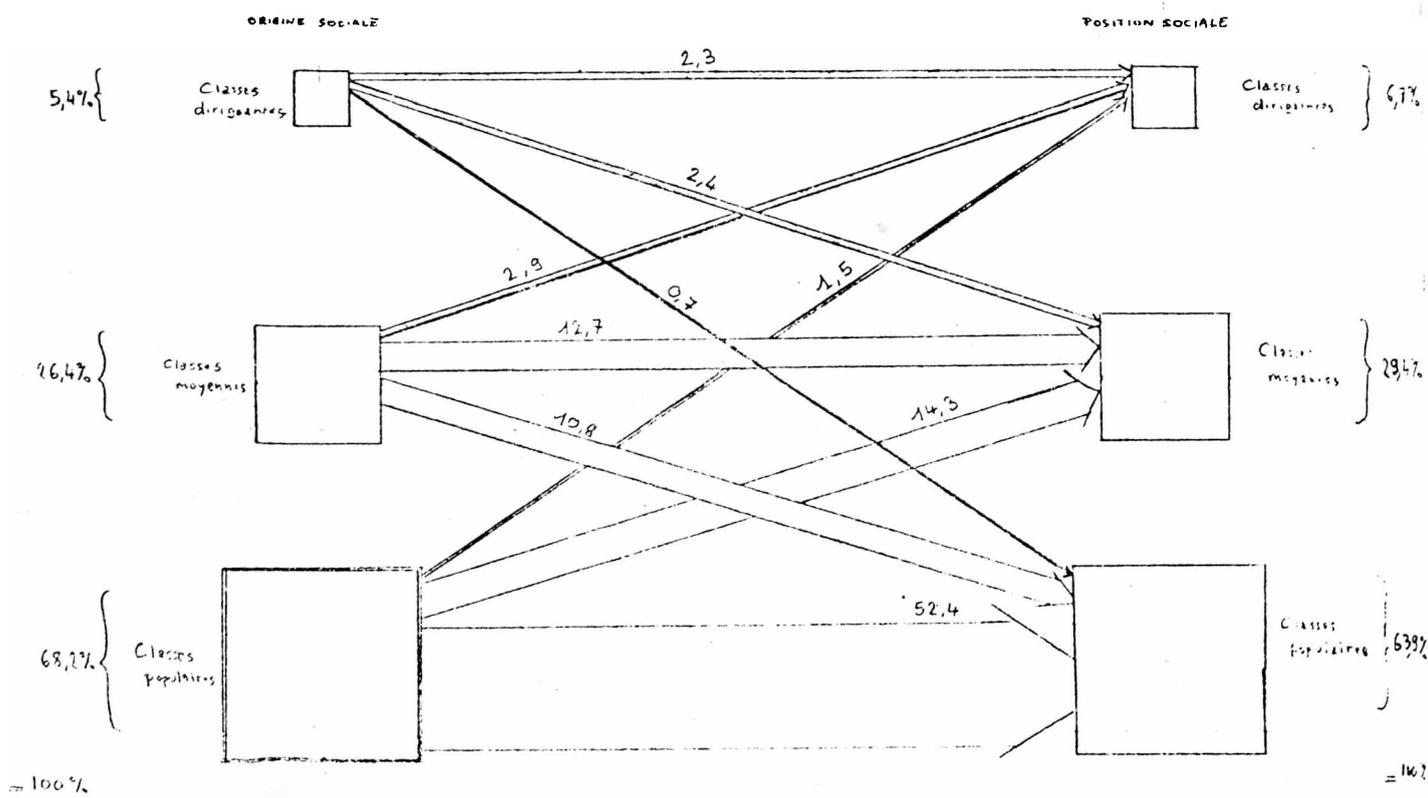
Flux théoriques (hypothèse de mobilité parfaite) et flux réels observés entre 3 grandes catégories sociales, pour la génération des hommes actifs en 1959 et 1964

(source : D'après résultats de l'enquête F.Q.P. 1964, présentés par D.BERTAUX, "L'hérédité sociale en France"- ECONOMIE et STATISTIQUE n° 9 - Février 1970)

Flux théoriques : hypothèse de mobilité parfaite



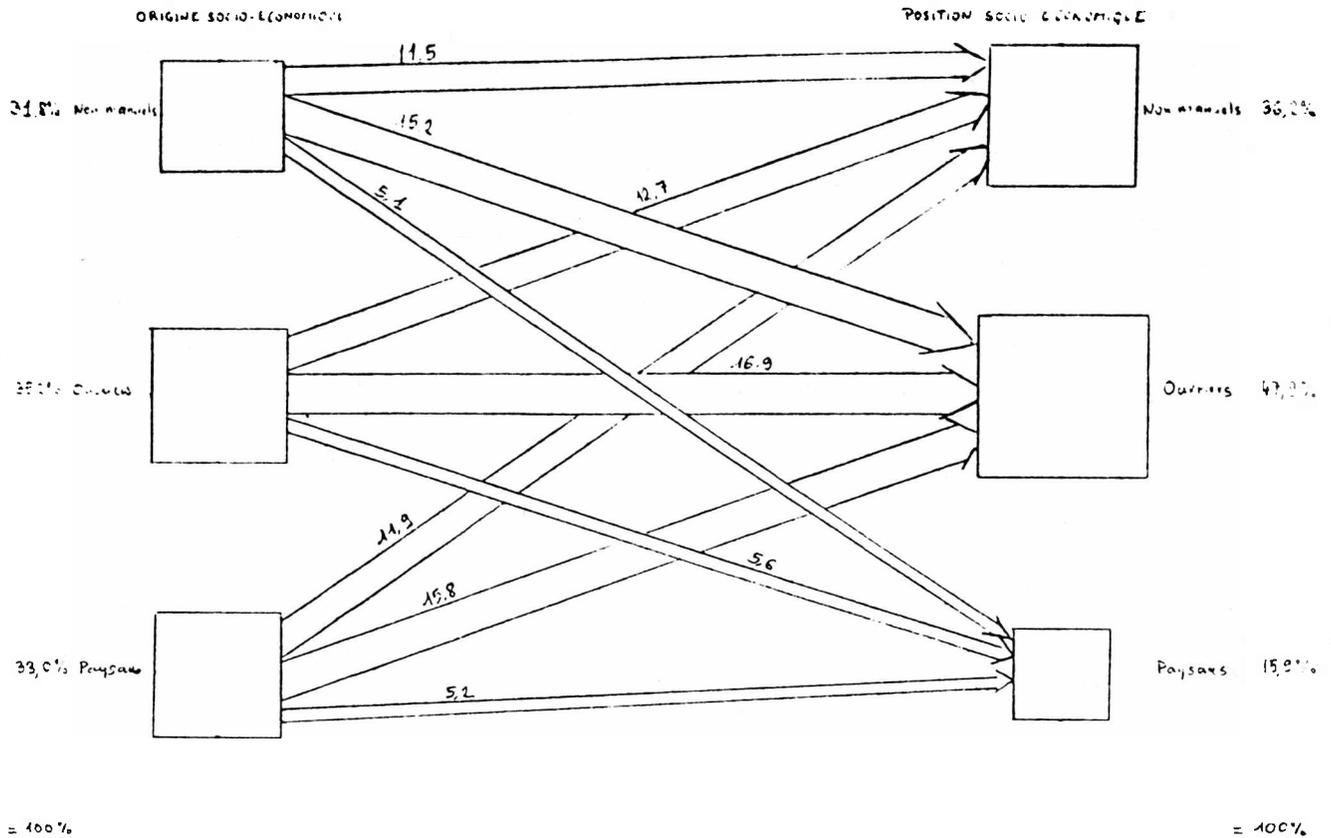
FLUX REELS OBSERVÉS



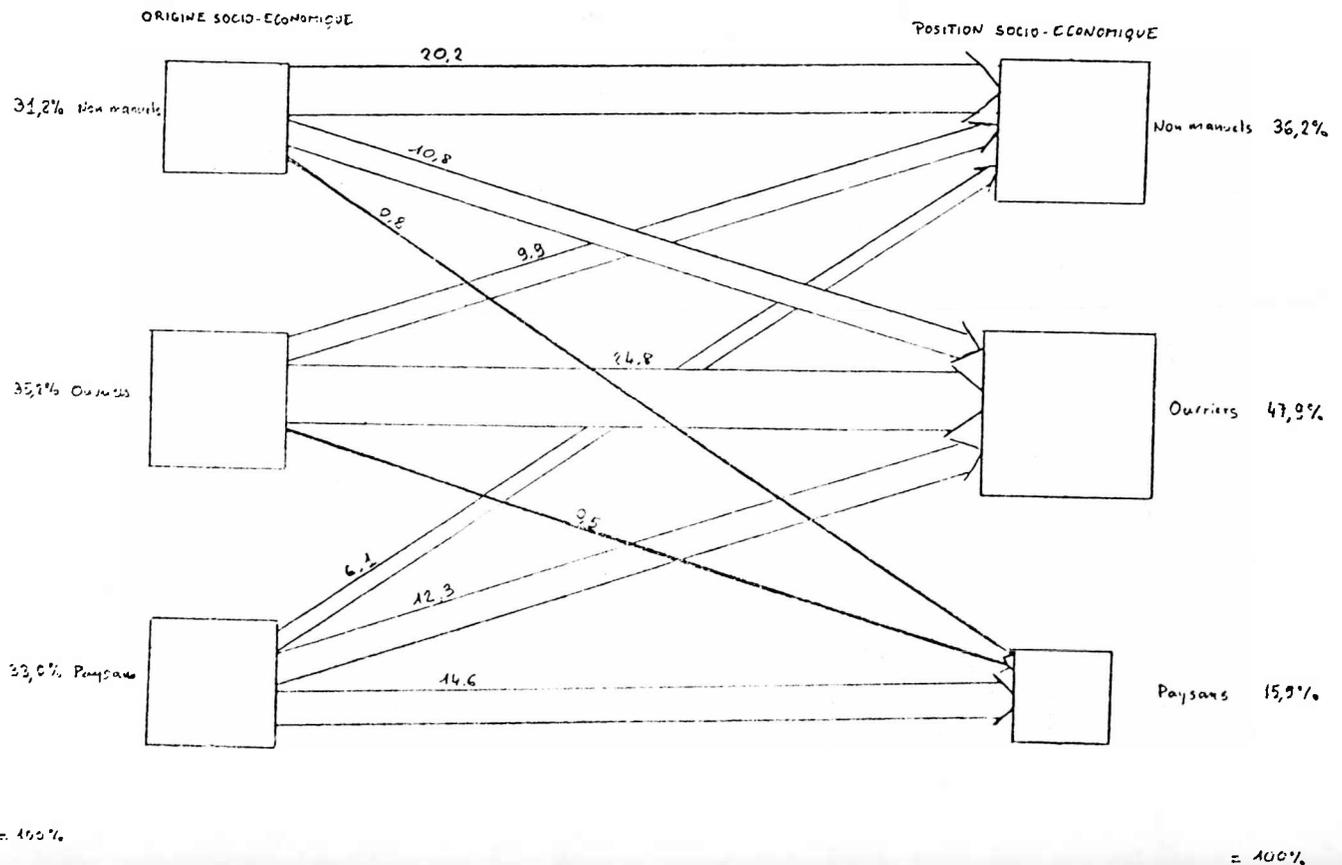
Flux théoriques (hypothèse de mobilité parfaite) et flux réels observés entre 3 grandes catégories socio-économiques, pour la génération des hommes actifs en 1959 et 1964

(source : D'après les résultats de l'enquête F.Q.P. présentés par D. BERTAUX, "L'hérédité sociale en France" - ECONOMIE et STATISTIQUE N° 9 - Février 1970)

FLUX THEORIQUES - Hypothèse de mobilité parfaite



FLUX REELS OBSERVES



Répartition des flux théoriques (hypothèse de mobilité parfaite) et des flux réels observés pour les hommes actifs en 1959 et 1964 selon 3 grandes catégories socio-économiques; flux théoriques (mobilité parfaite) et flux effectifs (si la mobilité reste la même que dans la période précédente) de la génération suivante, de 1964 à 1985

(source : D'après les résultats de l'enquête F.Q.P. 1964 présentés par D.BERTAUX "L'hérédité sociale en France" ECONOMIE et STATISTIQUE N° 9 -Février 1970, et pour 1985, la Structure des emplois prévue à cette époque par V.SCARDIGLI et P. KENDE " Modes de Vie en 1985 ", CREDOC 1973)

Génération des hommes actifs en 1959 et 1964

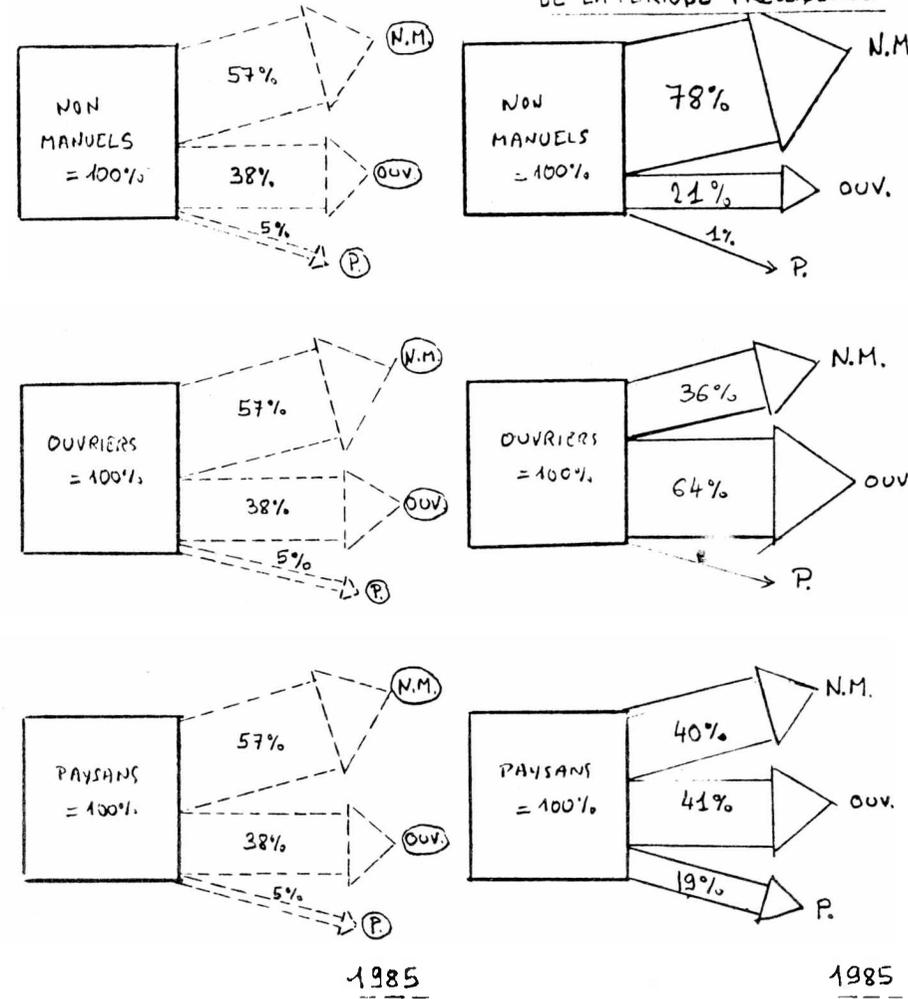
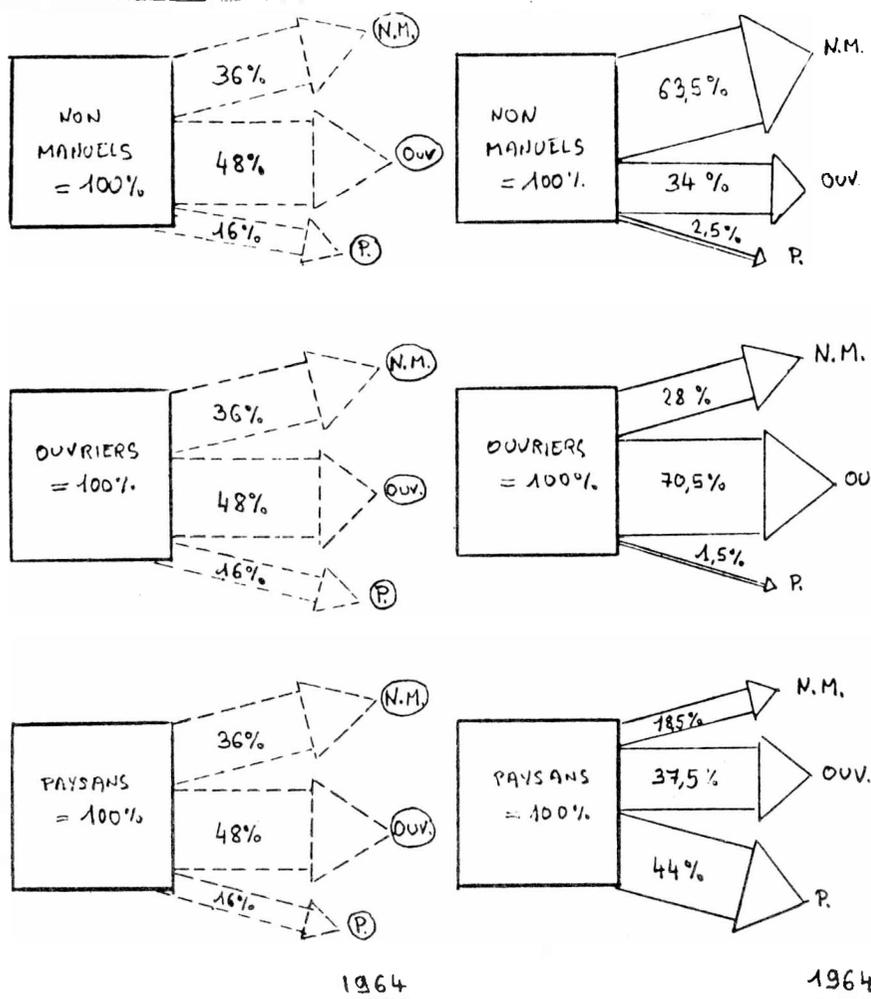
Génération des hommes actifs en 1985

HYPOTHESE: MOBILITE PARFAITE

MOBILITE OBSERVEE

HYPOTHESE: MOBILITE PARFAITE

HYPOTHESE: MOBILITE COMPARABLE A CELLE DE LA PERIODE PRECEDENTE



5.1.2. - La mobilité trans-générationnelle à même niveau d'études

Pour beaucoup d'auteurs, l'inégalité des chances (et partant, l'insuffisance de mobilité sociale) résulte essentiellement des inégalités d'accès du système d'enseignement (1). Mais d'autres facteurs peuvent également jouer, qui s'ajoutent aux inégalités dans le niveau d'éducation pour expliquer la tendance à la reproduction des disparités initiales du statut social.

Aussi, peut-il sembler intéressant de comparer le statut social d'une génération d'hommes disposant du même niveau d'études en fonction de leur origine sociale.

C'est ce qui est fait dans le tableau 182, toujours sur la base des résultats de l'enquête F.Q.P. de 1964 : l'échantillon étudié est constitué uniquement d'hommes ne disposant que d'un niveau d'études primaires. Si seules les différences quant au niveau d'éducation expliquaient la tendance à l'immobilité sociale, pour chaque sous-échantillon d'une origine sociale donnée, la répartition entre les diverses catégories socio-professionnelles devrait alors être la même : 58 % d'ouvriers, 6,6 % d'employés, 0,6 % de professions libérales et cadres supérieurs, etc...

Or, c'est loin d'être le cas : même à niveau d'études égales, l'origine sociale reste déterminante.

Si l'on prend comme exemple la probabilité d'accès à la catégorie "professions libérales ,cadres supérieurs" : un enfant originaire de ce milieu, même s'il n'a qu'un niveau d'études primaires (ce qui laisse supposer, dans bien des cas, étant donné les facilités apportées par l'environnement culturel du milieu, de faibles capacités intellectuelles) garde cependant près d'une chance sur dix d'accéder à la catégorie socio-professionnelle de ses parents.

Pour les enfants de salariés et d'exploitants agricoles, la chance d'accéder à cette catégorie favorisée n'est plus que de une sur mille ; pour les enfants d'ouvriers, elle est de cinq sur mille.

Inversement, alors que pour un fils d'ouvrier, la chance de devenir ouvrier aura été de 80 %, elle n'aura été que de 53 % pour une **personne** d'origine sociale "cadre supérieur, profession libérale".

On peut déduire de ces chiffres que l'origine sociale ne détermine pas les chances d'accéder à une position socio-professionnelle à travers la seule inégalité de niveau d'éducation qu'elle implique, mais bien plus qu'elle ajoute son poids à celui des inégalités quant à l'enseignement pour réduire encore toute possibilité que s'instaure une réelle égalité des chances.

(1) - Voir BOURDIEU, PASSERON, "La reproduction", édition de Minuit, 1970

TABLEAU N° 182

Catégorie socio-professionnelle du fils selon la catégorie socio-professionnelle du père. Etudes primaires - Sexe masculin

(source : Enquête F.Q.P. - 1964 - citée par L. LEVY GARBOUA " Rémunère-t-on les études " - CONSOMMATION n° 3 - 1973)

% Catégorie socio-professionnelle du père	Catégorie socio-professionnelle du fils											Ensemble
	Exploitants agricoles	Salariés agricoles	Patrons de l'indus. et du Commerce	Professions libérales Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnels de service	Autres catégories	Personnes non actives	Non déclarés	
Exploitants agricoles	(90,1) 42,0	(41,2) 7,9	(18,9) 4,5	(6,9) 0,1	(16,9) 1,5	(26,2) 5,7	(18,5) 35,3	(19,3) 1,1	(19,8) 1,3	— —	(13,4) 0,5	(30,4) 6 928
Salariés agricoles	(1,9) 4,0	(28,1) 25,1	(3,3) 3,7	(0,8) 0,1	(2,3) 0,9	(4,0) 4,0	(6,7) 59,4	(2,6) 0,7	(5,6) 1,7	— —	(1,9) 0,3	(6,6) 1 493
Patrons de l'industrie et du commerce	(1,2) 1,7	(1,5) 0,9	(38,5) 28,0	(13,8) 0,8	(10,8) 2,8	(10,9) 7,2	(9,1) 52,6	(23,6) 4,0	(5,6) 1,1	— —	(8,4) 1,0	(10,0) 2 293
Professions libérales et cadres supérieurs	— —	— —	(0,3) 4,5	(7,7) 8,9	(2,8) 15,2	(1,3) 17,9	(0,4) 44,6	— —	— —	— —	(3,8) 8,9	(0,5) 112
Cadres moyens	(0,6) 8,1	(1,5) 8,1	(0,6) 4,0	(3,1) 1,6	(4,8) 11,7	(1,8) 10,9	(1,0) 53,0	— —	(1,3) 2,4	— —	— —	(1,1) 247
Employés	(0,7) 2,4	(0,7) 1,1	(4,0) 7,2	(11,5) 1,6	(7,9) 5,3	(7,4) 12,3	(4,1) 59,1	(5,2) 2,2	(10,0) 5,0	— —	(13,4) 3,8	(4,0) 7 608
Ouvriers	(2,3) 1,0	(6,0) 1,1	(20,2) 4,4	(27,7) 0,5	(37,6) 3,0	(30,5) 6,1	(45,9) 80,0	(23,9) 1,2	(33,8) 2,1	— —	(22,9) 0,8	(33,3) 100,0
Personnels de service	— —	(0,7) —	(0,5) —	(3,1) —	(1,3) —	(3,1) —	(0,8) —	— —	(0,9) —	— —	— —	(0,8) 192
Autres catégories	(0,2) 1,3	— —	(0,9) 3,8	(6,9) 2,3	(1,0) 1,5	(2,8) 10,6	(2,0) 70,2	— —	(7,8) 9,1	— —	(1,9) 1,3	(1,7) 396
Personnes non actives	(0,7) 4,2	(2,6) 6,7	(3,4) 10,7	(6,2) 1,5	(4,2) 4,8	(2,7) 7,6	(2,1) 54,0	(5,2) 3,8	(4,3) 3,8	— —	(5,7) 2,9	(2,3) 524
Non déclarés	(2,3) 3,5	(17,7) 11,1	(9,4) 7,4	(12,3) 0,8	(10,4) 3,0	(9,3) 6,6	(9,3) 58,1	(20,0) 3,6	(10,9) 2,4	— —	(28,6) 3,5	(9,3) 2 119
Ensemble	(100,0) 3 227 14,1	(100,0) 1 335 5,8	(100,0) 1 664 7,3	(100,0) 130 0,6	(100,0) 604 2,6	(100,0) 1 507 6,6	(100,0) 13 246 58,0	(100,0) 385 1,7	(100,0) 461 2,0	— —	(100,0) 262 1,1	(100,0) 22 821 100,0

NB : Les chiffres entre parenthèses représentent les distributions dans le sens vertical.
Les chiffres sans parenthèse représentent les distributions dans le sens horizontal.
En marges, les chiffres du milieu sont des effectifs.

5.2. - La mobilité individuelle (ou biographique)

Il s'agit de la mobilité que connaît un individu au cours de sa vie active. Cela peut être, selon le cas, un changement de branche professionnelle (en gardant le même métier) ; un changement de métier au sein de la même catégorie socio-professionnelle ; un changement de métier s'accompagnant d'un changement de catégorie socio-professionnelle ...

Cette mobilité peut, soit être interne à l'entreprise, soit s'accompagner d'un changement d'entreprise.

Nous nous intéresserons essentiellement à la mobilité professionnelle individuelle lorsqu'elle se traduit directement ou indirectement sur la mobilité sociale : directement quand le changement de métier est le vecteur d'un changement de catégorie sociale (ou du moins socio-professionnelle); indirectement dans la mesure où une mobilité professionnelle élevée peut être, dans certains cas, un facteur de promotion sociale, et, dans d'autres cas, un frein à toute possibilité d'ascension.

- Les indices retenus

Nous présentons d'abord quelques résultats sur les changements d'établissement en fonction du diplôme, de la C.S.P., et de l'âge .Les changements d'établissement constituent en effet un aspect important de la mobilité professionnelle ; ils sont souvent plus faciles à appréhender que les changements d'emploi dans le cadre du même établissement.

Puis, pour éclairer la signification de cette mobilité professionnelle stricto-sensu ,nous indiquons dans quelle mesure les changements d'employeur s'accompagnent d'un changement de catégorie socio-professionnelle.

Enfin, nous présentons un certain nombre d'informations sur les flux entre les différentes catégories socio-professionnelles, pour une même génération:

- fréquence globale de ces mouvements entre C.S.P., en fonction de l'âge
- importance de quelques courants entre les différentes catégories
- probabilité de "sortie" (donc de mobilité) en fonction de la catégorie socio-professionnelle actuelle
- et, pour ceux qui sont mobiles, répartitions des probabilités d'accès aux diverses C.S.P. en fonction du statut socio-professionnel d'origine.

- Les sources

Ce sont toujours les enquêtes F.Q.P. de l'I.N.S.E.E., celle de 1964, et surtout celle de 1970.

Les résultats de l'enquête de 1970 ont été largement repris et analysés par C. THELOT dans "Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964" ECONOMIE et STATISTIQUE N° 51 - Décembre 1973.

5.2.1. - Les changements d'établissement et leur incidence sur la mobilité socio-professionnelle

Le tableau 183 présente la part de ceux qui, de 1965 à 1970, ont changé d'établissement (calculée sur l'ensemble des actifs) pour un certain nombre de C.S.P., en fonction du niveau de diplôme.

Une analyse globale de ce tableau fait ressortir que, alors que chez les cadres, le diplôme tend à favoriser la mobilité, chez les non-cadres, au contraire, ce sont souvent les non diplômés qui sont les plus mobiles (à l'exception de ceux qui ont le niveau du baccalauréat, mais dont on peut penser qu'ils sont minoritaires au sein de ces catégories, donc peu représentatifs, et que leur mobilité correspond souvent à une insatisfaction débouchant sur des tentatives de rattraper une sous-qualification initiale).

La catégorie la moins mobile est celle des contremaîtres.

Ces résultats nous conduisent à penser que la mobilité n'a pas le même sens en haut et en bas de l'échelle socio-professionnelle : dans le bas (emplois ouvriers non qualifiés) il s'agira souvent "d'instabilité", plus que de mobilité volontaire, traduisant la faible protection des travailleurs, la fréquence des licenciements, les suppressions d'établissements -souvent temporaires- où la proportion d'emplois non qualifiés est forte (par exemple, chantiers de travaux publics); en revanche, la mobilité des cadres diplômés sera beaucoup plus souvent le corollaire d'une ascension professionnelle.

Si les cadres non diplômés (et les contremaîtres) sont moins mobiles, c'est qu'ils ont souvent intérêt à demeurer dans l'établissement qui a permis leur promotion, alors que leur statut socio-professionnel n'est pas "protégé" par un diplôme vis à vis de l'extérieur : quelles que soient les similitudes apparentes, il existe à ce point de vue une inégalité importante entre la situation des cadres "promus sur le tas" - souvent originaires de milieux modestes- et les cadres diplômés.

Le graphique 29 nous permet de voir comment s'ordonne cette mobilité différentielle en fonction de l'âge. Chez les hommes comme chez les femmes, ce sont les adultes jeunes (20 à 25 ans) qui sont les plus mobiles. La part des mobiles chez les non diplômés est particulièrement importante chez les hommes. Enfin, c'est souvent à un niveau d'études moyen (B.E.P.C.) que les actifs sont les moins mobiles.

L'âge exerce une influence très nette sur l'ampleur de la mobilité professionnelle; Il influe également sur ses implications sociales : c'est ce qui apparaît à travers le tableau 184.

Si globalement, dans 1 cas sur trois, le changement d'employeur s'accompagne d'un changement de catégorie professionnelle, ce cumul est plus fréquent chez les jeunes que dans les tranches d'âges élevées.

Les plus jeunes, connaissant une mobilité professionnelle forte, voient assez souvent cette mobilité déboucher sur un changement de catégorie socio-professionnelle (le plus souvent dans le sens ascendant, puisqu'il s'agit d'un début dans la vie professionnelle); en revanche, les travailleurs âgés sont moins mobiles; lorsqu'ils le sont, cette mobilité change plus rarement leur statut, et, lorsque c'est pourtant le cas, on peut faire l'hypothèse qu'il s'agit moins souvent d'une ascension que chez les jeunes.

TABLEAU N° 183

(1)
Proportion de changements d'établissement selon le diplôme et la catégorie socio-professionnelle (de 1965 à 1970)

(source : C. THELOT - Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 - Economie et Statistique n° 51 - Décembre 1973)

Catégorie socio-professionnelle au moment de l'enquête	Diplôme le plus élevé obtenu						Tous diplômes
	C.E.P. ou aucun diplôme	B.E.P.C.	Baccalauréat	2 ans après le baccalauréat	Licence et plus	C.A.P.	
Ingénieurs :							
Hommes.....	•	•	42,6	•	39,9	•	38,8
Cadres administratifs supérieurs :							
Hommes.....	37,1	45,8	44,7	45,6	46,2	40,0	43,7
Techniciens :							
Hommes.....	34,4	40,9	39,9	•	•	33,7	35,8
Cadres administratifs moyens :							
Hommes.....	37,2	36,9	53,8	•	•	47,8	43,9
Femmes.....	28,6	31,3	34,4	•	•	45,6	34,7

Catégorie socio-professionnelle au moment de l'enquête	Diplôme le plus élevé obtenu					Tous diplômes
	Aucun diplôme	C.E.P.	B.E.P.C.	Baccalauréat et plus	C.A.P. et B.P.	
Employés de bureau :						
Hommes.....	44,0	27,6	12,9	35,8	42,4	31,2
Femmes.....	41,5	40,4	30,6	37,8	48,4	38,6
Employés de commerce :						
Hommes.....	41,2	42,6	34,8	57,3	49,7	46,6
Femmes.....	55,5	42,3	8,7	47,4	8,6	44,9
Contremaîtres :						
Hommes.....	19,6	16,1	3,0	24,5	23,0	20,2
Ouvriers qualifiés :						
Hommes.....	39,5	33,0	38,7	44,5	28,1	39,5
Femmes.....	50,2	42,2	50,1	28,3	29,2	42,8
Ouvriers spécialisés :						
Hommes.....	43,9	45,9	45,7	53,4	25,6	45,9
Femmes.....	39,1	41,8	26,6	42,2	81,1	40,7
Manœuvres :						
Hommes.....	56,5	50,9	84,1	57,0		55,5
Femmes.....	47,4	53,4	39,7	66,6		50,1

* Non significatif.
(1) Proportion (en %) de mobiles, calculée par rapport aux personnes actives aux deux dates, d'une catégorie socio-professionnelle et d'un diplôme donné

GRAPHIQUE N° 29

Les changements d'entreprise selon l'âge et le diplôme entre 1965 et 1970

(source : C. THELOT - Mobilité professionnelle entre 1965 et 1970 plus forte qu'entre 1959 et 1964 - Economie et Statistique n° 51 - Décembre 1973)

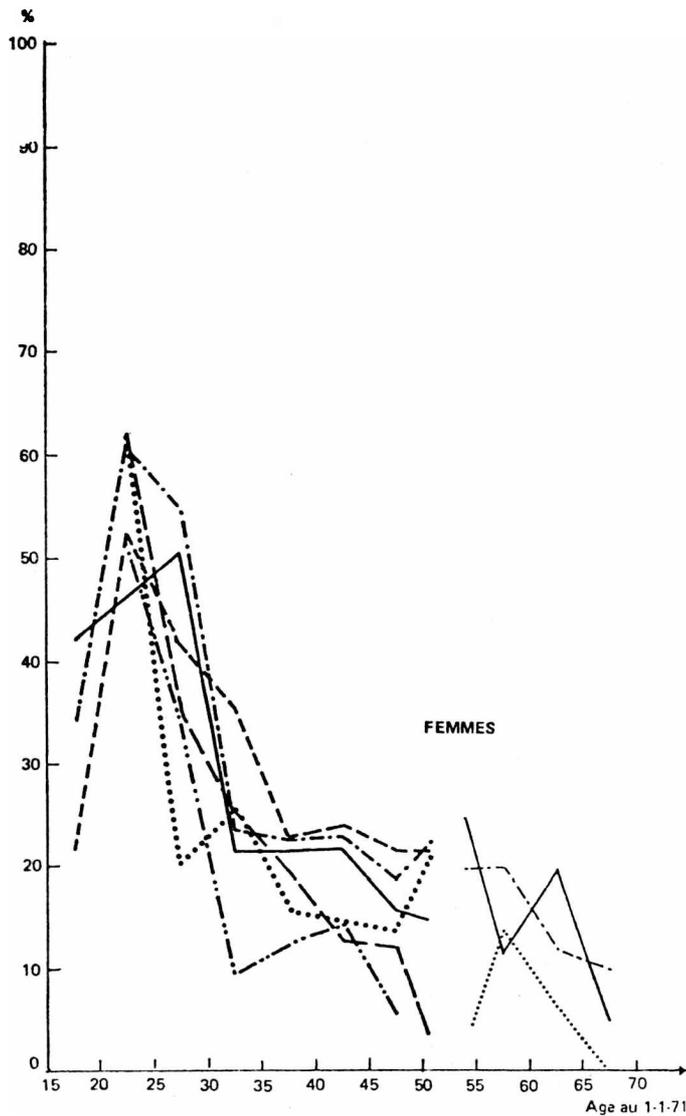
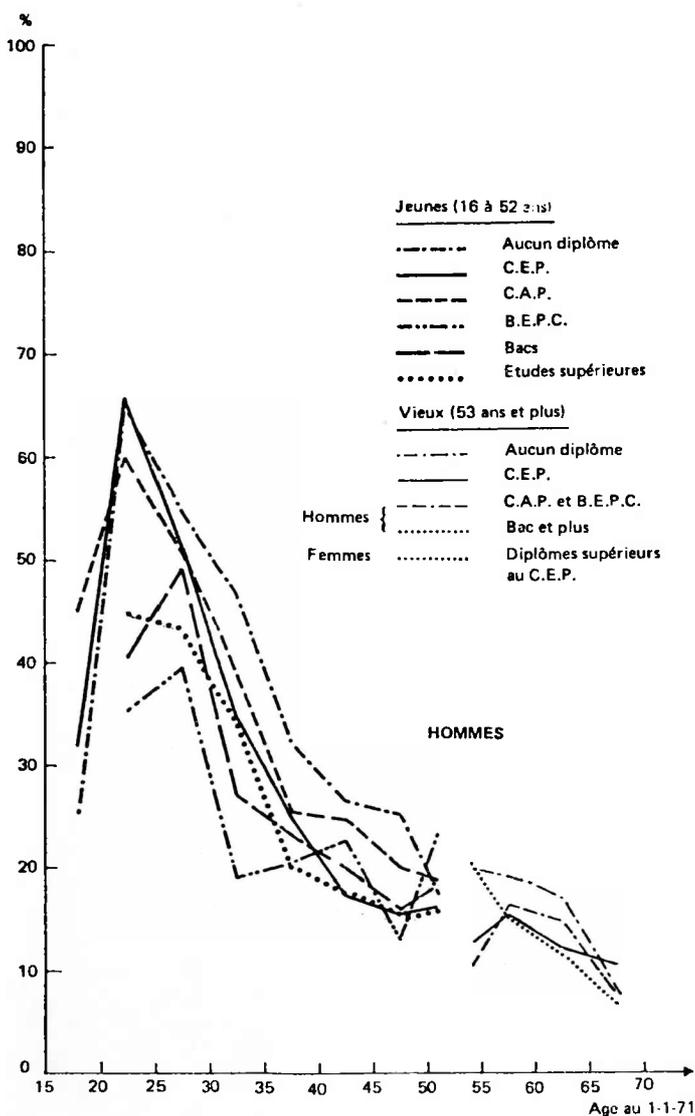


TABLEAU N° 184

Part des changements d'employeur qui se sont accompagnés de changement de catégorie socio-professionnelle selon le sexe et l'âge

(source : Economie et Statistique n° 42 - p. 48)

Tranche d'âge	En %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
14-17 ans.....	(41,5) ²	(43,1) ²	(42,0) ²
18-20 ans.....	34,5	31,0	33,4
21-25 ans.....	33,9	29,8	32,8
26-30 ans.....	33,0	31,0	32,7
31-40 ans.....	30,2	33,4	30,6
41-50 ans.....	29,2	36,2	30,2
51-60 ans.....	25,3	34,1	26,6
61-65 ans.....	20,6	24,1	21,0
Plus de 65 ans.....	22,1	21,4	22,1
Tous âges	31,7	32,1	31,8

1. Nomenclature à 43 postes.
2. Il s'agit ici surtout d'apprentis.

5.2.2. - Les flux entre les différentes catégories socio-professionnelles au sein d'une même génération

Nous étudions maintenant la seule mobilité qui se traduit par un changement de catégorie socio-professionnelle .

- Les différences quant à la proportion des mobiles :

Les résultats du tableau 185 reflètent une assez nette augmentation de cette mobilité au cours de la période récente (de 1965 à 1970 par rapport à la période 1959-1964). Cet accroissement est sensible pour toutes les catégories d'âges.

Ainsi, parmi les hommes de 31 à 35 ans en 1965 (nés entre 1930 et 1934), 21,9 % ont changé de catégorie socio-professionnelle au cours des 5 années précédentes, alors qu'en 1971, dans la même tranche d'âges (c'est à dire ceux qui sont nés entre 1935 et 1939) la mobilité socio-professionnelle au cours des 5 années précédentes a été de 27,2% ; pour les 41 à 45 ans, la proportion passe de 11,8 à 17,5 %.

D'autre part, si l'on suit la même génération d'une période à l'autre, souvent la mobilité a été plus importante dans la période récente, malgré le vieillissement. C'est remarquable, en particulier : chez les hommes jeunes (nés entre 1940 et 1944) : entre 1959 et 1964, il y a eu 34,3 % de mobiles parmi eux ; entre 1965 et 1970, 36,3 % ; chez les hommes et femmes âgés (en particulier ceux qui sont nés avant 1915).

Mais l'interprétation de cette augmentation de la mobilité n'est pas évidente : il est assez difficile de faire la part de la mobilité structurelle et celle de la mobilité nette. Pour C. THELOT, les facteurs essentiels de l'accroissement du nombre des mobiles sont les modifications d'appareil productif (créations et suppressions plus fréquentes d'établissements, accélération de l'expansion de certains secteurs et du déclin des secteurs traditionnels ; inégale vulnérabilité des différents secteurs économiques dans les conjonctures défavorables), et non une augmentation de la mobilité nette.

La proportion des mobiles n'est pas la même pour toutes les catégories socio-professionnelles : étant donné, d'une part que la mobilité individuelle est plus souvent ascensionnelle que régressive (puisqu'il s'agit d'une "mobilité de carrière", et que, par ailleurs, l'évolution de la structure des emplois se traduit par un développement de la part des professions non manuelles), et d'autre part, que ceux qui appartiennent aux catégories privilégiées ont de fortes chances de conserver leur statut socio-professionnel, les mouvements sont beaucoup plus fréquents parmi ceux qui appartiennent aux "C.S.P. basses". C'est ce qu'illustre le graphique 30.

Les plus mobiles, chez les hommes, sont les gens de maisons et les "hommes de ménage" (en 1970, 58,5% avaient quitté cette catégorie au cours des 5 dernières années). Ce n'est pas le cas pour les femmes, qui conservent beaucoup plus souvent ce statut professionnel: plus de 70 % sont restées "gens de maisons" ou "femmes de ménage" à la fin de la période considérée.

Puis, parmi les plus mobiles, on rencontre les employés de commerce, les manoeuvres et les salariés agricoles.

Les agriculteurs exploitants sont pour leur part, assez peu mobiles, ce qui confirme l'hypothèse avancée plus haut : l'exode rurale est beaucoup plus le fait de mouvements trans-générationnels que de phénomènes de mobilité individuelle.

Parmi les moins mobiles, se trouvent ceux qui occupent des professions très privilégiées (professions libérales: seulement 3,7 % des hommes et 1,8 % des femmes ont bougé) ou des emplois qui supposent, dans le choix de les occuper, l'existence d'une "vocation" (services médicaux et sociaux).

Les professions "intellectuelles" (ingénieurs, instituteurs, professeurs) ont une assez faible part de mobiles.

Donc, en particulier chez les hommes, la mobilité individuelle est, globalement, inversement proportionnelle à une hiérarchie (qui prendrait en compte niveau de revenu, protection des professions, valorisation, intérêt, etc..) des statuts socio-professionnels.

- Les flux entre les différentes C.S.P.

Au-delà de cette analyse rapide des simples taux de mobilité pour les diverses professions, il est intéressant d'étudier le sens et l'importance des flux entre les diverses C.S.P.

Le graphique 31 présente (en effectifs) les principaux flux migratoires entre les groupes socio-professionnels, pour les hommes et pour les femmes

Pour les hommes: les agriculteurs qui quittent la terre se dirigent essentiellement vers les emplois ouvriers ; les mobiles ouvriers deviennent surtout employés, plus rarement cadres moyens, petits patrons ou personnels de services ; et en ce qui concerne les professions libérales et cadres supérieurs (catégorie pour laquelle la part des "entrants" est beaucoup plus importante que celle des "sortants") les seuls flux importants sont ceux qui se font avec la catégorie "cadres moyens".

L'isolement de la catégorie "Professions libérales, cadres supérieurs" est encore plus apparent en ce qui concerne les femmes : dans la très grande généralité des cas, 2 relais seront nécessaires pour atteindre ce statut : employés, puis cadres moyens .

Les graphiques 32 et 33 présentent, pour les hommes et les femmes qui ont changé de catégorie socio-professionnelle, les probabilités d'accès (en pourcentage, donc, et non plus en effectifs) aux diverses autres C.S.P.

L'"horizon social" des ouvriers qui quittent leur catégorie est avant tout constitué par les emplois plus qualifiés du monde ouvrier, puis par les catégories moyennes (techniciens, employés, petits indépendants); les employés de bureau et de commerce vont essentiellement vers les autres catégories moyennes, mais connaissent également des probabilités non négligeables de devenir ouvriers spécialisés.

Pour les salariés ou exploitants agricoles, en dehors des échanges entre ces deux catégories, l'horizon social est essentiellement le monde ouvrier.

En ce qui concerne les femmes, les probabilités globales d'accès s'ordonnent peu différemment, si ce n'est, apparemment, une plus grande mobilité (dans les deux sens) entre les emplois ouvriers, et ceux de "cols blancs", et la disparition de la catégorie "cadres administratifs supérieurs" dans l'horizon des employés, (ce qui tend à faire penser que les phénomènes de promotions de "non diplômés" sont plus rares et moins rapides chez les femmes que chez les hommes).

Immobilité des catégories privilégiées, qui connaissent très peu de risques de régression sociale, mobilité des catégories défavorisées, mais souvent ne faisant que traduire une promotion peu importante, mobilité régressive (ou du moins horizontale) plus importante chez les femmes que chez les hommes, voilà quelques unes des conclusions que l'on peut tirer de cette analyse rapide.

La hiérarchie socio-professionnelle étant largement pyramidale (les cadres supérieurs sont moins nombreux que les "cols blancs" non cadres, eux-mêmes moins nombreux que les ouvriers) il est évident que les chances de monter encore dans cette hiérarchie diminuent au fur et à mesure que l'on s'élève, d'autant que l'immobilité est forte dans les catégories supérieures. Plus on se rapproche du haut de l'échelle sociale, plus la mobilité est structurelle (c'est à dire permise par l'accroissement global de la part des emplois supérieurs, qui offre aux originaires de nouvelles catégories sociales la possibilité de venir s'ajouter à ceux qui sont déjà issus de ces couches socio-professionnelles, et qui y demeurent).

Une promotion socio-professionnelle importante ne pourra, le plus souvent, que résulter du double effet de la mobilité trans-générationnelle et de la mobilité individuelle, au niveau de chaque génération : passer du bas en haut de l'échelle sociale implique à la fois un effort de promotion de chacun des "maillons" individuels - promotion limitée le plus souvent au passage à la C.S.P. immédiatement supérieure - et l'ambition que permet l'acquisition de ce nouveau statut quant au niveau d'éducation du maillon suivant, qui, lui-même, connaîtra une promotion individuelle, etc..

Cela correspond grossièrement au schéma "classique", entre les deux guerres, de promotion sociale en 3 générations : agriculteurs → instituteurs → classe dirigeante.

Mais, en tout état de cause, les phénomènes de promotion sociale (même limitée et lente) ne concernent encore souvent qu'une minorité. Ainsi les travailleurs non qualifiés, qui ne peuvent que "monter", et qui devraient assez rapidement accéder à des emplois exigeant une qualification minimum, sont-ils cependant encore peu nombreux à connaître une mobilité socio-professionnelle: ainsi, chez les manoeuvres, la probabilité de sortir de cette catégorie au bout de 5 ans (enquête 1964) n'est-elle que de 34 %.

TABLEAU N° 185

Fréquence des changements de catégorie socio-professionnelle pour les personnes d'une génération donnée : comparaison de deux enquêtes

(source : C. THELOT - Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 - Economie et Statistique n° 51 - Décembre 1973)

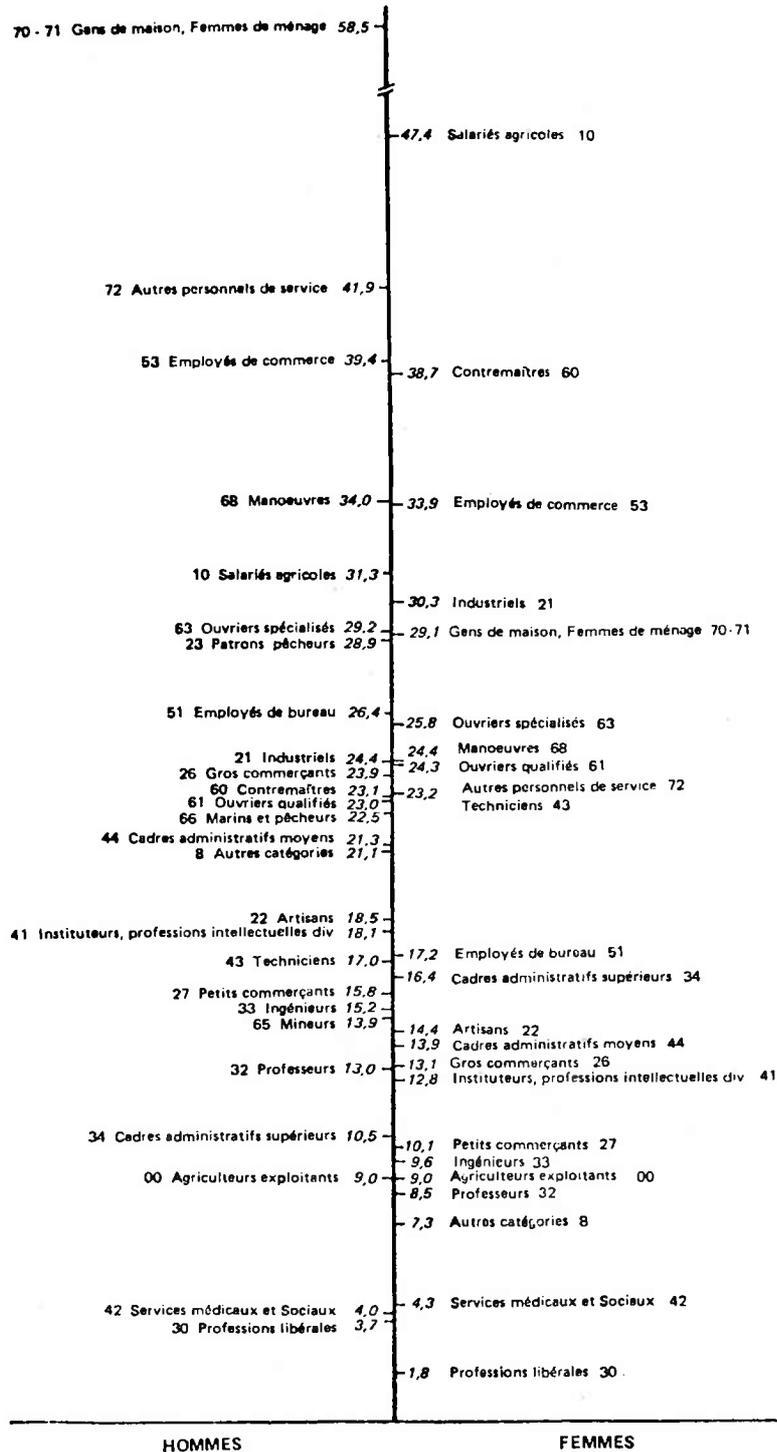
Années de naissance	Age au 1 ^{er} janvier 1971	Changements de catégorie socio-professionnelle	
		Entre 1959 et 1964 (en %) ¹	Entre 1965 et 1970 (en %) ¹
HOMMES (français)			
1940-1944.....	26-30 ans.....	34,3	36,3
1935-1939.....	31-35 ans.....	28,7	27,2
1930-1934.....	36-40 ans.....	21,9	20,7
1925-1930.....	41-45 ans.....	16,2	17,5
1920-1924.....	46-50 ans.....	11,8	15,2
1915-1919.....	51-55 ans.....	13,2	11,6
1910-1914.....	56-60 ans.....	9,1	13,7
1905-1909.....	61-65 ans.....	9,1	11,2
Avant 1905.....	66 ans et plus.....	6,2	7,7
FEMMES (françaises)			
1940-1944.....	26-30 ans.....	34,3	27,4
1935-1939.....	31-35 ans.....	21,7	18,3
1930-1934.....	36-40 ans.....	14,8	16,2
1925-1930.....	41-45 ans.....	13,0	12,2
1920-1924.....	46-50 ans.....	9,2	14,2
1915-1919.....	51-55 ans.....	6,8	12,9
1910-1914.....	56-60 ans.....	6,5	10,9
1905-1909.....	61-65 ans.....	3,7	8,8
Avant 1905.....	66 ans et plus.....	4,1	15,4

1. Pourcentage de mobiles calculés par rapport à l'ensemble des personnes de la génération actives aux deux dates.

GRAPHIQUE N° 30

Probabilité de sortie (en %) des catégories socio-professionnelles

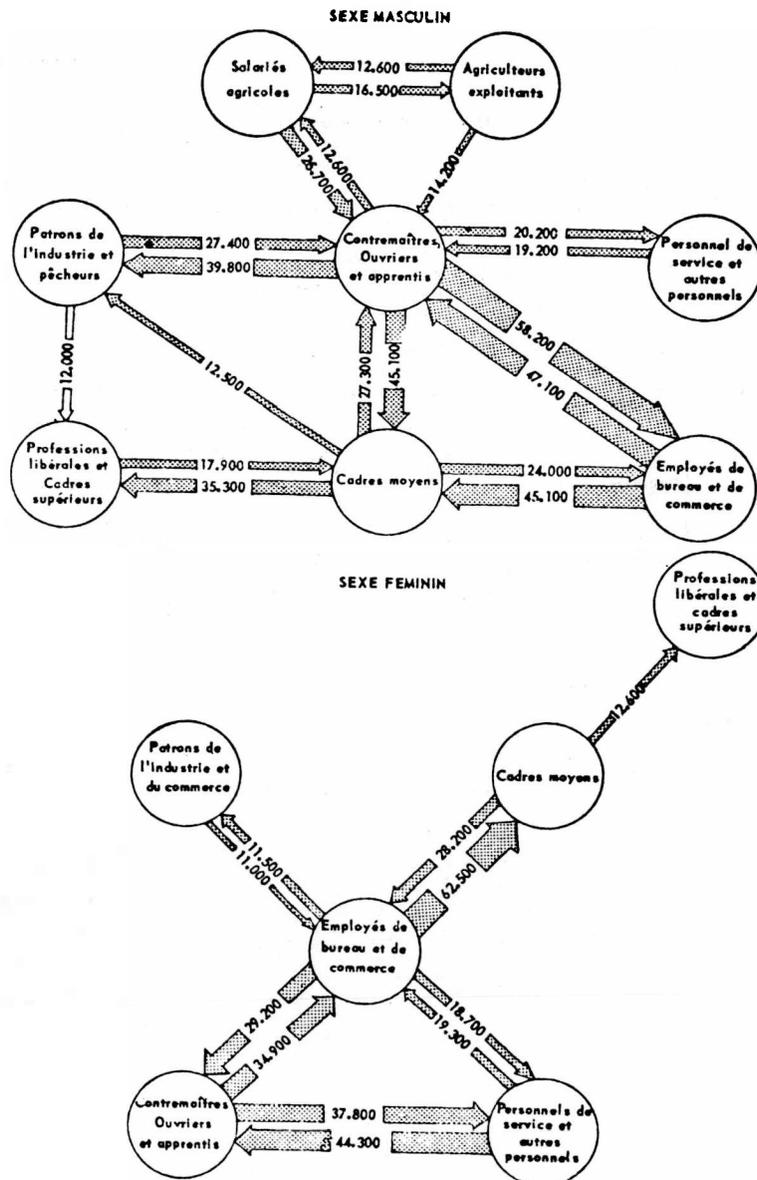
(source : C. THELOT - Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 - Economie et Statistique n° 51 - Décembre 1973)



GRAPHIQUE N° 31

Flux migratoires principaux entre groupes socio-professionnels en 1970

(source : Données sociales - Collection M. 24 - 1973 p.34)

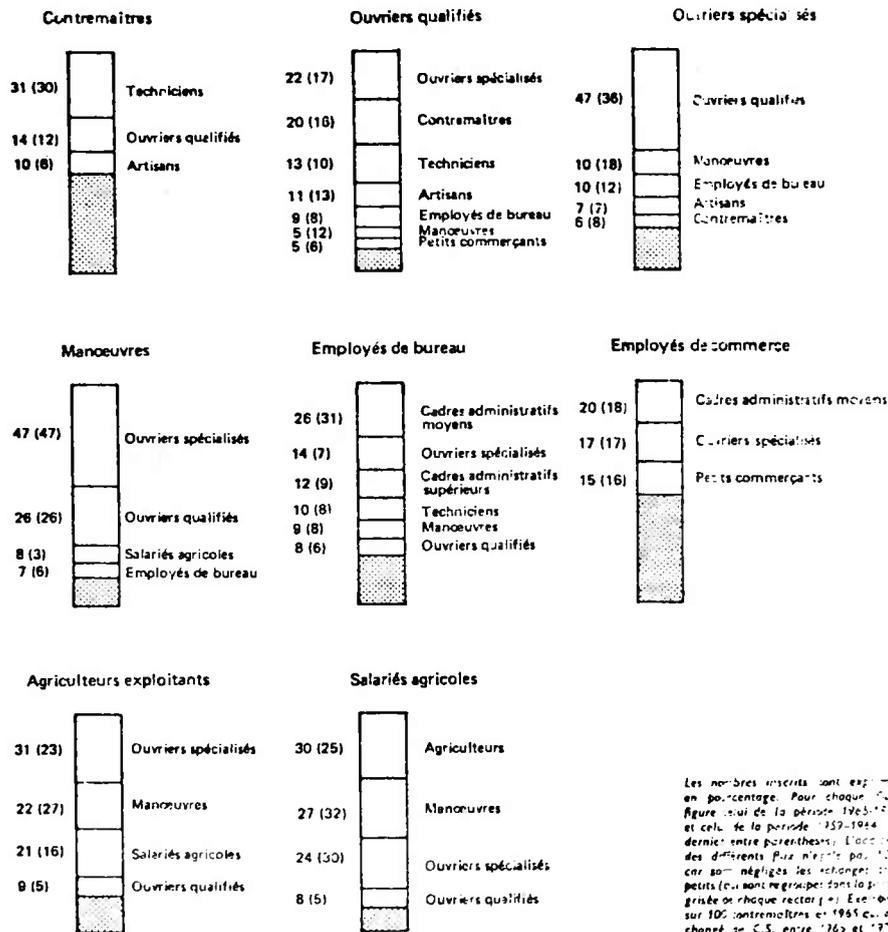


GRAPHIQUE N° 32

L'horizon social des mobiles (hommes)

(source : C.THELOT - Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 - Economie et Statistique n° 51 - Décembre 1973)

HOMMES



(1) Français uniquement

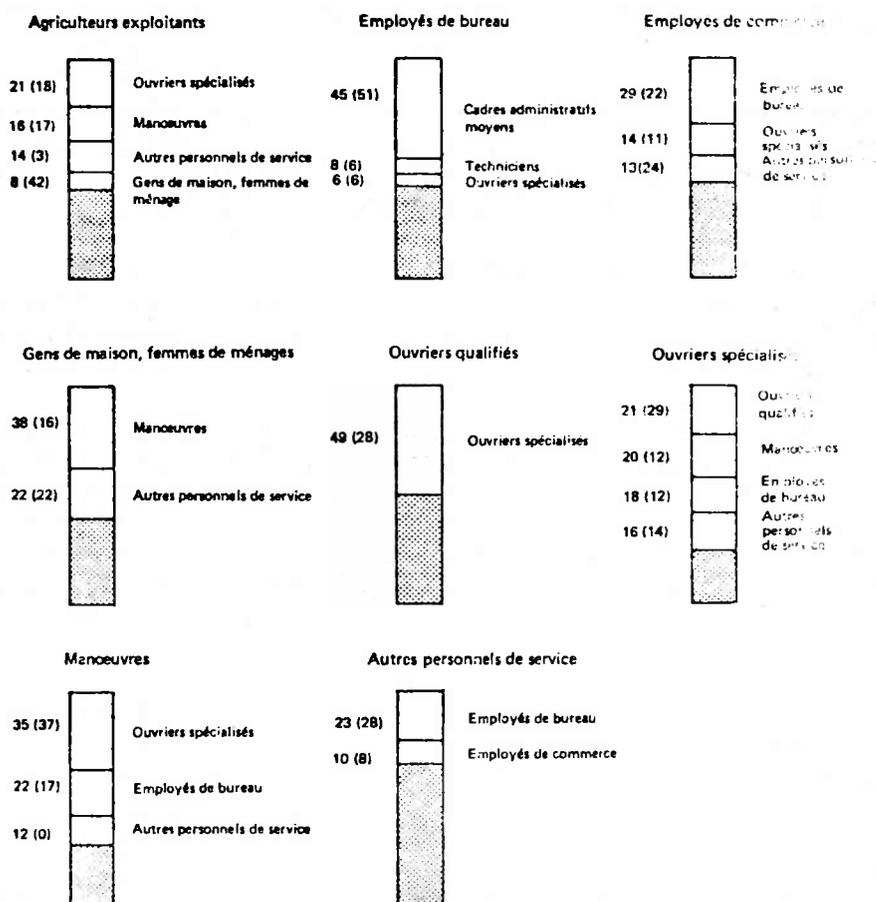
Les nombres inscrits sont exprimés en pourcentage. Pour chaque profession figure celui de la période 1965-1970 et celui de la période 1959-1964. Le dernier entre parenthèses. L'addition des différents flux n'est pas 100 car sont négligés les échanges des petits (qui sont regroupés dans la première grille de chaque rectangle). Exemple sur 100 contremaîtres en 1965 qui ont changé de C.S. entre 1965 et 1970, 31 étaient techniciens en 1970, 14 ouvriers qualifiés, 10 artisans, en autres, c'est-à-dire 45, se dispersent de façon similaire.

GRAPHIQUE N° 33

L'horizon social des mobiles (femmes)

(source : C. THELOT - Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 - Economie et Statistique n° 51 - Décembre 1973)

FEMMES





La mobilité sociale est encore très éloignée, en France, de la mobilité " parfaite " qui existerait dans une hypothèse de réelle égalité des chances.

Certes, les phénomènes d'ascension sociale existent, et permettent alors de limiter la part du déterminisme lié au milieu d'origine : il s'agit alors soit d'une mobilité trans-générationnelle (essentiellement liée à la possibilité d'accès plus large au système d'éducation); soit d'une mobilité individuelle (résultant essentiellement de la promotion professionnelle, et parfois, pour les femmes, de l'hétérogamie).

Mais, dans une large mesure, il s'agit là de mobilités structurelles, conséquences de l'amélioration du niveau global d'éducation et de la modification de la structure des emplois. En dehors de ces phénomènes structurels, la viscosité reste forte, et les inégalités tendent à se perpétuer et à se reproduire.

L'ascension des catégories défavorisées ne concerne qu'une minorité, et la mobilité régressive des privilégiés est encore plus rare : ces derniers " bloquent " alors les possibilités d'ascension des couches sociales modestes et pauvres, qui ne peuvent monter qu'à la faveur d'un accroissement global des emplois les plus valorisés.

Il serait intéressant d'étudier plus précisément " l'immobilité " de ceux qui n'arrivent pas à quitter les statuts socio-professionnels les moins élevés, et qui restent de génération en génération, au bas de l'échelle parce que le système économique exige que certains continuent d'occuper les emplois les plus pénibles et les moins valorisés : ils constituent une population marginale par rapport au schéma " théorique " de la promotion sociale. Une telle optique déboucherait vraisemblablement en grande partie, sur l'étude des fonctions des travailleurs immigrés dans le système social global.

La prégnance de la hiérarchie sociale, fondée sur les différences de valorisation des statuts socio-professionnels, explique pour une large part l'immobilité des privilégiés et, partant, l'insuffisance de mobilité nette pour ceux qui appartiennent aux C.S.P. basses.

Aussi semble-t-il que toute amélioration réelle de la mobilité (individuelle ou trans-générationnelle), implique un amenuisement des clivages entre les différents statuts professionnels, donc une remise en question de l'idée même de hiérarchie socio-professionnelle.

PREMIERS ELEMENTS DE SYNTHESE

PREMIERS ELEMENTS DE SYNTHÈSE

1/ - Objet et limites d'une synthèse

Les trois chapitres qui précèdent présentent une vision sommaire et largement éclatée des inégalités qui caractérisent divers aspects de la société française.

Au-delà de cette analyse, domaine par domaine, nous n'avons fait que suggérer les liens qui existent entre certaines inégalités, et leur caractère souvent indissociable.

Aussi, pour la dernière partie de ce rapport, semble-t-il nécessaire d'adopter une optique plus globale, qui nous permette de faire apparaître :

- le cumul des inégalités sur certaines populations
- leur interdépendance
- et leur rôle dans les processus de marginalisation

Mais nos ambitions ne peuvent être que limitées, quant à la réalisation de ces objectifs.

En effet, comme nous l'avons déjà souligné, les informations recueillies sur les diverses formes d'inégalité, et sur leur ampleur, sont très hétérogènes et le plus souvent difficiles - voire impossibles - à rapprocher : différences dans les dates et les échantillons des enquêtes ; les ventilations ne sont pas les mêmes d'un tableau à l'autre ; l'ampleur apparente de l'inégalité dépend souvent de la façon dont elle est mesurée (pour donner un exemple simple de ce troisième point : si, à un âge donné, le taux de mortalité est de 10 ‰ chez les cadres et de 20 ‰ chez les ouvriers, on peut alors dire qu'à cet âge, les ouvriers meurent deux fois plus que les cadres - inégalité qui apparaît quantitativement importante - ; mais si l'on considère le nombre des survivants, sur 100 000 cadres il en restera 99 990 ,et, sur 100 000 ouvriers, 99 980 : au premier abord, la différence paraît beaucoup plus faible !)

Ces observations mettent en lumière l'intérêt que présenterait la réalisation d'une enquête spécifique, permettant de recueillir, à la même date, et sur le même échantillon, les principales informations dont nous avons besoin.

Pour cette première approche, nous nous contenterons de présenter certains "faisceaux d'indices", tendant à déterminer les populations particulièrement défavorisées, et les coexistences les plus fréquentes entre certaines inégalités.

Il semble difficile d'aller plus loin, en proposant par exemple, une mesure globale de "l'inégalité" que subissent certains groupes sociaux : les limites découlent non seulement des remarques faites plus haut (hétérogénéité des informations, influence de la méthode de mesure sur le résultat ...) mais aussi de l'impossibilité à cette phase de la recherche, de pondérer les différents indices d'inégalité, après avoir déterminé celles qui sont très importantes et celles qui le sont moins (une telle pondération serait peut être envisageable si l'on reste conscient de sa signification limitée - après une étude par interviews ou questionnaires de la perception et de l'impact réel des disparités sur la vie quotidienne des ménages).

Aussi rien ne nous permet actuellement d'additionner des indices qui mesurent par des techniques différentes des inégalités dont les implications n'ont pas toujours le même poids.

En l'état actuel de la recherche, ces quelques éléments de synthèse appartiennent par nécessité, plus au domaine des hypothèses qu'à celui des véritables conclusions.

2/ - Principaux enseignements de la recherche

a) - Existence et maintien des inégalités dans tous les domaines

Nous restons conscients de l'arbitraire d'une classification des inégalités en trois domaines, surtout dans la mesure où ils se sont révélés largement interdépendants.

D'autre part, le plus souvent, les seuls traits qui se dégagent clairement de cette première phase sont liés à la nature même des informations analysées, et, en particulier, aux ventilations disponibles. Ainsi, avons nous été amenés à privilégier l'étude des inégalités en fonction de l'appartenance socio-professionnelle (les ventilations par C.S.P. - souvent trop largement définies, malheureusement - sont les plus fréquentes). En revanche, nous avons délibérément limité la part des analyses en fonction de certains autres critères: c'est le cas pour la nationalité par exemple (les problèmes de l'immigration semblent trop spécifiques (aspects socio-culturels, problèmes d'intégration, etc..) au niveau de notre approche globale; mais les immigrés, pour leur grande majorité ne constituant qu'une partie des travailleurs peu qualifiés, certaines conclusions quant à la situation de ces derniers pourront souvent s'appliquer à la plupart des travailleurs étrangers)

Compte tenu des informations disponibles, la catégorie socio-professionnelle nous a semblé le critère le plus apte à rendre compte du milieu social d'appartenance ; or, le milieu qui traduit essentiellement la situation (économique, sociale et culturelle) actuelle de chacun, est également déterminant pour l'avenir de la génération suivante (voir paragraphe sur la mobilité), donc pour la reproduction des inégalités.

A l'intérieur de ces limites, la très grande majorité des informations analysées nous conduit à observer le maintien d'importantes inégalités sur tous les plans : dans le domaine démographique, inégalités de morbidité et de mortalité d'une part, qui traduisent un sous-développement économique et culturel de certaines couches de la population ; différences dans les comportements démographiques, qui viennent accentuer dans ces milieux l'effet des autres inégalités (familles nombreuses ou, au contraire, isolement de certains) :

- dans le domaine économique : au-delà des inégalités très connues - mais souvent sous-estimées- en matière de revenus et de consommation, inégalités quant à la nature et aux conditions du travail,
- dans le domaine socio-culturel, enfin, où, non seulement, les inégalités d'accès à l'enseignement contribuent à la reproduction des disparités initiales, mais encore l'inégale participation à la vie collective accentue l'isolement de certains, et renforcent pour eux les risques d'inadaptation sociale.

Au cours de ces dernières années, les inégalités n'ont pas toutes vu leur ampleur se réduire, loin de là. Dans certains domaines, certes, les écarts ont diminué : on peut citer entre autre, les cas du chômage (l'écart entre cadres et ouvriers non qualifiés n'est plus si important), des revenus globaux des ménages (réduction de l'écart due en particulier à l'augmentation des revenus des inactifs), de la valeur de la consommation globale, de la scolarisation, des départs en vacances, des taux de délinquance. Certaines autres inégalités se sont maintenues : mortalité infantile, accès à l'enseignement secondaire et supérieur, logement ; d'autres enfin ont vu leur ampleur augmenter : inégalités de niveau de vie en fonction du nombre d'enfants ; durée du travail, salaires ouvriers (entre les plus qualifiés et les manoeuvres..).

On pourrait attendre de l'élévation globale du niveau de vie, du développement de la scolarisation, et de l'évolution de la structure des emplois une diminution importante de la part des plus défavorisés en France. Mais les frontières mêmes de la pauvreté se déplacent parallèlement à ce progrès global, et les écarts entre privilégiés et défavorisés ne se réduisant que peu, de ce fait, le nombre des pauvres (par rapport au modèle de vie dominant) n'a que de faibles chances de décroître fortement ; et les "nouveaux pauvres" devraient, pour leur grande majorité, provenir des milieux actuellement défavorisés, du fait de l'insuffisante mobilité sociale.

Enfin, le développement de nouvelles préoccupations quant aux modes de vie (loisirs cadres de vie ,etc..) ou à la consommation, tend à créer de nouvelles disparités entre les Français, donc de nouvelles formes de pauvreté. Le resserrement des écarts dans certains domaines traditionnels de la vie des ménages risque d'être contrebalancé en ce qui concerne les éléments nouveaux qui tendent à prendre une importance de plus en plus grande dans les modes de vie. Citons à cet égard certaines hypothèses avancées par V. SCARDIGLI et P. KENDE (pré-cité) quant aux nouveaux facteurs de différenciation sociale :

" l'évolution de nos systèmes de valeurs et de nos préoccupations majeures fait
" apparaître de nouvelles raretés, donc de nouvelles possibilités de différences
" sociales.

" Ainsi, on peut s'attendre à une raréfaction croissante de certains espaces et
" moments de loisirs : on a déjà décrit la montée de la demande, donc des prix,
" donc des inégalités d'accès, en ce qui concerne les vacances d'Août, les bords
" de mer et de rivière, les régions ensoleillées.

" De même, pourront apparaître de nouveaux critères d'appréciation des logements
" et lieux de loisir, et même des produits de grande consommation, en fonction du
" degré d'exposition aux nuisances, de la protection contre la pollution, etc...

" Une source importante d'inégalités pourrait être constituée par l'éducation
" permanente tout au moins à ses débuts. Comme cela se produit pour la plupart
" des innovations, les classes aisées sauront en bénéficier, sans doute mieux que
" les autres, pour de multiples raisons ".

b) - Cumul des inégalités au détriment de populations défavorisées

La plupart des analyses que nous avons été amenés à faire dans les différents domaines étudiés , nous ont fait constater que les catégories sociales les plus favorisées comme les plus défavorisées sont pratiquement toujours les mêmes (1). C'est ce qui nous a conduit à l'élaboration du tableau 186.

Précisons que la majorité des indices retenus sont des taux ou des moyennes ,c'est à dire que la position relative de chaque catégorie n'exclue pas nécessairement l'existence de cas individuels très divers : ainsi, parmi les cadres supérieurs et professions libérales, certains peuvent être personnellement défavorisés; mais les probabilités de ces situations atypiques sont faibles.

Malgré les limites de l'interprétation du tableau 186 (impossibilité d'additionner les indices, ou de les pondérer), la hiérarchie globale des conditions de vie en fonction de la C.S.P. apparaît très nettement.

(1) - Ces conclusions sur le cumul des inégalités rejoignent certaines constatations de J.C. BACKE et H. FAURE quant aux résultats de leur recherche sur les loisirs et modes de vie du personnel de la régie RENAULT (voir Consommation n° 2 - 1971 et n° 1 - 1972)

Les cadres supérieurs et professions libérales sont, pratiquement dans tous les domaines, les plus favorisés : les inégalités se cumulent en leur faveur.

Viennent ensuite, parmi les privilégiés, les cadres moyens et les autres actifs, (artistes, clergé, armée et police) pour lesquels la plupart des indices se révèlent positifs.

Un certain nombre de catégories occupe , dans notre hiérarchie, des positions intermédiaires: employés, patrons, exploitants agricoles.

Il serait arbitraire d'ordonner ces groupes socio-professionnels entre eux. Il est cependant possible de remarquer - à titre strictement indicatif- que ce sont les patrons qui cumulent le plus grand nombre d'indices positifs, puis les employés et enfin les exploitants agricoles.

Par ailleurs, alors que les employés - classe sociale assez homogène - ont une position peu éloignée de la moyenne à l'égard de nombreux indices le score intermédiaire des patrons et des agriculteurs exploitants est le plus souvent le résultat d'un équilibre relatif entre indices positifs et indices négatifs. Aussi, la position de ces deux catégories de travailleurs indépendants semble-t-elle traduire une double hétérogénéité :
- au niveau de la composition des populations concernées, d'abord.

D'une part la catégorie "patrons de l'industrie et du commerce" est constituée, pour sa majeure partie (environ 85 %) de petits patrons (artisans, petits commerçants), mais elle rassemble également les industriels et les gros commerçants, dont le "profil" économique et sociologique est très différent. Et en ce qui concerne les agriculteurs il est vraisemblable que si les départs se sont essentiellement faits au détriment des plus vulnérables, un grand nombre de petits exploitants continuent cependant de coexister auprès d'agriculteurs riches aux exploitations modernisées.

- au niveau de leur position quant aux différents domaines d'inégalités: si la position de ces deux catégories est assez nettement favorable (patrons) en moyenne (voire faiblement défavorable : agriculteurs) en ce qui concerne la démographie et l'économie, elle est, globalement nettement moins bonne dans le domaine socio-culturel : le niveau culturel relativement faible de ces populations risque de déboucher sur une dégradation des conditions de vie des générations à venir.

Notons enfin que la catégorie des employés a vu sa part nettement augmenter au cours des dernières années, alors que les petits patrons (et encore plus les agriculteurs) sont des catégories qui se vident : les employés tendent maintenant à constituer la majorité des "classes moyennes" françaises (en 1954, les artisans et petits commerçants étaient à peu près aussi nombreux que les employés ; en 1968, ils étaient nettement moins nombreux).

Cette évolution n'implique pas nécessairement une homogénéisation des classes moyennes dans la mesure où la catégorie des employés semble connaître actuellement une certaine tendance à la diversification (apparition de spécificité catégorielle pour les employés de banque, ou les employés des commerces à grande surface, etc..)

ANNEXE du TABLEAUSOURCES

Tous les résultats figurant dans ce tableau proviennent de l'analyse des informations déjà publiées dans les 3 chapitres du rapport (et dont les sources essentielles sont l'I.N.S.E.E., l'I.N.E.D. et le C.R.E.D.O.C.). L'hétérogénéité des sources et des méthodes de mesure constitue une première limite aux possibilités d'interprétation.

ELABORATION DU TABLEAU

Nous avons retenu les 9 grandes catégories socio-professionnelles qui figurent le plus souvent dans les ventilations disponibles, et, pour les 5 premières catégories, les sous-catégories fréquemment analysées.

Pour chacun de nos 3 grands domaines d'analyse, nous avons retenu un certain nombre d'indices - dont la signification paraissait simple à interpréter, dans une optique favorable → défavorable - pour lesquels les ventilations disponibles correspondaient -au moins approximativement- aux C.S.P. retenues.

LECTURE DU TABLEAU

- Les colonnes marquées d'un carré noir correspondent aux grandes C.S.P. regroupées, les autres aux sous-catégories.

- Chaque population peut avoir, quant à un indice donné :
- . la position la plus favorable : ++
 - . une position plus favorable que la moyenne : +
 - . une position peu différente de celle de la moyenne
des individus (ou des ménages, selon le cas) : =
 - . une position moins favorable que la moyenne : -
 - . la position la plus défavorable : --

- L'indice est donc à chaque fois interprété comme traduisant une situation (démographique, économique ou socio-culturelle) plus ou moins favorable pour l'individu ou le ménage :

Par exemple, un + en délinquance se lit : situation favorable quant à la délinquance (donc taux de délinquance inférieur à la moyenne) en revanche, un + en scolarisation correspondra à un taux de scolarisation supérieur à la moyenne nationale.

Dans certains cas limites, cette nomenclature est ambiguë : en particulier, le ++ qui apparaît pour les inactifs quant à la consommation médicale traduit moins un soin plus grand apporté au corps et à la santé, que l'âge moyen élevé de cette catégorie, et, partant, son mauvais état de santé.

Parmi les catégories globalement défavorisées, il convient d'abord d'isoler le cas de la classe ouvrière et des inactifs.

Les "ouvriers" apparaissent globalement comme une catégorie plutôt défavorisée (surtout dans le domaine socio-culturel). Mais, lorsque les statistiques disponibles sont ventilées selon le niveau de qualification, un certain clivage apparaît entre les ouvriers professionnels (et la maîtrise) d'une part, et les O.S. et surtout les manoeuvres, d'autre part ; ce clivage est particulièrement net en ce qui concerne l'évolution des conditions de vie (et, en particulier, des salaires) au cours de ces dernières années. Aussi peut-on faire l'hypothèse que la légère amélioration de la situation des "ouvriers" dans leur ensemble, marque souvent une assez forte progression des conditions de vie des plus qualifiés, et une détérioration du sort des non qualifiés.

Les inactifs, quant à eux, sont assez nettement défavorisés quand leur catégorie est prise en compte par les ventilations. Mais il s'agit là d'un ensemble relativement hétérogène : une grande partie des inactifs sont des retraités, donc des personnes âgées (catégorie "horizontale" par rapport aux autres catégories socio-professionnelles) dont la situation peut différer largement en fonction de leur catégorie socio-professionnelle d'origine (patrimoines plus ou moins élevés ; régimes de retraite différents ; niveaux culturels également différents, etc..). Aussi, peut-on souvent regretter : globalement que la sous-catégorie "retraités" n'apparaisse pas systématiquement dans les ventilations ; et, pour certains domaines d'analyse (socio-culturel, en particulier) que les retraités ne soient pas regroupés dans leur catégorie socio-professionnelle originelle. Les retraités des catégories modestes devraient vraisemblablement constituer une des (sinon la) catégories les plus défavorisées.

Enfin, les groupes socio-professionnels qui cumulent le plus nettement les effets négatifs des inégalités sont les suivants : personnels de services, salariés agricoles et - lorsqu'ils apparaissent dans les ventilations - manoeuvres .

Les indices concernant les personnels de services (catégories assez hétérogènes) ne sont pas toujours très fiables (en particulier dans le domaine des revenus : fréquence des estimations forfaitaires). Aussi, les possibilités d'analyse, quant à cette catégorie sont-elles limitées.

Manoeuvres et salariés agricoles ne se voient pratiquement attribuer que des indices négatifs : il s'agit donc indubitablement des populations les plus défavorisées, à l'encontre desquelles jouent pleinement les phénomènes de cumul des inégalités. Mais, alors que les manoeuvres constituent une catégorie qui reste quantitativement importante (en 1968 ils représentaient 7,7 % des actifs, et 20 % des ouvriers) les salariés agricoles ont très fortement diminué au cours des dernières années ; en 1985, si l'on extrapole à partir des hypothèses de V. SCARDIGLI et P. KENDE (pré-cité) ils ne devraient représenter qu'environ 1 % de la population active.

Cette analyse par C.S.P. ne constitue qu'une approche partielle du problème du cumul des inégalités. D'autres facteurs jouent également, qui permettraient de mieux définir les populations défavorisées.

Malheureusement les ventilations sont moins fréquentes, et les possibilités d'interprétation souvent plus limitées : d'une part il s'agit souvent de caractéristiques individuelles (sexe - âge - etc..) qui ne jouent donc que peu au niveau d'une analyse des inégalités affectant les ménages (il est, par ailleurs, inintéressant de constater que la mortalité des vieillards est plus élevée que celle des jeunes, ou difficile d'interpréter en termes d'inégalité des différences de taux d'activité entre hommes et femmes) ; d'autre part, certaines ventilations ne présentent un intérêt que pour un nombre limité d'indices, ou que pour une part seulement de la population globale : ainsi les différences en fonction du secteur d'activité ne concernent-elles, ainsi qu'elles sont présentées, que les seuls salariés, dans le domaine économique.

Malgré ces restrictions, nous présentons, à titre d'exemple, quelques indices du cumul des inégalités en fonction de ces autres critères :

- En fonction du sexe

Le tableau 187 fait apparaître quelques inégalités importantes entre hommes et femmes: ces dernières, favorisées quant à leur espérance de vie et à leur degré d'insertion sociale (mesuré par les faibles taux de suicide et la délinquance) demeurent cependant beaucoup moins favorisées que les hommes quant au statut socio-professionnel qui leur est accordé (ce qui se mesure au niveau des salaires), aux modes de vie (temps libre) ou à leurs possibilités d'action sur l'évolution sociale (par l'information, la syndicalisation, la politique, ou la participation à une association). Malgré leurs plus grandes possibilités d'adaptation biologiques ou socio-psychologiques, les femmes continuent d'être nettement défavorisées par le système social et culturel.

TABLEAU N° 187

Indices d'inégalités selon le sexe

Indices	Sexe	
	Hommes	Femmes
Espérance de vie	-	+
Suicide	-	+
Délinquance	-	+
Salaire	+	-
Temps libre (1)	+	-
Information	+	-
Intérêt pour la politique	+	-
Syndicalisation	+	-
Participation à une association...	+	-
(1) - pour les actifs, uniquement		

- En fonction de l'âge

Il ne s'agit pas ici de souligner les conséquences naturelles néfastes du vieillissement, mais de faire apparaître des inégalités, inhérentes au système social, qui frappent certaines classes d'âges.

Le tableau 188 fait ressortir la situation défavorable des jeunes dans certains domaines (salaire, chômage, information) mais surtout les mauvaises conditions de vie et la faible participation sociale des personnes âgées.

TABLEAU N° 188

Indices d'inégalités selon l'âge

Indices	Tranche d'âges			
	18 à 30 ans	30 à 50 ans	50 à 60 ans	Plus de 65 ans
Part des bas salaires	-	+	=	
Chômage (plus de 3 mois)	-	=	+	
Information(quotidien)	-	=	=	+
Syndicalisation	-	+	=	
Confort de logement	+	+	-	--
Fréquentation du théâtre ...	+	=	-	--
Invitation par des parents ou amis (déf.restreinte)	+	=	-	--
Départs en vacances	++	+	-	--

- en fonction du statut familial

Le tableau suivant fait apparaître la situation privilégiée des familles de dimension moyenne par rapport aux individus isolés ou aux familles nombreuses. Le statut familial peut alors être analysé à la fois comme un produit et un facteur des inégalités (1)

(1) - Voir à ce sujet les travaux de Nicole TABARD (CREDOC) sur les conditions de vie des familles.

TABLEAU N° 189

Indices d'inégalités selon le statut familial

Statut familial Indices	Célibataire	Marié						Veuf	Divorcé
		dt:aucun.	...1....	...2....	...3....	...4 enfants			
Délinquance ...	-	+	=	+	+	-	-	=	--
Suicide	-	+						--	-
Evolution des ressources (ménages ouvriers)	+	+	+				-		
Salaire mères de familles....					=	+	-		
Part des bas salaires masculins	-	+	+	+	+	+	=	-	-

- En fonction du type d'habitat :

La sur-délinquance des habitants des grandes villes traduit le développement d'une inadaptation sociale propre à l'urbanisation et à ses excès par ailleurs, "l'environnement" du travail (mesurés ici par la longueur du trajet domicile-travail) semble nettement plus défavorable dans les agglomérations importantes qu'en milieu rural. Mais ce sont là des "maladies du développement". Dans les autres domaines, en effet (équipements, consommation, loisirs) ruraux et habitants des petites villes sont défavorisés par le cumul des inégalités, et apparaissent souvent comme "mis à l'écart" du progrès socio-économique.

TABLEAU N° 190

Indices d'inégalités selon l'agglomération habitée

agglomération Indices	Communes rurales	de 2 000 à 100.000 hab.	plus de 100.000 hab. (sauf agglom.parisien.)	agglomération parisienne
Temps de trajet domicile-travail	=	+	=	-
Consommation de produits alimentaires	=	=	-	+
Dépenses de santé	-	=	-	+
Equipement en cinéma....	-	-	+	+
Fréquentation du théâtre	-	-	+	+
Invitations par des parents ou amis (déf. restreinte)	-	=	+	+
Départs en vacances ...	-	=	+	+
Délinquance	+	+	-	-

- En fonction de la région

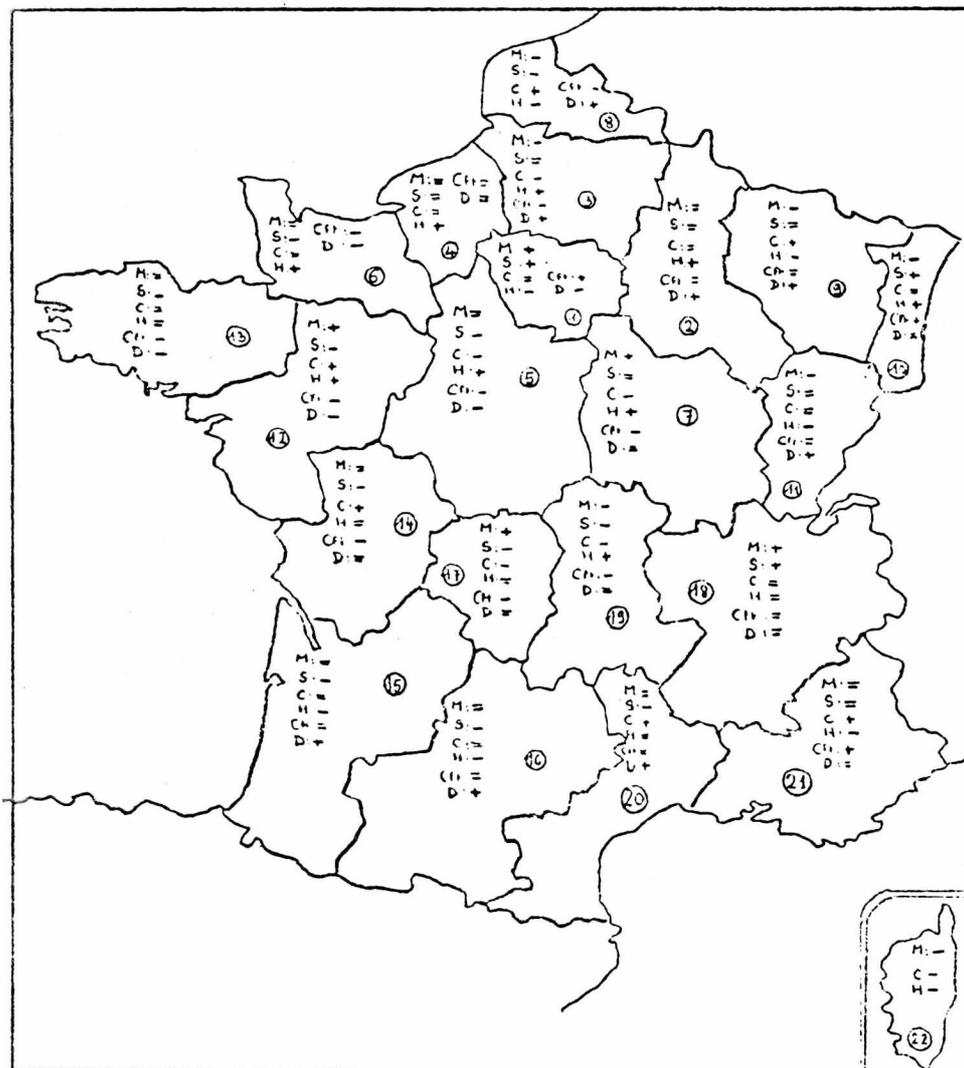
Dans certains domaines, les inégalités en fonction de la région sont importantes : c'est en particulier le cas pour certains caractères démographiques, pour les équipements collectifs, ou pour le niveau des salaires. De nombreuses analyses ont déjà été faites sur les disparités régionales ; nos informations en ce domaine sont trop limitées pour permettre des conclusions précises.

Aussi, nous contenterons nous de rappeler, sans les commenter, (graphique 34) la position des différentes régions quant à un certain nombre de points (mortalité infantile, bas salaires, équipements en cinéma, en hôpitaux, confort et densité du logement).

Notons simplement le maintien d'importants écarts ; il convient aussi de préciser que la position moyenne de la région parisienne masque souvent : une situation nettement favorable pour Paris "Intra-Muros", et très défavorable pour la couronne sub-urbaine (sous équipée, connaissant de mauvaises conditions de travail, etc..)

GRAPHIQUE N° 34

Indices d'inégalités régionales



Régions

- 1- Région Parisienne
- 2- Champagne-Ardennes
- 3- Picardie
- 4- Haute Normandie
- 5- Centre
- 6- Basse Normandie
- 7- Bourgogne
- 8- Nord
- 9- Lorraine
- 10- Alsace
- 11- Franche Comté
- 12- Pays de la Loire
- 13- Bretagne
- 14- Poitou-Charentes
- 15- Aquitaine
- 16- Midi-Pyrénées
- 17- Limousin
- 18- Rhône- Alpes
- 19- Auvergne
- 20- Languedoc- Roussillon
- 21- Provence, Côte d'Azur
- 22- Corse

LEGENDE :

- M : Mortalité infantile
 S : Part des bas salaires
 C : Equipement en cinémas
 H : Equipement en hôpitaux
 Cft : Confort des logements (1968)
 D : Densité de peuplement des logements (1968)

Notons également, que certains départements (Bretagne ou Corse - mais seulement 3 indices-) ne présentent aucun indice positif, que ce soit sur le plan des conditions sanitaires, des salaires, des équipements collectifs, ou du logement .

- En fonction du secteur d'activité

Certaines informations portant sur les seuls salariés, sont ventilées en fonction du secteur d'activité.

Des cumuls d'inégalités, au détriment des salaires de certaines branches, apparaissent alors en ce qui concerne le travail et sa rémunération. (inégalités en traduisant souvent d'autres, du fait des différences quant à la part des travailleurs qualifiés, ou des femmes, ou des immigrés dans chaque secteur).

Nous présentons, dans le tableau N° 191, quelques indices d'inégalités pour certains secteurs qui nous ont semblé particulièrement significatifs.

TABLEAU N° 191

Indices d'inégalités selon le secteur d'activité

Indices \ Secteurs	B. T.P.	Chimie (dont pétrole)	Cuirs et peaux	Céramique verre	Métallurgie
Salaires moyens ..	-	+	-	+	=
Accidents du travail	-	+	-	-	+
Durée du travail ...	-	+	+	-	=

Malgré les difficultés d'interprétation des indices, en ce qui concerne les bâtiments et Travaux Publics d'une part, et la chimie (dont le pétrole) d'autre part, le phénomène du cumul d'inégalités d'ordre économique sont très nets : d'un côté un secteur relativement dangereux, pour lesquels les conditions de travail sont souvent pénibles, et les salaires faibles ; d'autre part, un secteur moderne, riche, où les salaires sont élevés, la durée du travail relativement réduite du fait des possibilités d'accroître la productivité.

Ces quelques brèves analyses ne font qu'indiquer les directions que pourrait prendre une étude plus approfondie des cumuls d'inégalités en fonction de différents critères.

L'impossibilité de croiser les informations disponibles interdit le cumul des différents facteurs défavorables pour déterminer les populations les plus pauvres (on ne peut pas définir par exemple, les plus défavorisés comme étant les femmes âgées, isolées, habitant des communes rurales de Bretagne, et travaillant dans l'industrie textile...). Souvent l'influence de certains facteurs d'inégalités explique celle de certains autres, au lieu de s'ajouter à elle (par exemple, faibles salaires moyens des secteurs qui occupent beaucoup de femmes, souvent non qualifiées ; faible taux d'équipement des régions où l'habitat rural reste important, etc..)

Ces quelques observations nous conduisent encore une fois à souligner la nécessité, à ce stade de notre recherche, d'une enquête spécifique, qui permettrait un traitement plus fin des informations recueillies.

3/ - Hypothèses explicatives :

a) - Maintien et reproduction des inégalités : différents niveaux d'explication

L'existence d'importantes inégalités entre les différentes couches sociales de la population n'est pas propre à la France. On retrouverait vraisemblablement les mêmes disparités, plus ou moins accusées, dans tous les pays occidentaux ; il n'est pas interdit de penser qu'elles existent également dans les pays de l'Est.

Il n'est pas dans notre propos de tenter une étude historique sur l'apparition et le développement de la différenciation sociale. Nos analyses nous permettent en revanche de proposer quelques hypothèses quant aux facteurs explicatifs du maintien fréquent d'importants écarts et de la tendance des inégalités à se reproduire au détriment des mêmes milieux, ce malgré un développement incontestable des politiques sociales dans notre pays.

Les populations qui souffrent le plus des inégalités démographiques, économiques, et socio-culturelles sont composées, d'une part d'une grande partie des ménages inactifs (retraités à bas revenus, souvent isolés) et d'autre part, d'une partie des ménages dont les chefs sont actifs, mais occupent certains types d'emplois (salariés agricoles, personnels de services, ouvriers non - ou peu- spécialisés), en particulier quand ils travaillent dans certaines branches d'activité (habillement, textiles, bâtiments, travaux publics...).

Plusieurs facteurs convergent pour expliquer le maintien des inégalités au préjudice de ces catégories, malgré les politiques de correction, et leur tendance à se perpétuer. Certaines traduisent la prégnance de certaines valeurs socio-culturelles, d'autres sont les fruits de l'évolution économique récente.

Il semble possible de mettre en cause, en particulier :

1. - La primauté de l'économique sur le "social" :

Cette hiérarchie des valeurs, propre à une société d'économie libérale explique assez largement le caractère accessoire des préoccupations concernant les secteurs "non rentables" d'un point de vue strictement économique : ainsi, le plus souvent, les retraités ne sont-ils véritablement considérés que comme des assistés, puisqu'ils ne produisent pas ; par ailleurs, les politiques d'aide à l'égard des secteurs peu rentables de l'économie (c'est à dire, soit les secteurs d'activité peu modernes - textile ou agriculture , par exemple- , soit ceux où les possibilités d'accroissement de la productivité sont limitées -bâtiment travaux publics -, soit enfin ceux dont la rentabilité économique est difficile à mesurer - services domestiques) ne peuvent le plus souvent apparaître que comme des actions exceptionnelles - pour certains, même, peu souhaitables, puisqu'elles contribuent à fausser le libre jeu du marché-, ce qui explique en grande partie les limites de leur efficacité

2. - Les importantes différences de valorisation entre les professions:

En France, la hiérarchie des catégories socio-professionnelles reste très forte. A certains statuts socio-professionnels reste attaché un grand prestige ; d'autres sont au contraire très dévalorisés. Parmi les facteurs les plus importants de cette hiérarchisation, on doit citer en premier le clivage très important qui subsiste entre manuels et non manuels. Au sein même des travailleurs manuels, certains emplois peu qualifiés sont fortement dévalorisés et souvent rejetés dans la mesure du possible. Citons à ce sujet les observations faites par Daniel MOTHE ("Les mains sales", ESPRIT - Mars 1970) sur certains emplois "réservés" aux immigrés:

" Il est significatif que certains travailleurs français utilisent
 " des expressions tel que "travail de crouille" pour désigner les
 " travaux d'O.S. La salissure par le travail s'accroît d'une charge
 " symbolique supplémentaire : elle s'unit très rapidement à certains
 " instincts racistes, au point que certains travaux, même assortis de
 " primes compensatrices, ne peuvent plus être effectués que par cer-
 " tains immigrés. Le nettoyage des W.C. par exemple finit par dis-
 " tinguer une caste : celle des derniers immigrés. Le balai, passant
 " des mains algériennes à celles des Maliens, devient non seulement
 " l'emblème d'une catégorie d'ouvriers mais aussi le symbole de la
 " déchéance d'une race ou d'une population.

" Cette répugnance à la saleté atteint même les couches des travail-
 " leurs les plus qualifiés, ceux que l'on nomme l'aristocratie ouvrière
 " qui, pour se protéger de toute marque de dégradation, préfèrent sou-
 " vent troquer un métier intéressant contre une charge administrative
 " qui, même moins rétribuée, assure un prestige social. Devenir
 " "employé" c'est déjà être à demi sauvé de cette société archaïque
 " et étrangère. Un jeune qui avait choisi de s'embaucher dans une
 " société d'assurance à 750 F. par mois, plutôt que d'être manuel à
 " 1 000 F., finissait par m'avouer : " Je n'aurais jamais pu dire à
 " mon fils que je travaillais comme ouvrier".

D'autres clivages existent, mais tendent vraisemblablement à s'atténuer : ce sont en particulier ceux qui se traduisent par la dévalorisation des emplois agricoles par rapport aux emplois industriels (et, plus largement, la hiérarchie secteur primaire- secteur secondaire - secteur tertiaire), et par la supériorité des emplois indépendants par rapport aux emplois salariés (on peut penser à cet égard que le clivage indépendants/salariés devrait s'amenuiser du fait de la grande extension du salariat et du développement de la part des cadres au sein des salariés). Mais globalement, la hiérarchisation des emplois, quant à la valeur qui leur est associée, reste forte, ce qui explique, d'une part : l'ampleur des écarts quant aux rémunérations et aux conditions de travail, qui concrétisent les fortes différences de prestige social ; d'autre part la très faible mobilité "régressive", et, de ce fait, l'insuffisante mobilité nette, qui débouche sur la reproduction des inégalités au détriment des catégories défavorisées.

3. - La centralisation et l'urbanisation :

La centralisation constitue une tradition profonde de la société française, tradition dont la politique d'aménagement du territoire n'a pas encore réussi à faire totalement disparaître les conséquences néfastes. L'attrait de Paris, sa position privilégiée par rapport à la province explique d'une part certains caractères de la mobilité géographique (souvent "à sens unique") qui accentuent les difficultés d'insertion de certains "émigrants de l'intérieur" (anciens agriculteurs, en particulier) dans le monde industriel, et diminuent leurs probabilités de trouver rapidement des emplois qualifiés ; et d'autre part les inégalités (économiques, socio-culturelle...) entre Paris et la Province, et entre Paris et sa couronne suburbaine (sous-équipement des banlieues qui se sont peuplées trop vite, temps de transport très longs pour les travailleurs, etc..)

L'urbanisation qui s'est nettement accélérée au cours de la période récente contribue également au maintien d'importantes inégalités dans les conditions de vie : la hausse du prix des terrains en milieu urbain renforce le caractère extrêmement discriminant de l'habitat et tend à marginaliser ceux que la hausse des loyers rejette - en les dispersant - à la périphérie (1); la primauté du modèle urbain accentue les disparités entre citadins et ruraux : le coût individuel des équipements collectifs, des transports (d'où la diminution sensible des lignes de chemin de fer secondaires) pour les populations rurales, les fait apparaître comme peu rentables (on retrouve ici la prégnance du calcul économique) ce qui se traduit par un sous-équipement et un isolement croissants des campagnes.

(1) - Et, en ce qui concerne l'isolement grandissant des personnes âgées, surtout dans les quartiers qui se transforment, voir : B. ZARCA " La perception de l'espace chez les personnes âgées" - A paraître - CREDOC 1974

4. - L'influence prépondérante des groupes de pression institutionnalisés :

Dans le monde du travail, comme au **niveau** de la société globale, les décisions prises sont encore bien souvent le résultat d'un rapport de force. Aussi, partis politiques structurés, syndicats, associations, ont-ils beaucoup plus de chance (surtout lorsqu'ils disposent d'un pouvoir de blocage) d'obtenir du système social une amélioration de la situation de ceux qu'ils représentent que les individus isolés.

Or, les catégories les plus défavorisées sont très souvent constituées d'individus isolés, ou encore peu organisées (1) : dans le monde du travail, c'est le cas des travailleurs à domicile, de ceux qui ont des activités de sous-traitance, des travailleurs immigrés, des femmes actives (plus faiblement syndiquées que les hommes, comme nous l'avons noté). Même lorsque ces actifs commencent à s'organiser, ils n'ont pas le même passé syndical que les autres, et leurs organisations ne sont pas, de ce fait, aussi largement acceptées et reconnues. En revanche, les travailleurs fortement structurés, surtout lorsqu'ils sont employés dans un "secteur-clef" pour le système de production, ont toutes les chances de voir leurs revendications prises en considération, et en partie satisfaites (employés de l'Electricité de France, par exemple). Plus largement, les vieillards inactifs, les handicapés physiques ou mentaux, les chômeurs, etc. inorganisés et ne disposant d'aucun pouvoir de blocage du système de production, n'ont que peu de chances de voir leur situation s'améliorer considérablement. Certes, ces catégories constituent le plus souvent les "populations cibles" des politiques sociales : mais elles ne peuvent attendre de ces actions que des mesures d'assistance, sans cesse remises en cause par la tendance des inégalités à se reconstituer, et non la reconnaissance de droits réels inhérents à une fonction sociale effective.

5. - L'évolution des modes de vie et le développement d'une "civilisation innovante" qui conduisent à l'apparition de nouvelles inégalités

L'urbanisation, l'élévation globale du niveau de vie, l'évolution du système de valeurs, etc. contribuent au développement des besoins nouveaux (loisirs, cadre de vie, modernisation des comportements et de la consommation...) entretenus et développés (études de marché, publicité) par l'appareil de production qui y décèle de nouveaux débouchés.

Aussi, l'innovation sert-elle essentiellement la satisfaction de ces nouveaux besoins "récupérés" par le système économique et non l'amenuisement des inégalités sociales. Cette innovation, conçue dans une optique de rentabilité, débouche sur de fortes disparités dans la consommation des nouveaux produits, et l'adoption des nouveaux modes de vie dont elle suscite l'apparition : cherté de produits ou de services dont on

(1) - Sur les relations entre participation à des organisations et niveau de vie, voir des analyses de N. TABART dans "Consommation et Statut Social", CONSOMMATION N° 2 - 1972

veut tirer le rendement maximum et leadership socio-culturel des catégories favorisées (1) se conjuguent pour faire renaître en ces domaines de très importantes inégalités qui contrebalancent souvent la réduction des écarts dans les secteurs plus traditionnels. Pour prendre un exemple très simple de ce phénomène, si les différences quant aux taux de possession d'un appareil de télévision "classique" par les ménages des diverses C.S.P. sont devenues relativement faibles, elles sont vraisemblablement très importantes maintenant en ce qui concerne la télévision en couleur.

b) - Cumul des inégalités : causalités circulaires, existence d'un réseau de causes

A l'occasion des analyses effectuées au long de ce rapport, et à l'examen du tableau 186, nous pouvons observer la tendance très nette des inégalités à apparaître conjointement et à se cumuler au détriment des mêmes groupes sociaux ; rares sont, au contraire, les phénomènes de compensation.

1. - Ces cumuls apparents ne sont parfois que le reflet de la méthode d'analyse

En effet, notre approche "domaine par domaine" nous conduit dans certains cas à présenter comme deux types d'inégalités des résultats qui ne traduisent effectivement que deux aspects d'un même phénomène.

Ainsi les inégalités quant à la valeur de la consommation globale sont elles nécessairement corréllées avec celles que l'on peut constater au niveau des revenus des ménages ; les inégalités de "temps libre" sont-elles nécessairement dépendantes des différences dans le taux d'activité et la durée du travail ; la tendance au surpeuplement des logements dans certains milieux socio-économiques traduit-elle en partie la part très importante de familles nombreuses dans ces populations, etc..

D'une façon plus générale, la proximité des indices dégagés, et leurs significations interdépendantes, reflète la difficulté de toute tentative de diviser la réalité sociale.

Mais certains phénomènes de cumuls ne se réduisent pas à un artefact de la méthode d'observation et leur interprétation est alors plus difficile

Ainsi les phénomènes démographiques (morbidity, nuptialité ou fécondité, par exemple) semblent-ils constituer un domaine assez spécifique; le cumul des inégalités démographiques avec les inégalités d'autres types (économiques ou socio-culturelles) est plus difficile à analyser comme le fruit d'une interdépendance directe et évidente entre ces différentes dimensions.

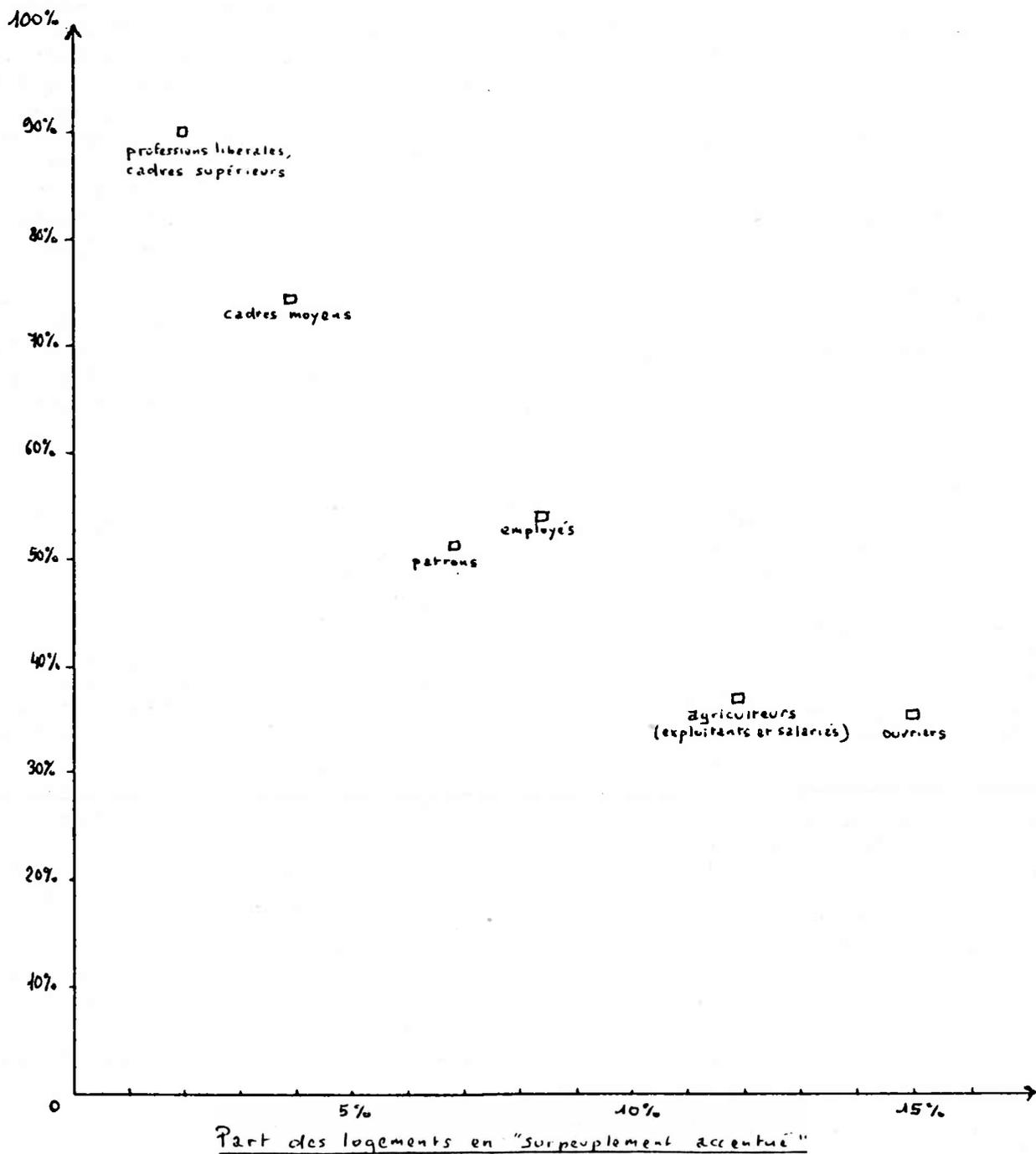
(1) - cf. les développements de D. RIEMAN sur "la plus petite différence" dans "LA FOULE SOLITAIRE" - ARTHAUD - 1964

GRAPHIQUE N° 35

Scolarisation des jeunes et conditions de logement pour différentes C.S.P.
(1968)

(élaboré d'après les résultats de l'I.N.S.E.E. (Annuaire 1973 et Données Sociales 1973).

Taux de scolarisation
des jeunes âgés de 16 à 18 ans



Par ailleurs, lorsque les statistiques nous le permettent, le croisement des résultats quant à un type d'inégalités par d'autres données concernant un domaine apparemment différent, fait le plus souvent apparaître une corrélation.

Nous avons choisi comme exemple de ce type d'analyse l'étude conjointe d'un indice d'accès à l'enseignement (taux de scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans) et d'un indice de conditions de logement (part des logements ou "surpeuplement accentué", pour quelques grandes C.S.P. (graphique 35).

La répartition des différentes catégories traduit une corrélation (ici négative, puisque nous avons retenu un indice favorable et un indice défavorable) entre les deux données : les ouvriers, qui sont les plus nombreux à être mal logés, sont ceux qui connaissent le plus faible taux de scolarisation aux âges considérés ; en revanche les professions libérales et cadres supérieurs présentent à la fois un taux très important de scolarisation et un très faible taux de surpeuplement (précisons, ici encore, que nous raisonnons au niveau des tendances globales des différents milieux à être mal logés, ou fortement scolarisés; en effet, au niveau des individus, rien ne nous permet d'affirmer - même si cette éventualité est la plus vraisemblable - que ce sont précisément ceux qui sont mal logés qui ne sont pas scolarisés entre 16 et 18 ans. Seule une enquête spécifique pourrait aboutir à l'établissement des corrélations individuelles).

Les exemples de ce genre pourraient être multipliés si les possibilités de croisement n'étaient pas aussi étroitement limitées par l'hétérogénéité des données. Ils traduisent les inter-relations entre les différents types d'inégalités, et laissent déjà prévoir la relative inefficacité des politiques de correction strictement sectorielles.

2. - L'explication de la fréquence élevée des phénomènes de cumul relève essentiellement de deux types d'hypothèses :

. Premier type d'hypothèses :

Il existe une (ou un petit nombre de) inégalité (s) première (s) fondamentale(s) (le revenu, ou l'éducation, ou l'inégale distribution de "qualités individuelles") d'où toutes les autres inégalités découlent, plus ou moins directement. Aussi, les cumuls font-ils apparaître la prégnance de ces inégalités premières, leur déterminisme sur tous les domaines de la vie - démographique, socio-culturelle, économique - des ménages. Pour beaucoup, l'inégalité fondamentale se situe au niveau de la répartition des revenus; dans l'exemple que nous avons pris plus haut, la faiblesse des revenus explique à la fois la difficulté de certains ménages à trouver des logements de dimensions suffisantes, et leur tendance à pousser très tôt leurs enfants à travailler, quand ils ne peuvent plus en assurer l'entretien.

Une action permettant de réduire les différences de ressources devrait alors aboutir à une diminution globale des écarts dans tous les autres domaines.

Cette optique constitue souvent un des fondements essentiels des politiques de redistribution monétaire.

. Deuxième type d'hypothèses :

Il n'y a pas véritablement "d'inégalité première" (au sens causal, et non historique du terme); chacune peut être analysée à la fois comme le facteur et le produit d'autres inégalités.

Il semble que l'on puisse alors parler de "causalités circulaires" ou plus largement, de l'existence d'un "réseau de causes" étroitement imbriquées, qui forment un ensemble solidaire et dont aucune n'est isolable du contexte causal global.

Pour donner un exemple schématique de ce double aspect de la plupart des inégalités analysées : la fréquence des familles nombreuses dans certains milieux conduit à un faible taux de scolarisation des jeunes dans ces milieux (du fait des difficultés économiques entraînées par l'entretien, pour le ménage, de nombreux inactifs) → **les enfants vont appartenir à des catégories socio-professionnelles relativement basses, qui ne connaissent pas le modèle démographique "petit bourgeois" (idéal de famille moyenne - 1 à 3 enfants - rendu possible par la diffusion des pratiques contraceptives (1) → fréquence des familles nombreuses, etc..** ou bien : la fréquence de familles nombreuses conduit au surpeuplement de beaucoup de logements → départ rapide des enfants, actifs très tôt → faible niveau socio-professionnel qui se traduit économiquement par l'insuffisance des revenus et démographiquement par la fréquence des familles nombreuses → tendance au surpeuplement des logements, etc..

Ce type d'hypothèses, vers lequel la plupart de nos analyses nous font plutôt pencher, explique : d'une part la difficulté de lutter contre les inégalités puisqu'il ne suffit pas d'agir sur un facteur déterminant pour réduire de façon importante les disparités dans les autres domaines (d'où les limites de l'efficacité des politiques strictement monétaires), mais qu'il faut se situer au niveau du réseau causal (économique, social, et culturel) global :

- d'autre part la tendance des inégalités à se reproduire (au détriment des défavorisés ou au bénéfice des privilégiés) puisqu'une amélioration ou une dégradation des conditions de vie dans certains domaines sera rapidement remise en cause par la permanence des inégalités dans les autres domaines.

L'insuffisante efficacité des politiques qui se fondent sur l'idée qu'il faut essentiellement s'attacher à la correction d'une inégalité première et "surdéterminante" s'explique alors clairement.

(1) - Sur la diffusion "par le haut" des pratiques contraceptives et, de ce fait, la fréquence des avortements dans les milieux modestes, voir les travaux de N. TABART (CREDOC) sur les conditions de vie des familles.

Ce n'est pas parce que l'on réduira les écarts entre les revenus ou les niveaux d'éducation que l'on changera la structure des emplois - déterminée par le système de production - et la valeur inégale attachée à chacun d'eux- en fonction de la hiérarchie professionnelle inhérente au système socio-culturel. Aussi les inégalités tendront-elles "naturellement" à se reconstituer (les écarts augmentant de nouveau par l'attribution prioritaire des bénéfices de la croissance aux privilégiés, et par l'apparition de nouveaux éléments de différenciation sociale) ; ceux qui occupent alors le haut de l'échelle sociale seront essentiellement ceux dont l'origine sociale est déjà privilégiée.

La difficulté actuellement ressentie par beaucoup de diplômés de l'enseignement supérieur à trouver un travail qui corresponde à leurs aspirations illustre les limites de ce que l'on peut attendre d'un accès plus large à l'enseignement supérieur lorsqu'il ne s'accompagne pas d'une modification de la structure des emplois , de la hiérarchie des valeurs professionnelles et de la conception des postes de travail dont le niveau de qualification reste inchangé. Les inégalités se reconstituent alors vraisemblablement parmi les diplômés en fonction de leur origine sociale, des ressources - et des relations- de leurs parents, etc..(1) .

De plus, la perception des inégalités risque alors d'être plus forte car le décalage sera plus grand entre le niveau d'aspiration - lié au niveau d'éducation - et les possibilités effectives d'accès à un statut socio-professionnel correspondant.

Par ailleurs, le relèvement des revenus des plus défavorisés n'entraînera pas immédiatement la modification de leur modèle de comportement (par exemple dans le domaine budgétaire : part consacrée à l'éducation, aux loisirs, etc..); son efficacité risque donc, à court terme, de rester limitée (à une amélioration conjoncturelle des conditions de vie quotidienne de ceux qui en bénéficient) sans avoir d'effet sur leur niveau culturel ou leur mode de vie global; à long terme, les inégalités étant restées aussi fortes dans le domaine social et culturel, auront, par leur influence contribué à faire réapparaître d'importants écarts au niveau économique...

Ces quelques observations sur le caractère circulaire des causalités pourraient être confirmées - ou infirmées - par une analyse des politiques sociales et de leur efficacité en France, ou dans divers autres pays.

4/ - Premières données sur les populations défavorisées :

Nous n'avons pas eu le loisir d'entreprendre, à ce premier stade de la recherche ,l'étude des caractéristiques des populations les plus défavorisées, ni d'approfondir la relation entre inégalités et populations marginales.

(1) - cf. Louis LEVY GARBOUA " Rémunère-t-on les études ", in Consommation 1973 ,n° 3 " Le népotisme culturel provient de ce que le marché rémunère des capacités non filtrées par le diplôme le plus élevé, qui dépendent de l'origine sociale".

a) - En ce qui concerne les populations marginales, le problème de la définition reste entier

Nombreux sont les auteurs qui énumèrent un certain nombre de catégories "socialement défavorisées", "exclues", "inadaptées sociales" etc.. Les estimations quant à la part de ces catégories dans la population sont aussi nombreuses que les dénominations et les définitions (98 000 familles socialement inadaptées - dont 37 % de familles étrangères -soit environ 447 000 individus, selon la commission "handicapés - inadaptés" du 6ème Plan ; un Français sur dix "exclu", d'après R. LENOIR (1) ; 15 Millions de pauvres, selon J.P. LAUNAY, etc..(2).

Il semble intéressant de distinguer les populations pauvres, ou défavorisées (par rapport à une situation moyenne, qui évolue avec le progrès économique et social) des individus ou des groupes pouvant être véritablement considérés comme marginaux par rapport au système social global, avec lequel il n'ont que peu de contact, et dans lequel leur espoir de voir leur sort s'améliorer est extrêmement faible (ce qui n'est pas forcément le cas des pauvres ,au sens large).

La relation entre ces populations marginales (pour lesquelles les critères de définition restent à préciser) et la structure inégalitaire du système social n'apparaît pas clairement au stade actuel de notre recherche et devra être approfondie au cours d'une phase ultérieure.

Notre analyse des inégalités dans différents domaines nous a conduit à définir des populations globalement défavorisées, mais non véritablement des populations marginales.

Parmi les diverses hypothèses que l'on peut formuler quant à l'influence des inégalités structurelles sur les phénomènes de marginalisation, nous présentons, comme fondement possible d'un approfondissement ultérieur, un exemple de l'influence vraisemblable des "causes collectives" de pauvreté (inégalités) sur certains accidents individuels susceptibles d'entraîner la marginalisation.

Notre hypothèse est que, si les inégalités inhérentes à notre système socio-économique n'engendrent pas directement la marginalisation de certaines populations, elle la rend plus fréquente et plus profonde dans certains groupes sociaux défavorisés : en effet, d'une part ces groupes sont plus souvent victimes d'un certain nombre d'accidents, apparemment individuels (maladie grave, accident du travail, inadaptation physique ou mentale ,délinquance, chômage, etc..) mais dont la fréquence varie largement en fonction du milieu social, ainsi que nous l'avons montré dans ce rapport ; d'autre part, lorsqu'ils se produisent, ces accidents débouchent plus fréquemment sur la marginalisation dans les groupes sociaux défavorisés que dans les autres milieux (qui ont plus de moyens pour "prendre en charge" eux-mêmes "leurs marginaux" ,ou remédier - par l'argent, l'existence d'une structure familiale solide, les régimes d'assurance, etc..- aux conséquences les plus graves de l'accident).

(1) - "LES EXCLUS" Edition du Seuil - PARIS 1974

(2) - "La France sous-développée" - PARIS - DUNOD - 1970

L'existence d'importantes inégalités structurelles expliquent donc à la fois la "sur-représentation" des causes de marginalisation dans certains milieux et leurs conséquences plus graves.

Nous présentons comme un exemple d'analyse de ce phénomène, certaines hypothèses sur les conséquences différentes du décès du père de famille dans un milieu relativement privilégié (classe moyenne) et dans un milieu défavorisé du fait des inégalités structurelles (Graphique 36).

Dans le premier cas, le veuvage de la femme verra ses effets "amortis" par certaines caractéristiques sociales et culturelles inhérentes au milieu : souvent la femme a déjà exercé auparavant (ou exerçait au moment du décès) une activité professionnelle ; elle a donc de l'expérience et possède assez souvent une qualification ; les revenus de son travail pourront être complétés du fait de l'existence d'un patrimoine ; ces ressources permettront d'élever un nombre (souvent peu élevé) d'enfants, qui sont en général peu en retard dans leurs études, ce qui leur permettra éventuellement d'obtenir une bourse ; enfin le niveau de revenu permettra souvent à la femme de se faire aider pour ses tâches ménagères comme pour la garde de ses enfants, etc..

En revanche, dans le second cas, la femme, peu qualifiée, le plus souvent non active, se verra obligée d'accepter des tâches pénibles (d'où fatigue, risque de maladie etc..) et peu rémunérées ; elle ne pourra pas, financièrement, faire les frais d'une aide ménagère ou familiale, malgré le nombre souvent élevé d'enfants en milieu ouvrier ; les enfants accumuleront le retard dans leurs études, auront peu de chances d'obtenir une bourse pour les aider ; de toute façon, le très faible niveau de revenu du ménage et la dimension de la famille les pousseront à exercer un métier très tôt, à un niveau nécessairement très peu qualifié, tandis que le manque "d'environnement familial" dont ils auront souffert les rendra plus perméables à la délinquance, etc..

Dans le premier cas, il y aura donc accident dommageable, mais non véritable paupérisation, dans le second, apparition d'une réelle pauvreté, reproduction de cette pauvreté au niveau de la génération suivante, et fortes probabilités de marginalisation.

CLASSE MOYENNE

OUVRIERS

DECES DU PERE

Diminution du niveau de revenus du ménage
Obligation pour la mère de travailler

(plus fréquent du fait de la surmortalité masculine adulte en milieu ouvrier)

Taux assez important d'activité féminine : souvent la femme travaille déjà

Faible taux d'activité féminine
Le travail sera le plus souvent un fait nouveau pour la femme : aucune expérience professionnelle

Qualification moyenne de la mère de famille qui lui permet de trouver (ou de conserver) un emploi "normalement" payé

Très bas niveau d'étude et de qualification de la mère de famille qui devra se contenter d'un emploi subalterne et mal rémunéré

Existence d'un patrimoine

Absence de patrimoine

Maintien d'un niveau acceptable des revenus pour le ménage

Niveau de revenu tout-à-fait insuffisant pour le ménage

Niveau scolaire moyen des enfants

Le plus souvent travail pénible ; maladies, accident du travail, fatigue

aggravé le plus souvent par le nombre élevé d'enfants

d'autant que le nombre moyen d'enfants est peu élevé

Faible niveau culturel et scolaire des enfants

Possibilités, pour la mère de se faire aider pour les tâches ménagères et familiales

Grandes difficultés de la mère à se faire aider dans les tâches ménagères et familiales, son salaire ne lui permettant pas d'en couvrir les frais

Possibilité pour les enfants d'obtenir une bourse d'enseignement

Faible possibilité pour les enfants d'obtenir (ou de conserver) bourse d'enseignement

On s'occupe des enfants. Ils poursuivent leurs études et pourront "s'en sortir"

Retards scolaires des enfants dont on s'occupe peu

Etudes courtes

possibilités d'inadaptation (délinquance juvénile, etc..)

Les enfants entrent très tôt dans le marché du travail, à un niveau de qualification très faible

Globalement : Dégradation des conditions de vie du ménage, mais qui restent à un niveau acceptable (pas de réelle paupérisation) et peu ressentie par les enfants.

Globalement : paupérisation et reproduction de la pauvreté au niveau des enfants.

Hypothèses sur quelques conséquences du décès accidentel du père de famille en milieu ouvrier et en milieu "classe moyenne"

b) - Pour ce qui est de la définition et de la quantification des populations marginales

Nous nous contenterons ici de rappeler quelques ordres de grandeur :

- sur ce que représentent les catégories socio-professionnelles défavorisées (rappelons que, le plus souvent, les indices présentés sont des moyennes ou des taux : aussi, les effectifs présentés ci-dessous donnent une estimation de l'importance des groupes dans lesquels les probabilités de pauvreté (économique et socio-culturelle) sont fortes, et non le nombre des pauvres ou des défavorisés).

Parmi les actifs :

TABLEAU N° 192

Importance, en 1968, de quelques C.S.P. "défavorisées". Estimation pour 1985

(d'après l'I.N.S.E.E. (recensement 1968) et V. SCARDIGLI et P. KENDE, Modes de vie 1985 - CREDOC 1973)

	1968			Estimation 1985	
	Effectif	% sur l'ensemble des actifs	% sur l'ensemble des salariés et chômeurs	% sur l'ensemble des actifs	% sur l'ensemble des salariés et chômeurs
Salariés agricoles	584 212	2,86	3,74	1	1
Manoeuvres	1 597 920	7,83	10,24	8	9
Personnels de services ..	1 166 252	5,72	7,26	5	6
Ouvriers spécialisés	2 672 328	13,10	17,11	12	16
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Ensemble des catégories défavorisées	6 020 712	29,52	38,34	27	32
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Ensemble des salariés et chômeurs	15 610 724	76,53	100,00	85	100
Ensemble des actifs	20 397 976	100,00	-	100	-

Certaines catégories défavorisées n'apparaissent pas dans ce tableau : d'abord les travailleurs indépendants (ils ne peuvent être considérés globalement comme défavorisés, au niveau des C.S.P. regroupées ; et il est très difficile de chiffrer la part des plus pauvres au sein de ces catégories) ; ensuite les inactifs (puisque le tableau ne porte que sur la population active).

Il est néanmoins possible de présenter quelques chiffres sur les personnes âgées, qui sont en majorité inactives.

En 1970 (d'après l'I.N.S.E.E., dont les statistiques à cet égard ont été reprises par POPULATION N° 6 - Novembre/Décembre 1973, dans "La consommation des personnes âgées et sa contrepartie en population active") il y avait : 3 871 500 ménages dont le chef était âgé de 65 ans et plus (ce qui représente 5 268 500 personnes)

: sur ces ménages, 43 % étaient constitué d'individus isolés (1 660 500 personnes)

Toujours d'après l'I.N.S.E.E. (ECONOMIE et STATISTIQUE N° 39 - Novembre 1972), en 1965, on comptait, sur environ 2 000 000 d'hommes âgés de plus de 65 ans : 3,18 % d'actifs salariés (les autres étant inactifs ou travailleurs indépendants) .

Parmi les actifs salariés de plus de 65 ans, près de 40 % étaient ouvriers.

On peut estimer (en 1965) à environ 3 millions le nombre de retraités -soumis au régime forfaitaire - (hommes et femmes) inactifs de plus de 60 ans.

- sur les autres groupes sociaux défavorisés

Les chômeurs : si le chômage apparaît difficile à interpréter dans la mesure où il est très dépendant de la conjoncture économique, cette influence des aléas conjoncturels est vraisemblablement moins directe sur le chômage de longue durée ,qui peut apparaître souvent comme un chômage structurel.

En 1969 (Source : Economie et Statistique n° 9 - Février 1970), 89 000 personnes avaient déposé une demande d'emploi non satisfaite depuis 6 mois ou plus. Il s'agissait le plus souvent de travailleurs âgés (66 % de "50 ans et plus").

Les travailleurs immigrés :

Début 1973 (source : I.N.S.E.E. - Economie et Statistique n° 47 - Juillet/ Août 1973) il y avait en France 3 700 000 ressortissants étrangers . Parmi eux : 1 800 000 actifs

La très grande majorité (94 %) des travailleurs immigrés appartiennent aux catégories "ouvriers" et "personnels de services".

Les veuves ayant des enfants à charge-

On peut estimer (en se fondant sur les chiffres publiés dans "Le Monde" du 10.10.1973)à environ 1 300 000 ,le nombre des veuves qui ont des enfants à charge.

- sur les autres "populations-cibles"

Un certain nombre de populations sont traditionnellement retenues comme devant faire l'objet d'une politique sociale prioritaire (inadaptés sociaux, handicapés physiques et mentaux, etc..)

Le dénombrement des effectifs de ces catégories est difficile, et peut donner lieu à des contestations. En particulier, les "populations-cibles" sont parfois mesurées "en stock" (nombre de personnes recensées à un moment donné) et parfois en flux (nombre de personnes qui ont traversé le système de prévention et d'aide au cours d'une période donnée - le plus souvent un an) ; ne sont le plus souvent dénombrés que ceux qui ont eu affaire aux diverses institutions préventives ou curatives de l'inadaptation; enfin les différentes formes d'inadaptation se recoupent très souvent, ce qui interdit toute addition des catégories répertoriées.

Nous présentons cependant quelques chiffres globaux sur l'ampleur des phénomènes d'inadaptation sociale, physique, ou mentale, tels qu'ils sont définis habituellement.

TABLEAU N° 193

Personnes concernées par les phénomènes d'inadaptation

(approximation pour la période 1965 - 1970)

(source : "La prévention des inadaptations sociales" -Ministère de la Santé Publique " La Documentation Française 1973)

<u>Inadaptation sociale</u>	
- <u>Enfants et adolescents</u> (pris en charge, en danger, délinquants, drogués, inadaptés scolaires, jeunes relevant d'une action préventive).....	1 000 000
- <u>Adultes</u> (chômeurs, bas revenus, très mal logés, inadaptés du fait de leur santé mentale, alcooliques, délinquants, marginaux et asociaux).....	2 000 000
<u>Handicapés physiques et mentaux</u>	1 700 000

5/ - Directions dans lesquelles la recherche pourrait être poursuivie

Ce rapport ne rend compte que de la première phase de la recherche entreprise sur les inégalités et les populations marginales.

Il s'agit d'une phase indispensable dans la mesure où elle nous conduit à rassembler un certain nombre de données nécessaires à tout approfondissement, et à formuler déjà quelques hypothèses explicatives.

Mais les limites, souvent soulignées, de cette approche essentiellement documentaire nous conduisent à préciser les objectifs des phases ultérieures.

Nous ne recenserons pas ici la totalité des multiples points qui restent à approfondir ; mais nous pouvons néanmoins définir dès maintenant quelques grandes orientations susceptibles de guider nos travaux à venir.

- a) - Définir un certain nombre de critères pouvant nous permettre de caractériser la marginalisation, et de la distinguer - s'il y a lieu de faire une distinction - de la pauvreté proprement dite (les données dont nous disposons à ce stade rendent cette distinction difficile)
- b) - Approfondir la relation entre le système inégalitaire et l'évolution des populations marginales
- c) - Améliorer notre connaissance de l'ampleur, des caractéristiques, et des fonctions des populations marginales (ou pauvres)
- d) - Analyser les processus de cumul et de reproduction des inégalités par le moyen d'études longitudinales (études du type "suivis" reconstitution de carrière, exploitation de fichiers existants permettant de saisir l'évolution de familles défavorisées).

En effet, l'approche actuelle nous permet essentiellement de présenter une vision "en coupe", ou du moins synchronique des inégalités; seule une étude longitudinale permettrait de faire apparaître clairement les phénomènes diachroniques de cumul et de reproduction.

- e) - Recueillir et exploiter des informations chiffrées spécifiques. La difficulté de traiter (croisement, analyse de corrélation, etc..) les informations disponibles nous conduit à envisager la réalisation d'une enquête spécifique dont cette première approche permettra de définir et de sélectionner les thèmes.
- f) - Analyser les principales politiques de correction des inégalités et d'aide aux populations défavorisées. Nous chercherons surtout à en mesurer l'efficacité et à en présenter (et à en expliquer) les limites.

Un éclairage très utile pourrait être apporté à cette analyse par une étude comparative des inégalités et des politiques dans d'autres pays (Etats-Unis ; pays Européens dont, en particulier, pays scandinaves).

BIBLIOGRAPHIE

I - APPROCHE GLOBALE

- Documents statistiques de base

- . Annuaire I.N.S.E.E. 1973
- . Données Sociales , I.N.S.E.E. Collection M. 24 - 1973
- . Faits et chiffres 1973 - Le Nouvel Observateur
- . Statistiques du Travail et Statistiques Sociales - Ministère des Affaires Sociales

- Ouvrages généraux sur la France

- . G. DUPEUX -"La France de 1945 à 1965" : A. COLIN, 1969
- . MALINVAUD, CARRE, DUBOIS -"La croissance française"- Ed. du Seuil - 1972
- . M. PARODI -"L'économie et la société française de 1945 à 1970"- A. COLIN, 1971
- . Plans et perspectives " Modes de vie, mobilité, loisirs, troisième âge" A. COLIN -1970
- . Plans et perspectives "Modes de vie 1985" - A. COLIN - 1972
- . V. SCARDIGLI et P. KENDE " Modes de vie 1985 " - CREDOC 1973
- . V. SCARDIGLI -"Société française et conflits sociaux"- CREDOC 1973

- Ouvrages généraux et revues sur la pauvreté et les inégalités dans les pays développés

OUVRAGES

- CHARPENTREAU -"Nos parias"- Ed. Ouvrières - 1972
- DUROU - BIMAILHO -"Les vageux dans la société industrielle" Ed. PRIVAT
- ELGOZY - "Les damnés de l'opulence" - Calman Levy - 1970
- HARGOUS -"Les déracinés du quart monde"- Maspero - 1972
- KLANFER -"L'exclusion sociale"- Ed. Science et Service -1965
- LABBENS -"La condition sous-prolétarienne"- Bureau de Recherches sociales - 1965
- LABBENS -"Le quart monde - La pauvreté dans la société industrielle"- Ed. Science et Service - 1969
- LAUNAY -"La France sous-développée"- Dunod 1970
- LENOIR " Les exclus" Editions du Seuil - 1974
- LEWIS " Les enfants de Sanchez"
" Un mort dans la famille de Sanchez"
" La vida " Ed. Gallimard
- "Les pauvres dans les sociétés riches"- Congrès des Sciences Sociales de France - 1971
- PETONNET - "Ces gens-là" - Ed. Maspero - 1965

- VERCAUTEREN - "Les sous-prolétaires" -Ed. Vie Ouvrière - 1970
- VOS VAN STEENIJK - "La provocation sous prolétarienne"-Ed. Science et Service - 1972

. PERIODIQUES

- "Guerre contre la pauvreté" - Informations et Documents (Ambassade des Etats Unis - n° 266 - 1er Octobre 1965
- "La pauvreté dans les pays riches" - Problèmes politiques et sociaux du 7 Janvier 1972
- " Pauvres et pauvreté dans les sociétés riches" - Economie et humanisme n°174 - Mai/Juin 1967
- "Les pauvres dans les sociétés riches" - Recherche Sociale n° 30 - Juillet/Août 1970

II - DIFFERENTS DOMAINES D'INEGALITES

- II.1. - Domaine démographique

- Sources générales

- . Travaux et Documents de l'I.N.E.D.
- . Population
- . I.N.S.E.R.M.
- . I.N.S.E.E. (en particulier - Collection M. 24 - Données Sociales 1973)
- . M. AMANI " La population de l'IRAN" - Population, Mai/Juin 1972

- Sources spécifiques

Mortalité et Morbidité

. PERIODIQUES

- "Age et revenus de retraite" - Economie et Statistique - n° 46 Juin 1973
- CALOT FEBVRY " La mortalité différentielle selon le milieu social" - Etudes et conjonctures n° 11 - Novembre 1965
- "Combien d'avortements en France ?" -Le Monde 23 Octobre 1973, compte rendu d'une étude de l'I.N.E.D. - 1973
- DESPLANQUES " A 35 ans, les instituteurs ont encore 41 ans à vivre, les manoeuvres 34 ans seulement" - Economie et Statistique n° 49 - Octobre 1973
- GERARD HEMERY " La mortalité infantile en France selon le milieu social -" Economie et Statistique n° 48 - Septembre 1973
- MARECHAL " La mortalité péri-natale" - Population, Mai/Juin 1972

Nuptialité, divortialité, isolement-. OUVRAGES

- A. BOIGEOL - J. COMMAILLE - "Le divorce en France - Année 1970
Ministère de la Justice - Sociologie juridique - La Documenta-
tion française 1973

. PERIODIQUES

- CALOT L. HENRY - "Nuptialité et Fécondité des mariages en
France, d'après l'enquête de 1962 - Population Mars/Avril 1972
- ROUSSEL - "La nuptialité en France" Population - Novembre -
Décembre 1971.

Natalité, fécondité et dimension des familles. PERIODIQUES

- CALOT - HENRY - "Nuptialité et fécondité des mariages en France"
d'après l'enquête de 1962 - Population Mars/ Avril 1972
- PAILLAT - "Influence du nombre d'enfants sur le niveau de vie de
la famille - Evolution en France de 1950 à 1970 " - Population
Juin 1971.

- II.2. - Domaine économique- Sources générales

- . Consommation, revue du CREDOC
- . Sociologie du Travail
- . Economie appliquée
- . Analyses et prévisions (Ed. SEDEIS)
- . Problèmes économiques (La Documentation Française)
- . Bulletin Mensuel de Statistiques du Travail (Ministère des
Affaires Sociales)
- . Economie et Statistique (I.N.S.E.E.)
- . Documents du C.E.R.C.
- . Statistiques de l'O.N.U.
- . Documents du C.E.R.E.Q.
- . Publications du Centre d'Etudes de l'Emploi

- Sources spécifiquesActivité professionnelle et chômage. OUVRAGES

- LOCOH - PAILLAT - "Condition de vie des agriculteurs âgés"
P.U.F. - 1972
- MANGENOT - ALISE - REMOUSSIN " Les jeunes face à l'emploi"
Ed. Universitaires - 1972
- ROUSSELET - "Les activités marginales des jeunes " - Centre
d'Etudes de l'Emploi - Novembre 1972

- SULLEROT - "Les françaises au travail"-Ed. Hachette - 1973
- TABARD - "Situation du travail des femmes en 1971" - CREDOC 1973
- ZARCA - REYNAUD - "Les petits commerçants âgés face à la cessation d'activité "- CREDOC - 1972

. PERIODIQUES

- "Activités des femmes" - 30 jours d'Europe - Juin 1970
- "Evolution du chômage" - Economie et Statistique n° 46 - Juin 1973 -
- FAHY " Pour évaluer le chômage" - Projet - n° 71 - Janvier 1973
- GAZZO - "L'Européenne au travail " - Problèmes économiques du 28.11.1973
- GOGUEL - "La durée moyenne du chômage s'élève avec l'âge" - Economie et Statistique n° 9 - Février 1970
- H. NOLLEAU - " La diversité des situations familiales des salariés"- Economie et Politique - Novembre 1973
- NIZARD - "Population active selon les recensements depuis 1946 Population - Janvier / Février 1971
- SARTIN - " Chômeur à en être malade " - Projet n° 71 - Janvier 1973

Nature et conditions de travail

. OUVRAGES

- BARAQUIN - "MERCIER - "Pratiques contractuelles et conflits du Travail : les Hyper-marchés" CREDOC 1973
- " La condition ouvrière en France" - LE MONDE - Dossiers et documents , n°4 - Juin 1973
- JOBERT - "Pratiques contractuelles et conflits du travail "- Etude de cas, la S.N.C.F. - CREDOC 1973
- FAURE - BACKE - "Travail et habitat"- Rapport à paraître - CREDOC 1974
- D. MOTHE - "Les O.S. " - Editions du Cerf. PARIS 1972
- C. PUJOL " Les salaires et la main d'oeuvre salariée dans l'agriculture en Avril 1968 " - Etudes et conjoncture n° 3 Mars 1969
- ZARCA - REYNAUD - "Les effets psycho-sociologiques et économiques de l'indemnité viagère de départ"- CREDOC 1971-1972.

. PERIODIQUES

- "Les accidents du travail" LE MONDE - 25.9.73
- "Les accidents du travail sont plus fréquents chez les immigrés" Economie et Statistique n° 48 - Septembre 1973
- "L'amélioration des conditions de travail " - Le Monde - 18 Sept, 1973,
- DUPONT " La révolte des marginaux" Le Monde, 15 Mai 1972
- "Durée du travail " - Economie et Statistique n° 42 - 1973
- "Etude sur les budgets-temps des ménages" - Revue Française de Sociologie - n° 6 - 1965

- "Evolution de la durée hebdomadaire du travail " - Economie et Statistique n° 46 - Juin 1973
- FEL - "La pauvreté dans l'agriculture française" - Economie Appliquée - Tome XXIV - 1971
- "O.S. et manoeuvres forment un tiers des salariés de l'industrie " - Economie et Statistique - Octobre 1972
- "La qualification du travail" n° spécial de sociologie du travail n° 2 - 1973 (Ed. du Seuil).

Revenus et salaires

. OUVRAGES

- DESCE - FOULON - HATCHUEL - KENDE - "Les prélèvements collectifs en 1965" - CREDOC 1973
- G. HATCHUEL - "Mécanisme et résultats de la redistribution des revenus en France " 1965 " - Nanterre 1971
- J. LECAILLON - "L'inégalité des revenus " - Edition CUJAS 1970
- V. SCARDIGLI - "Les politiques françaises d'aide aux travailleurs à bas revenus " - CREDOC - 1970.

. PERIODIQUES

- BIENAYME - "Comment assurer un relèvement prioritaire des bas salaires"- Le Monde du 7 Mars 1973
- "Disparités de patrimoine" - Economie et Statistique n° 42 - Février 1973
- EUVRARD - "Les plans français- Quelques aspects de la redistribution" - Analyses et prévision - Juin 1973
- " Les français jugent excessif l'éventail des ressources" - Le Monde du 23 Octobre 1973
- "L'inégalité des revenus en France" - Le Monde, Dossiers et Documents n° 2 - Avril 1973
- MILLER - REIN - "Les possibilités de transformation du revenu " Futuribles - Avril 1973
- NIAUDET - "Pauvreté et répartition des revenus dans la société industrielle avancée " - Futuribles - Avril 1973
- PADIEU - "Les bas salaires" - Economie et Statistique - Novembre 1972
- PERROT - "Salaires- prestations sociales et pouvoir d'achat depuis 1962" - Etudes et conjoncture n° 1 - Janvier 1969.
- "La politique des revenus" - Le Monde - 30 Octobre 1973
- PUJOL - "Les salaires et la main d'oeuvre salariée dans l'agriculture en Avril 1968" - Etudes et conjonctures n° 3 - Mars 1969
- "Les ressources des ménages" - Economie et Statistique n° 31 - Février 1972 et n° 39 - Novembre 1972
- "Les ressources des ménages par C.S.P. en 1965" - Collection de l'I.N.S.E.E. - M.10 - 1971
- " Soixante pour cent des salariés gagnent moins de 1 750 Francs par mois" - Le Monde du 27 Décembre 1973
- "Politique sociale et garantie des revenus" - Problèmes Economiques - n° 1337 du 12 Septembre 1973

Consommation, équipement des ménages et patrimoine

. PERIODIQUES

- "Conditions de vie des ménages en 1971" - I.N.S.E.E. - Collection M. 21 - Février 1973
- "La croissance en France" La Monde, Dossiers et Documents n° 5 Novembre 1973 .
- "Disparités de revenu et du patrimoine par catégorie socio-professionnelle " - Economie et Statistique n° 42 - Février 1973
- DUMONT "La gratuité des soins n'est pas un facteur de sur-consommation médicale " - Le Monde du 7 Novembre 1973
- "Enquête sur les transports" - I.N.S.E.E. - 1967
- "Etude sur les budgets-temps des ménages" - Revue Française de Sociologie n° 6 - 1965
- NIAUDET " L'évolution de la consommation des ménages de 1959 à 1970" - Consommation -n°4 - 1972
- TURC - "La clientèle de l'assurance-vie en 1970" - Economie et Statistique n° 49 - Octobre 1973

- II.3. - Inégalités dans le domaine socio-culturel

- Sources générales

- . J. DELORS " Les indicateurs sociaux" - Ed. SEDEIS - 1971
- . Revue Française des Affaires sociales (Ministère des Affaires Sociales)
- . Statistiques Sociales (Ministère des Affaires Sociales)
- . Revue Française de sociologie
- . L'école et la Nation

- Sources spécifiques

Education

. OUVRAGES

- BAUDELLOT - ESTABLET - "L'école capitaliste en France - Ed. MASPERO - 1971
- BOURDIEU et PASSERON - "Les héritiers " - Ed. de Minuit - 1966
- BOURDIEU et PASSERON - "La reproduction" Ed. de Minuit - 1970
- D. COURGEAU - "Niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire" - Enquête INED - INOP (et compte rendu dans Population, Mai/Juin 1973)

. PERIODIQUES

- BASTIDE - ROSET - CAZENAVE - "Formation et devenir professionnel d'une promotion de jeunes après des études courtes - Population - Mars - Avril 1972
- "Les cadres et leurs diplômés" - Economie et Statistique n° 42 Février 1973
- CHAMBOREDON - PREVOT - "Le métier d'enfant" - Revue Française de Sociologie - Juillet /Septembre 1973
- "Classes surchargées et inégalités sociales" Le Monde du 23 Novembre 1973
- J. DELORS - "Il faut procéder à une refonte d'ensemble de notre système éducatif" Le Monde du 20 Novembre 1973
- "Différentes filières d'enseignement" l'Ecole et la Nation - n° 183 - Novembre 1969
- "Diplômes et qualification" - Economie et Statistique n° 9 Février 1970
- "Ecole gratuite ?" 50 Millions de consommateurs, n° 84 - Octobre 1973
- GIRARD - BASTIDE - "De la fin des études élémentaires à l'entrée dans la vie professionnelle ou à l'Université : la marche d'une promotion de 1962 à 1972" - Population - Mai/Juin 1973
- "Sociologie de l'éducation" n° spécial de la Revue Française de Sociologie - 1967-1968

Participation à la vie collective et à l'évolution de la Société

. OUVRAGES

- ADAM - BON - CAPDEVIELLE - MOURIAUX - "L'ouvrier français en 1970" - Ed. A. COLIN - 1970
- BERCOFF - PITROU - MATALON - "Etude sur les consommations collectives" - CREDOC - 1966
- DEBACHE J. - "Pattern de mode de vie et structures budgétaires" CREDOC - 1972
- DEUTSCH - WEILL - LINDON - "Les familles politiques aujourd'hui Ed. de Minuit - 1966
- "Etude sur les consommations collectives - Facteurs socio-économiques - Interrelations entre fréquentations" - Enquête 1964 - CREDOC - 1966
- "Etude sur les consommations collectives- Conduites et attitudes envers les services collectifs et revenus" - CREDOC 1967
- LANCELOT - "L'abstentionnisme électoral en France" - A. COLIN - 1968

. PERIODIQUES

- "Le syndicalisme ouvrier Français" Le Monde - Dossiers et Documents, n° 2 - Avril 1973

- "Statistiques des bibliothèques municipales" Bulletin des Bibliothèques de France - N° 5 - Mai 1972
- V. SCARDIGLI - "La fréquentation des équipements collectifs"- Consommation n° 1 - 1970

Mode de vie : Habitat et loisirs

. OUVRAGES

- MARECHAL - JOUSSELIN - TALLARD - "Les facteurs socio-économiques des mauvais logements" - CREDOC 1973
- Rapport " Handicapés - Inadaptés" - VIème Plan -Enquête sur les mauvais logements - La Documentation Française - 1971

. PERIODIQUES

- BENOIT - "Les oubliés du 4ème âge " - Le Monde du 11.12. au 14 Août 1973
- Enquête 1967 sur les comportements de loisir des Français - I.N.S.E.E. - Collection M. 25 - Août 1973
- "Les vacances de l'été 1971" - Economie et Statistique - Avril 1972

Inadaptation sociale - Délinquance

. OUVRAGES

- Action sociale - Commission de travail du VIème Plan - La Documentation Française - 1971
- BARAQUIN - "Les justiciables face à la justice civile" - CREDOC 1973
- COMMAYLLE - DEZALAY - "La réparation judiciaire des dommages causés par les accidents de la circulation "- Ministère de la Justice, 1971
- "Contre l'inadaptation sociale de la jeunesse "- Imprimerie Nationale - 1969
- DUCHATELET " Action sociale et familles socialement handicapées" Caisse Nationale des Allocations Familiales - 1972
- ELLUL - "Jeunesse délinquante : une expérience en province" Mercure de France - 1972
- "Enfance et adolescence en danger" - Ministère de la Santé Publique - La Documentation Française - 1973
- "Handicapés - Inadaptés - "Rapport d'un groupe de travail du VIème Plan - La Documentation Française - 1971
- "L'inadaptation ,phénomène social" - Fayard - 1964
- "Les jeunes en danger" - Centre de recherches et de formation de l'Éducation Surveillée - 1972

- "Jeunes handicapés mentaux" - Enquête sur leurs caractéristiques et leurs besoins - Travaux de l'I.N.E.D. n° 57 - 1970
- LION - PRUVOST - "Recherche économique sur l'inadaptation sociale: les effectifs, les coûts, le contexte socio-économique " A.C.T. Février 1973
- MONOD - "Les barjots" - Ed. 10.18 - 1968
- "Prévention sociale : Nature, coût, rentabilité "- Congrès de l'hospice générale de Genève - 1970
- "Prévention des inadaptations sociales " Ministère de la Santé Publique - La Documentation Française - 1973
- VEIL - "Handicap et société" - Flammarion 1968
- VERNIER - "Economie et marginalité : problème et fonction de l'inadaptation sociale "- Faculté de Paris I - 1974

. PERIODIQUES

- BENJAMIN - "Délinquance juvénile et société anémique - L'évolution de la criminalité des mineurs de 1954 à 1964 " - C.N.R.S. 1971
- CASTAING - "Une maladie nationale: l'alcoolisme " - Le Monde du 4 au 10 Décembre 1973
- CHAMBOREDON - "La délinquance juvénile - Essai de construction d'un objet" - Revue Française de Sociologie - n°3 - 1971
- COURNOT - "Enfance inadaptée"- Partisans n° 46 - 1969
- ELLUL - "L'inadaptation des jeunes, signe d'une société " - Economie et Humanisme - n° 185 - Janvier -Février 1969
- LEVY-CASTETS -"Caractères sociaux des jeunes délinquants "- Population, Mars/Avril 1971
- Pourquoi le travail social ? - Esprit n° 4-5, 1972
- "La prostitution hier et aujourd'hui" - Le Monde - 10 Mars 1973
- RAGUIN - "Le défi juridique " - L'Homme et la Société n° 20 - Avril/Juin 1971
- ROBERT - KELLENS -"Nouvelles perspectives en sociologie de la déviance"- Revue Française de Sociologie n° XIV de 1973
- "Sciences humaines et travail social" Informations sociales n° 7 1973

Mobilité sociale et socio-professionnelle

. OUVRAGES

- BOUDON - "L'inégalité des chances "- A.COLIN - 1973
- Enquête formation - Qualification professionnelle - I.N.S.E.E. 1970
- A. GIRARD - "La réussite sociale en France "- P.U.F. 1961
- A. GIRARD - "Le choix du conjoint" - P.U.F. 1964
- JENCKS - "Inequality, a reassessment of the effect of family and schooling in America "

. PERIODIQUES

- BERTAUX - "L'hérédité sociale en France" - Economie et Statistique n° 9 - Février 1970
- BOUDON - "La sociologie des inégalités dans l'impasse" Analyse et Prévision - Janvier 1974
- R. GIROD - "La mobilité séquentielle"- Revue Française de Sociologie - 1971
- LEVY-GARBOUA - "Rémunère-t-on les études "- Consommation n° 3 - Juillet - Septembre 1973
- "La mobilité professionnelle" Economie et Statistique, n° 42 - Février 1973
- THELOT " Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964"- Economie et Statistique n° 53 - Décembre 1973

III - PREMIERS ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE SUR CERTAINES POPULATIONS DEFAVORISEES

. OUVRAGES

- BLOCH-LAINE - "Etude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées" - La Documentation Française - 1969
- CARLIER - "Les veuves, chefs de famille" - Caisse Nationale des Allocations Familiales - 1970
- DELAIS - "Le dossier des enfants du divorce "- Ed. Universitaires 1971
- DUCHATELET - "Action sociale et Familles socialement handicapées" Caisse Nationale des Allocations Familiales - 1972
- ELLUL - " Jeunesse délinquante, des blousons noirs aux hippies"- Mercure de France, 1971
- GEMAEHLING - "Service social et familles socialement handicapées"- Caisse Nationale des Allocations Familiales - 1970
- GOFFMAN - "Asiles - Etude sur la condition des malades mentaux et autres reclus"- Edition de Minuit - 1968
- HOLSTEIN C. -" Dossier du divorce" - Ed. Universitaires - 1971
- LIVROZET - "De la prison à la révolte " -Ed. Mercure de France - 1972
- MARTINEAU - CARASSO - "Le travail dans les prisons "- Ed. Champ Libre - 1972
- MASLOWSKI - PAILLAT - "Les ruraux âgés ,non agricoles" - Cahiers de l'I.N.E.D. - Cité dans Population n° 6 - Novembre -Décembre 1973
- MILLER (K.) - "La prostitution" - Ed. Denoël - 1971
- MONOD (J.) - "Les barjots" - Ed. 10-18 - 1968
- OLIEVENSTEIN - "La drogue, drogués et toxicomanes "-Ed. Universitaires - 1970

. ARTICLES .

- BENOIT - "Les oubliés du 4ème âge" - Le Monde du 11.12.13.14
Août 1973
 - BERGE - "Les enfants "cas sociaux inadaptés" - Rééducation -
N° 212 - 213 - Juin/Juillet 1969
 - "Considérations et faits d'actualité sur la santé mentale"
Problèmes politiques et sociaux du 21.7.1972
 - "Les enfants du service d'aide sociale à l'enfance -"Population
Septembre-Octobre 1971
 - "Les étrangers en France" - Population et Avenir - Août/Octobre
1973 - cité dans Problèmes économiques - 16 Janvier 1974
 - "L'évolution du revenu agricole familial de 1970 à 1971"- Economie
et Statistique n° 43 - Mars 1973
 - "Les handicapés" - Le Monde - 11.12 Novembre 1973
 - HIRSCH - "La consommation des personnes âgées et sa contrepartie
en population active" -Population n° 6 - Novembre/Décembre 1973
 - "La prostitution hier et aujourd'hui" - Le Monde, Mars 1973
 - "Les revenus des personnes âgées"- Economie et Statistique n° 39
Novembre 1972
 - "Trois millions de veuves civiles ,chefs de famille "- Le Monde
10 Octobre 1973
-

- 5 SEP. 1974

3 ~~12x~~ - u^o1

